This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600054401K

# HISTOIRE

DES

# DEUX RESTAURATIONS

# HISTOIRE

DES

# DEUX RESTAURATIONS

IMPRIMERIE CLAYE, TAILLEFER ET Cᵉ,
Successeurs de H. Fournier,
RUE SAINT-BENOÎT, Nº 7.

# CHUTE DE L'EMPIRE

## HISTOIRE

DES

## DEUX

# RESTAURATIONS

JUSQU'A LA CHUTE DE CHARLES X

PAR

ACHILLE DE VAULABELLE

*DEUXIÈME ÉDITION*

TOME TROISIÈME

PARIS

PERROTIN, ÉDITEUR DE LA MÉTHODE WILHEM
*ET DE L'ORPHÉON*
PLACE DU DOYENNÉ, 3, VIS-A-VIS LE GUICHET DU CARROUSEL

M DCCC XLVII

237. e. 343.

# HISTOIRE

DES

# DEUX RESTAURATIONS

## JUSQU'A LA CHUTE DE CHARLES X.

---

## CHAPITRE PREMIER

Insurrection royaliste en Vendée : M. Louis de la Rochejaquelein; premier débarquement d'armes et de munitions anglaises; envoi de trois pacificateurs par le gouvernement impérial. Affaire d'Aizenay. Rupture entre les chefs insurgés. Deuxième débarquement d'armes et de munitions anglaises; affaire des Mattes; mort de M. L. de La Rochejaquelein. Combat de La Roche-Servière. Pacification.—Les Chambres pendant la campagne de Belgique : séances de la Chambre des représentants des 13, 14 et 15 juin; séance du 16, rapport du duc de Vicence, propositions de MM. Jay et Roy; séance du 17, rapport de Fouché. — Premières nouvelles de l'armée; Paris les 19 et 20 juin. — L'empereur après la bataille du 18; il revient à Genappe; son passage à Charleroi, à Philippeville et à Rocroi; ordres expédiés au maréchal Grouchy, aux généraux Rapp, Lecourbe et Lamarque. Lettre de Napoléon à son frère Joseph. Arrivée de l'empereur à Laon; délibération avec ses généraux; Napoléon veut rester et rallier lui-même l'armée; on décide son départ pour Paris; son arrivée au palais de l'Élysée, le 20, à onze heures du soir.—*Journée du 21 juin :* conseil des ministres le 21 au matin; exposé de la situation par l'empereur; mesures arrêtées au conseil; Napoléon s'apprête à se rendre au sein des Chambres. — Réunion de la Chambre des représentants; proposition de M. de Lafayette pour résister aux décrets de l'empereur et déclarer la permanence des séances; la proposition est adoptée. — Suspension des mesures arrêtées en conseil impérial; Fouché; l'Empereur et Lucien. — Message de Napoléon aux deux Chambres; comité secret de la Chambre des représentants; séance de la Chambre des pairs. — Entrevue de Napoléon et de Benjamin Constant dans le jardin de l'Élysée. La classe moyenne et les classes ouvrières; démonstrations populaires. — Réunion aux Tuileries des ministres et des membres composant les bureaux des deux Chambres dans la nuit du 21 au 22; résolutions adoptées.

Le 13 juin, le même jour où *le Moniteur* publiait la nouvelle du départ de l'empereur pour l'armée, la feuille officielle annonçait la mort de M. Louis de La Rochejaquelein, chef principal d'une insurrection royaliste qui venait d'éclater dans l'ancienne Vendée.

Nous avons dit l'immobilité des départements de l'ouest lors de la mission confiée par le gouvernement royal au duc de Bour-

bon dans le mois de mars précédent. Cinq semaines plus tard, le 1er mai, plusieurs chefs vendéens étaient cependant parvenus à provoquer quelques manifestations royalistes dans le Bocage, au centre du vieux foyer insurrectionnel de ces provinces. Au premier bruit de cette agitation, le général Travot accourut; sa seule présence comprima le mouvement. Ce calme dura peu, et fut troublé par l'apparition, sur la côte vendéenne, d'une escadre anglaise commandée par l'amiral sir Henri Hotham, dont le pavillon flottait sur *le Superbe*, de 74, et qui portait à son bord M. Louis de La Rochejaquelein.

Créé, aux premiers jours de la restauration, colonel d'un régiment de grenadiers à cheval, auquel les Bourbons donnèrent son nom, M. de La Rochejaquelein avait suivi la famille royale en Belgique, et s'était presque immédiatement embarqué pour l'Angleterre, avec mission de solliciter du gouvernement anglais, au nom de Louis XVIII, les moyens de rallumer, dans les départements de l'ouest, le feu de la guerre civile. Ses démarches, appuyées par la duchesse d'Angoulême, alors à Londres, furent couronnées de succès. On mit à sa disposition des vaisseaux et des armes. Il avertit de son arrivée prochaine un de ses frères, M. Auguste de La Rochejaquelein, qui s'était retiré en Vendée. Ce dernier réunit, le 11 mai, à la Chapelle-Basse-Mer, MM. de Suzannet et d'Autichamp, et convint avec eux d'un mouvement général pour le 15.

Au jour indiqué, des proclamations énergiques et le son du tocsin appelèrent aux armes les royalistes de l'Anjou, de la Vendée et du Poitou. Ces provocations ne donnèrent pas aux chefs insurgés l'armée sur laquelle ils comptaient. La Vendée n'existait plus. Des bandes de paysans, attroupement tumultueux, dont le chiffre s'élevait à 7 ou 8,000 individus, furent la seule force qui se présenta. Le premier effort de ces insurgés se porta sur Sainte-Croix-de-Vic, village de la côte, au large de laquelle croisait la flotte anglaise attendue par les chefs. Quelques douaniers, postés sur ce point, essayèrent de résister; on les chassa. Les chaloupes de lord Hotham abordèrent, et M. Louis de La Roche-

jaquelein put livrer aux insurgés 2,400 fusils et 800,000 cartouches

La nouvelle de ce soulèvement arriva aux Tuileries dans la nuit du 17 au 18 mai. L'empereur résolut d'étouffer dans son germe cette tentative de guerre civile; il fit partir en poste, pour Angers, le général Brayer, avec deux régiments de la jeune garde. Le ministre de la guerre dirigea sur le même point des détachements nombreux de gendarmerie; ces forces, ainsi que tous les corps de troupes disséminés dans les villes et dans les ports de cette zone, furent placés sous le commandement en chef du général Lamarque.

Le général Travot n'avait pas attendu les ordres du gouvernement pour se porter contre les insurgés. Instruit du débarquement opéré à Sainte-Croix-de-Vic, il se mit à la tête d'un faible détachement, et suivit la trace du convoi qu'il atteignit à Saint-Gilles. L'escorte, attaquée par lui, se dispersa, après une perte de 300 hommes, et en laissant sur le terrain la plus grande partie des munitions et des fusils débarqués.

En annonçant ce résultat à l'empereur, Travot ajoutait que le pays serait facilement pacifié, si le gouvernement consentait à employer la voie de la conciliation en même temps que celle des armes. Humain autant que brave, officier du plus haut mérite, le général Travot connaissait parfaitement la Vendée; de tous les chefs militaires employés dans l'ouest sous la république et sous le consulat, il était, en outre, un de ceux qui avaient le plus efficacement contribué à la pacification de ces malheureuses contrées. Son plan fut adopté. MM. de Malartic, de la Béraudière et de Flavigny, anciens chefs vendéens, reçurent du ministre de la police l'invitation de se rendre en qualité de *pacificateurs* auprès de leurs anciens compagnons d'armes, et de leur faire observer que le rétablissement ou l'expulsion définitive de Louis XVIII ne pouvait dépendre de leurs succès ou de leurs revers, mais uniquement de la lutte qui allait s'engager entre l'empereur et les souverains coalisés; que le seul résultat de leurs efforts serait la désolation et la ruine de leurs concitoyens, de leurs amis, et

beaucoup de sang généreux inutilement répandu. La mission fut acceptée; le général Lamarque reçut l'ordre de la favoriser de tout son pouvoir.

Pour rendre la négociation plus facile, Travot ne donnait pas un instant de relâche aux insurgés; il les fatiguait par des marches rapides, les démoralisait par des attaques imprévues. Les hasards de cette active poursuite le firent tomber une nuit, à Aizenay, au milieu des bandes de MM. Louis et Auguste de La Rochejaquelein, de Suzannet et Sapinaud. Les insurgés, surpris, n'essayèrent pas même de résister. Dès les premiers coups de fusil, tous s'enfuirent en désordre dans les directions les plus opposées. La débandade fut si complète, que MM. Sapinaud et de Suzannet se trouvèrent, durant plusieurs jours, sans un seul homme; leurs gens, selon leurs habitudes de guerre, étaient rentrés chez eux. M. d'Autichamp, bien que sa troupe se tînt réunie loin du lieu du combat, se vit lui-même complétement abandonné.

Ce fut dans ce moment de désarroi qu'arrivèrent les trois pacificateurs. Leur mission ne pouvait se produire dans des circonstances plus favorables; car si la tiédeur ou l'effroi dispersait les soldats de l'insurrection, les chefs étaient mécontents et divisés; les rivalités et la jalousie les partageaient en deux camps.

De tous les noms mêlés au souvenir des guerres de la Vendée, le nom de La Rochejaquelein avait été le mieux accueilli par la restauration. La faveur accordée par la cour aux membres de cette famille avait excité le mécontentement et l'envie des anciens chefs insurgés. Toutefois, lorsque chargé d'une mission officielle, M. de La Rochejaquelein, conduit par une escadre anglaise, débarqua pour armer l'insurrection, aucun des vieux généraux vendéens ne lui disputa le premier rang; tous lui laissèrent prendre le commandement suprême. Mais s'ils faisaient bon marché du titre, l'exercice de la fonction, en revanche, les trouvait moins dociles; chacun entendait conserver la direction exclusive de sa troupe.

Les ordres du généralissime rencontrèrent donc une obéis-

sance incomplète d'abord, nulle plus tard. Ce défaut d'unité aurait ruiné l'insurrection, lors même qu'elle aurait eu les éléments de force qu'elle ne possédait pas : c'étaient, avec les mêmes hommes, les mêmes passions qui avaient précipité la chute de l'ancien parti insurrectionnel. La déroute d'Aizenay fut une nouvelle cause de discorde; tous s'en renvoyaient la responsabilité : M. Louis de La Rochejaquelein accusait la vanité et l'insoumission de ses rivaux; ceux-ci attribuaient tout le mal à l'inexpérience et à l'orgueil du jeune général en chef. Abordés en ce moment par les trois pacificateurs, les vieux généraux devaient dès lors se montrer faciles aux propositions de M. de Malartic et de ses deux collègues; ils consentirent à les écouter. Des communications eurent lieu. MM. Louis et Auguste de La Rochejaquelein, invités à intervenir, repoussèrent toute pensée d'accommodement comme une inspiration de trahison.

Sur ces entrefaites, on reçut au quartier général l'annonce d'un second envoi d'armes et de munitions anglaises. Le général en chef transmit immédiatement à MM. de Suzannet, Sapinaud et d'Autichanp l'ordre de marcher, accompagnés de toutes leurs forces, vers le lieu annoncé du débarquement; lui-même s'y porta sur-le-champ, suivi de la division de son frère Auguste. Arrivé le 1er juin en vue des bâtiments britanniques, il se rendit à bord du *Superbe*, où l'amiral Hotham le reçut avec tous les honneurs en usage pour les chefs d'armée, et ses gens, aidés par les matelots de l'escadre, se mirent en devoir de descendre à terre la poudre, les balles, les sabres et les fusils dont les navires étaient chargés.

Les insurgés composant la division de M. Auguste de La Rochejaquelein étaient peu nombreux; à chaque instant, le généralissime espérait voir leurs rangs grossis par les hommes que devaient lui amener les autres chefs. Mais le 2 juin au matin, il reçut, au lieu des renforts qu'il attendait, un arrêté daté de Falleron, l'avant-veille 31 mai, et dans lequel MM. Sapinaud, d'Autichamp et de Suzannet déclaraient : « Que s'étant réunis pour délibérer sur les moyens de soutenir M. de La Rocheja-

quelein dans le débarquement annoncé, ils avaient été unanimement d'avis qu'ils ne pouvaient quitter leurs cantonnements, attendu que leurs soldats refusaient de marcher; que les rassemblements placés sous leurs ordres diminuaient à vue d'œil; et qu'il y avait peu d'espoir d'en former de nouveaux, la division de Légé et celle des Sables, entre autres, n'ayant pu être levées. En conséquence, ils invitaient M. de La Rochejaquelein à revenir au centre du pays, et à attendre que le commencement des hostilités entre le chef du gouvernement impérial et les souverains alliés, ou l'arrivée d'un prince de la maison de Bourbon avec un corps de troupes, permissent à la Vendée de déployer ses forces paralysées par les événements. »

Cet arrêté revêtu de la signature des trois chefs que nous venons de nommer, augmenta le mécontentement de M. Louis de La Rochejaquelein; emporté par la colère, il répondit sur-le-champ à cette communication, par un *ordre*, où, qualifiant de lâcheté et de trahison le refus de concours de MM. d'Autichamp, Sapinaud et de Suzannet, il prononçait leur destitution et leur nommait des successeurs [1].

Cependant le débarquement avait continué; il fut terminé dans l'après-midi de cette journée; les insurgés chargeaient les

1. Cet ordre, daté du 2 juin 1815, était ainsi conçu :

« Le général en chef a vu avec la plus grande indignation que, loin d'exécuter ses ordres, MM. le comte d'Autichamp, commandant l'armée d'Anjou, le comte de Suzannet, commandant l'armée dite de Charette, et Sapinaud, celle du centre, se sont lâchement retirés au moment où il fallait protéger une expédition d'où dépend le salut de l'armée du roi. La teneur de leur arrêté ajoute à l'infamie de la désobéissance celle de la plus noire de toutes les trahisons. Ces hommes, qui se disent les soutiens du trône, les zélés serviteurs du roi, ont la bassesse de prêter l'oreille à un accommodement avec le tyran dévastateur de la France et du monde. Cette seule pensée révolte les hommes de bien, qui jurent de ne déposer les armes que quand l'homme de malheur contre lequel ils combattent ne sera plus en France ou sera mort.

« En conséquence, il est ordonné aux généraux ci-dessus désignés, de quitter le commandement de leurs armées respectives. Ordonnons, en outre, à tous les officiers et soldats de la *grande-armée* de les arrêter et conduire devant nous.

« Nous nommons pour les remplacer :

« A la place de M. d'Autichamp, M. le marquis de Civrac; à la place de M. de Suzannet, M. Duchaffault; à celle de M. Sapinaud, M. Dupérat. »

derniers chariots destinés à transporter les munitions dans l'intérieur des terres, lorsque ceux de leurs détachements, qui étaient postés à Saint-Gilles pour défendre les approches du rivage, furent attaqués par un détachement de troupes impériales.

Le matin même, le général Travot, averti de l'apparition de l'escadre anglaise sur la côte vendéenne, était arrivé de Nantes à Bourbon-Vendée avec 2,000 hommes. Il avait immédiatement fait partir le général Grosbon pour Saint-Gilles. La colonne de ce général, forte d'environ 1,200 soldats, ne rencontra qu'une assez faible résistance. Les insurgés, après une courte fusillade où le général Grosbon succomba, frappé d'une balle au front, abandonnèrent le village. La petite colonne impériale, privée de son chef, resta sur la position. Le lendemain 3, Travot, parti de Bourbon-Vendée à deux heures du matin, rejoignit les soldats du général Grosbon; il amenait quelques renforts et était accompagné du général Estève. Informé que les insurgés avaient profité de la nuit pour s'éloigner de la côte et s'enfoncer dans les terres avec le convoi, il se mit à leur poursuite. Sa troupe était divisée en deux colonnes : il commandait l'une; le général Estève conduisait l'autre. Celle-ci se porta sur Saint-Jean-de-Mont. Elle ne tarda pas à rencontrer un nombreux détachement d'insurgés escortant vingt-cinq barils remplis d'effets d'équipements ainsi que des caisses où étaient enfermés cinq cents fusils et une grande quantité de pistolets. Une attaque vigoureuse dispersa l'escorte. Une fois maître du convoi, le général Estève continua sa poursuite. Il était arrivé à peu de distance de Saint-Jean-de-Mont, au lieu dit *les Mattes*, quand 3,000 insurgés, embusqués derrière plusieurs lignes de fossés que protégeaient des haies épaisses, l'arrêtèrent. On pouvait difficilement les forcer dans cette position sans sacrifier beaucoup de monde. Le général Estève feignit de battre en retraite; les Vendéens sortirent de leurs retranchements, croyant précipiter la fuite de leurs adversaires. Le général Estève, après les avoir laissés s'avancer, se retourna, les fit charger à la baïonnette et les rejeta en désordre sur leurs premières positions; quelques-uns s'y arrêtèrent

essayant de résister; le plus grand nombre, refusant de combattre, s'enfuit dans toutes les directions. Les hasards de cette lutte amenèrent un détachement de la gendarmerie municipale de Paris, commandé par le lieutenant Lupin, devant un gros d'insurgés, dont le chef, revêtu d'un habit bourgeois et monté sur un beau cheval, semblait faire de vains efforts pour obtenir l'exécution de ses ordres. Un large fossé séparait les deux troupes; les gendarmes s'approchèrent. Le chef vendéen, en ce moment, s'emportait contre ses soldats, leur ordonnait avec colère de tenir ferme et distribuait autour de lui force coups de plat de sabre. Les gendarmes firent feu sur lui; le cheval tomba avec son cavalier. Ce dernier se releva bientôt en agitant son épée. Une seconde décharge l'étendit raide. Tout ce qui l'entourait prit immédiatement la fuite. Un des gendarmes, franchissant aussitôt le fossé, courut au mort et lui enleva ses papiers; la suscription de plusieurs lettres écrites par le commandant de l'escadre anglaise et par le général Canuel, chef d'état-major des insurgés, fit connaître son nom : les gendarmes du lieutenant Lupin venaient de tuer M. Louis de La Rochejaquelein.

« Tout sera prochainement terminé dans la Vendée, dit l'empereur, quelques jours avant son départ pour l'armée, après avoir lu les dépêches qui lui annonçaient le résultat de la rencontre du 3 juin; les Vendéens n'en veulent plus; ils se retirent un à un; le combat finira faute de combattants. »

La prédiction s'accomplit. La mort de M. Louis de La Rochejaquelein eut, il est vrai, pour résultat de rétablir la concorde parmi les chefs insurgés et de porter, par voie d'élection, M. de Sapinaud au commandement suprême. Mais la concorde même entre les chefs ne pouvait rendre à la cause royale, pour la guerre civile, les forces matérielles et morales qu'elle avait décidément perdues. Toutefois, en se voyant à la tête de toutes les bandes qui restaient encore armées, M. de Sapinaud voulut inaugurer son commandement par une expédition qui pût relever le courage du parti. Un troisième envoi d'armes et de munitions anglaises venait d'être annoncé; tous les chefs reçurent

l'ordre d'aller en favoriser le débarquement. Le point de concentration indiqué aux différentes divisions, était la Roche-Servière. MM. de Sapinaud, de Suzannet et d'Autichamp, y arrivèrent successivement les 19 et 20 juin. Une forte reconnaissance de troupes impériales, venant de Légé, les y rencontra ; l'officier qui la commandait, ne tenant aucun compte de la force de la position et du nombre des insurgés, ordonna l'attaque; il fut repoussé. Mais, le 21, le général Lamarque parut lui-même au pied de la Roche-Servière, à la tête des divisions Brayer et Travot ; il les partagea en trois colonnes, et fit assaillir par celle du centre le front des insurgés, tandis que les colonnes de droite et de gauche, traversant la petite rivière de *la Boulogne*, au-dessus et au-dessous du bourg, se portaient sur le derrière des royalistes. Électrisées par la victoire de Ligny, dont le télégraphe venait d'apporter la nouvelle, les troupes impériales abordèrent les insurgés avec la plus grande impétuosité. Chassée successivement de tous ses retranchements, l'armée royale fut mise en pleine déroute. Les deux colonnes de gauche et de droite lui coupaient la retraite; la majeure partie des volontaires qui la composaient seraient demeurés prisonniers ou auraient été tués, si moins avares du sang français, les généraux Lamarque et Travot, arrêtant la marche et maîtrisant la colère de leurs soldats, n'avaient facilité la fuite des vaincus.

Cette défaite coûta la vie à M. de Suzannet ; elle décida le sort de l'insurrection. Le général Lamarque, fidèle aux instructions de l'empereur, reprit la négociation entamée par MM. de Malartic, de Flavigny et de la Béraudière. La cause royale, ainsi que l'avait annoncé Napoléon, n'avait plus de soldats; les chefs durent renoncer à combattre, ils posèrent les armes. Une convention signée le 24 juin à La Tessoualle, près de Cholet, mit officiellement fin à cette échauffourrée, souvenir impuissant des anciennes guerres civiles et qui servit à constater la complète décomposition des éléments dont se formait, dans l'ouest de la France, le parti politique et religieux contre lequel la république avait si longtemps lutté. En 1815, l'immense majorité de la classe

moyenne et des classes laborieuses de ces provinces, en un mot, le peuple du parti, las ou déshabitué des luttes intestines, réconcilié avec le principe et les résultats généraux de la révolution, commençait à se fondre dans la grande masse nationale.

La nouvelle de cette pacification parvint à Paris le 26 juin; les pouvoirs officiels de cette époque ne lui accordèrent aucune attention; le public ne l'entendit pas: elle se perdit au milieu du désordre et du tumulte causés par la catastrophe de Waterloo et par les événements qui suivirent. Avant de raconter ces événements, nous dirons les débats et l'attitude des représentants, ainsi que ce qui se passait à Paris durant la lutte engagée entre l'empereur et les deux armées d'invasion les plus rapprochées de la capitale.

La Chambre des représentants, après le départ de Napoléon, avait continué ses séances. Celle du 13 juin fut remplie en presque totalité par la communication d'un rapport adressé par Carnot à l'empereur, sur les besoins et sur les ressources de la France, et dont Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) donna lecture à la Chambre. Tableau fidèle de notre situation intérieure, exposé lucide et vrai de nos forces et de nos ressources, ce rapport était rassurant de tous points; Carnot disait: « Les actes insensés du congrès de Vienne, les déclarations des ministres anglais au parlement, les subsides votés, les hostilités déjà commises sur terre et sur mer sans aucune provocation, les descentes opérées sur nos côtes de l'ouest, les manœuvres ourdies dans l'intérieur pour ranimer le feu de la guerre civile, prouvent que les projets de l'ennemi sont encore les mêmes que ceux consignés en 1792 dans le fameux manifeste de Brunswick. Mais il ne faut à la France que de la volonté et de l'union pour triompher de tous les obstacles, pour sortir de cette nouvelle crise avec une gloire d'autant plus éclatante, d'autant plus pure, que ses efforts n'ont pour objet que la défense la plus légitime, la plus sacrée, contre l'agression la plus injuste et la plus odieuse qui fut jamais. »

La séance du 14 fut très-courte et n'offrit aucun intérêt; celle du 15, jour où l'empereur franchissait la frontière de Belgique,

serait restée tout aussi insignifiante sans un projet de loi sur la liberté de la presse, proposé par M. Malleville, et dont les dispositions sont un curieux témoignage de l'esprit de tolérance et de liberté qui dominait dans les pouvoirs publics et dans l'opinion, sous le gouvernement impérial des Cent-Jours. Ce projet reconnaissait à tout individu la liberté de manifester, par la voie de la presse, sa pensée sur les lois et les actes du gouvernement. Les provocations au renversement du chef de l'État et au changement du gouvernement, les cris de *Vive Louis XVIII! Vivent les Bourbons!* étaient punis de la réclusion, mais dans le cas seulement où ces provocations à la révolte seraient suivies d'effet. Dans le cas contraire, les coupables n'étaient passibles que d'un emprisonnement de six jours à un an. Les imputations calomnieuses et les injures dirigées contre l'empereur ou les membres de la famille impériale, étaient punies des mêmes peines que les injures et les calomnies dirigées contre les simples citoyens; le projet de loi ne faisait aucune différence entre celles-ci et les premières. Enfin, tout journal avait le droit de publier les actes et de reproduire les publications des puissances étrangères ou ennemies de la France, à la seule condition d'insérer les explications ou réfutations fournies par le gouvernement impérial.

La Chambre, après avoir entendu la lecture de ce projet de loi, en autorisa le développement à la presque unanimité.

Si ces trois séances n'avaient présenté aucune physionomie, celle du 16 juin, en revanche, fut assez animée. Dès l'ouverture, M. Boulay, député de la Meurthe et ministre d'État, parut à la tribune et dit :

« L'empereur, par une lettre datée de Beaumont, hier 15, à trois heures du matin, a instruit son frère, le prince Joseph, président du conseil des ministres, que l'ennemi faisant des mouvements pour attaquer l'armée française, S. M. marchait à sa rencontre et que les hostilités allaient commencer.

« L'empereur, ajouta M. Boulay, a ordonné à son ministre des relations extérieures et à ses ministres d'État de communiquer, le premier à la Chambre des pairs, les seconds à la Chambre

des représentants, le rapport fait à S. M. sur tout ce qui s'est passé depuis le 13 mars relativement aux efforts de son gouvernement pour maintenir la paix, et aux actes des puissances étrangères qui ont nécessité la guerre. Je vais donner lecture de ce rapport qui demeurera déposé sur le bureau, ainsi que toutes les pièces à l'appui. »

Ce rapport, daté du 7 juin, et fort étendu[1], contenait les déclarations de guerre faites contre la France par les puissances coalisées et que nous avons reproduites dans le volume précédent, ainsi que la nomenclature des actes nombreux d'hostilité commis par elles depuis deux mois et demi ; il donnait, en outre, la liste des vaisseaux de guerre français attaqués et pris par la marine militaire britannique, et les noms des navires de commerce capturés par elle et emmenés dans les ports d'Angleterre depuis le mois d'avril. Les derniers paragraphes, conclusion de tous les faits soumis par Caulaincourt à l'empereur, étaient ainsi conçus :

« Les quatre grandes puissances entraînent avec elles (contre la France) tous les États qui touchent leur territoire ou qui se trouvent sur leur passage..... La guerre nous entoure de toutes parts, Sire, et ce n'est plus que sur le champ de bataille que la France peut reconquérir la paix. Lorsque l'étranger n'a suspendu ses coups que pour nous frapper plus sûrement, l'intérêt national ordonne de les prévenir au lieu de les attendre. Les Anglais, les Prussiens, les Autrichiens sont en ligne, les Russes sont en pleine marche ; les souverains sont maintenant à la tête de leurs armées..... Sire, toute hésitation peut désormais compromettre les intérêts de la patrie.

« La France veut être indépendante, la France restera indépendante ; et l'union sincère du peuple avec le monarque formera autour de la patrie un mur d'airain contre lequel viendront se briser tous les efforts des ennemis de son bonheur et de sa liberté, de son honneur et de son indépendance. »

M. Boulay (de la Meurthe) achevait de prononcer ces patriotiques paroles, il n'avait pas encore descendu les degrés de la

1. Ce rapport, dans *le Moniteur* du lendemain 17 juin, ne remplit pas moins de vingt-sept colonnes, en y comprenant dix-huit pièces justificatives et vingt pièces annexes.

tribune quand un député, M. Jay, se leva et réclama la parole pour une motion d'ordre. « Je demanderai, dit-il, à notre collègue Boulay, s'il est autorisé par le ministre des relations extérieures à répondre aux questions qui pourraient lui être faites par les membres de la Chambre. Je lui demanderai encore pourquoi le rapport que nous venons d'entendre est adressé à l'empereur et non à la Chambre. » M. Boulay répondit qu'il ne comprenait rien à la question; que l'empereur, comme chef de l'État, avait le droit de demander à chacun de ses ministres des rapports sur la situation de leur département, et que le devoir de ceux-ci était de les présenter. « C'est ce qui s'est passé, ajouta-t-il, pour le département des relations extérieures. L'empereur a jugé le rapport de son ministre assez important pour être communiqué aux deux Chambres. En ce moment le duc de Vicence, pair de France, le communique à la Chambre des pairs, et nous, ministres d'État, nous en donnons connaissance à la Chambre des représentants dont nous sommes également membres; nous le communiquons revêtu de la signature du ministre. Je ne vois dans tout cela rien d'inconvenant ni d'irrégulier. »

Cette réponse laissait difficilement place aux objections. Un grand nombre de voix demandèrent l'ordre du jour. Toutefois, deux avocats, MM. Tripier et Manuel, exigèrent la continuation du débat dans deux discours, où l'un et l'autre plaidèrent longuement la question, mais sans conclure. Ils n'avaient point d'opinion faite, disaient-ils. « Êtes-vous responsable? » s'écria un autre député en s'adressant au ministre d'État. M. Boulay répondit que le rapport étant signé par un ministre, ce ministre en était naturellement responsable; puis, revenant sur l'interpellation de M. Jay, il ajouta que si la Chambre désirait des renseignements plus particuliers sur les faits avancés par le ministre des relations extérieures, l'assemblée comptait dans son sein quatre ministres d'État, lui compris, qui étaient chargés, comme membres du gouvernement, de donner toutes les explications demandées; qu'en admettant même que certains détails fussent imparfaitement connus de lui ou de ses trois collègues, leur

devoir était de s'enquérir sur-le-champ et de donner immédiatement satisfaction à la Chambre.

La discussion devait sembler épuisée ; cinq ou six membres n'en persistèrent pas moins à demander pourquoi le rapport de Caulaincourt était adressé à l'empereur et non à la Chambre. Le débat ne sortait pas de l'ornière tracée par M. Jay. Enfin, un avocat de Paris, M. Roy[1], celui-là même qui, la veille de la séance impériale, s'était réuni à M. Dupin pour proposer à la Chambre de refuser le serment de fidélité à l'empereur[2], prit la parole, et, d'un ton résolu, s'appuyant sur l'article 50 de la constitution de l'an VIII, qui portait que toute déclaration de guerre serait proposée, discutée et promulguée comme les lois, il fit une proposition dont le résultat devait être de faire mettre le gouvernement en accusation, et de faire déclarer illégale, inconstitutionnelle, en présence de l'invasion, la marche de l'empereur contre les Anglais et les Prussiens. Les quelques mots prononcés par M. Boulay (de la Meurthe), au début de la séance, faisaient ressortir encore mieux l'audace du langage de M. Roy, puisqu'ils annonçaient que nos soldats devaient déjà se trouver aux prises avec l'ennemi. On sait, en effet, que le même jour, à la même heure où cet avocat occupait la tribune, quatre cents pièces de canon françaises et prussiennes échangeaient leur feu entre les villages de Saint-Amand et de Ligny.

M. Roy résumait en lui les passions de cette portion nombreuse de la bourgeoisie qui ne connaît, en politique, d'autre opinion que les inspirations de l'intérêt personnel. Intendant de grands seigneurs sous l'ancien régime, tout ce qu'il possédait, tout ce qu'il était, il le devait à la révolution dont on avait pu le voir, au reste, un très-fervent apôtre. Mais devenu propriétaire d'une fortune immense, résultat de grandes opérations sur les biens nationaux et sur les fonds publics, M. Roy, comme tous les gens repus, voulait un absolu repos. La guerre et ses soudaines péri-

1. Depuis ministre des finances, comte et pair de France.
2. Voir t. II, chap. VII.

péties, par cela seul qu'elles pouvaient inquiéter ses capitaux et troubler son calme, excitaient sa colère et le trouvaient inexorable. Les hommes de cette classe ne voyaient point leurs adversaires dans les souverains coalisés; leur irritation était exclusivement dirigée contre l'empereur, dont ils déploraient le retour, dont ils accusaient la turbulence, la soif de sang et de batailles, et contre les gens de cœur, gardes nationaux ou soldats, qui venaient de se lever pour défendre la France contre l'invasion. Défense impossible! disaient-ils, rêve insensé! effort impie! Toutefois M. Roy avait trop présumé du courage de la majorité de la Chambre; la fortune n'avait pas encore prononcé, sa motion ne fut pas appuyée : le président déclara qu'il n'y avait pas lieu de la mettre aux voix.

En abordant, de la manière que nous venons de dire, le fond même de la question soumise à la Chambre, M. Roy entendait faire de la politique; M. Jay, en soulevant le débat, était le volontaire instrument d'une intrigue que nous devons expliquer.

Les ministres du gouvernement des Cent-Jours se partageaient en *ministres à département* et en *ministres d'État;* les premiers, hommes d'administration, non de tribune[1]; les seconds, hommes de discussion autant qu'hommes d'affaires[2]. La Chambre des pairs, peu nombreuse, composée en majorité de généraux et d'anciens administrateurs, ne devait présenter ni débats étendus, ni luttes difficiles à soutenir; tous les ministres à portefeuille en faisaient d'ailleurs partie; l'empereur les avait chargés d'y représenter le gouvernement. La Chambre des représentants, au contraire, imposante par le nombre, renfermant beaucoup de membres encore jeunes, annonçait des habitudes moins calmes, présageait des discussions plus passionnées; les avocats, en outre, y étaient fort nombreux : les quatre ministres d'État, anciens avocats eux-mêmes, orateurs habituels du gou-

1 Cambacérès, Caulaincourt, Carnot, Davoust, Decrès, Fouché, Gaudin (duc de Gaëte) et Mollien.

2. Boulay (de la Meurthe), Defermon, Merlin (de Douai), et Regnault (de Saint-Jean-d'Angély).

vernement sous l'empire, et rompus depuis longues années aux joûtes de la tribune, étaient membres de cette assemblée ; ils reçurent naturellement la mission d'y parler au nom du pouvoir exécutif. Le gouvernement constitutionnel était à son début; aucune disposition de loi ne réglementait les rapports entre les deux pouvoirs ; les précédents n'existaient pas : Napoléon, pour nous servir des expressions de M. Boulay (de la Meurthe), en partageant ses ministres entre les deux assemblées, ainsi que nous venons de le dire, n'avait donc rien fait d'inconvenant ni d'irrégulier ; il avait obéi aux inspirations du simple bon sens.

Mais ce partage contrariait les projets de Fouché, qui avait facilement entrevu quelle était celle des deux assemblées à qui viendraient l'influence et la force. Ses relations parmi les représentants étaient déjà nombreuses ; il désirait les étendre, les fortifier, et arriver, à l'aide des membres les plus remuants de l'assemblée, à diriger ses délibérations et à dominer le gouvernement lui-même. Le droit d'entrer dans la Chambre et de se mêler à ses discussions, était la condition nécessaire du succès. M. Jay, ancien précepteur des enfants de Fouché et son familier, dut essayer de lui ouvrir les portes ; son interpellation à M. Boulay (de la Meurthe) n'avait pas d'autre but. « Dans un pays voisin du nôtre, avait-il dit en invoquant l'exemple de l'Angleterre, les ministres paraissent dans la Chambre des communes, ils y siégent, ils y répondent aux interpellations qui leur sont faites. » M. Jay n'obtint qu'un demi-résultat ; sa demande fut renvoyée à une commission, et Fouché, qui jusques alors avait retardé la communication d'un rapport *sur la situation intérieure de l'empire*, uniquement dans l'espérance de le présenter lui-même et d'avoir occasion de parler à la Chambre, dut se résoudre, le lendemain, à abandonner la lecture de ce document au ministre d'État Regnault (de Saint-Jean-d'Angély).

Ce rapport, analogue à ceux de Caulaincourt et de Carnot, et adressé également à l'empereur, fit tout l'intérêt de la séance du 17. Le ministre de la police, dans sa rédaction, semblait avoir poursuivi un double but : effrayer la Chambre et produire

sa propre apologie. Nous avons dit l'insignifiance des soulèvements royalistes en Vendée. Fouché ne se bornait pas à donner à cette échauffourée les proportions d'une insurrection formidable, il étendait l'effort de la guerre civile à toute la Normandie ; Toulon, Marseille, Bordeaux, en outre, fermentaient ; le midi tout entier se disposait à prendre les armes. En même temps qu'il jetait la peur au sein de la Chambre à l'aide de ces mensonges, qui soulevèrent à peu de jours de là une foule de réclamations et de démentis énergiques, Fouché avait soin d'ajouter qu'il ne désespérait pourtant pas d'arriver à pacifier prochainement le pays. Par quels moyens ? il ne le disait pas. En se posant ainsi comme le ministre nécessaire, comme l'homme de la situation, le duc d'Otrante comptait sans doute attirer sur lui l'attention et les espérances de cette multitude craintive, irrésolue, que l'on voit dans tous les moments d'orage se serrer autour de l'homme politique qu'elle suppose le plus expérimenté et le plus habile. Craignant, toutefois, que son vote dans le procès de Louis XVI et le souvenir de son proconsulat de Lyon, éloignassent de sa personne bon nombre de représentants qui, tout en acceptant le principe et les résultats de la révolution, repoussaient avec une espèce d'épouvante les conventionnels qu'ils avaient vus se jeter le plus hardiment et le plus avant dans la mêlée, il disait à ceux-là, dans son rapport :

« La révolution française n'a point son origine dans l'excès de la tyrannie ; le gouvernement qui l'a provoquée n'a point su en tirer avantage ; il n'avait que de l'orgueil et de la faiblesse. Elle n'est point le résultat du fanatisme de quelques sectes religieuses, de l'ambition de quelques grands seigneurs, ou des complots de quelques conspirateurs obscurs ; elle fut le fruit lent et préparé des lumières ; elle fut entreprise dans des vues de justice et d'ordre, jusqu'à l'instant où les fureurs d'une opposition insensée obligèrent ses fondateurs à mettre leur ouvrage sous la garde de la multitude ; alors le but fut manqué ; la révolution dévia de ses principes ; aucune force humaine n'était capable d'arrêter le torrent. Il fut de la sagesse d'en suivre et d'en modérer la marche ; et quelque sévère que soit le jugement que les contemporains ont porté sur cette époque de notre histoire, la postérité pensera peut-être que les hommes qui contribuèrent alors à soutenir l'honneur français, à défendre l'indépendance nationale,

à sauver la liberté publique de l'abîme où la fureur des partis et la tyrannie des factions allaient l'entraîner ; la postérité, dis-je, pensera que ces hommes ne manquaient ni de courage, ni des vertus qu'exige l'amour de la patrie. »

La postérité est aujourd'hui venue ; elle a prononcé : on doit regretter seulement que cette remarquable appréciation de la plus grande et de l'une des plus glorieuses époques de notre histoire ait pu servir d'apologie à un tel homme [1].

Il n'y eut point de séance le dimanche 18. Celle du 19 aurait passé inaperçue, sans un incident soulevé par Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) à l'occasion d'une nouvelle insérée dans un journal *libéral*. Ce journal annonçait que le général Travot, complétement battu et fait prisonnier par les Vendéens, venait d'obtenir son échange contre un des chefs insurgés. Regnault, après avoir démenti ces faits, ajoutait :

« Savez-vous, Messieurs, où vont ces nouvelles, où elles arrivent, et dans quel moment on les a concertées? Elles arrivent dans le moment même où, par la force de nos armes et par les soins d'une sage et prudente administration, une pacification se prépare ; elles arrivent à Portsmouth, au moment où l'on délibère peut-être si l'on risquera de nouveaux armements et l'envoi de nouveaux transports d'armes et de munitions ; elles arrivent dans le Poitou, au moment où six bataillons de gardes nationaux marchent pour se rendre à La Rochelle et vont être frappés dans leur route du bruit que leurs frères ont succombé ! »

Le premier mouvement de la Chambre fut un mouvement d'indignation. Un membre proposa de faire demander, par le

1. Ce rapport, dans *le Moniteur*, ne porte point de date. Lu à la Chambre cinq jours après le départ de l'empereur pour l'armée, avait-il été communiqué à Napoléon? On peut en douter. Lors même, au reste, que l'empereur en aurait pris connaissance, il est facile de comprendre son indifférence profonde pour les coupables exagérations et pour les préoccupations personnelles de son ministre. On l'a vu dans le volume précédent, le conseil de guerre chargé de prononcer sur Fouché comme *traître à la patrie*, n'attendait qu'une dépêche de l'empereur pour juger le duc d'Otrante.

président, au ministre de la police, quelle mesure on avait prise contre l'auteur de cette fausse nouvelle ; mais quelques mots prononcés par M. Dupin, et dans lesquels il réclama l'ordre du jour en invoquant la raison, la sagesse et la constitution, calmèrent soudainement l'assemblée, qui reprit l'insignifiante discussion de son règlement intérieur. C'est le surlendemain même de ce débat, on l'a vu, que l'insurrection recevait le coup de mort à La Roche-Servière.

La séance du 20 fut sans intérêt. Elle était terminée depuis plusieurs heures, lorsque la vague rumeur d'un immense désastre essuyé par nos armes à quelques lieues en avant de Bruxelles, circula d'abord sur le boulevard, parmi quelques groupes de joueurs à la bourse, et ensuite dans plusieurs salons politiques.

La première nouvelle de la campagne remontait à l'avant-veille, 18. Ce jour-là, *le Moniteur* publiait un rapport daté de Charleroi, le 15 au soir ; l'empereur y rendait compte du combat de Gilly, dans lequel le général Letort avait été mortellement blessé ; de la marche de Ney sur les Quatre-Bras, où ce maréchal avait eu le soir même son quartier général ; puis, en dernier lieu, de la désertion de M. de Bourmont [1]. Une dépêche télégraphique, datée de Montmeillan, le même jour, suivait immédiatement ce rapport et annonçait que le maréchal Suchet, à l'autre extrémité de la France, avait à son tour attaqué et battu les Autrichiens après leur avoir fait éprouver une perte de 300 hommes tués et de 600 prisonniers. Enfin, dans une dernière note de cinq lignes, espèce de *post-scriptum* inséré sous le titre de *Nouvelles de l'armée* à la fin de ce numéro, et daté de Ligny 16 juin, huit heures et demie du soir, on lisait que l'empereur venait de remporter une victoire complète sur les deux armées anglaise et prussienne réunies. Cette nouvelle causa une émotion universelle ; le canon se fit entendre, et, par un de ces

1. Ce rapport présentait la blessure du général Letort comme très-grave ; *le Moniteur* ajoutait en note : « Une lettre de l'empereur du 16 se termine par ces mots écrits de sa main : *Letort va mieux.* »

jeux familiers au hasard, les décharges d'artillerie, annonçant à la capitale française le triomphe de l'empereur, éclataient à la même heure où les quatre cents pièces de l'armée impériale et de l'armée anglaise tonnaient sur les hauteurs de la Belle-Alliance et de Mont-Saint-Jean. Durant toute cette journée du 18, une foule de citoyens, avides de nouvelles, se portèrent aux Tuileries, au Palais-Royal et à l'état-major de la place. La joie était sur toutes les figures; le soir, on fêta, dans un très-grand nombre de réunions, ce début heureux de la campagne.

*Le Moniteur* du 19 ne donna qu'une imparfaite satisfaction à l'impatience publique. Il ne publiait que deux rapports très-courts du major-général au prince Joseph et au ministre de la guerre, et dans lesquels le duc de Dalmatie se bornait à annoncer les résultats généraux de la journée du 16. Le 20, la feuille officielle ne contenait qu'une lettre écrite de Fleurus, le matin du 17, par un officier de l'état-major général. Cette lettre, dont tous les détails se rapportaient à la bataille de Ligny, se terminait ainsi : « La garde a tout culbuté devant elle; le feu n'a cessé qu'à dix heures du soir. Tout marche aux cris mille fois répétés de *Vive l'empereur!* Ce sont aussi les dernières paroles prononcées par les braves qui ont succombé. Jamais on n'a vu un semblable enthousiasme... J'espère que nous n'entendrons plus parler de sitôt des Prussiens, si toutefois ils peuvent se rallier. Quant aux Anglais, on verra aujourd'hui ce qu'ils deviendront. L'empereur est là. » *Le Moniteur* du 21, interrogé avidement par toutes les classes de la population, ne renfermait aucune lettre, aucune dépêche. En revanche, une nouvelle affreuse ne tarda pas à courir tout Paris. La vague rumeur de la veille au soir se trouvait confirmée : nos troupes, battues le 18, avaient repassé la frontière en pleine déroute; tous les corps, ajoutait-on, étaient détruits ou désorganisés, et l'empereur lui-même, impuissant à rallier les débris de l'armée, venait d'arriver à Paris. Dans le premier moment on refusa de croire; ce fut ensuite une anxiété cruelle, puis une morne stupeur. La nouvelle de la présence de

Napoléon dans les murs de la capitale était fondée; il était descendu au palais de l'Élysée vers le milieu de la nuit.

Nous avons laissé l'empereur sur les hauteurs de la Belle-Alliance au moment où, poussant son cheval pour entrer dans le carré de Cambronne, il fut entraîné sur la route de Charleroi par les généraux restés autour de lui. Les Prussiens de Bulow, revenus sur Planchenoit, barrèrent presque immédiatement la route; ce mouvement, exécuté quelques minutes plus tôt, aurait contraint les amis de Napoléon de le laisser accomplir la résolution qu'il avait d'abord formée, celle de se faire tuer sur le champ de bataille, au milieu des grenadiers de sa garde.

Parvenu à Genappe, l'Empereur essaya de rétablir un peu d'ordre parmi les fuyards; ses efforts furent sans succès. Les soldats de tous les corps et de toutes les armes, soldats d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, marchant sans ordre et confondus, se heurtaient, s'écrasaient dans les rues de cette petite ville, fuyant devant la cavalerie prussienne, dont ils entendaient les *hurrahs* derrière eux. C'était à qui arriverait le plus vite de l'autre côté du pont jeté sur la Dyle, et qu'embarrassaient un grand nombre de chariots et de caissons renversés. Il était près de minuit; aucune voix, au milieu de ce tumulte et de ce désordre, ne pouvait se faire entendre. L'empereur, convaincu de son impuissance, prit le parti de laisser écouler le torrent, certain qu'il s'arrêterait de lui-même quand viendrait le jour et lorsque le flot atteindrait la frontière française. Après avoir expédié au maréchal Grouchy plusieurs officiers chargés de lui annoncer la perte de la bataille et de lui transmettre l'ordre de se replier sur la Sambre, de passer cette rivière à Namur et de se porter par Charlemont sur Laon où se réunirait l'armée, lui-même quitta Genappe et se dirigea sur Charleroi où il arriva entre quatre et cinq heures du matin. Les équipages de pont, ceux des vivres, restés en arrière de cette ville, reçurent immédiatement l'injonction de se retirer également sur Laon, partie par Avesnes, partie par Philippeville; puis, ces soins pris, Napoléon partit pour cette dernière place où il entra vers dix heures. Des offi-

ciers furent encore envoyés de cette ville au maréchal Grouchy pour lui réitérer les recommandations transmises de Genappe. L'ordre fut en même temps expédié à tous les commandants des places de la Meuse de se tenir prêts à être attaqués, et de se défendre à outrance ; au général Rapp, commandant le cinquième corps d'armée en Alsace, au général Lecourbe, commandant les troupes réunies à Béfort, et au général Lamarque, commandant l'armée de la Vendée, de se porter à marches forcées sur Paris, et, s'il en était besoin, d'accélérer leur mouvement en faisant transporter l'infanterie sur des charrettes, et traîner l'artillerie par des chevaux de réquisition. Il dicta ensuite à son secrétaire, Fleury de Chaboulon, qui venait de le rejoindre, deux lettres pour Joseph. Dans la première, destinée à être communiquée au conseil des ministres, il annonçait en quelques mots l'issue fatale de la bataille ; la seconde, écrite pour le prince seul, renfermait un tableau fidèle du désastre, et se terminait ainsi :

« Cependant tout n'est pas perdu ; je suppose qu'il me restera, en réunissant mes forces, cent cinquante mille hommes. Les fédérés et les gardes nationaux qui ont du cœur me fourniront, en outre, cent mille hommes ; les bataillons de dépôt, cinquante mille hommes ; j'aurai donc trois cent mille soldats à opposer de suite à l'ennemi. J'attellerai l'artillerie avec les chevaux de luxe ; je lèverai cent mille conscrits ; je les armerai avec les fusils des royalistes et des mauvais gardes nationaux. Je ferai lever en masse le Dauphiné, le Lyonnais, la Bourgogne, la Champagne, la Lorraine ; j'accablerai l'ennemi : mais il faut qu'on m'aide et qu'on ne m'étourdisse point. Je vais à Laon ; j'y trouverai sans doute du monde. Je n'ai point entendu parler de Grouchy ; s'il n'est point pris, comme je le crains, je peux avoir, dans trois jours, cinquante mille hommes ; avec cela, j'occuperai l'ennemi et je donnerai à Paris et à la France le temps de faire leur devoir. Les Anglais marchent lentement ; les Prussiens craignent les paysans et n'oseront pas trop s'avancer : tout peut se réparer encore. Écrivez-moi l'effet que cette horrible échauffourée aura produit dans la Chambre. Je crois que les députés se pénétreront

que leur devoir dans cette grande circonstance, est de se réunir à moi pour sauver la France : préparez-les à me seconder dignement. »

Napoléon ajouta de sa main : *Du courage et de la fermeté !* Les espérances qu'il confiait à son frère n'étaient pas exagérées; elles pouvaient se réaliser avec le concours des Chambres, concours possible si Napoléon ne quittait pas l'armée. Or, la lettre dont nous venons de reproduire une partie, les ordres transmis au maréchal Grouchy et aux chefs des autres corps, prouvent que l'Empereur se dirigeait sur Laon dans le but précisément d'y rallier les troupes et de rester à leur tête.

Une mauvaise chaise de poste à moitié brisée et quelques charrettes remplies de paille venaient d'être préparées, faute de mieux, pour transporter Napoléon à Rocroi, lorsqu'on annonça l'arrivée du maréchal Soult avec quelques voitures de suite. Le maréchal reçut l'ordre de rester dans la place pour rallier le grand quartier général, ainsi que les détachements qui pourraient se diriger sur ce point: on s'empara de ses équipages, trois ou quatre cents fuyards de toutes armes furent réunis et formés en escorte, et à deux heures de l'après-midi, l'empereur quitta Philippeville dans une calèche où prit place également le général Bertrand; une seconde voiture renfermait le duc de Bassano, les généraux Drouot et Dejean, ainsi que MM. de Canisy, premier écuyer, et Fleury de Chaboulon; une troisième emmenait les généraux Gourgaud, de Flahaut et Labédoyère, et le colonel de Bussy, aides de camp. On fit halte à Rocroi. Là, une discussion eut lieu entre plusieurs des compagnons de route de l'empereur, sur le parti qu'il devait adopter. Labédoyère, cœur chaud, caractère chevaleresque, voulait que l'empereur ne s'arrêtât pas jusqu'à Paris; qu'il se présentât immédiatement devant les Chambres, qu'il confessât toute l'étendue du désastre et, comme Philippe-Auguste, qu'il offrît de mourir en soldat et de remettre la couronne au plus digne. Un de ses collègues, qui avait une pratique plus grande des choses et des hommes, M. de Flahaut, ne partageait pas cette opinion, et soutenait que l'em-

pereur se perdrait s'il entrait dans Paris. Les Chambres, disait-il, croiront se sauver en le sacrifiant. « Dieu nous préserve d'un tel malheur! s'écria Labédoyère. Si les Chambres s'isolent de l'empereur, la France sera positivement perdue. Les ennemis, sous huit jours, seront à Paris, et le neuvième nous reverrons les Bourbons. Que deviendront alors la liberté et tous ceux qui ont embrassé la cause nationale? Pour moi, mon sort ne sera point douteux : *je serai fusillé le premier.* »

On se remit en route pour Laon. L'empereur descendit au pied de cette ville; la nouvelle du désastre l'y avait déjà devancé; il fut reçu par la garde nationale. « Sire, lui dit l'officier com- « mandant, nos frères et nos enfants sont dans les places fortes; « disposez de nous qui restons, nous sommes prêts à mourir « pour la patrie et pour Votre Majesté. » Ces nobles paroles n'étaient point l'expression d'un sentiment isolé, tous les gardes nationaux présents, une foule d'habitants de la campagne accourus au bruit de l'approche de l'empereur, les couvrirent d'acclamations : cédant au plus patriotique enthousiasme, brandissant, ceux-ci leurs fusils, d'autres des faux, ces braves gens reconduisirent Napoléon, aux cris de *vive l'Empereur!* jusqu'au logement destiné à le recevoir. Il y entrait à peine, quand on le prévint qu'un nombreux détachement de troupes se montrait au loin et semblait se diriger sur la ville. Un aide de camp partit aussitôt en reconnaissance : c'était environ 3,000 soldats de la garde impériale, infanterie et cavalerie, que les généraux Morand, Pelet, Colbert et Petit étaient parvenus à rallier. « En ce cas, dit l'empereur quand on lui annonça cette nouvelle, je demeurerai décidément à Laon jusqu'à ce que le reste de l'armée soit réuni. J'ai donné l'ordre de diriger ici et sur Reims tous les militaires isolés. La gendarmerie et la garde nationale vont battre la campagne et ramasser tous les traîneurs; les bons soldats se rallieront d'eux-mêmes : nous aurons dans vingt-quatre heures un noyau de 10 à 12,000 hommes; avec cette petite armée je contiendrai l'ennemi, je donnerai le temps à Grouchy d'arriver et à la nation de se retourner. » Cette résolution, autour de lui,

fut vivement combattue; comme à Rocroi, il y avait dissidence; quelques généraux, à l'exemple de M. de Flahaut, étaient d'avis que l'empereur devait rester à l'armée; d'autres en plus grand nombre, disaient: « Votre Majesté a vu le désastre de ses propres yeux; elle sait que tous les régiments étaient confondus et que ce n'est point en quelques heures qu'on pourra les reformer. En supposant même qu'elle puisse réunir 10 à 12,000 hommes, que pourra faire Votre Majesté avec cette poignée de soldats? Pendant qu'elle arrêtera l'ennemi sur un point, il pénétrera par un autre : toutes les routes lui sont ouvertes. Le corps de Grouchy, qu'il ait ou non repassé la Dyle, est probablement perdu. La France ne peut plus être sauvée que par elle-même. Il faut que tous les citoyens prennent les armes; et la présence de Votre Majesté est nécessaire pour comprimer ses ennemis, pour enflammer et diriger le mouvement des patriotes. Les Parisiens, quand ils verront Votre Majesté, n'hésiteront pas à se battre. Si vous restez loin d'eux, on fera courir mille bruits, on dira que vous avez été tué, que vous êtes prisonnier ou cerné. La garde nationale et les fédérés, découragés par la crainte d'être abandonnés ou trahis comme l'année dernière, ne se battront qu'à contre-cœur, si même ils se battent. »

Ces dernières considérations firent une certaine impression sur l'empereur, elles étaient appuyées par la grande majorité des généraux qui l'entouraient; Napoléon ne sut pas résiter. « Eh bien! dit-il, puisque vous le croyez nécessaire, j'irai à « Paris; mais je suis convaincu que vous me faites faire une sot- « tise. Ma vraie place est ici : je pourrais y diriger ce qui se pas- « serait à Paris; mes frères feraient le reste. » Il se retira immédiatement dans une autre pièce avec le duc de Bassano et M. de Chaboulon, et mit la dernière main au bulletin de la bataille de Waterloo, bulletin déjà ébauché durant sa halte à Philippeville. Quand la rédaction fut terminée, il fit appeler les généraux Bertrand, Drouot, Gourgaud et ses autres aides de camp. « Voici, leur dit-il, la relation de la bataille; je veux que vous en entendiez la lecture. Si j'ai omis quelques faits essentiels, vous me

les rappellerez; mon intention est de ne rien dissimuler. Il faut, comme après Moscou, révéler à la France la vérité tout entière. » M. de Chaboulon lut le bulletin : les généraux Drouot et de Flahaut proposèrent quelques changements qui furent agréés par l'empereur. Ces corrections faites, une seconde lecture eut lieu; aucune réclamation ne s'éleva, et la relation ainsi rectifiée fut expédiée au prince Joseph par courrier extraordinaire. A quelques heures de là, Napoléon envoyait le général de Flahaut à Avesnes pour obtenir des renseignements précis sur ce qui se passait de ce côté, et le général Dejean à Guise, pour examiner l'état de cette place et y rallier les détachements qui auraient pris cette direction; puis laissant le colonel de Bussy à Laon avec l'ordre de tout disposer pour l'armée qui allait se réunir sous cette place, il partit pour Paris. Son projet était de ne rester dans la capitale de l'empire que le temps nécessaire pour prévenir la commotion politique, résultat probable de la première nouvelle du désastre; pour disposer les esprits à triompher de la crise dans laquelle la France allait entrer; hâter les préparatifs de défense de Paris; faire diriger sur Laon toutes les troupes, tous les renforts que l'on pourrait tirer des dépôts et des places de guerre; en un mot, pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du PLAN DE DÉFENSE discuté avant son départ pour l'armée et auquel il se voyait maintenant contraint de recourir [1]. Un séjour de *quarante-huit heures* lui semblait devoir suffire à tous ces soins, et immédiatement après il comptait rejoindre l'armée sous Laon [2].

Il était onze heures du soir lorsque, le 20, l'empereur descendit à l'Élysée. Ce fut le duc de Vicence qui le reçut. Napoléon paraissait succomber à la fatigue, à la douleur; sa poitrine était souffrante, sa respiration oppressée. « L'armée avait fait des prodiges, dit-il au duc d'une voix pénible; une terreur panique l'a saisie, tout a été perdu... Je n'en puis plus... Il me faut quel-

1. Voir pour les détails de ce plan de défense nationale, tome II, chapitre VII.

2. *Campagne de* 1815, écrite à Sainte-Hélène par le général Gourgaud.

ques heures de repos pour être à mes affaires. » Il ajouta en portant la main sur son cœur : « J'étouffe là. » Après quelques instants de silence, il reprit : « Mon intention est de réunir les deux Chambres en séance impériale. Je leur peindrai les malheurs de l'armée ; je leur demanderai les moyens de sauver la patrie ; ensuite je repartirai. — Sire, lui répondit Caulaincourt, la nouvelle de vos malheurs a déjà transpiré ; il règne une grande agitation dans les esprits ; les dispositions des députés paraissent plus hostiles que jamais. Je regrette, Sire, de vous voir à Paris ; il eût été préférable que vous ne vous fussiez pas séparé de l'armée. — J'espère pourtant que les Chambres me seconderont et qu'elles sentiront la responsabilité qui va peser sur elles. La majorité est bonne, elle est française. Je n'ai contre moi que Lafayette, Lanjuinais, Flaugergues et quelques autres : je les gêne ; ils voudraient travailler pour eux ; je ne les laisserai point faire ; ma présence ici les contiendra[1]. »

Lucien et Joseph ne tardèrent pas à arriver. Ils furent bientôt suivis des ministres, de la plupart des hauts dignitaires et d'une foule de généraux impatients de connaître l'étendue et les détails du désastre. La plupart des officiers revenus avec l'empereur étaient encore sous l'impression de l'événement. Quelques-uns firent de la déroute un tableau si lamentable, que leurs auditeurs, frappés d'épouvante, quittèrent l'Élysée avec la conviction que la France n'avait plus un soldat, et que, dépourvue de ses dernières ressources, il ne lui restait plus qu'à implorer la merci des alliés.

Napoléon, avant de prendre du repos, avait indiqué pour les premières heures de la matinée un conseil où devaient se réunir ses deux frères Lucien et Joseph, les huit ministres à portefeuille, les quatre ministres d'État et le duc de Bassano. Quand ce conseil fut assemblé, l'empereur invita M. de Bassano à donner lecture du bulletin de la bataille du 18 ; puis il dit : « Nos mal« heurs sont grands ! Je suis venu pour les réparer, pour impri-

1. *Mémoires* de Fleury de Chaboulon.

« mer à la nation, à l'armée, un grand et noble mouvement. Si « la nation se lève, l'ennemi sera écrasé; si au lieu de levées, de « mesures extraordinaires, on dispute, tout est perdu! L'ennemi « va entrer en France. J'ai besoin, pour sauver la patrie, d'être « revêtu d'un grand pouvoir, d'une dictature temporaire. Dans « l'intérêt de la patrie, je pourrais me saisir de ce pouvoir; mais « il serait utile et plus national qu'il me fût donné par les Cham- « bres. » Ces paroles, écoutées dans le plus profond silence, restèrent sans réponse. La plupart des ministres baissaient les yeux. L'empereur interpella Carnot.

En ce moment Carnot, inspiré par le sentiment patriotique qui fit sa gloire lors de la grande lutte de la France révolutionnaire contre la première coalition, ouvrit immédiatement l'avis de déclarer la patrie en danger, d'appeler aux armes tous les fédérés, tous les gardes nationaux de l'empire, de mettre Paris en état de siége et de se défendre à outrance. Il ajoutait qu'à la dernière extrémité il faudrait se retirer de l'autre côté de la Loire, s'y retrancher et y tenir l'ennemi en arrêt jusqu'au moment où l'on aurait réuni et organisé, à l'aide de l'armée de la Vendée et des différents corps d'observation de l'est et du midi, des forces assez nombreuses pour reprendre l'offensive, et purger le sol national de la présence des alliés.

Le duc de Vicence fut interrogé à son tour. Organisation fatiguée, esprit découragé et abattu, ce ministre répugnait à toute mesure extrême, à tout parti énergique; il se contenta de dire en termes généraux que la nation devait faire un grand effort pour sauver son indépendance, et que le succès dépendrait, non des mesures adoptées par l'empereur, mais d'une parfaite union entre les Chambres et le souverain.

Fouché, aux derniers mots de Caulaincourt, s'empressa d'intervenir; il dit qu'il ne croyait pas, en effet, que l'empereur pût sauver la France sans le concours des Chambres; que ce concours, au reste, serait facile à obtenir en leur montrant de la confiance et de la *bonne foi*, et qu'il était convaincu qu'un appel à leur patriotisme les trouverait prêtes à tous les sacrifices.

Le duc Decrès n'était pas encore dans la confidence des pratiques secrètes déjà entamées par Fouché avec les principaux meneurs de la Chambre; il déclara nettement qu'il n'y avait pas à compter sur les représentants, qu'ils étaient mal disposés et paraissaient décidés à se porter aux plus violents excès.

Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), un de ces hommes de tribune qui dépensent toute leur intelligence et tout leur courage dans les luttes de la parole, et qui n'ont de force et d'énergie qu'au service de la fortune, appuyant l'opinion du ministre de la marine, ajouta qu'il craignait qu'un grand sacrifice ne fût nécessaire.

« Parlez nettement, lui dit l'empereur; c'est mon abdication qu'ils veulent, n'est-ce pas?

— Je le crois, Sire, répondit Regnault; quelque pénible que ce devoir soit pour moi, je dois éclairer Votre Majesté sur sa véritable situation. J'ajouterai même qu'il serait possible, si Votre Majesté n'abdiquait pas de son propre mouvement, que la Chambre osât lui demander ce sacrifice.

— Je me suis déjà trouvé dans des circonstances bien difficiles, répliqua Lucien avec vivacité, et j'ai toujours vu que plus les crises sont fortes, plus on doit déployer d'énergie. Si la Chambre, mise en demeure de seconder l'empereur, refuse son concours, il faut que l'empereur sauve la France à lui seul. Pour lui, comme pour nous tous, le salut de la patrie doit être la suprême loi. Le refus de la Chambre une fois exprimé, l'empereur doit se déclarer dictateur; il doit mettre le pays en état de siége et appeler à la défense du sol national tous les patriotes, tout ce qui a du cœur. »

Intelligence nette, cœur ferme, caractère élevé, Lucien avait affronté la disgrâce de son frère en se séparant de lui, lorsque, aspirant à devenir le souverain de la république dont il n'était jusqu'alors que le premier magistrat, Napoléon avait échangé son titre de consul contre celui d'empereur. Un nouveau grief était venu bientôt augmenter le mécontentement de Napoléon; Lucien, repoussant les instances de son frère pour former une union en rapport avec la nouvelle position de sa famille, avait noblement refusé de rompre un mariage contracté par lui lorsqu'il n'était

encore qu'un citoyen ignoré. Tant que le bonheur et la fortune restèrent fidèles à l'empereur, Lucien était demeuré dans sa retraite. La catastrophe de 1814 fut si prompte, si rapide, que le temps lui manqua pour se trouver au nombre des compagnons que Napoléon conserva dans sa solitude de Fontainebleau. Mais après le retour de l'île d'Elbe, lorsque l'Europe en armes s'apprêtait à fondre une seconde fois sur la France impériale et sur son chef, Lucien accourut. L'opinion que nous venons de reproduire montre qu'il n'avait rien perdu de cette hardiesse et de cette décision auxquelles seules Napoléon était redevable de n'avoir pas vu sa fortune politique ensevelie dans les journées de brumaire. Son avis fut appuyé par Carnot. « Tant que durera la crise, dit le ministre de l'intérieur, il me semble effectivement indispensable que l'empereur soit revêtu d'une grande et imposante autorité. »

Napoléon prit immédiatement la parole, et dit : « La présence de l'ennemi sur le sol national rendra aux députés, je l'espère, le sentiment de leurs devoirs. La nation ne les a point envoyés pour me renverser, mais pour me soutenir. Je ne crains rien pour moi, mais je crains tout pour la France. Si nous querellons entre nous au lieu de nous entendre, nous aurons le sort du Bas-Empire; tout sera perdu. Le patriotisme de la nation, sa haine pour les Bourbons, nous offrent encore d'immenses ressources; notre cause n'est point désespérée. »

L'empereur passa alors en revue tous les moyens qui restaient pour réparer les désastres du 18. Les troupes ayant pris part à la bataille s'élevaient à 65,000 hommes. Un aperçu des pertes de cette journée en tués, blessés ou prisonniers, les portait à 24 ou 25,000 hommes; 40,000 hommes environ avaient donc dû rentrer en France. Sur ce chiffre, 25 à 30,000 hommes, d'après les nouvelles arrivées de la frontière du nord durant la nuit qui venait de s'écouler et le matin, étaient déjà ralliés sur différents points et se portaient sur Laon [1]. En ajoutant à ces forces les

1. L'armée qui avait combattu à Waterloo se composait des 1er, 2e et 6e corps et des troupes de la garde impériale. Les fuyards de ces corps s'étaient divisés en arrivant aux Quatre-Bras. Ceux des 1er et 2e corps, entrés en Belgique par

35,000 hommes de Grouchy, dont on avait enfin des nouvelles par le gouverneur de Givet, et que l'on savait avoir passé à Namur se retirant sur Dinan, c'étaient 60 à 65,000 hommes qui, dans quatre jours, seraient réunis sous le chef-lieu du département de l'Aisne. Un certain nombre de dépôts de régiments les plus rapprochés de Paris, à qui l'ordre de marcher sur cette capitale venait d'être transmis, présentaient assez d'hommes pour remplacer les pertes de la campagne. Les seuls dépôts de la garde impériale pouvaient fournir 6,000 soldats disponibles. On avait, à la vérité, perdu un matériel assez considérable d'artillerie; mais les soldats du train, pour la plupart, s'étaient sauvés avec leurs chevaux; on les réunissait à La Fère et à Vincennes. Quant au matériel, on comptait dans ce dernier dépôt et à Paris cinq cents pièces de campagne; d'autres parcs considérables existaient, en outre, sur la Loire. Il était donc facile d'organiser immédiatement deux cents bouches à feu; ce qui remettait notre matériel dans le même état où il était avant la journée de Waterloo. L'empereur calculait ensuite qu'en dirigeant sur Laon les soldats de dépôt appelés à Paris, au fur et à mesure de leur arrivée, les 65,000 hommes de l'armée du Nord se trouveraient portés, dans les premiers jours de juillet, à 130,000 combattants. D'un autre côté, si nos pertes dans les journées des 16 et 18 avaient été grandes, celles de l'ennemi étaient encore plus considérables. Obligés, en outre, de laisser des corps d'observation devant Maubeuge, Valenciennes, Condé, Lille, Dunkerque et les autres places de la frontière belge qui toutes avaient des garnisons nombreuses; de masquer ensuite les places de la Somme, Wellington et Blücher pouvaient difficilement arriver sur la ligne de l'Aisne avec plus de 80 à 90,000 hommes; ils ne pouvaient d'ailleurs s'y présenter avant le 26 ou le 27, date à laquelle l'armée impériale réunie à Laon aurait un chiffre de soldats supérieur à celui de l'ennemi. Dans cette position, les deux gé-

le pont de Marchiennes, s'étaient retirés par cette route; les soldats du 6e corps et ceux de la garde impériale, entrés par Charleroi, avaient repris le même chemin.

néraux alliés se verraient forcés de combiner leurs mouvements avec les armées de la Russie et de l'Autriche. Or, celles-ci, à la date des dernières nouvelles, n'avaient pas encore passé le Rhin; en admettant même qu'elles pussent le franchir le 25 juin, ce n'était pas avant le 15 ou le 20 juillet qu'il leur serait possible de se trouver en force sur la Marne. On avait dès lors un mois pour achever la fortification et l'armement de toute l'enceinte de Paris; pour compléter l'organisation de la garde nationale et des fédérés de la capitale, et pour y faire arriver 60,000 gardes nationaux de la Bretagne, de la Normandie et de la rive gauche de la Loire, ainsi que les 30,000 soldats de marine composant les vingt régiments de matelots organisés avant l'ouverture de la campagne.

Ce n'était pas tout : la combinaison d'opérations actives entre l'armée anglo-prussienne venant de Belgique et les corps alliés débouchant par le Rhin, devait nécessairement donner lieu à des mouvements militaires, où tout l'avantage appartiendrait à l'adversaire occupant la position centrale, surtout lorsque cet adversaire pourrait manœuvrer avec 150,000 hommes de troupes de ligne autour d'un point d'appui comme Paris, point qui se trouverait alors complétement fortifié, armé de 5 à 600 bouches à feu, et défendu par près de 100,000 gardes nationaux bien organisés et bien armés. La France était donc en mesure de résister victorieusement à l'invasion des troupes alliées, arrivant par la Belgique et par le Rhin. Restaient les corps auxquels les différentes gorges des Alpes pouvaient donner passage. A ceux-là, l'empereur comptait opposer Suchet et ses troupes déjà victorieuses ; il devait les rappeler sur Lyon, où elles se concentreraient et rallieraient toutes les gardes nationales du pays, ainsi que celles d'une partie de la Bourgogne et du Dauphiné. Suchet, ainsi appuyé et soutenu, suffirait pour arrêter l'armée autrichienne d'Italie [1].

Ces considérations, développées avec une grande force de lan-

1. *Campagne de* 1815, écrite à Sainte-Hélène par le général Gourgaud.

gage et une remarquable lucidité, ramenèrent la confiance parmi la majorité du conseil. L'opinion de Lucien et de Carnot, pour une résistance à outrance dirigée par l'empereur, revêtu à cet effet de pouvoirs extraordinaires, fut adoptée. On décida que Paris serait déclaré en état de siége ; que le centre du gouvernement et les Chambres, s'il en était besoin, seraient transférés à Tours, que le commandement de Paris serait donné au maréchal Davoust, et le ministère de la guerre au général Clausel ; que le nombre des tirailleurs de la garde nationale parisienne (fédérés) serait immédiatement doublé, et qu'on leur distribuerait des armes dans la journée. Les actes et les ordres nécessaires à l'exécution de ces différentes mesures se rédigeaient déjà à la secrétairerie d'État ; on discutait s'il convenait que l'empereur portât lui-même en habit de voyage et sans appareil, ces décisions aux Chambres ; enfin, on minutait le discours que Napoléon s'apprêtait à y aller prononcer, lorsque des nouvelles arrivées de la Chambre des représentants apprirent que cette assemblée venait de se déclarer en permanence, et de proclamer crime de haute trahison toute tentative d'ajournement et de dissolution. Les délibérations du conseil, la rédaction des actes et des ordres qu'il venait d'arrêter, furent immédiatement suspendues.

C'était la veille, vers midi, que les ministres avaient reçu communication des dépêches expédiées, le 19 au matin, de Philippeville, à Joseph. Convaincu que le succès inespéré de l'armée anglaise réservait à son chef un rôle influent, Fouché, dans la journée, dépêcha au duc de Wellington un émissaire chargé d'ouvrir les communications actives qui, depuis ce moment, ne cessèrent d'exister entre le lord et lui ; la lettre remise par le duc d'Otrante à cet agent, en fut le début. Ce soin pris, Fouché fit avertir du désastre les principaux membres de la Chambre, et envoya ses affidés sonner partout l'alarme. Dans les dernières heures de la soirée et le lendemain matin, un certain nombre de représentants, parmi les plus hostiles à l'empereur, se réunirent chez le ministre de la police ; on a cité, à cette occasion, les noms

de MM. Jay, Manuel, Flaugergues, d'Argenson, Dupin et de Lafayette. Ce fut dans ces conciliabules, ont dit plusieurs écrivains, que les événements qui devaient marquer la séance du 21 furent discutés et convenus. Les amis de M. de Lafayette ont nié qu'il eût assisté à aucune réunion chez le duc d'Otrante, le soir du 20 et dans la matinée du lendemain; ils ont affirmé que pas un membre de la Chambre, au début de la séance qui allait s'ouvrir, n'était dans la confidence du rôle que l'ancien commandant de la garde nationale de Paris s'apprêtait à jouer. Il paraît certain que M. de Lafayette ne prit effectivement conseil que de cette passion aveugle, implacable qui, le 30 mars 1814, pendant la bataille de Paris, le portait à vouloir soulever la garde nationale, non pour la conduire au secours de nos soldats se battant un contre dix, mais pour renverser l'empereur, et qui, lors du Champ-de-Mai, lui faisait proposer à Carnot et à Fouché de profiter de la confusion et du trouble, inséparables d'une pareille cérémonie, pour précipiter Napoléon du trône[1]. Quoi qu'il en soit, la Chambre, à l'heure fixée pour l'ouverture de la séance, à midi, se trouva au grand complet. *Tout est perdu! La France n'a plus d'armée!* avait dit Fouché la veille. *L'empereur va chasser les pairs et les députés! Il va prendre la dictature!* écrivait-il à quelques représentants ses affidés, de la salle même de l'Élysée où il discutait, avec les autres ministres de Napoléon, les moyens de tenir tête aux événements. Colportées sur tous les bancs, confirmées par deux ou trois ministres, par Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) entre autres, qui, courant de l'Élysée au Palais-Législatif et du Palais-Législatif à l'Élysée, semaient autour d'eux le trouble et la peur dont ils étaient saisis, ces confidences jetaient au sein de cette nombreuse assemblée l'agitation la plus

1. « M. de Lafayette..... trouva Carnot sincèrement persuadé de la conversion de Napoléon et déterminé à le servir de tout son pouvoir. Fouché déclara que cette idée hardie était inexécutable. » — *Esquisse historique et fragments inédits sur les Cent-Jours.* Cette brochure, sans nom d'auteur, et que nous aurons encore occasion de citer, est un in-8° de cinq feuilles un quart, imprimé en 1819 chez Baudoin, et dont la rédaction appartient en commun à MM. de Lafayette et Lanjuinais.

vive; on n'entendait que des paroles de colère parmi les adversaires si multiples du gouvernement impérial; chez les membres les plus timides, c'était de la stupeur. Enfin, à midi un quart, le président déclara la séance ouverte. Immédiatement après la lecture du procès-verbal, M. Lanjuinais annonça que MM. de Lafayette et Henri Lacoste avaient des propositions à soumettre à la Chambre. M. de Lafayette fut appelé le premier. Une sorte de frémissement courut dans toute l'assemblée quand il parut à la tribune; chacun semblait pressentir quelque événement inattendu. M. de Lafayette parla en ces termes :

« Messieurs, lorsque pour la première fois, depuis bien des années, j'élève une voix que les vieux amis de la liberté reconnaîtront encore, je me sens appelé à vous parler des dangers de la patrie que vous seuls à présent avez le pouvoir de sauver.

« Des bruits sinistres s'étaient répandus; ils sont malheureusement confirmés. Voici l'instant de nous rallier autour du vieux étendard tricolore, celui de 89, celui de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public; c'est celui-là seul que nous avons à défendre contre les prétentions étrangères et contre les tentatives intérieures. Permettez, Messieurs, à un vétéran de cette cause sacrée, qui fut toujours étranger à l'esprit de faction, de vous soumettre quelques résolutions préalables dont vous apprécierez, j'espère, la nécessité.

« ART. 1er. La Chambre des représentants déclare que l'indépendance de la nation est menacée.

« 2. La Chambre se déclare en permanence. Toute tentative pour la dissoudre est un crime de haute trahison; quiconque se rendrait coupable de cette tentative sera traître à la patrie et sur-le-champ jugé comme tel.

« 3. L'armée de ligne et les gardes nationales qui ont combattu et combattent encore pour défendre la liberté, l'indépendance et le territoire de la France, ont bien mérité de la patrie.

« 4. Le ministre de l'intérieur est invité à réunir à l'état-major général, les commandants et majors de légion de la garde nationale parisienne, afin d'aviser aux moyens de lui donner des armes et de porter au plus grand complet cette garde citoyenne dont le patriotisme et le zèle éprouvé depuis vingt-six ans, offrent une sûre garantie à la liberté, aux propriétés, à la tranquillité de la capitale et à l'inviolabilité des représentants de la nation.

« 5. Les ministres de la guerre, des relations extérieures, de la police et de l'intérieur, sont invités à se rendre sur-le-champ dans le sein de l'assemblée. »

Ces propositions ne violaient pas seulement dans deux de ses dispositions les plus essentielles la constitution jurée par la Chambre quatorze jours auparavant; leur adoption était, en outre, la désorganisation et le renversement du gouvernement impérial. Quels motifs portaient M. de Lafayette à vouloir cette révolution nouvelle après une défaite, et lorsque l'Europe s'avançait en armes? A quelles mesures entendait-il recourir pour sauver l'indépendance nationale? Quelle différence y avait-il donc à ses yeux entre le vieil étendard tricolore, qu'il invoquait, et le drapeau sous lequel nos soldats venaient de lutter si héroïquement à Waterloo? M. de Lafayette ne s'expliquait pas [1]. Par une déplorable fatalité, c'était pour la troisième fois, depuis 1792, que la France allait se trouver envahie, et pour la troisième fois, emporté par des passions ou préoccupé d'intérêts étrangers à la défense du territoire, le marquis de Lafayette avait le malheur de se laisser entraîner à des efforts dont le seul résultat possible était de paralyser toute résistance à l'invasion [2].

Trop souvent les grandes catastrophes, par cela seul qu'elles ôtent le sang-froid, paralysent toute intelligence. Échapper au désastre et survivre, est alors la première, la seule pensée qui vient aux corps politiques comme aux individus. Les représentants, une fois réunis en séance, ne virent que le maintien de leur pouvoir et eux-mêmes. L'empereur, disait-on, avait résolu de les dissoudre, de les annuler; M. de Lafayette, au contraire, leur demandait de décréter la conservation de leur titre et de

1. Voici en quels termes M. de Lafayette a raconté les faits qui lui sont personnels dans la journée du 21 juin : « Le 21 au matin on vint successivement m'avertir que l'empereur était arrivé à l'Élysée, qu'il s'apprêtait à se faire nommer dictateur et à dissoudre les Chambres, sans doute pour remuer tous les moyens de l'anarchie..... Déjà ses voitures de parade se préparaient (pour aller à la chambre)... J'allai chez Fouché pour m'assurer de la vérité des faits; ils me furent confirmés par Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) venant de l'Élysée. Je leur déclarai que j'allais gagner l'empereur de vitesse. Je pressai Lanjuinais d'ouvrir la séance, et ne prenant pas même le temps de m'informer, comme pour les motions ordinaires, si je serais appuyé, je prononçai mon discours. » (*Mémoires* de M. de Lafayette, t. V, pag. 451, 522 et 523.)

2. V. pour le rôle de M. de Lafayette, lors des invasions de 1792 et de 1814, le 2e volume de cet ouvrage, chap. VII.

leur influence, ainsi que leur inviolabilité; sa proposition fut immédiatement accueillie par des applaudissements et par les cris nombreux et retentissants de *aux voix! appuyé!* Il y avait dans le sentiment qui dominait alors la Chambre, l'apparence d'une volonté si unanime et si irrésistible, que pas un membre n'eut la pensée de demander la parole pour combattre cette mesure. Les trois premiers articles furent adoptés sans débat; le quatrième, sur l'avis de M. Merlin, fut ajourné jusques après la comparution des ministres; le cinquième, qui ordonnait cette comparution, fut ensuite admis. Après le vote sur l'ensemble de la proposition ainsi modifiée, M. Dubois (de la Seine) demanda qu'elle fût imprimée, affichée dans Paris et transmise à tous les départements. M. Dupin insista vivement pour cet envoi. Un autre membre proposa de la notifier à la Chambre des pairs et à l'empereur. Toutes ces motions furent adoptées à mesure qu'on les mettait aux voix, tant la majorité avait hâte de se faire un titre pour résister à une dissolution, tant elle redoutait de voir les portes s'ouvrir et les ministres paraître un décret d'ajournement à la main. Peu de temps après le dernier vote, cette crainte put sembler fondée. Un des ministres, Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), entra dans la salle, et, se dirigeant vers la tribune, réclama la parole pour une communication du gouvernement.

Le but de l'empereur, quand il avait fait suspendre l'exécution des résolutions adoptées en conseil, était d'attendre de nouvelles informations sur ce qui se passait à la Chambre et de connaître les termes précis de la proposition de M. de Lafayette. On ne tarda pas à lui en transmettre une copie. Il la lut et en mesura promptement la portée : « J'aurais dû ajourner cette Chambre avant mon départ, dit-il, elle va perdre la France. » Puis il ajouta en se levant : « Regnault ne m'avait pas trompé... *J'abdiquerai s'il le faut.* » Cette parole irréfléchie, qui devait faire tous les frais des discussions de la nuit et du lendemain, était à peine échappée à Napoléon qu'il la regretta; il se reprit en disant : « Qu'avant de prendre un parti, il fallait cependant savoir ce que tout cela deviendrait. » Se tournant aussitôt vers

Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), il lui ordonna d'aller sur-le-champ à la Chambre pour essayer de la calmer et sonder le terrain. « Vous annoncerez mon retour, lui dit-il, vous ajouterez que je viens de convoquer le conseil des ministres et que je n'ai quitté l'armée que pour concerter avec eux et avec les Chambres les mesures de salut public exigées par les circonstances. » La même mission fut donnée à Carnot pour la Chambre des pairs. Quand l'un et l'autre furent sortis, Fouché fit observer que la communication dont Regnault était chargé ne satisferait probablement pas la Chambre des représentants, puisque cette assemblée entendait mander devant elle ses collègues de la guerre, des relations extérieures, de l'intérieur et lui-même. « Elle n'a pas le droit de s'arroger un tel pouvoir, répliqua Napoléon; je vous défends de bouger. » A quelques moments de là, Fouché quittait un instant la salle du conseil et faisait transmettre à M. Jay quelques lignes où, annonçant l'intention de l'empereur de ne pas laisser comparaître les ministres devant la Chambre, il lui disait qu'il y allait de la dignité et du salut de cette assemblée d'insister et de se faire obéir.

Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), comme on l'a vu, s'était empressé de remplir sa mission. Quand l'agitation causée par sa présence inattendue à la tribune fut apaisée, il annonça, au nom du gouvernement, l'arrivée de l'empereur, la veille à onze heures du soir, les résultats généraux de la bataille du 18, et le ralliement d'une partie des troupes sous les murs d'Avesnes, de Philippeville et de Laon. « S. M. est venue à Paris, dit-il en terminant, pour conférer avec ses ministres sur les moyens de rétablir le matériel de l'armée; son intention est de conférer également avec les Chambres sur les mesures législatives exigées par les circonstances. S. M. s'occupe en ce moment des propositions qu'elle doit leur soumettre. » Un silence glacial accueillit cette communication; pas un membre ne réclama la parole; Regnault quitta la salle. Dès qu'il fut sorti, M. Félix Desportes proposa la nomination d'une *commission administrative* de cinq membres « qui seraient chargés de pourvoir aux moyens de *protéger* l'as-

semblée. » M. Desportes, en sollicitant la formation de ce comité de protection ou de défense, ne désignait pas le pouvoir ou la force dont il s'agissait de repousser les attaques; il n'en était pas besoin; sa pensée fut comprise par toute la Chambre; la commission fut instituée sur-le-champ. Une discussion s'éleva ensuite sur la nature et la forme des interpellations à adresser aux quatre ministres que la Chambre avait mandés. Plusieurs orateurs s'étaient déjà succédé à la tribune, lorsque M. Jay, à qui venait d'arriver le mot de Fouché, prit la parole et dit : « Il n'est aucun de nous qui n'ait juré dans son cœur de mourir à son poste plutôt que d'abandonner les grands intérêts qui lui sont confiés. Vous avez appelé les ministres; vous les avez invités à paraître devant vous; ils ne paraissent pas : nous avons le droit de connaître la cause de ces retards que l'on ne peut s'empêcher de redouter. Je demande donc que la Chambre adresse aux ministres un second message qui leur fasse connaître qu'elle les attend, et qu'elle met l'exécution de cet *ordre* sous leur responsabilité *personnelle*. »

— « Procédons avec vigueur, mais avec sagesse, dit aussitôt un des membres de la nouvelle commission administrative; la garde nationale est une armée de citoyens; c'est pour les citoyens que nous allons délibérer; je demande donc que les chefs de cette garde soient convoqués et qu'elle s'arme. Périr n'est assurément pas un mal que redoute un cœur français, mais la gloire de périr en aveugle est commune, et les hommes qui, comme nous, ont la patrie à sauver, seraient impardonnables s'ils ambitionnaient un pareil sacrifice; la patrie ne l'exige pas; loin de là, elle réclame impérieusement notre conservation, puisque c'est sur ses intérêts les plus chers que nous avons à délibérer; appelons les ministres, rien de mieux; mais assurons, avant tout, les moyens de délibérer sans avoir à craindre pour notre sûreté [1]. »

— « La commission d'administration vous demande d'assurer la sûreté de vos delibérations, ajouta M. Penières; mais vous

1. *Le Moniteur* ne donne pas le nom de ce représentant le désigne seulement par ces mots : *un membre*.

savez que l'empereur s'est réservé le commandement en chef de la garde nationale, et que le commandant en second, le général Durosnel, est sous ses ordres. Il faut que la Chambre elle-même nomme le commandant supérieur de cette garde : nous venons de faire demander un certain nombre de bataillons ; le commandant en second peut se refuser à cette réquisition. »

Cette proposition, dictée par la pensée de porter M. de Lafayette à ce commandement en chef, n'allait rien moins qu'à placer toute la garde nationale de Paris sous les ordres immédiats de la Chambre. Un grand nombre de membres désiraient cette mesure comme un moyen d'opposer une force considérable à la force dont Napoléon pourrait se servir pour appuyer un décret d'ajournement ou de dissolution. Toutefois, la majorité ne songeait pas encore à quitter l'attitude défensive ; elle recula devant une attaque aussi personnelle, aussi directe contre Napoléon. La proposition de M. Penières ne fut pas accueillie ; le second message aux ministres fut seul ordonné.

Pendant que ce message s'expédiait dans les bureaux de la présidence, les préoccupations de l'assemblée continuaient à se révéler dans les motions isolées de quelques membres. M. Pouilly-Lévêque, sans être découragé par les votes précédents, demanda que les chefs et les majors de chaque légion de la garde nationale fussent invités à se rendre sur-le-champ dans le sein de l'assemblée. Sa parole se perdit au milieu de l'espèce de désordre qui régnait alors sur tous les bancs. La Chambre, depuis le dernier vote, restait réunie, mais sans délibérer. Les députés, divisés par groupes, s'entretenaient avec chaleur. La proposition faite par M. de Lafayette n'avait pas obtenu l'assentiment unanime. Plusieurs de ses amis, qui en apercevaient tout le danger, lui témoignaient leur surprise. M. Dupont (de l'Eure), entre autres, lui disait : « Je comprendrais ce que vous venez de faire si vous aviez personnellement les bras assez forts, d'une part, pour comprimer les contre-révolutionnaires de l'intérieur, et, de l'autre, pour arrêter l'ennemi. Mais, oubliez-vous que dans la position où nous sommes, le maintien de Napoléon est

le gage de notre indépendance, et que sa chute rend inévitables le triomphe de l'étranger ainsi que le retour des Bourbons? Que voulez-vous donc? Qu'espérez-vous? — Ne craignez rien, lui répondait M. de Lafayette en souriant avec confiance, quand nous serons débarrassés de lui, tout s'arrangera. »

A quatre heures un quart, le président interrompit les conversations particulières établies dans toute la salle, pour annoncer que les lettres ordonnant la comparution des ministres venaient de leur être envoyées. Peu d'instants après, une de ces médiocrités que la faveur souvent aveugle de Napoléon avait le plus grandies, un officier général que poursuivait sans doute à cette heure le souvenir de certains actes de mécontentement impérial publiquement exprimé, le comte Horace Sébastiani, parut à la tribune [1]. Il renouvela la proposition de mander devant la Chambre tous les chefs de légion de la garde nationale, et de leur ordonner de mettre chacun un bataillon sous les armes afin de veiller à la *sûreté* de la représentation nationale. — « La commission administrative vient de faire cette invitation au général Durosnel, cria une voix; il faut attendre la réponse de ce général. » M. Sébastiani ne se tint pas pour satisfait. « J'insiste sur la mesure que j'ai l'honneur de proposer à la Chambre, reprit-il, et je la réduis à ces termes : *Le président*

1. M. Sébastiani avait fourni à Napoléon l'occasion de l'unique jeu de mots peut-être que l'empereur se soit permis. Ce général se laissait souvent surprendre par l'ennemi : « En vérité, s'écria Napoléon après avoir lu une dépêche d'Espagne annonçant un nouvel événement de cette nature, Sébastiani me fait marcher de surprise en surprise. » En revanche, et pour venger sans doute ces surprises, le général Sébastiani, dans de pompeux bulletins dont il était fort prodigue, gagnait des victoires et prenait force canons. L'empereur, étonné de ces triomphes toujours sans résultats et que les rapports des généraux ennemis transformaient en de simples escarmouches ou en échecs, voulut connaître la vérité. Enquête faite et informations prises, il adressa au major-général de l'armée d'Espagne, maréchal Jourdan, la lettre suivante :

« Mon cousin, vous ferez savoir au général Sébastiani qu'il résulte de toutes les victoires qu'il remporte en Espagne, et dont il vous transmet les emphatiques récits, qu'il a perdu deux pièces de canon au lieu d'en avoir pris par trentaine. La valeur de ces deux bouches à feu sera retenue sur ses appointements. Il me sera adressé pièces justificatives du paiement effectué. »

*mandera le chef de chaque légion*, etc. — Rien n'annonce que la tranquillité publique soit troublée, dit aussitôt le général Grenier ; je demande que M. Sébastiani s'explique clairement sur le but de sa proposition. — Rien n'annonce en effet le moindre trouble, ajouta le président ; j'en reçois l'assurance officielle. Il n'y a pas l'ombre de mouvement. » Le repos de la cité et la tranquillité publique n'étaient pour rien dans les craintes des membres de la majorité ; ils ne s'en préoccupaient pas plus que de la position et de la marche des armées alliées. La venue d'un décret d'ajournement ou de dissolution, voilà ce qu'ils redoutaient. Au moindre bruit, ils croyaient entendre le pas d'un peloton de grenadiers accourant pour renouveler les scènes de la galerie de Saint-Cloud [1].

Cependant Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) et Carnot étaient revenus à l'Élysée. Ils dirent qu'ils n'avaient rencontré dans les deux Chambres que silence et froideur. Bientôt arrivèrent successivement au palais la nouvelle du second message ordonnant aux ministres de se rendre à la Chambre des représentants ; l'annonce des différentes motions faites pour la mise sous les armes d'une partie de la garde nationale, et de la proposition de nommer un commandant en chef autre que l'empereur. Napoléon écoutait tous ces rapports avec une sorte d'insensibilité. A la vérité, il n'avait pas attendu jusqu'au lendemain de Waterloo pour voir la lâcheté et la bassesse humaines se déployer devant lui dans toute leur nudité. Puissant, on l'avait salué le front dans la poussière, on lui avait demandé des chaînes ; et quelque avide de despotisme qu'il se fût alors montré, la servitude l'avait devancé toujours. Déchu, les plus odieuses calomnies, les insultes les plus grossières l'avaient poursuivi jusque dans son exil. Ces nouveaux coups portés par des gens qui se croyaient intrépides en attaquant un homme que l'Europe entière assaillait, le trouvaient sans colère. Ce qui dominait chez lui était une grande fatigue morale et un profond dégoût. Sa pensée ne s'arrêtait sur aucun

1. V. le 1er volume de cet ouvrage, chap. I.

parti. Le moment de se présenter devant les Chambres était peut-être passé. Après la déclaration votée par les représentants et que les pairs eux-mêmes venaient d'adopter, Napoléon croyait ne pouvoir plus paraître devant ces deux assemblées qu'à titre de dictateur ou dans l'attitude de suppliant. Il n'était plus assez sûr de sa fortune pour s'emparer du premier de ces deux rôles; le second répugnait à sa fierté. Las de tout ce qu'il entendait, de tout ce qu'il apprenait, il se leva, quitta la salle du conseil où il était jusqu'alors resté et descendit dans le jardin du palais. Lucien l'y suivit. Des cris éclatants, prolongés, de *Vive l'empereur!* se firent aussitôt entendre.

La nouvelle du désastre du 18 et le bruit du retour de l'empereur n'étaient arrivés aux habitants des quartiers populeux que dans les dernières heures de la matinée. Un nombre considérable de citoyens appartenant à la classe moyenne et aux classes ouvrières, se rendirent immédiatement à l'Élysée pour solliciter des armes et demander à marcher contre l'ennemi. Les préoccupations de M. de Lafayette et de ses collègues les plus fougueux étaient bien misérables auprès du sentiment qui inspirait cette foule; le patriotique instinct de ces braves gens ne les trompait pas : la France, après Waterloo, n'avait qu'un péril à conjurer, l'invasion; qu'un but à poursuivre, le maintien de son indépendance. Or, un seul homme dans la pensée du peuple et des soldats pouvait arrêter l'une et sauver l'autre. Aussi des acclamations frénétiques venaient-elles saluer Napoléon chaque fois que dans sa promenade avec son frère il paraissait à l'extrémité de l'une des principales allées du jardin. Il avait longtemps marché en silence. Enfin Lucien lui dit : « Eh bien ! vous entendez ces cris; on vous demande des armes; on veut que vous « dirigiez toutes les forces nationales. Il en est ainsi par tout « l'empire [1]; abandonnerez-vous la France aux factions? — Suis-

1. Lucien ne se trompait pas. Dans plusieurs villes importantes des départements, à Grenoble entre autres, bon nombre de citoyens qui avaient refusé de se rallier au gouvernement des Cent-Jours, par défiance de l'ancien despotisme de Napoléon, arborèrent la cocarde tricolore dès qu'ils connurent le désastre

« je plus qu'un homme? » lui répondit Napoléon en s'arrêtant et en répondant par un salut de la main aux cris enthousiastes de cette foule à qui un seul geste, un seul mot de lui, auraient suffi pour emporter les deux Chambres, « suis-je plus qu'un homme « pour ramener à l'union qui seule peut sauver la France, cinq « cents députés égarés? ou suis-je un misérable chef de parti « pour allumer inutilement la guerre civile? Non, jamais! Que « l'on essaye de ramener les Chambres, je ne demande pas mieux. « Je puis tout avec elles; je pourrais beaucoup sans elles pour « mon intérêt, mais je ne saurais peut-être sauver la patrie. « Allez vous-même les trouver; j'y consens; je vous défends, « toutefois, de haranguer en sortant ce peuple qui me demande « des armes : je suis prêt à tout tenter pour la France; je ne veux « rien tenter pour moi. » Les deux frères rentrèrent dans le palais. Napoléon annonça aux quatre ministres mandés par la Chambre, qu'il se décidait à adresser à cette assemblée un message pour l'inviter à l'union et lui proposer de concerter avec son gouvernement les mesures nécessaires de salut public; qu'ils allaient le lui porter, et que Lucien, nommé pour cette occasion son commissaire extraordinaire, les accompagnerait. Lorsque le décret contenant cette nomination fut prêt et le message rédigé, Napoléon dit à son frère et aux quatre ministres : « Allez, et par- « lez de l'intérêt de la France qui doit être cher à tous ses repré- « sentants. A votre retour je prendrai le parti que me dictera « mon devoir [1]. »

Pendant ce temps la Chambre continuait à siéger, mais sans délibérer : divisés en groupes tumultueux sur tous les points de l'enceinte, ses membres s'exaltaient au contact des passions qui fermentaient dans l'assemblée. Vers cinq heures, les plus fougueux, impatients de l'inaction à laquelle le silence du gouvernement les condamnait, enivrés de leur propre colère, prononçaient à haute voix les mots de *déchéance* et même d'ARRESTATION.

de Waterloo, et mirent leur personne et leur fortune à la disposition des autorités impériales.

1. *La vérité sur les Cent-Jours*, par Lucien Bonaparte.

MM. de Lafayette, Manuel, Roy, Dupin, Henri Lacoste, Duchesnes, Vesin, entre autres, annonçaient l'intention de monter à la tribune et de convertir ces menaces en proposition formelle; plus on s'efforçait de les retenir, plus ils se montraient intraitables. Enfin, à cinq heures et demie, Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) entra et alla parler à M. Lanjuinais. Ce dernier annonça que les ministres ne tarderaient pas à paraître. A six heures, effectivement, Lucien, les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, de la guerre et de la police, parurent; chaque député courut immédiatement à son banc; Lucien monta à la tribune, et dit :

« Messieurs les représentants, nommé commissaire extraordinaire de S. M. I. pour me rendre dans votre sein afin de concerter avec vous des mesures de prudence, je dépose sur le bureau le message de S. M., et je demande que vous vouliez bien vous former en comité secret pour entendre les ministres. »

Les huissiers reçurent aussitôt du président l'ordre de faire évacuer les tribunes. Lorsque le public se fut retiré, la salle prit un aspect de solennité inaccoutumé. Le plus profond silence régnait; la nuit, qui commençait à venir, laissait l'enceinte dans une sorte d'obscurité; deux flambeaux placés sur le bureau du président éclairaient seuls la tribune. Lucien ne l'avait pas quittée; il lut le message de l'empereur. Après un exposé succinct des derniers événements militaires, l'empereur « invitait les représentants à s'unir avec le chef de l'État pour préserver la patrie de retourner sous le joug des Bourbons ou de devenir, comme la Pologne, la proie de l'étranger. » Il terminait en proposant « la nomination respective par les deux Chambres de cinq commissaires chargés de se concerter avec les ministres sur les mesures de salut public, et sur les moyens de traiter de la paix avec les coalisés. »

En voyant entrer Lucien, dont le rôle, dans les journées de brumaire était encore présent à tous les esprits[1], la majorité

1. Voir le récit de ces journées, vol. 1er, chap. I.

n'avait pu se défendre d'un sentiment de peur; elle savait, en outre, que dans ce moment-là même une foule immense réunie autour de l'Élysée, saluait l'empereur de cris enthousiastes, et l'invitait par ses acclamations à tenir tête aux événements. On put donc voir les membres les plus ardents de la Chambre garder d'abord un silence indice de leur inquiétude; mais ils reprirent de l'assurance à mesure que le frère de Napoléon avançait dans la lecture du message; bientôt la crainte fit place à la hardiesse; contre toute attente, au lieu de résister, de protester contre la résolution doublement inconstitutionnelle adoptée sur la motion de M. de Lafayette, l'empereur se résignait. Chacun, aussitôt, se sentit le courage de sa haine ou de ses peurs; et lorsque Lucien cessa de parler, une véritable tempête éclata dans la salle. Des interpellations véhémentes, parties de tous les côtés, venaient se heurter, se confondre, puis se perdre au milieu du plus effroyable tumulte. Cinquante députés parlent ou crient à la fois. Longtemps les efforts de M. Lanjuinais sont impuissants pour ramener le calme; la lassitude des plus fougueux lui arrive enfin en aide; le désordre s'apaise à demi, et M. Jay, qui occupait depuis quelque temps la tribune, prend la parole et dit :

« Je ne me dissimule pas le danger auquel m'expose la proposition que je vais faire, si elle n'est pas soutenue par l'assentiment unanime de la Chambre. Mais nulle considération personnelle ne peut me retenir dans un moment où le salut de la patrie dépend d'une simple résolution, d'une seule parole, peut-être. Dussé-je éprouver le sort réservé à ces anciens députés de la Gironde, si célèbres par leurs talents et par leur infortune[1], je ne reculerai pas devant mon devoir. Cependant, avant de faire ma proposition, je prierai M. le président d'interroger les ministres sur la situation des choses, au dedans et au dehors, et de leur demander si, dans l'état actuel, la France peut résister aux armées de l'Europe, et si la présence de Napoléon n'est pas un obstacle invincible aux négociations et à la paix. »

1. M. Jay était envoyé à la Chambre par le département de la Gironde.

M. Jay s'arrêta ; les ministres gardèrent le silence ; Fouché, avec qui cette interpellation et la proposition qui devait suivre étaient convenues, se décida pourtant à monter à la tribune ; il déclara que ses collègues et lui n'avaient rien à ajouter aux deux rapports que le ministre des relations extérieures et lui-même avaient récemment adressés à la Chambre[1].

« Dans ce cas, reprit M. Jay, qui n'avait pas quitté la tribune, je prendrai ces rapports pour base de mes observations. » Faisant alors le tableau de la situation intérieure de la France telle que Fouché l'avait présenté quatre jours auparavant, M. Jay conclut, sur ce point, « qu'il était désormais prouvé que la liberté publique ne s'établirait jamais en France sous un chef militaire. » Passant ensuite aux affaires de l'extérieur, il rappela les déclarations des puissances qui s'étaient armées, disaient-elles, non contre la France, mais contre Napoléon seul ; il ajouta que l'armée ayant été vaincue, il devenait évident qu'elle ne pourrait plus opposer une résistance efficace à l'ennemi ; qu'elle succomberait avec gloire sans doute, mais que la France, épuisée par d'aussi longues guerres, déchirée par les factions, serait perdue et deviendrait la proie de l'étranger. Alors, se tournant vers le banc ou siégeait Lucien, et s'adressant à ce prince :

« Et vous, qui avez montré un noble caractère dans l'une et dans l'autre fortune, retournez vers votre frère ; dites-lui que l'assemblée des représentants du peuple attend de lui une résolution qui lui fera plus d'honneur, dans l'avenir, que toutes ses victoires ; dites-lui qu'en abdiquant le pouvoir il peut sauver la France ; dites-lui, enfin, que sa destinée le presse ; que dans un jour, dans une heure peut-être, il ne sera plus temps ! — Je demande, ajouta-t-il en terminant et en s'adressant à la Chambre, la nomination d'une commission qui serait chargée d'aller demander à Napoléon son abdication, et de lui annoncer, qu'en cas de refus, l'assemblée prononcerait sa déchéance. »

1. Voir ces deux rapports, pages 12 et 17 du présent volume.

Plusieurs salves d'applaudissements accueillent cette proposition ; sept ou huit députés se précipitent à la tribune pour l'appuyer; Lucien se lève, demande la parole, l'obtient, et commence son discours en faisant justice des exagérations de Fouché et de M. Jay sur les divisions qui pouvaient agiter l'intérieur ; il dit que si une minorité factieuse essayait de troubler quelques départements, la majorité de la nation était unie de cœur et de volonté à l'empereur; il cita en exemple le soulèvement tenté en Vendée, et que venait de comprimer le général Lamarque. Examinant ensuite la question militaire, il ajouta que l'armée, malgré sa défaite, n'était point découragée ; qu'on avait exagéré ses pertes; qu'elle se ralliait ; que la marche de l'ennemi, d'ailleurs, ne pouvait pas être aussi rapide que l'affirmait la malveillance ; que d'immenses ressources nous restaient encore, et que les bataillons de garde nationale, récemment mobilisés, réunis aux troupes de ligne disponibles, suffiraient seuls pour rejeter l'étranger hors du territoire. Arrivant alors à ces déclarations des souverains, sur lesquelles M. Jay appuyait surtout sa proposition, il s'écrie :

« Eh quoi ! aurions-nous la faiblesse de croire encore au langage de nos ennemis? Lorsqu'une première fois la victoire nous fut infidèle, ne nous juraient-ils pas en présence de Dieu et des hommes qu'ils respecteraient nos lois et notre indépendance? Ne donnons pas une seconde fois dans le piége qu'ils tendent à notre confiance, à notre crédulité ! Leur but, en cherchant à isoler la nation de l'empereur, est de nous désunir pour mieux nous vaincre, et de nous plonger plus facilement dans l'abaissement et l'esclavage, Je vous en conjure, citoyens, au nom sacré de la patrie, ralliez-vous autour du chef que la nation vient de replacer si solennellement à sa tête! Songez que notre salut dépend de notre union, et que vous ne pouvez vous séparer de l'empereur et l'abandonner à ses ennemis, sans perdre l'État, sans manquer à vos serments, sans flétrir à jamais l'honneur national ! »

Les souvenirs invoqués par Lucien étaient encore présents à

tous les esprits ; ils frappèrent la Chambre ; quelques députés hostiles devinrent hésitants ; le plus grand nombre des membres se montrèrent ébranlés. M. de Lafayette s'empressa de prendre la parole.

« Vous nous accusez de manquer à nos devoirs envers l'honneur, envers Napoléon ! s'écria-t-il en s'adressant à Lucien. Avez-vous oublié tout ce que nous avons fait pour lui ? Avez-vous oublié que les ossements de nos enfants, de nos frères, attestent partout notre fidélité, dans les sables de l'Afrique, sur les bords du Guadalquivir et du Tage, sur les rives de la Vistule et dans les déserts glacés de la Moskovie ? Depuis plus de dix ans, trois millions de Français ont péri pour un homme qui veut lutter encore aujourd'hui contre l'Europe ! Nous avons assez fait pour lui ; maintenant notre devoir est de sauver la patrie. »

La véhémence de cette apostrophe, qui confondait dans un même anathème deux époques et deux situations fort différentes, ramena le tumulte et le désordre dans l'assemblée ; un grand nombre de représentants, emportés par le souvenir de l'ancien despotisme impérial, par leur juste haine contre l'intraitable orgueil et l'ambition insatiable de Napoléon vainqueur de l'Europe, accablèrent de leurs malédictions et de leur colère le vaincu de Waterloo. MM. Manuel, Henri Lacoste, Dupin, et Girod (de l'Ain) appuyèrent, chacun à leur tour, la proposition de M. Jay ; mais leurs efforts furent vains. Soit crainte de l'agitation qu'une pareille violence pouvait causer parmi le peuple et parmi les soldats présents à Paris, soit un dernier reste de respect, la Chambre refusa de laisser mettre aux voix la motion, et se contenta de décider, conformément à l'invitation contenue dans le message impérial, qu'une commission serait nommée pour s'entendre immédiatement avec les ministres. Plusieurs membres mécontents de ce résultat s'approchèrent des ministres et de Lucien après le vote, et leur déclarèrent que si Napoléon n'abdiquait pas, sa déchéance serait ouvertement proposée dans la séance publique du lendemain.

Il était huit heures du soir ; on leva le comité secret ; les portes

de la salle furent rouvertes. Le ministre de la guerre, demeuré dans la salle et entouré depuis quelques instants par un groupe assez nombreux de députés, demanda presque immédiatement la parole : « J'apprends, dit-il, messieurs, que des malveillants font courir le bruit que j'ai fait avancer des troupes pour cerner l'assemblée. Ce bruit est injurieux pour l'empereur et pour son ministre, qui est un bon Français; il vient de la même source que celui qu'on a fait circuler il y a quelques jours sur la défaite du général Travot. » On trompait Davoust; ce bruit n'existait que dans la Chambre ; il était répandu par plusieurs représentants qui donnaient comme des nouvelles venant du dehors, ces craintes de dissolution dont ils étaient poursuivis. Sa déclaration n'en fut pas moins accueillie par des applaudissements, et l'assemblée s'occupa de nommer la commission chargée de s'entendre avec le gouvernement. Un membre demanda qu'elle fût composée du président et des quatre vice-présidents. MM. Sauzet et Dupin s'y opposèrent. « Qui vous présiderait, disaient-ils, si vous étiez obligés de tenir séance durant cette nuit? » La majorité était impatiente de repos ; sept heures de lutte et de discussions avaient épuisé ses forces ; la désignation des membres du bureau, à l'aide d'un simple vote par assis et levé, épargnait les longueurs d'un appel et d'un scrutin; le président et les quatre vice-présidents furent nommés.

Nous avons dit que la proposition faite par M. de Lafayette avait dû être notifiée à la Chambre des pairs. Cette Chambre, peu nombreuse et composée en majorité de généraux, avait un grand nombre de ses membres, soit à l'armée du Nord, soit à la tête des divisions territoriales de l'intérieur ou des corps détachés sur la Loire et sur nos deux frontières du Rhin et des Alpes; ils formaient précisément la portion énergique de l'assemblée, dont les décisions devaient se ressentir de leur absence. Ceux des pairs restés à Paris qui étaient arrivés dans la salle des délibérations à l'heure ordinaire des séances, n'avaient aucune résolution prise ; on les voyait entrer lentement, un à un ; la plupart semblaient accablés. Tous écoutèrent sans l'interrompre et sans

hasarder la moindre observation, la communication officielle, faite par Carnot, du désastre du 18 et du retour de l'empereur; puis, lorsque, peu d'instants après, un messager d'État vint remettre aux mains du président la déclaration de la Chambre des représentants, la lecture de cette pièce eut également lieu au milieu du plus absolu silence. Toutefois la sensation qu'elle causa fut profonde. D'abord, ce fut de l'étonnement, puis une morne stupeur. Durant un temps assez long pas une voix ne se fit entendre. L'assemblée tout entière semblait frappée d'immobilité. Enfin, le comte Thibaudeau se leva et dit « que les représentants venaient de donner à la Chambre des pairs un bel exemple que celle-ci devait s'empresser d'imiter. » La discussion se trouvait engagée. M. de Pontécoulant, sans aborder le fond même de la question, s'éleva avec force contre l'article qui ordonnait la comparution des ministres, et en demanda le renvoi à une commission. Cette proposition de renvoi, vivement appuyée par les comtes de Valence et de Montesquiou, qui argumentaient des dispositions de l'*acte additionnel* et de leur violation flagrante, fut combattue avec chaleur par MM. Boissy-d'Anglas et Quinette. « Le moment est venu pour la Chambre, disait le premier, de déployer un grand caractère et de montrer toute son énergie. — Evitons les dangers d'une lenteur qui exposerait la représentation nationale à se diviser en deux parties, ajoutait le second; la Chambre des pairs ne saurait rester oisive quand la Chambre des représentants déploie une si noble activité ! » La Chambre repoussa le renvoi. Le débat s'établit alors sur l'adoption ou le rejet de la résolution elle-même. Déjà certaines opinions avaient eu le temps de se modifier. Ainsi, M. de Pontécoulant, qui venait de proposer de renvoyer à une commission l'article le moins hostile de la résolution soumise à la Chambre, combattit avec une sorte de véhémence MM. de Valence et de Montesquiou, qui renouvelaient cette demande de renvoi pour l'ensemble de la proposition. Les comtes Thibaudeau et Boissy-d'Anglas, de leur côté, en exigeaient l'adoption pure et simple. Ils cédèrent cependant devant un étrange scrupule, dont bon nombre de

membres étaient saisis. Ces membres ne faisaient nulle difficulté de décréter la permanence de leurs séances, de déclarer Napoléon traître à la patrie s'il osait user de son droit constitutionnel d'ajournement ou de dissolution ; mais ils regardaient comme une monstrueuse usurpation de pouvoir le fait d'appeler les ministres au milieu d'eux. Le comte Thibaudeau transigea : il consentit à ne pas exiger la comparution des ministres, et la résolution des représentants, ainsi modifiée, fut mise aux voix et adoptée. Quelques instants après ce vote, Lucien et les ministres apportèrent le message impérial qu'ils venaient de soumettre à l'autre Chambre. Cette communication ne souleva aucun débat, et les pairs, quand Lucien fut descendu de la tribune, s'empressèrent de nommer les membres chargés de s'entendre avec les commissaires de la Chambre des représentants et les ministres.

Napoléon comptait sur la Chambre des pairs. La pairie, dès cette première délibération, venait d'abdiquer toute vie propre, toute initiative, et de se placer à la remorque de la Chambre des représentants; à dater de ce moment, son rôle devait, pour ainsi dire, se borner à enregistrer les actes et les votes de la Chambre élective.

Lucien, quand il revint à l'Élysée, ne dissimula pas à l'empereur les dispositions hostiles de la Chambre des représentants. Il ajouta qu'il croyait impossible de la ramener, et qu'il fallait ou *abdiquer* ou la *dissoudre*. Il conseilla la dissolution. Le duc de Vicence et le duc de Bassano étaient présents. Ces deux ministres, toujours timides, combattirent l'opinion de Lucien. La Chambre avait acquis trop de force dans l'opinion, disaient-ils, pour qu'on pût tenter impunément sur elle un coup d'autorité. Le parti le plus sage était de se soumettre et de ne pas laisser cette assemblée rendre un décret de déchéance qui ôterait à l'empereur la faculté de faire passer sa couronne sur la tête de son fils.

Napoléon répondit qu'il réfléchirait, et, quittant ses conseillers, il se rendit dans les jardins du palais où l'attendait Benjamin-Constant qu'il avait fait demander.

La veille au soir, au commencement de la nuit, lorsque le

bruit du désastre du 18 était déjà connu d'une partie du public officiel, Benjamin-Constant avait vu entrer chez lui plusieurs personnages qu'il devait croire particulièrement dévoués à la personne et à la fortune de Napoléon. Leur premier mot fut que l'empereur devait abdiquer. Cette nécessité résultait, pour eux, de la défaite. La confiance et l'abandon de leur langage surprirent d'abord Benjamin-Constant; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que, témoins de son ardente opposition au retour de l'île d'Elbe, ils le supposaient tout prêt à revenir aux sentiments qu'il avait alors manifestés. Il les détrompa. La position, leur disait-il, était fort différente : Napoléon, en débarquant à Cannes, venait troubler un ordre constitutionnel établi; cet ordre, quelque imparfait qu'il fût, portait en lui-même des germes nombreux d'amélioration, et les amis de la liberté avaient alors pu se lever contre l'exilé de l'île d'Elbe, parce qu'ils avaient bien plus à craindre qu'à espérer d'un tel auxiliaire. Puis il ajoutait : « Aujourd'hui l'Europe armée nous environne; une révolution intérieure en face d'un ennemi déjà vainqueur, ne tarderait pas à nous enlever nos dernières ressources; les troupes ont besoin de l'empereur pour se rallier; il faut qu'elles le retrouvent pour combattre et pour vaincre. »

Les visiteurs n'étaient point persuadés; ils insistaient : mais pendant qu'ils s'efforçaient de prouver au rédacteur de l'*Acte additionnel* que le vaincu de Waterloo ne pouvait plus gouverner la France, quelqu'un survint et annonça le retour de Napoléon à l'Élysée. A cette nouvelle, une indicible épouvante s'empara des discoureurs; tous s'enfuirent, mais après avoir supplié leur hôte de garder le silence le plus absolu sur leur visite et sur leurs confidences.

Le lendemain, Benjamin-Constant trouva cette pensée d'abandon dans tous les esprits. Pairs, ministres, députés, généraux, fonctionnaires, gens d'affaires ou spéculateurs, tous proclamaient qu'il était absurde et coupable de soutenir la guerre contre l'Europe dans l'intérêt d'un seul homme. Nul ne songeait que l'abdication n'arrêterait pas la marche de l'ennemi, ne don-

nerait pas la paix, et que, ce sacrifice obtenu, la France serait toujours obligée, soit de continuer la lutte sans le seul chef capable de la soutenir, soit de subir, sans combattre, toutes les hontes de la défaite et de l'invasion. Et ce n'étaient pas seulement les adversaires du 20 mars qui se montraient ainsi tourmentés du besoin de déposer Napoléon; ceux-là même qui avaient applaudi à son retour parce qu'il dissipait leurs craintes, vengeait leurs injures, apaisait leur vanité ou flattait leurs calculs d'ambition et de fortune, ceux-là n'étaient ni les moins empressés, ni les moins convaincus. Les mieux intentionnés pour l'empereur aimaient à se faire les plus commodes illusions. Impatients d'atteindre leur but présent, on les entendait arranger l'avenir de leur victime de manière à tranquilliser leur délicatesse, tous se résignant à l'avance, si cet avenir ne devait pas être celui qu'ils annonçaient, à la plus facile de toutes les expiations, *à regretter de s'être trompés.*

Cet universel entraînement du monde où il vivait, avait modifié la propre opinion de Benjamin-Constant lui-même. Si, dans la nuit précédente, il avait combattu l'abdication comme une mesure funeste, comme le projet pusillanime de quelques serviteurs empressés d'éloigner d'eux l'importune solidarité d'un malheur qui leur semblait sans espoir, le soir du 21, lorsqu'il se présentait à l'Élysée, cette mesure proposée déjà publiquement, offerte comme une ressource sûre à la classe riche ou influente, et ayant déjà divisé le public, lui semblait une impérieuse nécessité. Cette conviction rendait sa position vis-à-vis de l'empereur fort délicate. De tous les hommes politiques mêlés aux affaires des Cent-Jours, Benjamin-Constant était celui qui avait le plus insisté pour la convocation des Chambres avant l'ouverture de la campagne; en plaidant la cause de l'abdication, il se donnait donc l'apparence de pousser Napoléon au dernier pas qui restait à faire pour consommer le sacrifice que ces Chambres semblaient vouloir exiger. L'empereur, heureusement, le tira d'embarras. Aux premiers mots de Benjamin-Constant sur la bataille de Waterloo, Napoléon lui dit: « Il ne s'agit plus de moi, à pré-

« sent ; il s'agit de la France. On veut que j'abdique ! A-t-on cal-
« culé les suites inévitables de cette abdication ? C'est autour de
« moi, autour de mon nom que se groupe l'armée : m'enlever à
« elle, c'est la dissoudre. Si j'abdique aujourd'hui, vous n'aurez
« plus d'armée dans deux jours... Cette armée n'entend pas
« toutes vos subtilités. Croit-on que des axiomes métaphysiques,
« des déclarations de droits, des discours de tribune, empêche-
« ront une débandade ?... Me repousser quand je débarquais à
« Cannes, je l'aurais conçu : m'abandonner aujourd'hui, je ne le
« comprends pas... Ce n'est pas quand l'ennemi est à quelques
« lieues qu'on renverse un gouvernement avec impunité. Pense-
« t-on que des phrases donneront le change aux étrangers ? Si
« l'on m'eût renversé il y a quinze jours, c'eût été du courage...
« Mais je fais partie maintenant de ce que l'Europe attaque, je
« fais donc partie de ce que la France doit défendre... En me
« livrant, elle se livre elle-même, elle avoue sa faiblesse, elle se
« reconnaît vaincue, elle encourage l'audace du vainqueur... Ce
« n'est pas la liberté qui me dépose, c'est Waterloo, c'est la
« peur, une peur dont vos ennemis profiteront.

« Et quel est donc le titre de la Chambre pour me demander
« mon abdication ? Elle sort de sa sphère légale, elle n'a plus de
« mission. Mon droit, mon devoir, c'est de la dissoudre. »

Alors il parcourut rapidement les conséquences possibles de cette dernière mesure. Séparé des Chambres, il n'était plus, il est vrai, qu'un chef militaire ; et pour les gens avides du repos et de la paix, n'importe à quel prix, il cessait d'être un pouvoir constitutionnel ; mais l'armée lui restait, l'armée que l'aspect de l'étendard étranger rallie toujours autour du chef qui veut l'abattre. En supposant même que cette armée éparse pût se diviser, la portion qui lui demeurerait fidèle se grossirait, disait-il, de cette classe véhémente et nombreuse, facile aux patriotiques émotions, toujours prête aux grands sacrifices, qui vit des travaux des champs et peuple les ateliers des villes.

Et comme si le hasard eût voulu fortifier Napoléon dans le sentiment des ressources que lui promettait cette résolution

énergique, au moment même où il comparait ses forces avec celles de ses adversaires, des cris frénétiques, prolongés de *vive l'empereur!* retentissaient dans toute la longueur de l'avenue de Marigny. La foule, bien qu'il fût nuit close, n'avait pas quitté les abords de l'Élysée. A la vue de Napoléon qui, dans sa promenade avec Benjamin-Constant, s'était rapproché du mur de clôture, la masse d'hommes alors réunie autour du jardin, et qui, à cette heure de la soirée, appartenait en grande majorité à la classe ouvrière, avait été saisie d'un indicible enthousiasme. Eux aussi, pourtant, connaissaient la défaite de Waterloo! Mais ce revers, au lieu d'abattre leur courage, exaltait leur patriotisme, et debout sur les parties les plus élevées de l'avenue, montés sur les murs du jardin, même sur les arbres extérieurs, afin de mieux voir le glorieux vaincu, tous le saluaient de leurs acclamations; tous s'offraient à mourir pour la France et pour lui.

Ces cris d'enthousiasme, poussés jadis au milieu des fêtes, au sein des triomphes, et se mêlant tout à coup à cet entretien sur l'abdication, formaient un contraste qui pénétra Benjamin Constant d'une émotion profonde. Napoléon promena quelque temps ses regards sur cette multitude passionnée. « Vous le « voyez, dit-il à son ancien adversaire, ce ne sont pas ceux-là « que j'ai comblés d'honneurs et de richesses! Que me doivent-ils? « Je les ai trouvés pauvres, et je les ai laissés pauvres. Mais « l'instinct de la nationalité les éclaire, la voix du pays parle « par leur bouche, et, si je le veux, si je le permets, dans une « heure la Chambre rebelle n'existera plus... Mais non, ajouta-« t-il après un moment de silence, la vie d'un homme ne vaut « pas ce prix; je ne suis pas revenu de l'île d'Elbe pour que Paris « soit inondé de sang [1]. »

Tandis que Napoléon, dans cet entretien intime, livrait la pensée à laquelle il devait céder le lendemain, les commissaires nommés par les deux Chambres, pour aviser aux moyens de salut

1. Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours.*

nécessités par les circonstances, se réunissaient avec les ministres, non à l'Élysée, mais aux Tuileries, dans la salle du conseil d'État. Ce fut à onze heures du soir que Cambacérès ouvrit la séance. La réunion se composait de Lucien, en qualité de commissaire de l'empereur, des huit ministres à département, des quatre ministres d'État, du bureau de la Chambre des représentants formé par MM. Lanjuinais, président, de Lafayette, Dupont (de l'Eure), Flaugergues, le général Grenier, vice-présidents, et des comtes Andréossy, Boissy-d'Anglas, Dejean et Thibaudeau, désignés par la Chambre des pairs.

Cette grande salle du conseil d'État, témoin de tant de vicissitudes, ce palais désert, le silence de la nuit, la gravité des événements, inspiraient la tristesse et une sorte d'effroi, a dit un des membres de cette réunion [1]. Ce furent les ministres qui parlèrent les premiers; ils proposèrent une levée d'hommes, une loi de haute police et des mesures de finance, évitant de rappeler le désastre de Waterloo, de prononcer même le nom de l'empereur, dont l'ancienne toute-puissance, en cet instant, semblait planer sur la réunion plus pour la contenir que pour l'inspirer. M. de Lafayette fit immédiatement observer que ces propositions ne répondaient nullement à ce qu'on devait espérer du gouvernement, d'après les débats qui avaient eu lieu dans le comité secret. La Chambre, disait-il, avait entendu qu'on ferait marcher de front les mesures de défense et les négociations. Il ajouta qu'il croyait exprimer l'opinion de l'immense majorité des représentants en demandant au conseil de poser comme principe de ses délibérations la nécessité de faire à la patrie *tous les sacrifices*, hormis ceux de la liberté constitutionnelle et de l'intégrité du territoire. Cette base, qui emportait le sacrifice de la personne du souverain, c'est-à-dire l'abdication ou la déchéance de l'empereur, fut successivement admise et soutenue par le comte Thibaudeau, par M. Lanjuinais et par Fouché; les autres ministres la repoussèrent. M. de Lafayette, prenant de nouveau la parole,

1. Comte Thibaudeau, *Histoire de Napoléon*.

témoigna son étonnement de cette résistance. Le vœu de la Chambre, disait-il, était manifeste; ses applaudissements, les ministres avaient pu le voir, avaient plusieurs fois accueilli la proposition d'abdication. « Si les amis de Napoléon, répliqua Lucien, avaient cru son abdication nécessaire au salut de la France, ils auraient été les premiers à la lui demander. — C'est parler en vrai Français, s'écria M. de Lafayette; j'adopte cette idée et je la convertis en motion. Je demande que nous allions tous chez l'empereur lui dire que, d'après tout ce qui s'est passé, son abdication est devenue nécessaire aux intérêts de la patrie. » Cambacérès coupa court au débat en déclarant « qu'il ne pouvait pas mettre aux voix une proposition de cette espèce. [1] »

La délibération se prolongea fort avant dans la nuit sans produire de résultat. Enfin, de guerre lasse, et le besoin de sommeil aidant, le conseil arrêta une rédaction, il décida

« Que le salut de la patrie exigeait que l'empereur consentît à ce que les deux Chambres nommassent une commission qui serait chargée *de négocier directement avec les puissances coalisées*, aux conditions de respecter l'indépendance nationale et le droit qu'a tout peuple de se donner les constitutions qu'il juge à propos;

« Qu'il convenait d'appuyer ces négociations par l'entier développement des forces nationales;

« Que les ministres proposeraient les mesures propres à fournir des hommes, des chevaux, de l'argent, ainsi que les mesures nécessaires pour contenir et réprimer les ennemis de l'intérieur. »

Cette résolution, où le nom de l'empereur était à peine prononcé, dans laquelle on ne tenait, pour ainsi dire, aucun compte de ses droits ni de son titre, ne satisfaisait pas encore les passions de quelques membres du conseil; quand on passa au vote, cinq voix protestèrent contre l'absence d'un vœu formel pour l'*abdication;* ces voix étaient celles de Fouché, de MM. Lanjuinais, Flaugergues, de Lafayette, et d'un pair dont le nom n'a pas été révélé.

1. *Histoire de Napoléon*, par le comte Thibaudeau. — *Fragments inédits sur les Cent-Jours*, par MM. Lanjuinais et de Lafayette.

Il était trois heures du matin lorsque la commission se sépara. Avant de quitter la salle de séance, les représentants prièrent le général Grenier de rendre compte à la Chambre du résultat de cette conférence. Le général d'abord refusa. Il avait voté en faveur de la résolution, disait-il; et il n'ignorait pas que par cela seul que l'abdication n'était pas une des mesures adoptées, la majorité de la Chambre se montrerait mécontente. « N'est-ce que cela qui vous fait hésiter? lui dit M. Flaugergues, eh bien! déclarez dans votre rapport que le conseil, bien qu'il ne se soit pas formellement prononcé, a cependant reconnu la nécessité de l'abdication. » M. Dupont (de l'Eure) ne laissa pas au général Grenier le temps de repousser cette triste suggestion. « Le général, répliqua-t-il avec vivacité à M. Flaugergues, n'est pas homme à trahir la vérité; et si un autre l'osait, il ferait une tentative inutile, car je monterais à la tribune et je le démentirais sur-le-champ. » Le général Grenier finit par céder aux instances de ses collègues et se chargea du rapport.

Tous les faits survenus depuis le retour de l'empereur à l'Élysée, et que nous venons de raconter, avaient rempli la seule journée du 21 juin. Nous allons dire la journée du 22.

# CHAPITRE II.

*Journée du 22 juin.* — Menées de Fouché. — Ouverture de la séance des représentants; dispositions de cette assemblée. — Nouvelle réunion des ministres à l'Élysée; proposition de Lucien pour dissoudre les Chambres; opposition des ministres; leur insistance pour une nouvelle abdication; résistance passive de Napoléon. — Menaces de la Chambre des représentants; elle exige l'abdication immédiate, et consent, sur la proposition du général Solignac, à donner à l'empereur un délai d'une heure pour signer cet acte. — Napoléon, ses frères et ses ministres à l'Élysée; l'empereur signe sa *troisième abdication;* lecture de cet acte à la Chambre des représentans; applaudissements; discours de Fouché; propositions de MM. Dupin, Mourgues et Regnault (de Saint-Jean-d'Angély). La Chambre décide la formation d'une commission de gouvernement composée de cinq membres et nomme Fouché, Carnot et le général Grenier. — Chambre des pairs, séance de jour: alarme jetée dans la Chambre par le maréchal Ney; adoption des résolutions votées par les représentants. Séance de nuit; Lucien demande la proclamation de Napoléon II; débats; discours de Labédoyère, tumulte; les pairs passent à l'ordre du jour sur la proposition de Lucien et complètent la commission de gouvernement par la nomination du duc de Vicence et du baron Quinette. — Abandon et solitude de Napoléon à l'Élysée; il y reçoit les députations des deux Chambres; ses réponses à MM. Lanjuinais et de Lacépède.

En adoptant, la veille, la proposition de M. de Lafayette, la majorité de la Chambre des représentants avait obéi à une inspiration d'égoïsme et de peur plutôt qu'à une pensée de renversement; son attitude au début de la séance avait été purement défensive; mais entraînée par la pente naturelle du terrain où elle venait de se placer, elle n'avait pas tardé à se laisser aller jusqu'à l'attaque, et on avait pu la voir accueillir par des applaudissements les propositions d'abdication faites dans le comité secret. Toutefois, s'arrêtant à ces démonstrations et se bornant à la menace, elle avait laissé à une commission composée de membres des deux Chambres et des ministres, le soin de décider les mesures de salut public nécessaires, ainsi que les moyens de traiter de la paix avec les coalisés. Ce moyen terme ne suffisait plus le lendemain; tous les ennemis de l'empereur devaient se réunir et redoubler d'efforts pour emporter l'abdication ou la déchéance immédiate. Les partisans eux-mêmes du gouvernement impérial, entraînés par le duc d'Otrante, allaient aider à ce résultat. Fouché savait donner satisfaction à toutes les es-

pérances. « Si Napoléon abdique en faveur de son fils, l'Autriche acceptera une régence au nom du roi de Rome et soutiendra cette combinaison; M. de Metternich s'y est formellement engagé, » disait-il aux membres qui désiraient maintenir l'établissement impérial; et en même temps il laissait échapper des demi-confidences sur ses rapports déjà ébruités avec le premier ministre autrichien. — « L'Angleterre s'est formellement expliquée en ratifiant le traité du 25 mars; les autres puissances ont adhéré à ses déclarations; on laissera la France libre de choisir le gouvernement qui lui conviendra, » ajoutait-il en s'adressant ensuite aux nombreux partisans du duc d'Orléans et en leur faisant entendre qu'il avait sur les dispositions des alliés, à l'égard de ce prince, des assurances positives et personnelles. — D'un autre côté, MM. de Lafayette, Lanjuinais et plusieurs autres représentants auxquels un long passé politique semblait donner une expérience consommée des révolutions, s'adressant aux membres incertains ou timides, leur disaient : « Hier, la Chambre en temporisant a commis une faute; Bonaparte, abattu par les revers, n'a pas osé en profiter; il pouvait, pendant la nuit, dissoudre la Chambre et ressaisir la dictature; il a manqué de résolution; ne l'imitons pas! si la Chambre hésite, demain, ce soir peut-être, un nouveau coup d'État plongera la France sous le despotisme le plus intolérable et dans la plus effroyable anarchie. » — La Chambre dissoute ou Napoléon renversé, voilà effectivement l'alternative que, le matin du 22, se posaient la plupart des députés en se rendant au Palais-Législatif.

L'ouverture de la séance avait été fixée à huit heures du matin. Toutes les tribunes publiques, lorsque les représentants arrivèrent, étaient déjà envahies, et les curieux qui n'avaient pu y trouver place, stationnaient en groupes assez nombreux aux portes extérieures du palais; douze ou quinze cents gardes nationaux, amenés par le major Billing, sur la réquisition de la *commission administrative*[1], et dont la moitié avait passé la

1. La *commission administrative* se composait des représentants Lefeuvre, Pénières, Garnon et Labbey de Pompières. Les gardes nationaux amenés par

nuit sous les armes, occupaient toutes les avenues de la salle; des officiers de cette milice encombraient les portes et les couloirs intérieurs. A huit heures et demie, la Chambre se trouva au grand complet; en revanche, le fauteuil de la présidence demeurait vide : des voix, parties de tous les bancs, demandèrent qu'un des vice-présidents y montât; mais aucun d'eux ne se trouvait dans la salle. Des exclamations confuses, des cris signalèrent long-temps l'impatience de l'assemblée. Enfin, à neuf heures et demie, les réclamations bruyantes de la majorité obligèrent un des secrétaires, M. Bedoch, de s'installer au fauteuil et de déclarer la séance ouverte. M. Bedoch annonça que la rédaction du procès-verbal de la dernière séance n'étant pas encore terminée et le rapport de la commission extraordinaire nommée pour s'entendre avec les ministres *n'étant pas encore prêt*, il accorderait immédiatement la parole à ceux des membres qui auraient à saisir la Chambre d'une proposition. M. Leyraud (de la Creuse) parut aussitôt à la tribune; mais il essaya vainement de parler; des cris nombreux, persistants, de : *La commission ! le rapport de la commission !* couvrirent constamment sa voix. « Il paraît, dit M. Bedoch en profitant d'un intervalle de demi-silence, que la Chambre ne veut s'occuper d'aucune espèce de travail avant le rapport de la commission extraordinaire ? — De toutes parts : *Oui ! oui !* — En ce cas, toute délibération, jusque-là, restera suspendue. » Après une heure de nouvelle et vaine attente, les réclamations et le tumulte recommencèrent. « Nous sommes responsables envers la patrie de tout le temps qu'on nous fait perdre ! s'écrie un membre. — On ajourne le moment de satisfaire le vœu de la Chambre, ajoute M. Henri Lacoste; je demande que la commission soit invitée à venir faire son rapport; il doit être prêt. »

M. Billing appartenaient, pour la plus grande partie, à la 3e légion. On lit, à cette occasion, dans un rapport adressé cinq semaines plus tard (9 août 1815) au comte d'Artois, par le général Dessoles, alors commandant de la garde nationale de Paris : « C'est M. Billing qui, en marchant avec sa légion pour entourer et défendre la chambre des représentants, prête à prononcer la déchéance de Buonaparte, a puissamment contribué à déterminer l'abdication. »

Ce rapport, simple énoncé des résolutions arrêtées dans le conseil de la nuit, était effectivement prêt depuis longtemps. Les trois vice-présidents, collègues du général Grenier, et M. Lanjuinais, réunis de bonne heure à l'hôtel de la Présidence, en avaient entendu la lecture et se disposaient à le porter tous ensemble à la Chambre, lorsque Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), accourant de l'Élysée, vint leur annoncer que Napoléon, cédant aux instances de son conseil, semblait décidé à prévenir le vœu de la Chambre, à abdiquer. « Consentez à retarder la présentation de votre rapport, ajoutait Regnault, et vous pourrez communiquer à l'assemblée, non plus l'opinion des ministres et des deux commissions législatives, mais une positive détermination de l'empereur. » Le général Grenier et ses quatre collègues attendirent.

Les frères de Napoléon, ses ministres, et quelques-uns de ses conseillers d'État, réunis en conseil impérial sous sa présidence, s'efforçaient effectivement, depuis le matin, de lui faire prendre une positive décision. Les avis étaient fort opposés.

Lucien voulait que, bravant les menaces des représentants, l'empereur se rendît aux Tuileries, qu'il y réunît toutes les troupes de ligne présentes à Paris, les 6,000 hommes de dépôt de la garde impériale, les fédérés de la garde nationale, et qu'après y avoir convoqué le conseil d'État et les ministres, il prononçât *l'ajournement* des deux Chambres. « Les représentants, disait-il, pourront protester, ils ne résisteront pas. » Ces conseils énergiques restaient sans écho ; au lieu d'enhardir, d'exciter, ils effrayaient. Ainsi plusieurs ministres d'État, Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), entre autres, repoussaient toute tentative d'ajournement ou de dissolution comme le signal d'une affreuse guerre civile [1]. Carnot lui-même, si résolu la veille au matin, tenait le même langage ; toute son énergie était tombée devant l'hostile démonstration des deux Chambres.

1. « Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) et Thibaudeau furent les premiers à s'opposer au projet de dissolution et à *prévenir* ceux (des représentants et des pairs) auxquels il était réservé de le combattre. » (*Mémoires* de M. de Lafayette, t. 5, page 455.)

La majorité des ministres, invoquant les résolutions arrêtées dans la nuit avec les commissions des deux Chambres, opinaient pour laisser celles-ci négocier directement avec les puissances coalisées. Cet expédient, par cela même qu'il ne terminait rien, plaisait à ces esprits timides. En gagnant quelques heures, ils croyaient tout sauver.

Enfin, Fouché proposait hardiment l'abdication en faveur du jeune prince impérial. Il faisait valoir à l'appui de cette combinaison les mêmes motifs qu'il donnait, hors du conseil, aux partisans d'une régence : « L'abdication, ajoutait-il, conciliait à la fois les intérêts de l'empereur, comme père, comme chef de dynastie, et les nécessités de la situation faite à la France par la bataille de Waterloo. La guerre devenait sans prétexte, et dans le cas où les alliés, mentant à toutes leurs déclarations, continueraient les hostilités, les Chambres, averties, n'hésiteraient plus à employer toutes les forces nationales et à se dévouer elles-mêmes pour la cause du roi de Rome et pour le salut de l'empire. »

Ces considérations, présentées avec l'apparence de la plus entière bonne foi, amenèrent successivement à l'opinion du duc d'Otrante, Caulaincourt, le duc de Bassano, et Joseph, qu'entraînait, assure-t-on, l'espérance du titre et des honneurs de régent. L'empereur, tantôt assis, tantôt se promenant dans la salle, écoutait d'un air distrait chaque opinion, faisait parfois entendre une critique, sans cependant se prononcer, assistant ainsi aux conversations de ses conseillers en spectateur mécontent, fatigué, plutôt qu'en souverain dont on discutait le maintien ou la chute. « On pouvait remarquer en lui, a dit Benjamin Constant, je ne sais quelle insouciance sur son avenir, quel détachement de sa propre cause, qui contrastaient singulièrement avec sa gigantesque entreprise. Il ne domptait plus comme autrefois les distractions, la fatigue et le sommeil. Sa puissance d'attention semblait à son terme. »

Pendant que Napoléon, à l'Élysée, ne pouvait trouver en lui-même ni la volonté de remettre le pouvoir, ni la force de le

retenir, la commission de la Chambre des représentants, à l'hôtel de la Présidence, attendait toujours la décision promise par Regnault (de Saint-Jean-d'Angély). Les heures s'écoulaient. M. Lanjuinais, après plusieurs messages inutiles aux ministres, leur fit dire que l'impatience de la Chambre ne permettait plus de différer la présentation du rapport. On lui fit répondre que la commission pouvait annoncer aux députés le prochain envoi d'un message où l'empereur déclarerait approuver la nomination d'une ambassade chargée de traiter de la paix et où il offrirait de faire à la patrie tous les sacrifices qui lui seraient demandés. La commission quitta le palais de la Présidence.

Il était près de midi quand le président et les quatre vice-présidents entrèrent dans la salle des séances. Leur présence apaisa soudainement le tumulte qui, depuis le matin, n'avait cessé d'y régner; chacun courut à son banc; le plus profond silence s'établit, et le général Grenier donna lecture des résolutions arrêtées dans le conseil tenu aux Tuileries [1]. L'annonce du message promis par les ministres terminait son rapport.

Cette communication ne répondait pas aux passions emportées de la majorité; des murmures violents l'accueillirent, et un grand nombre de membres s'empressèrent de demander la parole. M. Leyraud (de la Creuse) parut de nouveau à la tribune: « Et nous aussi, s'écria ce député en parlant de lui-même, nous avons réfléchi sur les circonstances difficiles où se trouve la France; nous nous sommes demandé par quels moyens nous parviendrons à sauver la patrie. Pour répondre à cette question, interrogeons les forces qui nous restent. Certes, si nous calculons les forces des armées ennemies, l'imagination s'en effraie...» A ces mots, des cris *à l'ordre! à bas!* interrompent l'orateur; vainement il s'épuise en efforts pour continuer; les cris *à bas! à l'ordre!* couvrent constamment sa voix; il est obligé de quitter la tribune. M. Crochon l'y remplace; ce représentant déclare

1. V. le texte de ces résolutions, dans le précédent chapitre, page 58.

que, décidé également à sauver la patrie, il propose, dans ce but, le projet de déclaration suivant :

« La nation française *renonce à jamais* à toute conquête, *à toute « guerre* d'offensive ou d'ambition.

« Elle ne prendra *jamais* les armes que pour défendre son territoire « ou pour défendre un allié *injustement* attaqué.

« Elle veut conserver la monarchie constitutionnelle comme garantie « de sa tranquillité.

« On nommera cinq plénipotentiaires, trois de la Chambre des repré- « sentants et deux de la Chambre des pairs, pour porter cette déclaration « au quartier général des souverains alliés. »

Ce manifeste de paix à tout prix, expression brutale de la lassitude causée dans le public officiel et dans les classes bourgeoises par vingt-quatre années de guerre, révélait dans toute leur nudité les sentiments de la majorité de la Chambre : aucune voix, cependant, n'osa l'appuyer, et M. Duchesne put prendre la parole pour déclarer à son tour que les résolutions communiquées par le général Grenier lui semblaient impuissantes à conjurer les désastres de la patrie, désastres imminents, disait-il, et attestés par la présence même du chef de l'armée dans la capitale. « Nous ne sommes plus en 1792, ajoute l'orateur. On nous parle d'imiter les Espagnols ; notre situation est bien différente de la leur. On nous propose de négocier avec les puissances alliées ; mais les pièces même qui nous ont été communiquées donnent la preuve que ces puissances ont constamment repoussé les ouvertures du gouvernement et déclaré qu'elles ne traiteraient pas avec nous tant que nous aurions l'empereur à notre tête. » L'orateur allait évidemment arriver à une proposition d'abdication ; Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) venait d'entrer dans la salle ; il monta au fauteuil de M. Lanjuinais et lui dit quelques mots. « Je dois annoncer à la Chambre, dit aussitôt le président en interrompant M. Duchesne, que je reçois l'assurance qu'elle recevra de S. M., avant trois heures, un message qui pourra remplir ses vues. »

« Comment, avant trois heures ! s'écrie un membre. Pourquoi

aussi tard ? Il est à peine une heure. — On veut nous faire perdre le temps ! ajoutèrent plusieurs voix. » L'annonce du président, au lieu de calmer la Chambre, ainsi qu'il l'espérait sans doute, venait au contraire de jeter la colère sur un grand nombre de bancs. Bientôt des cris s'élèvent ; des interpellations se croisent ; les propositions les plus opposées se succèdent. M. Duchesne était toujours en possession de la tribune, attendant la fin du tumulte. Il profite d'un moment de demi-silence pour s'écrier : « Nous n'avons qu'un parti à prendre, c'est d'engager l'empereur, au nom du salut de l'État, au nom sacré de la patrie qui souffre, de déclarer son abdication. »

Enfin, le mot que toute la Chambre attendait était prononcé. Les cris de : *Oui ! oui ! c'est cela ! appuyé !* partent aussitôt de tous les côtés de la salle ; des exclamations confuses sortent de toutes les bouches ; le tumulte recommence. C'est vainement que M. Lanjuinais essaie de le calmer ; sa voix, dominée par le bruit, ne peut se faire entendre. « Il est impossible, dit-il enfin après de longs efforts, d'arriver à un résultat si je ne parviens à contenir l'agitation de l'assemblée. Le salut de la patrie est dans le rapport de la commission. Je prie la Chambre d'attendre le message de l'empereur. »

« Le salut de la patrie n'est que dans l'abdication ! s'écrie un membre de toutes les forces de sa voix. — Il n'est que là, et si l'abdication tarde encore à venir, je proposerai la déchéance ! » ajoute M. de Lafayette.

Cette menace, jetée au milieu du tumulte, accueillie par des cris nombreux de *bravo ! appuyé !* fit monter le général Solignac à la tribune ; un demi-silence s'établit ; le général demanda « qu'une députation de cinq membres fût nommée pour se rendre auprès de l'empereur et lui exprimer l'*urgence* de sa décision. » *Appuyé ! aux voix !* crie-t-on de toutes parts. De plusieurs côtés on demande la parole : cinq ou six députés se dirigent vers la tribune ; le général Solignac, qui l'avait quittée, les y devance : « Je viens, dit-il, amender ma proposition ; plusieurs de mes honorables collègues m'ont fait observer qu'il était

hors de doute que la Chambre ne soit bientôt informée de la détermination de S. M. Je pense donc qu'il est convenable que nous attendions *une heure* le message qui paraît devoir nous être adressé. »

Cette proposition inattendue jeta encore une fois le désordre dans la Chambre. L'assemblée se divisa : une moitié semblait consentir au délai demandé ; l'autre moitié le refusait avec emportement. MM. de Lafayette, Sébastiani, Roy, Manuel, Flaugergues, Dupin, Duchesne, Girod (de l'Ain) et Henri Lacoste, entre autres, debout à leurs places, gesticulant avec véhémence, s'indignaient d'un aussi long retard et réclamaient l'abdication immédiate. Des exclamations confuses et des cris partaient, au reste, de tous les bancs ; d'une extrémité de la salle à l'autre des interpellations étaient échangées au milieu du plus effroyable tumulte.

Le général Solignac, nous ignorons dans quel intérêt, voulait l'abdication. Cependant, étonné de l'acharnement de certains membres à exiger ce sacrifice, confus de l'impudeur de certaines impatiences, il se présenta une troisième fois à la tribune et dit :

« Messieurs, nous voulons tous sauver la patrie ; mais ne pou-
« vons-nous concilier ce sentiment unanime avec le désir hono-
« rable pour la Chambre de conserver l'*honneur* du chef de l'État?
« Si je demandais d'attendre à ce soir, à demain, on pourrait
« m'opposer quelques considérations, mais *une heure !!* » [1]

Alors, M. Lanjuinais consulta l'assemblée ; une double épreuve par assis et levé eut lieu ; le président proclama le résultat du vote : cette Chambre, que composaient en immense majorité des fonctionnaires de tous les ordres et des légistes ayant tous juré, trois semaines auparavant, fidélité à la constitution impériale et à l'empereur, ne s'en tenait plus à la menace ; emportée par un

1. *Moniteur* du 23 juin 1815, page 716, troisième colonne. Cette séance du 22 juin, ouverte à huit heures du matin et qui ne devait finir qu'à huit heures du soir, est très-écourtée dans *le Moniteur*, qui indique les principaux incidents plutôt qu'il ne les reproduit. Grand nombre de détails sont plus complétement rendus dans les autres journaux de l'époque.

incroyable délire, elle venait d'accorder à Napoléon un délai d'une heure pour abdiquer sa couronne [1] !

La séance fut immédiatement suspendue. La plupart des députés quittèrent leurs bancs, sans pourtant sortir de la salle. Divisés par groupes nombreux au pied de la tribune, à l'entrée des couloirs de sortie et sur plusieurs autres points de l'enceinte, tous se livraient aux discussions les plus animées. Quelques-uns semblaient en proie à une agitation presque fébrile ; on les voyait courir d'un groupe à l'autre, quitter précipitamment la salle, puis y rentrer avec non moins de hâte. Une demi-heure s'écoula au milieu de ce tumultueux désordre. L'arrivée du prince d'Eckmühl vint alors faire diversion. Il apportait des nouvelles de l'armée ; quelques députés l'invitèrent à les donner à la tribune ; il y monta, et lut un rapport dont nous citerons les passages essentiels :

« Messieurs, nous avons reçu hier des nouvelles de l'armée. Les renseignements qui nous étaient donnés, sans être officiels, nous portaient à croire que nos désastres n'étaient pas aussi considérables qu'on avait pu le croire. Aujourd'hui, ces renseignements ont acquis le caractère officiel le plus certain, et je les garantis à la Chambre sur mon honneur.

« Un officier du prince Jérôme, parti d'Avesnes hier 21, a trouvé la route couverte de soldats. Il doit y avoir au moins 20,000 hommes ralliés.

« La garde s'est ralliée à Avesnes.

« Le maréchal Grouchy annonce que le 18 il a battu les Prussiens. Les communications sont libres entre lui et le maréchal Soult, à Philippeville. On n'a vu aucun ennemi entre le maréchal Grouchy et la frontière.

« Ainsi, nous avons encore une armée de 60,000 hommes à la frontière du Nord. On peut, en outre, y envoyer 10,000 hommes avec de la cavalerie et 200 pièces de canon. J'ajoute que si la Chambre prend de

1. On comptait dans la Chambre au delà de 120 avocats et près de 300 fonctionnaires appartenant à l'ordre judiciaire, à l'armée et à l'administration. Les avocats y étaient tout-puissants; ils dominaient. L'influence de cette classe dans l'assemblée tenait à une circonstance assez singulière. Benjamin Constant avait introduit dans *l'acte additionnel* un article (26) ainsi conçu : « Aucun discours écrit, excepté les rapports des commissions et les comptes qui sont rendus, *ne peut être lu* dans l'une ou l'autre des Chambres. » La France, pendant douze ans, était restée sans assemblées délibérantes. Il n'y avait, dès lors, que les hommes habitués aux luttes journalières du barreau qui osassent aborder la tribune et improviser.

fortes mesures, si elle déclare traître à la patrie tout garde national ou tout militaire qui abandonnera ses drapeaux, une barrière assez forte peut être opposée à l'invasion, et vous aurez une armée assez respectable pour appuyer vos négociations avec un ennemi qui a prouvé qu'il ne tenait pas toujours fidèlement ses promesses. »

Si l'arrivée du ministre de la guerre dans la salle et sa présence à la tribune avaient excité l'étonnement, puis un certain intérêt de curiosité, en revanche son rapport n'était pas encore achevé que la Chambre se montrait inattentive et impatiente; elle n'écoutait plus. Qu'importait à cette assemblée l'énumération des ressources et des forces que la France pouvait encore opposer à la marche des Anglais et des Prussiens? Ses préoccupations n'étaient point là; l'ennemi, pour elle, était au palais de l'Élysée et non à la frontière. Quelques minutes après le départ de Davoust, la Chambre avait déjà oublié les communications de ce ministre, et les groupes étaient redevenus aussi bruyants qu'auparavant. Bientôt plusieurs membres, dont les regards interrogeaient incessamment les cadrans d'horloge placés dans l'enceinte, s'écrièrent qu'il fallait reprendre la séance. « Non! non! répliquèrent quelques voix; attendons encore! » Ces mots éveillèrent la colère de plusieurs représentants; leur emportement devint extrême; deux ou trois d'entre eux se précipitent à la tribune; ils tirent leurs montres, et, les plaçant sous les yeux de ceux de leurs collègues qui sont debout dans l'hémicycle, ils les interpellent avec violence en leur disant que *l'heure* était passée depuis plusieurs minutes, qu'il fallait en finir, et que la Chambre ne devait pas tolérer qu'on la fît ainsi attendre. Le tumulte recommence; les cris, les motions se croisent; dans les groupes les plus animés on entend ces exclamations : *C'est différer trop longtemps! Il faut le décréter d'accusation! Il faut le faire* ARRÊTER! Dans ce moment un des huissiers remet à Manuel un billet que ce député, après l'avoir lu, s'empresse de communiquer aux représentants qui l'entourent. Fouché annonçait à Manuel que l'empereur dictait son abdication, et que sous peu d'instants cet acte serait communiqué à la Chambre. Trois ou

quatre représentants, accourus en toute hâte du palais de l'Élysée, confirment cette nouvelle. A peu d'instants de là, les ministres des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et de la police entraient dans la salle.

Lorsque les ministres avaient fait dire à M. Lanjuinais et à ses collègues qu'ils pouvaient annoncer à la Chambre le prochain envoi d'un message impérial, Napoléon n'avait encore aucune détermination arrêtée ; il cherchait sans doute à gagner du temps, à voir venir un de ces hasards qui, dans plusieurs circonstances critiques de sa carrière, avaient changé le destin d'une journée. Cette attente inerte, au lieu de le servir, précipitait sa chute.

On l'a dit avec raison [1] : si l'empereur avait suivi jusqu'à son entier accomplissement le projet qui l'avait amené à Paris ; si au lieu de se renfermer à l'Élysée, au milieu de conseillers timides ou abattus, il se fût hardiment présenté devant les Chambres, cet acte de résolution, la grandeur des souvenirs qui s'attachaient à sa personne, le sentiment d'un immense péril, auraient contre-balancé l'influence des représentants décidés à le renverser même au prix d'une invasion. Mais affaibli par la grandeur même de ses efforts pendant les trois derniers mois, il s'arrêtait en chemin ; la force semblait lui manquer pour se relever de la défaveur jetée sur lui par l'abandon apparent de son armée ; et des députés, comme M. Duchesne, s'apercevant qu'ils n'avaient plus rien à redouter de sa présence, pouvaient se faire de son inutile retour une arme contre sa personne. Son accablement physique et moral faisait toute l'audace de ses adversaires.

Bien plus, lorsque autour de sa demeure les milliers de voix d'une foule toujours compacte, toujours enthousiaste, appelaient sa présence et demandaient qu'il ressaisît son épée, qu'il conduisît la nation à l'ennemi ; quand, dans les faubourgs du nord de la capitale, les blessés qui commençaient à revenir de Ligny et de Waterloo poussaient sur leur passage les cris de : *Vive*

1. Benjamin Constant.

*l'empereur! Mort aux Anglais et aux Prussiens!* et, couchés sur la paille de leurs charrettes, jetaient une patriotique émotion dans ces quartiers populeux, Napoléon restait sourd à ces appels et à ces acclamations et, comme à Fontainebleau, il demeurait confiné dans son palais. On eût dit que, par une faiblesse indigne d'un tel homme, il y cachait sa défaite, et que, vaincu, il n'osait se montrer à ce peuple qui avait salué si longtemps en lui le vainqueur de l'Europe. Oui, sans doute, cette défaite était son crime aux yeux des deux Chambres, et l'une et l'autre avaient surtout hâte de couper toute communication entre elles et le malheur : mais par cela même que Waterloo menaçait la grandeur militaire de la France ainsi que ses conquêtes politiques des vingt dernières années, cette journée, pour le peuple comme pour les soldats, était un lien de plus entre la nation et l'empereur; car, pour les classes laborieuses, Napoléon était le représentant de la révolution, et pour l'armée le symbole vivant de notre gloire.

Quelques contemporains ont accusé de son immobilité la faiblesse et l'épouvante de ses conseillers. Ce n'est point en s'abandonnant soi-même au découragement, en paraissant désespérer de sa propre cause qu'on inspire aux siens la décision et l'énergie. Moins que personne, Napoléon pouvait ignorer que dans les gouvernements comme dans les cours, on ne conserve des défenseurs intrépides qu'à la condition de les convaincre que la défense est sans péril. Or, dans le même moment où M. Duchesne prononçait à la Chambre le mot d'abdication, où M. de Lafayette faisait entendre celui de déchéance, l'empereur, toujours indécis, toujours absorbé, ne retrouvait, pour ainsi dire, la parole que lorsque lui arrivaient des nouvelles de l'armée. Ces nouvelles se succédaient assez rapidement; toutes étaient favorables; Grouchy n'était point perdu, ainsi qu'on le craignait l'avant-veille, à Laon; ses 35,000 hommes rentraient en France, en bon ordre et intacts. « Vous le voyez, disait Napoléon à ses ministres, tout n'est pas perdu; il nous reste des troupes encore nombreuses. » Puis il s'arrêtait; ses auditeurs restaient silen-

cieux. Un instant on put croire qu'il allait enfin recouvrer son énergie ; mécontent de l'attitude de ses conseillers, dont la pensée restait constamment tendue vers les Chambres, l'empereur voulut encore essayer une démarche pour ramener celles-ci ; il fit faire de toutes les nouvelles de l'armée un rapport que Davoust fut chargé d'aller lire à la Chambre des représentants. On a vu l'accueil fait à ce ministre : « On ne m'a point écouté, » dit-il à l'empereur. Au milieu de tous ces incidents, Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), à qui son titre de représentant donnait une libre entrée dans le Palais-Législatif, tenait l'empereur au courant des délibérations ; à chaque manifestation nouvelle, il accourait. Napoléon recevait ses rapports, sans laisser paraître la moindre émotion. Ce calme pourtant l'abandonna en apprenant la proposition du général Solignac et le vote qui l'avait suivie ; sa fierté fut blessée, il s'indigna. « Comment, s'écria-t-il, de la violence ! Puisque c'est ainsi, je n'abdiquerai pas. La Chambre n'est composée que de jacobins, d'ambitieux que j'aurais dû dénoncer à la nation et chasser ! mais le temps perdu peut se réparer... »

Étrange aveuglement ! Voir des jacobins dans MM. de Lafayette, Lanjuinais, Sébastiani, Roy, Flaugergues, Henri Lacoste, et Dupin !

Les hommes que Napoléon avait si longtemps poursuivis du nom de *jacobins*, parce que seuls, au jour de sa puissance, ils avaient protesté contre son despotisme au nom de la révolution méconnue, de la liberté violée, ces hommes l'avaient accueilli au 20 mars, ils se ralliaient autour de lui au jour de sa défaite, et oubliant ses injures, ses persécutions, en présence de l'indépendance nationale menacée, ils lui avaient proposé la veille, par la voix de Carnot, ils lui offraient encore aujourd'hui, par la voix du peuple et des soldats, une dictature qu'il n'osait accepter !

« Sire, répondit Regnault quand l'agitation de l'empereur fut à demi calmée, ne cherchez point, je vous en conjure, à lutter plus longtemps contre la force des choses. Ne laissez pas à la Chambre le moyen de vous accuser d'avoir empêché d'obtenir

la paix. En 1814, vous vous êtes sacrifié au salut de tous; renouvelez aujourd'hui ce grand, ce généreux sacrifice.

— « Mon intention n'a jamais été de refuser d'abdiquer, répliqua l'empereur avec un reste d'irritation; mais je veux qu'on me laisse y songer en paix, dans l'intérêt de la France et de mon fils..... Quand j'aurai abdiqué, ajouta-t-il en promenant ses regards sur ses ministres, vous n'aurez plus d'armée.... dans huit jours l'étranger sera sous Paris. »

Mais il s'adressait à des sourds, a dit un témoin de ces tristes débats; il parlait dans le désert. — De quelque côté, effectivement, que Napoléon jetât les yeux, il n'apercevait que des visages effarés; et ses dernières paroles, qui sollicitaient une opinion ou un conseil énergiques, furent accueillies par le plus morne silence. A quelques instants de là, plusieurs membres de la Chambre des représentants furent introduits : ils venaient engager l'empereur à ne pas différer son abdication. La Chambre, disaient-ils, était décidée à prononcer la déchéance. Le général Solignac et M. Durbach ne tardèrent pas à confirmer ces nouvelles. Bientôt M. Léon d'Alméida, commandant militaire du Palais-Législatif, parut à son tour. Il était chargé, de la part de M. Lanjuinais, de prier également l'empereur de hâter l'envoi de son abdication, et de lui dire « que la Chambre ne voulait plus attendre et menaçait de prononcer sa mise *hors la loi.* »

Échos des motions qui se produisaient au milieu des groupes répandus dans l'enceinte de la Chambre, ces menaces, arrivant ainsi coup sur coup, jetèrent une véritable épouvante parmi les conseillers de Napoléon. Aveuglés par la plus étrange des illusions, tous voyaient dans l'abdication l'avénement de Napoléon II et le salut de l'établissement impérial. Ils se réunirent dans un dernier effort. Le seul homme qui jusqu'alors persistât à vouloir que l'empereur tînt tête à l'orage, Lucien, lui-même, cessa d'insister. Joseph et les ministres purent vaincre enfin la résistance passive de Napoléon; il se rendit. « Écrivez à ces messieurs de se tenir tranquilles, dit l'empereur à Fouché; ils vont être satisfaits. » Le duc d'Otrante fit immédiatement transmettre à

Manuel le billet dont nous avons parlé, et l'empereur, d'une voix lente mais ferme, dicta à Lucien sa troisième abdication[1].

Cet acte, empreint d'un remarquable sentiment de tristesse et dans lequel perçait la conviction d'un inutile sacrifice, fut remis à M. Fleury de Chaboulon pour en faire deux expéditions destinées, l'une à la Chambre des pairs et la seconde à la Chambre des représentants. Pendant que M. de Chaboulon écrivait, le duc de Bassano s'approcha de l'empereur et lui dit qu'il faisait sans doute un immense sacrifice à la paix, mais que les alliés ne le regarderaient peut-être pas comme assez complet. « Que voulez-vous dire? répondit l'empereur. — Qu'il serait possible qu'on exigeât la renonciation des frères de Votre Majesté à la couronne. — Comment! de mes frères? s'écria l'empereur : ah! Maret, vous voulez donc que nous nous déshonorions tous! »

Les ducs d'Otrante, de Vicence et Decrès furent désignés pour porter sa déclaration aux représentants; le duc de Gaëte, le comte Mollien et Carnot furent chargés d'en donner lecture à la Chambre des pairs. Ils étaient partis depuis quelques in-

1. Il y eut deux abdications à Fontainebleau. (V. 1er volume, chap. VIII. — La duchesse d'Abrantès, dans ses *Mémoires sur la Restauration*, raconte, à l'occasion de l'abdication de l'Élysée, l'anecdote suivante :

« Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) et Merlin (de Douai) avaient amené avec eux, de la Chambre, un député dont l'attachement ne pouvait être suspect à l'empereur; c'était le chevalier Suchet, frère du duc d'Albuféra. Les deux ministres entrèrent dans le cabinet de l'empereur après avoir laissé le chevalier Suchet dans la galerie où ils devaient venir le chercher, s'il était nécessaire. Le beau, le bon et brave Labédoyère était de service ce jour-là. Le chevalier Suchet demeura avec lui pendant l'absence des deux ministres; elle fut longue; enfin la porte de l'appartement s'ouvrit, et un homme de grosse et courte taille, à la physionomie vulgairement brutale, entra dans la galerie : c'était le ministre de la marine, duc Decrès. « Eh bien! dit-il aux « deux amis de l'empereur qui l'interrogeaient du regard, c'est une affaire « faite..... Ah! ah! il a fallu batailler..... mais ce diable de Regnault a si bien « parlé que son éloquence a été entendue. — L'empereur sait-il que je suis « venu? demanda M. Suchet. — Oui, oui, sans doute; mais comme mainte- « nant la chose est résolue, on a jugé inutile de vous appeler. N'étiez-vous « pas venu pour lui mettre *les poucettes* s'il ne voulait pas en finir?... » Dans ce moment, M. Suchet n'eut que le temps de s'élancer sur la main de Labédoyère qui la levait sur cet homme. Decrès passa dans le jardin et s'y promena en sifflant.

stants, lorsque le comte de Laborde, adjudant-général de la garde nationale, accourut annoncer à l'empereur qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour satisfaire la Chambre, et que la déchéance allait être prononcée. « Ces messieurs sont bien pressés, lui dit l'empereur en le frappant sur l'épaule; dites-leur de se tranquilliser, il y a un quart-d'heure que j'ai signé mon abdication. » M. de Laborde s'était croisé en route avec les ministres. On sait à quel moment ces derniers étaient arrivés. Ils remirent l'abdication à M. Lanjuinais. Le président se leva, réclama le silence, et voulant prévenir un fâcheux éclat des passions qui emportaient une partie de la Chambre, il dit: « Je vais donner lecture d'un acte important. Je rappelle à tous les membres les termes du règlement qui défend aucun signe d'*approbation* ni d'*improbation*. » Puis il lut:

*Déclaration au peuple français.*

« Français!

« En commençant la guerre pour soutenir l'indépendance nationale, je « comptais sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés et sur « le concours de toutes les autorités nationales; j'étais fondé à en espérer « le succès, et j'aurais bravé toutes les déclarations des puissances contre « moi.

« Les circonstances me paraissent changées. Je m'offre en sacrifice à « la haine des ennemis de la France..... Puissent-ils être sincères dans « leurs déclarations et n'en avoir réellement voulu qu'à ma personne. « Ma vie politique est terminée, et je proclame mon fils, sous le titre de « *Napoléon II, empereur des Français*.

« Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil de gou- « vernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les « Chambres à organiser, sans délai, la régence par une loi.

« Unissez-vous tous pour le salut public et pour rester une nation indé- « pendante!

« NAPOLÉON. »

« Au palais de l'Élysée, ce 22 juin 1815. »

Malgré l'avertissement du président, de lâches applaudissements se firent entendre.

Impatient de se produire et d'établir son influence, Fouché monta immédiatement à la tribune. La honteuse manifestation

qui venait d'avoir lieu, avait été mal accueillie par une partie de l'assemblée. Le duc d'Otrante saisit avec habileté cette occasion pour masquer aux yeux du public, derrière quelques semblants de respect, le rôle qu'il jouait depuis deux jours. Il dit que ce n'était pas à une assemblée de Français qu'il croyait nécessaire de recommander les égards dus à Napoléon et de rappeler les sentiments que son malheur devait inspirer. « Les représentants de la nation, ajouta-t-il, n'oublieront pas, dans les négociations qui devront s'ouvrir, de stipuler les intérêts de celui qui, pendant de longues années, a présidé aux destinées de la patrie. Je propose donc à la Chambre de nommer, séance tenante, une commission de cinq membres qui sera chargée de se rendre auprès des puissances alliées pour y traiter des intérêts de la France. Je demande que cette commission, nommée aujourd'hui, puisse partir demain. »

Cette dernière proposition contenait la véritable pensée de Fouché ; il avait hâte d'entrer en communication officielle avec l'ennemi. Mais M. Dupin ne laissa pas à la Chambre le temps de se prononcer ; il parut à la tribune lorsque le ministre de la police n'en avait pas encore descendu les dernières marches, et dit : « Messieurs, l'abdication de l'empereur Napoléon était nécessaire ; mais elle est grande, généreuse ; elle mérite l'expression de la reconnaissance nationale ; votre premier devoir est de l'accepter au nom de la nation que vous représentez. Je propose donc la délibération suivante :

« La Chambre des représentants, considérant que le salut du peuple est la première loi, déclare :

« Art. 1er. Au nom du peuple français, la Chambre des représentants accepte l'abdication de Napoléon. — (Et de cette manière, ajoute l'orateur, on ne pourra pas, comme on l'a fait une fois, prétendre que l'abdication est nulle, n'ayant pas été acceptée.)

« Art. 2. La Chambre des représentants se déclare ASSEMBLÉE NATIONALE. Des députés partiront de suite pour le quartier général des alliés, pour y stipuler les droits de l'indépendance nationale, et particulièrement l'inviolabilité de la personne de Napoléon.

« Art. 3. Il sera nommé une commission exécutive de cinq membres,

dont trois seront nommés par la Chambre des représentants et deux par celle des pairs.

« Art. 4. Cette commission nommera de suite un généralissime; les ministres continueront leurs fonctions.

« Art. 5. Une commission spéciale sera chargée de préparer le travail de la nouvelle constitution qui devra garantir nos institutions nationales. Elle formera les bases du pacte et des conditions auxquelles le trône pourra être occupé par le *prince* que le peuple *aura choisi*. »

Ces derniers mots causèrent de l'agitation dans une partie de la Chambre. Napoléon n'avait abdiqué qu'en proclamant son fils empereur. Quel pouvait donc être le *prince* que le peuple, malgré les termes de l'abdication, *aurait à choisir ?* Le nom du duc d'Orléans circula sur tous les bancs. Lorsque M. Dupin eut achevé le développement de sa proposition, M. Mourgues prit la parole à son tour; il dit : « Hier était le jour de la prudence; aujourd'hui c'est le jour de l'action. L'ennemi s'avance; les discours usent la patience; ils arrêtent le mouvement : plus de discours. Voici ma proposition :

« Art. 1er. La Chambre des représentants accepte l'abdication de Napoléon Bonaparte et déclare le trône VACANT jusqu'à l'émission du vœu du peuple.

« Art. 2. La nation place sa personne sous la sauve-garde de l'honneur national.

« Art. 3. La Chambre des représentants se déclare ASSEMBLÉE CONSTITUANTE, pour faire sans délai et réunir dans un seul Code les lois constitutives de l'État.

« Art. 4. Elle nommera cinq membres, pris dans son sein, pour aller sur-le-champ négocier avec les puissances alliées pour la garantie de l'indépendance nationale.

« Art. 5. Elle confie le gouvernement provisoire de l'État aux ministres actuels, qui travailleront avec une commission de cinq membres, prise dans son sein, et sous la présidence du président de la Chambre.

« Art. 6. Le maréchal Macdonald est nommé provisoirement généralissime des troupes de terre et de mer.

« Art. 7. Elle nomme le général Lafayette, général en chef provisoire des gardes nationales de France, et le maréchal Oudinot, général en second de ces forces.

« Art. 8. Elle ordonne que les ministres feront connaître, par les télégraphes et par des courriers extraordinaires, les présentes dispositions aux généraux en chef des armées de terre et de mer, et aux préfets. »

L'agitation qui avait accueilli la proposition de M. Dupin devint plus vive après la proposition de M. Mourgues. La motion du premier emportait implicitement la déclaration de la vacance du trône ; mais bien que ce fût le fond de sa pensée, sa parole était restée dans le vague, il avait reculé devant le mot. Le second se montrait plus résolu ; il demandait cette *vacance* en termes formels, et foulait hardiment aux pieds la condition mise par l'empereur à son abdication, quelques minutes à peine après la lecture de cet acte, quand Napoléon restait debout à l'Élysée, et lorsque le gouvernement qui devait recueillir le pouvoir des mains de ce souverain, n'existait pas encore. La majorité comprit le péril d'une déclaration aussi hâtive ; la minorité trouva la proposition impudente. Des voix nombreuses demandèrent l'ordre du jour, et plusieurs députés, au nombre desquels étaient l'ancien conventionnel Garrau et Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), se disputèrent immédiatement la tribune. M. Garrau l'emporta par une motion d'ordre. « Au milieu des grands objets qui nous occupent, dit-il, je n'en ai qu'un à soumettre à vos méditations, c'est l'article 67 de l'*acte additionnel.* » Il en commença la lecture. Cet article excluait à perpétuité du trône *tous* les membres de la famille de Bourbon. Mais dès les premiers mots, M. Lanjuinais arrêta brusquement M. Garrau : « La Chambre reconnaît votre intention, lui dit-il, cela suffit ; l'article est bien connu. » — *Oui ! oui !* s'écrient un grand nombre de membres ; *pas de lecture ! — Lisez ! lisez !* crient d'autres voix. » M. Garrau achève l'article. MM. Dupin et Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) courent en même temps à la tribune, qui reste pourtant au dernier. « Je viens appuyer, dit-il, l'ordre du jour sur les propositions qui viennent de vous être faites. » Un assez grand nombre de représentants s'attendaient à voir Regnault rappeler à la Chambre l'exclusion prononcée par l'article 67 contre le duc d'Orléans, et tous les autres membres de sa maison, et soutenir M. Garrau dans sa protestation indirecte en faveur des droits de Napoléon II. Il n'en fut rien. Après avoir longuement démontré les inconvénients des propositions faites par MM. Mourgues et

Dupin, après avoir parlé de l'abdication et raconté à la Chambre « que la veille et le matin, il avait, comme ministre de Napoléon, déclaré à ce souverain qu'il ne pouvait plus défendre l'indépendance ni les droits de la nation, » l'orateur termina ainsi :

« Il m'appartient donc, Messieurs, après avoir rempli mon devoir *d'homme d'État*, de remplir celui que mon titre de représentant du peuple et mon cœur m'imposent.

« Je demande l'ordre du jour sur les propositions qui vous sont faites ; je demande que la journée ne se passe pas sans que le Conseil exécutif soit nommé ; je demande enfin que le bureau soit chargé de se rendre auprès de l'empereur, pour lui exprimer la reconnaissance du peuple français pour le sacrifice qu'il a jugé nécessaire de faire à l'indépendance nationale. »

L'insuffisance politique de quelques-uns des hommes dont l'empereur composait son Conseil est un fait remarquable. On comprendrait cette faiblesse dans un esprit vulgaire. Mais Napoléon était de ceux qui n'ont pas besoin d'un entourage de médiocrités, pour faire valoir leur supériorité et pour se grandir. Rhéteur habile, Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) excellait dans cet art déplorable qui consiste à trouver de captieux arguments pour toutes les causes, et à dissimuler, sous la pompe des mots et l'abondance du langage, de petites choses ou des choses mauvaises. Son talent d'orateur lui avait valu une haute fortune et le titre de ministre ; il n'avait pu faire de lui un *homme d'État*. Toutefois, son émotion en traçant à la Chambre le tableau de Napoléon salué jadis du nom de GRAND, et, aujourd'hui, abdiquant le souverain pouvoir, sans rien stipuler pour son avenir ou sa sûreté, cette émotion n'avait rien de factice ; elle gagna la majorité de l'assemblée. Pas une voix n'osa s'élever contre la triple proposition qui terminait son discours, et sa motion fut adoptée en ces termes par l'assemblée :

« La Chambre des représentants :

« Considérant que le premier intérêt du peuple français est le maintien des lois qui assurent l'organisation de tous les pouvoirs ;

« Passe à l'ordre du jour sur les propositions qui ont été faites de

la former en *assemblée nationale* ou en *assemblée constituante.*

« La Chambre arrête, que le président et son bureau se retireront vers Napoléon pour lui exprimer, au nom de la nation, la reconnaissance et le respect avec lesquels *elle accepte* le noble sacrifice qu'il a fait à l'indépendance et au bonheur du peuple français.

« La Chambre arrête, qu'il sera nommé, sans délai, une commission de cinq membres, dont trois seront choisis *dans* la Chambre des représentants et deux *dans* la Chambre des pairs, pour exercer provisoirement les fonctions du gouvernement, et que les ministres continueront leurs fonctions sous l'autorité de cette commission. »

Un grand nombre de membres, après ce vote, demandèrent la nomination de la Commission. M. Durbach prit la parole : « Si les étrangers qui menacent notre territoire, dit-il, sont de bonne foi, comme je me plais à le croire, dès que l'acceptation de l'abdication de Napoléon leur sera connue, la guerre *doit cesser.* Nous avons éprouvé des pertes considérables; mais, Messieurs, la perte d'une bataille n'est pas l'anéantissement de la France et ne peut la faire passer sous le joug de l'étranger. Malgré les efforts de notre éternelle ennemie, l'Angleterre..... » A ces mots, des cris violents interrompent l'orateur; bientôt un effroyable tumulte éclate dans la salle; on entend partir ces cris de tous les bancs : *A l'ordre ! à bas !* Huit ou dix députés qui se sont élancés en même temps vers la tribune, s'en disputent la possession; M. Girod (de l'Ain), un d'eux, obligé de rester sur les premières marches, s'y tient debout, gesticulant avec véhémence, et adresse à M. Durbach quelques mots qui se perdent au milieu du bruit. Vainement ce dernier essaie de reprendre la parole; sa voix est constamment étouffée sous les cris de *A bas ! à l'ordre !* Il est enfin obligé de quitter la place.

Cette tempête révèle l'impression sous laquelle délibérait et votait l'assemblée; pour sa majorité, les puissances alliées n'étaient pas des puissances ennemies; elles avaient armé, non contre la France, mais contre Napoléon seul : une fois l'empereur abattu, elles devaient arrêter leurs soldats, accepter la paix et laisser la nation s'organiser comme il lui conviendrait. Suspecter la bonne foi de l'une de ces puissances, la déclarer

notre éternelle adversaire, c'était les calomnier toutes et leur faire une intolérable insulte. Cette conviction, factice chez quelques-uns, était sérieuse chez le plus grand nombre ; elle avait inspiré M. Durbach lui-même, patriote sincère, mais esprit court, quand il avait sollicité et voté l'abdication. Quelque incroyable que puisse sembler un pareil aveuglement le lendemain des événements de 1814, cet aveuglement existait, et l'on connaîtrait mal les faits des derniers jours de juin 1815, si, dans les motifs qui décidèrent alors les votes des deux Chambres, on ne faisait pas une part fort large à cette prodigieuse crédulité.

Après cet incident, la nomination de la Commission de gouvernement fut de nouveau demandée. « Avant de nous occuper de cet objet, dit le président, je dois annoncer à la Chambre que plusieurs membres réclament avec instance la mise aux voix de *l'acceptation* de l'abdication. » La résolution, précédemment adoptée sur la motion de Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), prononçait, en termes exprès, cette acceptation ; mais il fallait un vote séparé, spécial, pour tranquilliser quelques légistes formalistes ; le vote eut lieu.

M. Sibuet (de Seine-et-Oise) appela ensuite l'attention de l'assemblée sur la formation de la commission exécutive ; il demanda que ses membres fussent choisis en dehors des deux Chambres. M. Henri Lacoste prit la parole après lui ; mais, au lieu de traiter cette question, il annonça que plusieurs de ses collègues et lui venaient de recevoir des lettres contenant les révélations les plus importantes. « Voici, ajouta-t-il, ce que je lis dans l'une « d'elles : « Il est urgent que la Chambre prenne des mesures. « Des ordres secrets sont donnés ; 10,000 hommes arrivent en « poste à Paris. On se plaint que la garde nationale soit com- « mandée par un général dévoué. On provoque un 13 vendé- « miaire, un 18 brumaire... » Un grand nombre de voix, interrompant l'orateur, lui demandent quelles sont ces lettres, d'où elles viennent, si elles sont signées? Le prince d'Eckmühl, présent dans la salle, ne laisse pas à M. Lacoste le temps de répondre ; il s'empresse de protester contre ces dénonciations.

« Tant que j'aurai un commandement, s'écria-t-il, aucun Français n'aura à craindre la moindre trahison ! » La Chambre applaudit et entend ensuite MM. Flaugergues et Cambon sur le mode de nomination de la commission de gouvernement ; elle décide enfin : « Que trois membres seront choisis *par* la Chambre des représentants, et deux *par* celle des pairs ; que les membres des deux Chambres qui en feront partie, ne pourront, pendant la durée de leurs fonctions, exercer aucune fonction législative ; que la nomination des commissaires chargés de se rendre auprès des souverains alliés, appartiendra à la commission de gouvernement ; et que ces différentes résolutions, ainsi que la déclaration précédemment adoptée sur la motion de Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) seront notifiées à la Chambre des pairs. »

Après ce vote, le général Mouton-Duvernet parut à la tribune et annonça qu'envoyé en mission dans le midi, il avait quitté Lyon l'avant-veille au matin, et que peu d'heures avant son départ de cette ville, il y avait vu entrer trente-sept officiers et huit cents soldats piémontais faits prisonniers par le maréchal Suchet. « A cette date, ajouta-t-il, les Autrichiens ne s'étaient pas encore montrés sur les Alpes ; tout était tranquille à Lyon et en très-bon état de défense. Deux lignes d'ouvrages étaient établies et complétement armées sur le Rhône ; la garnison était suffisante, les canonniers étaient nombreux, et la garde nationale occupait tous les postes qu'on lui avait assignés. Douze bataillons de cette garde étaient complétement armés et équipés ; quinze autres prêts à l'être ; les gardes nationales mobiles s'organisaient ; enfin l'esprit était excellent et l'enthousiasme général. Il en est de même, dit le général en terminant, dans toute la vallée du Rhône et dans les parties du midi que je viens de parcourir. »

Le président, lorsque cette communication fut terminée, déclara que la séance resterait suspendue jusqu'au moment où la Chambre des pairs ferait connaître sa réponse aux différents messages qui venaient de lui être adressés.

A cinq heures la séance fut reprise ; mais la Chambre ne se

trouvait pas en nombre. A six heures et demie on put enfin ouvrir le scrutin pour la nomination des trois membres de la commission exécutive. L'appel nominal constata 511 votants ; majorité absolue, 256 voix : Carnot en réunit 324, Fouché 293, le général Grenier 204, M. de Lafayette 142, le maréchal Macdonald 137, M. Flaugergues 46, et M. Lambrecht 42. Carnot et Fouché ayant obtenu la majorité, furent proclamés membres de la commission. Un second scrutin eut lieu pour la nomination du troisième membre. Le nombre des votants était de 504 ; majorité absolue, 252 voix : le général Grenier en obtint 350 ; il fut nommé. Lui seul appartenait à la Chambre des représentants; Fouché et Carnot faisaient partie de la Chambre des pairs.

Il était alors plus de huit heures du soir ; les représentants, après avoir décidé que les choix qu'ils venaient de faire seraient notifiés à la pairie, s'ajournèrent au lendemain.

La Chambre des pairs s'était condamnée la veille, 21, au rôle de simple Chambre d'enregistrement ; le 22 son attitude politique devait rester au même niveau ; aussi pourrait-on se contenter de dire qu'elle *adhéra* à toutes les résolutions de la Chambre des représentants, si les deux séances qu'elle tint ce jour-là n'avaient pas été marquées par plusieurs incidents dont le retentissement dans le public fut considérable.

Par cela même qu'elle repoussait toute initiative, cette assemblée avait besoin, pour délibérer, de se trouver saisie d'une question politique quelconque, soit par le gouvernement, soit par l'autre Chambre. Aucun message de ces pouvoirs ne lui vint durant la première moitié de la journée. Ce ne fut donc que vers deux heures et demie qu'elle se réunit pour entendre la lecture de l'abdication. Cette communication la laissa silencieuse ; elle se contenta de renvoyer ce document à la commission formée l'avant-veille, et de charger son bureau de se rendre auprès de l'empereur pour lui témoigner la reconnaissance de l'assemblée pour ce grand sacrifice. Carnot parut ensuite à la tribune, et lut le rapport fait à l'autre Chambre par le prince d'Eckmühl sur les nouvelles reçues dans la nuit et le matin de la frontière du

nord[1]. Dès que le ministre de l'intérieur eut achevé sa lecture, le maréchal Ney, qui s'était écrié à plusieurs reprises *cela n'est pas!* se leva, et, emporté par un inconcevable vertige, il dit : « Les nouvelles que vient de vous lire M. le ministre de l'intérieur sont fausses, fausses sous tous les rapports. L'ennemi est vainqueur sur tous les points. J'ai vu le désordre, puisque je commandais sous les ordres de l'empereur. Après les résultats des désastreuses journées des 16 et 18, on ose nous dire qu'il nous reste encore sur la frontière 60,000 hommes! le fait est faux; c'est tout au plus si le maréchal Grouchy a pu rallier 10 à 15,000 hommes, et l'on a été battu trop à plat pour qu'ils soient en état de résister à l'ennemi. Tous les généraux qui sont ici et qui commandaient avec moi peuvent l'attester. Au surplus, il suffit d'être un peu homme de guerre pour apercevoir que le rapport que vient de nous lire M. le ministre de l'intérieur se contredit sur tous les points : il est certain que le maréchal Grouchy a été battu le 16 aussi bien que nous; si sa division eût été intacte, il eût pu couvrir la retraite de l'armée, il eût pu aider l'empereur à rallier les débris, et l'empereur *serait resté sur la frontière* au lieu de se diriger sur Paris. Ce que je vous dis là est la vérité la plus positive, la vérité claire comme le jour.

« Ce que M. le ministre de l'intérieur nous a lu concernant la position du duc de Dalmatie est faux : il n'a pas été possible de rallier un seul homme de la garde.

« Voici notre véritable position : l'ennemi est à Nivelles avec quatre-vingt mille hommes. La plus grande partie de l'armée prussienne ne s'est pas battue. Dans six ou sept jours l'ennemi peut être dans le sein de la capitale. Il n'y a plus d'autre moyen de salut public que de faire des propositions à l'ennemi. »

Ces paroles jetées par un maréchal de haut renom et si fatalement lié à la cause impériale, au milieu d'hommes déjà découragés et tremblants, portèrent l'épouvante dans tous les cœurs; elles furent pour la Chambre des pairs et pour le public officiel,

1. Voir plus haut, pages 69 et 70.

dans cette journée, le signal d'un véritable *sauve qui peut* politique dont Ney devait payer le résultat de sa vie ; elles planèrent sur l'assemblée durant tout le reste de la séance et dictèrent la plus grande partie des votes qui suivirent.

Cependant aucun message de l'autre Chambre n'arrivait ; après quelques mots échangés entre Carnot, M. de Pontécoulant et le maréchal Ney, qui persistait à soutenir que le maréchal Grouchy ne pouvait ramener plus de 12 à 15,000 hommes, puis le général Flahaut, revenu d'Avesnes, et qui maintenait contre le prince de la Moskowa l'exactitude positive, matérielle du rapport, la séance fut suspendue. Les résolutions adoptées par les représentants sur la motion de Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), et la proposition de M. Flaugergues, parvinrent vers quatre heures à la Chambre, qui reprit alors sa séance ; un secrétaire donna lecture des communications adressées par les représentants. M. de Valence proposa d'adopter ces résolutions dans les mêmes termes, mais par un acte séparé et qui les rendrait des décisions propres à la Chambre. « Point de délibération isolée ! s'écria M. Boissy-d'Anglas. Il ne faut pas que chaque Chambre délibère séparément. » M. de Pontécoulant demanda, comme une transaction entre ces deux avis, que la Chambre, au lieu d'*adopter*, *adhérât*. Cette proposition allait être admise sans débat, et une partie de l'assemblée se disposait à la voter, quand le comte Labédoyère se leva : « Je demande, dit-il, que nous déclarions si c'est Napoléon II que nous proclamons, ou bien si c'est un nouveau gouvernement que nous voulons adopter. C'est pour son fils que Napoléon a abdiqué. Quant à un gouvernement nouveau, souvenons-nous, Messieurs, du gouvernement provisoire de 1814 et de ses résultats désastreux. Faudra-t-il donc que le sang français n'ait encore coulé que pour nous replacer sous le joug odieux des étrangers, ou pour nous faire courber la tête sous un gouvernement avili ? L'empereur s'est expliqué : son abdication est indivisible ; elle est nulle si on ne reconnaît pas son fils. »

« La proposition est impolitique et intempestive, répondit

M. Boissy-d'Anglas. Il ne s'agit en ce moment que de nous occuper des résolutions soumises à la délibération de la Chambre. Je demande l'ordre du jour. »

M. de Ségur appuya les observations de Labédoyère; le comte Thibaudeau insista, au contraire, pour l'ordre du jour qui laissait, disait-il, toutes choses entières, et la Chambre, sur sa demande, adopta la rédaction proposée par M. de Pontécoulant; elle *adhéra*. La séance, après ce vote, fut une seconde fois suspendue et renvoyée à neuf heures du soir.

Il était neuf heures et demie quand l'assemblée, à qui venait de parvenir le dernier message des représentants, se réunit une troisième fois pour statuer sur la formation définitive du nouveau gouvernement et pour compléter la nomination de ses membres. Les pairs se trouvaient en plus grand nombre que dans le cours de la journée. Les deux frères de l'empereur, le cardinal Fesch, les ministres, les grands dignitaires et les généraux que leur titre attachait à la personne ou à la maison de Napoléon, y arrivèrent en un seul groupe, au nombre de dix-huit. Leur présence annonçait quelque effort inattendu. Les représentants, dont la séance était terminée, avaient gardé sur Napoléon II et sur la régence un silence de funeste augure; c'était une commission de gouvernement, non un conseil de régence qu'ils avaient établi. Or, les conseillers de l'empereur n'avaient précisément décidé ce souverain à abdiquer sa couronne que dans l'espoir de sauver, par l'avénement de son fils, leurs positions, leurs honneurs et leurs traitements. Le concours de la pairie était nécessaire pour consacrer ce changement, pour légaliser le rejet implicite prononcé par l'autre Chambre, de la condition que Napoléon avait mise à sa renonciation au trône; les pairs, en refusant ce concours, pouvaient donc maintenir l'établissement impérial et donner encore raison aux illusions et aux calculs qui, peu d'heures auparavant, à l'Élysée, avaient créé des partisans si ardents et si nombreux à l'abdication : on venait pour les y décider.

Dès que le président eut annoncé la reprise de la séance, Lucien parut à la tribune et dit : « Il s'agit d'éviter la guerre

civile, de savoir si la France est une nation indépendante, une nation libre. *L'empereur est mort, vive l'empereur! L'empereur a abdiqué, vive l'empereur!* Il ne peut y avoir d'intervalle entre l'empereur qui meurt ou qui abdique, et son successeur. Toute interruption est une anarchie. Je demande qu'en conformité de l'acte constitutionnel, la Chambre des pairs, qui a juré fidélité à l'empereur et aux constitutions, qui, naguère, dans le Champ-de-Mai, à la face de la France et de l'Europe entière, a de nouveau proclamé ces constitutions; que la Chambre des pairs, par un mouvement unanime et spontané, déclare devant le peuple français et les étrangers qu'elle reconnaît Napoléon II comme empereur des Français. (Quelques murmures s'élèvent.)

« J'en donne le premier l'exemple; je lui jure fidélité. » (Nouveaux murmures.)

Le comte de Pontécoulant : « Ce que je n'aurais pas dit dans la prospérité de l'empereur, je le dis aujourd'hui que l'adversité l'a frappé. Napoléon est mon bienfaiteur; je lui dois tout. Je lui suis resté fidèle jusqu'au moment où il me *délie* de mes serments. Mais on nous propose le contraire de ce qui est l'usage d'une assemblée délibérante. Si j'ai bien entendu, on veut nous faire adopter une proposition sans délibération.

« Je le demande au prince : à quel titre parle-t-il dans cette Chambre? Est-il Français? Je ne le reconnais pas comme tel. Sans doute, je le trouve Français par ses sentiments, ses talents, par les services qu'il a rendus à la liberté, à l'indépendance nationale : je veux bien l'adopter pour Français; mais lui, qui invoque la constitution, n'a pas de titre constitutionnel; il est prince romain, et Rome ne fait plus partie du territoire français[1]..... Que veut le préopinant? Qu'on proclame Napoléon II. Je suis loin de me déclarer contre ce parti; mais je déclare fermement, quel que soit mon respect et mon dévouement pour l'empereur, que je ne reconnaîtrai jamais pour roi un enfant,

1. Lucien, retiré dans les États-Romains après sa rupture avec Napoléon, lors de l'élévation de ce dernier à l'empire, avait été créé par le pape, prince de Canino.

pour souverain celui qui ne résiderait pas en France. On irait bientôt retrouver je ne sais quel sénatus-consulte; on nous dirait que l'empereur doit être considéré comme étranger ou captif; que la régence est étrangère ou captive; et l'on nous donnerait une autre régence qui nous amènerait la guerre civile. Je demande la discussion ou l'ordre du jour. »

Le comte Boissy-d'Anglas appuya la proposition. Continuer l'empire sans l'empereur, après le retour de l'île d'Elbe, le lendemain surtout de Waterloo, était un non-sens. Que pouvaient produire la proclamation de Napoléon II et l'établissement d'une régence en son nom, quand ce jeune prince se trouvait aux mains de l'ennemi et résidait en Autriche? L'empereur lui-même avait repoussé cette combinaison comme un rêve impossible, à l'époque du Champ-de-Mai. En descendant du trône, Napoléon entraînait l'empire avec lui. Voilà ce que sentaient sans doute les esprits réfléchis de la pairie; mais l'impuissance profonde de ces mesures échappait à quelques membres de cette Chambre, organisations généreuses qui puisaient leurs inspirations, non dans la tête, mais dans le cœur, et pour lesquels la déclaration en faveur du prince impérial était, avant toutes choses, un gage contre le retour des Bourbons, ainsi que la promesse d'une énergique résistance à l'ennemi. Le comte de Labédoyère était de ce nombre. Les murmures de l'assemblée pendant le discours de Lucien, l'attaque portée contre ce prince par M. de Pontécoulant, et l'approbation qui avait accueilli le discours de ce dernier, avaient d'abord irrité ce jeune et infortuné général. Bientôt le spectacle de cette assemblée, si humble, si prodigue de protestations quelques jours auparavant, et, aujourd'hui, si impatiente de se séparer de l'empereur et de l'empire, souleva tout ce qu'il y avait en lui de nobles passions. Son indignation, longtemps contenue, éclata quand M. Boissy-d'Anglas eut quitté la tribune. « Je répéterai, s'écria-t-il, ce que j'ai dit ce matin : Napoléon a abdiqué en faveur de son fils; son abdication est nulle, de toute nullité, si on ne proclame pas à l'instant Napoléon II.

« Eh ! qui s'oppose à cette résolution? ajouta-t-il en s'animant par degrés. Ce sont ces individus, constants adorateurs du pouvoir, qui savent se détacher d'un monarque avec autant d'habileté qu'ils en montrèrent à le flatter. Je les ai vus autour du trône, aux pieds du souverain heureux ; ils s'en éloignent quand il est dans le malheur ! Ils repoussent aussi Napoléon II, parce qu'ils sont pressés de recevoir la loi des étrangers, à qui déjà ils donnent le nom d'*alliés*, d'*amis* peut-être... (Murmures.)

« Oui ! l'abdication de Napoléon est indivisible ; et si l'on refuse de proclamer le prince impérial, je le déclare, Napoléon doit tirer l'épée ! Il se verra à la tête d'une armée de cent mille hommes ; tous les cœurs généreux viendront à lui ; il sera entouré de ces braves guerriers couverts de blessures et prêts encore à sacrifier pour sa cause, pour la France la dernière goutte de leur sang ! Malheur à ces généraux vils qui l'ont déjà abandonné, et qui peut-être en ce moment méditent de nouvelles trahisons ! (Les murmures augmentent.)

« Napoléon, en abdiquant sa puissance pour sauver la patrie, a fait ce qu'il devait au pays, à lui-même. Mais la nation serait-elle digne de lui, si, pour la seconde fois, elle l'abandonnait dans les revers? (Vive agitation sur tous les bancs.) Ne l'avons-nous pas déjà abandonné une fois ? l'abandonnerons-nous encore ? Quoi ! il y a quelques jours à peine, à la face de l'Europe, devant la France assemblée, vous juriez de le défendre ! (L'agitation devient plus violente.) Où sont donc ces serments, cette ivresse, ces milliers d'électeurs, organes de la volonté du peuple ? Napoléon les retrouvera si, comme je le demande, on déclare que tout Français qui désertera ses drapeaux sera jugé selon la rigueur des lois ; que son nom sera déclaré infâme, sa maison rasée, sa famille proscrite... (Violentes exclamations.) Alors, plus de traîtres, plus de ces manœuvres qui ont occasionné les dernières catastrophes et dont peut-être quelques auteurs siégent ici !... »

A ces mots, que Labédoyère venait de prononcer en arrêtant ses yeux sur un maréchal présent à la séance (Ney), la Chambre

entière se lève et semble demander une réparation; les cris *à l'ordre!* éclatent dans toute la salle. « Écoutez-moi, répète plusiers fois l'orateur. — Je n'écoute rien, répond le comte de Valence; désavouez ce que vous avez dit! — Jeune homme, dit à son tour le vieux maréchal Masséna, vous venez de vous oublier. — Il se croit sans doute encore au corps-de-garde, » ajouta le comte de Lameth.

Labédoyère ne pouvait garder plus longtemps la tribune. Avant de la quitter, son regard parcourt lentement l'assemblée, puis il s'écrie : « Il est donc décidé, grand Dieu! qu'on n'entendra jamais dans cette enceinte que des voix basses! » Les cris *à l'ordre!* retentissent avec une nouvelle force; sur tous les bancs la colère est au comble. « Oui! s'écrie Labédoyère avec un geste indigné et en quittant la tribune, depuis dix ans, il ne s'est fait entendre dans cette salle que des voix basses[1]! » Le tumulte devient effroyable. Pendant longtemps la voix du président ne peut se faire entendre. Lorsque le bruit, grâce à la lassitude de l'assemblée, est enfin un peu calmé, le président prononce le rappel à l'ordre de Labédoyère, et la discussion continue.

« Nous disputons sur les mots, dit M. Cornudet. Le procès-verbal a constaté l'abdication de Napoléon; il constatera la réclamation du prince Lucien. Cette précaution suffira pour consacrer les droits de Napoléon II. Mais il est hors de France, il est captif; dans cette circonstance, qu'exigent la sûreté publique et l'indépendance nationale? L'établissement d'un gouvernement provisoire, capable de prendre les moyens de sauver la patrie. »

« — Que deviendrons-nous si nous sortons de la constitution? répond le comte de Ségur. Au nom de qui le gouvernement parlera-t-il? Napoléon est mort politiquement, quand il pouvait encore défendre son trône; il ne faut pas que son sacrifice soit inutile : son successeur est Napoléon II. Le gouvernement pro-

1. La salle où siégeaient les pairs des Cent-Jours était la salle de l'ancien Sénat. C'est là que la pairie de la Restauration et celle de la révolution de juillet ont continué de siéger. Depuis le récent agrandissement du palais du Luxembourg, les pairs ont fait de cette salle une salle du conseil.

visoire traitera en son nom. Je demande que ce gouvernement prenne le titre de *régence.* »

M. Cornudet insiste sur la nomination d'un gouvernement provisoire au lieu d'une régence. Il est combattu par le duc de Bassano, qui appuie et développe la proposition du comte de Ségur.

« Ce serait nous ôter tout moyen de négociation avec les alliés, réplique aussitôt le comte Alexandre de Lameth, que de vouloir traiter au nom de la dynastie de Napoléon, et d'adopter pour chef un enfant placé sous la main de l'étranger, tandis que le père, précipitamment éloigné du trône, pouvait donner encore quelque espoir de salut [1]. Le gouvernement provisoire est proclamé. La Chambre des représentants a déjà nommé trois membres; nous devons en nommer deux : ne nous désunissons pas! Nous jugerons la question plus tard. Il s'agit maintenant d'aller au scrutin. Quel que soit le titre que doive prendre le gouvernement, il faut le nommer. »

Joseph et le duc de Bassano plaident de nouveau en faveur de la *régence.* Le baron Quinette appuie avec force la proposition de M. de Lameth, et termine par ces mots, qui caractérisent le rôle accepté par la majorité de la Chambre dans cette crise politique : « Complétez la nomination du gouvernement provisoire; ensuite la Chambre des représentants, à qui appartient l'initiative des mesures de sûreté générale, sera consultée; le gouvernement provisoire *lui demandera pour qui il gouverne.* »

La discussion fut encore longue; elle ne sortit pas du cercle que M. Cornudet et le comte de Ségur lui avaient tracé. Les comtes Thibaudeau et Pontécoulant se prononcèrent pour l'opinion du premier. Le comte Rœderer soutint l'avis du second.

1. A la suite de ces mots : *Tandis que le père, précipitamment éloigné du trône, pouvait encore donner quelque espoir de salut*, un des comptes-rendus de cette séance ajoute entre parenthèse : « Plusieurs pairs placés près du « prince Lucien donnent des signes de mécontentement et d'improbation. » C'est là que se trouvaient assis Joseph, les ministres, les dignitaires, la plupart enfin des conseillers de l'empereur qui avaient le plus insisté auprès de lui pour obtenir l'abdication.

« Si l'empereur avait été tué, s'écrie le comte de Flahaut, dont ces longs et stériles débats semblaient lasser la patience, n'est-ce pas son fils qui lui succéderait? Il a abdiqué, il est mort politiquement : pourquoi son fils ne lui succéderait-il pas? »

— « Est-ce donc le moment de s'occuper des personnes? réplique le duc Decrès avec un extrême emportement. Avant tout la patrie! Ne perdons pas un moment pour la sauver. Je demande que la discussion soit fermée. »

Ces mots mirent fin à la discussion. Les cris, *appuyé*, partirent de tous les côtés de la salle. La clôture des débats, mise aux voix, fut prononcée à une grande majorité. L'ajournement de la proposition de Lucien fut ensuite adopté. Enfin, l'assemblée décida qu'elle procéderait immédiatement à la nomination des deux membres qui devaient compléter la commission de gouvernement. Le nombre des votants était de 70; majorité, 36 : les voix se trouvèrent ainsi réparties : le duc de Vicence, 52; le baron Quinette, 48; le prince Lucien, 18, nombre égal à celui des membres qui accompagnaient les deux frères de l'empereur à leur entrée dans la salle. Le duc de Vicence et le baron Quinette furent proclamés membres de la commission de gouvernement.

Cette opération terminée, la Chambre se sépara. Il était trois heures du matin.

Les deux Chambres, on l'a vu, avaient l'une et l'autre chargé leurs bureaux de se rendre auprès de l'empereur pour le remercier de l'abdication et lui déclarer qu'elles acceptaient ce sacrifice. Cette double démarche avait été accomplie dans la soirée, pendant une des suspensions de séance. Le bureau de la Chambre des représentants s'était présenté le premier. M. Lanjuinais et ses collègues, pour arriver à l'Élysée, avaient dû traverser les flots pressés d'une multitude toujours ardente, toujours enthousiaste, et qui continuait à demander à grands cris l'empereur et des armes. Une fois entrés dans le palais, la scène changea. Les cours, les salons, si pleins la veille et le matin, étaient déserts et silencieux. Un petit nombre de serviteurs, quelques officiers,

voilà tout ce qui restait auprès de l'homme qui s'était vu longtemps le maître du monde. Comme à Fontainebleau, les hauts fonctionnaires, les hauts généraux, tout le peuple des courtisans était sorti de la demeure impériale en même temps que l'abdication. Les représentants furent introduits près de Napoléon. Il était seul, debout, sans appareil. M. Lanjuinais lui lut la résolution de la Chambre.

« Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez, ré-
« pondit l'empereur avec un accent empreint d'une involontaire
« émotion; je désire que mon abdication puisse faire le bonheur
« de la France; mais je ne l'espère point; elle laisse l'État sans
« chef, sans direction politique. Le temps perdu à me renverser
« aurait pu être employé à mettre la France en état d'écraser
« l'ennemi. Je recommande à la Chambre de renforcer prompte-
« ment les armées : qui veut la paix doit se préparer à la guerre.
« Ne mettez pas cette grande nation à la merci des étrangers;
« craignez d'être déçus de vos espérances; c'est là qu'est le dan-
« ger ! Dans quelque position que je me trouve, je serai toujours
« bien si la France est heureuse. Je recommande mon fils à la
« France. J'espère qu'elle n'oubliera pas que je n'ai abdiqué que
« pour lui. Je l'ai fait aussi, ce grand sacrifice, pour le bien de
« la nation; ce n'est qu'avec ma dynastie qu'elle peut espérer
« d'être libre, heureuse et indépendante [1]. »

Ces paroles si calmes et pourtant si tristes, la complète abnégation que Napoléon, en un pareil moment, faisait de sa personne, émurent profondément le président et quelques-uns de ses collègues. Ils se disposaient à se retirer, lorsque le bureau de la Chambre des pairs entra; M. de Lacépède le conduisait. L'empereur avait compté sur la pairie; il avait composé cette assemblée en vue surtout d'assurer à lui et aux siens un appui contre l'hostilité possible de la Chambre élective. Tous les pairs, d'ailleurs, n'avaient pas seulement contracté envers lui des devoirs de gratitude personnelle; il n'en était pas un qui n'eût

1. *Mémoires* de Fleury de Chaboulon.

sollicité cette dignité comme un moyen d'acquitter, par des preuves de zèle et de dévouement, la dette de la reconnaissance. Or, à cette heure de la soirée, la première tentative de Labédoyère en faveur du jeune prince impérial avait déjà eu lieu [1], et Napoléon en connaissait le résultat. La vue des membres de la nouvelle députation parut donc affecter désagréablement l'empereur. Sa réponse se ressentit de cette impression. Elle n'eut rien d'affectueux ; le reproche, au contraire, perçait sous chacune des phrases rapides, heurtées, qu'il adressa aux membres du bureau de la Chambre des pairs.

« Je n'ai abdiqué que pour mon fils, leur dit-il; si les Cham-« bres ne le proclamaient pas, mon abdication serait nulle... Je « rentrerais dans tous mes droits... D'après la marche que l'on « prend, on ramènera les Bourbons... Vous verserez bientôt des « larmes de sang... On se flatte d'obtenir d'Orléans ; mais les « Anglais ne le veulent pas. D'Orléans lui-même ne voudrait « pas monter sur le trône sans que la branche régnante eût ab-« diqué. Aux yeux des rois de droit divin, ce serait aussi un « usurpateur [2]. »

Les deux présidents ne se sentirent pas le courage de rapporter aux Chambres les réponses de Napoléon. La frappante vérité de quelques-unes de ses paroles, leur expression tristement prophétique, auraient blessé trop de passions. Ils convinrent d'une rédaction commune qui fut insérée en ces termes dans les journaux du lendemain :

« Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez. Je recommande aux Chambres de renforcer les armées et de les mettre dans le meilleur état de défense. Qui veut la paix doit se préparer à la guerre. Ne mettez pas cette grande nation à la merci des étrangers, de peur d'être déçus dans vos espérances. Dans quelque position que je me trouve, je serai heureux si la France est libre et indépendante. Si j'ai remis les droits qu'elle

1. Voir plus haut, page 86.

2. *Histoire de Napoléon*, par M. le comte Thibaudeau. L'auteur faisait partie de la députation de la Chambre des pairs.

m'a donnés à mon fils, de mon vivant, ce grand sacrifice je ne l'ai fait que pour le bien de la nation et l'intérêt de mon fils que j'ai, en conséquence, proclamé empereur. »

Les deux présidents, comme on le voit, avaient eu soin de passer sous silence tout ce qui pouvait troubler la confiance de cette foule de membres qui regardaient l'abdication comme un moyen infaillible d'assurer au pays le double bienfait de l'indépendance et de la paix.

Telle fut la journée du 22 juin.

En 1814, Napoléon était tombé sur le champ de bataille; l'effort seul de l'Europe en armes l'avait déposé. En 1815, ce furent deux Chambres françaises qui, espérant conjurer les colères de la même coalition, le précipitèrent du trône et lui arrachèrent des mains sa puissante et patriotique épée. Nous ne devons pas, disaient-elles, sacrifier la patrie à un homme. Maxime vraie dans son principe, mensongère presque toujours dans son application. La patrie! Où donc se trouve-t-elle en présence de l'invasion? Est-ce sur le sol occupé par les envahisseurs, est-ce avec les lâches ou les traîtres qui se précipitent au-devant de la soumission? La patrie, en face de l'ennemi, est où l'on résiste, où l'on se bat; elle est avec les gens de cœur qui veulent la défendre, avec le chef qui peut et qui veut la sauver; et lorsque l'on sacrifie celui-ci, c'est trop souvent dans le but de sacrifier celle-là.

Étranges contradictions! c'était au nom de la constitution menacée, que les représentants avaient adopté la résolution proposée par M. de Lafayette, et cette résolution elle-même violait en deux points le pacte constitutionnel! C'était dans la crainte d'une dictature que la Chambre élective avait contraint l'empereur d'abdiquer, et le premier acte de cette Chambre, après cette violence, était la nomination de cinq gouvernants revêtus par elle de pouvoirs illimités, et qui, déclarés le lendemain irresponsables, devenaient eux-mêmes dictateurs! Est-ce tout? Non. Au moment où l'Europe armée envahissait notre territoire, cette assemblée de fonctionnaires, de rhéteurs et de légistes laissait

tomber la fortune, l'honneur de la France aux mains souillées de l'homme qui portait le nom de Fouché! Un ancien moine oratorien succédait, dans le gouvernement, à Napoléon, l'expression la plus éclatante de la gloire et de la grandeur nationale; un homme de police remplaçait l'homme de guerre! — L'histoire des tristes jours qui suivirent l'abdication, jours encore si ignorés, est tout entière dans ce rapprochement.

# CHAPITRE III.

Installation de la commission de gouvernement aux Tuileries, le 23 juin; Fouché président. — Nouvelles de l'armée : arrivée du maréchal Grouchy et ralliement de toutes les troupes sous les murs de Laon. — Instances auprès de l'empereur pour le retrait de l'abdication; craintes de Fouché; proposition de MM. Defermon et Boulay (de la Meurthe) à la Chambre des représentants pour la proclamation de Napoléon II; débats; la Chambre, sur la motion de Manuel, adopte l'ordre du jour motivé. — Position et vues de Fouché. M. de Vitrolles sort de la prison de l'Abbaye; son entrevue avec le duc d'Otrante. Installation d'un centre royaliste, rue Saint-Florentin. — Envoi de M. de Lafayette et de quatre autres plénipotentiaires aux souverains alliés pour demander *la paix*. Position de M. de Lafayette; son entrevue avec Fouché; Benjamin Constant à l'Élysée. L'empereur quitte ce palais et se rend à la Malmaison. — Les Prussiens et les Anglais franchissent la frontière et s'avancent à marches forcées sur Paris. Marche parallèle de l'armée française. Nos troupes arrivent les premières sous Saint-Denis. — Efforts royalistes de M. de Vitrolles : les maréchaux Gouvion-Saint-Cyr et Oudinot. MM. Royer-Collard, Pasquier et Molé, le maréchal Grouchy et le général Tromelin. — Les maréchaux de l'empire; Davoust; entrevue entre ce maréchal et M. de Vitrolles. — Conseil de gouvernement aux Tuileries, le 27; proposition de Davoust pour le rappel des Bourbons; débats; incidents. Arrivée d'une dépêche de M. de Lafayette et des autres plénipotentiaires au gouvernement provisoire; suspension des mesures ordonnées par Fouché pour le rappel de Louis XVIII; nomination de cinq commissaires chargés de traiter d'un armistice avec Blücher et Wellington.

La commission de gouvernement, complétée par les nominations faites au Luxembourg dans le cours de la nuit précédente, se réunit aux Tuileries, le matin du 23 juin. Son premier soin fut de se constituer. On alla aux voix pour la présidence. Caulaincourt et le général Grenier nommèrent Carnot; ce dernier et le baron Quinette portèrent leurs voix sur le duc d'Otrante, qui se donna la sienne. Fouché, ayant réuni trois suffrages, fut déclaré président. La commission fit ensuite choix du conseiller d'État Berlier pour son secrétaire. Une fois constituée, elle pourvut aux ministères de l'intérieur, des affaires étrangères, de la police et de la justice, que laissait vacants la nouvelle position de trois de ses membres, ainsi que la démission envoyée par Cambacérès peu d'instants après l'abdication. Le général Carnot-Feulins remplaça son frère; le baron Bignon, Caulaincourt; le comte Pelet (de la Lozère), Fouché; et le comte Bou-

lay (de la Meurthe), Cambacérès. L'abdication de l'empereur laissait, en outre, la garde nationale de Paris sans commandant en chef; la commission donna ce commandement au maréchal Masséna. Le général Andréossy remplaça le général Hullin dans le commandement de la première division militaire, et le général Drouot fut nommé général en chef de la garde impériale.

Pendant qu'aux Tuileries la commission de gouvernement prenait ainsi possession du souverain pouvoir, les frères et les serviteurs intimes de l'empereur, réunis autour de lui à l'Élysée, regrettaient déjà l'abdication. Les illusions de la veille sur une régence sauvant du naufrage de Waterloo la dynastie napoléonienne et l'établissement impérial, commençaient à s'évanouir. L'effort inutile tenté deux fois à la Chambre des pairs, avait dissipé bien des rêves, ruiné bien des calculs. D'un autre côté, les dépêches expédiées par le maréchal Soult et par les généraux envoyés ou demeurés à Avesnes, à Guise, à Laon, confirmaient toutes les nouvelles arrivées précédemment, nouvelles que, depuis deux jours, les moins prévenus taxaient d'exagération, et que, dans les Chambres, on regardait comme des fables destinées à tromper l'opinion sur les chances d'une résistance sérieuse à l'ennemi. Le ralliement des troupes s'opérait positivement sur tous les points. L'armée de Grouchy, que le maréchal Ney présentait la veille à la Chambre des pairs comme réduite à quelques mille hommes hors d'état de combattre, était intacte. Un rapport du chef qui la commandait, annonçait qu'il avait chassé l'ennemi de Wavres le 18 au soir, et couronné toutes les hauteurs qui couvrent la route de Bruxelles; qu'il en était parti le 19 au matin, après avoir reçu les officiers chargés par l'empereur de lui annoncer la perte de la bataille de Waterloo, et de lui transmettre l'ordre de se retirer par Namur; que, faiblement poursuivi jusqu'à cette ville, sa division d'arrière-garde, commandée par le général Teste, y avait arrêté, puis battu un corps assez nombreux de troupes prussiennes qui s'efforçait d'occuper les défilés de la Meuse; et que le 20 il était arrivé à Dinan, à quelques pas de la frontière française, ramenant tout son matériel,

tous ses équipages, et sans autre perte que quelques soldats tués ou blessés.

L'abdication, on le reconnaissait, avait été trop précipitée; on s'était trop hâté d'un jour. Mais un moyen existait pour l'annuler. La Chambre des représentants avait jusqu'alors évité de prononcer le nom de Napoléon II. Les amis de l'empereur résolurent de la mettre en demeure de se déclarer. Si, à l'exemple de la Chambre des pairs, elle repoussait la proclamation des droits du prince impérial, condition absolue de l'abdication, cette abdication dès lors devenait nulle; Napoléon rentrait dans tous ses droits, il ressaisissait sa couronne et son épée. M. Defermon eut mission d'engager le débat; deux de ses collègues, M. Boulay (de la Meurthe), cœur honnête et ferme, et Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) qui, à l'exemple de presque tous les hommes emportés par cette crise, devait regretter chaque soir ses opinions du matin, et se repentir chaque lendemain de ses fautes de la veille, se chargèrent d'appuyer la proposition.

La Chambre se réunit à midi. Après une courte discussion sur la nomination d'un secrétaire en remplacement du général Carnot-Feulins, nommé ministre de l'intérieur, et une réclamation de M. Dupin, qui obtint de faire consigner sur le procès-verbal que l'abdication de l'empereur avait été acceptée sur sa proposition spéciale, M. Bérenger obtint la parole pour une motion d'ordre. Il demanda que les membres du gouvernement provisoire fussent déclarés collectivement responsables. M. Dupin, appuyant la demande, proposa d'exiger de Fouché et de ses collègues serment *d'obéissance aux lois et de fidélité à la nation.*

« Mais qui de nous a caractère pour recevoir ce serment? dit aussitôt M. Defermon. A qui la commission le prêtera-t-elle si nous ne déterminons pas au nom de qui nous voulons faire marcher notre système constitutionnel? Que feront également, dans cet état de choses, nos autorités administratives et judiciaires? Je le demande, Messieurs, avons-nous ou n'avons-nous pas un empereur des Français? Il n'est personne, parmi nous, qui ne se

dise à lui-même : Nous avons un empereur dans la personne de Napoléon II. » (De toutes parts : *oui ! oui !*)

« — Je demande, s'écria un membre de sa place, que la Chambre suspende cette discussion jusqu'à ce qu'elle soit instruite du résultat des négociations avec les souverains alliés. »

Des cris de *non ! non ! à l'ordre !* partent de toutes les parties de l'assemblée. M. Defermon continue : « Napoléon Ier a régné en vertu de nos lois fondamentales ; Napoléon II est donc notre souverain. (Les cris de : *oui ! oui !* se renouvellent.) Lorsqu'on verra que nous nous prononçons en faveur du chef que nos constitutions nous ont désigné, on ne pourra plus dire à la garde nationale que c'est parce que vous attendez Louis XVIII que vous ne délibérez pas (*non ! non !*) ; nous rassurerons l'armée, et il n'y aura plus de doute sur le maintien constitutionnel de la dynastie de Napoléon... »

A ces mots, un sentiment subit d'enthousiasme saisit cette étrange assemblée ; des cris prolongés de *vive l'empereur !* partent de tous les bancs ; un grand nombre de membres, debout, et agitant leurs chapeaux au-dessus de leurs têtes, répètent ces acclamations avec une remarquable énergie. Plusieurs voix demandent que ce mouvement spontané de la Chambre soit consigné au procès-verbal. La proposition est adoptée.

M. Bérenger paraît une seconde fois à la tribune. « Ce n'est ni par des acclamations, ni par de l'enthousiasme, dit-il, que cette importante question doit être décidée ; non que je sois étranger au sentiment qui vient d'éclater dans cette enceinte ; mais c'est précisément parce que je reconnais Napoléon II comme successeur de son auguste père, que je n'ai pu attribuer à votre commission exécutive la haute prérogative de l'inviolabilité. » L'orateur examine de nouveau la question ; il entre dans de longs développements, et craignant sans doute de voir la Chambre voter sous l'impression de l'enthousiasme qu'elle venait de manifester, il conclut en demandant « au moins la réflexion de la nuit. »

L'appréhension de M. Bérenger n'avait rien de fondé ; la

Chambre, pendant son discours, s'était singulièrement calmée; en voyant son inattention et sa froideur, on aurait dit qu'elle avait dépensé, dans les cris qu'elle venait de faire entendre, tout ce qui lui restait d'attachement ou de souvenirs pour Napoléon et sa dynastie. Frappé de ce changement, M. Boulay (de la Meurthe) prit la parole. « Je remarque avec surprise, dit-il, du silence et de l'hésitation. Cependant je crois qu'il n'est aucun de nous qui ne professe que Napoléon II est notre empereur; mais hors de cette enceinte, il en est qui parlent d'une autre manière. Des journalistes affectent de considérer le trône comme vacant. Je le déclare, l'assemblée serait perdue, la France périrait, si le fait pouvait être mis en doute. Il ne peut pas y avoir de question à cet égard. N'avons-nous pas une monarchie constitutionnelle? L'empereur mort, l'empereur vit. Napoléon Ier a déclaré son abdication; par cela seul, Napoléon II est empereur des Français. Vous ne pouvez pas même délibérer; la loi a décidé la question. L'abdication de l'empereur est indivisible; on ne peut pas seulement l'admettre pour une partie.

« J'irai plus loin, car je n'ai point de porte de derrière, point d'arrière-pensée. Je me plais à rendre hommage à chacun de mes collègues; mais enfin j'ai les yeux ouverts sur le dehors. Je vois que nous sommes entourés de beaucoup d'intrigants, de factieux qui voudraient faire déclarer le trône vacant, afin de réussir à y placer les Bourbons. (*Non! non!*) Messieurs, si le trône était censé vacant, vous pourriez compter sur la perte absolue de la France; elle ne tarderait pas à éprouver le misérable sort de la Pologne. (*Une voix:* Et de l'Espagne!) Les puissances alliées se partageraient nos plus belles provinces; et si elles assignaient aux Bourbons un coin de l'empire, ce serait dans l'espoir de s'emparer de cette dernière portion.

« J'en appelle aux sentiments de tous les bons Français. (Marques d'impatience...) Rien ne pourra m'empêcher de dire la vérité. (Murmures...) Je ne crains rien. Depuis longtemps j'ai fait le sacrifice de ma vie. Je vais *mettre le doigt sur la plaie!* Il existe une faction d'Orléans. (Nouveaux murmures...) Oui!

je sais... (Interruption...) On a beau m'interrompre... je parle d'après des renseignements certains... Je sais que cette faction est purement royaliste. Je sais que son but secret est d'entretenir des intelligences même parmi les patriotes. Au reste, il est douteux que le duc d'Orléans voulût accepter la couronne, ou, s'il l'acceptait, ce ne serait que pour la restituer à Louis XVIII. (*Un membre :* Je puis l'assurer positivement!) Je demande que l'assemblée déclare et proclame qu'elle reconnaît Napoléon II pour empereur des Français. »

Une partie de l'assemblée applaudit. Des membres, en non moins grand nombre, manifestèrent leur opposition. Une sorte de désordre tumultueux s'ensuivit. Plusieurs membres se présentèrent en même temps à la tribune. Le président donna la parole à M. Pénières. Ce député commença son discours en proposant d'imposer aux commissaires, chargés de traiter avec les souverains alliés, la condition de demander à l'empereur d'Autriche, comme un gage de paix, le jeune Napoléon et sa mère; puis il termina en invitant la Chambre à renvoyer à ses bureaux l'examen de la question.

« Voulez-vous donc ajourner la délibération jusqu'à ce que Wellington soit à nos portes? » s'écrie Regnault (de Saint-Jean-d'Angély).

« Messieurs, dit à son tour le général Mouton-Duvernet, je ne suis pas orateur, je suis soldat. L'ennemi marche sur Paris; il faut que vous ayez des armées à lui opposer. Proclamez Napoléon II; à ce nom, il n'y aura pas de Français qui ne s'arme pour défendre l'indépendance nationale, et les armées seront à la disposition de la nation pour le service du jeune prince. — Tous les militaires, l'empereur et vous, êtes au service de la nation! s'écrie M. Flaugergues en interrompant l'orateur. — Je me suis mal expliqué, répond le général; je reprends... l'armée de la nation se rappelle que, sous Louis XVIII, elle a été profondément humiliée, et qu'on a traité de brigandage les services qu'elle a rendus pendant vingt-cinq ans. Voulez-vous lui rendre tout son courage? Proclamez Napoléon II. »

M. Malleville demande l'ordre du jour. Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) combat cette dernière proposition dans un long discours où il ne fait que reproduire les arguments déjà présentés par MM. Defermon et Boulay (de la Meurthe). Il vient à parler de l'armée : « Il faut, dit-il, qu'elle sache à qui elle obéit, sous quels drapeaux elle combat, pour qui elle verse son sang... » (De violents murmures éclatent.)

*Plusieurs voix :* Pour la nation !

Regnault explique sa pensée, et continuant son argumentation, il s'écrie, à l'occasion des négociations qui doivent s'ouvrir avec les alliés : « Au nom de qui les négociateurs parleront-ils? »

*Les mêmes voix :* Au nom de la nation !

L'orateur se résume enfin, et demande que la Chambre proclame immédiatement Napoléon II, et que tous les actes publics et privés soient rédigés en son nom. (Un assez grand nombre de voix : *Appuyé !*)

M. Dupin prend immédiatement la parole. « Hier, dit-il, les dangers paraissaient plus grands qu'ils ne le sont. La renommée les avait exagérés. La discussion étant plus calme, plus régulière, et la liberté d'opinion plus grande, je réclame toute la latitude qui convient à un représentant du peuple.

« Pourquoi Napoléon a-t-il abdiqué? C'est que, malgré le vœu du peuple et de l'armée, malgré tous ses talents militaires, il a reconnu qu'après l'événement qui vient d'arriver, il ne pouvait plus espérer d'être utile à son pays. S'il avait cru pouvoir l'être, aurait-il *abandonné l'honneur de le sauver?* Non, Messieurs, et nous serions insensés d'abandonner ce que nous pourrions encore espérer d'un héros, pour l'attendre d'un enfant. Dans une telle circonstance, il faut autre chose, pour délibérer, qu'une acclamation et un mouvement d'enthousiasme.

« Il faut sauver la patrie, la sauver par des moyens dignes de nous. Le prince s'est rendu digne de cette patrie par son abdication ; il l'a donnée *librement*, par honneur, par dignité pour nous, pour lui... (Des murmures s'élèvent.) Voulez-vous, sans murmurer, écouter mon opinion? car si vous murmurez, ce

n'est pas mon opinion qui sera mauvaise, mais c'est vous qui n'aurez pas voulu l'entendre..... Je demande si Napoléon II pourra faire ce que son père reconnaît, par son abdication, n'avoir pu faire lui-même ? Ce prince a parlé de la nécessité de l'union. Elle est, en effet, nécessaire au salut public. Il faut unanimité dans les volontés, ensemble dans les moyens, et c'est pour cela que je vous ai dit : Gardons-nous *d'interpréter* le vœu de la nation et de lui *dicter* un choix.

« On demande ce que nous aurons à opposer à l'ennemi ? Je répondrai, la nation ! c'est au nom de la nation qu'on se battra, qu'on négociera : c'est de la nation qu'on doit attendre le *choix* du souverain ; c'est la nation qui précède tout gouvernement et qui lui survit. »

M. Dupin, après ces généralités, quitta la tribune sans conclure. Ses aveux sur l'exagération des rumeurs qui avaient dicté une partie des votes de la Chambre durant les deux derniers jours, l'étrange contradiction existant entre quelques-unes de ses affirmations et les faits dans lesquels lui-même avait été acteur ou dont il avait été témoin la veille ; ses demi-mots sur un *choix* qui était dans la pensée d'un très-grand nombre de membres comme dans la sienne, et que, cependant, il n'osait indiquer ; tous ces détails échappèrent à la Chambre ; elle fut uniquement frappée par la vive et pressante argumentation de l'orateur sur l'impuissance profonde du remède politique qu'on lui proposait. Après le discours de M. Defermon, elle aurait proclamé le prince impérial tout d'une voix et avec le plus grand enthousiasme ; après celui de M. Dupin, sa majorité était contraire à cette proclamation.

C'étaient les hommes ralliés autour du nom du duc d'Orléans qui avaient exigé avec le plus d'emportement l'abdication de l'empereur, et le plus obstinément insisté dans la séance précédente pour l'acceptation pure et simple de cet acte. Attendant toujours pour proclamer leur candidat une occasion qu'ils n'osaient faire naître, ils étaient les adversaires les plus énergiques que rencontrât la déclaration des droits du prince impérial ; et en cela ils croyaient agir d'accord avec Fouché. La

veille, lorsqu'il n'était encore que ministre, quand la commission de gouvernement n'était encore ni décidée, ni formée, et pouvait se transformer en une *régence* confiée à l'un des frères de l'empereur, le duc d'Otrante repoussait effectivement toute déclaration, même indirecte, en faveur de Napoléon II. Mais la régence une fois écartée, les membres du gouvernement nommés et le pouvoir remis entre ses mains, que lui importait la vaine proclamation des droits d'un enfant captif à Vienne? Il y a plus : cette proclamation était maintenant nécessaire. Fouché, depuis le matin, recevait toutes les nouvelles militaires. Il savait qu'une armée assez nombreuse nous restait encore. La marche des alliés devait amener cette armée sous Paris. Si l'on ne jetait point à l'enthousiasme crédule des soldats le nom de Napoléon II, ne devait-on pas craindre de les voir se rallier autour de Napoléon Ier et le replacer à leur tête? D'un autre côté, l'empereur ne pouvait-il pas aller lui-même au-devant des vœux de l'armée, si l'avénement de son fils, condition absolue de son abdication, était repoussé par la Chambre? Tous les rapports venus de l'Élysée étaient précisément unanimes pour présenter Napoléon comme décidé à prendre ce parti; il laissait échapper, disait-on, des regrets, des plaintes, des menaces; et Lucien, ainsi que tous les officiers encore réunis à l'Élysée, le pressaient de ne pas attendre. Il devenait donc urgent d'enlever à l'empereur tout prétexte de ressaisir son épée. La déclaration des droits du prince impérial n'atteignait pas seulement ce but; mais dans le cas même où, emporté par un mouvement du peuple ou des troupes, Napoléon oserait revenir sur sa décision, la commission de gouvernement et les Chambres, du moins, auraient une arme pour se défendre, et pourraient opposer aux prétentions du père le nom et les droits du fils.

La proposition de M. Defermon remplissait dès lors les vues de Fouché qui, aussitôt qu'on lui en apporta la nouvelle, n'hésita pas à en recommander l'adoption à tous les représentants dont il inspirait les votes. Cette recommandation n'avait pas été sans influence sur l'accueil que cette motion avait d'abord trouvé

dans la Chambre. On sait l'hésitation et la tiédeur qui succédèrent à ce premier mouvement. Fouché, averti, fit aussitôt mouvoir tous les ressorts dont il pouvait disposer. La déclaration des droits donnés à Napoléon II par l'abdication de l'empereur, eut soudainement dans le duc d'Otrante un partisan intrépide. Il écrivit et fit écrire à quelques députés influents que le salut du gouvernement provisoire et des deux Chambres était attaché à cette mesure, mesure qui offrait le double avantage, disait-il, de laisser le champ libre à toutes les autres combinaisons, et de débarrasser la situation politique de la personne de Napoléon et des prétentions de ses frères. Il s'efforça surtout de convaincre Manuel. Manuel promit d'amener la Chambre à se prononcer ainsi que le désirait le duc d'Otrante.

Plusieurs députés avaient succédé à M. Dupin, les uns demandant l'ajournement, ceux-ci voulant que la guerre ainsi que les négociations se poursuivissent au nom de la nation, ceux-là proposant de repousser toutes les motions par l'ordre du jour et de s'occuper sans désemparer du travail de la constitution. Enfin Manuel parut à la tribune. Il fit d'abord un résumé clair, rapide, de toutes les propositions soumises à la Chambre depuis l'ouverture de la séance; puis les examinant dans leur ordre successif, il démontra que la plupart, au fond comme dans la forme, étaient inconstitutionnelles. « Nous ne sommes pas en révolution, disait-il; aucun événement hors la marche ordinaire des choses n'a eu lieu; et sans entrer dans l'examen du motif et des circonstances qui ont amené l'abdication, cette abdication existe et les constitutions ont parlé. » Ce fut la base de sa discussion. Passant alors en revue les partis qui divisaient l'opinion, il s'étendit assez longuement sur les impérialistes, les républicains, les royalistes; quant aux Orléanistes, il sembla craindre de s'appesantir sur eux et ne dit que ce peu de mots : « Penserait-on que le parti d'Orléans réunît beaucoup d'opinions, parce qu'il paraîtrait admettre plus de chances pour la liberté et le bonheur du peuple par la garantie qu'il offrirait aux principes et aux hommes de la révolution? Je crois au moins inutile de

discuter cette question. » Puis il ajouta : « Quoi qu'il en soit de l'existence de ces partis et du nombre de ceux qui les embrassent, toujours est-il qu'il y a divergence d'opinion. Tout le monde veut se sauver et sauver l'État, mais par des moyens contraires, par des routes diverses menant à un but opposé. Dans un tel moment, pouvez-vous avoir un gouvernement provisoire, un trône vacant? Laisserez-vous chacun s'agiter, les alarmes se répandre, les prétentions s'élever? Voulez-vous qu'on arbore ici le drapeau des lys, là le drapeau tricolore? Voulez-vous laisser dire à chaque parti : il n'y a pas de gouvernement, on hésite, il faut agir; l'assemblée paraît incertaine, il faut l'aider; il faut se déclarer enfin et donner un coup de collier?... Voilà, Messieurs, les calamités dont nous sommes menacés si nous laissons l'opinion publique flottante et sans un point fixe pour se rallier... Par cela seul qu'on l'a mis en question, Napoléon II doit être reconnu. S'il y a, dans cette reconnaissance, des inconvénients du côté de l'étranger, il existe des avantages qui les balancent... »

Manuel termina en proposant l'*ordre du jour motivé* suivant, dont la rédaction appartenait, assure-t-on, à Fouché, et que la Chambre adopta tout d'une voix :

« La Chambre des représentants, délibérant sur les diverses propositions faites dans sa séance et mentionnées dans son procès-verbal, passe à l'ordre du jour, motivé :

« 1° Sur ce que Napoléon II est devenu empereur des Français, par le fait de l'abdication de Napoléon Ier et par la force des constitutions de l'empire ;

« 2° Sur ce que les deux Chambres ont voulu et entendu, par leur arrêté, à la date d'hier, portant nomination d'une commission de gouvernement provisoire, assurer à la nation les garanties dont elle a besoin dans les circonstances extraordinaires où elle se trouve, pour sa liberté et son repos, au moyen d'une administration qui ait toute la confiance du peuple.

« Le présent acte sera transmis à la Chambre des pairs par un message. »

C'est à cet ordre du jour que les contemporains ont donné la qualification impropre de *proclamation de Napoléon II*. Manuel,

en le faisant adopter, se rendait le complice involontaire, sans doute, d'une indigne comédie politique. « Il fit un tour de force oratoire, ont dit MM. Lanjuinais et de Lafayette, et inspira une reconnaissance générale à l'assemblée en la tirant le moins mal possible d'un très-mauvais pas[1]. » C'est un art souvent déplorable que l'art oratoire ; les succès qu'il donne ne couronnent pas toujours une honnête et juste cause : Manuel, avant le 23 juin, avait déployé, en plus d'une occasion, de l'habileté et un remarquable talent de parole ; il restait ignoré ; le discours qu'il prononça dans cette séance le plaça immédiatement au premier rang ; et ce fut une motion mauvaise, un mensonge destiné à tromper le peuple et l'armée et dont les alliés ainsi que les Bourbons devaient seuls profiter, qui fit sa réputation d'orateur et d'homme politique patriote.

Lorsque la délibération des représentants fut signifiée à la Chambre des pairs, dans sa séance du soir, cette Chambre ne sut d'abord quel parti adopter. Durant toute la nuit précédente, elle avait obstinément repoussé la proclamation des droits du prince impérial ; sa majorité hésitait à prendre une décision qui la mît en contradiction flagrante avec un vote qui datait à peine de quelques heures. Cependant les représentants avaient parlé ; il fallait se prononcer comme eux. Une observation de M. Latour-Maubourg tira l'assemblée d'embarras. « Ce matin, dit-il, avons-nous prononcé un *rejet* ou un simple *ajournement ?* » Pas un membre ne put répondre ; on ne se rappelait plus. Le procès-verbal de la séance fut alors consulté. La Chambre avait prononcé l'ajournement. « Dans ce cas, dit le comte Thibaudeau, la Chambre n'est point liée ; je pense qu'elle doit, non pas adhérer à la délibération des représentants, mais en prendre une semblable. » Cette proposition, mise aux voix, fut adoptée sans discussion et à l'unanimité.

Les menaces qui s'étaient fait entendre durant tout le jour à l'Élysée, les calculs que l'on y pouvait fonder sur le retrait de

1. *Fragments inédits sur les Cent-Jours*, déjà cités, page 58.

l'abdication tombaient devant ces deux votes ; ils ne changeaient rien, en revanche, à la position de Fouché, et maître de la commission de gouvernement, tout-puissant dans les deux Chambres, il dépendait de lui d'imprimer aux événements la direction qui conviendrait le mieux à ses intérêts de fortune et d'ambition, ou aux caprices de son esprit et de sa vanité [1].

Fouché, à quinze jours de là, devait livrer la France aux Bourbons. La plupart des écrivains ont conclu de ce fait que le projet d'une seconde restauration était arrêté, dès le 20 mars, dans la pensée du duc d'Otrante. Conséquents avec cette opinion, ils ont ramené toutes les intrigues et tous les actes de ce personnage vers ce but exclusif ; ils ont supposé entre Louis XVIII et lui, avant Waterloo, des rapports qui n'existaient pas. Cette appréciation systématique de la conduite de certains hommes, toujours accueillie parce qu'elle affecte l'apparence d'une vérité logique, serait probablement plus rare si, moins commode pour le travail de l'historien, elle ne le dispensait pas de rechercher attentivement les faits, de les étudier dans tous leurs détails. D'un autre côté, bon nombre de contemporains mêlés aux événements, ont affirmé, ceux-ci que Fouché, sous la première restauration, durant les Cent-Jours, comme après Waterloo, ne songeait qu'à l'établissement d'une régence en faveur du roi de Rome ; ceux-là, qu'il travaillait exclusivement dans l'intérêt du duc d'Orléans. Les uns et les autres ont cité des faits à l'appui de leur opinion : nous ne nierons pas l'exactitude de ces faits ; ce qui est inexact, en

1. Au moment du départ de l'empereur pour la campagne de Waterloo, Fouché disait au duc de Rovigo, qui lui exprimait ses craintes sur l'esprit d'hostilité qui s'était déjà manifesté dans la Chambre des représentants : « Les « assemblées ne sont jamais dangereuses, parce que leurs opinions politiques, « ainsi que leurs résolutions, dépendent d'une douzaine de bavards au plus « qu'il faut savoir acquérir et dominer. » Fouché, en tenant ce langage, avait sans doute les regards tournés vers la Chambre des représentants ; car, s'il avait interrogé ses souvenirs personnels, il se serait rappelé que la *Gironde*, bien qu'elle comprît dans ses rangs les orateurs les plus éminents et les plus infatigables de la Convention nationale, fut cependant impuissante pour dominer cette assemblée.

revanche, c'est que le duc d'Otrante ait jamais poursuivi un but exclusif. Fouché recherchait toutes les intrigues, il entrait dans toutes les combinaisons, et promettait ou prêtait à toutes son concours, sans toutefois se donner jamais à personne. Les gens sans conviction et sans moralité, comme le duc d'Otrante, ne se mêlent pas aux tempêtes politiques avec une opinion arrêtée; ils s'y jettent avec une résolution très-ferme, sans doute, mais c'est la résolution de sacrifier tous les intérêts à leur intérêt propre, de n'être les martyrs d'aucun principe, d'utiliser à leur profit toutes les forces qu'ils rencontrent, de *s'aider*, en un mot, *des épaules de tout le monde* pour arriver au port, sauf à repousser et à laisser dans l'abîme les dupes dont les efforts ont le plus activement contribué à leur salut et à leur fortune.

Fouché, lors du retour de l'île d'Elbe, se trouvait effectivement avec les partisans du duc d'Orléans. La journée du 20 mars ayant prononcé en faveur de Napoléon, il se tourna de ce côté et sollicita du nouveau souverain un portefeuille que ce dernier eut la faiblesse de lui donner. Lorsqu'à six semaines de là, les déclarations du congrès de Vienne devinrent publiques, quand il connut la nouvelle croisade de l'Europe contre la France, Fouché lia des rapports avec M. de Metternich, qu'il regardait comme le ministre dirigeant de la coalition. La bataille de Waterloo semblait destiner un rôle influent au duc de Wellington; dès le 19 il s'était empressé d'ouvrir une correspondance avec ce général. Témoin de l'impression produite au sein des pouvoirs officiels par la nouvelle de la défaite, éclairé par l'attitude des autres conseillers de l'empereur et par celle de Napoléon lui-même, il n'avait précipité la chute de ce souverain qu'en vue de créer des complications au milieu desquelles il pourrait assurer sa position personnelle. Le soir du 23, ce but se trouvait atteint. Mais, à ce moment, lorsque les deux Chambres venaient de reconnaître les droits de Napoléon II, alors que les nouvelles de la frontière annonçaient que la France avait encore une armée et que l'ennemi n'avait pas encore pénétré sur le territoire; quand le mouvement royaliste de la Vendée, le seul qui

se fût produit, venait d'être comprimé; lorsque nulle part, ni dans les Chambres, ni dans le public, le nom des Bourbons n'était prononcé, le duc d'Otrante ne voyait encore rien au delà d'un choix entre le prince impérial et le duc d'Orléans [1]. A la vérité, la première combinaison, bien qu'elle fût de nature à rallier le peuple et l'armée, ne lui semblait offrir politiquement aucune chance de succès. En supposant que l'Autriche pût l'admettre, les autres puissances devaient la repousser; elles l'écarteraient comme elles l'avaient fait en 1814, et par des motifs encore mieux fondés. Le duc d'Orléans, avec son titre de *Bourbon*, rencontrerait-il les mêmes répugnances? Fouché, devait-il renouer, en faveur de ce prince, resté l'objet des espérances de toute la bourgeoisie, et dont le nom avait même été prononcé à Vienne, les fils de la trame ourdie avant le 20 mars et que le retour de l'île d'Elbe avait seul rompus? Voilà ce qui occupait son esprit le 24 au matin, lorsque vers les sept heures, l'huissier de service, entr'ouvrant la porte de son cabinet, prononça le nom d'un homme dont l'intervention avait été fort influente en 1814, et qui, la veille encore, était enfermé dans la prison où l'empereur le détenait depuis trois mois. Fouché ordonna d'introduire le visiteur; le baron de Vitrolles parut.

Nous avons raconté, dans le précédent volume, l'arrestation de M. de Vitrolles à Toulouse, lorsqu'il essayait de faire de cette ville la capitale d'un gouvernement royal du Midi [2]. Conduit à Paris par le général Chartran, il demeura enfermé, durant près d'un mois, au donjon de Vincennes, et fut ensuite transféré à la prison militaire de l'Abbaye. La sollicitude de madame de Vitrolles ne l'avait pas quitté un seul jour. Cette dame, lorsqu'elle connut, le 23, la nomination de Fouché et de Caulaincourt comme membres du gouvernement provisoire, se présenta chez ce dernier qu'elle connaissait et sollicita l'élar-

1. M. de Lafayette dit, à l'occasion des journées des 21, 22 et 23 juin : « Dans toute cette affaire (le soulèvement des Chambres et l'abdication de l'empereur), ainsi qu'à la première restauration, le parti royaliste ne se montra point. » (*Mémoires*, t. V, page 455.)

2. V. t. II, chap. VI.

gissement de son mari. Sa demande fut soumise à Fouché, qui dînait précisément ce jour-là chez le duc de Vicence. « C'est trop juste », avait répondu le président du nouveau gouvernement en signant un ordre de mise en liberté immédiate. M. de Vitrolles sortit de prison le soir même ; il venait remercier le duc d'Otrante.

Après les premiers compliments, Fouché lui dit : « Eh bien, que comptez-vous faire ? — Je vais me rendre à Gand ; ma chaise de poste est à la porte. — C'est ce que vous pouvez faire de mieux. Vous ne seriez pas en sûreté ici. — N'avez-vous rien à me donner pour le roi ? — Oh ! mon Dieu, non ; rien. Dites seulement à S. M. qu'elle peut compter sur mon dévouement et qu'il ne dépendra pas de moi qu'elle ne revienne promptement aux Tuileries. — Mais il dépend de vous, ce me semble, que ce soit bientôt. — Moins que vous ne pensez. Les embarras sont grands. Cependant la Chambre a simplifié la situation. Vous savez, ajouta-t-il en souriant, qu'elle a proclamé Napoléon II ? — Comment, Napoléon II ? — Mais sans doute ; il fallait d'abord passer par là. — Cela, je présume, n'a rien de sérieux. — Vous ne dites pas assez. Plus je réfléchis, et plus je suis persuadé que cela n'a pas le sens commun. Mais vous ne sauriez croire combien il existe de gens qui tiennent à ce nom-là. Plusieurs de mes collègues, Carnot surtout, sont convaincus qu'avec Napoléon II tout est sauvé. — Et combien durera cette plaisanterie ? — Probablement le temps nécessaire pour nous débarrasser de Napoléon Ier. — Que ferez-vous ensuite ? — Je ne sais trop... Dans des moments comme ceux-ci, il est difficile de prévoir le lendemain. — Mais si M. Carnot, votre collègue, tient si fort à Napoléon II, il vous sera peut-être moins facile que vous ne le supposez d'échapper à cette combinaison ? — Bah ! vous ne connaissez pas Carnot ! il suffira, pour le faire changer d'opinion, de proclamer le *peuple français*. Le peuple français ! songez donc !... »

Tous deux se mirent à rire. « Voilà qui est bien, reprit M. de Vitrolles ; mais j'espère qu'après Napoléon II et le peuple français vous songerez enfin aux Bourbons ? — Sans doute, répondit

Fouché; ce sera alors le tour du duc d'Orléans. — Comment, le duc d'Orléans ! s'écria M. de Vitrolles au comble de la surprise. Le duc d'Orléans ! Mais croyez-vous donc que le roi consente jamais à accepter une couronne ainsi promenée, ainsi descendue ! » Fouché l'interrompit pour lui dire que le parti du premier prince du sang était plus considérable qu'il ne paraissait le penser, et que ses chances étaient trop sérieuses pour qu'on pût compter sans lui. « Le duc d'Orléans ! » répétait M. de Vitrolles vivement préoccupé[1].

Il y eut alors un moment de silence. M. de Vitrolles reprit : « Toute réflexion faite, je crois que ma présence ici sera plus utile au roi que mon voyage à Gand. Aussi me déciderai-je à rester si vous consentez à m'accorder trois choses. — Lesquelles?

1. Dans une lettre écrite à trois mois de là au duc de Wellington, et qu'il rendit publique, Fouché traçait en ces termes le tableau de l'opinion publique telle qu'il la voyait lors de sa nomination à la présidence du gouvernement provisoire : « On se partageait sur le choix d'un souverain : *les uns* se déclaraient pour la régence de Marie-Louise; *quelques-uns* réclamaient la légitimité; UNE PARTIE DE LA FRANCE nommait le duc d'Orléans : les qualités personnelles de ce prince, les souvenirs de Jemmapes et de quelques autres victoires sous la république, auxquelles il n'avait pas été étranger; la possibilité de faire un traité qui concilierait tous les intérêts; ce nom de BOURBON, qui pouvait servir *au dehors sans qu'on le prononçât au dedans;* tous ces motifs et d'autres encore offraient, dans ce dernier choix, une perspective de repos et de sécurité à ceux mêmes qui ne pouvaient y voir le présage du bonheur. »

Fouché n'ignorait pas, d'ailleurs, que le nom du duc d'Orléans était intervenu dans les conversations des diplomates réunis à Vienne; les chances et l'utilité de son avénement avaient été discutées; les passages suivants, d'une lettre adressée de Bruxelles par le duc de Wellington au prince de Metternich, le 20 mai 1815, moins d'un mois avant Waterloo, en sont la preuve : « Je ne doute pas de notre succès dans cette guerre, disait Wellington; mais je crois que nos embarras commenceront du jour où nous aurons complétement réussi. Il y a certainement des choses à regretter dans la conduite du gouvernement royal et des princes, dans la dernière quinzaine du mois de mars; mais j'ai dit souvent à Votre Altesse, et l'expérience de chaque jour me démontre que j'ai eu raison, que la seule chance de paix pour l'Europe est dans le rétablissement, en France, des Bourbons *légitimes*. L'établissement de tout autre gouvernement, soit dans la personne du duc d'Orléans, soit d'une régence au nom du jeune Napoléon ou de tout autre personnage, ou bien d'une république, doit conduire au maintien d'un grand état militaire qui serait la ruine de tous les gouvernements de l'Europe. » (N° 910, *Recueil* déjà cité.)

— D'abord vous garantirez ma tête. — Votre tête! comment pourrais-je la garantir, puisque je ne suis pas sûr de garder la mienne? Tout ce que je puis faire, c'est de vous assurer que ma tête et la vôtre seront *aux mêmes crochets*. Cela vous suffit-il? — Je ne saurais exiger plus. En second lieu, vous me donnerez vingt-cinq passe-ports pour correspondre avec Gand. — Vous en aurez cinquante, cent, autant que vous voudrez. — Enfin, je veux vous voir une fois par jour. — Une fois, ce n'est pas assez; deux fois, le matin et le soir. » M. de Vitrolles renvoya sa chaise de poste et alla s'installer rue Saint-Florentin, sous le nom qu'il avait déjà pris l'année précédente lors de son voyage à Châtillon et à Troyes, le nom de Saint-Vincent. A quelques instants de là, deux maréchaux et quelques-uns des principaux partisans des Bourbons, restés à Paris, accouraient près de lui; et dès le jour même 24 juin, lorsque, la veille, les deux Chambres avaient reconnu les droits de Napoléon II, quand l'empereur était encore à l'Élysée, un centre royaliste, dont l'action devait se produire parallèlement à celle du gouvernement provisoire et d'accord avec le chef de ce gouvernement, se trouvait installé en face du Palais-Législatif et à quelques pas seulement de la demeure de Napoléon.

Fouché, en acceptant le concours de M. de Vitrolles, avait surtout songé à se créer un nouveau moyen d'influence et d'action. Si la cause des princes exilés ne réunissait pas de grands éléments de puissance à l'intérieur, elle empruntait, en revanche, une force considérable aux traités invoqués par l'Europe monarchique et aux exigences probables des souverains coalisés. Le succès d'une seconde restauration, toutefois, appartenait encore aux chances de l'avenir, et le duc d'Otrante, en attendant, devait songer à donner satisfaction aux illusions que lui-même avait fait naître, aux passions des pouvoirs, auxquels il devait son titre et qui étaient tout son appui. L'envoi de plénipotentiaires chargés d'arrêter la marche des alliés et d'en obtenir un traité de paix, constituait, pour le gouvernement nouveau, la principale condition de son avénement; le duc d'Otrante s'em-

pressa de la remplir. La Chambre avait abandonné la nomination de cette commission au duc d'Otrante et à ses collègues ; Fouché désigna MM. de Lafayette, d'Argenson, Sébastiani, membres de la Chambre des députés, de Pontécoulant, membre de la Chambre des pairs, de Laforest, ancien diplomate, et il leur adjoignit Benjamin Constant en qualité de secrétaire.

Lorsque M. de Lafayette faisait la motion qui avait précipité Napoléon du trône, il espérait que le commandement en chef de la garde nationale serait le prix de cette initiative. Dans le cours de la séance du 21, plusieurs représentants essayèrent de le lui faire donner ; leurs propositions, on l'a vu, ne furent pas entendues ; l'empereur était encore debout. Le lendemain 22, lorsque l'abdication fut obtenue, M. de Lafayette était convaincu que la Chambre, du moins, l'élirait au nombre des nouveaux gouvernants. Il ne s'était point borné à désirer cette position ; ses amis, de son aveu, avaient ouvertement proposé sa candidature. Son attente fut encore trompée. Un espoir lui restait. La chute de Napoléon laissait la garde nationale de Paris sans général en chef; ce poste ne pouvait demeurer vacant; le gouvernement nouveau s'était effectivement empressé d'y pourvoir; mais à la place de l'ancien commandant de 89, c'était le maréchal Masséna qu'on y avait nommé. Irrité de ces déceptions successives, mécontent, d'ailleurs, de l'*ordre du jour motivé* dans lequel la Chambre avait reconnu les droits de Napoléon II, et craignant que son absence ne facilitât une tentative plus sérieuse en faveur de ce jeune prince, M. de Lafayette eut d'abord l'intention de refuser la mission de plénipotentiaire. Ses hésitations cédèrent toutefois devant la pensée d'une négociation directe avec Alexandre, qu'il avait rencontré un an auparavant dans les salons de Mme de Staël, et dont il rappelait avec complaisance les déclarations libérales et les compliments [1]. Il accepta, et, le 24, dans la

1. V. dans le IIe volume une note fort étendue du chapitre III. — M. de Lafayette, dans ses *Mémoires*, trace longuement et naïvement le tableau de toutes ses espérances déçues; il explique les motifs de son mécontentement ainsi que la raison qui lui fit cependant accepter cette mission. (Voir les *Mémoires* de ce général, t. V, pages 461, 462 et 463.)

journée, il se rendit chez Fouché pour lui annoncer sa résolution et prendre congé. M. de Vitrolles n'était sorti que depuis quelques heures du cabinet du duc d'Otrante lorsque M. de Lafayette y entra. Fouché, à ce moment, écrivait; il quitta négligemment son travail et vint s'asseoir auprès du plénipotentiaire.

Les instructions officielles de M. de Lafayette et de ses collègues posaient, comme principes de la négociation, le maintien de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire. La reconnaissance des droits du jeune prince impérial ainsi que l'exclusion absolue des Bourbons étaient présentées comme inséparables de la question d'indépendance. « Toutefois, s'il était fait par les puissances alliées, ajoutaient les instructions, des propositions qui pussent se concilier avec nos plus chers intérêts et qui nous fussent offertes comme dernier moyen de salut, MM. les plénipotentiaires, en s'abstenant d'émettre une opinion prématurée, s'empresseront d'en rendre compte et de demander les ordres du gouvernement.

« Quelles que soient les dispositions des puissances étrangères, soit qu'elles reconnaissent les deux principes qui sont indiqués à MM. les plénipotentiaires comme base de leur mission, soit que les négociations amènent d'autres explications de nature à entraîner quelques délais, il est très-important, dans l'une ou l'autre hypothèse, qu'un armistice général soit promptement établi : le premier soin de MM. les plénipotentiaires devra être, en conséquence, d'en faire la demande et d'insister sur sa prompte conclusion. »

Ces instructions imposaient aux plénipotentiaires un rôle qui ne pouvait leur appartenir [1]. L'Europe était victorieuse; en sollicitant la paix de ses souverains le lendemain d'une défaite, le gouvernement provisoire pouvait espérer de discuter leurs conditions, non de leur faire accepter les siennes. Aussi les instructions verbales données par Fouché étaient-elles fort différentes des prescriptions écrites, prescriptions uniquement

1. Ces instructions longues, diffuses, et que M. Bignon, alors ministre des affaires étrangères, avait rédigées, portent la date du 23 juin.

destinées à tromper quelques membres du gouvernement, l'opinion publique et l'empereur. Ainsi, les mots de régence impériale et le nom de Napoléon II ne devaient pas être prononcés, et ce n'était qu'à cette condition que M. de Lafayette avait consenti à partir. On devait insister, il est vrai, sur l'exclusion des Bourbons, mais en offrant d'accepter le duc d'Orléans comme transaction entre le principe de la légitimité et les intérêts créés par la révolution. M. de Lafayette et le duc d'Otrante discutèrent assez longuement ces questions : si le premier ne tarissait pas de plaisanteries sur le ridicule et l'impuissance d'une régence impériale, fût-elle même proposée par l'Autriche, Fouché, à son tour, se montrait intraitable à l'encontre des Bourbons de la branche aînée; il poursuivait chacun de ces princes de ses moqueries, presque de ses insultes. Tous deux, enfin, se séparèrent en échangeant les marques d'une mutuelle satisfaction. Le duc d'Otrante, quand M. de Lafayette fut sorti, reprit le travail que la venue de ce dernier avait interrompu; il écrivait à Louis XVIII [1].

Pendant que M. de Lafayette prenait ainsi congé du chef du gouvernement provisoire, le secrétaire de la députation, Benjamin Constant, allait visiter une dernière fois le souverain

1. L'empereur ne fut point trompé sur la portée réelle des instructions patentes données aux plénipotentiaires. On lit, dans les *Mémoires* de Fleury de Chaboulon : « Le jour où les plénipotentiaires partirent, M. S... vint féliciter Napoléon. » « Les alliés, lui répondit l'empereur, ont trop d'intérêt à « vous imposer les Bourbons pour vous donner mon fils. Les instructions des « plénipotentiaires, m'a-t-on assuré, sont dans le sens de ma dynastie. Si cela « est vrai, il fallait choisir d'autres hommes pour la défendre. Lafayette, « Sébastiani, Pontécoulant ont conspiré contre moi; ils sont mes ennemis. Les « ennemis du père ne seront jamais les amis du fils. Les Chambres, d'ailleurs, « n'ont pas assez d'énergie pour avoir une volonté indépendante : elles « obéissent à Fouché. Si elles m'eussent donné tout ce qu'elles lui jettent à « la tête, j'aurais sauvé la France; ma présence seule, à la tête de l'armée, « aurait plus fait que toutes vos négociations; j'aurais obtenu mon fils pour « prix de mon abdication. Vous ne l'obtiendrez pas; Fouché n'est pas de bonne « foi; il est vendu au duc d'Orléans; il jouera les Chambres, les alliés le « joueront, et vous aurez Louis XVIII. Moi seul je pourrais tout réparer; mais « vos meneurs n'y consentiront jamais : ils aimeront mieux s'engloutir dans « l'abîme que de s'unir à moi pour le fermer. » (T. II, pages 261 et 262.)

découronné qui, du fond de sa solitude de l'Élysée, assistait, impassible, à la chute de l'édifice qu'il avait cru rétablir. Benjamin Constant ne rencontra pas une seule voiture dans les cours; les salles qu'il traversa étaient désertes; admis auprès de Napoléon, il lui demanda quelle retraite il comptait choisir. « Je ne « suis pas encore fixé, lui répondit l'empereur; la fuite me « répugne. Pourquoi, d'ailleurs, ne resterais-je pas ici? que « voulez-vous que fassent les étrangers à un homme désarmé? « J'irai à la Malmaison, j'y vivrai dans la retraite avec quelques « amis qui ne viendront certainement que pour moi. » Et alors, a dit Benjamin Constant, il décrivait avec complaisance et même avec une sorte de gaieté son genre de vie nouveau... Puis, rejetant une idée qui ressemblait effectivement à une bizarre plaisanterie, il ajoutait : « Si l'on ne veut pas me laisser en France, « où veut-on que j'aille? en Angleterre? Mon séjour y sera ridi- « cule ou inquiétant. J'y serais tranquille qu'on ne le croirait « pas. Chaque brouillard serait soupçonné de m'amener sur la « côte. Au premier aspect d'un habit vert débarquant d'une « chaloupe, les uns s'enfuiraient hors de France, les autres « mettraient la France hors la loi. Je compromettrais tout le « monde, et, à force de dire : Voilà qu'il arrive, on me donne- « rait la tentation d'arriver... L'Amérique serait plus conve- « nable; j'y pourrais vivre avec dignité... Mais encore une fois « qu'ai-je à craindre en restant? quel souverain pourrait, sans « se nuire, me persécuter? j'ai rendu à l'un la moitié de ses « États; que de fois l'autre m'a serré la main en m'appelant « *grand homme!...*

« Au reste, je verrai. Je ne veux point lutter par la force « ouverte. J'arrivais pour combiner nos dernières ressources : « on m'abandonne..... on m'abandonne avec la même facilité « avec laquelle on m'avait reçu..... Eh bien! qu'on efface, s'il est « possible, cette double tache de faiblesse et de légèreté! qu'on « la couvre au moins de quelque lutte, de quelque gloire! qu'on « fasse pour la patrie ce qu'on ne veut plus faire pour moi..... je « ne l'espère point. Aujourd'hui, ceux qui livrent Bonaparte

« disent que c'est pour sauver la France; demain, en livrant la « France, ils prouveront qu'ils n'ont voulu sauver que leurs « têtes[1]. »

On m'abandonne! disait Napoléon toujours dominé par ces illusions fatales qui lui montraient la France dans ses hauts généraux, dans ses courtisans de la veille et dans les deux Chambres. Et pourtant, à ce moment-là même, au dehors de son palais, des voix encore plus nombreuses que celles qu'il avait entendues les jours précédents, appelaient sa présence, et faisaient arriver jusqu'à lui les plus ardentes acclamations.

Durant la matinée, un bruit, sorte de révélation, s'était répandu dans les quartiers populeux; le gouvernement, disait-on, voulait livrer l'empereur à l'ennemi. Cette rumeur, qui devançait seulement de quelques jours des ouvertures faites aux généraux alliés, avait immédiatement fait accourir à l'Élysée une foule si considérable, que la circulation, dans cette partie du faubourg Saint-Honoré, se trouva interrompue. Les cris formidables, qui s'élevaient du sein de ces masses, contraignirent Napoléon à se montrer. Mais sa vue, en calmant les inquiétudes, éveillait en même temps, dans tous les cœurs, des espérances qui empêchaient les groupes de se disperser. Fouché fut averti. Craignant que Napoléon ne pût résister ou fût contraint de céder à ces appels enthousiastes, à ce dévouement si absolu et si pur, il le fit prier de se retirer à la Malmaison. Non-seulement la présence de l'empereur à Paris, disait-il, entretenait une agitation fâcheuse dans les esprits et mécontentait les Chambres, mais son séjour prolongé dans un palais impérial pouvait, en outre, inspirer aux alliés des doutes sur la sincérité de son abdication et nuire aux négociations que le gouvernement allait ouvrir. L'empereur répondit qu'il ne demandait pas mieux que de quitter Paris, même la France, et fixa son départ au lendemain. Toute la soirée du 24 et la matinée du lendemain 25, furent employées en préparatifs. Napoléon se fit remettre sa correspondance per-

1. *Mémoires sur les Cent-Jours*, pages 143 et 144.

sonnelle avec les souverains, prescrivit aux employés de son cabinet de brûler les adresses, les pétitions et les lettres reçues depuis le 20 mars [1]; puis, vers midi, il annonça qu'il était prêt. Le peuple n'avait pas discontinué de se porter à l'Élysée; une foule compacte et agitée entourait toujours le palais. Il importait de lui dérober le départ de Napoléon; ce départ n'aurait pu s'effectuer ; vingt mille bras auraient immédiatement enlevé le souverain déchu et l'auraient porté, non dans les appartements qu'il quittait, mais aux Tuileries. On fit entrer la voiture du général Bertrand dans le jardin; Napoléon y monta sans être aperçu, et sortit par les Champs-Élysées pendant que sa voiture d'apparat, attelée de six chevaux, et dans laquelle se trouvait le général Gourgaud, sortait par la porte donnant sur la grande rue du faubourg. C'était la commission de gouvernement qui avait indiqué toutes ces précautions : l'empereur s'y était soumis avec la résignation passive qu'il apportait, depuis Waterloo, à tous les sacrifices exigés de lui.

A peu d'instants de là, Fouché faisait arborer un immense drapeau tricolore sur le pavillon central des Tuileries, devenues

1. On lit à ce sujet dans les *Mémoires* de Chaboulon : « J'étais occupé de ce soin, lorsque Napoléon vint à traverser le cabinet. Il s'approcha de moi et me prit une lettre que je tenais à la main; elle était du duc de... Il la parcourut et me dit en souriant : « Ne brûlez pas celle-là; gardez-la pour vous : ce sera, « si l'on vous tourmente, une excellente recommandation. X... ne manquera « pas de jurer *aux autres* qu'il leur a conservé une chaste fidélité, et quand « il saura que vous avez en main la preuve matérielle qu'il s'était mis à mes « pieds et que je n'ai voulu ni de lui, ni de ses services, il se mettra en quatre « pour vous servir, dans la crainte que vous ne jasiez. » Je crus que l'empereur plaisantait; il s'en aperçut et reprit : « Non, vous dis-je, ne brûlez point « cette lettre, ni celles de tous les gens de la même volée; je vous les donne « pour votre sauve-garde.—Mais, Sire, ils m'accuseront de les avoir soustraites. « — Vous les menacerez, s'ils raisonnent, de les faire imprimer tout vifs, et « ils se tairont, je les connais. — Puisque Votre Majesté le veut, je les conserverai. » Je mis, en effet, de côté, un certain nombre de lettres. Après le retour du roi, j'en rendis complaisamment quelques-unes; et ce n'est point ici une allégation gratuite : à peine leurs auteurs, que je pourrais nommer, les eurent-ils en leur possession, qu'ils élevèrent jusqu'aux nues leur prétendue fidélité et devinrent, dans leurs discours et dans leurs écrits, les détracteurs les plus acharnés de tous ceux qui avaient embrassé ou servi la cause du 20 mars. »

le siége du nouveau gouvernement, et daignait accueillir l'offre empressée des chefs de la milice parisienne pour une nombreuse garde d'honneur. Ces respects avaient manqué à son ancien maître : la garde de Napoléon, durant les deux derniers jours, se réduisait à un seul factionnaire à peine en uniforme, et que relevaient quelques vieux grenadiers installés volontairement à la porte de sa demeure déserte.

La bataille de Waterloo avait été livrée le 18 ; l'empereur était arrivé à Paris le 20 au soir ; le 21, les deux Chambres avaient adopté la motion de M. de Lafayette ; le 22, Napoléon avait abdiqué ; le 23, les Chambres avaient voté l'*ordre du jour motivé* qui proclamait les droits de Napoléon II ; la nomination d'une députation aux souverains alliés avait eu lieu le 24 ; le 25, l'empereur avait quitté Paris ; et dès le lendemain, 26, Fouché, réalisant une pensée qu'il avait laissé entrevoir à M. de Vitrolles, imposait à la commission dont il était président et faisait publier l'arrêté suivant :

« La commission de gouvernement,

« Sur le rapport du ministre secrétaire d'État chargé provisoirement du portefeuille de la justice

« Arrête ce qui suit :

« Les arrêts et jugements des cours et tribunaux, les actes des notaires seront provisoirement intitulés AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS [1]. »

Caulaincourt et le général Grenier avaient d'abord repoussé ce décret que Carnot appuyait, au contraire, avec la plus grande chaleur. « Aucun membre de la commission, avait dit Fouché, ne saurait avoir l'intention de méconnaître Napoléon II ; mais pas une seule puissance n'a encore reconnu ce prince pour notre souverain, on ne peut donc traiter en son nom avec les étrangers. La commission manquerait à tous ses devoirs si, en refu-

1. Nous ignorons s'il faut attribuer à un oubli de rédaction ou à une faute d'impression, les termes du dernier paragraphe de cet arrêté ; mais ils offrent une lacune positive ; ce ne furent pas seulement les arrêts et jugements et les actes de notaires, mais aussi les *actes du gouvernement* qui tous portèrent dès ce jour-là même l'intitulé AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

sant d'agir provisoirement *au nom du peuple français*, elle laissait ainsi aux alliés un prétexte pour ne pas admettre nos négociateurs. » Il ne vint à la pensée, ni du général Grenier, ni du duc de Vicence, de faire observer que la reconnaissance du prince impérial était précisément une des conditions imposées aux plénipotentiaires, comme base de toute négociation ; l'argumentation de Fouché les entraîna sans les convaincre : ils cédèrent. La proclamation des droits de Napoléon II par les Chambres avait créé un provisoire, expédient de quelques heures, qui ne s'était pas prolongé au delà du séjour de Napoléon Ier à l'Élysée ; le provisoire établi *au nom du peuple français* ne devait également durer que le temps nécessaire pour livrer Paris aux deux armées ennemies qui s'avançaient alors à marches forcées sur cette capitale.

L'empereur, au retour de Waterloo, ne croyait pas, on l'a vu, à l'invasion immédiate de la France par les troupes de Blücher et de Wellington. Ces généraux, effectivement, étaient d'abord convenus de ne pas s'avancer dans l'intérieur avant l'arrivée des armées russe et autrichienne sur la Moselle et sur le Rhin ; de se borner, en attendant, à faire le siége d'Avesnes, de Maubeuge et des autres places de cette frontière ; à couvrir de troupes légères tout le pays compris entre la Belgique et la Somme, et à s'efforcer de le faire insurger. Ce plan leur semblait préférable à une pointe sur Paris avec des troupes fatiguées, que les journées des 16 et 18 juin avaient réduites de près d'un tiers, et que devaient encore amoindrir les nombreux détachements nécessaires au siége et au blocus des places formant les trois lignes de forteresses qu'ils avaient à traverser ; pointe qui les exposait, d'ailleurs, à se voir pris en flanc et battus, comme à Champaubert et à Montmirail, par les troupes françaises dont le ralliement s'opérait alors à moins de quinze lieues de la frontière, entre Mézières et Laon. Cette dernière opération, confiée par l'empereur au maréchal Soult, avait été conduite avec tant de zèle et une si grande activité que, le 24 juin, le général Solignac avait pu lire à la Chambre des représentants un rapport daté de

la veille, 23, cinq jours après la bataille, et dans lequel le duc de Dalmatie annonçait, « qu'en comprenant le corps ramené par Grouchy, l'armée du Nord présentait déjà un effectif de plus de 60,000 hommes, dont 6,000 hommes de garde impériale et 12,000 chevaux. L'artillerie comptait, en outre, 150 bouches à feu pourvues de tous leurs équipages de guerre. » Il était donc difficile que Blücher et Wellington, en présence de forces aussi considérables et que chaque heure, pour ainsi dire, venait encore augmenter, osassent porter un corps d'armée, même en Picardie. Mais lorsque le 23, au matin, un émissaire expédié par Fouché au second de ces deux généraux, leur eut fait connaître l'abdication de l'empereur, lorsqu'ils apprirent que le génie de Napoléon ne devait plus inspirer les généraux chargés de la défense nationale, Blücher déclara qu'il fallait immédiatement s'avancer sur Paris. Wellington, toujours temporiseur, avait d'abord refusé de rien changer au plan provisoirement adopté. Vainement Blücher faisait observer qu'au milieu du désordre où l'abdication devait jeter le gouvernement, les Chambres, la population et l'armée, il fallait aller droit au cœur de la France et frapper; son collègue résistait. « Eh bien! j'arriverai seul à Paris! » s'écria Blücher. Il mit ses soldats immédiatement en marche. Wellington n'osa rester en arrière, il suivit; et le 23 au soir, il vint établir son quartier général à deux lieues au delà de la frontière, à Cateau-Cambrésis. Le 25, les têtes de colonne de Blücher, dont l'armée précédait de plus de deux journées de marche l'armée anglaise, avaient déjà dépassé nos deux premières lignes de places fortes; le 26, ses corps avancés se trouvaient entre Saint-Quentin et Péronne.

Si l'abdication avait enhardi les chefs alliés au point de les faire marcher sur Paris, sans tenir le moindre compte des 60 à 70,000 hommes réunis en arrière de leur flanc gauche, et qui, en se déployant derrière eux, pouvaient couper leurs communications avec la Belgique, les séparer de tous leurs magasins et de tous leurs dépôts, cet événement, en revanche, avait porté, parmi nos régiments et leurs chefs, l'abattement et la stupeur.

Le maréchal Soult, à cette nouvelle, se démit de ses fonctions de major-général de l'armée; il ne voulait pas se compromettre davantage pour une cause que, dès ce moment, il regardait comme perdue [1]. Le maréchal Grouchy, à qui le commandement en chef se trouvait dévolu par cette démission, ne s'inquiéta, de son côté, que de ramener ses troupes à Paris. Arrêter les alliés, les attaquer au milieu de leur marche, leur disputer chaque passage, n'était pas seulement une tâche au-dessus de ses forces, il avait hâte, en outre, de se dégager à son tour de toute responsabilité dans les événements qui allaient se produire et dont il prévoyait facilement l'issue. Nos soldats se replièrent par Laon, Soissons et Villers-Cotterets, tandis que les alliés s'avançaient par Noyon, Compiègne, Pont-Saint-Maxence et Senlis. Les deux armées marchaient en se côtoyant, et suivaient deux routes parallèles, séparées seulement par quelques lieues, chacune s'efforçant de devancer l'autre sous les murs de Paris. Nos têtes de colonne purent arriver à Saint-Denis dans la matinée du 28; l'ennemi n'avait pas encore paru. Cette avance de quelques heures, prix d'une course plus rapide, fut alors signalée comme un notable succès; on en parla comme d'une victoire. Telle était la vitesse avec laquelle nos généraux avaient marché, que l'avant-veille, 26, l'arrière-garde se trouvait encore à Laon lorsque la députation, envoyée par le gouvernement et par les deux Cham-

1. Le *Mémoire au Roi*, publié par le maréchal Soult dans les derniers mois de 1815, contient, à cette occasion, le passage suivant : « C'est mon empressement et ma franchise à soutenir que le bonheur de la France dépendait de la prompte soumission au roi, qui me rendirent suspect au gouvernement et me firent rappeler de l'armée, dont le commandement fut confié au comte de Grouchy. » Le maréchal, dans ce passage, avance un fait inexact et se calomnie : d'abord, il ne fut point rappelé, il se démit; en second lieu, durant les quelques jours qui séparèrent la bataille de Waterloo de la prise du commandement en chef par le maréchal Grouchy, loin de plaider la cause des Bourbons, qui était alors la cause de l'ennemi, le maréchal fit, au contraire, les plus patriotiques efforts pour rallier l'armée et arrêter les progrès de l'invasion. Ce fut seulement plus tard, après son retour à Paris, ainsi qu'on le verra, que dans le sein de la Chambre des pairs et dans les conseils de défense, on l'entendit proposer avec chaleur la soumission aux alliés et le rappel de Louis XVIII.

bres, aux souverains alliés, était arrivée dans cette ville. M. de Lafayette et ses collègues profitèrent de la présence de nos troupes pour s'arrêter et attendre les passe-ports que Fouché avait fait demander pour eux à Blücher et à Wellington. Les passe-ports leur furent remis dans la soirée. Les plénipotentiaires transmirent aussitôt au gouvernement une dépêche qui parvint aux Tuileries le lendemain 27, au moment où les présidents des deux Chambres, à la suite d'un grand conseil de gouvernement tenu dans les circonstances que nous allons raconter, venaient d'être invités par Fouché à préparer les pairs et les représentants au rappel de Louis XVIII.

On n'a pas oublié que lorsque, trois jours auparavant, alarmé par les paroles de Fouché sur l'avénement possible du duc d'Orléans, M. de Vitrolles avait pris le parti de rester à Paris et de s'installer rue Saint-Florentin, il reçut presque immédiatement la visite de deux maréchaux de France. Ces maréchaux étaient le duc de Reggio et le comte Gouvion Saint-Cyr. Le duc de Reggio était arrivé le premier. Convaincu que la chute de Napoléon aurait le retour des Bourbons pour résultat inévitable, et désireux dès lors de se faire pardonner par ces princes ses visites aux Tuileries après le 20 mars, ainsi que sa présence au Champ-de-Mai, il venait se mettre à la disposition de M. de Vitrolles, et lui offrir de consacrer toute son activité et toute son influence au triomphe de la cause royale. Les généraux Villate, Lamothe et Dessoles n'avaient pas tardé à venir également proposer leurs services. Ce groupe royaliste fut bientôt grossi par MM. le bailli de Crussol, Dubouchage, Royer-Collard, Becquey, et par quelques autres personnages que leur naissance, leur position ou de vieilles sympathies politiques attachaient aux princes exilés. Un plus grand nombre de fonctionnaires de la restauration ou des deux périodes impériales, M. Pasquier, entre autres, pressentant, eux aussi, le prochain rétablissement de Louis XVIII, et voulant se donner des titres aux faveurs ou à l'indulgence de son gouvernement, accoururent également prendre date chez le seul homme qui osât, en ces premiers

jours, représenter la royauté. M. de Vitrolles ne repoussait aucune offre de service; il accueillait tous les dévouements, espérant les utiliser pour un mouvement intérieur qui déciderait le rappel des Bourbons sans le concours des armées alliées. L'intervention de l'étranger était le principal grief d'une partie de la population contre la restauration de 1814; ce grief, M. de Vitrolles désirait, cette fois, l'écarter; mais il s'abusait sur les forces réelles de son parti. L'opinion royaliste à Paris, dans les provinces du centre et de l'est, concentrée dans la classe riche ou élevée, comptait un grand nombre de chefs, mais point de soldats. Aucune des tentatives du représentant de Louis XVIII pour une manifestation politique sérieuse n'avait donc chance de succès. D'abord, il avait songé à faire agir le conseil municipal de Paris, dont plusieurs membres étaient en liaison intime avec un personnage qui, bien que membre de la Chambre des pairs impériale, directeur des ponts et chaussées et conseiller d'État, avait fait faire à M. de Vitrolles, par M. Pasquier, les offres de services les plus empressées. Ce personnage était le comte Molé. Le conseil municipal, en 1814, avait pris, il est vrai, l'initiative du rappel des princes exilés [1]; mais les circonstances n'étaient plus les mêmes. Quinze mois auparavant, lorsque M. Bellart publiait sa fameuse proclamation *aux Parisiens*, l'ennemi se trouvait maître de la capitale, et les souverains alliés protégeaient, avec deux cent mille baïonnettes, le courage de ce fougueux avocat, ainsi que la hardiesse de ses collègues. Aussi, quand le représentant des Bourbons voulut, en cette occasion, mettre à l'épreuve le zèle de M. Molé, ce dernier fut-il obligé de déclarer qu'il ne fallait pas compter sur les conseillers municipaux. Repoussé de ce côté, M. de Vitrolles se tourna vers l'armée, et crut trouver l'appui qu'il cherchait dans un chef alors devenu l'objet des plus violentes et des plus injustes accusations. Bon nombre de généraux attribuaient à la trahison l'immobilité du marquis de Grouchy dans la journée du 18 juin.

1. Voir le tome 1er, chap. VII.

M. de Vitrolles, donnant créance à ces rumeurs, chargea le général Tromelin de se rendre auprès de ce maréchal, et de le décider à faire arborer la cocarde blanche à son corps d'armée. M. de Tromelin rencontra le maréchal à Soissons; ce dernier répondit qu'il serait personnellement disposé à faire arborer le drapeau blanc et à proclamer Louis XVIII; mais que son armée, malgré l'abdication de l'empereur, n'y consentirait pas; « Elle tient à sa cocarde, disait-il, et ne veut pas entendre prononcer le nom des Bourbons. En revanche, la proclamation du duc d'Orléans, avec le maintien des trois couleurs, serait adoptée sans difficulté. »

Cependant les moments pressaient. L'ennemi s'approchait rapidement de Paris. Impatient de faire décider le rappel des Bourbons par une autorité nationale, et sans que cet acte parût dicté par la volonté des alliés, M. de Vitrolles, dans les fréquentes entrevues que lui accordait Fouché, s'efforçait d'amener le duc d'Otrante à produire lui-même cet événement. Fouché promettait, mais ne tenait rien; il attendait des nouvelles du duc d'Orléans et du duc de Wellington. Ces nouvelles arrivèrent: le duc d'Orléans, enfermé dans sa retraite auprès de Londres, repoussait toute initiative; il refusait même d'écrire; d'un autre côté, Wellington annonçait que Louis XVIII quittait la Belgique pour rentrer en France, et que la formelle intention des souverains était d'exiger son rétablissement. La pensée du duc d'Otrante se trouva fixée: il sacrifierait en faveur d'une seconde restauration les intérêts de tous les partis qui se confiaient à ses promesses. Toutefois, placé en face d'une armée et d'une population dont toute la partie jeune et énergique, adversaire intraitable des Bourbons et de l'étranger, voulait combattre et invoquait encore le nom de l'empereur; au milieu de collègues et de membres des deux Chambres dont la majorité, hostile à la restauration, se partageait entre le duc d'Orléans et une régence au nom de Napoléon II, et croyait à l'infaillible succès des négociations que M. de Lafayette et ses collègues étaient allés solliciter des souverains, Fouché n'avait garde de brusquer une

démarche qui pût compromettre sa position ou exposer sa personne. Quelle que fût l'audace de son esprit, il y avait chez lui une pusillanimité qui n'avait d'égale que la passion pour l'intrigue. Toujours prêt à comploter, facile à toutes les ouvertures et à toutes les confidences, simulant la confiance, presque la bonhomie, avec tout ce qui l'approchait, il avait pour système de ne laisser jamais aucune trace matérielle de son action, de ne procéder que par intermédiaire, et d'être toujours en mesure soit de se retirer, en cas de péril, soit, en cas de succès, de se montrer et de dire : « J'ai tout fait. » Un soir donc où M. de Vitrolles renouvelait ses instances, il lui dit : « Je ne peux agir seul ; je suis, en outre, en minorité dans la commission du gouvernement, dans la Chambre des représentants et dans la Chambre des pairs ; je n'en suis pas plus effrayé pour cela, ajouta-t-il avec un sourire empreint de satisfaction ; mais on se méfie de moi. En revanche, il existe un homme qui pourrait nous tirer d'embarras ; c'est le prince d'Eckmühl. Il est ministre de la guerre, l'armée est dans sa main, il n'excite les méfiances de personne ; sa parole aurait un grand poids. Tâchez d'obtenir de lui une lettre où il dira que toute résistance est impossible ; faites, en outre, que je reçoive des généraux alliés la promesse qu'ils suspendront les hostilités si Louis XVIII est proclamé, et j'adresserai immédiatement aux Chambres un message où je leur proposerai le rappel des Bourbons. »

Le prince d'Eckmühl était resté dans la plus complète disgrâce durant la première restauration ; il n'était pas connu de M. de Vitrolles qui, en cette occasion, eut la pensée d'utiliser le dévouement du maréchal Oudinot. Le hasard le servit mieux qu'il ne pouvait l'espérer. En revenant chez lui, il y trouva le duc de Reggio qui l'attendait. « Je crois avoir une bonne nouvelle à vous annoncer, s'écria le maréchal en apercevant le représentant de Louis XVIII ; je quitte le ministre de la guerre, et il n'est pas éloigné de consentir à servir le roi. » Alors Oudinot raconta que le prince d'Eckmühl venait de le faire mander au ministère pour lui annoncer qu'il avait partagé la direction

des troupes destinées à se réunir sous Paris, en trois commandements principaux, et qu'il lui réservait l'un d'eux. Le duc de Reggio, d'après son récit, aurait déclaré qu'il n'accepterait pas. Menacé d'être arrêté s'il refusait d'obéir, il aurait expliqué son refus à son collègue, en disant : qu'il ne voulait pas se compromettre pour une cause perdue; que rien de ce qui existait ne pouvait durer, et que la France sans chef, sans gouvernement sérieux, menacée par toutes les armées de l'Europe, ne possédait qu'une seule chance de salut, le rappel des Bourbons. Davoust se serait récrié au seul nom de ces princes. Mais Oudinot, combattant les répugnances du ministre de la guerre, lui aurait assuré qu'il méconnaissait Louis XVIII, et que ce prince avait les plus libérales et les plus patriotiques intentions. Enfin, pour mieux convaincre Davoust, il lui aurait offert de le mettre en relations directes avec M. de Vitrolles ; la proposition n'avait pas été refusée.

Caractère sans vigueur hors du champ de bataille, intelligence sans élévation et sans étendue, le prince d'Eckmühl fléchissait sous le poids de la responsabilité et des devoirs que lui imposait son titre de général en chef des forces françaises. Il appartenait à cette classe nombreuse d'hommes de guerre, qui, habitués à obéir, veulent toujours être conduits, que trouble et affaiblit le souffle des révolutions, et chez qui les qualités physiques du soldat ne se développent qu'aux dépens du sens moral et politique. L'abdication de l'empereur avait fait le vide autour de Davoust; il flottait sans direction et sans but; son collègue Oudinot lui présentait les Bourbons, comme point d'appui; il se tourna vers ces princes.

L'attitude des autres maréchaux contribua sans doute à cette détermination. Le plus grand nombre, depuis le départ des Bourbons, s'étaient tenus à l'écart ; quelques-uns même avaient ouvertement refusé de servir la cause impériale. Berthier et Marmont étaient sortis de France avec Louis XVIII [1] ; le maré-

1. Le duc de Rovigo dit à l'occasion de Berthier : « J'ai vu trois ou quatre jours après le 20 mars, entre les mains d'un général fort connu, une lettre que

chal Victor n'avait pas tardé à les suivre. Gouvion-Saint-Cyr et Macdonald, restés en France, n'avaient point paru aux Tuileries ; le dernier avait obstinément refusé l'offre de la nouvelle pairie. Oudinot, le premier entraînement passé, avait gardé la plus grande réserve[1]. Mortier avait accepté de faire la campagne ; mais une soudaine attaque de goutte sciatique l'avait empêché, on se le rappelle, de franchir la frontière. Jourdan, Kellermann, Lefebvre, Masséna et Moncey avaient abrité leur tiédeur derrière l'âge et les fatigues[2]. Augereau avait été repoussé. Seuls, Brune, Davoust, Ney, Soult et Suchet s'étaient trouvés mêlés activement à l'effort des Cent-Jours ; encore Soult venait-il d'envoyer sa démission ; nous avons dit plus haut l'atti-

Berthier lui avait écrite de Lille et dans laquelle il répétait ce qu'il avait dit moins d'un an auparavant à Fontainebleau, c'est-à-dire « qu'il n'était pas « l'homme du roi, mais l'homme de l'armée et de la France avant tout ; qu'il « voulait servir son pays et ne pas émigrer. Enfin, il se recommandait déjà à « la générosité de l'empereur. » Il écrivit à l'empereur quelques jours après. Napoléon lui répondit, mais il était trop tard ; Berthier avait déjà franchi la frontière quand la lettre lui parvint. Il se retira à Bamberg et essaya de repasser en France ; mais arrêté par les alliés, il fut obligé de retourner sur ses pas et périt misérablement à quelque temps de là. » (*Mémoires*, t. VII.)

1. « La garde impériale était à Metz sous ses ordres. Elle sut ce qui s'était passé à Lyon et à Lons-le-Saulnier (lors du retour de l'île d'Elbe) et n'hésita pas sur ce qu'elle avait à faire. Le maréchal, de son côté, eut bientôt pris son parti ; il se ménagea entre la fidélité qu'il devait au roi et les reproches qu'il craignait de la part de l'empereur. Une sorte d'insurrection éclata à point nommé parmi les troupes ; il y avait eu violence, on ne pouvait lui imputer la défection du corps. Il resta cependant de sa personne à Metz ; mais un aide de camp discret alla prendre les ordres de l'empereur. En même temps il expédia son fils à Gand et le chargea de protester au roi de sa fidélité. Après avoir pris ces mesures, il se rendit à Paris où le ministre l'avait mandé. La cause des Bourbons semblait perdue ; les espérances dont on l'avait flatté ne lui paraissaient plus que des chimères ; il livra tous les détails qu'il avait sur Gand. » (*Mémoires* du duc de Rovigo, tom. VII.) C'est au maréchal Oudinot que nous avons entendu attribuer cette réponse à l'un de ses camarades revenu de Gand, et qui lui disait à l'occasion de la cérémonie du *Champ-de-Mai* : « Est-il vrai que tu te trouvais là ? — Oui, mais j'y étais en *petite tenue*. »

2. « Le maréchal Moncey montra peu d'empressement à conserver le commandement de la gendarmerie. Il écrivit à cette occasion à l'empereur une lettre pleine de nobles sentiments, et dans laquelle il le priait de reverser sur son fils les bontés qu'il avait eues autrefois pour lui. Il était difficile de concilier mieux la reconnaissance due à Napoléon avec la fidelité promise au roi. Il eut le bonheur d'y réussir. » (*Mémoires* de Chaboulon, t. Ier.)

tude de Ney à la Chambre des pairs, trois jours auparavant [1]. La plupart des hauts chefs des armées républicaines et impériales, dans les jours qui précédèrent ou qui suivirent Waterloo, n'avaient aperçu ou ne devaient voir qu'un choix à faire entre deux maîtres, Napoléon ou Louis XVIII. De tous les maréchaux présents à Paris après la journée du 18 juin, Lefebvre fut le seul chez qui devait apparaître la pensée, qu'en dehors et au-dessus de ces questions de personnes souveraines, il y avait une invasion à combattre, la patrie à défendre, l'indépendance nationale à sauver. Masséna, lui-même, le plus illustre, ne devait donner que des conseils de faiblesse. Disons-le : les chefs d'empire, comme les peuples, ne tiennent jamais assez compte des changements apportés par la position, par l'âge ou par les fatigues chez les gens de guerre comme chez les personnes politiques. Par cela seul qu'un homme, à une époque donnée de son existence, a déployé une certaine intelligence ou une grande énergie, on le suppose toujours énergique et toujours intelligent. La brièveté de la vie humaine et notre vanité sont le principe de cette éternelle illusion ; personne ne veut admettre, ni pour soi-même, ni pour autrui, qu'une simple transformation de fortune, ou un très-petit nombre d'années, puissent produire dans nos idées ou dans nos facultés physiques et morales un absolu changement : de là ces déceptions et ces lourds mécomptes, source de tant de fautes et de malheurs pour les chefs de gouvernement, comme pour les nations. Tous les anciens lieutenants de Napoléon, à cette époque de notre histoire, devaient tromper l'attente publique. Napoléon, il est vrai, était si grand, que, même en 1815, les hommes dont on l'avait vu habituellement entouré apparaissaient encore aux yeux de la France et de l'Europe avec des proportions presque colossales ; on les mesurait à la taille du géant. Le géant tombé, tous ceux qui n'étaient point déjà brisés par les ans devaient descendre à l'ordinaire niveau.

1. Voir plus haut, page 85. — Il existait encore deux maréchaux fort ignorés, MM. Sérurier et Pérignon, qui l'un et l'autre restèrent dans leur obscurité.

M. de Vitrolles s'était empressé d'accueillir l'ouverture faite par le maréchal Oudinot; une négociation dont ce dernier fut l'intermédiaire, eut immédiatement lieu entre le ministre de la guerre et le représentant de Louis XVIII. Davoust consentait à faciliter le rappel des Bourbons par les Chambres, en adressant à Fouché *la lettre* que ce dernier demandait, mais aux conditions suivantes : « Les alliés n'entreraient pas dans Paris et s'arrêteraient sur leurs positions actuelles; Louis XVIII ne rechercherait personne pour son opinion ou pour ses actes, depuis le 20 mars; il conserverait à l'armée ses honneurs, ses grades et ses pensions; enfin, il gouvernerait *nationalement*, et avec un ministère *national*. » A la suite de ces conditions, qui étaient écrites de sa main, le maréchal avait ajouté : « Pour moi, je ne demande rien; je désirerais seulement un commandement de mon grade dans l'armée, si la guerre *doit continuer*. »

Davoust, dans son incroyable aveuglement, était convaincu que le rappel des Bourbons suffirait pour replacer la France dans l'état où elle était avant le 20 mars, et que Louis XVIII pourrait, dès le lendemain, dire aux alliés : « Me voilà rétabli; retournez sur vos pas; si vous persistez à avancer, la guerre continuera entre vous et moi. »

On suppose trop généralement que les hommes dont le nom soulève l'anathème de l'histoire ont tous franchi d'un seul bond la distance qui sépare le devoir de la déloyauté : les Talleyrand et les Fouché sont, dans l'ordre moral, des monstruosités exceptionnelles; un grand nombre de ceux qui les ont aidés ou suivis, sont entrés avec des intentions droites dans la voie qui les a perdus; mais une fois sur la pente ils n'ont pu s'arrêter. Davoust, au début, se bornait à promettre son concours en faveur du rappel des Bourbons, si Louis XVIII maintenait saufs l'honneur et l'indépendance nationale; il devait finir par livrer Paris et la France sans conditions, non plus aux Bourbons, mais à l'ennemi.

M. de Vitrolles n'avait pas une autorité suffisante pour garantir au prince d'Eckmühl les conditions que nous venons de reproduire; il ne pouvait donner que des promesses verbales.

Une entrevue fut convenue. Elle eut lieu chez le maréchal le soir du 26 [1]. Le duc de Reggio avait servi d'introducteur à M. de Vitrolles : il était présent. La discussion fut assez longue. Davoust semblait en proie à une incertitude qui se décelait dans tous ses mouvements et dans chacun de ses mots; on eût dit qu'il hésitait à s'engager. Ajoutant de nouvelles conditions à celles qu'il avait posées, il les abandonnait, les reproduisait, puis insistait pour de formelles garanties. « La seule assurance que je peux vous donner, lui disait M. de Vitrolles, c'est que les intentions du roi sont conformes à ce que vous m'avez demandé, et que S. M. très-certainement, ne veut et ne peut gouverner que *nationalement* et avec un ministère *national*. » Davoust, enfin, se rendit et dicta à l'un de ses secrétaires, pour Fouché, un projet de lettre que M. de Vitrolles trouva insuffisant. Un second fut rédigé; le représentant de Louis XVIII l'approuva, et Davoust promit de le faire remettre sur-le-champ au duc d'Otrante. M. de Vitrolles sortit du ministère de la guerre, convaincu que les Chambres, à l'ouverture de leur plus prochaine séance, recevraient le message promis par le chef du gouvernement.

Fouché venait de s'assurer, par M. de Vitrolles, du concours actif de Davoust; ce dernier devait également servir de levier au duc d'Otrante pour faire mouvoir à leur tour et sans qu'il parût les diriger, ses propres collègues, les ministres et les membres les plus influents des deux Chambres.

Le lendemain, 27, un grand conseil de gouvernement, composé des cinq membres de la commission exécutive, de tous les ministres à portefeuille et des ministres d'État, du président et des vice-présidents de la Chambre des représentants, du président et des secrétaires de la Chambre des pairs, fut convoqué aux Tuileries. L'objet indiqué de la réunion était la proposition et l'examen des mesures les plus propres à assurer le salut de la patrie. Lorsque tout le monde fut réuni, Fouché exprima la

1. Cette entrevue eut lieu vers minuit. M. de Vitrolles trouva Davoust couché sur un matelas étendu par terre.

satisfaction que lui causait la présence d'hommes aussi patriotes, aussi éclairés, et, passant en revue les faits des derniers jours, les déclarations des puissances et les opinions qui partageaient le pays, il traça de la situation un tableau si désolé, que chacun des membres qui l'écoutaient dut conclure qu'il serait insensé de songer à se défendre. Fouché ne proposait rien; il termina son discours en invitant ses auditeurs à donner leur avis sur les moyens de conjurer le péril.

Les pairs et les représentants, étrangers pour la plupart aux affaires du gouvernement, pouvaient difficilement répondre. Les plus hardis demandèrent au duc d'Otrante et à ses collègues des éclaircissements que ces derniers ne donnaient que d'une manière incomplète et quelquefois contradictoire; d'autres se défendaient de délibérer sur des questions hors de leur compétence; plusieurs refusaient de rien proposer, disant qu'ils n'avaient aucun mandat de leur Chambre. Chacun semblait craindre d'assumer sur soi une responsabilité dont le poids et l'étendue échappaient à toutes les prévisions. La discussion ne tarda pas à faiblir. Fouché se tournant alors vers Davoust l'interpella, et lui dit : que personne mieux que le ministre de la guerre ne pouvait éclairer le conseil; que dans la position où se trouvait la France toute réserve devenait une faiblesse coupable; qu'il l'engageait donc à communiquer à l'assemblée l'opinion ainsi que les faits consignés dans la lettre qu'il avait reçue de lui. Le duc d'Otrante tenait cette lettre à la main. Tout le monde se tut, et Davoust, après avoir surmonté un premier sentiment d'embarras, dit avec un accent pénétré « que d'après la connaissance qu'il avait des ressources disponibles et d'après les rapports qu'il recevait sur la situation et l'esprit de l'armée, il ne croyait pas qu'il fût possible de résister à l'ennemi; que le seul moyen d'éviter des malheurs irréparables, de prévenir la ruine de la France, était de rappeler les Bourbons et d'envoyer proposer au roi : 1° d'entrer dans Paris sans garde étrangère; 2° de prendre la cocarde tricolore; 3° de garantir les propriétés et les personnes, quels qu'eussent été leurs fonctions, leurs votes, leurs actes et

leurs opinions ; 4° de maintenir les deux Chambres ; 5° d'assurer à tous les fonctionnaires la conservation de leurs places et à l'armée celle de ses grades, pensions, honneurs et prérogatives ; 6° de maintenir la Légion-d'Honneur[1]. »

L'exposé de Fouché, à l'ouverture de la séance, bien que fort alarmant, n'avait cependant pu préparer le conseil à la proposition du ministre de la guerre ; elle se produisait, d'ailleurs, d'une façon si inattendue, elle brisait si brusquement les illusions de la plupart des membres de la réunion, que plusieurs minutes après que Davoust eut cessé de parler, le plus morne silence régnait encore dans la salle. La consternation était sur toutes les figures. Le premier moment de stupeur passé, M. Dupont (de l'Eure) et le comte Thibaudeau combattirent avec force tout recours aux Bourbons, et demandèrent que le gouvernement réorganisât fortement l'armée et disposât toutes les ressources, toutes les forces de la nation pour la résistance la plus énergique. Leur voix resta sans écho, leur opinion ne fut pas même discutée ; leurs collègues, les membres du gouvernement et les ministres, toujours silencieux et abattus, semblaient résignés à subir toutes les conséquences de la situation telle que Fouché et le ministre de la guerre venaient de la présenter. Enhardi par l'attitude accablée de tout ce qui l'entourait, Fouché décida lui-même la question, et, sans attendre l'avis de ses collègues dans le gouvernement, il invita les présidents des deux Chambres, MM. Lanjuinais et Cambacérès, qui ne s'en défendirent pas, à disposer les représentants et les pairs au retour immédiat des Bourbons.

Il était midi ; la séance fut levée. Chacun se retirait, et Fouché lui-même était déjà hors de la salle, lorsque M. Bignon, ministre des relations extérieures, parut, annonçant une nouvelle importante. Tout le monde rentra avec lui. M. Bignon avait à la main la dépêche écrite de Laon, la veille au soir, par les plénipotentiaires ; il en donna la lecture. Cette dépêche était ainsi conçue :

1. Comte Thibaudeau, *Histoire de Napoléon.* — Le comte Thibaudeau assistait à cette réunion comme membre du bureau de la Chambre des pairs.

« Laon, 26 juin 10 heures du soir.

« Nous venons enfin de recevoir nos passe-ports pour nous rendre au quartier général des souverains alliés, qui doit se trouver à Heidelberg ou à Manheim. Le prince de Schœnburg, aide de camp du maréchal Blücher, nous accompagnera. La route de Metz est celle que nous allons suivre. Notre départ aura lieu dans une heure.

« Le maréchal Blücher nous a fait déclarer, par le prince de Schœnburg et par le comte de Noslitz, plus particulièrement chargé de ses pouvoirs, que la France ne serait, en aucune manière, gênée dans le choix de son gouvernement. Mais, dans l'armistice qu'il proposait, il demandait, pour sûreté de son armée, les places de Metz, de Thionville, de Mézières, de Maubeuge, de Sarrelouis et autres. Il part du principe qu'il doit être nanti contre les efforts qui pourraient être tentés par le parti qu'il suppose rester à l'empereur. Nous avons combattu par des raisons *victorieuses* toute cette argumentation sans pouvoir parvenir à gagner du terrain... Nous avons offert une suspension d'armes au moins pour cinq jours; le refus a été positif. Le comte de Noslitz a offert, au nom du prince Blücher, de recevoir à son quartier général et à celui de Wellington les commissaires que vous leur enverrez et qui seraient exclusivement occupés des négociations nécessaires pour arrêter la marche des ennemis et arrêter l'effusion du sang. Il est urgent que ces commissaires partent demain même et qu'ils prennent la route de Noyon où des ordres seront donnés pour les recevoir. Noyon va devenir son quartier général. Ils ne peuvent trop redire que l'empereur n'a pas un grand parti en France; qu'il a profité des fautes des Bourbons plutôt que des dispositions en sa faveur.

« Nous avons l'espérance de voir prendre un *cours heureux* à nos négociations. Le seul moyen d'empêcher que les événements de la guerre ne les fassent échouer, est de parvenir absolument à une trêve de quelques jours. Le choix des négociateurs pourra y influer; et, nous le répétons, il n'y a pas un moment à perdre pour les diriger sur les armées anglaise et prussienne.

« Les deux aides de camp de Blücher ont itérativement déclaré que les alliés ne tenaient en aucune manière au rétablissement des Bourbons... Des conversations que nous avons eues avec eux, il résulte, en définitive, qu'une des grandes difficultés sera la personne de l'empereur. Ils pensent que les puissances exigeront des garanties et des précautions afin qu'il ne puisse jamais reparaître sur la scène du monde. Ils prétendent que leurs peuples mêmes demandent sûreté contre ses entreprises. Il est de notre devoir d'observer que *son évasion avant l'issue des négociations* serait regardée comme une mauvaise foi de notre part et pourrait compromettre essentiellement le *salut de la France.*

« Il n'a été question, dans aucune conversation, du prince impérial.

« *Signé :* LAFAYETTE, SÉBASTIANI, PONTÉCOULANT, D'ARGENSON, LAFOREST et BENJAMIN-CONSTANT.

Si de tels documents n'existaient pas, on croirait difficilement que, quatorze mois après les mensonges de 1814, des hommes politiques, sérieux, aient pu accorder aux vagues promesses de proclamations antérieures aux hostilités, une confiance assez robuste pour espérer un *cours heureux* à des négociations qui n'étaient pas encore entamées et qu'ils allaient essayer d'ouvrir au loin, en Allemagne, surtout lorsqu'au début de leur route ils rencontraient deux armées ennemies, qui, pénétrant sans résistance jusqu'au cœur du territoire, devaient arriver le surlendemain sous les murs de Paris. Encore si les plénipotentiaires avaient su où trouver les souverains ! « Où sont-ils ? » avaient-ils fait demander aux deux généraux alliés. « Nous l'ignorons ; à Manheim, à Heidelberg, peut-être, » leur avait-on répondu.

Ce n'est pas tout ; la dépêche ne renfermait que des assertions inexactes : Wellington avait repoussé par écrit toute espèce d'ouvertures ; Blücher avait fait répondre qu'il ne traiterait qu'*à Paris*. L'envoi de commissaires spéciaux pour un armistice, l'indifférence des alliés pour la cause des Bourbons, l'importance que l'on mettait à empêcher l'*évasion* de l'empereur *avant* la conclusion des négociations, ce qui impliquait la nécessité d'une détention, ayant pour résultat probable le dépôt de sa personne entre les mains des souverains ; tous ces détails étaient exclusivement empruntés à des conversations privées entre M. de Lafayette, ses collègues et les deux officiers chargés de la réponse verbale de Blücher. Interrogés, pressés de questions, ces officiers avaient donné leur opinion, et c'était la pensée personnelle de ces deux subalternes, que les plénipotentiaires présentaient comme les positives propositions des deux généraux ennemis[1].

1. La réponse de Wellington était ainsi conçue : « *Aux commissaires français.* — Le feld-maréchal duc de Wellington regarde son souverain et les puissances dont il commande les armées comme en guerre avec le gouvernement de France, et il ne considère pas l'abdication qu'a faite Napoléon Bona-

Les ministres, les pairs et les représentants alors réunis aux Tuileries, ne pouvaient suspecter la sincérité des affirmations de M. de Lafayette et de ses collègues; aussi leur dépêche produisit-elle un changement soudain dans les dispositions de la majorité du conseil. « Blücher et Wellington consentent à négocier un armistice; les alliés ne tiennent en aucune manière au rétablissement des Bourbons, dirent avec un accent de reproche plusieurs membres de la réunion; il est donc inutile de se précipiter aussi vite au-devant de Louis XVIII. » Fouché ressentait un visible embarras. Le langage prêté par les plénipotentiaires aux généraux alliés, était en contradiction formelle avec les assurances qu'il avait personnellement reçues de Wellington. Les plénipotentiaires, évidemment, trompaient la commission ou étaient trompés; sa position ne lui permettait pas de rien démentir; il se contenta de répondre : « Sans doute, cela change bien la face des choses. Aussi est-il inutile que les présidents des deux Chambres communiquent à ces assemblées ce qui s'est passé au commencement de la séance; tout ce que le prince d'Eckmühl et moi avons dit, doit être oublié. Ce qu'il y a de plus urgent maintenant, c'est d'empêcher l'empereur de *s'échapper*, et d'envoyer aux généraux alliés des commissaires chargés de discuter l'armistice. »

Ces deux propositions ayant pour but, non de préparer la résistance et de combattre, mais de poursuivre des négociations impossibles, furent adoptées. On convint de placer immédiatement l'empereur sous la surveillance la plus sévère; puis Fouché

parte de son pouvoir usurpé, comme remplissant complétement le but désigné dans les négociations et les traités des alliés. Le feld-maréchal ne peut donc consentir à aucune suspension d'armes, quel que soit son désir d'éviter une nouvelle effusion de sang. Comme le seul objet sur lequel les commissaires désiraient s'entretenir avec le feld-maréchal était la suspension d'armes proposée, ils regarderont sans doute une entrevue avec lui, après cette connaissance de ses sentiments et de ses intentions, comme une perte de temps inutile. *Quartier général*, le 26 juin 1815. » (*Recueil des dépêches*, déjà cité, n° 963.) — Lord Wellington, en outre, rapporte en ces termes la réponse de Blücher : « Le maréchal Blücher a répondu qu'il suspendrait les hostilités *quand il arriverait à Paris* et si on lui livrait Bonaparte, le château de Vincennes, et diverses possessions et places fortes sur la frontière, et si je consentais à ce qu'on lui proposait. » (Dépêche au comte Bathurst, n° 966, du *Recueil* cité.)

désigna lui-même, séance tenante, comme membres de la commission d'armistice, le comte de Valence et M. Flaugergues, présents à la réunion; le général Andréossy, le comte Boissy-d'Anglas et M. de la Besnardière. A ce dernier nom, Caulaincourt, prenant la parole pour la première fois, fit consciencieusement observer que M. de la Besnardière était un royaliste récemment arrivé de Vienne, où M. de Talleyrand l'avait appelé lors de l'ouverture du Congrès. « Dans toute mission il faut un homme instruit des formes diplomatiques, répliqua Fouché; je persiste dans ce choix. » La nomination de M. de la Besnardière fut maintenue. On se sépara.

Les deux Chambres et le public ne connurent de cette séance que les détails relatifs à la lettre des plénipotentiaires et à la nomination de la commission d'armistice. Malgré l'insuccès de la proposition de Davoust, Fouché pouvait s'applaudir d'un double résultat : d'une part, le nom des Bourbons, officiellement prononcé au sein d'une assemblée nombreuse, au milieu de tous les membres du gouvernement et des hommes les plus considérables des deux Chambres, n'avait soulevé qu'une assez faible opposition ; d'un autre côté, l'absolu silence gardé sur les droits du fils de Napoléon, démontrait que ce dernier, quitté par la fortune, et s'abandonnant lui-même, se trouvait délaissé sans retour, ainsi que les siens, par tous les hommes du pays légal, par ceux-là même qui l'avaient le plus approché. Sa présence à deux lieues de Paris était un dernier embarras ; mais si les craintes inspirées au gouvernement provisoire par l'approche des troupes françaises ralliées à Laon, avaient obligé l'empereur de sortir de l'Élysée et de se retirer à La Malmaison, l'arrivée de ces troupes sous les murs de la capitale dans la journée du 28, devait contraindre Fouché et ses collègues d'oublier les recommandations de M. de Lafayette et des autres plénipotentiaires, pour ordonner à Napoléon de quitter sa retraite nouvelle et de partir pour son éternel exil.

# CHAPITRE IV.

L'empereur à la Malmaison ; sa proclamation à l'armée. Ses hésitations sur le choix d'un exil. Conseil de Caulaincourt. Napoléon veut se rendre aux États-Unis ; il est mis sous la garde du général Becker. — La commission de gouvernement refuse de laisser embarquer immédiatement Napoléon ; incidents ; passe-port délivré à l'empereur ; il refuse de partir ; la commission de gouvernement lève les obstacles mis à son embarquement immédiat. — La Malmaison depuis le 25 juin jusqu'au 29. — L'empereur s'apprête à quitter cette résidence. Les Prussiens attaquent Aubervilliers ; une de leurs colonnes cherche à tourner La Malmaison. Position critique des deux armées alliées. L'empereur envoie demander, par le général Becker, le commandement de l'armée ; entrevue de ce général avec les cinq membres de la commission de gouvernement ; la demande est refusée. — Le général Flahaut et le maréchal Davoust. — Danger de la position de l'empereur ; il se décide à partir ; ses adieux. Départ pour Rochefort.

Lorsque, le 25 juin, succombant sous la fatigue physique de ses travaux durant les trois derniers mois, les plus laborieux, les plus pénibles de toute sa vie, Napoléon avait quitté l'Élysée pour se rendre à la Malmaison, il était parti sans avoir pu secouer l'espèce d'insensibilité qu'il opposait aux violences du sort et des hommes. Ce n'était pas sous un lâche abattement que fléchissait sa fière et vigoureuse nature ; son âme blessée sommeillait. Son voyage à la Malmaison fut une secousse qui le réveilla. A peine arrivé dans cette résidence, gracieux palais de ses premières années de gloire, dernière demeure de la femme qu'il avait le plus aimée et où vinrent l'accueillir les soins pieux, la touchante affection de la reine Hortense, Napoléon sembla retrouver son énergie ; il voulut parler à ses soldats[1]. Emporté par le souvenir de sa grandeur perdue, par un secret espoir qu'il nourrissait encore, il dicta une première proclamation, dont chaque passage rappelait à l'armée les jours de leur commune gloire, où respirait sous chaque mot la passion de venger ensemble leur dernière défaite. Ce langage ne convenait plus à

1. La Malmaison, achetée par Napoléon après son retour d'Égypte, avait été cédée par lui à l'impératrice Joséphine, lors de leur divorce. Joséphine y était morte le 15 avril 1814 ; ses enfants, Eugène et Hortense de Beauharnais, en étaient propriétaires en 1815.

sa nouvelle position; il oubliait que lui-même, par l'abdication, venait de briser son sceptre et son épée : on le lui fit observer; il le comprit, et substitua à cette proclamation l'adresse suivante :

A L'ARMÉE.

« La Malmaison, le 25 juin 1815.

« Soldats!

« Quand je cède à la nécessité qui me force de m'éloigner de la brave armée française, j'emporte avec moi l'heureuse certitude qu'elle justifiera, par les services éminents que la patrie attend d'elle, les éloges que nos ennemis eux-mêmes ne peuvent lui refuser.

« Soldats! je suivrai vos pas, quoique absent. Je connais tous les corps, et aucun d'eux ne remportera un avantage signalé sur l'ennemi, que je ne rende justice au courage qu'il aura déployé.

« Vous et moi, nous avons été calomniés. Des hommes indignes d'apprécier vos travaux ont vu dans les marques d'attachement que vous m'avez données, un zèle dont j'étais le seul objet. Que vos succès futurs leur apprennent que c'était la patrie par dessus tout que vous serviez en m'obéissant, et que si j'ai quelque part à votre affection, je la dois à mon ardent amour pour la France, notre mère commune!

« Soldats! encore quelques efforts, et la coalition est dissoute; Napoléon vous reconnaîtra aux coups que vous allez porter.

« Sauvez l'honneur, l'indépendance des Français, soyez, jusqu'à la fin, tels que je vous ai connus depuis vingt ans, et vous serez invincibles.

« NAPOLÉON. »

L'empereur transmit cette adresse au gouvernement provisoire avec prière de le faire insérer dans *le Moniteur*, et attendit impatiemment le lendemain, inquiet de connaître l'effet qu'elle aurait produit. Ce fut la première question qu'il adressa aux personnes qui vinrent le visiter le 26. On lui répondit que *le Moniteur* ne contenait rien. Fouché, effectivement, avait retenu la proclamation; elle ne fut pas publiée. Napoléon, étouffant sous le calme et la froideur de son attitude habituelle la surprise et le déplaisir qu'il pouvait éprouver, chargea le duc de Rovigo d'aller activer à Paris l'envoi des passe-ports et des ordres nécessaires à son départ.

On a dit que le gouvernement provisoire avait créé des retards volontaires au départ de l'empereur, et qu'il n'avait rien épar-

gné pour le faire tomber entre les mains des Anglais et des Prussiens; cette assertion n'est pas exacte.

Quand Napoléon, à l'Élysée, causait de son avenir, on l'avait vu flotter entre les résolutions les plus opposées. Tantôt il démontrait la nécessité, pour la France et pour lui, de retirer son abdication, de ressaisir son épée; puis, à quelques instants de là, on l'entendait faire des plans de retraite et s'arranger une existence de profonde solitude et de repos. Sa pensée variait à chaque moment. La force semblait lui manquer pour prendre un parti; on aurait dit qu'il désirait qu'on lui fît violence, et sa parole même, lorsqu'elle paraissait le plus résignée, sollicitait des conseils de résistance et d'énergie. Cette fluctuation d'idées se manifestait jusque dans le choix de son exil. Il hésitait entre l'Angleterre et les États-Unis. Les ducs de Vicence et de Bassano furent consultés par lui sur les chances d'un asile en Angleterre. Maret repoussa ce parti. Caulaincourt, sans l'approuver ni le combattre, donna le conseil à l'empereur, s'il y persistait, de se jeter sur un simple *smuggler*[1], de se présenter, en abordant la côte anglaise, devant le magistrat du lieu le plus voisin, et de déclarer qu'il venait se placer sous la protection des lois britanniques. Napoléon parut goûter cet avis. Mais bientôt sa résolution changea; il voulut aller en Amérique et fit demander au ministre de la marine la liste de tous les bâtiments américains qui se trouvaient dans nos ports. Decrès la lui transmit sur-le-champ. « Remarquez, Sire, lui écrivait-il, le bâtiment qui se trouve au Havre; son capitaine est dans mon antichambre; sa chaise de poste est à ma porte; il va partir. Je réponds de lui. Demain, si vous le voulez, vous serez hors de l'atteinte de vos ennemis. » Caulaincourt se trouvait présent lorsque arriva cette lettre; il pressa l'empereur de profiter de l'occasion. « Je sais bien, dit Napoléon, que l'on voudrait me voir déjà parti; qu'on voudrait se débarrasser de moi et me faire prendre. » Le duc fit un mouvement de surprise et de reproche. « Ah! Caulain-

1. Bâtiment de petite dimension dont se servent habituellement les contrebandiers.

court, s'écria Napoléon, ce n'est point de vous que je veux parler ! » Le duc de Vicence lui répondit qu'en lui donnant ce conseil il n'avait d'autre but que de le voir à l'abri des dangers dont le menaçait l'approche de l'ennemi. « Qu'ai-je à craindre ? répliqua Napoléon en interrompant son ancien ministre. J'ai abdiqué ; c'est à la France à me protéger. » Plusieurs Américains qui se trouvaient à Paris lui écrivirent pour lui offrir leurs services. Il les refusa. Sa pensée venait encore de changer. « Son intention n'était pas de se soustraire aux effets de son abdication, a dit un des secrétaires de son cabinet auquel nous avons emprunté les détails qu'on vient de lire ; mais il avait reconnu qu'il était de son devoir de ne quitter le sol de la patrie, à moins qu'on ne l'exigeât, que lorsqu'elle ne serait plus en danger[1]. » Tout le secret des hésitations de Napoléon est là. Mieux que personne il comprenait que dans la situation faite à la France par le retour de l'île d'Elbe et par la défaite de Waterloo, l'indépendance nationale pouvait difficilement être sauvée autrement que par lui et avec lui. La même conviction avait profondément pénétré dans le peuple et dans les soldats. Napoléon ne l'ignorait point. Espérant toujours que l'heure viendrait où le gouvernement et les Chambres, entraînés par le sentiment des masses et par la nécessité, le replaceraient à la tête de la nation et de l'armée, il hésitait à s'éloigner, il s'efforçait d'attendre. Obligé, cependant, lors de son départ de l'Élysée, de donner satisfaction aux instances du gouvernement provisoire pour le choix d'une retraite, il revint sur sa dernière détermination, et déclara qu'il s'embarquerait pour les États-Unis dès que l'on aurait mis à sa disposition deux frégates et les passe-ports nécessaires. Cette déclaration avait fait prendre à Fouché et à ses collègues l'arrêté suivant :

« Art. 1er. Le ministre de la marine donnera des ordres pour que deux frégates du port de Rochefort soient armées pour le transport de Napoléon Bonaparte aux États-Unis.

1. *Mémoires* de Fleury de Chaboulon.

« Art. 2. Il lui sera fourni jusqu'au point de l'embarquement, s'il le désire, une escorte suffisante sous les ordres du général Becker, qui est chargé de pourvoir à sa sûreté.

« Art. 3. Le directeur général des postes donnera, de son côté, des ordres relatifs au service des relais.

« Art. 4. Le ministre de la marine donnera les ordres nécessaires pour assurer le retour immédiat des frégates aussitôt après le débarquement.

« Art. 5. Les frégates *ne quitteront point* la rade de Rochefort *avant* que les SAUF-CONDUITS demandés *ne soient arrivés*.

« *Signé* : duc d'OTRANTE, comte GRENIER, comte CARNOT, baron QUINETTE, duc de VICENCE.

« Paris, le 26 juin 1815. »

La guerre constituait, pour ainsi dire, toutes nos côtes en état de blocus. Les frégates, à la sortie du port, pouvaient se trouver capturées. Chargés par la Chambre, au nom de la nation, de veiller à la sûreté de l'empereur, et craignant d'être accusés de l'avoir livré s'il tombait entre les mains de l'ennemi, les membres du gouvernement provisoire venaient de solliciter de Wellington, et d'envoyer demander à Londres, par M. Otto, les autorisations nécessaires pour le libre passage des deux frégates : c'était de ces sauf-conduits que parlait l'article 5.

Bien que daté du 26, jour où, selon toute apparence, il fut soumis à la signature de Fouché et de ses collègues, l'arrêté que nous venons de reproduire avait reçu dès la veille un commencement d'exécution. Peu d'heures après l'arrivée de l'empereur à La Malmaison, on lui avait annoncé la venue du général Becker en qualité de commandant de sa résidence et de sa garde. « Voilà quelque chose d'inattendu et qui sonne mal, dit l'empereur au duc de Rovigo ; comment le ministre de la guerre ne m'a-t-il rien fait dire ? » Le général Becker, après s'être fait reconnaître par les détachements réunis au château, et qui se composaient d'environ 300 soldats d'infanterie et d'une quarantaine de dragons de la garde, fut annoncé, par l'officier de service, à l'empereur qui le reçut immédiatement dans son cabinet [1]. Napoléon

1. Beau-frère du général Desaix, le général Becker était membre de la Chambre des représentants. Il se trouvait dans la salle des séances, lorsqu'un aide de camp du ministre de la guerre vint lui remettre l'ordre de sa nomi-

lui demanda le motif de sa présence. « Sire, répondit le général en tendant à l'empereur la lettre du ministre de la guerre, voici un ordre qui me charge du commandement de votre garde et du soin de veiller à la sûreté de votre personne. — On aurait dû, répliqua Napoléon, m'informer officiellement d'un acte que je regarde comme une affaire de forme, et non comme une mesure de surveillance à laquelle il était inutile de m'assujettir, puisque je n'ai pas l'intention d'enfreindre mes engagements. »

La mission du général Becker n'était point volontaire; il n'avait cédé qu'à l'ordre formel de Davoust. Aussi son émotion était-elle profonde en paraissant devant son ancien souverain; aux derniers mots prononcés par l'empereur, des larmes coulaient sur ses joues. Napoléon, à cette vue, s'empressa de lui adresser quelques paroles pleines de bienveillance et de douceur, en l'engageant à le suivre dans le parc. A peine hors du vestibule, il lui demanda « ce qu'on faisait et ce qu'on disait à Paris. » Le général lui répondit « que les partis qui s'étaient formés raisonnaient diversement de son abdication et de la proclamation de son fils; qu'une partie de la haute société se disposait à recevoir une seconde fois les étrangers; mais que les débris de l'armée étaient restés fidèles, et qu'une portion de la bourgeoisie, ainsi que tout le peuple de Paris, paraissaient déterminés à se défendre; que si une main puissante pouvait rallier tous ces éléments et faire un dernier effort pour maintenir la dynastie de l'empereur à la tête de la nation, rien n'était désespéré [1]. »

nation au commandement de la garde de l'empereur et l'inviter à se rendre au ministère de la guerre pour y recevoir les instructions de Davoust. Ces premières instructions, datées du 25 juin, quatre heures après midi, portaient en substance « que la commission de gouvernement l'avait nommé à la garde de l'empereur à La Malmaison : qu'il devait s'y rendre sur-le-champ, se faire reconnaître par la garde, veiller à la conservation de la personne de Napoléon et au respect qui lui était dû, et empêcher que des maveillants ne se servissent de son nom pour exciter des troubles.»

1. *Relation de la mission du lieutenant-général Becker auprès de l'empereur Napoléon, depuis sa seconde abdication jusqu'à son passage à bord du* Bellérophon. — Clermont-Ferrand, 1841.

Ce bulletin de l'état moral de Paris semblait vivement intéresser l'empereur. La conversation continua longtemps sur ce sujet; elle dura deux heures. Napoléon vint à parler de Waterloo. Cette bataille, disait-il, avait été perdue, parce que personne n'avait fait son devoir [1]. « Si, dans cette journée, ajouta-t-il, les manœuvres avaient été exécutées comme à Marengo, la bataille était gagnée, et la France était encore une fois sauvée par les effets que cette victoire aurait produits sur l'esprit de la coalition, et notamment en Angleterre. » Le général lui fit alors observer que les conséquences de cette bataille n'auraient peut-être pas été aussi fâcheuses, si l'empereur n'avait pas quitté l'armée, s'il était resté à sa tête pour la rallier dans la direction de Laon ou de Soissons, et y appeler tout ce qui était resté de disponible à Paris et dans les environs. A la vérité, on ne pouvait pas espérer, disait-il, de rester maître des événements de la guerre, à cause de la disproportion des forces engagées; mais, du moins, on pouvait proposer de traiter, et l'on négocie toujours avec plus d'avantage lorsque l'on est debout et que l'on reste les armes à la main.

Le retour précipité de Napoléon à Paris était une question souvent débattue; l'empereur cherchait à le justifier en disant qu'il n'était venu que pour *quelques heures* et dans le but de relever, par sa présence, le courage de la nation. « J'attendais « plus d'énergie de la part des deux Chambres, ajoutait-il; mais « je me suis aperçu que tout était usé, démoralisé. » Il parla ensuite de son retour de l'île l'Elbe : il dit qu'il avait été contrarié, trompé en arrivant, et que s'il n'avait pas alors profité de l'enthousiasme qui l'avait accueilli pour nationaliser la guerre, c'était parce qu'il avait toujours eu les guerres civiles en aversion. « Cette considération, répliqua le général Becker, justifie sans doute la marche générale du gouvernement de Votre Majesté, mais elle n'explique pas son retour à Paris, il y a quelques jours. Le souverain à la tête de son armée garde un prestige qui

1. « Ce sont ses propres expressions. » (Général Becker, *Relation* déjà citée.)

doit nécessairement disparaître quand il se présente seul, sans soldats, devant une assemblée disposée à voir en lui l'auteur des désastres qui menacent d'amener une seconde fois l'ennemi dans la capitale. Si la campagne n'était plus tenable, Votre Majesté pouvait se retirer à Metz ou à Strasbourg avec l'élite de sa garde. Ces deux places pouvaient se défendre durant plusieurs mois; dans l'intervalle on aurait pu négocier avec les empereurs de Russie et d'Autriche, et trouver dans l'attitude des Français, dans les efforts de l'armée et dans de nouveaux incidents, des chances qui auraient probablement changé la face des affaires. Dans tous les cas, Votre Majesté aurait singulièrement embarrassé son beau-père si, abdiquant en faveur du prince impérial et se sacrifiant au salut de nos institutions, elle se fût mise à sa discrétion. » L'empereur, à ce dernier mot, effleura familièrement de la main la joue du général et lui dit en souriant : « *Vous ne connaissez pas ces gens-là.* »

Le lendemain matin 26, l'empereur aborda de nouveau le général Becker dans le parc, en lui disant : « Vous croyez donc, général, que j'aurais dû me retirer à Metz ou à Strasbourg plutôt que de revenir à Paris ? » Le général répondit qu'il persistait dans cette opinion. Il s'attendait à voir reprendre l'entretien de la veille; mais, changeant brusquement de sujet, Napoléon parla exclusivement de son départ. Son langage était celui de la résignation, et il semblait moins affecté de sa position que son interlocuteur; toutes ses pensées paraissaient dirigées vers les moyens de passer en Amérique. Il apprit à cette occasion au général qu'il venait d'envoyer le duc de Rovigo à Paris pour activer l'expédition des passe-ports et des papiers nécessaires pour l'embarquement. Nous avons déjà parlé de cette mission. Savary s'était empressé de la remplir.

Les membres de la commission étaient en séance lorsque le duc de Rovigo entra aux Tuileries [1]; il attendit leur sortie. Fouché ne tarda pas à paraître. Le duc de Rovigo se plaignit des

1. Le gouvernement provisoire tenait deux séances par jour aux Tuileries; l'une le matin, et l'autre le soir.

retards mis à l'envoi des ordres pour les deux frégates et pour les passe-ports. « Je ne peux pas prendre sur moi de le laisser partir sans précaution pour sa sûreté, répondit Fouché; je veux que ma responsabilité soit à couvert; on ne me pardonnerait pas d'avoir agi sans prévoyance. »

Savary, qui n'était pas dans le secret des hésitations de l'empereur, fit observer que toutes ces précautions prendraient beaucoup de temps; il ajouta que Napoléon dégageait le gouvernement provisoire de toute espèce de responsabilité, et qu'en pressant son départ comme il lui avait donné l'ordre de le faire, l'empereur assumait nécessairement sur lui-même tous les accidents qui pourraient survenir.

Carnot et Caulaincourt étaient sortis de la salle du conseil en même temps que Fouché. Le premier intervint alors dans la conversation. « On ne veut pas mettre d'obstacles au départ de l'empereur, dit-il à Savary d'un air mécontent; loin de là, on veut prendre des mesures pour ne plus le revoir [1]. » Il sortit presque aussitôt avec le duc d'Otrante. Caulaincourt était resté. Il engagea Savary à presser l'empereur de partir au plus vite. Le duc de Rovigo répondit que Napoléon ne pouvait pas s'éloigner sans avoir les moyens de transport et d'embarquement nécessaires; qu'il ne demandait pas mieux et n'attendait que des passe-ports et des ordres pour les deux frégates. « Dites-lui qu'il parte, répliqua Caulaincourt à qui n'échappaient point les hésitations de son ancien maître; ajoutez que je l'en conjure et qu'il ne saurait le faire trop tôt. »

Le duc de Vicence, lors du retour de l'île d'Elbe, avait eu le projet de se retirer en Suisse. Les événements de 1814, dans sa conviction, avaient irrévocablement prononcé entre Napoléon et l'Europe; et l'arrêt, quels que fussent les efforts de l'empereur, serait positivement maintenu. Ce furent les instances de la duchesse sa femme qui le retinrent à Paris. Nous avons dit les refus qu'il opposa durant deux jours à l'offre du ministère des

1. *Mémoires* du duc de Rovigo.

relations extérieures; on sait quels efforts il fit, au début de la campagne, pour se démettre de ses fonctions et pour suivre l'empereur à Waterloo. Après la bataille, il n'avait accepté une position dans le nouveau gouvernement que pour assurer mieux la sécurité personnelle et le départ de son ancien maître; il bornait là ses devoirs et sa mission. Attentif aux mouvements et à la marche rapide des alliés, chaque jour lui semblait rétrécir l'espace qui restait libre à Napoléon sur le continent, et chaque heure resserrer les voies encore ouvertes sur la mer. De là ses instances pour un prompt éloignement; il le lui faisait recommander par tout ce qui l'approchait.

La démarche du duc de Rovigo eut cependant un résultat; la commission s'en occupa dans sa séance du soir; et le jour suivant, 27, quelques heures avant la réunion dont nous avons reproduit les étranges débats, Fouché transmit au ministre de la marine cette dépêche :

« Paris, 27 juin, au matin.

« Monsieur le duc,

« Il est urgent que l'empereur parte. L'ennemi s'avance et est peut-être déjà à Compiègne. La commission désire que vous vous rendiez sur-le-champ à La Malmaison pour engager l'empereur à partir, parce que nous ne pouvons pas répondre d'un mouvement qui pourrait avoir lieu. Quant à la disposition de l'article 5 du décret d'hier, relatif aux *sauf-conduits*, la commission vous autorise à le regarder comme *non avenu*. Toutes les autres dispositions sont maintenues.

« *Signé :* le duc d'Otrante.

« *P. S.* Il serait important que l'empereur partît *incognito*. »

Le duc Decrès se rendit immédiatement à La Malmaison. Mais tandis qu'il communiquait la lettre de Fouché à l'empereur et qu'il le félicitait sur la disparition des obstacles qui pouvaient arrêter son départ, la dépêche écrite de Laon par M. de Lafayette et les autres plénipotentiaires, arrivait aux Tuileries et dictait, comme on l'a vu, à la commission de gouvernement, des dispositions qui n'allaient à rien moins qu'à constituer Napoléon

prisonnier dans la rade de l'île d'Aix ou à La Malmaison. En rentrant à son hôtel, Decrès trouva la dépêche suivante :

« Paris, 27 juin, à midi.

« Monsieur le duc,

« D'après les dépêches que nous avons reçues *ce matin*, l'empereur ne peut partir de nos ports sans *sauf-conduit*. Il doit attendre ce sauf-conduit en rade. En conséquence, l'arrêté d'hier reste dans toute son *intégrité*, et la lettre que nous vous avons écrite ce matin pour annuler l'article 5, est *nulle*. Tenez-vous à notre arrêté d'hier.

« *Signé :* le duc d'Otrante. »

En même temps, Fouché écrivait officiellement à Davoust :

« Monsieur le maréchal,

« Les circonstances sont telles qu'il est indispensable que Napoléon se décide à partir pour l'île d'Aix. S'il ne s'y résout pas, vous le ferez *surveiller* à La Malmaison de manière à ce qu'il ne puisse *s'en évader*. En conséquence, vous mettrez à la disposition du général Becker, la *gendarmerie* et les troupes nécessaires pour *garder* les avenues qui aboutissent de toutes parts à La Malmaison. Vous donnerez, à cet effet, des ordres au premier inspecteur général de la gendarmerie. Ces mesures doivent rester *secrètes* autant qu'il sera possible.

« ..... Le général Becker recevra de vous des instructions particulières, et il fera sentir à Napoléon que cette mesure a été prise dans l'intérêt de l'État et pour la sûreté de sa personne.....

« *Signé :* le duc d'Otrante. »

Davoust s'empressa de transmettre au général Becker les instructions particulières prescrites par Fouché. Ces instructions, auxquelles se trouvait jointe une copie de l'arrêté de la commission de gouvernement du 26, et qui ne faisaient que reproduire les précautions indiquées dans la lettre du duc d'Otrante, étaient datées également du 27, et parvinrent au général Becker dans l'après-midi de cette journée ; elles lui imposaient, soit pour le voyage de l'empereur à Rochefort, soit pour sa garde à La Malmaison, des devoirs dont la rigueur répugnait à son caractère et à sa fierté ; bon nombre de détails essentiels, d'ailleurs, n'étaient point prévus. Bien qu'il fût tard,

il se rendit immédiatement à Paris pour s'expliquer avec la commission de gouvernement et connaître ses véritables intentions. Cette commission venait de terminer sa séance du soir lorsqu'il arriva aux Tuileries; ses membres avaient déjà quitté le palais; il ne trouva que le secrétaire, le conseiller d'État Berlier. Ce dernier lui apprit que la commission entendait qu'il partît le soir même *incognito* avec l'empereur pour Rochefort, et qu'elle l'avait chargé de lui écrire pour lui en intimer l'ordre. « Mais je n'ai pas même de passe-port, » répondit le général. M. Berlier lui remit immédiatement un laisser-passer dont le libellé, entièrement écrit à la main, était ainsi conçu :

« La commission de gouvernement ordonne à tous les officiers civils et militaires, de laisser passer librement M. le comte Becker, lieutenant-général et député à la Chambre des représentants, se rendant à Rochefort accompagné de son *secrétaire* et d'un domestique;

« Leur enjoint expressément de ne pas souffrir qu'il soit apporté aucun retard, ni mis aucun obstacle à la marche de M. le comte Becker, et de lui prêter, au contraire, en cas de besoin, aide et assistance.

« Fait à Paris, le 26 juin 1815.

« *Le secrétaire-adjoint au ministre secrétaire d'État*,

« T. BERLIER. »

Le *secrétaire* que devait emmener le comte Becker était Napoléon. Voilà sous quel titre et sous quelle sauvegarde l'homme naguère le maître de tant de rois, le souverain que la France, il y avait quelques mois à peine, saluait du nom de GRAND, devait traverser la plus grande partie des provinces de l'empire pour se rendre à son éternel exil. La commission de gouvernement, en imposant ce déguisement à l'empereur, croyait uniquement l'obliger à un acte de prudence; elle le condamnait à un rôle indigne de la France et blessant pour lui; aussi, lorsque de retour à La Malmaison, le général Becker, qui communiquait fidèlement à Napoléon toutes ses démarches, toutes les dépêches qu'il envoyait à Paris ou qu'il pouvait recevoir, lui eut remis le passe-port de la commission entre les mains, l'empereur, dès les premières lignes, s'arrêta étonné : « Me voici donc votre secrétaire, dit-il au général Becker avec un sourire plein de

tristesse. — Non, Sire, répondit le général d'une voix émue, vous êtes et vous serez toujours mon souverain. »

Tous ces faits avaient rempli la journée du 27. Dans la nuit, plusieurs officiers, des colonels, de simples capitaines, vinrent offrir leurs services à l'empereur, et protester de la fidélité des soldats sous leurs ordres. Le colonel Sencier, entre autres, premier aide de camp du général Excelmans, alors en marche sur Paris, accourut près de l'empereur, et le pressa vivement, au nom de son général, de se remettre à la tête des troupes. L'armée du Nord, lui faisait dire Excelmans, est encore forte et bien disposée; il serait facile de rallier autour de ce noyau toutes les ressources de la France; on pourrait encore tout sauver. « Dites au général, répondit Napoléon, que je le remercie de sa proposition, mais je ne peux l'accueillir. Il faudrait que la France me soutienne; or, *tout est détraqué; personne n'en veut plus.* Je ne saurais lutter seul avec quelques soldats contre toute l'Europe. » Puis il ajouta : « Excelmans n'a pas de fortune; je vais me rendre aux États-Unis; proposez-lui de ma part de venir avec moi. Il partagera du moins ce qui me reste. » Cette offre de le replacer à la tête de l'armée, ces témoignages de dévouement rapprochés des mesures de surveillance ordonnées contre sa personne par la commission de gouvernement, rendaient celles-ci encore plus offensantes aux yeux de l'empereur. L'incertitude dans laquelle le tenaient Fouché et ses collègues sur le moment où il pourrait s'embarquer, excitait surtout son mécontentement. La commission lui ordonnait de partir, et cependant elle ne lui permettrait de quitter Rochefort qu'après la réception de *sauf-conduits* dont les termes et l'octroi étaient à la discrétion des alliés. Le lendemain, 28, de bonne heure, il fit appeler le général Becker, et lui dicta pour le prince d'Eckmühl la dépêche suivante :

« La Malmaison, 28 juin 1815.

« Monseigneur,

« Après avoir communiqué à l'empereur l'arrêté du gouvernement relatif à son départ pour Rochefort, S. M. m'a chargé d'annoncer à Votre

Altesse qu'elle renonce à ce voyage, attendu que les communications n'étant pas libres, elle ne trouve pas une garantie suffisante pour sa personne. D'ailleurs, en arrivant à cette destination, l'empereur se considère comme prisonnier, puisque son départ de l'île d'Aix est subordonné à l'arrivée de passe-ports qui lui seront sans doute refusés pour se rendre en Amérique.

« En conséquence de cette interprétation, l'empereur est déterminé à recevoir son arrêt à La Malmaison, et en attendant qu'il soit statué sur son sort par le duc de Wellington, auquel le gouvernement peut annoncer cette résignation, Napoléon restera à La Malmaison, persuadé qu'on n'entreprendra rien contre lui qui ne soit digne de la nation et de son gouvernement.

« Telle est, Monseigneur, la notification que je suis chargé de vous adresser et sur laquelle j'attends de nouveaux ordres.

« Le lieutenant-général, comte Becker. »

Ces ordres allaient venir; mais ils ne devaient pas être le résultat de cette notification.

Le séjour prolongé de l'empereur à La Malmaison tenait Fouché et ses collègues dans une inquiétude continuelle; sa répugnance à partir était évidente; à chaque instant ils redoutaient d'apprendre l'apparition de Napoléon au milieu d'une des casernes de Paris, ou au centre des quartiers populeux. Employer la force pour le contraindre de se rendre à Rochefort était un expédient impossible; pas un bras n'eût prêté secours à leurs ordres; toute tentative de violence précipitait, au contraire, l'événement qu'ils voulaient conjurer. Un moyen existait, à la vérité, pour sortir d'embarras, c'était de laisser à l'empereur pleine liberté de s'embarquer en arrivant à Rochefort; mais que devenaient alors les instantes recommandations de M. de Lafayette et des autres plénipotentiaires pour empêcher *son évasion?* D'un autre côté, si Napoléon, embarqué sans *sauf-conduits*, était capturé en mer lorsque les passe-ports demandés au gouvernement anglais et à Wellington auraient été délivrés et se trouveraient aux mains de la commission, quelle responsabilité celle-ci n'encourrait-elle pas? Les incertitudes de ses membres furent fixées dans la journée du 28; les événements forcèrent leur résolution.

Ce fut ce jour-là, on ne l'a point oublié, que l'armée du Nord arriva sous les murs de Paris. Le dévouement des officiers inférieurs et des soldats pour Napoléon n'était pas ébranlé; *Vive l'Empereur!* était le seul cri qu'ils fissent encore entendre. D'un autre côté, les Prussiens, dans leur course sur la capitale française, étaient arrivés en vue de Saint-Denis peu d'heures après nos troupes. Blücher, se voyant prévenu, s'arrêta au Bourget. Durant toute sa marche, ce général avait retenu à leur passage et interrogé les émissaires que Fouché envoyait à Wellington, et les courriers que le comité royaliste de la rue Saint-Florentin adressait à Louis XVIII ou au comte d'Artois. Instruit par eux du séjour de l'empereur à La Malmaison, il détacha vers Sannois et Argenteuil une colonne volante composée d'un régiment de hussards (le 8e) et de deux bataillons d'infanterie légère, qu'il chargea de contourner la Seine par la rive droite et de passer sur la rive gauche par les ponts de Bezons, de Chatou ou de Saint-Germain. Cette colonne volante, commandée par le major Columb, devait enlever Napoléon. Le gouvernement provisoire courait dès lors un double danger: d'une part, les troupes de l'armée du Nord, en apprenant la présence de l'empereur à quelques pas de leurs cantonnements, pouvaient l'arracher à sa retraite et le replacer à leur tête; lui-même, devançant les vœux des soldats, pouvait se jeter au milieu d'eux; d'autre part, la pointe audacieuse du major Columb sur La Malmaison, qui venait d'être annoncée aux Tuileries, pouvait faire tomber Napoléon aux mains du détachement prussien. Dans le premier cas, l'empereur ressaisissait le pouvoir; dans le second, la commission de gouvernement et les deux Chambres, accusées d'avoir livré Napoléon à l'ennemi, pouvaient se trouver emportées par une tempête populaire. Enfin, la question des sauf-conduits venait d'être résolue: le gouvernement anglais n'avait point permis à M. Otto de dépasser Calais; et le baron Bignon, qui faisait les fonctions de ministre des relations extérieures, et avait adressé au duc de Wellington la demande des passeports, venait de recevoir de ce général la réponse suivante :

« Au quartier général, le 28 juin 1815.

« J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Excellence en date du 25.

« ..... Pour ce qui regarde un passe-port et sauf-conduit pour Napoléon Bonaparte, pour passer aux États-Unis d'Amérique, je dois prévenir Votre Excellence que je n'ai aucune autorité de mon gouvernement pour donner une réponse quelconque à cette demande.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé:* WELLINGTON. »

Aucun motif plausible, dès lors, n'existait plus pour retarder le départ immédiat des deux frégates. Après avoir enjoint au ministre de la guerre de faire détruire sur-le-champ les ponts de Bezons, de Chatou et de Saint-Germain, les seuls passages encore ouverts à la colonne du major Columb pour arriver à La Malmaison, la commission de gouvernement transmit au ministre de la marine ce nouvel arrêté :

« Paris, le 28 juin 1815.

« Monsieur le duc,

« De longs retards ayant eu lieu depuis la demande de sauf-conduits pour Napoléon, et les circonstances actuelles faisant craindre pour sa sûreté personnelle, nous nous sommes déterminés à regarder comme *non avenu* l'article 5 de notre arrêté du 26 de ce mois. En conséquence, les frégates sont mises à la disposition de Napoléon. Rien, maintenant, ne met obstacle à son départ. L'intérêt de l'État et le sien exigent qu'il parte aussitôt après la notification que vous allez lui faire de notre dernière détermination. M. le comte Merlin doit se réunir à vous pour cette mission.

« Agréez, monsieur le duc, etc.

*Signé :* duc d'OTRANTE, comte CARNOT, comte GRENIER, baron QUINETTE, duc de VICENCE.

« *P. S.* Il est très-important que vous partiez pour La Malmaison avec M. Merlin, au reçu de cet ordre. Le comte Merlin va venir vous trouver. »

La soirée était assez avancée lorsque cet arrêté parvint à Decrès ; il se tint prêt à partir ; mais le comte Merlin, qu'il croyait voir paraître à chaque instant, n'arrivait pas ; le temps s'écoulait.

Enfin, à deux heures du matin, Decrès, las d'attendre, écrivit à Fouché une lettre où il disait : « Il est deux heures du matin ; M. Merlin ne vient pas ; je ne sais même s'il viendra, car *on n'a pu le trouver*. Le temps presse ; je vous prie de me faire savoir si je dois ou non attendre M. Merlin. » Fouché, informé que l'on n'avait effectivement pu rencontrer M. Merlin, le remplaça par le ministre intérimaire de la justice, comte Boulay (de la Meurthe) ; et, le 29, vers l'aube du jour, ce dernier, ainsi que le ministre de la marine, allèrent notifier à l'empereur l'ordre de son départ immédiat [1]. Decrès remit lui-même entre les

1. Le ministre d'État Merlin, que le comte Boulay (de la Meurthe) venait de remplacer, était M. Merlin (de Douai), ancien avocat et procureur général à la cour de cassation. Il se trouvait chez lui lorsque lui était venu l'ordre du gouvernement pour accompagner Decrès, mais il avait refusé de recevoir la dépêche. L'envoi de celle-ci devint même le lendemain, dans la séance des représentants, le sujet d'un incident qui caractérise fidèlement l'époque étrange dont nous racontons l'histoire, ainsi que quelques-uns des hommes qui exerçaient alors une certaine influence dans les conseils de l'empereur et sur l'opinion. Nous copions *le Moniteur :*

« *Chambre des représentants. — Séance du 29 juin.*—La séance est ouverte à deux heures moins un quart de l'après-midi. M. Merlin paraît à la tribune.

« Messieurs, dit-il, j'ai à vous communiquer un fait que vous jugerez sans doute important, et pour n'en point altérer les détails, j'ai cru devoir le fixer dans l'*écrit* dont je vais vous donner lecture.

« Cette nuit, à une heure, deux hommes se disant envoyés par le président de la commission de gouvernement, se sont présentés à ma porte avec une voiture pour me conduire au palais des Tuileries. Mon portier avait l'ordre formel de n'ouvrir la nuit à qui que ce fût et de se borner à prendre par la fenêtre de sa loge les lettres de convocation qui pourraient m'arriver de la part du gouvernement, et il s'y est strictement conformé cette nuit. En conséquence, j'ai été éveillé sur-le-champ et averti que le gouvernement me demandait.

« Pendant que je faisais mes dispositions pour m'habiller, ma femme, informée qu'on m'avait amené une voiture, soupçonna qu'un mode de convocation aussi insolite cachait quelque piége. Frappée de ces idées, elle descendit et fut fort étonnée, en ouvrant la fenêtre du portier, de voir deux hommes dans la voiture, tandis que les lettres de convocation pour le conseil d'État et le conseil des ministres sont constamment apportées par un simple facteur de la poste du gouvernement. Elle demanda à ces deux hommes s'ils avaient pour moi une lettre de convocation. Ils répondirent qu'ils étaient porteurs d'une lettre du duc d'Otrante, et l'un d'eux montra un papier plié en forme de lettre, mais sans vouloir s'en dessaisir ni même en laisser prendre lecture. Ma femme, voyant alors à quelles gens elle avait affaire, leur dit que je n'étais pas rentré hier soir à l'issue de la séance de la Chambre des représentants, et qu'elle ignorait où j'étais allé passer la nuit. Ils insistèrent quelques moments

mains de Napoléon les ordres pour les deux frégates. Napoléon reçut les différentes communications de ses anciens ministres sans paraître ému, et déclara qu'il partirait dans la matinée. Avant de raconter l'incident qui devait retarder encore de plusieurs heures son départ pour Rochefort, nous dirons les principaux faits de son séjour à La Malmaison durant les deux journées précédentes.

Lors de sa première abdication à Fontainebleau, Napoléon avait un entourage encore nombreux; sa garde et plusieurs corps

et partirent enfin en annonçant qu'ils reviendraient; ce qu'ils n'ont point fait.

« Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que tout cela porte évidemment le cachet d'une *tentative d'enlèvement* sur ma personne et probablement d'un *attentat encore plus grave.*

« Je ne vous en aurais pas entretenus, Messieurs, si je n'y avais été fortement invité par un *grand nombre* de mes collègues qui ont vu dans ce fait, qui en soi m'est personnel, le commencement de l'exécution d'un *complot beaucoup plus vaste.* »

« Plusieurs membres demandent le renvoi de l'exposé de M. Merlin à la commission de gouvernement.

« *Un membre :* Ne faudrait-il pas s'assurer si la commission de gouvernement avait donné des ordres?

« *M. Boulay* (de la Meurthe) engage l'assemblée à ne pas prendre de décision précipitée. « Il est possible, dit-il, que la circonstance dont on vous a fait part soit tout à fait innocente. Ce qui me ferait le présumer, c'est que cette nuit même j'ai été convoqué par la commission de gouvernement et absolument de la même manière. Deux personnes sont venues chez moi, elles ont été introduites et m'ont remis une lettre qui m'avait été adressée, parce qu'elle n'avait pas été reçue chez M. Merlin. J'invite donc la Chambre à suspendre son jugement.

« *M. Merlin :* J'ignorais le fait dont M. Boulay vient de rendre compte à l'assemblée. Je ne l'aurais pas entretenue de ce qui me concerne, si plusieurs de mes collègues, M. Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) entre autres, n'avaient pas jugé que je devais en faire la déclaration à la Chambre. D'après l'observation de M. Boulay, je crois inutile de donner suite à cet incident. »

L'incident, en effet, n'alla pas plus loin. Voilà les ridicules communications qui occupaient la Chambre des représentants lorsque deux armées ennemies étaient devant Paris; voilà les terreurs qui assiégeaient MM. Merlin (de Douai) et Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), deux ministres de l'empereur, à l'occasion de l'envoi d'une simple lettre. Regnault, quand il parlait de lui-même, se qualifiait, on l'a vu, d'*homme d'État;* M. Merlin prétendait sans doute au même titre : on conçoit que de tels hommes, appelés à donner leur opinion dans les conseils tenus le 21 et le 22 au palais de l'Élysée, aient repoussé toute pensée de résistance à l'ennemi ou aux Chambres, et insisté pour l'abdication.

d'armée se tenaient rangés près de sa personne ; il conservait tous les dehors de la souveraineté, et il dépendait de lui de se montrer dans les cours, dans les jardins pour rencontrer une foule toujours enthousiaste et fidèle. En un mot, sa solitude au milieu des appartements de cette vaste demeure impériale était toute volontaire, et l'isolement dans lequel il s'enfermait n'avait pour but que de dérober aux yeux des officiers et des soldats qui le voyaient si puissant et si absolu la veille, le triste spectacle d'une grandeur si vite et si complétement déchue.

A La Malmaison, simple demeure de campagne, où il venait d'arriver sans escorte, où il se trouvait presque sans garde, son attitude était différente. Sa première chute et son exil à l'île d'Elbe étaient, à la vérité, une transition entre les grandeurs de son existence impériale et sa situation présente. Visité déjà par le malheur, il pouvait mieux le supporter. Les quelques jours qu'il venait de passer à l'Élysée, avaient d'ailleurs amorti le premier effet des coups portés par le désastre de Waterloo et par les violences des Chambres. D'un autre côté, dans les dernières heures de son séjour à Fontainebleau, il apercevait déjà la possibilité du retour, et son stoïcisme était le calme de l'homme qui se résigne à attendre. A La Malmaison, au contraire, ses regards, en cherchant à percer l'avenir, s'efforçaient vainement d'y entrevoir la chance d'un second 20 mars. Aussi, loin de s'isoler et de fuir une attention importune, essayait-il, comme on l'a vu, de provoquer le souvenir de ses soldats ; il s'inquiétait des événements, envoyait aux nouvelles, était accessible à tous, et accueillait avec une sorte d'empressement toutes les visites. Ces visites étaient rares. Plus son malheur semblait irréparable à lui-même et aux autres, plus on mettait de soin à s'éloigner de lui. A l'exception du petit nombre d'amis et de serviteurs décidés à partager son exil quel qu'il fût, dans quelque lieu qu'il le portât, il se vit délaissé de ceux-là même qui tenaient le plus près à sa personne ; et en dehors de M. Fleury de Chaboulon, des généraux de Flahaut et Bernard, qui ne le quittèrent qu'au moment de son départ pour Rochefort, on ne cite guère, comme

les pèlerins pieux de La Malmaison, que MM. de Bassano, Lavalette, la duchesse de Vicence, les comtesses Caffarelli et Walewska. La journée du 27 vit cependant arriver à La Malmaison les généraux Chartran et Piré. Mais tous deux venaient moins pour saluer une dernière fois leur ancien souverain, que pour solliciter de lui des secours pécuniaires. Le général Chartran se borna à exposer ses besoins et la probabilité pour lui d'un long et coûteux exil; l'empereur lui fit donner 5,000 francs; le général Piré déclara ne pouvoir se contenter à ce prix; il ne demandait pas, d'ailleurs, il exigeait. Ses réclamations, adressées au général Bertrand, prirent même un tel caractère de vivacité, qu'il y eut un moment de tumulte dans le château, et que les officiers de service durent accourir. M. Piré emporta 12,000 francs[1].

Le silence de cette demeure qu'interrompaient seuls, habituellement, le départ ou l'arrivée des officiers et des serviteurs que Napoléon envoyait à Paris pour y régler ses derniers intérêts, ou qui s'y rendaient pour leurs affaires privées, fut plus sérieusement troublé le lendemain, 28. Le canon des têtes de colonnes prussiennes, arrivant près de Saint-Denis, se fit entendre vers le milieu de la journée. Au premier bruit de ces décharges d'artillerie, le général Gourgaud établit un service actif de surveillance autour de La Malmaison. Les quarante dragons de la garde furent divisés par ce général, par pelotons de deux à trois hommes, qui poussèrent immédiatement des reconnaissances dans toutes les directions. A quelques instants de là, le général Becker recevait du ministre de la guerre l'ordre de faire brûler le pont de Chatou. Ce général et le baron Gourgaud s'y portèrent sur-le-champ. La destruction de ce passage ne laissait pas seulement les habitants de Chatou sans communication avec Paris, elle les exposait, en outre, à toute la colère de l'ennemi.

1. Le fait suivant peut faire connaître la position de fortune où se trouvait alors l'empereur. Le général Becker, dans sa ***Relation*** déjà citée, raconte que la reine Hortense, l'entretenant un jour de la gêne pécuniaire où allait se trouver Napoléon, lui confia qu'elle venait de remettre à l'empereur tous ses diamants, afin que dans un cas de besoin il pût s'en faire une ressource extrême.

Cependant, en apprenant que ce sacrifice était nécessaire à la sûreté de Napoléon, ces braves gens n'hésitèrent pas, et ce fut aux cris de *vive l'empereur!* qu'eux-mêmes mirent le feu au pont[1]. Au reste, ce dévouement pour Napoléon était général dans les villages des environs de Paris. Pour ces courageux paysans comme pour le peuple des villes et pour les soldats, le désastre de Waterloo formait un lien de plus entre eux et l'empereur; c'était une défaite commune à venger; et ce retentissement du canon qui leur annonçait le voisinage de la guerre, ainsi que les maux qui en sont l'ordinaire résultat, exaltait leur patriotisme au lieu de le glacer[2].

Dans la soirée du 28, et durant la nuit du 29, l'empereur reçut encore quelques visites, celle de la duchesse de Vicence, entre autres, qui venait cette fois, au nom de son mari, prier Napo-

1. Le pont était en bois.

2. La destruction du pont de Chatou avait été ordonnée directement par Davoust au général Becker, dans une dépêche du 28, où le ministre disait : « J'enverrai demain des troupes à Saint-Germain ; mais, en attendant, gardez-vous sur cette route. » La responsabilité faite au général par l'approche de l'ennemi, lui parut assez grande pour aller annoncer lui-même au ministre l'exécution de son ordre, et pour s'entendre avec lui sur les mesures de sécurité qu'il conviendrait, en outre, d'adopter. Il se rendit à Paris dans la soirée. Arrivé à l'hôtel du ministre de la guerre, il se croisa dans le vestibule avec un personnage qui sortait des appartements intérieurs. L'huissier de service, après l'avoir annoncé, lui dit que Davoust le recevrait dans le jardin; le général y descendit et aborda le chef de l'armée en lui rendant compte de ce qu'il avait fait. Lorsqu'il eut cessé de parler, Davoust lui dit : « Connaissez-vous la personne que vous avez rencontrée sous le vestibule? — Non, répondit le général. — Eh bien ! c'est M. le baron de Vitrolles, agent du roi, qui est venu de la part de S. M. me soumettre des propositions que j'ai trouvées acceptables pour le pays. Si les miennes sont agréées, je monterai demain à la tribune de la Chambre des représentants pour exposer le tableau de notre situation et pour faire sentir la nécessité d'adopter les projets que je crois utiles à la cause nationale. »

La surprise du général Becker fut extrême à cette confidence inattendue ; il répliqua : « Je ne puis vous dissimuler mon étonnement, monsieur le maréchal, de vous voir prendre une détermination qui doit disposer du sort de l'empire en faveur d'une seconde restauration. Prenez garde de vous charger d'une aussi grande responsabilité. Il reste encore de grandes ressources pour repousser l'ennemi, et l'opinion de la Chambre des représentants, après son vote pour Napoléon II, ne me paraît pas favorable au retour des Bourbons. » Davoust, s'apercevant qu'il était allé trop loin, rompit brusquement l'entretien sur ce sujet. (*Relation* déjà citée.)

léon de ne pas différer son départ d'un instant. « Mais je ne peux point partir sans passe-port et sans vaisseaux, lui disait Napoléon; autrement le maire du premier village venu m'arrêtera. Il suffira de lui dire que j'emporte des *trésors*. Il écrira à Paris; Fouché ne répondra pas; les événements se passeront, et voilà comme l'on arrive à sa perte. » — « Je n'ai rien de mieux à faire pour vous tous, pour mon fils et pour moi, que de me jeter entre les bras de mes soldats, disait-il ensuite au duc de Bassano qui le pressait, à son tour, de céder aux injonctions de Fouché et de ses collègues. Mon apparition électrisera l'armée; elle foudroiera les étrangers. Quand ils sauront que je suis revenu sur le terrain pour leur marcher sur le corps ou pour me faire tuer, ils vous accorderont, pour se débarrasser de moi, tout ce que vous leur demanderez. Si, au contraire, vous me laissez ici ronger mon épée, ils se moqueront de vous, et vous serez forcés de recevoir Louis XVIII, chapeau bas. Il faut en finir, » ajoutait-il en paraissant solliciter, pour une résolution énergique, un conseil ou une approbation qui, peut-être, l'auraient décidé. Mais dominé, comme la plupart des hommes politiques mêlés à ces événements, par la conviction de l'impuissance d'une nouvelle lutte, le duc de Bassano opposait aux réflexions de l'empereur l'hostilité des pouvoirs publics, ainsi que l'insuccès probable d'une longue résistance armée. « Allons, je le vois bien, répliquait Napoléon, il me faut toujours céder. D'ailleurs, comme vous le dites, je ne dois pas prendre sur moi la responsabilité d'un pareil événement. Je dois attendre que la voix du peuple, des soldats et des Chambres me rappelle. Mais comment Paris ne me demande-t-il pas? On ne s'aperçoit donc point que les alliés ne tiennent aucun compte de mon abdication? »

A quelques instants de là, Fleury de Chaboulon rentrait d'une course qu'il venait de faire sur la route suivie par nos troupes et par l'ennemi. Il apprit à l'empereur qu'ayant rencontré au Bourget le corps du général Reille, ce dernier, après lui avoir annoncé que les Prussiens marchaient sur ses pas, avait ajouté: « Je ne sais ce qui se passe; mais on vient de conduire devant

moi, à l'instant, le frère de M. de Talleyrand; il était porteur d'un faux passe-port, sous le nom de Petit. J'avais envie de le faire conduire à la commission de gouvernement. Mais il a déclaré qu'il était précisément chargé par elle d'une mission aussi importante que pressée. Comme, à tout hasard, un ennemi de plus ne nous peut rien faire, j'ai mieux aimé le laisser passer que de risquer à faire manquer sa mission par des retards inutiles. » M. de Chaboulon donna ensuite à l'empereur quelques détails sur les positions prises par l'ennemi dans la dernière moitié de la journée; les alliés étaient déjà maîtres des avenues de Paris, sur les deux routes de Belgique et d'Angleterre. « Votre Majesté, dit ensuite à Napoléon son secrétaire de cabinet, est donc décidée à partir? — Que voulez-vous que je fasse ici maintenant? Voudriez-vous que je restasse? — Sire, j'avouerai à Votre Majesté que je ne la vois pas partir sans effroi. — Au fait, le chemin est difficile; mais avec un bon vent et la fortune... — La fortune! ah! Sire, elle n'est plus pour nous. D'ailleurs, où Votre Majesté ira-t-elle? — J'irai aux États-Unis; on me donnera des terres ou j'en achèterai, et nous les cultiverons. Je finirai par où l'homme a commencé; je vivrai du produit de mes champs et de mes troupeaux. — C'est très-bien, Sire; mais croyez-vous que les Anglais vous laisseront cultiver vos champs en paix? — Pourquoi non? Quel mal pourrais-je leur faire? — Quel mal, Sire? Votre Majesté a-t-elle donc oublié qu'elle a fait trembler l'Angleterre? Tant que vous serez libre, ou que vous vivrez, Sire, elle redoutera votre inimitié et votre génie. Les Américains vous aiment et vous admirent; vous exerceriez sur eux une grande influence, et vous les porteriez peut-être à des entreprises fatales à l'Angleterre. — Quelles entreprises? Les Anglais savent bien que les Américains se feraient tous tuer pour la défense du sol national, mais qu'ils n'aiment pas à faire la guerre hors de chez eux. Ils ne sont pas encore arrivés au point d'inquiéter sérieusement les Anglais : un jour, peut-être, ils seront les vengeurs des mers; mais cette époque, que j'aurais pu rapprocher, est encore éloignée; les Américains ne grandissent que lentement. — En

admettant que les Américains ne puissent, en ce moment, donner des inquiétudes sérieuses à l'Angleterre, votre présence aux États-Unis lui fournirait du moins l'occasion d'ameuter l'Europe contre eux. Les coalisés regarderont leur ouvrage comme imparfait tant que vous ne serez pas en leur possession, et ils forceront les Américains, sinon à vous livrer, du moins à vous éloigner de leur territoire. — Eh bien ! j'irai au Mexique, j'irai de mer en mer jusqu'à ce que je trouve un asile contre la malfaisance et la persécution des hommes. — En supposant que Votre Majesté parle sérieusement, peut-elle raisonnablement espérer d'échapper aux embûches et aux flottes des Anglais ? — Si je ne peux leur échapper, ils me prendront : le gouvernement ne vaut rien, mais la nation est grande, noble, généreuse ; ils me traiteront comme je dois l'être. Au fond, que voudriez-vous que je fisse? Voulez-vous que je me laisse prendre ici par Wellington, et que je lui donne le plaisir de me promener en triomphe, comme le roi Jean, dans les rues de Londres? Je n'ai qu'un parti à prendre ; puisqu'on ne veut plus de moi ni de mes services, c'est de partir. Les destins feront le reste. — Il en est encore un, Sire, et j'oserai vous le soumettre... je me rendrais, Sire, à l'empereur Alexandre. — Alexandre ! vous ne connaissez pas les Russes. Cela nous coûterait la vie à tous les deux. Cependant votre idée mérite d'être méditée : j'y réfléchirai. Avant de prendre un parti sans remède, il faut y regarder à deux fois : le sacrifice de ma personne ne serait rien pour moi ; mais peut-être serait-il perdu pour la France. Voyez si Maret (le duc de Bassano) et Lavalette sont là, et faites-les entrer. »

En sortant du cabinet de Napoléon, son secrétaire fut arrêté par le duc de Rovigo, qui lui dit : « Vous avez causé bien longtemps avec l'empereur ; y aurait-il quelque chose de nouveau ? — Non, lui répondit Fleury de Chaboulon ; nous avons causé de son départ » ; puis il rapporta la conversation. « Vous lui avez donné le conseil d'un homme de cœur, répliqua Savary ; mais il en est un que je lui ai soumis et que je crois encore meilleur : c'est de se faire tuer avec nous sous les murs de Paris. Il ne le

fera point, parce que Fouché ne lui en laissera pas les moyens, et qu'une peur inconcevable de tout compromettre s'est emparée de lui. Il doit partir : Dieu sait où nous irons ! Mais n'importe, je le suivrai. Avant tout, je veux le savoir hors de danger ; il vaut mieux courir les aventures avec lui que de rester ici. Fouché croit qu'il s'en tirera ; il se trompe ; il sera pendu comme les autres, et il l'aura mieux mérité. La France est abîmée ; elle est perdue ! Je voudrais être mort ! »

Pendant cet entretien, Napoléon discutait la proposition que son secrétaire de cabinet venait de lui soumettre. Plusieurs fois, a dit Fleury de Chaboulon, auquel nous avons emprunté les détails qui précèdent, il parut sur le point de l'adopter ; mais chaque fois il revenait à cette pensée qu'un tel sacrifice serait une atteinte à la dignité de la France, et qu'elle n'en recueillerait probablement pas plus de fruit que de son abdication. Il termina la conférence en déclarant qu'il confierait son sort « aux vents et à la fortune [1]. »

Ce fut peu d'instants après ces discussions, le 29, vers cinq heures du matin, que le duc Decrès et le comte Boulay (de la Meurthe) étaient venus lui notifier l'ordre définitif de son départ et lui remettre les papiers nécessaires à l'appareillage immédiat des deux frégates. La mission de ces deux ministres était accomplie depuis plusieurs heures, et l'empereur, prêt à partir, n'attendait plus que le retour du général Flahaut, qu'il venait d'envoyer à Paris pour concerter quelques derniers détails, lorsqu'une forte canonnade, plus rapprochée que celle entendue la veille,

1. Il est difficile de dire ce qui serait advenu de Napoléon s'il eût suivi le conseil de Fleury de Chaboulon ; dans tous les cas son sort n'aurait pu se trouver pire. On lit, à ce sujet, dans un ouvrage attribué au baron de Stein : « Alexandre, lors du congrès d'Aix-la-Chapelle, étant allé visiter la filature de M. Ludwig, vit une estampe représentant son entrevue avec Napoléon sur le Niémen, et s'exprima ainsi : « Pourquoi n'en a-t-il pas fait autant en 1815, au lieu d'aller « se livrer aux Anglais ? Il le pouvait, et, s'il l'avait fait, peut-être serait-il « encore empereur des Français. — Mais la maison de Bourbon ? dit aussitôt « M. Ludwig. — La maison de Bourbon ! répliqua vivement le czar ; oui, vous « avez raison, c'était alors un obstacle ; mais il l'aurait pu en 1814, quand les « Bourbons n'étaient pour rien dans la guerre. »

vint jeter l'émotion la plus vive parmi tous les hôtes de La Malmaison. C'étaient les Prussiens qui, sans attendre la jonction de Wellington, alors éloigné de près de deux journées de marche, attaquaient Aubervilliers, village situé à mi-chemin entre Saint-Denis et Paris. A ce bruit de l'artillerie ennemie battant les approches de la capitale française, Napoléon cessa enfin d'hésiter. Ne prenant conseil que de lui-même et s'inspirant du sentiment de ses devoirs envers ce peuple dont il était venu soulever trois mois auparavant le patriotisme et l'enthousiasme, et qui, levé à sa voix contre toute l'Europe, pouvait peut-être lui reprocher l'oubli trop prompt d'une cause commune, un trop facile abandon de la défense nationale, l'empereur fit appeler le général Becker. « Général, lui dit-il, l'ennemi est aux portes de Paris. Il « faut être insensé ou traître à la patrie pour révoquer en doute « sa mauvaise foi. Les alliés disent qu'ils font la guerre non à la « France mais à moi seul. J'ai abdiqué; je ne suis plus rien, « et cependant ils attaquent Paris; qu'on me fasse général, je « commanderai l'armée. Général, vous allez en faire la demande « en mon nom. Partez tout de suite. Expliquez aux membres du « gouvernement que mon intention n'est pas de ressaisir le pou- « voir; dites-leur que tout ce que je veux c'est de battre l'ennemi, « de l'écraser, de le forcer, par la victoire, à donner un cours « favorable aux négociations, et que, ce point obtenu, je m'éloi- « gnerai, je poursuivrai tranquillement ma route. » L'empereur, a dit le comte Becker, avait, en ce moment, l'épée au côté; il était debout et semblait prêt à monter à cheval. Sa mère, le cardinal Fesch, récemment arrivés, le duc de Bassano et d'autres personnages se tenaient rangés derrière lui; il termina par ces mots : « J'ai confiance en votre loyauté; remplissez cette mis- « sion, vous me rendrez un nouveau service. — Sire, répondit « le général, je suis fier d'une confiance aussi haute, et puis- « que mon dévouement peut être utile à Votre Majesté, je ne « peux hésiter à lui obéir. » Le général partit immédiatement pour Paris. Dès qu'il eut quitté le palais, l'ordre fut donné de seller les chevaux de l'empereur, et tous les officiers qui l'entou-

raient encore durent se tenir prêts à l'accompagner à l'armée.

La destruction de l'armée prussienne, en cas d'attaque immédiate, était certaine. Aventuré à plus de soixante lieues de sa base d'opération, Blücher venait d'arriver devant Paris avec 55,000 hommes à peine, tandis que l'armée française réunie sous cette capitale, pourvue d'approvisionnements de guerre considérables et d'une immense artillerie, comptait plus de 100,000 soldats dont 25,000 hommes de cavalerie excellente [1]. D'un autre côté, non-seulement Wellington, arrêté au village de Saint-Martin-Longueau, à plus de deux journées de marche de Paris [2], se trouvait dans l'impossibilité de porter le moindre secours à son allié ; mais il était, en outre, probable qu'avec des troupes encore moins nombreuses que celles de Blücher, dépourvues de munitions, épuisées, et dont bon nombre de régiments ne présentaient plus que des cadres, le général anglais n'attendrait pas le choc de Napoléon victorieux des Prussiens et se retirerait en toute hâte sur les places de la Belgique. « Nous sommes en bien « mauvaise position, écrivait-il *quatre* jours auparavant, le 25 juin, « au comte Bathurst. Nous n'avons pas le quart des munitions « que nous devrions avoir ; et je crois vraiment qu'à l'exception « de ma vieille infanterie d'Espagne, j'ai non-seulement la plus « mauvaise armée, mais encore la plus mal équipée et le plus « mauvais état-major qu'on ait jamais réuni. *** ne sait pas

1. Six mois plus tard, le 5 décembre, déposant dans le procès du maréchal Ney, Davoust disait : « J'avais 75,000 hommes d'infanterie, 25,000 hommes de cavalerie, 500 pièces de canon attelées et toutes les chances de la victoire. » Nous donnerons plus loin (chap. VI) le détail des troupes françaises réunies sous Paris le 29 juin ; elles s'élevaient en réalité à 106,000 hommes, en comptant 12,000 fédérés enrégimentés, et non compris les douze légions de la garde nationale. Quant aux troupes prussiennes, un officier de l'état-major de Blücher en 1815, le colonel A. Wagner, dans une *Histoire de la campagne de Belgique*, qu'il a publiée en 1825, à Berlin, avec *approbation supérieure*, porte la force de ces troupes, devant Paris, à 57,799 hommes. Ce chiffre paraîtra encore considérable si l'on songe que Blücher ainsi que Wellington, après une perte d'environ 60,000 hommes, les 15, 16 et 18 juin, avaient, en outre, dû laisser des forces assez considérables devant les places fortes du Nord et des deux lignes de la Somme et de l'Aisne.

2. Le petit village de Saint-Martin-Longueau, situé au delà de Pont-Sainte-Maxence, est à dix-huit lieues de Paris.

« plus son affaire qu'un enfant ; je suis obligé de la faire pour « lui, et, après tout, je ne peux obtenir qu'il fasse ce que je lui « ordonne. Quelques régiments sont réduits à rien ; mais il faut « que je les maintienne comme régiments, au grand préjudice « du service et à grands frais, ou il faut que je les renvoie chez « eux, et une partie avec le peu de soldats anglais que j'ai. Je n'ai « jamais été si mécontent des affaires que de celles-ci [1]. »

L'offre de l'empereur, si elle était acceptée, devait donc changer la face des événements ; la France prenait une revanche complète, éclatante ; la coalition reculait à demi brisée ; Waterloo était vengé. Nous laisserons le général Becker raconter sa mission ainsi que les détails de son entrevue avec les cinq membres du gouvernement provisoire. Il est des faits qui demandent le récit des acteurs eux-mêmes. Après avoir rapporté quelques incidents de sa route ainsi que son arrivée aux Tuileries, le général poursuit en ces termes :

« L'huissier de service l'ayant annoncé à la commission de gouvernement, le général fut aussitôt introduit dans la salle du conseil, où l'on fut étonné de le voir, lorsque l'on croyait déjà que, conformément aux dernières et pressantes dépêches notifiées par le ministre de la marine lui-même, il avait pris avec Napoléon la route de Rochefort. Le général [2], pour expliquer à la commission le motif de son retour, s'exprima ainsi :

« L'empereur m'envoie vous dire que la situation de la France « et les vœux des patriotes et des soldats réclament sa présence « pour sauver la patrie. Ce n'est pas comme empereur qu'il de- « mande le commandement de l'armée, mais comme général « dont le nom peut encore exercer une grande influence sur le « sort de l'empire. Après avoir repoussé l'ennemi, il s'engage à « se rendre aux États-Unis pour y accomplir sa destinée. »

« La proposition était séduisante dans l'état où se trouvait le

1. Dépêche datée du quartier général de Raucourt, le 25 juin 1815, n° 961 du *Recueil* déjà cité. Le quartier général de Wellington, le matin du 29, était encore à Orvillé, près de Doullens, à trente-huit lieues de Paris.

2. Le général Becker, dans tout le cours de sa *relation*, ne parle jamais de lui-même qu'à la troisième personne.

pays; la commission restait néanmoins silencieuse. Le président (Fouché) interpella le général en l'invitant à s'asseoir à ses côtés, et engagea avec lui un dialogue que les autres membres de la commission se bornèrent à écouter sans y prendre aucune part. « Pourquoi, lui dit le duc d'Otrante, vous êtes-vous chargé d'une « pareille mission lorsque vous deviez, au contraire, presser « l'empereur de hâter son départ dans l'intérêt de sa sûreté per- « sonnelle que nous ne pouvons plus garantir? car l'ennemi « marche rapidement sur Paris, et les rapports de nos généraux, « arrivés ce matin, nous annoncent une grande désertion dans « l'armée [1]. Tenez, ajouta-t-il en jetant cette correspondance « devant lui, lisez les lettres des généraux Grouchy, Vandamme « et autres; vous verrez si un plus long retard n'expose pas S. M. « à tomber entre les mains de l'ennemi. Dites-moi donc, conti- « nua le duc, qui était avec l'empereur lorsqu'il vous a chargé « de ce message? » Le général désigna les notabilités; et, en entendant nommer le duc de Bassano, Fouché s'écria : « Je vois « d'où est parti ce conseil; mais dites à l'empereur que ses offres « ne peuvent être acceptées, et qu'il est de la plus grande urgence « qu'il parte immédiatement pour Rochefort où il se trouvera « plus en sûreté que dans les environs de Paris. »

« Puisque vous avez pénétré le motif qui a décidé Napoléon à « essayer une nouvelle instance, répond le général Becker, je « voudrais au moins être porteur d'un avis du gouvernement sur « le résultat de ma mission, car si je n'arrive à La Malmasion « qu'avec une réponse verbale, S. M. pourra douter de mon zèle « et de l'empressement que j'aurai mis à exécuter son mandat. »

1. Fleury de Chaboulon, dans ses *Mémoires*, raconte ainsi le début de cet entretien : « Est-ce qu'il se moque de nous? dit Fouché en parlant de Napoléon. Le replacer à la tête de l'armée! Il a probablement épargné ce soin à la commission; il aura *filé* aussitôt après votre départ, et dans ce moment peut-être il est occupé à haranguer ses soldats et à les passer en revue. » Ce détail, que le général Becker aura probablement raconté à son retour à La Malmaison, doit être exact. Fouché affectait souvent une grande trivialité dans ses termes, et sa dernière observation exprime une peur dont il était constamment obsédé. Fouché croyait à chaque instant voir l'empereur reparaître, ressaisissant le pouvoir et le faisant arrêter.

Le duc d'Otrante traça précipitamment un billet conçu à peu près en ces termes, à l'adresse du duc de Bassano :

« Le gouvernement provisoire ne pouvant accepter les propositions que le général Becker vient de lui faire de la part de S. M., par des considérations que vous saurez apprécier vous-même, je vous prie, Monsieur le duc, d'user de l'influence que vous avez constamment exercée sur son esprit, pour lui conseiller de partir sans délai, attendu que les Prussiens marchent sur Versailles.

« Duc d'Otrante. »

« Pendant que le président parlait, agissait, écrivait, au nom du conseil, sans consulter ses collègues, le général Carnot se promenait dans les angles de la salle, le duc de Vicence, le général Grenier et le baron Quinette, assis autour de la table, gardaient un profond silence. Le duc d'Otrante, seul, traitait péremptoirement toutes les questions politiques et, comme un dictateur, paraissait régler le sort de la France.

« La note écrite, le duc d'Otrante engagea vivement le comte Becker à retourner tout de suite à La Malmaison, pour représenter plus fortement que jamais à l'empereur l'urgence d'une détermination qui pût l'empêcher d'être fait prisonnier par les troupes ennemies dans son propre palais.

« Comme, dans le principe, il n'avait pas été question pour le comte Becker d'accompagner Napoléon à Rochefort, mais simplement de commander sa garde à La Malmaison, il appela sur ce fait l'attention du président, et lui dit que, membre de la Chambre des représentants, il ne devait être soumis à aucun autre devoir que celui de siéger dans l'assemblée, et qu'il désirait y reprendre ses fonctions, puisqu'on rejetait toutes les propositions que l'empereur avait cru devoir faire dans l'intérêt de la France. « Croyez-vous, général, que nous soyons sur un lit « de roses? répondit vivement le duc d'Otrante. *Quelque avanta-* « *geuses* que puissent être les offres de S. M., nous ne pouvons « rien changer à la teneur des arrêtés dont l'exécution vous est « confiée. Partez donc, et transmettez à l'empereur l'inaltérable

« résolution prise par nous de ne plus rien changer aux disposi-
« tions qu'ils renferment. »

« Pendant cette conversation, les collègues du duc d'Otrante ne rompirent pas une seule fois le silence. Sombres et taciturnes, ils ne semblaient être que simples témoins dans cet entretien. Le général prit congé des membres du gouvernement, et le cœur navré de douleur il sortit de la salle [1]. »

Le comte Becker, pour sortir du palais, avait à traverser plusieurs salons d'attente; il s'y heurta contre une foule empressée de généraux et de hauts fonctionnaires, qu'il avait pu voir encombrer les salles de l'Élysée peu de jours auparavant, et qui venaient alors chercher à connaître, auprès de Fouché et de ses collègues, quels seraient les maîtres du lendemain. A la vue du général Becker, tous l'entourèrent. Ils le pressaient de questions sur Napoléon. « Comment! s'écriaient les uns, il n'est pas encore parti! » d'autres ajoutaient : « Mais dites-lui donc qu'il se hâte! tant qu'il sera là, nous ne pourrons rien entreprendre ni pour son avantage personnel, ni dans l'intérêt du pays! » L'intérêt de la France et l'avantage personnel du souverain déchu inquiétaient assez peu cette foule. L'incertitude où le séjour prolongé de l'empereur aux portes de Paris les laissait sur l'avénement du gouvernement nouveau; leur impatience de déposer aux pieds de ce pouvoir, quel qu'il pût être, de nouveaux serments de dévouement et de fidélité; la gêne que la lenteur du dernier souverain à s'éloigner pouvait apporter à leurs manifestations, voilà ce qui les irritait. Napoléon était tombé; pourquoi ne disparaissait-il pas? Le général Becker pénétra sans peine ces préoccupations honteuses; il traversa les salons sans répondre aux interpellations qui accueillaient son passage, et se mit en devoir de retourner à La Malmaison.

Pendant qu'il était en conférence avec les membres de la commission de gouvernement, une scène que nous ne devons point passer sous silence, avait eu lieu dans les salles voisines.

1. Relation du général comte Becker, déjà citée.

On sait que M. de Flahaut avait été envoyé par l'empereur à Paris, peu d'instants après le départ de Decrès et de M. Boulay (de la Meurthe); il était chargé pour Davoust d'une demande dont nous ignorons l'objet. Le prince d'Eckmühl, lorsque l'envoyé de Napoléon vint le chercher au ministère de la guerre, se trouvait aux Tuileries. M. de Flahaut alla l'y joindre et lui dit l'objet de sa mission. Davoust l'écouta à peine. « Il paraît, dit-il au général d'un ton de colère et de mépris, que votre Bonaparte ne veut point partir, mais il faudra bien qu'il nous débarrasse de lui; sa présence ici nous gêne, nous importune; elle nuit au succès de nos négociations. S'il espère que nous le reprendrons, il se trompe; nous ne voulons plus de lui. Dites-lui, de ma part, qu'il faut qu'il s'en aille; et que s'il ne part pas à l'instant, je le ferai arrêter, que je l'arrêterai moi-même. » M. de Flahaut n'était point dans le secret des récents engagements du prince d'Eckmühl; il sembla d'abord douter en entendant ce langage; sa surprise devint ensuite de la stupéfaction. Aux derniers mots, pourtant, ce général, caractère fier et âme haute, s'indigna: « Je n'aurais jamais pu croire, monsieur le maréchal, répondit-il en s'efforçant de maîtriser son émotion, qu'un homme qui était, il y a huit jours, aux pieds de Napoléon, pût tenir aujourd'hui un pareil langage. Je me respecte trop, je respecte trop la personne et l'infortune de l'empereur, pour lui rapporter vos paroles: allez-y vous-même, monsieur le maréchal; cela vous convient mieux qu'à moi. » Le prince d'Eckmühl, irrité, rappela au général qu'il parlait au ministre de la guerre, au chef de l'armée, et lui prescrivit de se rendre à Fontainebleau où il recevrait ses ordres. « Non, Monsieur, répondit le comte de Flahaut, je n'irai point; je n'abandonnerai point l'empereur; je lui garderai jusqu'au dernier moment la fidélité que tant d'autres lui ont jurée. — Je vous ferai punir de votre désobéissance. — Vous n'en avez plus le droit. Dès ce moment je donne ma démission. Je ne pourrais plus servir sous vos ordres sans déshonorer mes épaulettes. » Il sortit.

L'empereur, au retour du général Flahaut à La Malmaison,

s'aperçut qu'il avait l'âme blessée; il le pressa de questions et parvint à tirer de lui l'aveu de ce qui s'était passé. Napoléon ne témoigna ni étonnement ni colère des insultes de son ancien ministre : « Qu'il vienne, répondit-il froidement; je suis prêt, « s'il le veut, à lui tendre la gorge. Votre conduite me touche, « mon cher Flahaut, ajouta-t-il; mais la patrie a besoin d'hommes « tels que vous, restez à l'armée, et, comme moi, oubliez le « prince d'Eckmühl et ses lâches menaces [1]. »

Lorsque, le 29, le maréchal Davoust menaçait de faire arrêter l'empereur, de l'arrêter de sa propre main s'il ne partait pas sur-le-champ, ce jour-là même, au quartier général de Wellington, comme nous aurons à le dire plus loin, cinq commissaires français, membres de la Chambre des représentants et de la Chambre des pairs, proposaient, de leur côté, de livrer Napoléon aux généraux alliés.

Au milieu de tous ces événements, la nouvelle de la mission du général Becker, soit qu'elle fût venue de La Malmaison ou qu'elle fût sortie des Tuileries, n'avait pas tardé à se répandre dans Paris. Accueillie avec stupeur par quelques-uns, elle produisit chez le plus grand nombre, dans les classes ouvrières et parmi la partie énergique de la classe moyenne surtout, un véritable enthousiasme. D'abord, on raconta que l'empereur était décidé à reprendre le commandement de l'armée; puis, la peur ou la joie aidant, on affirma qu'il l'avait ressaisi; dans la soirée, il n'était bruit que de son arrivée au milieu des troupes. Mais, tandis que la population parisienne discutait les chances du retour de Napoléon au milieu de ses soldats, et s'apprêtait pour le lendemain au spectacle d'une grande bataille livrée sous ses murs, l'empereur voyageait déjà sur la route de Rochefort.

Le général Becker était rentré à La Malmaison à cinq heures moins un quart du soir. Arrivé dans la cour du château, il fut frappé par un mouvement de trains d'équipages et d'officiers à cheval qui contrastait avec le calme où il avait laissé le château.

1. *Mémoires* de Chaboulon.

Abordant M. de Montaran, écuyer de service, il lui demanda la cause de ces préparatifs et de cette activité. « L'empereur va rejoindre l'armée, » lui répondit M. de Montaran. Le général s'empressa de se rendre auprès de Napoléon, qu'il trouva seul, dans son cabinet. L'empereur était debout, en uniforme, dans le costume qu'il revêtait habituellement les jours de bataille ou de grande revue[1]. Après lui avoir raconté son entrevue avec le duc d'Otrante, et dépeint l'attitude dictatoriale de l'ancien ministre de la police, ainsi que la contenance inerte et muette de ses quatre collègues; après lui avoir retracé l'aspect de la foule dont les salles des Tuileries étaient encombrées, et lui avoir dit l'impatience où était tout ce monde d'apprendre son départ, le général remit à l'empereur les quelques lignes adressées par Fouché au duc de Bassano. Napoléon les lut; son visage resta calme; il ne dit que ces mots : « Ces gens-là ne connaissent ni « l'état des choses, ni celui des esprits en refusant ma proposi- « tion : on s'en repentira. Donnez des ordres pour mon départ; « lorsqu'ils seront exécutés, vous viendrez me prévenir. »

L'empereur se trouvait effectivement obligé de prendre parti sur-le-champ, de choisir entre le départ pour l'armée ou pour Rochefort; un plus long séjour à La Malmaison devenait impossible. Quelques instants avant cinq heures, des dragons et des lanciers rouges, accourus de différents points de la presqu'île où se trouve cette campagne, lui avaient annoncé la présence de forts détachements de cavalerie et d'infanterie prussiennes, le long de la rive droite de la Seine, entre Argenteuil et Chatou[2].

C'était la colonne volante du major Columb, qui s'efforçait d'arriver jusqu'à la demeure de Napoléon. Il jeta les yeux sur une carte : « Ah! ah! s'écria-t-il en souriant avec tristesse, je me « suis laissé tourner. Si le pont de Saint-Germain n'est pas dé-

1. *Il avait la culotte blanche et les bottes à l'écuyère.* (Général Becker, *Relation* déjà citée.)

2. Le détachement de lanciers rouges (lanciers de la garde), qui se trouvait alors à La Malmaison, y avait été amené dans la journée par un des officiers supérieurs de ce corps, le commandant de Brack ; cet officier et ses cavaliers arrivaient de Waterloo.

« truit, je cours risque d'être fait prisonnier. — Il ne l'est point, « répondit un des officiers présents. — En ce cas, répliqua l'em- « pereur, les Prussiens peuvent être ici ce soir. »

L'empereur ne se trompait pas, et le péril était encore plus grand qu'il ne le croyait. Sa liberté n'était point seule menacée ; on en voulait à sa vie. « Si je peux l'attraper, avait dit Blücher « dans son grossier langage, je le ferai pendre à la tête de mes « colonnes. » Ces odieuses paroles, dans la bouche du feld-maré- chal prussien, n'étaient point une menace vaine. « Les Prus- « siens pensent que les jacobins veulent me le livrer (Napoléon) « dans l'espérance que je lui sauverai la vie, écrivait Wellington « la *veille*, 28, à sir Charles Stuart. Blücher veut le *tuer*. Mais je « lui ai déclaré que je parlerai et que j'insisterai pour qu'on dis- « pose de lui d'un commun accord. J'ai dit aussi à Blücher que, « comme son ami particulier, je lui conseillais de ne pas se mêler « d'une affaire aussi infâme ; que lui et moi nous avions joué un « trop noble rôle dans ces événements pour devenir des bour- « reaux, et que j'étais résolu, si les souverains voulaient le mettre « à mort (Napoléon), à faire nommer un exécuteur qui ne fût « point moi[1]. » En retardant encore son départ de deux ou trois heures, ainsi qu'on le verra dans la suite, Napoléon tombait aux mains des Prussiens.

On a dit que, en ne se remettant pas à la tête des troupes, malgré le gouvernement provisoire, Napoléon avait manqué à la France et à lui-même. Le conseil d'aller rejoindre l'armée lui fut effectivement donné. « Je suis sans droits et sans titre pour m'y rendre, répondit-il ; reprendre un commandement, après le refus du gouvernement provisoire et lorsque je n'ai pas même pour moi un appel de la population ou des soldats, c'est me faire rebelle. Je dois à la France, et à la dignité dont elle m'a revêtu, de ne pas jouer le rôle d'aventurier, ni de m'exposer à ce qu'un gen- darme soit en droit de porter la main sur moi. » Il n'avait pas à craindre, sans doute, qu'une telle injure lui fût faite par le comte

1. Dépêche datée du quartier général d'Orvillé, le 28 juin, n° 965 du *Recueil* déjà cité.

Becker, non plus que par les détachements sous les ordres de ce général ; mais d'autres chefs et une autre troupe armée n'eussent peut-être pas hésité à lui barrer le chemin. Du moins, telle aurait pu être la conséquence d'une dépêche adressée le matin même par Davoust au maréchal de camp Baille de Saint-Pol, commandant supérieur de Montmartre, position intermédiaire entre La Malmaison et le quartier général de l'armée ; cette dépêche était ainsi conçue :

« La Villette, le 29 juin 1815, 2 heures du matin.

« Monsieur le général,

« On vient de me faire le rapport que l'empereur veut aller à Montmartre pour tâcher de faire un mouvement. Quelque invraisemblable que soit ce rapport, cependant il est bon de vous mettre en mesure. Prévenez le prince d'Essling, afin qu'il mette sous votre main quelques bataillons de garde nationale que vous feriez entrer à Montmartre à la première nouvelle que vous auriez d'une pareille tentative. Communiquez cette lettre au prince d'Essling ; il demeure rue de Bourgogne, près du ministère de la guerre.

« Recevez, monsieur le général, etc.

« Le maréchal, prince D'ECKMULH [1]. »

Cependant, toutes les personnes qui devaient accompagner l'empereur étaient alors réunies. Une seule manquait, Labédoyère ; un des passe-ports était en son nom ; on l'attendit vainement. Tandis que les voitures se rangeaient pour le départ, l'empereur échangeait avec la reine Hortense et deux ou trois amis, qui seuls ne l'avaient pas abandonné, des conseils et de tendres recommandations ; il déplorait les maux que leur dévouement à sa personne et à sa cause pouvait appeler sur eux ; il les

1. La marche de la colonne prussienne chargée d'enlever Napoléon ; la menace faite par Davoust de l'arrêter de sa propre main ; l'offre de *le livrer*, faite à Wellington, par une commission dite d'*armistice*, composée de trois représentants et deux pairs, dans une conférence dont nous rapporterons plus loin les détails ; le refus du gouvernement provisoire et l'envoi de la dépêche que nous venons de reproduire, tous ces faits appartiennent à la seule et même journée du 29.

remerciait. A cinq heures et demie, le général Becker se présenta. « Sire, tout est prêt, » dit-il à Napoléon. L'empereur venait de revêtir un costume de ville[1]; il prit un chapeau rond posé sur un secrétaire, et, précédé du général, traversa le vestibule pour entrer dans le jardin. Son attitude semblait calme; en revanche, les soldats placés sur son passage pleuraient. Arrivé dans le parc, il s'arrêta, pressa dans ses bras la reine Hortense, et embrassa chacune des personnes présentes. Toutes éclataient en sanglots; lui-même, en ce moment, était profondément ému, et ce n'était qu'au prix de visibles efforts que sa contenance et sa voix restaient fermes. Après avoir fait quelques pas pour s'éloigner, il s'arrêta encore, et recommanda de nouveau, à tous, le courage et l'union. Puis, attachant un long regard sur cette demeure qu'il quittait pour jamais, sur cette fille d'adoption, sur ces quelques soldats, humbles et fidèles compagnons qu'il ne devait plus revoir, il adressa de la tête et de la main, à ceux-ci, un silencieux et dernier adieu, et s'enfonça à pas rapides dans une des allées du parc où l'attendait sa voiture.

Nous interrompons le récit des événements politiques et militaires dont Paris ou ses environs furent le théâtre le lendemain et les jours suivants, pour suivre Napoléon jusqu'à son embarquement pour Sainte-Hélène.

1. L'empereur était en habit marron.

# CHAPITRE V.

Voyage de l'empereur; il s'arrête à Rambouillet; ses espérances; projet du général Excelmans pour replacer Napoléon à la tête de l'armée. — L'empereur continue sa route par Chartres, Châteaudun, Tours et Poitiers; incident à Saint-Maixent; arrivée à Niort; séjour dans cette ville; instances pour retenir Napoléon; son arrivée à Rochefort, le 3 juillet. — Conseils d'officiers généraux de marine; propositions; incertitudes de l'empereur. — Dépêches du gouvernement provisoire; Napoléon s'embarque le 8 juillet sur la Charente et s'installe sur la frégate *la Saale*. — Visite à l'île d'Aix. — La croisière anglaise; le duc de Rovigo et M. de Las-Cases se rendent à bord du *Bellérophon;* leur entrevue avec le capitaine Maitland. Proposition du capitaine Poné pour franchir la croisière anglaise. Nouvelles de Paris; Napoléon débarque et s'installe à l'île d'Aix; envoi du général Lallemand dans la rivière de Bordeaux; proposition du capitaine Baudin. — Les officiers du 14e régiment de marine offrent à l'empereur les moyens de passer en Amérique; il accepte; préparatifs; Napoléon va s'embarquer; plaintes et opposition de son entourage; l'empereur renonce à se rendre aux États-Unis; nouvelle entrevue du général Lallemand et de M. Las-Cases avec le capitaine Maitland; leur retour; l'empereur tient conseil; son embarquement à bord du *Bellérophon* est décidé; lettre au prince régent; le général Gourgaud s'embarque pour la remettre; ses instructions. — Napoléon à bord de *l'Épervier;* ses adieux au général Becker; il se rend sur *le Bellérophon;* arrivée de ce vaisseau en rade de Torbay, ensuite à Plymouth; incidents. Napoléon revient à Torbay; il est déclaré prisonnier de guerre; on veut lui ôter son épée; il passe sur *le Northumberland*. Protestation de l'empereur; son départ pour Sainte-Hélène.

Les équipages de l'empereur, partagés en deux convois, devaient prendre deux routes différentes : trois voitures, renfermant Napoléon ainsi que les généraux Bertrand, Becker, Gourgaud, le duc de Rovigo et quelques gens de service, gagneraient Rochefort, par Rambouillet, Chartres, Châteaudun, Vendôme, Tours, Poitiers et Niort. La comtesse Bertrand et ses enfants, le comte et la comtesse de Montholon, M. de Las-Cases et son fils, et le reste de la suite, devaient aller par Orléans, Châteauroux et Saintes.

La voiture où l'empereur avait pris place partit la première; elle marchait seule; c'était une calèche d'été, sans apparence, dépourvue de tout bagage, et dont rien n'annonçait la destination pour un long voyage. Napoléon l'occupait avec le grand-maréchal Bertrand, le duc de Rovigo et le général Becker; tous quatre, revêtus d'habits de ville, étaient sans le moindre signe

distinctif. Les deux autres voitures, de forme plus élégante et plus riche, pouvaient seules attirer l'attention ; elles marchaient réunies, mais à quelque distance de la première. La plus apparente était exclusivement occupée par le général Gourgaud, revêtu de son uniforme, et qui avait sollicité et obtenu le périlleux honneur d'attirer ainsi sur lui seul les dangers que le fanatisme politique, la haine ou la cupidité pouvaient semer sur le chemin de l'empereur ; la voiture qui l'accompagnait renfermait le valet de chambre Marchand et trois autres personnes de service. Ces dispositions, dont le but était d'empêcher qu'on ne soupçonnât la présence de l'empereur dans la calèche d'été, et qui furent maintenues jusqu'à Rochefort, avaient été inspirées aux amis de Napoléon par le souvenir de quelques fâcheux incidents de son voyage après l'abdication de Fontainebleau, mais surtout par les bruits propagés à cette époque et lors du retour du 20 mars, sur des missions d'assassinat dirigées contre l'empereur, bruits que l'affaire Maubreuil avait singulièrement accrédités. Napoléon, à la vérité, ne se rendait pas cette fois au milieu des ardentes populations du midi ; mais il avait à traverser dans sa route des cantons où le sentiment des passions politiques n'était pas moins développé ; il se dirigeait vers les provinces de l'ouest.

La première halte de la route était Rambouillet. Les généraux qui partageaient la voiture de l'empereur ne croyaient pas s'arrêter longtemps dans cette ville ; on n'avait encore marché que durant quelques heures ; mais Napoléon déclara vouloir y séjourner jusqu'au lendemain. Poursuivi par ce bruit de canon qui l'avait si vivement ému la veille et dans la journée, espérant toujours que la présence des alliés et le sentiment du péril obligeraient le gouvernement provisoire d'accepter la proposition portée le matin par le général Becker, il voulait laisser à une détermination, même tardive, le temps de lui parvenir. Ses fidèles soldats, quelques-uns de ses généraux, à défaut de Fouché et de ses collègues, ne pouvaient-ils pas, d'ailleurs, le rappeler, le contraindre de se replacer à leur tête et d'écraser l'ennemi ? Dominé par ce secret espoir, trois fois, durant la nuit, il envoya le

général Gourgaud pour interroger, sur la route de La Malmaison, les courriers qui viendraient à passer, pour épier les pas précipités des officiers qui pouvaient courir après lui; mais, après avoir attentivement interrogé la solitude et le silence des chemins, trois fois Gourgaud revint sans avoir rien entendu, rien appris.

Ces préoccupations n'étaient pas, autant qu'on pourrait le croire, le rêve d'une imagination abusée. Les premières troupes de l'armée du Nord, on se le rappelle, s'étaient montrées en vue de Saint-Denis l'avant-veille, 28. Le 29, le général Excelmans, que son aide de camp, le colonel Sencier, avait rejoint à mi-chemin entre Meaux et Paris, était arrivé près de Vincennes, vers le milieu de la journée, avec ses deux divisions de dragons. Il se rendit immédiatement chez le général Daumesnil, commandant du château, et, le priant de laisser ignorer sa présence dans la forteresse, il lui annonça qu'il voulait y attendre que le soir fût venu afin de se porter à La Malmaison avec une cinquantaine d'officiers de son corps, d'enlever l'empereur et de le forcer à se remettre à la tête de ses troupes. « Il est trop tard, lui répondit Daumesnil, un de mes aides de camp arrive des Tuileries; l'empereur est parti ce matin à neuf heures. » A cette heure-là, en effet, le ministre de la marine et M. Boulay (de La Meurthe) étaient revenus depuis longtemps de La Malmaison, et Fouché, ainsi que tous les membres du gouvernement, croyaient le départ effectué. Le général Becker n'arriva que bien plus tard aux Tuileries. On sait l'étonnement que sa présence y causa. Si Excelmans avait connu ce retard, si même il avait eu le moindre avis sur la halte de Rambouillet, il aurait probablement empêché l'empereur de dépasser cette ville.

Ce fut seulement à onze heures du matin que, le lendemain 30, Napoléon continua sa route; il traversa Chartres et arriva à Châteaudun sans avoir été reconnu. Lorsque sa voiture s'arrêta dans cette dernière ville pour changer de chevaux, la maîtresse de poste, s'approchant de la portière avec tous les signes de la plus vive inquiétude, demanda aux voyageurs s'ils venaient de

Paris et s'il était vrai, ainsi qu'on venait de le lui dire, qu'il fût arrivé un nouveau malheur à l'empereur. Ses regards, en faisant cette question, s'étaient involontairement dirigés vers l'intérieur de la calèche. Tout à coup elle pâlit, lève les yeux au ciel, s'éloigne sans mot dire et rentre dans sa maison en éclatant en sanglots. Elle venait de reconnaître Napoléon.

L'empereur traversa ensuite Vendôme, puis Tours où il arriva dans la nuit; il ne s'y arrêta pas. Le lendemain 1er juillet, la chaleur l'obligea de faire une assez longue halte à la maison de poste de Poitiers, située en dehors de la ville. A deux heures de l'après-midi il poursuivit son voyage. On arriva, vers le soir, à Saint-Maixent; la calèche dut s'y arrêter pour relayer. A la vue de cette voiture changeant de chevaux, quelques désœuvrés s'amassèrent; d'autres curieux ne tardèrent pas à venir grossir ce premier groupe; au bout de quelques instants, une partie des habitants de cette petite ville accourait sur la place. Inquiets de cette rumeur, des gardes nationaux, en assez grand nombre, prirent les armes et vinrent visiter la calèche. Le général Becker dut exhiber son passe-port. Cette pièce, que nous avons reproduite, ne différait pas seulement des passe-ports ordinaires par sa forme, elle ne faisait, en outre, mention que du général, de son *secrétaire* et d'un domestique. Les gardes nationaux, en voyant quatre personnes, déclarèrent vouloir en référer à l'autorité municipale. Pendant ce temps la foule continuait à s'amasser autour de la voiture, et une certaine inquiétude s'emparait déjà des voyageurs, lorsque le général Becker, apercevant au milieu des curieux un officier de gendarmerie dont il était connu, lui fit signe d'approcher et le pria d'aller à la mairie terminer ce conflit. L'officier promit ses bons offices. Il ne tarda pas à revenir avec le passe-port et un laissez-passer. La calèche reprit sa route. Après cet incident, le seul qui se fût encore produit et que doit expliquer le voisinage de la Vendée et de ses troubles, l'empereur arriva enfin à Niort sans que son *incognito* eût été trahi une seule fois. La nuit était close lorsqu'il descendit à la maison de poste du chef-lieu du département des Deux-Sèvres.

Niort était un des points de l'ouest où le gouvernement impérial avait concentré quelques-unes des troupes destinées à réprimer le mouvement insurrectionnel de la Vendée. L'empereur résolut de s'y arrêter durant un jour. Il s'installa à la maison de poste et envoya le duc de Rovigo prévenir le préfet, M. Busche, de son arrivée et lui annoncer qu'il le recevrait à quatre heures du matin. Le lendemain, 2 juillet, au soleil levant, Napoléon était debout à une croisée, regardant avec intérêt quelques hussards qui donnaient les premiers soins à leurs chevaux; un de ces cavaliers le reconnut. Au cri de *vive l'empereur*, poussé immédiatement par le soldat, ses camarades accoururent; une partie des habitants et toute la garnison furent bientôt sur pied. Le préfet, à son tour, arriva. Les instances de ce fonctionnaire décidèrent Napoléon à se rendre à l'hôtel de la préfecture dans les appartements qui, durant la nuit, avaient été disposés pour le recevoir. L'empereur y était à peine entré, qu'une foule enthousiaste, composée de citoyens et de soldats, encombrait toutes les avenues de la préfecture; on le demandait à grands cris; il refusa de se montrer. Vainement M. Busche et d'autres fonctionnaires, pénétrant au milieu des rassemblements, annonçaient que Napoléon ne paraîtrait pas, et engageaient la foule à se disperser, on ne put obtenir qu'elle se séparât, et, tant que dura le jour, elle fit retentir les abords de l'hôtel de ses acclamations.

L'empereur consentit pourtant à recevoir les notabilités de la ville. Les officiers de la garnison obtinrent également la faveur de lui être présentés. Les salons de la préfecture se trouvèrent bientôt pleins. Affable et bienveillant pour tous, se mêlant même à chaque groupe, l'empereur laissait discuter devant lui et discutait lui-même toutes les questions soulevées par l'invasion du territoire et par la présence des alliés aux portes de Paris. Il n'y avait qu'une voix pour la résistance à outrance; mais chacun, en même temps, n'admettait de défense possible que par lui et avec lui. On le conjurait de ne pas aller plus loin, de retourner sur ses pas, de revenir à Tours, à Orléans, de rallier toutes les forces nationales derrière la Loire. Les officiers du 2e régiment

de hussards, entre autres, se jetèrent pour ainsi dire à ses genoux, le suppliant de ne pas abandonner la France aux envahisseurs, de se remettre encore une fois à la tête de l'armée. « Je ne suis plus rien, je ne peux plus rien, » leur répondit Napoléon, et, passant dans une pièce voisine pour se soustraire à ces instances qui lui coûtaient à repousser plus qu'il n'osait le faire voir, il invita le général Becker à faire connaître ces manifestations au gouvernement provisoire, et à instruire en même temps Fouché et ses collègues des obstacles que son embarquement semblait devoir rencontrer.

Durant sa halte à la maison de poste de Poitiers, l'empereur avait fait expédier au préfet maritime de Rochefort un courrier chargé d'engager ce fonctionnaire à venir à sa rencontre; il voulait l'interroger sur l'état des frégates mises à sa disposition et aviser avec lui aux mesures à prendre pour assurer son embarquement et sa traversée. Le préfet maritime était malade; il fit partir à sa place M. de Kérangal, chef des mouvements du port. Cet officier trouva l'empereur à Niort; il lui apprit que depuis la veille, 1[er] juillet, les pertuis Breton et d'Antioche, les deux seules passes de la rade praticables aux navires de guerre, étaient observés par une croisière anglaise. C'est de cet incident que le général Becker devait faire part à la commission de gouvernement. Sa dépêche était ainsi conçue :

« Niort, le 2 juillet 1815.

« J'ai l'honneur d'informer le gouvernement provisoire que l'empereur est arrivé la nuit dernière à Niort, bien fatigué et très-inquiet du sort de la France.

« Sans être reconnu, Napoléon a été très-sensible à la curieuse inquiétude avec laquelle on demandait de ses nouvelles sur son passage. Ces démonstrations d'intérêt lui ont fait dire à plusieurs reprises: « Le gou« vernement connaît mal l'esprit de la France; il s'est trop pressé de « m'éloigner de Paris, et s'il avait accepté ma dernière proposition, les « affaires auraient changé de face. Je pouvais encore exercer, au nom de « la nation, une grande influence dans les affaires politiques, en appuyant « les négociations du gouvernement par une armée à laquelle mon nom « aurait servi de point de ralliement, etc. »

« Arrivée à Niort, S. M. a été informée par le préfet maritime de Rochefort que depuis le 29 juin l'escadre anglaise, en doublant sa croisière et sa vigilance, rendait la sortie des bâtiments impossible. Dans cet état de choses, l'empereur désire que le ministre de la marine *autorise* le capitaine de la frégate qu'il montera *à communiquer avec le commandant de l'escadre anglaise*, si des circonstances extraordinaires rendent cette démarche indispensable, tant pour la sûreté personnelle de S. M., que pour épargner à la France la douleur et la honte de voir S. M. enlevée de son dernier asile pour être livrée à ses ennemis. »

Cette dépêche, ainsi qu'il est facile de s'en apercevoir, était écrite en grande partie sous la dictée de l'empereur. Au moment où le général Becker terminait le dernier paragraphe, M. Busche entra pour annoncer que des lettres de Paris, du 30 juin, venant d'arriver, faisaient mention d'un fort engagement d'artillerie qui avait eu lieu le jour même au nord de cette capitale. L'empereur fit aussitôt ajouter au général Becker les lignes suivantes :

« Nous attendons avec anxiété des nouvelles de Paris. Nous avons l'espoir que la capitale se défendra et que l'ennemi vous donnera le temps de voir l'effet des négociations entamées par vos ambassadeurs, et de renforcer l'armée pour couvrir Paris (*cette phrase et la suivante m'ont été dictées par l'empereur*) [1]. Si, dans cette situation, la croisière anglaise empêche les frégates de sortir, vous pouvez disposer de l'empereur comme *général* uniquement occupé du désir d'être utile à la patrie.

« Le lieutenant-général, comte BECKER. »

Le lendemain, 3 juillet, à quatre heures du matin, Napoléon descendait le perron de la préfecture, et, serrant affectueusement la main de M. Busche, qu'il remercia de son hospitalité, il s'avança vers sa voiture. Dans ce moment, un nombre considérable d'habitants et de militaires, qui s'étaient portés aux abords de la préfecture dès avant l'aube du jour, entourèrent le souverain exilé; ils ne voulaient point le laisser partir. Les cris de *vive l'empereur! restez avec nous!* sortaient de toutes les bouches. Cependant Napoléon était parvenu à se placer dans sa calèche; il fit signe de la main aux postillons, et la voiture,

1. Cette parenthèse était ainsi placée dans l'original de la dépêche.

après d'assez longs efforts pour percer la foule, finit par s'éloigner. Quatre heures plus tard, à huit heures du matin, l'empereur franchissait les portes de Rochefort où l'avait précédé le général Gourgaud, chargé de reconnaître et de concerter à l'avance, avec le préfet maritime, les moyens de tromper la croisière anglaise.

Le voyage avait duré trois jours; il s'était accompli sans aucun des accidents dont la crainte avait inspiré aux amis de l'empereur les précautions que nous avons dites [1]. Le visage de Napoléon, durant ce long trajet, ne trahit pas une seule fois les émotions qui devaient déchirer son âme. « Son attitude ne cessa jamais d'être digne et calme, a dit le général Becker; un complet silence régnait dans la voiture; chacun était assoupi ou feignait de l'être; nul d'entre nous n'osait interrompre le cours des réflexions de l'empereur. Cet état de pénible contrainte n'était suspendu que durant nos rares stations. Silencieux et courbé sur lui-même, Napoléon n'échangeait que quelques phrases entrecoupées avec ses compagnons de voyage, et l'on pouvait s'apercevoir alors que sa pensée planait toujours sur l'avenir, et que dans les illusions qui berçaient son imagination il ne désespérait pas de maîtriser encore les événements. Jamais

1. On lit toutefois dans les *Mémoires* du duc de Rovigo : « Je me servis du reste de déférence que les officiers de gendarmerie avaient conservé pour moi, qu'ils connaissaient tous depuis longtemps (Savary avait été colonel-général de cette arme), pour leur faire quelques questions (à Rochefort). Ce qu'ils m'apprirent me confirma dans l'opinion où j'étais déjà, que quelqu'un — j'ai su depuis qui c'était — avait suivi les traces de l'empereur depuis La Malmaimaison, dans le dessein de lui faire un mauvais parti, et certes il n'était pas le seul. Heureusement l'assassin se trompa aux voitures; il prit les plus belles pour celles où était l'empereur, il s'était attaché à elles. Mais un autre misérable de même espèce ne se méprit pas à notre modeste équipage; il nous suivit avec quelques hommes de main, et ne cessa d'épier une occasion favorable pour nous égorger. Il est aujourd'hui chargé de titres : grand bien lui fasse! » Le duc de Rovigo n'aurait pas dû s'en tenir à cette exclamation : taire le nom de telles gens, c'est encourager leurs pareils par l'espoir de l'impunité. Il y aurait probablement moins d'actes odieux ou infâmes, si les hommes honnêtes avaient tous le courage de livrer le nom des coupables à la justice de l'opinion. Nous n'avons pu savoir, malgré nos recherches, de qui le duc de Rovigo a voulu parler.

le nom de l'impératrice ni celui du roi de Rome ne sortirent de sa bouche [1]. »

Napoléon était descendu à l'hôtel de la préfecture maritime. Le bruit de son arrivée, répandu dans la ville, y causa une émotion profonde. La population se porta immédiatement en masse vers sa demeure ; une partie envahit le jardin de la préfecture ; le reste se répandit sur la partie du port que ce jardin domine. Cette foule demandait à voir l'empereur, qui résista longtemps à ses acclamations ; enfin, vers le soir, vaincu par ces instances que l'insuccès ne fatiguait pas, il parut sur la terrasse, accompagné du baron Bonnefoux, préfet maritime. Un silence presque religieux accueillit d'abord sa présence ; mais bientôt les groupes éclatèrent en transports, dont le retentissement poursuivait encore l'empereur longtemps après qu'il fut rentré dans l'intérieur des appartements. Dans le même moment où, à l'une des extrémités de l'empire, le peuple de Rochefort saluait surtout dans Napoléon le symbole vivant de l'indépendance et de la grandeur française, ce jour-là, 3 juillet, une capitulation, la plus honteuse qui soit inscrite dans nos annales, livrait Paris aux Anglais et aux Prussiens.

Les deux frégates mises par le gouvernement provisoire à la disposition de l'empereur, mouillaient dans la rade sous la protection des batteries de l'île d'Aix. C'étaient *la Saale* et *la Méduse*, commandées, la première, par le capitaine de vaisseau Philibert, et la seconde par le capitaine de frégate Poné. La présence de la croisière anglaise à l'embouchure de la Charente, n'était pas le seul empêchement à la sortie des deux navires ; les vents se trouvaient contraires. Dès l'arrivée de l'empereur, une réunion d'officiers-généraux et supérieurs de la marine, parmi lesquels on remarquait le vieil et intrépide amiral Martin, avait été con-

1. *Relation* déjà citée. — Le général Becker ajoute le détail suivant : « Souvent il puisait dans ma tabatière qu'ornait un remarquable portrait de Marie-Louise, sculpté en ivoire ; il prit une fois la boîte entre ses mains, l'examina un instant, puis la rendit sans proférer une parole. » La note, sur *Marie-Louise*, qui se trouve à la dernière partie du chapitre VII de notre tome II explique la profonde indifférence de Napoléon pour l'ancienne impératrice.

voquée à l'hôtel de la préfecture. Tous, d'une commune voix, reconnaissaient que le double obstacle des vents et de la croisière rendait fort hasardeuse la sortie des frégates, et chacun s'efforçait de trouver un autre moyen de salut : les uns proposaient de recourir à des navires neutres, mouillés sur divers points de la côte, entre autres à un brick de commerce danois, alors en chargement à l'île d'Aix et commandé par un capitaine d'origine française, M. Besson ; ceux-ci conseillaient l'emploi de bâtiments assez légers pour défier le peu de profondeur des passes encore libres, ainsi que la surveillance de l'ennemi ; ceux-là appuyaient l'offre de quelques aspirants intrépides qui se faisaient fort de conduire l'empereur en lieu de sûreté dans de simples chaloupes pontées ; enfin, l'amiral Martin, combattant ces différentes ouvertures, signalait la corvette *la Bayadère*, stationnée dans la rivière de Bordeaux et commandée par le capitaine Baudin, comme le bâtiment qui pouvait le mieux assurer le départ de Napoléon. Ces propositions, émises dans plusieurs conseils successifs, se reproduisaient à chaque séance ; l'empereur les écoutait et prenait quelquefois part aux discussions, mais sans jamais approuver ni rejeter positivement aucun moyen ; il flottait entre tous les partis ; comme à l'Élysée et à La Malmaison, on aurait dit qu'il s'efforçait d'attendre.

Rochefort renfermait un régiment d'artillerie de marine ; un régiment de matelots campait sur l'île d'Aix, dans la rade ; quinze cents gardes nationaux étaient à La Rochelle ; un corps de cavalerie occupait Niort, et trois mille hommes de gendarmerie se trouvaient cantonnés dans les environs ; enfin, le général Clausel, à Bordeaux, avait sous ses ordres plusieurs régiments d'infanterie. Toutes ces troupes, formant le noyau d'une armée, envoyaient à l'empereur des députations chargées de lui porter l'expression de leur dévouement et de leurs regrets. Ces manifestations, ajoutées à l'attachement que lui témoignaient toutes les classes de la population de Rochefort, contribuaient sans doute à ses hésitations, à ses illusions peut-être. Cinq jours entiers se passèrent au milieu de l'incertitude et des fluctuations

que nous venons de dire ; mais, le 8, Napoléon dut prendre un parti ; ce jour-là, dans la matinée, le général Becker reçut de Paris des ordres qui ne permettaient plus à l'empereur de prolonger son séjour à Rochefort. Ces ordres étaient la réponse du gouvernement provisoire à la dépêche écrite de Niort par ce général ; en voici les termes :

« Paris, le 4 juillet 1815.

« Monsieur le général Becker, le gouvernement a reçu la lettre que vous lui avez écrite de Niort le 2 juillet. Napoléon doit s'embarquer sans délai. Le *succès des négociations* tient principalement à la certitude que les puissances alliées veulent avoir de son embarquement, et vous ne savez pas jusqu'à quel point la sûreté et la tranquillité de l'État sont compromises par tous ces retards. Si Napoléon avait pris son parti de suite, nous avons sous les yeux un rapport du préfet maritime de Rochefort où il est dit que le départ n'eût pas été impossible le 29 [1]. La commission met donc la personne de Napoléon sous votre responsabilité; vous devez employer *tous les moyens de force* qui seraient nécessaires, en conservant le respect qu'on lui doit. Faites qu'il arrive sans délai à Rochefort, et faites-le embarquer aussitôt. Quant *aux services qu'il offre*, nos devoirs envers la France et nos engagements avec les puissances étrangères ne nous permettent pas de les accepter, et vous ne devez plus nous en entretenir. Enfin la commission *voit des inconvénients* à ce que Napoléon *communique avec l'escadre anglaise ; elle ne peut accorder* la permission qui lui est demandée à cet égard.

« Agréez, etc.

« *Signé :* duc d'Otrante, comte Carnot, comte Grenier, baron Quinette et duc de de Vicence. »

« Le succès de nos négociations tient surtout à son embarquement, » disaient les membres du gouvernement provisoire.

1. Ce rapport, adressé au ministre de la marine, était ainsi conçu :

(*Très-secrète.*) Rochefort, 29 juin 1815.

« Monseigneur, j'ai reçu vos deux dépêches expédiées par estafette extraordinaire..... D'après les dispositions que j'ai prises, les deux frégates seront prêtes la nuit prochaine..... Mais depuis trois ou quatre jours, une croisière ennemie, composée d'un vaisseau, d'une frégate et de deux corvettes, se tient constamment à l'entrée du pertuis d'Antioche ; ce sera *une difficulté, mais je ne la crois pas invincible.*

« Je me suis conformé à tous les ordres de Votre Excellence.

« Je la supplie d'agréer, etc.,

« Le préfet maritime, baron Bonnefoux. »

Le duc de Vicence, Carnot, le général Grenier et le baron Quinette, en entendant la lecture de cette phrase, avaient dû baisser les yeux. La lettre était datée du 4, et la capitulation qui livrait Paris et la France aux alliés avait été signée la veille, 3! Ils n'avaient sans doute autorisé ce mensonge qu'afin de ne pas laisser soupçonner à l'empereur que le sacrifice de notre indépendance était déjà consommé. Le simple rapprochement de ces deux dates explique toute cette dépêche et fait comprendre l'insistance mise à l'embarquement immédiat de l'empereur, ainsi que l'ordre donné au général Becker d'employer les *moyens de force* pour contraindre Napoléon à fuir le territoire. Davoust avait écrit, de son côté, au général, pour lui annoncer qu'il venait de prescrire aux commandants des troupes à Rochefort et à La Rochelle, de lui donner *main-forte* pour l'accomplissement de ces ordres.

Dans toutes les questions relatives à l'embarquement et au départ de Napoléon, le général Becker gardait une attitude passive; il s'abstenait. Cette fois, encore, il se contenta de communiquer à l'empereur les deux lettres qu'il venait de recevoir; ce dernier, après les avoir lues, lui dit : « Que pensez-vous de cela, général? Tout le monde, ici, donne son avis, excepté vous. — Je ne suis pas en position de donner des conseils à Votre Majesté, répondit le général; les chances qu'elle peut courir sont trop incertaines; je ne voudrais pas qu'on pût me reprocher la moindre influence sur ses décisions. Le seul avis que je me permettrai de lui donner, c'est de prendre une détermination prompte et d'exécuter ensuite le plus rapidement possible le projet auquel elle aura donné la préférence. Le sort de la France peut malheureusement se trouver consommé; le nouveau gouvernement peut envoyer des agents à la poursuite de Votre Majesté, dès lors mes pouvoirs, que je ne tiens que d'une commission provisoire, cessent, et Votre Majesté court des dangers dont il est impossible de prévoir le résultat. » L'empereur, à ces derniers mots, garda un moment de silence; puis il dit en souriant au comte Becker : « Mais, général, quoi qu'il arrivât, vous seriez

incapable de me livrer. — Votre Majesté sait que je suis prêt à donner ma vie pour protéger son départ, répliqua le général; mais, en me sacrifiant, je ne la sauverais pas; car les commandants des frégates, si la scène venait à changer, recevraient les ordres des ministres de Louis XVIII, et méconnaîtraient les miens. — Eh bien, dit l'empereur, donnez l'ordre d'équiper les embarcations pour l'île d'Aix [1] ».

Tous les préparatifs furent promptement terminés, et le soir du 8, à cinq heures, l'empereur, quittant l'hôtel de la préfecture maritime sous l'escorte d'un piquet de chasseurs à cheval, vint descendre sur la rive droite de la Charente, près d'un fort, appelé le château de Fourras, où l'attendait le principal canot de *la Saale*.

La population de Rochefort couvrait les quais; son attitude était celle de la tristesse et du respect. Cette foule assistait avec une émotion contenue à l'immense sacrifice qui s'accomplissait devant elle; des larmes coulaient lentement des yeux d'un grand nombre de spectateurs. Ce solennel silence ne fut interrompu que lorsque le canot de *la Saale* vint à se mouvoir pour quitter la rive. Alors un long cri de *Vive l'empereur!* cri de douleur et d'adieu, s'échappa de toutes les bouches, et, durant quelques minutes, suivit la frêle embarcation sur le flot qui l'emportait. A ce moment, d'autres acclamations éclataient dans la capitale de l'empire et saluaient un autre souverain. Napoléon quittait pour jamais le rivage de la France, le même jour et à la même heure où Louis XVIII rentrait aux Tuileries [2].

Le trajet à parcourir sur la Charente pour gagner la rade, était assez considérable; le vent, en outre, se trouvait contraire et repoussait avec violence les chaloupes vers Rochefort; ce fut seulement à huit heures du soir que l'empereur arriva près des frégates; cette traversée l'avait fatigué; au lieu de débarquer à

1. *Relation* du général Becker, déjà citée.

2. Ce fut également le même jour où Louis XVIII avait fait sa première entrée à Paris (12 mai 1814), que Napoléon, quinze mois auparavant, était monté à bord du brick qui le conduisit à l'île d'Elbe.

l'île d'Aix, il fit aborder *la Saale*, où il s'installa avec les généraux Bertrand, Rovigo, Becker et Gourgaud qui l'accompagnaient dans le canot.

Le lendemain, 9, à la pointe du jour, Napoléon annonça l'intention de visiter l'île. Deux canots de *la Saale* furent immédiatement disposés pour l'y transporter avec plusieurs officiers de sa suite. Les sentinelles placées sur ceux des ouvrages de l'île qui faisaient face aux frégates, connaissant l'hôte qu'elles renfermaient depuis la veille, ne les quittaient pas des yeux ; témoins des apprêts du départ, puis de la marche des embarcations, elles donnèrent l'éveil; en quelques instants le rivage se trouva couvert d'une foule considérable qui fit éclater, à la vue de Napoléon, les transports les plus enthousiastes. Les acclamations redoublèrent lorsque l'empereur eut débarqué, et ce fut au milieu de cette multitude enivrée, aux cris répétés de *Vive l'empereur ! ne partez pas ! allons à la Loire !* qu'il traversa les premiers ouvrages pour aller passer en revue le régiment de marins formant la garnison de l'île. L'accueil des soldats ne fut ni moins bruyant ni moins exalté. Arrivé devant eux, Napoléon sembla retrouver la plénitude de son ancienne toute-puissance ; commandant lui-même les manœuvres et passant ensuite dans chaque rang, il distribua aux officiers et aux soldats les encouragements et les éloges. Cette revue terminée, il parcourut avec les officiers d'artillerie et du génie de la résidence, les forts, les batteries, tous les travaux, que, sur la fin de son règne, il avait fait ériger pour protéger la rade et favoriser le cabotage entre Rochefort, La Rochelle et Bordeaux. La population entière de l'île ne le quitta pas un seul instant durant cette inspection ; elle l'entourait encore, lorsque après le défilé du régiment de marine, qui l'attendait rangé en bataille sur la rive, il remonta dans les embarcations ; et ce fut aux nouveaux cris de : *A la Loire ! ne nous quittez pas !* qu'il s'éloigna. Cette visite, reflet de ses grandeurs passées, l'avait vivement ému ; mais à ce moment de sa vie, il ne devait plus avoir que des joies suivies d'amertume : en posant le pied sur *la Saale*, il trouva le préfet maritime qui l'attendait avec

de nouvelles dépêches. La première était un arrêté de la commission de gouvernement conçue en ces termes :

« Vu l'urgence des circonstances et le haut intérêt attaché à ce que Napoléon Bonaparte quitte sur-le-champ le territoire français, tant sous les rapports de sa sûreté personnelle que sous ceux de la raison d'État, arrête :

« Art. 1er. Le ministre de la marine réitérera les ordres qu'il a donnés pour l'embarquement immédiat de Napoléon sur les deux frégates destinées à cette mission.

« Art. 2. Si, par la contrariété des vents, la présence de l'ennemi, ou par toute autre cause, le départ immédiat était empêché et qu'il fût probable qu'on réussirait à effectuer le transport de Napoléon par un *aviso*, le ministre de la marine donnera des ordres pour qu'il en soit mis un sans délai à sa disposition, sous condition que ledit *aviso* partirait dans les vingt-quatre heures au plus tard

« Art. 3. Mais si, par les contrariétés que le temps peut faire éprouver sur un *aviso*, Napoléon préférait être conduit immédiatement, soit à bord d'une croisière anglaise, soit en Angleterre, le préfet maritime du 5e arrondissement lui en donnera les moyens sur sa demande écrite, et, dans ce cas, il sera mis sur-le-champ à sa disposition un parlementaire.

« Art. 4. Dans tous les cas, le commandant du bâtiment destiné à porter Napoléon, ne pourra, sous peine de trahison, le débarquer sur aucun point du territoire français.

« Art. 5. Si le commandant de ce bâtiment était forcé de relâcher sur les côtes de France, il prendrait toutes les mesures nécessaires pour que Napoléon ne pût débarquer ; au besoin, il requerrait les autorités civiles et militaires pour lui prêter *main-forte*.

« Art. 6. Le général Becker, sous la responsabilité duquel ont été mises la garde et la personne de Napoléon, ne pourra le quitter qu'en dehors des pertuis, et si Napoléon demandait à être transporté à bord de la croisière anglaise ou en Angleterre, il ne devra le quitter qu'après qu'il l'aura remis à bord de ladite croisière ou débarqué en Angleterre.

« Paris, le 6 juillet 1815.

« *Signé :* duc d'Otrante, comte Carnot, comte Grenier, baron Quinette et duc de Vicence. »

Deux lettres du ministre de la marine au général Becker et au préfet maritime accompagnaient cet arrêté ; l'une et l'autre étaient terminées par le *post-scriptum* suivant :

« *P. S.* Il est bien entendu que si le départ des deux frégates est possible, il n'est rien changé aux ordres précédemment donnés pour le conduire aux États-Unis par cette voie. »

Le dernier paragraphe de la lettre adressée au général Becker portait en outre : « Les moindres retards peuvent avoir les suites les plus fâcheuses ; car qui peut répondre que les dispositions prises dans l'intérêt de la sûreté de la personne de Napoléon, n'éprouveraient pas des contrariétés insurmontables? » Les deux lettres portaient la même date que l'arrêté ; cette date explique ces communications : ce jour-là, 6 juillet, les troupes anglaises et prussiennes, aux termes de la capitulation conclue le 3, devaient prendre possession de Paris ; le lendemain 7, le gouvernement provisoire et ses ministres devaient disparaître ; il est dès lors probable que ces deux lettres ainsi que l'arrêté, dernier souvenir jeté à Napoléon par le duc de Vicence et par ses collègues, furent l'acte qui termina leur carrière officielle. Chargés de soustraire leur ancien souverain aux vengeances de l'Europe, et forcés par les événements de l'abandonner à toutes les chances de vents contraires ou d'un rigoureux blocus, ils croyaient sans doute avoir complétement pourvu à sa sûreté en levant l'interdit mis par eux, dans leur précédente dépêche, aux communications de l'empereur avec la croisière ennemie, et en lui donnant l'autorisation de demander à l'hospitalité britannique la sécurité et le repos promis à son volontaire sacrifice du 22 juin. Cette confiance prodigieuse se comprendra lorsque nous aurons fait connaître, en son lieu, la honteuse crédulité dont firent preuve ces dépositaires du pouvoir national jusqu'au dernier jour de leur funeste administration.

La lecture des pièces que le préfet maritime venait lui notifier ne permettait plus à Napoléon ni d'hésiter, ni d'attendre ; il fallait prendre un parti. Le général Becker expédia sur-le-champ vers l'île de Ré une péniche chargée de reconnaître, par l'état des signaux, le nombre des bâtiments anglais, ainsi que leurs points de station dans les deux pertuis Breton et d'Antioche. De son côté, l'empereur, maintenant qu'on lui permettait de communiquer avec la croisière anglaise, voulut connaître l'accueil qu'il pouvait espérer à bord de ces bâtiments, dans le cas où il lui conviendrait de demander à cette Angleterre dont il avait été

l'adversaire le plus persévérant et le plus terrible, l'asile qu'un peuple généreux ne refuse jamais à un ennemi vaincu. Dans la nuit du 9 au 10, peu d'instants après le départ de la péniche pour l'île de Ré, il donna au duc de Rovigo et à M. de Las-Cases l'ordre de se rendre à bord de la croisière britannique. Tous deux partirent à la pointe du jour; à sept heures du matin ils abordèrent *le Bellérophon*.

Ce vaisseau et le brick *le Mirmidon* composaient toute la croisière; ils étaient mouillés à la pointe de Chassiron, l'un des angles de l'île d'Oleron. Les deux envoyés de l'empereur, vêtus d'habits de ville, ne portaient aucun signe distinctif; l'un d'eux, M. de Las-Cases, connaissait parfaitement la langue anglaise; mais on était convenu qu'il n'en ferait rien paraître. Admis l'un et l'autre devant le chef de la croisière, le capitaine Maitland, commandant du *Bellérophon*, M. de Las-Cases remit à cet officier une lettre où le général Bertrand, après avoir annoncé que des passe-ports avaient été demandés au gouvernement britannique, pour le libre passage de Napoléon aux États-Unis, s'informait si ces passe-ports étaient arrivés. La lecture de cette lettre sembla causer un profond étonnement au commandant de la croisière; après l'avoir achevée, il dit à M. de Las-Cases qu'il ne comprenait pas bien la question du général Bertrand. MM. de Las-Cases et Savary durent alors lui faire connaître les événements qui avaient suivi la bataille de Waterloo; ils lui racontèrent l'abdication de l'empereur, son départ et son arrivée à Rochefort, son projet de passer en Amérique, ainsi que la demande de passe-ports faite pour lui au ministère anglais. « Napoléon a terminé sa carrière politique, ajouta M. de Las-Cases; il désire quitter la France sans être inquiété et sans se trouver contraint de repousser par la force les navires de guerre qu'il pourrait rencontrer; c'est uniquement dans ce but qu'il tient aux passe-ports; et plutôt que d'exposer à une lutte les bâtiments de l'État mis à sa disposition, il prendrait passage sur des navires américains ou des bâtiments de commerce. » La conversation avait eu lieu en français. Le capitaine Maitland répondit : « J'ignorais com-

plétement tous les faits que vous venez de me rapporter ; je ne connaissais que le gain de la bataille de Waterloo ; je n'ai donc pu entendre parler de passe-ports. Mais si vous voulez attendre, ajouta-t-il en attachant son regard sur la mer, je pourrai sans doute vous donner bientôt une autre réponse ; car j'aperçois une corvette qui manœuvre pour m'aborder ; elle fait signal qu'elle vient d'Angleterre et qu'elle a des lettres pour moi. »

Le capitaine Maitland invita les envoyés de l'empereur à déjeuner ; ils acceptèrent. Pendant qu'ils étaient à table, la corvette, qui était *la Falmouth*, aborda ; son capitaine parut bientôt, et remettant au commandant du *Bellérophon* les dépêches dont il était chargé pour lui, il lui dit qu'avant d'arriver devant l'embouchure de la Charente, il s'était arrêté dans la baie de Quiberon où se tenait l'amiral Hotham, commandant de toutes les forces anglaises stationnées sur cette côte. Le capitaine Maitland lut ses dépêches. « Lorsque le bâtiment a quitté l'Angleterre, dit-il au duc de Rovigo et à M. de Las-Cases, on ne savait encore rien des événements que vous venez de m'apprendre ; mes dépêches n'en disent pas un mot. L'amiral, lui-même, doit les ignorer. » Se tournant alors vers le capitaine de *la Falmouth*, il lui demanda ce que l'on disait de nouveau à bord des bâtiments de l'amiral Hotham, et si l'on y savait où était l'empereur. La question était faite en anglais ; M. de Las-Cases écoutait, mais sans paraître comprendre. « Lorsque j'ai quitté la baie de Quiberon, répondit le capitaine de *la Falmouth*, le bruit courait à bord de l'amiral que Napoléon venait d'arriver à Nantes, et *qu'il y faisait le diable.* » Le capitaine Maitland sourit et se contenta de dire en français à ses deux hôtes : « On n'en sait pas à bord de l'amiral plus qu'ailleurs. »

Le déjeuner terminé, le commandant du *Bellérophon* fit retirer tous ses officiers, et, reprenant la conversation, il pria MM. de Las-Cases et Savary de lui répéter tout ce qu'ils lui avaient déjà dit sur les derniers événements politiques et sur les projets de l'empereur. Le capitaine Maitland, après les avoir attentivement écoutés, réfléchit quelques instants, puis leur dit : « Je voudrais

pouvoir vous satisfaire ; mais vous voyez que cela ne m'est pas possible. Je vais rendre compte de notre entrevue à l'amiral Hotham, et lui envoyer la lettre du général Bertrand. Je vous ferai connaître sa réponse aussitôt qu'elle arrivera ; mais je crois qu'il jugera la chose assez importante pour venir la donner lui-même. »

Le duc de Rovigo et M. de Las-Cases lui firent observer que cette démarche prendrait beaucoup de temps, et que l'empereur désirait partir sur-le-champ. « Cela ne dépend pas de moi », leur répondit-il. Les envoyés de Napoléon lui posèrent alors les trois questions suivantes :

« Que ferez-vous si l'empereur sort à bord des frégates ; s'il sort sur un bâtiment de commerce français ; ou bien à bord d'un neutre, d'un navire américain, par exemple ?

« — Si Napoléon sort à bord des frégates, répondit le capitaine Maitland, je les attaquerai et les prendrai, si je peux ; dans ce cas il sera mon prisonnier.

« S'il sort sur un bâtiment de commerce français, comme nous sommes en guerre, je prendrai le bâtiment, et dès lors Napoléon sera encore mon prisonnier.

« Enfin, s'il sort sur un bâtiment neutre et que je le visite, je ne prendrai pas sur moi de le laisser aller. Je retiendrai le bâtiment, et j'en référerai à mon amiral, qui décidera.

« — Dans ce dernier cas, dirent le duc de Rovigo et M. de Las-Cases, le retiendriez-vous comme prisonnier ? — Non, répliqua vivement le capitaine du *Bellérophon*. Je ne me permettrais pas de décider ; ce serait un cas extraordinaire dont je laisserais toute la responsabilité à mon amiral. »

La conversation continua. Le nom des États-Unis fut encore prononcé. « Je ne crois pas que mon gouvernement laisse aller Napoléon en Amérique, dit le capitaine. — Où donc lui permettrait-on de se retirer ? répondit le duc de Rovigo. — Je l'ignore, répliqua M. Maitland ; mais je suis presque certain de ce que je vous dis. Quelle répugnance aurait-il donc à venir en Angleterre ? ajouta-t-il tout à coup. De cette manière il trancherait toutes les difficultés. »

Cette question inattendue, mais qui entrait précisément dans les informations que les envoyés de l'empereur étaient venus chercher, devint l'objet de la discussion. M. de Las-Cases répondit que, bien que le duc de Rovigo et lui n'eussent pas mission de traiter ce sujet, cependant il croyait pouvoir dire au capitaine que deux motifs avaient surtout empêché l'empereur de songer à se retirer en Angleterre : d'abord la pensée des ressentiments que la longue lutte engagée entre le gouvernement britannique et lui, avait pu laisser dans l'esprit des ministres du prince-régent; en second lieu, le besoin de vivre sous un climat doux, et de ne pas subir les ennuis d'une surveillance ombrageuse et tracassière. Le capitaine répliqua que c'était une erreur de croire que le climat de l'Angleterre fût froid et humide, et qu'il existait des comtés, celui de Kent entre autres, où il était aussi doux qu'en France. « Quant aux ressentiments politiques, ajouta-t-il, la présence de Napoléon en Angleterre serait le moyen le meilleur de les éteindre tous. Il n'aurait, d'ailleurs, rien à craindre des ministres : notre gouvernement n'est pas arbitraire; tout y est soumis à la loi, et la nation ne souffrirait pas qu'on essayât de la violer envers lui. »

M. de Las-Cases promit de rapporter cette conversation à l'empereur. « Je ferai tout ce qui dépendra de moi, ajouta-t-il, pour lui faire adopter l'idée de se rendre en Angleterre; mais peut-il espérer, en ce cas, de trouver dans votre vaisseau un moyen de transport pour lui et pour les personnes qui l'accompagnent? »

Le capitaine Maitland répondit qu'il allait faire de cette demande l'objet d'une dépêche à son amiral, et que si l'empereur lui demandait passage à son bord, avant qu'il eût obtenu une réponse, il commencerait par le recevoir.

Ce fut vers les deux heures de l'après-midi que le duc de Rovigo et M. de Las-Cases, revenus sur *la Saale*, rendirent compte à l'empereur de cette longue conférence. Napoléon ne regarda point le résultat de cette démarche comme favorable : s'il sortait sur les frégates, il courait le risque d'être fait prisonnier; on le capturait s'il s'aventurait sur un navire de commerce

français; essayait-il de partir sur un neutre, ce bâtiment serait visité, puis retenu jusqu'à ce que l'amiral Hotham, ou pour mieux dire le gouvernement anglais, eût décidé; or, rien ne garantissait que cette décision ne serait pas encore la captivité. Les projets agités les jours précédents furent repris. On reparla de tenter la sortie sur un bâtiment assez léger pour que son tirant d'eau lui permît de quitter la rade par des passes interdites aux navires de guerre. Pendant qu'on discutait de nouveau les détails de ce moyen de salut, les marins, placés sur les ponts des frégates, purent apercevoir les bâtiments ennemis qui manœuvraient pour se rapprocher. Averti par la visite de M. de Las-Cases et du duc de Rovigo de la sortie possible des deux frégates, le capitaine Maitland se mettait en mesure de leur barrer le passage et de capturer le souverain déchu dont, le matin encore, il ignorait la présence près de lui; aux premières heures de la soirée on put le voir s'embosser en travers de la rade des Basques; toute issue se trouvait fermée à *la Saale* et à *la Méduse*. Le capitaine Poné, commandant de ce dernier navire, avait attentivement suivi la manœuvre du commodore anglais; ce nouvel obstacle exalta son énergie et son patriotisme.

Les vents, on le sait, avaient toujours été contraires; depuis deux jours, pourtant, ils paraissaient vouloir changer, et chaque soir il s'élevait déjà de terre une brise assez forte pour pousser les frégates hors de la rade. Le capitaine Poné offrit de se dévouer avec son équipage pour faciliter la sortie de *la Saale*. Il proposa de se jeter sur *le Bellérophon*, pendant la nuit, de le saisir à l'ancre, de se fixer à ses flancs, d'y rester attaché et de combattre tant qu'un seul de ses matelots se tiendrait debout. Pendant cette lutte inégale, *la Saale*, favorisée par les ténèbres, franchirait la passe et gagnerait la haute mer. Aucune chasse n'était à craindre; *le Bellérophon*, quelle que fût l'issue de l'attaque de *la Méduse*, aurait supporté de trop fortes avaries pour se trouver en état de poursuivre le navire chargé d'emporter Napoléon.

Le capitaine Philibert avait le commandement supérieur des

deux frégates; son consentement était nécessaire. Il refusa de le donner. Responsable des deux navires, disait-il, il ne pouvait prendre sur lui d'autoriser la perte de l'un d'eux. D'un autre côté, l'empereur déclara que ce sacrifice de tout un équipage pour le salut de sa personne était un acte de dévouement dont la proposition excitait sa reconnaissance, mais qu'il ne pouvait accepter [1].

Cependant le temps s'écoulait, il fallait se décider. Le lendemain, 11, un des compagnons de Napoléon, rappelant l'avis de l'amiral Martin à l'occasion de *la Bayadère* et de son capitaine, conseilla l'envoi, dans la rivière de Bordeaux, d'un officier chargé d'examiner les moyens d'arriver à cette corvette et de s'enquérir des chances de succès que son concours pourrait présenter. A défaut du général Gourgaud, alors retenu dans son lit par la fièvre, la mission fut confiée au général Lallemand, qui promit d'être de retour le surlendemain. Jusque là on ne devait prendre aucun parti; on se bornerait à continuer les négociations entamées avec quelques bâtiments de commerce, mais surtout avec le navire danois du capitaine Besson. Ces nouveaux retards, loin de contrarier l'empereur, semblaient, au contraire, aller à sa situation d'esprit. Ses incertitudes n'avaient point cessé; on aurait dit que ce qu'il redoutait le plus, c'était de prendre une résolution [2]. Cependant le lendemain matin, 12, des nouvelles arrivées de Rochefort obligèrent le général Becker d'insister de nouveau pour une positive détermination; on venait d'y apprendre par les journaux de Paris l'entrée des alliés dans

1. Le brave capitaine Poné existe encore; il est retiré à Granville (Manche).

2. En parlant, dans sa *Relation* déjà citée, de l'espèce d'indifférence que Napoléon, à ce moment de sa vie, apportait dans les actes relatifs à son départ, le général Becker dit que les souffrances physiques de ce souverain devaient forcément amortir la vigueur de son esprit et de son caractère. Le général occupait dans la salle du conseil de *la Saale*, transformée en chambre à coucher pour Napoléon, un compartiment qui n'était séparé du reste de la pièce que par une simple toile. Il pouvait donc saisir, dit-il dans sa *Relation*, les moindres mouvements de l'empereur pendant la nuit, et souvent il entendait les plaintes que lui arrachait une infirmité douloureuse qui le tourmentait déjà violemment à Waterloo (une affection hémorroïdale).

cette capitale, la dissolution du gouvernement provisoire et des deux Chambres, ainsi que la réinstallation de Louis XVIII aux Tuileries. De plus longs retards, disait le général, exposeraient la personne de l'empereur à des dangers sérieux. Napoléon ordonna d'embarquer sur-le-champ une partie de sa suite ainsi que tous les gros bagages sur le brick *l'Épervier* et la goëlette *la Sophie*, et manifesta l'intention de se rendre à bord de la croisière anglaise. Mais cette détermination ne devait pas être encore d'une longue durée. A quelques heures de là, craignant que le gouvernement royal ne transmît de nouveaux ordres aux capitaines des deux frégates, et ne voulant pas mettre ces officiers dans la nécessité d'y désobéir, il se ressouvint des acclamations qu'il avait entendues trois jours auparavant dans l'île d'Aix, et ordonna de l'y débarquer. Dans sa pensée, ses compagnons et lui, en tout cas, y trouveraient une sécurité absolue. Ses espérances ne furent point trompées. Les démonstrations qui l'avaient salué à sa première visite l'accueillirent encore. L'attachement de la garnison et des habitants de ce coin de terre semblait même puiser un nouveau degré d'énergie dans les nouvelles apportées le matin et qui s'étaient répandues. L'empereur descendit à la maison occupée par la direction du génie militaire.

Le jour suivant, 13 juillet, le général Lallemand, ainsi qu'il l'avait promis, revint de sa mission. Il dit à l'empereur que *la Bayadère* était toujours à ses ordres ; que la rivière de Bordeaux, où mouillait cette corvette, ne semblait pas l'objet d'une surveillance bien sévère, les Anglais ayant concentré tous les efforts de leur croisière à l'embouchure de la Charente ; que plusieurs navires de commerce américains, en partance pour les États-Unis, étaient mouillés près de *la Bayadère;* qu'il serait facile de les noliser et de combiner leur sortie avec celle de la corvette, de manière à déjouer la poursuite des croiseurs ennemis ; que la corvette était parfaitement armée, équipée et approvisionnée ; et que son commandant, le capitaine Baudin, se faisait fort de *conduire l'empereur jusqu'au bout du monde.*

On se rappelle que le vieil amiral Martin, dans les conseils

tenus à la préfecture maritime de Rochefort, signalait cette combinaison comme celle qui présentait les chances de réussite les plus certaines. Le succès, effectivement, était assuré ; mais, pour gagner le mouillage de *la Bayadère*, et pour éviter de doubler le cap Maumusson, trajet qui allongeait la navigation sans diminuer les périls d'une traversée par mer, il fallait d'abord entrer dans la rivière de la Sentre, prendre ensuite terre à la Tremblade, puis franchir jusqu'à Royan quatre lieues d'un territoire où flottait déjà le drapeau blanc. D'un autre côté, l'empereur connaissait peu Lallemand, et la part prise par ce général au complot orléaniste du 9 mars n'était pas de nature à lui donner une confiance absolue dans la parole de cet envoyé. Si le capitaine Baudin, quittant son bord, avait pu venir lui-même renseigner Napoléon, il est probable, ont dit depuis les amis de l'empereur, que la confiance de cet officier dans le succès aurait entraîné son ancien souverain ; mais cette conviction n'arrivant à ce dernier que par intermédiaire, et nécessairement affaiblie, pouvait difficilement triompher de sa répugnance à subir les ennuis de plusieurs transbordements, les embarras d'un embarquement nouveau, et les périls possibles d'un trajet de près de vingt lieues, partie en mer et partie dans les terres. Il se trouvait installé, il resta.

Un nouveau plan, proposé le matin, et qui n'obligeait à aucun déplacement, ne contribua pas peu sans doute à lui faire refuser l'offre du capitaine Baudin.

Les moyens d'assurer le départ de l'empereur occupaient tous les esprits. Plusieurs officiers du régiment de marine (14e) formant la garnison de l'île, le lieutenant de vaisseau Genty, les enseignes Doret, Salis, Lepelletier, et les aspirants de première classe Châteauneuf et Moncousu, offraient, en leur nom et au nom de leurs camarades, d'équiper et de monter deux chasse-marées mouillés dans la rade, d'y embarquer l'empereur et sa suite, et de profiter de l'obscurité de la nuit pour échapper inaperçus à la croisière anglaise ; ils devaient longer ensuite la côte jusqu'à la hauteur de La Rochelle, puis gagner la haute mer.

Comme une navigation de long cours était impossible à des embarcations aussi frêles, on devait arrêter le premier bâtiment de commerce qui serait rencontré et le contraindre, à prix d'argent, de prendre à son bord l'empereur ainsi que tous les siens, et de se diriger ensuite sur les États-Unis. Le brick danois devait concourir à ce plan; on réservait de décider, au moment du départ, quels seraient les passagers qu'on lui confierait[1].

La proposition fut agréée. Les deux chasse-marées furent achetés sur-le-champ pour le compte de l'empereur, et chacun s'employa aux préparatifs nécessaires à leur départ. Les capitaines des deux frégates s'empressèrent de fournir tout le gréement nécessaire; l'équipage fut composé, équipage d'élite et que formaient exclusivement des officiers et des sous-officiers du 14e de marine. Tous les apprêts furent terminés dans la journée. Les effets précieux furent embarqués sur les deux chasse-marées où devaient, en outre, monter la plus grande partie des personnes de la suite de l'empereur. Le brick danois devait recevoir Napoléon ainsi que les généraux Bertrand, Gourgaud, Savary et Lallemand, et le premier valet de chambre Marchand. A onze heures du soir tout était disposé, le brick danois et les deux chasse-marées se tenaient sous voiles. Le général Becker, prévenu par M. Genty, se rendit près de l'empereur. « *Sire*, lui dit-il, *tout est prêt; le capitaine attend Votre Majesté.* » Napoléon répondit qu'il allait descendre.

L'empereur fit effectivement quelques pas pour sortir; mais bientôt une rumeur à laquelle il n'était point préparé, l'arrêta; des reproches, des plaintes, des pleurs, éclataient dans les salles voisines de celle qu'il traversait. La dispersion de sa suite sur trois bâtiments était la cause de tout ce bruit. Les femmes ne voulaient pas être séparées de leurs maris, et ceux de ces exilés

1. Les six officiers du 14e régiment de marine, que nous venons de nommer, furent rayés des contrôles de la marine six semaines plus tard, par le comte de Jaucourt, ministre de ce département. Cette mesure, rendue publique par un ordre du jour du 4 septembre 1815, signé comte de Gourdon, contre-amiral, était motivée « sur la part prise par eux aux projets d'évasion de l'usurpateur. »

volontaires qui avaient été désignés pour monter les chasse-marées, se plaignaient avec une jalouse amertume de la préférence accordée aux généraux Gourgaud, Savary et Lallemand. « Pourquoi ne partagerions-nous pas comme eux, disaient-ils, le bâtiment où se trouve l'empereur? » Les apprêts du départ, chez le plus grand nombre des mécontents, avaient souffert de ces discussions, et étaient loin d'être achevés. Qu'est-il besoin, d'ailleurs, s'écriait-on, d'aller aux États-Unis? Pourquoi marcher ainsi séparés? Qu'arrivera-t-il si l'un des bâtiments est pris? Que deviendront les passagers capturés? Au lieu de courir tous ces hasards, de braver les souffrances et les périls d'une navigation de six semaines à deux mois, ne serait-il pas plus simple de gagner l'Angleterre? En s'y rendant volontairement, qu'aurait-on à craindre? On ne risquerait pas, du moins, d'y être conduits prisonniers. L'Angleterre! tout le monde l'invoquait; toutes les voix la signalaient comme l'asile le plus facile, le plus proche et le plus sûr. Savary, lui-même, disait au général Becker : « Conseillez donc à S. M. de renoncer à tous ces moyens précaires d'évasion, et de s'abandonner à la générosité du régent de la Grande-Bretagne. » Napoléon, sollicité, prié par ses compagnons d'infortune, fut encore une fois sans force contre leurs instances et leurs illusions. « Vous le voulez? leur dit-il après avoir résisté quelque temps. Eh bien! nous irons en Angleterre! » Il chargea le général Bertrand de remercier en son nom les officiers et les sous-officiers qui, montés sur les frêles navires mouillés à quelques pas de sa demeure, n'attendaient plus que les passagers pour lever l'ancre et franchir les passes. Le grand-maréchal dut leur dire que l'empereur renonçait à ce moyen de salut et qu'il passerait le reste de la nuit à l'île d'Aix.

Le lendemain, 14, à quatre heures du matin, M. de Las-Cases et le général Lallemand se rendirent à bord du *Bellérophon* en qualité de parlementaires chargés de recueillir la réponse que le capitaine Maitland avait dû demander à l'amiral Hotham, relativement à la réception de l'empereur à bord de ses bâtiments et à son passage en Angleterre. A midi, les deux envoyés étaient

de retour. Ils annoncèrent « que le capitaine Maitland avait été rejoint dans la nuit par la corvette *la Slany*, capitaine Sartorius, et que le commandant du *Bellérophon*, après les avoir attentivement écoutés, leur avait répondu « qu'il venait de recevoir « de son gouvernement des ordres qui l'autorisaient à accueillir « à son bord Napoléon et sa suite, si la demande lui en était « faite, et à le traiter avec tout le respect, tous les égards dus « au rang qu'il avait occupé; mais qu'il ne garantissait pas à « S. M. l'obtention de sauf-conduits pour son passage de l'An- « gleterre aux États-Unis [1]. »

Cette réponse, qui ne garantissait à l'empereur que sa réception à bord de la croisière, ne le satisfaisait pas complétement, ni pour lui ni pour les personnes attachées à sa fortune. Indifférent au sort qui l'attendait, il voulut, avant de laisser ses compagnons s'associer irrévocablement à sa destinée, leur faire connaître les chances qu'ils pouvaient courir. Il les réunit. Quand tous furent assemblés, Napoléon prit la parole et, rappelant à ses auditeurs les détails de la première conférence entre ses parlementaires et le chef de la croisière anglaise, il leur rapporta la dernière déclaration du capitaine Maitland et fit remarquer le vague dont elle était empreinte. « On semble éviter de s'engager, leur dit-il; je ne vois là aucune garantie. » Puis il ajouta : « Le capitaine du brick danois (M. Besson) vient de me soumettre une nouvelle proposition; il répond de ma sûreté si je consens à me confier à sa loyauté avec une seule personne de ma suite. Me cacher et fuir ainsi, me répugne. Dites votre avis. »

Toutes les personnes présentes, moins le général Lallemand, furent d'accord pour conseiller à Napoléon de se confier à la loyauté anglaise; le séjour sur le sol britannique du plus noble ennemi de l'Angleterre, flatterait, disaient-elles, la fierté du gouvernement et de la nation, et il était impossible que les ministres ainsi que le peuple n'accueillissent pas l'empereur avec le respect et les égards dus à son nom. Cette opinion fut combattue avec

1. Général Becker. *Relation* déjà citée.

chaleur par le général Lallemand. « Acceptez l'offre du capitaine Besson, Sire, disait-il; ne consultez que les intérêts de votre salut personnel; choisissez celui de nous qui vous inspirera le plus de confiance; si Votre Majesté m'honore de son choix, je lui servirai de secrétaire, de valet de chambre. » Napoléon, après avoir promené son regard sur tous les membres de la réunion, voyant la *presque unanimité* [1] décidée pour le passage en Angleterre, mit fin au débat par ces mots : « Mon parti est pris; je vais écrire « au prince régent, et demain, à la pointe du jour, nous nous « rendrons à bord de la croisière anglaise. »

Chacun se retira pour achever ses apprêts de départ, et Napoléon, resté seul, écrivit au prince régent cette lettre si connue :

« Altesse royale,

« En butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique, et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de Votre Altesse Royale, comme du plus puissant, du plus constant et du plus généreux de mes ennemis

« NAPOLÉON. »

Le général Gourgaud fut chargé de porter à Londres cette lettre si digne et si courte. Lors même qu'elle ne serait pas un suffisant témoignage du sentiment de confiance qui dominait l'empereur dans la démarche à laquelle il venait de s'arrêter, les instructions données au général Gourgaud ainsi que la lettre écrite par le général Bertrand au commandant de la croisière pour lui annoncer la détermination de Napoléon, prouveraient surabondamment qu'en renonçant, pour monter sur *le Bellérophon*, aux moyens de salut qui lui avaient été proposés et qui lui restaient encore, l'empereur entendait subir un exil, non la captivité, et croyait se rendre l'hôte, mais non le prisonnier de l'Angleterre. Voici les instructions remises au général Gourgaud :

1. *Mémoires* du duc de Rovigo, t. VIII.

« Île d'Aix, 14 juillet 1815.

« Mon aide de camp Gourgaud se rendra à bord de l'escadre anglaise avec le comte de Las-Cases. Il partira sur l'avis que le commandant de cette escadre expédiera soit à l'amiral, soit à Londres. Il tâchera d'obtenir une audience du prince-régent et lui remettra ma lettre. Si l'on ne voit pas d'inconvénients pour me délivrer des passe-ports pour les États-Unis d'Amérique, *c'est ce que je désire;* mais je n'en veux pour aller dans *aucune colonie.* Au défaut de l'Amérique, je préfère l'Angleterre à tout autre pays. Je prendrai le titre de colonel Muiron ou Duroc. Si je dois aller en Angleterre, je désirerais être logé dans une maison de campagne, à dix ou douze lieues de Londres, où je souhaiterais arriver le plus *incognito* possible. Il faudrait une habitation assez grande pour y loger tout mon monde. Je suis désireux, et cela doit entrer dans les vues du gouvernement, d'éviter Londres. Si le ministère avait envie de mettre un commissaire près de moi, Gourgaud veillera à ce que cela n'ait aucun air de servitude et que ce soit un homme qui, par son caractère et par son rang, ne puisse donner lieu à aucune mauvaise pensée.

« Si Gourgaud doit être envoyé à l'amiral, il serait plus convenable que le capitaine le gardât à son bord pour le faire partir sur une corvette, afin d'être sûr qu'il arrivera à Londres avant nous.

« NAPOLÉON. »

La dépêche adressée par le général Bertrand au capitaine Maitland était conçue en ces termes :

« Île d'Aix, 14 juillet 1815.

« Monsieur le commandant, M. le comte de Las-Cases a rendu compte à l'empereur de la conversation qu'il a eue ce matin à votre bord. S. M. se rendra, à la marée de demain, vers les quatre ou cinq heures du matin, à bord de votre vaisseau.

« Je vous renvoie M. le comte de Las-Cases avec la liste des personnes composant la suite de S. M.

« Si l'amiral, en conséquence de la demande que vous lui avez adressée, vous envoie les sauf-conduits pour les États-Unis, S. M. *s'y rendra avec plaisir;* mais à défaut de ces sauf-conduits, elle *se rendra volontiers* en Angleterre comme simple particulier, pour y jouir de la protection des lois de votre pays.

« S. M. expédie M. le maréchal de camp baron Gourgaud auprès du prince-régent avec une lettre dont je vous envoie copie, vous priant de la faire passer au ministre auquel vous croirez nécessaire d'envoyer cet

officier-général, afin qu'il ait l'honneur de remettre au prince-régent la lettre dont il est chargé.

« J'ai l'honneur, etc.

« Comte Bertrand. »

Le général Gourgaud et M. de Las-Cases partirent à quatre heures du soir. Arrivés à bord du *Bellérophon*, ils furent parfaitement accueillis du capitaine Maitland, qui mit aussitôt à la disposition du général la corvette *la Slany*, arrivée la nuit précédente. La corvette appareilla sur-le-champ pour la côte d'Angleterre [1].

L'empereur, même à ce moment, avait encore à choisir entre trois moyens de salut : accepter l'offre du capitaine Besson; en second lieu, laisser à l'île d'Aix une partie de sa suite, et, gagnant avec un ou deux officiers seulement la rivière de Bordeaux, s'embarquer soit sur *la Bayadère*, qui l'y attendait encore, soit sur un des bâtiments de commerce américains mouillés près de la corvette [2]; et, enfin, rentrer dans l'intérieur des terres, rejoindre l'armée de la Loire, rallier à cette armée tous les régiments disséminés dans l'est et dans l'ouest de la France, et engager, à la tête de ces forces encore considérables, une lutte dont le résultat pouvait devenir fatal aux alliés. Ces moyens se présentèrent sans doute à son esprit dans la nuit du 14 au 15; mais il ne s'y arrêta pas. Douter de la grandeur et de la loyauté anglaise, était à ses yeux faire injure à tout un peuple brave et puissant. Le 15, à trois heures du matin, il s'habillait pour se rendre à bord du *Bellérophon*, lorsque le général Becker lui remit une lettre qu'il

1. Le général Gourgaud, avant de quitter l'île d'Aix pour se rendre à bord du *Bellérophon*, avait été chargé par l'empereur de remercier en son nom les capitaines des deux frégates, et de remettre à chacun d'eux une paire de pistolets. Tous deux, quand ils connurent la résolution de Napoléon de se confier à la foi anglaise, témoignèrent les regrets les plus vifs. « Dites donc à l'em-« pereur, s'écriait le capitaine Poné, qu'il se trompe sur les Anglais et sur « leur gouvernement. Je les connais, moi! Il se repentira de ce parti; c'est le « plus funeste qu'il pût adopter. Faites donc tous vos efforts pour lui faire « abandonner cette résolution! »

2. Ce fut sur un de ces navires que Joseph prit passage à quelques jours de là, et qu'il parvint à gagner les États-Unis.

venait de recevoir du préfet maritime, et dans laquelle le baron Bonnefoux annonçait la prochaine arrivée d'un émissaire parti de Paris avec mission de l'arrêter [1]. L'empereur acheva de s'habiller et se dirigea vers le brick *l'Épervier*, qui, les voiles déployées en face de l'île, l'attendait. Napoléon, coiffé du petit chapeau devenu historique, était revêtu de l'uniforme vert de colonel des chasseurs à cheval de la garde impériale, et avait l'épée au côté. Il entra dans le canot suivi du général Becker et de tous ses officiers en grand uniforme. Le canot aborda bientôt *l'Épervier*. Arrivé sur le pont du brick, le général Becker s'approcha de Napoléon, et lui demanda si, pour obéir aux prescriptions du dernier arrêté du gouvernement provisoire, il l'autorisait à l'accompagner jusque sur *le Bellérophon*. « N'en faites « rien, général, s'écria l'empereur; pensons à la France! c'est « de mon propre mouvement que je me rends à bord de la croi- « sière. Si vous y veniez avec moi, on ne manquerait pas de dire « que vous m'avez livré aux Anglais. Je ne veux pas laisser peser « sur la France, même le soupçon d'une pareille injure. »

Le général Becker ne put proférer une seule parole, il fondait en larmes; l'empereur lui tendit la main : « Embrassez-moi, « général, lui dit-il; je vous remercie de tous les soins que vous « avez pris de moi; je regrette de ne vous avoir pas connu plus « tôt d'une manière aussi particulière. Embrassez-moi; adieu! » Le général, au milieu des sanglots qui étouffaient sa voix, ne put laisser échapper que ces paroles : « Adieu, Sire; soyez plus heureux que nous! »

*L'Épervier* se dirigea immédiatement sur *le Bellérophon*, que l'empereur ne tarda pas à aborder. Le vaisseau anglais était en tenue de propreté recherchée; tous les matelots se tenaient à leur poste. Le capitaine Maitland attendait l'empereur à la tête

1. Cet émissaire, que le capitaine Maitland, dans sa relation, nomme *un monsieur Rigny* (a master Rigny), était le capitaine de frégate H. de Rigny qui, devenu vice-amiral sous la seconde restauration, a été l'un des ministres de la marine du gouvernement établi à la suite de la révolution de juillet. Il venait d'arriver de Gand où il était allé rejoindre, après Waterloo, le baron Louis, son oncle.

de son état-major; l'attitude de ces officiers, quand Napoléon posa le pied sur leur bord, était celle de l'étonnement et du respect; l'équipage gardait le plus profond silence. Les marins de *l'Épervier*, pendant ce temps, n'avaient point quitté l'empereur des yeux; leurs regards attristés suivaient tous ses mouvements; et quand, arrivé sur le pont du vaisseau ennemi, Napoléon fut sur le point de disparaître, un long cri de *Vive l'empereur!* lui porta leurs adieux. Au même moment où ces acclamations, les dernières que Napoléon devait entendre, signalaient son passage à bord du navire britannique, un changement de pavillon, indice douloureux d'une irrévocable chute, s'opérait sur les bâtiments de guerre français à l'ancre au fond de la rade. Peu d'instants après être arrivé sur le pont du *Bellérophon*, l'empereur put voir les frégates *la Saale* et *la Méduse* amener le pavillon tricolore et arborer le drapeau blanc. L'empire avait pour jamais disparu.

Une heure à peine s'était écoulée depuis l'arrivée de Napoléon à bord du navire britannique, quand les vigies signalèrent *le Superbe*, monté par l'amiral Hotham. Cet officier général, à la lecture des dépêches du capitaine Maitland, s'était empressé de quitter la baie de Quiberon et d'accourir. Il ne tarda pas à jeter l'ancre auprès du *Bellérophon;* le capitaine Maitland se rendit immédiatement à son bord : tous deux, après une conférence assez longue, vinrent sur le navire où se trouvait l'empereur; l'amiral fit demander à Napoléon la permission de lui être présenté; il l'obtint; l'entrevue fut courte; l'amiral, en se retirant, pria l'empereur de venir visiter son vaisseau le lendemain, et d'y accepter à déjeuner. Napoléon consentit, et, le 16 au matin, il se fit conduire à bord du *Superbe*, où l'amiral le reçut avec tous les honneurs en usage pour les têtes couronnées. Tous les officiers du vaisseau lui furent successivement présentés et nommés; il visita les batteries et prit place ensuite à la table de l'amiral. Ce dernier, lorsque Napoléon se leva pour se retirer, invita l'empereur à rester à bord de son vaisseau, qui était beaucoup plus spacieux, disait-il, et plus commodément installé que *le Bellérophon*. Napoléon répondit qu'il se trouvait effective-

ment un peu à l'étroit sur ce dernier navire; mais qu'il répugnait, pour une gêne de quelques jours, à mortifier le capitaine Maitland, surtout *si cette circonstance pouvait être avantageuse à sa carrière* [1].

Le lendemain 17, à huit heures du matin, *le Bellérophon* et la corvette *le Mirmidon*, les seuls bâtiments qui avaient jusque là composé la croisière, firent voile pour la côte anglaise. *Le Bellérophon*, vaisseau vieux, fatigué, naviguait fort mal; la lenteur de sa marche rendit la traversée assez longue; ce fut seulement le 24 que les deux navires jetèrent l'ancre dans la baie de Torbay [2]. Durant tout ce voyage, aucune parole, pas le moindre indice ne purent faire soupçonner à l'empereur que, sur *le Bellérophon*, il fût autre chose qu'un passager de haut rang, que l'on s'empresserait de débarquer aussitôt son arrivée dans un port anglais. La présence du général Gourgaud, que Napoléon trouva devant Torbay, à bord de *la Slany*, sans avoir pu remplir sa mission, fut même impuissante à le détromper.

Le général Gourgaud, tant qu'il était resté en mer, avait été également entretenu par le capitaine de *la Slany* dans la convic-

1. *Mémoires* du duc de Rovigo.

2. *Le Bellérophon* était un des plus vieux vaisseaux de la marine anglaise, et faisait partie de la flotte commandée par l'amiral Nelson à la bataille d'Aboukir où il avait été fort maltraité; il se trouvait en armement depuis vingt-deux ans. Le duc de Rovigo raconte dans ses *Mémoires*, que frappé de la mauvaise marche de ce navire pendant la traversée de l'île d'Aix à Torbay, il fit observer au capitaine Maitland combien il aurait été facile aux deux frégates de lui échapper. Ce dernier répondit qu'il s'était fait si peu illusion sur les chances de l'empereur pour gagner la haute mer, qu'il avait pris à l'avance ses dispositions pour le cas où les frégates sortiraient pendant qu'on négociait avec lui. Il ajoutait, à l'égard de ces négociations, qu'il avait d'abord pensé qu'on les avait ouvertes dans l'unique but d'endormir sa vigilance. Quant au parti qu'il avait adopté, il consistait à accabler celle des deux frégates qu'il aurait pu joindre la première, à faire taire son feu, à l'aborder de long en long, à y jeter cent de ses marins les plus braves qu'il avait dressés à cette manœuvre, et à se porter ensuite sur la seconde frégate. « Mais, ajoutait-il, les vents pouvaient déjouer mon calcul; les calmes même vous sauvaient de mes mains. »

Ajoutons que les deux frégates étaient toutes neuves; qu'elles étaient, en outre, renommées pour leur marche supérieure, et que l'empereur avait encore à sa disposition le brick *l'Épervier* ainsi que la corvette *la Bayadère*, qu'il pouvait faire concourir à une tentative sérieuse de sortie.

tion d'une admission prompte et facile auprès du prince-régent. Mais, à l'arrivée de la corvette à Plymouth, le capitaine Sartorius, se glissant furtivement dans un canot, avait gagné la terre et laissé l'envoyé de l'empereur sous la garde des officiers du bord, avec défense expresse à ceux-ci de permettre au général la moindre communication avec la côte. Lorsque ce dernier voulut débarquer, on lui annonça le départ subit de M. Sartorius, et on lui dit qu'il ne pouvait quitter le navire avant le retour du capitaine. Le général Gourgaud, soupçonnant une perfidie, réclama avec véhémence les moyens d'accomplir sa mission. Le nouveau commandant de *la Slany*, pour toute réponse, remit à la voile, et, malgré les énergiques protestations du général, vint mouiller en rade de Torbay où Napoléon lui-même ne tarda pas à arriver. En rendant à l'empereur la lettre qu'il lui avait donnée pour le prince-régent, le général se plaignit amèrement du manque de foi du capitaine de *la Slany*, et laissa entrevoir quelques doutes sur la loyauté des officiers anglais et de leur gouvernement. Napoléon repoussa les soupçons de son aide de camp ; toutefois il redit ses plaintes au capitaine Maitland, qui excusa par l'usage les obstacles apportés au débarquement du général Gourgaud. Non-seulement, disait-il, on agissait de la même manière à l'égard de tous les étrangers ; mais la présence de l'empereur à bord des navires anglais, événement extraordinaire et inattendu, ajoutée à l'absence complète d'instructions, suffisait pour justifier, chez le commandant de *la Slany*, des précautions exceptionnelles. L'ignorance du capitaine Maitland à l'égard des dispositions de son gouvernement était réelle ; et lorsque le surlendemain, 26, *le Bellérophon*, après avoir reçu l'ordre de rallier l'amiral Keith à Plymouth, jeta l'ancre devant ce dernier port, nul, parmi les autorités de la côte et les officiers de l'escadre, ne connaissait encore le parti auquel le ministère devait s'arrêter.

L'amiral Keith, aussitôt l'arrivée du *Bellérophon* à son nouveau mouillage, vint rendre visite à l'empereur ; il se montra respectueux, empressé près de Napoléon ; lui dit qu'il serait

heureux de lui faire agréer ses services, et que personne ne désirait plus vivement de voir arriver de Londres les ordres qui devaient permettre à l'empereur d'échanger enfin contre une demeure convenable en Angleterre, l'incommode chambre de son vaisseau. Cependant le capitaine Maitland prenait les précautions les plus rigoureuses pour empêcher ses passagers de communiquer avec la terre. Il ne se bornait pas à repousser toutes les demandes qui lui étaient adressées pour visiter son bâtiment ou ses hôtes; les chaloupes de son vaisseau, réunies à celles de plusieurs autres navires de guerre mouillés dans la rade, formaient autour du *Bellérophon* une sorte de cordon qui en interdisait l'approche à la multitude d'embarcations chargées de curieux des deux sexes, que l'espérance d'apercevoir les traits de l'homme dont le nom avait si longtemps rempli l'Europe, faisait accourir de tous les comtés voisins. L'insuccès ne les décourageait pas; la nuit même était impuissante pour les éloigner. Ces embarcations étaient quelquefois en nombre si considérable, qu'elles couvraient littéralement la mer à une assez grande distance autour du *Bellérophon*, et que les chaloupes de garde, malgré tous leurs efforts, se trouvaient repoussées par le seul poids de cette masse de canots jusque sous les bordages du navire.

L'attente des ordres de Londres dura cinq jours. La nouvelle de l'embarquement de l'empereur à bord du *Bellérophon*, avait été apportée aux ministres du prince-régent par le capitaine de *la Slany*. Ils ne s'attendaient pas à une pareille fortune [1]. Fidèles

1. La surprise ne fut pas moins grande à Paris qu'à Londres, lorsqu'on apprit dans la capitale française, par le général Becker, le passage de l'empereur à bord d'un bâtiment de guerre anglais. Les généraux alliés, eux-mêmes, ne pouvaient comprendre comment Napoléon avait pu se confier à la foi britanique. Le général Beeker, dans sa *Relation*, raconte qu'arrêté aux portes d'Orléans, à son retour de Rochefort, par un poste prussien, il ne put poursuivre sa route que sous la garde d'un officier qui avait ordre de le conduire directement chez le général Müffling, gouverneur de Paris. « Ce dernier, ajoute le comte Becker, était dans un étonnement extrême; il ne pouvait croire que l'empereur se fût livré lui-même aux Anglais; il accablait le général de questions et voulait même le faire conduire chez le duc de Wellington, pour informer celui-ci de cette nouvelle extraordinaire. »

aux déloyales traditions de leur gouvernement, les ministres anglais répondirent à la confiante démarche de Napoléon par l'application de la loi du plus fort dans son usage le plus odieux. Le 31 juillet, M. Bombray, sous-secrétaire d'État, arriva à bord du *Bellérophon*. Introduit auprès de l'empereur, il lui remit une note écrite en français et qui annonçait en substance « que Napoléon Bonaparte était prévenu qu'il serait conduit à Sainte-Hélène, et qu'il ne pourrait emmener avec lui que quatre personnes, lesquelles devraient préalablement se reconnaître *prisonnières* du gouvernement anglais. » L'empereur accueillit cette communication avec le calme qui ne l'avait jamais abandonné depuis son départ de l'Élysée. Il répondit qu'il devait croire, pour l'honneur du gouvernement britannique, que cette détermination n'était pas irrévocable ; que monté à bord du *Bellérophon* sur l'assurance donnée par le capitaine Maitland, que son gouvernement lui avait transmis l'ordre de le recevoir à son bord ainsi que sa suite, et de le transporter en Angleterre s'il se présentait dans cette intention, il était l'hôte, non le prisonnier de l'Angleterre ; que les ministres étaient probablement mal informés des faits ; qu'il allait les leur faire connaître et réclamer d'eux l'asile qu'il était venu chercher, ainsi que la faculté de vivre libre sous la protection et la surveillance des lois anglaises. Sa lettre, remise à l'amiral Keith pour être envoyée à Londres, resta sans réponse. Le 6 août, quatre jours après que le gouvernement anglais, par une précaution cause de tous ces retards, eut fait ratifier par les autres puissances la notification signifiée le 31 par M. Bombray, *le Bellérophon* mit de nouveau à la voile, et le 7 dans la journée, vint mouiller une seconde fois à Torbay[1]. Il y trouva *le Northumberland*. Ce vaisseau, monté

1. Ce fut l'Angleterre qui prit l'initiative de la déportation de l'empereur à l'île Sainte-Hélène. Voulant, toutefois, diminuer sa part de responsabilité morale dans cet acte odieux, et faire considérer Napoléon comme le captif de l'Europe et non comme son propre prisonnier, elle sollicita et obtint des trois autres puissances coalisées, l'espèce de blanc-seing suivant qui lui fut donné à Paris, le 2 août 1815 :

« Art. 1er. Napoléon Bonaparte est regardé par les puissances qui ont signé

par l'amiral Kockburn, attendait Napoléon. Le soir même l'amiral Kockburn fit signifier à l'empereur, que son gouvernement le considérant comme *prisonnier de guerre*, il avait l'ordre de lui enlever son argent, ses armes, même son épée. Cette dernière prescription, transmise au général Bertrand, fut l'objet d'une réclamation véhémente, que l'amiral Keith, venu à Torbay en même temps que *le Bellérophon*, s'empressa d'appuyer. Il fit observer à l'amiral Kockburn que l'épée était rendue aux officiers capturés même sur le champ de bataille, et que Napoléon avait au moins droit à la même faveur. L'amiral Kockburn prit sur sa responsabilité personnelle de laisser au côté de l'empereur l'arme qu'il avait si longtemps et si glorieusement portée. Les généraux Bertrand, Rovigo, Gourgaud, Lallemand et les autres officiers, en revanche, furent désarmés. Napoléon dut subir un autre outrage : ses caisses, son bagage, furent scrupuleusement visités; on examina pièce par pièce son linge, ses habits, tous ses effets, et l'on s'empara du peu de numéraire et des quelques objets précieux qui pouvaient lui rester. Ce fut seulement lorsque cette indigne visite fut terminée, que le lendemain, 8 août, au matin, on vint lui annoncer que le canot qui devait le transporter sur *le Northumberland* l'attendait. L'empereur parut bientôt sur le pont du *Bellérophon*, où se tenaient, pour lui faire leurs adieux, le plus grand nombre de ceux qui s'étaient attachés à sa fortune; la haine du gouvernement britannique le poursuivait jusque dans la fidélité de ses derniers compagnons; la plupart n'avaient pu obtenir la permission de le suivre [1].

le traité du 25 mars dernier, comme leur prisonnier. — 2. Sa garde est confiée spécialement au gouvernement britannique. — 3. Les cours impériales d'Autriche et de Russie et la cour royale de Prusse nommeront des commissaires qui se rendront et demeureront au lieu que le gouvernement de S. M. B. *aura assigné* pour le séjour de Napoléon Bonaparte, et qui, sans être chargés de la responsabilité de sa garde, s'assureront de sa présence. — 4. S. M. T. C. sera invitée, au nom des quatre cours ci-dessus mentionnées, à envoyer également un commissaire français au lieu de *détention* de Napoléon Bonaparte. — 5. S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, s'engage à remplir toutes les obligations qui résultent pour elle de la présente convention.»

1. L'empereur, à bord du *Bellérophon*, avait auprès de lui les personnes suivantes : le général Bertrand, la comtesse sa femme et trois enfants; le duc

L'attitude de Napoléon, dans ce moment suprême, fut, comme toujours, digne et calme; il ne fit pas entendre une plainte, pas un regret; sa préoccupation se portait sur ses compagnons. Cette résignation avait dominé tous ses actes durant le voyage; une fois, pourtant, sa fermeté l'avait abandonné, ce fut au moment de quitter Rochefort: les journaux de Paris venaient d'arriver; il y jeta les yeux. La capitulation qui devait livrer cette capitale aux Anglais et aux Prussiens s'y trouvait. Repoussant loin de lui le papier fatal, il passa précipitamment dans son cabinet et s'y enferma. Des sons à demi étouffés ne tardèrent pas à se faire entendre. On fit silence, on écouta; Napoléon pleurait.

On peut accuser son immobilité et ses hésitations au moment de son abdication; peut-être aurait-il dû refuser ce sacrifice aux violences de la Chambre des représentants. La France ne résidait pas dans cette déplorable assemblée; elle n'en avait ni les basses passions ni les peurs. La France, en ce moment suprême, n'était et ne devait exister pour lui que dans cette partie énergique des classes moyennes, dans ce peuple des villes, des campagnes et de l'armée qui, levés à sa voix contre la coalition européenne, le suppliaient, même après la défaite, de conduire, jusqu'à la défense la plus désespérée, les efforts que lui-même leur était venu demander. Il ne le fit pas, une crainte exagérée de la guerre civile l'arrêta. Nous n'oserons le blâmer: le peuple, son seul juge sur ce point, ne l'accusa jamais; loin de là, le peu-

de Rovigo; le général Gourgaud; le général Lallemand; le comte de Montholon-Sémonville, la comtesse sa femme et un enfant; M. de Las-Cases et son fils; MM. de Résigny, Planat et Schultz, chefs d'escadron; MM. Pointkorski et Mercher, capitaines; M. Autric, lieutenant; M. Maintgault, chirurgien.

Le comte et la comtesse Bertrand, le général Gourgaud, le comte et la comtesse de Montholon, M. de Las-Cases et son fils, obtinrent seuls l'autorisation de monter avec Napoléon à bord du *Northumberland*; toutes les autres personnes durent rester en Angleterre; quelques-unes d'elles, le duc de Rovigo entre autres, y furent longtemps détenues, malgré la paix, comme prisonniers de guerre. Savary fut enfermé à Malte.

Napoléon reçut encore à Plymouth une preuve de dévouement et de fidélité trop rare pour être passée sous silence. Le comte de Lobau, fait prisonnier, le 18 juin, à Planchenoit, avait été amené à Plymouth; il fit offrir à l'empereur de le suivre et de partager son exil.

# CHAPITRE VI.

Louis XVIII apres la batalile de Waterloo. Efforts de la cour et des ministres pour le renvoi de M. de Blacas.—M. de Talleyrand.—Le roi quitte Gand et se rend à Mons; nouvelles attaques contre M. de Blacas; il se retire. — Dépêches du duc de Wellington au roi; ce dernier rentre en France par Bavay; son arrivée au Cateau; première déclaration aux Français. Louis XVIII se rend à Cambrai; seconde déclaration aux Français. Le roi vient à Roye. —Nouveaux efforts royalistes de M. de Vitrolles; M. Ouvrard; mission donnée par Fouché à M. de Vitrolles et au maréchal Grouchy. M. de Vitrolles au quartier général de Davoust, à la Villette; arrivée de deux députations des Chambres; M. de Vitrolles, M. de Laguette-Mornay, les généraux Freissinet et Dejean; tumulte au quartier général. — Trois membres de la commission de gouvernement ordonnent l'arrestation de M. de Vitrolles; adresse de dix-sept généraux à la Chambre des représentants; conférence à la Chambre des pairs. — Conférences à Étrées et à Louvres entre les membres de la commission d'armistice et le duc de Wellington; les commissaires offrent de livrer Napoléon; l'armistice est refusé. — Blücher renonce à attaquer au nord de Paris; il passe sur la rive gauche de la Seine par les ponts de Saint-Germain et de Maisons; position critique de l'armée prussienne; forces de l'armée française; Davoust retient nos troupes derrière leurs retranchements. Attaque du général Excelmans contre les Prussiens; il détruit deux de leurs régiments. — Conseil de gouvernement aux Tuileries; conseil de guerre à la Villette; Davoust reçoit l'autorisation de rendre Paris; première démarche de Davoust; réponse insolente de Blücher; deuxième démarche de Davoust; réponse du général Ziethen; il exige que l'armée française se rende prisonnière de guerre. — Envoi du général Tromelin à Blücher et du colonel Macirone à Wellington. Conférences à Saint-Cloud pour la reddition de Paris. — Seconde capitulation de cette capitale. La Chambre des représentants et la capitulation; le peuple veut se défendre; résistance de l'armée; embarras de la commission de gouvernement; l'armée prend la route d'Orléans; exaspération des soldats. — Attitude misérable de la Chambre des représentants; ses trois constitutions. — Entrée triomphale des Prussiens dans Paris; ils chassent des Tuileries la commission de gouvernement; ils ferment la Chambre des pairs; M. Decazes fait fermer la Chambre des représentants; M. de Lafayette; sa mission auprès des souverains alliés, son retour; occupation de Paris par les Anglais et par les Prussiens.

Le soir du 18 juin, Louis XVIII, son frère et ses ministres, convaincus de la défaite de l'armée anglaise sur le plateau de Mont-Saint-Jean, n'attendaient plus qu'un dernier avis des agents royalistes de Bruxelles pour s'enfuir à Ostende et s'y embarquer, lorsque arriva enfin l'annonce du triomphe du duc de Wellington. La joie fut grande à cette nouvelle inespérée. Aux yeux du roi, de ses serviteurs et de ses hôtes de toutes les conditions, la victoire inattendue des Anglais et des Prussiens était décisive pour la cause royale et pour les coalisés. « La journée du 18 a terminé de la manière la plus heureuse, pour les alliés,

PROTESTATION.

« Je proteste solennellement ici, à la face du ciel et des hommes, contre la violation de mes droits les plus sacrés, en disposant, par la force, de ma personne et de ma liberté. Je suis venu librement à bord du *Bellérophon :* je ne suis pas prisonnier ; je suis l'hôte de l'Angleterre.

« Aussitôt assis à bord du *Bellérophon*, je fus sur le foyer du peuple britannique. Si le gouvernement, en donnant des ordres au capitaine du *Bellérophon* de me recevoir ainsi que ma suite, n'a voulu que tendre une embûche, il a forfait à l'honneur, il a flétri son pavillon.

« Si cet acte se consommait, ce serait en vain que les Anglais voudraient parler de leur loyauté, de leurs lois, de leur liberté. La foi britannique se trouverait perdue dans l'hospitalité du *Bellérophon*.

« J'en appelle à l'histoire ; elle dira qu'un ennemi, qui fit vingt ans la guerre au peuple anglais, vint librement, dans son infortune, chercher un asile sous ses lois : quelle preuve plus éclatante pouvait-il donner de son estime et de sa confiance? Mais que répondit-on, en Angleterre, à tant de magnanimité? On feignit de tendre une main hospitalière à cet ennemi, et quand il se fut livré de bonne foi, on l'immola !

« NAPOLÉON. »

*Le Northumberland* mit à la voile dans l'après-midi même du 8 août. Une seule fois, avant sa sortie de la Manche, Napoléon put apercevoir la côte française ; ce fut à la hauteur du cap de la Hogue. On raconte qu'en la reconnaissant il la salua, et que étendant les mains vers le rivage, il s'écria d'une voix profondément émue : « Adieu, terre des braves ! adieu, chère France ! « Quelques traîtres de moins, et tu serais encore la grande na- « tion, la maîtresse du monde ! »

Le 17 octobre, après soixante-dix jours de navigation, regardant la mer, il aperçut, à l'extrémité de l'horizon, un point noir que l'œil pouvait à peine distinguer au milieu des immenses solitudes de l'Océan. Ce point grandissait à mesure qu'avançait le navire. Il demanda le nom de cet écueil étrange : il l'entendit sans pâlir et le regarda longtemps en silence ; c'était le rocher aride choisi par l'Angleterre pour être sa prison et son tombeau.

# CHAPITRE VI.

Louis XVIII après la batalile de Waterloo. Efforts de la cour et des ministres pour le renvoi de M. de Blacas.—M. de Talleyrand.—Le roi quitte Gand et se rend à Mons; nouvelles attaques contre M. de Blacas; il se retire. — Dépêches du duc de Wellington au roi; ce dernier rentre en France par Bavay; son arrivée au Cateau; première déclaration aux Français. Louis XVIII se rend à Cambrai; seconde déclaration aux Français. Le roi vient à Roye. —Nouveaux efforts royalistes de M. de Vitrolles; M. Ouvrard; mission donnée par Fouché à M. de Vitrolles et au maréchal Grouchy. M. de Vitrolles au quartier général de Davoust, à la Villette; arrivée de deux députations des Chambres; M. de Vitrolles, M. de Lafayette-Mornay, les généraux Freissinet et Dejean; tumulte au quartier général. — Trois membres de la commission de gouvernement ordonnent l'arrestation de M. de Vitrolles; adresse de dix-sept généraux à la Chambre des représentants; conférence à la Chambre des pairs. — Conférences à Étrées et à Louvres entre les membres de la commission d'armistice et le duc de Wellington; les commissaires offrent de livrer Napoléon; l'armistice est refusé. — Blücher renonce à attaquer au nord de Paris; il passe sur la rive gauche de la Seine par les ponts de Saint-Germain et de Maisons; position critique de l'armée prussienne; forces de l'armée française; Davoust retient nos troupes derrière leurs retranchements. Attaque du général Excelmans contre les Prussiens; il détruit deux de leurs régiments. — Conseil de gouvernement aux Tuileries; conseil de guerre à la Villette; Davoust reçoit l'autorisation de rendre Paris; première démarche de Davoust; réponse insolente de Blücher; deuxième démarche de Davoust; réponse du général Ziethen; il exige que l'armée française se rende prisonnière de guerre. — Envoi du général Tromelin à Blücher et du colonel Macirone à Wellington. Conférences à Saint-Cloud pour la reddition de Paris. — Seconde capitulation de cette capitale. La Chambre des représentants et la capitulation; le peuple veut se défendre; résistance de l'armée; embarras de la commission de gouvernement; l'armée prend la route d'Orléans; exaspération des soldats. — Attitude misérable de la Chambre des représentants; ses trois constitutions. — Entrée triomphale des Prussiens dans Paris; ils chassent des Tuileries la commission de gouvernement; ils ferment la Chambre des pairs; M. Decazes fait fermer la Chambre des représentants; M. de Lafayette; sa mission auprès des souverains alliés, son retour; occupation de Paris par les Anglais et par les Prussiens.

Le soir du 18 juin, Louis XVIII, son frère et ses ministres, convaincus de la défaite de l'armée anglaise sur le plateau de Mont-Saint-Jean, n'attendaient plus qu'un dernier avis des agents royalistes de Bruxelles pour s'enfuir à Ostende et s'y embarquer, lorsque arriva enfin l'annonce du triomphe du duc de Wellington. La joie fut grande à cette nouvelle inespérée. Aux yeux du roi, de ses serviteurs et de ses hôtes de toutes les conditions, la victoire inattendue des Anglais et des Prussiens était décisive pour la cause royale et pour les coalisés. « La journée du 18 a terminé de la manière la plus heureuse, pour les alliés,

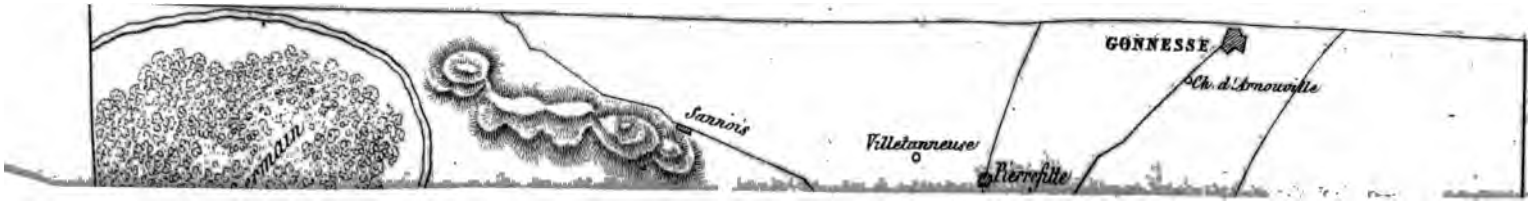
GONNESSE
Ch. d'Arnouville
Sannois
Villetanneuse
Pierrefitte

venaient se briser contre l'affection obstinée de Louis XVIII. Et lorsque, dans l'après-midi du 22, apprenant que les troupes alliées se disposaient à entrer en France par Avesnes et par le Cateau, le roi quitta Gand et partit pour Mons, il emmenait son favori.

M. de Talleyrand jouait un rôle influent dans ces luttes intestines. Parti de Vienne immédiatement après avoir apposé sa signature, le 9 juin, au bas de l'acte final du congrès, il était arrivé à Bruxelles, où il s'arrêta, sollicitant de Louis XVIII, comme marque de satisfaction et de déférence, une insignifiante faveur de cour que M. de Blacas lui fit refuser. On l'entendit aussitôt annoncer la résolution de résigner son titre de ministre des affaires étrangères; toutefois il s'en tint à la menace, et, intéressant à sa querelle les représentants des souverains à Gand, ainsi que lord Wellington, il avait entrepris de renverser M. de Blacas. Dans ce but, une active correspondance existait entre lui et les autres membres du conseil. Averti de leur insuccès et du départ du roi pour Mons, il se hâta de l'y devancer. Louis XVIII se rendait dans cette ville par Grammont et Ath; il y arriva le matin du 23 et fut reçu par M. de Talleyrand, qui, gardant le silence le plus absolu sur la question d'influence, se renferma dans son rôle officiel de président du conseil, et parut exclusivement s'inquiéter de la nécessité et des moyens « de préparer le retour du roi. » En revanche, M. Pozzo di Borgo, M. de Vincent et sir Ch. Stuart, arrivés à la suite de Louis XVIII, renouvelèrent leurs attaques, et firent observer à Louis XVIII que leurs cours ne le verraient pas sans inquiétude et sans humeur rentrer avec l'homme que toutes les voix en France comme en Europe accusaient des erreurs et des fautes qui avaient précipité, trois mois auparavant, la chute du gouvernement royal. Le duc de Wellington, de son côté, revenant à la charge, transmit au roi une dépêche où il disait « que dans la position présente, la royauté avait surtout besoin d'un homme de capacité pratique; que M. de Talleyrand lui paraissait le seul propre, le seul en état de comprendre la situation difficile où l'on allait se

trouver; que, sans indiquer les choix à faire, il croyait important de signaler au roi l'utilité d'écarter de son conseil les hommes restés impopulaires aux yeux de la France. » Toute la journée du 23 fut remplie par cette lutte. Louis XVIII était ébranlé; mais il ne cédait pas. « C'est vainement, avait dit la veille M. de Blacas au comte de Bruges, que toutes les puissances de l'Europe exigeraient mon renvoi; je resterai auprès du roi si je le veux. » Cependant, effrayé de l'universelle clameur qui s'élevait autour de lui, le favori jugea que la résistance ne serait pas longtemps possible; il prit le parti d'offrir lui-même au roi sa démission. Peut-être le sacrifice n'aurait-il pas encore été accepté si, interrogeant sur l'état des esprits en France une députation d'habitants de la ville de Lille accourus pour le saluer, Louis XVIII n'avait reçu de l'un des membres cette réponse: « Votre Majesté est désirée, elle est attendue; mais nous vous devons la vérité, Sire; M. de Blacas est bien impopulaire, et le sentiment public contre lui est si prononcé, que si Votre Majesté entrait dans Lille avec lui, elle entendrait les cris : *A bas Blacas!* mêlés à ceux de *Vive le roi!* » Cet aveu décida Louis XVIII; il reçut la démission du ministre de sa maison. L'audience d'adieu eut lieu le soir même. Le roi, assure-t-on, pleura. M. de Blacas profita de cet attendrissement pour faire observer à Louis XVIII qu'il se retirait sans fortune, et « qu'il sollicitait de Sa Majesté, pour ses enfants, non pour lui, une marque de munificence d'autant plus facile à donner, que les fonds que le roi avait en dépôt à Londres lui devenaient maintenant inutiles. — Vous avez raison, je n'en ai plus besoin, répondit Louis XVIII; prenez le tout. » Ce mot venait de donner à M. de Blacas un capital d'environ 7 millions [1].

Le roi, en arrivant à Mons, avait déclaré son intention de continuer sa route le lendemain. Cette résolution effrayait M. de

1. Le 19 mars précédent, Louis XVIII, outre les diamants de la couronne, avait emporté en lettres de change sur Londres, une somme de treize millions fournis par les caisses de la liste civile, du ministère des finances et du ministère de la guerre. Six millions environ avaient été dépensés durant les trois

Talleyrand. Dépourvu de décision en face de toute situation difficile, n'ayant jamais une opinion que lorsque les événements avaient prononcé, le prince de Bénévent, dans ses conversations avec ses collègues et les ministres étrangers, combattait le retour immédiat en France comme une étourderie, comme un coup de tête compromettant. « Rien n'est encore prêt pour une rentrée, répétait-il sans cesse; il faut voir venir; il faut attendre. » Trop bon courtisan, toutefois, pour heurter de front la volonté du maître, M. de Talleyrand, devant la personne royale, tenait un autre langage; il disait que la résolution du roi était digne d'un petit-fils de Henri IV; mais il ne croyait pas que ce fût par les départements du nord, départements couverts de forteresses toutes au pouvoir de garnisons impériales, que le roi devait rentrer. La véritable place de la royauté, ajoutait-il, se trouvait au milieu des provinces du midi : la population, dans cette partie de la France, était unanime; une armée royaliste sortirait du sol; le roi y serait fort de sa propre force, il ne s'y verrait, du moins, entouré que de Français. — Et, improvisant à cette occasion des projets impossibles, le prince de Bénévent proposait sérieusement à Louis XVIII de gagner le Rhin, de traverser une partie de l'Allemagne et la Suisse, et d'aller s'installer à Lyon.

Une dépêche, où le duc de Wellington engageait le roi à franchir immédiatement la frontière et à venir le rejoindre au Cateau, fut remise sur ces entrefaites à Louis XVIII [1]. La violence faite à ses affections avait irrité ce prince; il accueillit avidement ce conseil, et le 24, au matin, il se hâta de partir suivi seulement du chancelier et du ministre de la guerre. M. de Talleyrand, les autres membres du conseil et les ministres étrangers restèrent à Mons. Le roi avait pris l'ancienne voie romaine, dite Chaussée-Brunehault, qui le conduisit d'abord au bourg de

mois de son séjour à Gand; sept millions restaient. — Les cinquante millions dont nous avons parlé dans le précédent volume, et que l'empereur trouva après le 20 mars, se composaient des fonds restés dans les caisses des receveurs généraux et des receveurs particuliers des départements.

1. Dépêche, n° 959. — *Recueil* déjà cité.

Bavay, puis le soir au Cateau, où le reçut le duc de Wellington et où il s'arrêta. Cette route n'était pas seulement la plus directe, elle avait épargné à Louis XVIII de passer sous le canon d'une seule de nos places fortes de première ligne.

Obligé d'attendre à cette halte que le progrès des deux armées alliées lui permît d'aller plus loin, le roi profita de son séjour au Cateau pour annoncer son arrivée dans le royaume. Cette première proclamation, œuvre commune du prince et de M. Dambray, était conçue en ces termes :

*Proclamation royale.*

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous nos fidèles sujets, salut.

« Dès l'époque où la plus criminelle des entreprises, secondée par la plus inconcevable défection, nous a contraint de quitter momentanément notre royaume, nous vous avons avertis des dangers qui vous menaçaient si vous ne vous hâtiez de secouer le joug du tyran usurpateur.

« Nous n'avons pas voulu unir nos bras ni ceux de notre famille aux instruments dont la Providence s'est servie pour punir la trahison. Mais, aujourd'hui que les puissants efforts de nos alliés ont dissipé les satellites du tyran, nous nous hâtons de rentrer dans nos États pour y rétablir la constitution que nous avons donnée à la France, réparer, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, les maux de la révolte et de la guerre qui en a été la suite nécessaire ; récompenser les bons, *mettre à exécution les lois existantes contre les coupables ;* enfin, pour appeler autour de notre trône paternel l'immense majorité des Français, dont la fidélité, le courage et le dévouement ont porté de si douces consolations dans notre cœur.

« Donné au Cateau-Cambrésis, le 25ᵉ jour du mois de juin 1815 et de notre règne le 21ᵉ.

« *Signé :* Louis.

« *Par le roi*, le ministre secrétaire d'État de la guerre,
« Duc de Feltre. »

Manifeste impolitique où Louis XVIII, en posant le pied sur le royaume qui l'avait rejeté trois mois auparavant, exaltait le triomphe des étrangers, ses alliés, et ne faisait entendre à la partie de la population encore armée contre lui, que des paroles de colère et de vengeance ! Paroles étranges, si l'on considère

qu'en ce moment le roi, qui tenait ce menaçant langage, n'avait pour sujets que les habitants d'une bourgade, et pour conseillers que son ministre de la guerre et son chancelier. Vainement ce dernier avait-il expédié à Mons deux courriers chargés de transmettre aux ministres, autres que M. de Talleyrand, l'invitation de se rendre au Cateau, et aux représentants étrangers la prière de rejoindre le roi, les premiers avaient répondu qu'ils n'abandonneraient pas M. de Talleyrand et ne sépareraient pas leurs intérêts des siens; les seconds firent déclarer à Louis XVIII qu'ils avaient reçu de leur cour l'ordre de ne communiquer avec lui que par l'intermédiaire de son représentant au congrès de Vienne, de l'homme en qui l'Europe avait mis toute sa confiance, le prince de Bénévent. Toutefois, une lettre écrite à ce dernier par lord Wellington termina la scission. Dans cette lettre, datée du Cateau le jour même de l'arrivée de Louis XVIII, le duc disait à M. de Talleyrand « qu'il regrettait « que ses collègues et lui n'eussent pas accompagné le roi, et « qu'il les priait de le rejoindre sans perdre de temps. — Si je « vous eusse vu, ajoutait le duc, ou si vous aviez connu l'état des « affaires quand vous avez conseillé au roi de ne pas entrer en « France, vous auriez donné un avis tout différent à S. M. et « vous l'auriez accompagnée [1]. » M. de Talleyrand, ceux des membres du conseil qui étaient restés avec lui, et les ministres étrangers n'hésitèrent plus; ils franchirent la frontière à leur tour et vinrent attendre Louis XVIII à Cambrai.

Cambrai ne renfermait que quelques soldats. Le 23 au soir, les premiers corps alliés qui se présentèrent devant la ville sommèrent le commandant de se rendre; il s'y refusa. Le lendemain, 24, l'ennemi, dont les forces augmentaient pour ainsi dire à chaque heure, renouvela ses sommations; même refus. L'assaut fut immédiatement donné sur plusieurs points : on put voir alors la partie royaliste de la population faciliter l'escalade, les hommes en tendant des échelles aux soldats alliés, les femmes

1. Dépêche, n° 959. — *Recueil* déjà cité.

en donnant la main aux assaillants pour les aider à franchir les parapets ; trop peu nombreuse pour contenir ce honteux emportement, la garnison, après une courte résistance, abandonna la ville et se retira dans la citadelle, qu'elle rendit le jour suivant, 25. Louis XVIII, averti de ce succès, quitta le Cateau le 26 au matin. Arrivé à Cambrai vers le milieu du jour, il fut reçu par les autorités sous un arc de triomphe, et entra dans la ville précédé par une troupe nombreuse de jeunes filles, toutes vêtues de blanc, et qui semaient de fleurs son passage. M. de Talleyrand, ceux des membres du conseil qui étaient demeurés avec lui, et les ministres étrangers attendaient le roi à l'hôtel où le logement de ce prince était préparé.

Une des premières dépêches remises par M. de Talleyrand à Louis XVIII était une nouvelle lettre du duc de Wellington. Ce général, après avoir annoncé au roi que Blücher et lui continuaient à avancer sans rencontrer le moindre obstacle, et qu'il espérait sous peu de jours le voir rétabli sur le trône, ajoutait : « Il est essentiel que S. M. se fasse précéder par quelque docu- « ment qui annonce ses intentions de *pardon* et d'*oubli*, et qui « promette de marcher dans les voies de la Charte. » Louis XVIII répondit à son ministre qu'il avait prévenu le désir du duc de Wellington, et lui présenta sa déclaration de Cateau-Cambrésis. Ce document, communiqué par le prince de Bénévent aux autres membres du conseil et aux ministres étrangers, fut déclaré tout d'une voix insuffisant et dangereux. Tout est encore en question, disaient les derniers ; la plus vulgaire prudence commande au roi de rassurer tous les intérêts, tous les partis, de faire désirer son retour, non de le faire craindre. Ces considérations, soumises au roi dans plusieurs audiences, triomphèrent à la fin des rancunes et de l'irritation que lui avaient laissées la violence faite quelques jours auparavant à ses affections privées, ainsi que les efforts tentés pour lui imposer l'influence exclusive de M. de Talleyrand. Après deux jours de débats, il consentit à subir la direction politique de ce dernier, et à lui accorder la présidence effective de son conseil. Le manifeste de Cateau-Cambrésis fut

annulé et remplacé par une déclaration nouvelle destinée, dans l'esprit de ses auteurs, à rallier à la cause royale l'immense majorité de la partie influente ou timide de la population, et à faire tomber les armes des mains de la plupart des chefs militaires mêlés aux derniers événements. Cette déclaration, où dans plus d'un passage les conseillers de Louis XVIII se montraient habiles, était ainsi conçue :

*Le roi aux Français.*

« Les portes de mon royaume s'ouvrent devant moi. J'accours pour ramener mes sujets égarés ; pour adoucir les maux que j'avais voulu prévenir ; pour me placer une seconde fois entre les Français et les armées alliées, dans l'espoir que les égards dont je peux être l'objet tourneront au salut de mes sujets. C'est la seule manière dont j'ai voulu prendre part à la guerre. Je n'ai point permis qu'aucun prince de ma famille parût dans les rangs des étrangers, et j'ai enchaîné le courage de ceux de mes serviteurs qui avaient pu se ranger autour de moi.

« Revenu sur le sol de la patrie, je me plais à parler de confiance à mes peuples. Lorsque je reparus au milieu d'eux, je trouvai les esprits agités et emportés par des passions contraires ; mes regards ne rencontraient de toutes parts que des difficultés et des obtacles. Mon gouvernement *devait faire des fautes ;* peut-être *en a-t-il fait.* Il est des temps où les intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, *où elles égarent.* L'expérience seule pouvait avertir ; *elle ne sera pas perdue.* Je veux tout ce qui sauvera la France !

« Mes sujets ont appris, par de cruelles épreuves, que le principe de la légitimité des souverains est une des bases fondamentales de l'ordre social, la seule sur laquelle puisse s'établir, au milieu d'un grand peuple, une liberté sage et bien ordonnée. Cette doctrine vient d'être proclamée comme celle de l'Europe entière. Je l'avais consacrée d'avance par ma Charte, et je prétends ajouter à cette Charte toutes les garanties qui peuvent en assurer le bienfait.

« L'unité du ministère est la plus forte que je puisse offrir ; j'entends qu'elle existe, et que la marche franche et assurée de mon conseil garantisse tous les intérêts et calme toutes les inquiétudes.

« On a parlé, dans les derniers temps, du rétablissement de la dîme et des droits féodaux. Cette fable, inventée par l'ennemi commun, n'a pas besoin d'être refutée. On ne s'attendra pas que le roi de France s'abaisse jusqu'à repousser des calomnies et des mensonges. Le succès de la trahison en a trop indiqué la source. Si les acquéreurs de domaines nationaux ont conçu des inquiétudes, la charte aurait dû suffire pour les rassurer. N'ai-je pas moi-même proposé aux Chambres et fait exé-

cuter des ventes de ces biens? Cette preuve de ma sincérité est sans réplique.

« Dans ce dernier temps, mes sujets de toutes les classes m'ont donné des preuves égales d'amour et de fidélité; je veux qu'ils sachent combien j'y ai été sensible, et c'est parmi tous les Français que j'aimerai à choisir ceux qui doivent approcher de ma personne et de ma famille

« Je ne veux exclure de ma présence que ces hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France et d'effroi pour l'Europe. Dans la trame qu'ils ont ourdie, j'aperçois beaucoup de mes sujets égarés et quelques coupables.

« Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain (l'Europe entière le sait), de pardonner aux Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille au milieu de tant de larmes, jusqu'au jour où je suis entré dans Cambrai au milieu de tant d'acclamations.

« Mais le sang de mes enfants a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Cette trahison a appelé l'étranger au cœur de la France. Chaque jour me révèle un désastre nouveau. Je dois donc, pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe, exempter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux Chambres que je me propose de rassembler incessamment.

« Français! tels sont les sentiments que rapporte au milieu de vous celui que le temps n'a pu changer, que le malheur n'a pu fatiguer, que l'injustice n'a pu abattre.

« Le roi dont les pères règnent depuis huit siècles sur les vôtres, revient pour consacrer ses jours à vous défendre et à vous consoler.

« Donné à Cambrai, le 28e jour du mois de juin de l'an de grâce 1815, et de notre règne le 21e.

« *Signé :* Louis.

« Et plus bas :

« *Par le roi*, le ministre secrétaire d'État des affaires étrangères,

« Prince de Talleyrand. »

Ainsi, amnistie et oubli pour tous les actes postérieurs au jour où Louis XVIII avait quitté Lille (23 mars); désignation par les deux Chambres et punition des seuls instigateurs et auteurs du retour du 20 mars; sécurité complète pour les possesseurs de biens nationaux; respect profond pour toutes les libertés inscrites dans la Charte; responsabilité sérieuse des ministres; unité dans le ministère et dans l'administration; réparation des *fautes* commises; voilà les formels engagements proclamés par Louis XVIII dans ce manifeste de rentrée. Malheureusement

ces promesses, à l'exemple de tous les programmes des gouvernements qui naissent, devaient se trouver oubliées, foulées aux pieds dès le lendemain ; elles n'excitèrent pas moins l'indignation du comte d'Artois et de ceux des courtisans, impérialistes ralliés ou anciens émigrés, qui prenaient le titre de *vrais royalistes*. Tous, à cette occasion, s'emportaient avec violence contre l'influence des ministres alliés. Ce n'étaient pas les malheurs et les hontes de l'invasion qui blessaient leur fierté. La royauté composait avec la révolution, elle faisait amende honorable à la révolte, disaient-ils ; voilà le crime qu'ils reprochaient aux représentants des souverains ; là, seulement, était pour eux la douleur et l'outrage de l'intervention étrangère. Louis XVIII entendait tous ces cris de colère sans les écouter. Soucieux, avant tout, de recouvrer sa couronne, il avait enfin compris que, pour y parvenir, les conseils de Wellington et des ministres alliés étaient un guide plus sûr que les préjugés aveugles de son frère et de ses courtisans, plus sûr même que ses inspirations personnelles. Le 29, une nouvelle dépêche du généralissime anglais invita le roi à quitter Cambrai et à s'avancer jusqu'à Roye où ce prince arriva effectivement le 30 [1]. Ce fut dans cette petite ville que lui parvint la lettre écrite par Fouché le 24 [2], et que le trouvèrent les premiers personnages politiques accourus de Paris à sa rencontre. Les maréchaux Gouvion Saint-Cyr et Macdonald étaient du nombre ; Louis XVIII connut par eux le départ de Napoléon pour Rochefort.

1. Dépêche adressée de Gonesse, le 2 juillet, au comte Bathurst. — N° 974, *Recueil* déjà cité.

2. V. le présent volume, chapitre III, page 118. — Cette lettre, nous nous croyons en mesure de l'affirmer, est la seule que Fouché ait écrite à Louis XVIII lors du retour de Gand ; il l'avait confiée à l'un de ses anciens confrères de l'Oratoire, M. Gaillard, alors conseiller à la cour impériale (royale) de Paris. M. Gaillard tenait la lettre du duc d'Otrante cachée dans le collet de son habit ; s'il avait voyagé comme tout le monde, il aurait pu la remettre entre les mains de Louis XVIII, soit au Cateau, soit à Cambrai ; mais il prit de si mystérieux détours, il s'entoura de précautions si timides et si multipliées, qu'au bout de cinq jours il s'était à peine avancé de trente lieues. Le transport de cette lettre n'en valut pas moins à M. Gaillard un siége à la cour de cassation.

Condamné par un malheur de sa position à mesurer chacun de ses pas sur la marche des armées alliées, le roi dut attendre, à cette nouvelle halte, que le duc de Wellington lui fît encore dire d'avancer. La question de son rétablissement, depuis l'éloignement de l'empereur, était tout entière dans la possession de Paris. A la vérité, défendues par une armée nombreuse, impatiente de venger sa défaite, et par une population de 700,000 âmes, dont la partie jeune et énergique sollicitait un champ de bataille, les portes de Paris pouvaient rester longtemps fermées. Ce n'étaient pas les partisans du roi qui pouvaient les ouvrir; on ne les voyait nulle part, et tous les efforts du baron de Vitrolles, depuis le 24, avaient été impuissants pour faire décider la moindre manifestation royaliste. Blücher et Wellington ne s'en croyaient pas moins sûrs du succès : « Je crois que nous amènerons les choses à la conclusion que nous désirons tous, *sans tirer un coup de fusil*, écrivait Wellington au comte de Liverpool; j'espère être à Paris le 1er juillet [1]. » Le général anglais ne se faisait aucune illusion sur l'impuissance du parti des Bourbons; le désordre jeté dans la défense nationale, par le renversement de Napoléon, l'ineptie des Chambres, le découragement de l'armée, la torpeur de ses chefs, mais surtout la complicité du chef du gouvernement, voilà les auxiliaires sur lesquels il comptait.

Fouché n'avait eu garde de faire confidence à M. de Vitrolles de la tentative essayée par Davoust et par lui, en faveur du rappel des Bourbons, dans le conseil tenu aux Tuileries le 27; l'insuccès aurait accusé son influence ou son habileté. Durant les deux jours qui avaient suivi son entrevue avec le prince d'Eckmühl, M. de Vitrolles avait donc vainement attendu le message aux Chambres, si positivement promis par le duc d'Otrante; un de ses amis, chargé de lui en apporter immédiatement la nouvelle, n'avait point quitté, le 27 et le 28, les tribunes du Palais-Législatif; chaque soir il était rentré sans avoir rien entendu,

1. Dépêche du 28 juin. — N° 967, *Recueil* plus haut cité.

rien appris. Cependant l'approche rapide des troupes alliées diminuait, pour ainsi dire, à chaque heure, les chances d'une restauration par la voie d'une autorité nationale. L'apparition des Prussiens devant Saint-Denis, le 28, augmenta l'impatience de M. de Vitrolles; il se plaignit amèrement de ces retards à Fouché, dans l'entrevue qu'ils eurent le soir de cette journée, et insista pour que la proposition en faveur du rappel des Bourbons ne se fît plus attendre. Fouché renouvela ses assurances d'une prochaine démarche. M. de Vitrolles rentra chez lui. Peu d'instants après, un ancien fournisseur, à qui ses spéculations financières et politiques ont donné une sorte de célébrité contemporaine, M. Ouvrard, se présentait chez le représentant de Louis XVIII, et lui apprenait qu'il accompagnerait, le lendemain, le maréchal Grouchy auprès des généraux alliés, dans le but de solliciter d'eux une suspension d'armes. « Comme il est d'usage, en pareil cas, d'accorder certains avantages aux généraux et à leurs états-majors, ajouta M. Ouvrard, je vous apporterai demain, pour ceux-ci, deux millions, qui serviront à faciliter la négociation. — Je suis prêt à toutes les démarches qui peuvent hâter le retour du roi, répondit M. de Vitrolles; mais je refuse de me charger de vos deux millions; il sera toujours temps de les donner si l'on consent à traiter. Je me sens peu propre, d'ailleurs, aux comptes de cette nature. — Vous n'en aurez pas à rendre. — C'est une raison de plus pour ne rien emporter. » L'ancien fournisseur se retira.

Le lendemain matin, de bonne heure, Fouché envoyait son secrétaire expliquer à M. de Vitrolles la démarche de M. Ouvrard. Ce secrétaire raconta que le maréchal Grouchy, arrivé la veille sous Paris, avec l'armée du Nord, avait consenti à se rendre auprès de Blücher et de Wellington pour en obtenir l'engagement de cesser les hostilités, et de *s'arrêter* dès que les Chambres auraient proclamé le rappel des Bourbons; que le concours de M. de Vitrolles avait été jugé indispensable au succès de la négociation; et que ce dernier recevrait du duc d'Otrante, pour Davoust, nommé généralissime des troupes françaises, une lettre

à l'aide de laquelle il obtiendrait les ordres et les passe-ports nécessaires à l'accomplissement de sa mission. « Le maréchal Grouchy est prêt, ajoutait le secrétaire de Fouché à M. de Vitrolles; et le maréchal Oudinot, chargé de vous conduire à La Villette, quartier général de l'armée, vous attend. » M. de Vitrolles se rendit immédiatement auprès du duc d'Otrante, qui lui remit la lettre annoncée par son secrétaire. Le maréchal Grouchy était déjà parti pour La Villette; le représentant de Louis XVIII s'y rendit avec le duc de Reggio [1]; tous deux prenaient le chemin de ce faubourg au même moment où le général Becker entrait aux Tuileries, avec mission de l'empereur de demander à Fouché et à ses collègues l'autorisation de conduire l'armée française contre l'ennemi.

Davoust venait d'arriver à son quartier général, lorsque le maréchal Oudinot et son compagnon de route s'y présentèrent. M. de Vitrolles lui remit la lettre de Fouché; il la lut, mais lentement, à différentes reprises, comme s'il ne pouvait en découvrir le sens. Fouché, fidèle à sa réserve systématique quand il écrivait, se bornait effectivement à présenter au maréchal de vagues considérations sur les difficultés de la situation et sur la possibilité d'utiliser, pour une démarche pacifique, le zèle patriotique du comte de Grouchy [2]. Loin d'émettre une opinion, le duc d'Otrante semblait demander conseil. « Je ne comprends rien à cette lettre, dit enfin Davoust à M. de Vitrolles; le maréchal Grouchy vient de m'annoncer qu'il était chargé d'une mission auprès des généraux alliés, et le duc d'Otrante m'en parle à peine; il ne me dit ni ce que je dois faire, ni ce qu'il veut.—M. le marquis de Grouchy a reçu sans doute des instructions verbales du président du gouvernement, répondit M. de Vitrolles; il ne lui faut plus que des pouvoirs; remettez-lui la lettre; elle lui en servira.—Vous avez raison, répliqua Davoust;

1. La voiture dans laquelle le maréchal Oudinot et M. de Vitrolles se rendaient à La Villette, était un cabriolet appartenant à Fouché, et qu'il leur avait prêté; le maréchal était en habit de ville et conduisait.

2. Le maréchal Grouchy, marquis sous l'ancien régime, était comte de l'empire.

faites-en tout de suite l'expédition. » M. de Vitrolles, que Davoust ne reconnaissait pas, et qu'il prenait sans doute pour un des employés de Fouché, se prêta de bonne grâce à ce travail. Pendant qu'il écrivait, le duc de Reggio, qui n'avait cessé, jusque là, de s'entretenir soit avec le maréchal Grouchy, soit avec les officiers généraux, dont la salle était remplie, s'approcha du généralissime et lui dit le nom de son complaisant copiste ; Davoust aussitôt aborda ce dernier, s'excusa de ne pas l'avoir remis, et le pria de le suivre dans une chambre, à l'étage supérieur, où ils pourraient causer en liberté. Ils étaient à peine entrés dans cette pièce, complétement nue, dépourvue même de siéges, qu'un aide de camp vint annoncer au maréchal l'arrivée d'une députation des deux Chambres. Davoust descendit. M. de Vitrolles ne resta pas seul longtemps. L'escalier de bois conduisant au rez-de-chaussée, ne tarda pas à résonner sous la pression de pas pesants et nombreux ; la porte en même temps s'ouvrit, et le maréchal entra suivi d'une double députation de la Chambre des pairs et de la Chambre des représentants.

En apprenant, la veille 28, l'arrivée de l'armée du Nord sous Paris, la Chambre des représentants s'était empressée de voter aux soldats une adresse de félicitation où, leur annonçant l'envoi aux souverains de plénipotentiaires « chargés de traiter au nom du peuple français, » elle les invitait à se rallier à la voix de leurs chefs et du gouvernement, et promettait de se montrer, s'il en était besoin, au milieu d'eux. Transmise à la Chambre des pairs, cette adresse avait reçu l'adhésion de celle-ci, et deux députations avaient été chargées de la porter le lendemain au quartier général. Les troupes, disséminées dans leurs bivouacs, ne pouvaient en entendre la lecture ; on convint que le prince d'Eckmühl la recevrait en leur nom. Quand les deux députations et le généralissime se trouvèrent réunis dans la chambre où le maréchal venait de rentrer, un représentant, homme de cœur et de patriotisme, et qui avait laissé un bras sur le champ de bataille de Wagram, M. de Laguette-Mornay, lut l'adresse d'une voix haute et chaleureuse. Davoust avait écouté cette lec-

ture avec la plus solennelle gravité. Il essaya de répondre: « L'armée, dit-il, est sensible aux éloges des Chambres..... On la trouvera toujours sur le chemin de l'honneur... » Le maréchal ne put aller au delà de ces deux membres de phrases; les mots qu'il s'efforçait de trouver le fuyaient. Ses auditeurs ne semblaient pas moins embarrassés que lui-même. Tout à coup il se retourne, prend par le bras une personne placée derrière lui, et la présente aux deux députations en disant: « Au reste, Messieurs, nous sommes en ce moment-ci en négociation, et voici M. le baron de Vitrolles qui m'est envoyé par le duc d'Otrante pour faciliter un traité avec les alliés et les Bourbons. » A cette apparition et à cette annonce inattendues, les assistants demeurèrent stupéfaits; tous semblaient muets de surprise. M. de Laguette-Mornay rompit le silence le premier: « Comment! traiter avec les Bourbons?... Monsieur! s'écria-t-il en s'adressant à M. de Vitrolles, je suis noble aussi, moi; cependant je ne veux pas des Bourbons: je les déteste! — Il ne s'agit pas ici de nos sentiments particuliers, répondit le représentant de Louis XVIII, mais de ce qui peut convenir à la France. » Quelques mots furent encore échangés. Au bruit de cette espèce d'altercation et du mouvement qui avait lieu au-dessus de leur tête, les officiers-généraux demeurés au rez-de-chaussée firent irruption dans la chambre; elle se trouva bientôt remplie. Quelques-uns des nouveau-venus, entendant nommer M. de Vitrolles, parurent saisis d'une violente irritation: des exclamations confuses partaient de plusieurs points à la fois; le général Dejean, aide de camp de l'empereur, et le général Freissinet, se montraient surtout fort animés. « Non, point de Bourbons! nous n'en voulons pas! s'écriait le général Freissinet. — Eh! qu'importe ce que chacun de nous peut vouloir, répondait M. de Vitrolles; il s'agit de savoir si Paris, attaqué demain, sera mis à feu et à sang! — Lors même qu'il s'agirait de traiter, nous voudrions savoir à qui nous donnons notre confiance, nous choisirions nos mandataires, » disait à son tour le général Dejean en marchant avec vivacité autour du groupe où M. de Vitrolles se

trouvait enfermé. Cependant toutes les physionomies n'étaient point hostiles; plusieurs membres des deux Chambres adressaient à M. de Vitrolles des regards presque caressants. Davoust, qui, depuis le commencement de ces débats, s'épuisait en vains appels au calme et à la conciliation, finit par entraîner le représentant de Louis XVIII dans une pièce voisine, et, lui témoignant ses regrets, le pressa d'achever son *opération*. M. de Vitrolles descendit dans la salle des bureaux de l'état-major général, où le comte Guilleminot, plus retenu ou plus politique que ses camarades, était seul resté. Ce général fit à M. de Vitrolles l'accueil le plus prévenant, le plus empressé, et lui offrit ses bons offices qui devenaient inutiles; la mission du représentant de Louis XVIII était avortée. Le maréchal Grouchy ne se trouvait plus, et le maréchal Oudinot, demeuré au rez-de-chaussée pendant le tumulte, avait également disparu [1]. M. de Vitrolles revint seul à Paris.

Ces faits devaient rester ignorés du public; ils eurent pourtant un double résultat.

L'un des membres du gouvernement provisoire, général de distinction, caractère honnête, mais timide, le général Grenier, connut le lendemain matin les principaux détails de la scène de La Villette; il les raconta à Carnot, et obtint de lui qu'il exigerait de Fouché de positives explications. Déjà, au 18 fructidor, Carnot, étant membre du Directoire, ses collègues s'étaient vus dans la nécessité de le comprendre, lui, directeur de la république, parmi les conspirateurs condamnés à la déportation pour le complot royaliste de Pichegru, et de la minorité des deux conseils. Une seconde fois, après dix-huit ans, Carnot, membre encore du gouvernement, se trouvait l'instrument d'une nouvelle conjuration bourbonienne. Il s'irrita, et, dès l'ouverture de la séance de la commission, il interpella Fouché sur la mise en liberté de M. de Vitrolles, sur sa présence au quartier général de Davoust, et sur la lettre dont le duc

1. Le maréchal Oudinot, dans sa précipitation, s'était trompé de chapeau; il avait emporté celui de M. de Vitrolles.

d'Otrante l'avait chargé. Fouché répondit, sans s'émouvoir, que la détention de M. de Vitrolles était une mesure arbitraire qu'en sa qualité de président du gouvernement il avait dû faire cesser; qu'il l'avait effectivement chargé de porter une dépêche insignifiante au général en chef, mais qu'il cherchait vainement quel pouvait être, dans un fait aussi simple, l'objet de l'étonnement de son collègue. « Remettre cette lettre à M. de Vitrolles ou à un autre, disait Fouché, était absolument la même chose; l'essentiel était qu'elle parvînt, et Davoust l'avait reçue. — Mais M. de Vitrolles est un royaliste fougueux! s'écria Carnot. — Je le sais mieux que personne, répliqua Fouché, qui fit alors un interminable récit des efforts de M. de Vitrolles pour établir à Toulouse le centre d'un gouvernement royal du midi. — Tout cela, reprit Carnot en l'interrompant, tend à confirmer mes soupçons; M. de Vitrolles, j'en suis certain, conspire pour Louis XVIII, et il n'est peut-être pas le seul, ajouta-t-il en arrêtant son regard sur Fouché. — Voulez-vous dire que je conspire avec lui? répliqua ce dernier en ne pouvant maîtriser une légère émotion. Eh bien! accusez-moi devant la Chambre! qui vous en empêche? Mais je vous préviens que je me défendrai! — Je ne prétends pas soutenir que vous soyez d'accord avec M. de Vitrolles, répondit Carnot; mais je ne crois pas qu'il existe un royaliste plus dangereux; il paraît avoir *perverti* jusqu'au brave maréchal Davoust lui-même. — Comment! le maréchal aussi? s'écria Fouché. Mais celui-là serait difficile à arrêter; allez le saisir au milieu de son quartier général! »

Carnot demeura quelques instants sans répondre; c'était la première fois, depuis la formation du gouvernement provisoire, qu'il osait se prononcer ainsi contre le duc d'Otrante, et cet effort devait être le dernier; ses collègues restaient, comme toujours, immobiles et silencieux; enfin, il proposa l'arrestation du représentant de Louis XVIII: Fouché refusa d'y consentir; le duc de Vicence s'abstint; le général Grenier et le baron Quinette, joignant leur voix à celle de Carnot, firent décider la mesure. L'ordre d'arrestation, immédiatement libellé,

fut transmis au préfet de police pour l'exécution. Mais Fouché fit avertir M. de Vitrolles, qui put se mettre en sûreté sans cependant interrompre l'envoi des dépêches qu'avec l'aide de MM. Pasquier et Royer-Collard, il faisait chaque jour parvenir à Louis XVIII ; trois jours après, Davoust et Fouché devaient achever sans lui l'œuvre politique qu'il avait conçue et entamée au sortir même de sa prison.

Pendant qu'aux Tuileries on décidait l'arrestation de M. de Vitrolles, le fait qui l'avait motivée produisait un autre résultat au quartier général. L'agitation était extrême parmi la plupart des généraux cantonnés à La Villette ou dans les environs. Durant une partie de la nuit du 29 et toute la matinée du 30, bon nombre se cherchaient et se racontaient les divers incidents de la scène étrange dont le quartier général venait d'être témoin. Ils pouvaient enfin apercevoir le but où devaient fatalement conduire le renversement de Napoléon et l'incroyable inertie dans laquelle se complaisaient, depuis le jour de l'abdication, le gouvernement et le chef de l'armée. La trahison, pour eux, éclatait dans tous les faits. Quels étaient les coupables ? Soit conviction de la bonne foi du prince d'Eckmühl, soit respect pour son titre et ses anciens services, nul n'osait accuser ouvertement sa loyauté. Il n'était personne, en revanche, qui ne signalât dans Fouché le principal auteur de la trame. Voilà le traître ! criaient toutes les voix. Le général Dejean proposa d'envoyer deux bataillons aux Tuileries, pour arrêter Fouché et le fusiller sur-le-champ. Cet avis, d'abord accueilli, fut ensuite repoussé. D'autres opinions se produisirent. Toutefois, on sembla craindre d'agir ; on résolut de parler. Une manifestation éclatante contre les princes exilés fut convenue, et le général Freissinet se chargea de rédiger, en réponse à l'adresse de la Chambre des représentants, lue la veille, une déclaration qui, en faisant connaître à la France les véritables sentiments de l'armée, pourrait donner aux collègues du duc d'Otrante et aux Chambres la force nécessaire pour repousser toute transaction avec les Bourbons, et pour imprimer à la défense nationale l'impulsion la

plus énergique. Lorsque le général Freissinet eut achevé son travail, il se rendit avec plusieurs de ses collègues auprès du général en chef, dont il sollicita l'approbation et la signature. Ce n'était pas une épreuve qu'ils entendaient tenter; leur seul but était d'engager irrévocablement Davoust. Dans la position que ce dernier s'était faite lui-même la veille vis-à-vis de ses subordonnés, il pouvait difficilement décliner la proposition. Un refus aurait sinon justifié, du moins éveillé les soupçons; il signa; dix-sept généraux signèrent après lui. Le maréchal se chargea de faire transmettre, le jour même, l'adresse à la Chambre des représentants. Les signataires attendirent impatiemment les journaux du lendemain 1er juillet : l'adresse n'avait pas été lue à la Chambre; quelques généraux allèrent réclamer auprès de Davoust qui, s'excusant sur l'oubli d'un subalterne, promit que l'adresse serait déposée dans la journée. Durant la séance de jour, rien ne vint encore à la Chambre; enfin, au commencement de la nuit, les représentants venaient de se réunir en séance du soir, et M. Dupont (de l'Eure), un des vice-présidents, se plaçait au fauteuil, quand un membre dont il ignorait le nom, lui remit l'adresse avec prière d'omettre, en lisant les signatures, celle du maréchal Davoust. M. Dupont (de l'Eure) prit le document, et, réclamant le silence, il lut d'une voix forte le manifeste suivant :

« Représentants du peuple !

« Nous sommes en présence de nos ennemis; nous jurons entre vos mains et à la face du monde, de défendre jusqu'au dernier soupir la cause de notre indépendance et l'honneur national. On voudrait nous imposer les Bourbons, et ces princes sont rejetés par l'immense majorité des Français. Si on pouvait souscrire à leur rentrée, rappelez-vous, représentants, qu'on aurait signé le testament de l'armée qui, pendant vingt ans, a été le *palladium* de l'honneur français. Il est à la guerre, surtout quand on la fait aussi longtemps, des succès et des revers. Dans nos succès, on nous a vus grands et généreux; dans nos revers, si on veut nous humilier, nous saurons mourir.

« Les Bourbons n'offrent aucune garantie à la nation. Nous les avions accueillis avec les sentiments de la plus généreuse confiance; nous avions oublié tous les maux qu'ils nous avaient causés par leur achar-

nement à vouloir nous priver de nos droits les plus sacrés. Eh bien ! comment ont-ils répondu à cette confiance ? Ils nous ont traités comme rebelles et vaincus ! Représentants, ces réflexions sont terribles parce qu'elles sont vraies. L'inexorable histoire racontera un jour ce qu'ont fait les Bourbons pour se remettre sur le trône de France ; elle dira aussi la conduite de l'armée, de cette armée essentiellement nationale, et la postérité jugera qui mérita le mieux l'estime du monde.

« Au camp de La Villette, le 30 juin 1815, à trois heures de l'après-midi.

« *Signé :* Le maréchal ministre de la guerre, prince d'Eckmuhl ; le lieutenant-général commandant en chef le 1er corps de cavalerie, comte Pajol, le lieutenant-général, baron Freissinet ; le lieutenant-général commandant l'aile droite de l'armée, comte d'Erlon ; le lieutenant-général commandant les grenadiers de la garde, comte Roguet ; le maréchal de camp commandant le 3e régiment des grenadiers de la garde impériale, comte Harlet ; le général commandant provisoirement la division des chasseurs, Pelet [1] ; le maréchal de camp commandant le 2e régiment des grenadiers à pied de la garde impériale, baron Christian ; le maréchal de camp, baron Henrion ; le lieutenant-général Brunet ; le major Guillemain ; le lieutenant-général, baron Lorcet [2] ; le lieutenant-général Ambert ; le maréchal de camp Marius Clary ; le maréchal de camp Chartran [3] ; le maréchal de camp Cambriel ; le maréchal de camp Jeannet ; le général en chef, comte Vandamme. »

1. *Le Moniteur*, les autres journaux, et tous les écrivains qui les ont copiés, ont rapporté ainsi cette signature : « Le général commandant *près* la division des chasseurs, *Petit*. » Le général Petit ne put mettre son nom au bas de cette adresse ; il remplissait auprès du général en chef une mission dont ses camarades de la garde l'avaient chargé, lorsque cette pièce fut présentée à la signature de ceux-ci. Ces signatures étaient autographes ; le président lut *Petit* au lieu de *Pelet*, et traduisit le mot *provisoirement*, écrit en abrégé, par celui de *près*. Le général Petit n'appartenait pas, d'ailleurs, à la division des chasseurs de la garde ; il était major du 1er régiment de grenadiers ; le commandement provisoire de cette division avait été donné au général Pelet sur le champ de bataille de Waterloo, en remplacement du général Morand qui venait de prendre le commandement de toute la garde.

2. Le général Lorcet réclama, trois semaines plus tard, dans *le Moniteur* du 21 juillet : il n'avait pas signé ; il était, d'ailleurs, maréchal de camp et non lieutenant-général.

3. Ce nom, à la lecture et à la copie, fut également changé en celui de *Chartrain* ; nous ne croyons pas qu'il existât dans l'armée un général ainsi nommé.

De longs et de vifs applaudissements succédèrent à cette lecture. M. Dupont (de l'Eure), en proclamant les noms des signataires, avait appuyé avec une intention marquée sur le nom de Davoust. Peu d'instants après, le membre qui lui avait remis l'adresse, s'approcha de lui et lui dit avec un accent de reproche : « Je vous avais cependant prié, monsieur le président, de ne pas prononcer le nom du maréchal. — Qu'est-ce à dire? Qui êtes-vous? » répliqua M. Dupont (de l'Eure). Le député ne répondit pas et sortit en toute hâte de la salle.'

Les applaudissements donnés par la Chambre à l'énergique protestation que nous venons de reproduire, formaient un étrange contraste avec une scène dont le palais de la pairie avait été témoin le jour précédent. Ce jour-là, 30 juin, à la même heure où dix-sept généraux, la plupart simples généraux de troupe, « juraient à la face du monde, de défendre jusqu'au dernir soupir la cause de l'indépendance et de l'honneur national, » une partie des maréchaux présents à Paris, et plusieurs autres chefs militaires, assemblés dans la salle des délibérations de la pairie, attendaient l'ouverture de la séance. Cambacérès les invita, ainsi que les autres pairs présents, à se rendre dans un salon voisin. On l'y suivit; quand tout le monde fut réuni, Cambacérès annonça que plusieurs pairs avaient désiré cette conférence intime et amicale pour s'entretenir de la situation politique, et pour s'éclairer mutuellement sur les moyens de sauver le pays. Le maréchal Soult prit immédiatement la parole; il débuta en traçant le tableau le plus alarmant de la démoralisation de notre armée; puis, exagérant les forces de l'ennemi et insistant sur l'occupation du village d'Aubervilliers par les troupes de Blücher, il ajouta que, maîtres de ce point, les Prussiens pouvaient aborder notre ligne de défense; qu'il ne doutait pas, si une attaque avait lieu, que cette ligne ne fût percée et que l'ennemi n'entrât dans Paris pêle-mêle avec les troupes françaises. Après avoir ainsi établi l'impossibilité d'une défense, le maréchal termina en disant qu'il croyait nécessaire de prévenir, par une prompte démarche auprès des généraux alliés, le malheur d'une prise de

vive force. Cette opinion, appuyée par plusieurs des généraux présents, fut soutenue, entre autres, par les maréchaux Ney, Grouchy et Mortier.

Le maréchal Lefebvre, les généraux Gazan et De Laborde se montrèrent d'un avis opposé; ils soutinrent que l'on pouvait, que l'on devait se défendre. Le membre le plus âgé de la réunion, un vieillard dont les fatigues et les ans n'avaient glacé ni le cœur, ni le patriotisme, le général comte Dejean, alla plus loin : il témoigna sa surprise de voir des hommes qui, par état, devaient montrer de la résolution, donner, au contraire, les premiers, l'exemple de la faiblesse et de la pusillanimité [1]. Une vive rumeur éclata à ces mots; la conférence menaçait de devenir orageuse; le duc Decrès fit observer que cette réunion était illégale et demanda à ce que l'on rentrât dans la salle des délibérations. On s'y rendit, et la séance se borna, comme toujours, à la lecture de communications faites par le gouvernement ou par la Chambre élective [2].

Si le plus grand nombre des pairs ne voyaient de salut pour la France que dans une prompte démarche de soumission auprès des généraux alliés, la majorité des représentants était loin de s'abandonner au même découragement. Cette majorité n'avait perdu aucune de ses illusions, et dans les sentiments réels de la plupart de ses membres il y avait moins de contradiction qu'on ne pourrait le penser avec l'accueil qu'ils venaient de faire au manifeste antiroyaliste de quelques-uns des chefs de l'armée alors réunie sous Paris, armée qui était celle de Waterloo, et que l'adjonction de la garnison de la capitale et de différents détachements dont nous donnerons le détail plus loin, portait à plus de cent mille hommes. Un très-grand nombre de membres

1. Il existait deux généraux du nom de Dejean : le premier, lieutenant-général du génie et ancien ministre de l'administration de la guerre, est celui dont il s'agit; le second, lieutenant-général de cavalerie distingué, était cet aide de camp de l'empereur dont nous avons eu occasion de citer plusieurs fois le nom dans cet ouvrage, lors de la bataille de Paris (en 1814) et de la scène de La Villette. C'étaient le père et le fils.

2. Comte Thibaudeau, *Histoire de Napoléon.*

de cette assemblée repoussaient énergiquement les Bourbons; mais dupes des illusions les plus grossières, confiants dans les assurances de Fouché et dans les déclarations des souverains, ils étaient fermement convaincus que les coalisés, indifférents à la cause des princes exilés, laisseraient la France se donner le gouvernement qui lui conviendrait. Ce gouvernement futur quel devait-il être? On jugeait inutile de s'en inquiéter et l'on se préoccupait uniquement de formuler la constitution qui lui serait imposée. La rédaction de cette constitution, confiée à une commission nombreuse, avait demandé plusieurs jours d'un travail sans relâche; elle venait d'être achevée, et le projet des commissaires avait été distribué la veille à l'assemblée. La discussion de ce projet, composé de 104 articles, était alors toute la pensée de la majorité; là se trouvaient, pour elle, l'intérêt exclusif et le salut du pays; toutes les autres questions lui semblaient secondaires. Vainement les journaux et le gouvernement lui-même annonçaient que, malgré l'abdication, le roi de Prusse, les empereurs de Russie et d'Autriche continuaient leur marche; la Chambre comptait que les plénipotentiaires, chargés d'aller demander la paix à ces monarques, sauraient les arrêter et leur faire tomber les armes des mains. A la vérité, on était sans nouvelles de M. de Lafayette et de ses collègues; on ignorait même vers quels lieux ils avaient dirigé leur course; d'un autre côté, Blücher et Wellington, continuant à s'avancer et à s'étendre sous les murs de Paris, malgré le départ de l'empereur, pouvaient essayer une attaque de vive force avant qu'un ordre de suspendre les hostilités eût eu le temps de parvenir; mais on ne s'alarmait pas; les cinq commissaires chargés, quatre jours auparavant, de conclure un armistice avec les deux généraux alliés, sauraient obtenir le temps nécessaire pour attendre, et l'on savait que dans ce moment-là même ils devaient se trouver au quartier général de Wellington.

Ces commissaires, on se le rappelle, étaient les comtes Andréossy, de Valence, Boissy-d'Anglas, MM. de Flaugergues et de Labesnardière. Partis le 28, le lendemain de leur nomi-

nation[1], leurs instructions, rédigées par M. Bignon, ministre intérimaire des affaires étrangères, imposaient les bases suivantes à la négociation qu'ils allaient tenter. La ligne de la Somme était la limite qu'ils devaient s'efforcer d'assigner à l'occupation du territoire par les deux armées alliées ; cette ligne plaçait les coalisés à près de trente lieues de Paris. Si Blücher et Wellington refusaient d'accepter cette limite, les commissaires étaient autorisés à offrir une ligne tracée entre la Somme et l'Oise, et qui devait éloigner l'ennemi à vingt lieues au moins de la capitale; il leur était expressément interdit d'accorder une plus courte distance. Dans le cas où les généraux alliés exigeraient, en outre, une remise de places fortes, les commissaires avaient pouvoir de leur céder une forteresse, une seule, encore était-il bien entendu que cette cession n'aurait lieu qu'autant que l'armistice durerait jusqu'à la paix et après sa ratification par toutes les puissances intéressées. Enfin, il était dit, relativement aux propositions ou aux insinuations des généraux alliés sur le gouvernement futur de la France, que les commissaires devraient se borner à les entendre et à en instruire la commission exécutive.

M. Bignon, en écrivant ces instructions, croyait sans doute imposer aux commissaires une démarche sérieuse. Il oubliait qu'un pays envahi ne négocie qu'à la condition de résister ; or, le gouvernement ne tenait pied nulle part ; il laissait les alliés s'avancer sans leur opposer même un simulacre de défense, sans leur disputer un seul des passages de leur route, sans placer un soldat sur un seul des ponts qu'ils avaient à traverser. Telle était la puissance de prévision de nos gouvernants et de leurs ministres, que les bases fixées pour l'armistice se trouvaient déjà détruites avant même que les commissaires eussent franchi les barrières de Paris. Ceux-ci devaient exiger que l'ennemi s'arrêtât à vingt lieues au moins de la capitale; or, à peine avaient-ils dépassé Saint-Denis qu'ils se heurtaient contre les

1. Voir les détails de cette nomination, chap. III du présent vol., page 140.

têtes de colonnes prussiennes. Blücher qui, d'après la dépêche de M. de Lafayette et de ses collègues, devait attendre et recevoir les commissaires à Noyon, marchait avec son avant-garde. Les commissaires tentèrent de l'aborder; non-seulement il refusa de les voir et d'écouter leurs ouvertures, mais il eut un moment la pensée de les retenir prisonniers. Toutefois, après s'être emporté en injures contre la France, son gouvernement et ses agents, il daigna permettre au comte Andréossy et à ses collègues de traverser son armée et de se rendre auprès du duc de Wellington, qu'ils rencontrèrent seulement le lendemain, 29, à Étrées, au même moment où Blücher, qui avait continué son mouvement, s'emparait d'Aubervilliers et se logeait au pied de la ligne de défense de Paris.

Wellington, aux premiers mots d'une demande d'armistice, déclara qu'il avait déjà rejeté une proposition semblable faite par M. de Lafayette et par ses collègues, et qu'il s'en tenait à sa première réponse [1]. Il ajouta que toute l'affaire de l'abdication lui semblait un *piège* et qu'il poursuivrait ses opérations. Les commissaires lui répondirent que Napoléon avait positivement abdiqué, qu'il devait avoir quitté La Malmaison, et que, dans le cas où il y serait encore, le gouvernement et les Chambres avaient plusieurs moyens de se débarrasser de lui; que l'on pourrait, par exemple, le LIVRER, soit *à l'Angleterre*, soit *à l'empereur d'Autriche*. « Je n'ai aucune autorisation pour m'occuper de cette combinaison, répondit le duc; mais je suis certain que, si on l'envoie en Angleterre, le prince-régent le gardera pour disposer de lui, d'un commun accord avec ses alliés, et que l'empereur d'Autriche agira de même. Au reste, ajouta-t-il, si vous avez l'intention d'en finir avec Bonaparte de cette manière, envoyez-le-nous tout de suite, au prince Blücher ou à moi, c'est ce que vous pouvez faire de mieux [2]. »

Les commissaires répliquèrent que l'approche des troupes

1. Voir cette réponse, chap. III du présent volume, page 138.

2. Dépêche adressée de Gonesse, le 2 juillet, par le duc de Wellington au comte Bathurst, n° 974 du *Recueil* déjà cité.

prussiennes avait probablement obligé Napoléon de quitter sa retraite. « Dans le cas où il serait parti, ajoutèrent-ils, consentiriez-vous à suspendre vos opérations?— Bonaparte n'est pas notre seul adversaire, répondit le duc ; il a des adhérents qui ne sont pas moins que lui les ennemis déclarés des alliés. Avant donc de suspendre mes opérations, il me faudrait voir établi en France un gouvernement qui donne à l'Angleterre et à l'Europe de solides garanties de paix.—Quelle serait donc la combinaison qui satisferait les alliés ? dirent les commissaires. — Je ne suis pas autorisé par mon gouvernement, encore moins par les alliés, à traiter ce sujet, répondit le duc ; tout ce que je peux faire est de vous donner mon opinion comme simple particulier. La restauration de Louis XVIII est ce qui donnerait le plus de sécurité à l'Europe ; tout autre gouvernement conduirait à des guerres nouvelles et interminables. Ce sont Bonaparte et l'armée qui ont renversé le gouvernement du roi. Bonaparte ayant disparu, et l'armée se trouvant battue, le parti le plus naturel et le plus simple est donc de rappeler le roi, de le rappeler sans condition, et en se confiant à la force de la constitution pour les réformes à opérer. Ce rappel sans condition sera plus digne, et, si vous m'en croyez, vous le ferez sans perdre de temps. Vous éviterez ainsi l'apparence de céder aux événements de la guerre et à la force. »

Chacun des commissaires s'empressa de protester de son vif désir de voir Louis XVIII rétabli ; tous affirmèrent que tel était également le vœu du gouvernement provisoire [1]. « Mais, ajouta l'un d'eux, nous doutons que les Chambres consentent au rappel du roi sans exiger de S. M. un engagement formel sur ces deux points : responsabilité de l'administration ; initiative des lois dévolue au pouvoir législatif et non plus uniquement à la couronne. — J'ai tout lieu de croire, répondit le duc, que l'intention positive du roi est de composer un ministère dont tous les membres seront responsables ; je ne fais également aucun doute

1. Dépêche du duc de Wellington au comte Bathurst, n° 974, déjà citée.

qu'il ne laisse aux Chambres la proposition des lois, si le peuple français désire cette garantie ; mais, je ne saurais trop vous le répéter, je vous donne ici mon opinion personnelle ; je ne suis pas autorisé à traiter ce sujet. » Puis il ajouta : « Tout cela, au reste, est secondaire ; ce sont de *petites questions*. Si vous désirez réellement rappeler le roi, croyez-moi, faites-le sur-le-champ et sans condition. »

Dans ce moment-là même un aide de camp remit au duc une dépêche qui venait d'arriver et qu'il s'empressa d'ouvrir. C'était une lettre du représentant anglais près de Louis XVIII, sir Charles Stuart, qui transmettait à Wellington un exemplaire de la proclamation de Cambrai. Le duc, après avoir parcouru ce manifeste, le remit aux commissaires, en leur disant que Louis XVIII, dans cette déclaration, annonçait précisément les changements et les garanties sur lesquels ils venaient d'insister. Les commissaires lurent le document ; ils donnèrent leur approbation à plusieurs passages ; mais ils se récrièrent avec force contre les paragraphes où Louis XVIII annonçait l'intention d'exclure certaines personnes de sa présence, de punir les auteurs du retour de l'île d'Elbe et de convoquer des Chambres autres que les Chambres existantes. Le duc promit de transmettre sur-le-champ leurs observations et leurs plaintes à M. de Talleyrand, et les quitta pour écrire sa dépêche. Quand elle fut achevée, il la lut au général Andréossy et à ses collègues, et leur annonça que, forcé de suivre le mouvement de ses troupes, il allait se rendre à Louvres où ils pourraient encore le rencontrer [1].

Depuis le commencement de cette conférence, les commissaires n'avaient prononcé le nom de Napoléon II que pour affirmer au duc que les Chambres, en proclamant les droits de cet enfant, avaient eu pour seul but d'apaiser l'armée [2]. Au moment

1. Ce fut le courrier chargé de porter à M. de Talleyrand la lettre lue aux commissaires, qui transmit également à Louis XVIII la dépêche où lord Wellington invitait le roi à quitter Cambrai pour se rendre à Roye.

2. Dépêche n° 974, déjà citée.

de se séparer de Wellington, ils lui demandèrent si la nomination d'une régence, chargée de gouverner au nom de ce jeune prince, satisferait les alliés, et si, dans ce cas, il suspendrait ses opérations. « Certainement non, répondit le duc. — Et si un Bourbon, autre que le roi, le duc d'Orléans, par exemple, était appelé au trône ? ajoutèrent aussitôt les commissaires. — Il m'est impossible de répondre à des questions faites ainsi *en l'air*, leur dit le duc. Je vous ai donné mon opinion comme particulier sur ce que vous avez à faire ; c'est à vous maintenant de voir ce qui vous convient. »

On se sépara. Un des commissaires rejoignit Wellington au moment où ce général quittait Étrées. Il lui dit que ses collègues et lui avaient vivement regretté de n'avoir pas obtenu une réponse plus explicite sur la dernière question qu'ils lui avaient posée et à laquelle ils attachaient une grande importance. Le duc promit de s'expliquer plus tard et partit. Les commissaires eux-mêmes ne tardèrent pas à revenir à Louvres. Wellington les reçut vers le milieu de la nuit ; ils l'interrogèrent de nouveau sur l'élévation du duc d'Orléans à la couronne. « J'ai examiné la question depuis que je ne vous ai vus, répondit-il, et je ne vois nul inconvénient à vous dire mon opinion, toujours comme simple particulier. Dans ma conviction, l'Europe ne peut espérer de conserver la paix qu'à la condition de maintenir Louis XVIII sur le trône de France. Toute personne que l'on mettrait à sa place serait un *usurpateur*, quelle que fût d'ailleurs sa qualité et son rang ; elle serait forcée d'agir en usurpateur et de chercher à détourner l'attention du pays de l'illégitimité de son titre par la guerre et par des conquêtes à l'étranger. Les puissances ne sauraient donc consentir à la nomination d'un autre roi, et je déclare, pour ce qui me concerne, qu'à moins d'ordres contraires de mon gouvernement, j'emploierais toute mon influence pour faire rejeter par les souverains la combinaison dont vous parlez. »

Les commissaires avaient attentivement écouté ; ils répon-

dirent qu'ils comprenaient les motifs du duc; quelques-uns ajoutèrent même : *Et vous avez raison* [1].

Le lendemain, 20, le duc se rendit auprès de Blücher et lui communiqua tous les détails de cette double entrevue. Les deux généraux convinrent que, tant qu'ils n'auraient pas la preuve officielle que Napoléon avait quitté Paris, ils ne pouvaient suspendre leurs opérations sans exiger que l'empereur *leur fût livré*.

Une réponse rédigée dans ce sens fut transmise aux commissaires qui, restés à Louvres, attendirent durant toute cette journée le retour de Wellington. Ce fut seulement le lendemain matin, 1er juillet, qu'une troisième fois ils purent être admis près de lui. Ils remirent au duc deux dépêches : l'une de Davoust, contenant la demande d'une suspension immédiate d'hostilités; l'autre du baron Bignon, annonçant que l'empereur était parti l'avant-veille, 29, à cinq heures du soir, pour Rochefort. « Le ministre de la guerre vous propose un armistice, lui dirent-ils; le grand obstacle est levé maintenant, puisque Napoléon va s'embarquer pour les États-Unis; quelles conditions exigez-vous? — Le prince Blücher et moi, répondit Wellington, ne pouvons consentir à un armistice qu'autant que *nous garderons nos positions;* que l'armée française sortira de Paris pour se retirer derrière la Loire, et que la garde nationale restera seule chargée de la garde de la capitale, jusqu'à ce que le roi en ordonne autrement. »

Les commissaires firent quelques objections sur la retraite de l'armée; le duc leur déclara que toute discussion sur ce point était inutile, et que Blücher et lui poursuivraient leurs opérations tant qu'il existerait un seul soldat français dans Paris. Toute réplique devenait impossible; la conférence se trouva terminée. Nos négociateurs prirent congé de Wellington, et peu d'heures après ils franchissaient les barrières de Paris, au même moment où Blücher, qui n'avait pas arrêté sa marche, renon-

1. Dépêche du duc de Wellington au comte Bathurst, n° 974, déjà citée.

çant à attaquer les retranchements élevés au nord de la capitale, venait de la tourner, de passer sur la rive gauche de la Seine, et de prendre, en avant de la forêt de Saint-Germain, une position qui l'exposait à une destruction complète.

Nous avons dit, dans le précédent volume, que l'empereur, plusieurs semaines après son retour de l'île d'Elbe, avait ordonné, sur les deux rives de la Seine, des ouvrages de campagne auxquels travaillaient chaque jour de nombreux détachements de la garde nationale, ainsi qu'une foule de volontaires fournis par les lycées, par les écoles et par les autres classes de la population. Ces ouvrages, tracés et dirigés par le général du génie Haxo, se composaient, pour la rive droite, de deux lignes de défense. La première, s'appuyant à droite, sur des redoutes élevées dans le parc de Bercy, suivait les hauteurs qui se dressent au nord de la capitale, et allait rejoindre à gauche la ville de Saint-Denis que l'on avait fortifiée et qui se trouvait en outre couverte par des inondations. Les hauteurs de Belleville et de Romainville, centre et points saillants de cette ligne, étaient couronnées par un système d'ouvrages continus qui se reliaient aux deux extrémités, savoir : à droite, aux redoutes du parc de Bercy et à la forterese de Vincennes, par d'autres ouvrages établis sur les hauteurs de l'Épine et en avant du cimetière du Père-Lachaise ainsi que par une double caponnière pratiquée sur la chaussée qui va de la barrière du Trône à Vincennes, chaussée très-élevée, dominant les environs et soutenue par deux bons murs en maçonnerie ; puis, à gauche, à la ville de Saint-Denis, par le canal qui joint cette petite place au faubourg de La Villette, canal alors en construction, que l'on acheva, et dont les déblais, jetés sur les deux berges, formaient, du côté de Paris, un rempart, et sur le bord opposé, une sorte de chemin couvert. Des demi-lunes établies sur les différentes chaussées traversant le canal, couvraient la tête de chaque pont. — La seconde ligne se composait de redoutes établies sur les hauteurs de Chaillot, de l'Étoile et de Montmartre, et se continuait, par une suite d'ouvrages fermés à la gorge, derrière les retranche-

ments élevés sur les buttes Chaumont et sur les hauteurs de Belleville et de Romainville.

La ligne de défense de la rive gauche de la Seine ne présentait que le tiers de l'étendue de celle de la rive droite; elle devait s'appuyer, à droite sur des redoutes placées en face de Bercy, et, à gauche, sur des ouvrages établis en avant de la barrière de l'École-Militaire et sur les hauteurs de Passy.

Pour éviter dans l'artillerie la confusion de calibres, si fatale en 1814, l'empereur ne s'était pas contenté de faire séparer les parcs destinés à la défense des deux rives, il avait en outre adopté, pour chaque côté de la Seine, des calibres différents; ainsi le parc destiné au service de la rive droite avait été réuni à Vincennes, et renfermait exclusivement les calibres de 4, de 8, de 16 et de 24; le parc de la rive gauche était placé aux Invalides et se composait de pièces de 6, de 12 et de 18. Des généraux, des colonels et un grand nombre d'officiers d'artillerie étaient spécialement attachés à ce service ainsi que deux bataillons de canonniers de marine, venus des côtes de l'Océan et formant seize cents hommes; quatorze compagnies d'artillerie de ligne formant quinze cents hommes, et vingt compagnies d'artillerie fournies par la garde nationale, par des volontaires de l'école Polytechnique, des lycées et de l'école vétérinaire de Charenton; c'étaient cinq à six mille canonniers exercés pouvant servir facilement mille pièces de canon. Le matériel de défense se trouvait réuni dès le mois de mai; il se composait de quatre cents pièces en fer de 24, de 18, de 12 et de 6, fournies par les arsenaux de la marine et arrivées par la voie du Hâvre, ainsi que de six cents pièces de campagne en bronze qui avaient la même destination; car, non-seulement chaque ouvrage de défense avait été disposé de manière que l'artillerie de campagne pût s'y mettre en batterie, mais vingt batteries attelées formant quatre réserves de cinq batteries chacune, avaient été organisées et se trouvaient prêtes pour se porter sur tous les points des deux rives de la Seine qui seraient le plus menacés. Le 1^er^ juin, douze jours avant le départ de l'empereur pour la

campagne de Belgique, tous les ouvrages de la rive droite étaient complétement terminés et armés de six cents pièces de canon.

Paris, du côté où arrivaient les troupes de Blücher et de Wellington, n'était pas seulement défendu par des redoutes, par des retranchements dont l'armement et la force pouvaient défier tous les efforts de corps beaucoup plus considérables que ceux qui s'avançaient par la route de Belgique; une armée française vaillante, redoutable encore par le nombre, se trouvait, en outre, réunie sous les murs de cette capitale; en voici la composition :

| | |
|---|---|
| 1° *Aile droite* de l'armée de Belgique ramenée de Wavres par le maréchal Grouchy (3e et 4e corps d'infanterie, 1er et 2e corps de cavalerie)..... | 33,000 h. |
| 2° Troupes de la garde impériale, des 1er, 2e et 6e corps d'infanterie et des 3e et 4e corps de cavalerie ramenés de Waterloo et ralliés sous Laon..... | 30,000 |
| 3° Soldats revenus isolément dans Paris après la bataille du 18 et rentrés dans leurs corps à l'arrivée des troupes, environ..... | 5,000 |
| 4° Dépôts de Paris: garde impériale (Paris, Ruel; Courbevoie, etc.)..... 6,000 h.<br>Infanterie de ligne..... 4,000 | 10,000 |
| 5° Dépôts d'infanterie de ligne, banlieue de Paris..... | 4,000 |
| 6° Dépôts des départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, repliés sur Paris par suite de la marche des alliés. | 3,000 |
| 7° Canonniers de la marine, de la ligne et volontaires attachés spécialement à la défense des fortifications de Paris. | 5,000 |
| 8° Conscrits de la classe de 1815, appelés en vertu d'un décret rendu le 23 juin et rendus à Paris, environ..... | 4,000 [1] |
| | 94,000 h. |

1. Le nombre des conscrits qui se rendirent à Paris aurait été beaucoup plus considérable, malgré le peu de temps écoulé depuis la date du décret, si tous les préfets avaient déployé la même activité que celui du département de la Meuse. Ce préfet, M. Cochelet (depuis consul général en Égypte), ne perdit pas le temps à libeller des circulaires, à envoyer des ordres par la voie hiérarchique habituelle; dès que le décret lui fut parvenu, des estafettes expédiées dans toutes les directions, transmirent au maire de chaque commune l'invitation de faire annoncer à son de trompe l'ordre de levée et l'ordre de départ des conscrits. Quelques jours plus tard, obligé, par l'approche d'un

| | |
|---|---|
| Report..... | 94,000 h. |
| 9° Tirailleurs de la garde nationale, enrégimentés (Fédérés)..... | 12,000 |
| 10° Garde nationale de Paris (12 légions armées et habillées)..... | Mémoire. |
| Total..... | 106,000 h. |

| | |
|---|---|
| *Artillerie :* ramenée de Laon..... | 150 canons. |
| Batteries de campagne attelées et réunies pour la défense de Paris à Vincennes et aux Invalides..... | 400 |
| Pièces de position..... | 600 |
| Total..... | 1,150 canons. |

106,000 hommes, dont 25,000 de cavalerie, avec 550 pièces attelées, voilà les forces réunies sous Paris, le 29 au matin, lorsque l'empereur, encore à La Malmaison, faisait demander le commandement de l'armée ; forces imposantes que Blücher était venu attaquer avec des troupes harassées de fatigue, privées d'approvisionnements, manquant de munitions et dont le chiffre atteignait à peine 50,000 hommes [1].

Quand le feld-maréchal prussien, dans la journée du 29, avait attaqué Aubervilliers, son but, ainsi qu'il l'a dit lui-même, était de reconnaître la contenance de l'armée française, d'éprouver nos troupes ; un seul bataillon français défendait le village ; sa résistance fut vaillante ; mais, obligé de céder au nombre, il se retira en bon ordre derrière la ligne de retranchements formée

corps d'armée bavarois, de quitter Bar-le-Duc et de se replier sur la capitale, M. Cochelet rencontra dans Paris les conscrits de son département qui, sans contrainte, sur un simple avis verbal, venaient d'y arriver à marche forcée ; ces braves gens étaient au nombre de cinq à six cents. Cet élan était général parmi la jeunesse urbaine et rurale des deux tiers de la France ; ce qui n'a pas empêché tous les hommes dont le nom se trouve mêlé aux hontes de 1815 d'abriter leurs actes derrière le manque de dévouement et de patriotisme de la masse de la population.

1. Les forces françaises réunies sous Paris furent augmentées, cinq jours plus tard, par 15,000 gardes nationaux de la Bourgogne et de la Champagne, qui défilèrent par le pont d'Austerlitz et vinrent bivouaquer au Champ-de-Mars ; mais la capitulation était déjà signée.

par le canal. Le général prussien, pour compléter l'expérience, s'étendit devant nos lignes et déploya 40,000 hommes ; renouvelant une pratique des guerres du moyen âge, *il offrit la bataille*. Cette bravade pouvait lui coûter cher. 70 à 75,000 hommes étaient devant ses régiments, prêts à accepter le défi. Wellington n'aurait pu rétablir l'inégalité des forces ; ce jour-là, 29, il n'avait pas encore passé l'Oise. Blücher aurait été écrasé. Heureusement pour ce général, notre armée, retenue derrière ses retranchements par Davoust, demeura immobile. Toutefois, les travaux de défense que Blücher avait pu voir, les rapports de plusieurs reconnaissances détachées vers différents points de la première enceinte, lui prouvèrent que les ouvrages élevés sur la rive droite de la Seine mettaient, de ce côté, les approches de Paris hors de toute atteinte. Informé par les émissaires dépêchés vers Louis XVIII ou vers le duc de Wellington, que la rive gauche, en revanche, était restée ouverte sans que la commission de gouvernement ni le nouveau chef de l'armée s'inquiétassent d'y ordonner les moindres travaux, il résolut de s'y porter. Un général moins aventureux aurait hésité devant les difficultés et le péril d'une pareille entreprise, même dans les favorables conditions faites par la complicité du duc d'Otrante. Il ne s'agissait de rien moins, en effet, que d'aller chercher sur la Seine, à plusieurs lieues au-dessous de Paris, un passage qui ne fût pas gardé, un pont que l'on aurait oublié de détruire ou qui fût livré ; puis, une fois le fleuve franchi, il fallait encore traverser quatre ou cinq lieues d'un terrain fort accidenté, couvert de bois et dont le parcours était en outre défendu par une foule de hameaux et de villages semés sur tous les chemins. En un mot, les troupes prussiennes étaient forcées de décrire une courbe de plus de dix lieues d'étendue, coupée par un fleuve, hérissée de passages difficiles, devant une armée plus que double en nombre, armée occupant une position centrale et pouvant à chaque heure tomber en masse sur des corps obligés de marcher à une certaine distance les uns des autres ou isolés. Blücher, confiant dans la désorganisation où il savait le gouvernement et

les pouvoirs publics, n'écouta que son audace [1]. Peu d'heures après sa démonstration contre nos lignes de la rive droite, il se repliait sur Stains, Pierrefitte et Villetaneuse, et laissant le corps de Bulow devant Saint-Denis pour dérober son mouvement à la garnison ou la contenir si elle voulait l'inquiéter, il fit prendre aux corps de Pirch et de Thielmann la direction d'Argenteuil. Les troupes de Ziethen suivirent dans la nuit. Le 30, dans la matinée, Blücher était à Argenteuil de sa personne. Ce village n'avait point de pont sur la Seine; le feld-maréchal était incertain du point où il devait se porter lorsque lui vint la nouvelle qu'un de ses détachements était maître du pont de Saint-Germain.

On a vu, dans un des précédents chapitres, que Blücher, en arrivant au Bourget, avait détaché, sur la rive droite de la Seine, une colonne volante chargée d'enlever l'empereur à La Malmaison. Cette colonne, composée d'un régiment de hussards (8e), de deux bataillons d'infanterie légère, et commandée par le major Columb, tourna Saint-Denis, et, laissant Argenteuil sur la gauche, se présenta successivement devant les ponts de Bezons et de Chatou, lorsque Napoléon, encore à La Malmaison, attendait le résultat de la mission du général Becker auprès du gouvernement provisoire. Ces ponts étaient incendiés. Le major Columb poursuivit ses recherches, et continuant à descendre la rive droite de la Seine, il arriva devant le pont jeté sur le fleuve, au bas de Saint-Germain, au hameau du Pecq. Ce passage n'était point gardé; le major s'en empara. Peu d'instants après, un faible détachement d'infanterie française arrivait pour s'établir sur ce point important; les Prussiens étaient trop supérieurs en force pour que nos fantassins essayassent de lutter; ils se retirèrent. Bien qu'il fût alors assez tard, le major Columb, à qui des informations venaient d'apprendre qu'il n'était qu'à cinq quarts de lieue de La Malmaison, se mit sur-le-champ en mesure de s'y rendre; toutefois, de nouveaux avis lui ayant fait

1. Général Müffling, *Histoire de la campagne des armées anglo-batave et prussienne en* 1815, page 51.

connaître que, depuis deux ou trois heures, Napoléon avait positivement quitté cette résidence, le major rappela ses hussards déjà en marche et resta sur la position [1].

Blücher, à la nouvelle de l'occupation du pont de Saint-Germain par ses troupes, dirigea immédiatement, sur ce point, les corps de Pirch et de Thielmann; et pour éviter les lenteurs du passage, ainsi que l'encombrement des troupes, il transmit au corps de Ziethen, qui s'avançait par Sannois, l'ordre de gagner Sartrouville et de passer le fleuve à Maisons, dont le pont, également intact, était dépourvu de tout moyen de défense. Le soir du 30, ces trois corps avaient en partie franchi la Seine; le mouvement fut achevé dans la nuit; et le lendemain, 1er juillet, Blücher, poussant de nombreuses avant-gardes sur la rive gauche du fleuve, faisait occuper Versailles par deux régiments de cavalerie. Le succès de cette marche hardie n'en diminuait point le péril; loin de là : Blücher, en cas d'attaque, se trouvait acculé à la forêt de Saint-Germain, sans voie de retraite et hors d'état de recevoir le moindre secours de Wellington, encore à Louvres, et que deux journées de marche et deux replis de la Seine séparaient de son allié. Le danger de cette position put se révéler dans le cours même de la journée.

Le mouvement rétrograde des Prussiens, après l'attaque d'Aubervilliers, ainsi que leur marche vers Argenteuil et Sannois, n'avaient point échappé au général commandant Saint-Denis. Quelques reconnaissances poussées durant la nuit et le lendemain matin vers Stains, Épinay et Pierrefitte, confirmèrent les pre-

1. L'occupation du pont de Saint-Germain par les Prussiens, a été l'occasion d'un bruit trop répandu pour que nous le passions sous silence. On a dit qu'il leur avait été livré par un journaliste, M. Martainville, royaliste fougueux, alors possesseur d'une maison de campagne située au bas de la terrasse de Saint-Germain. Ce bruit était aussi peu fondé que beaucoup d'autres rumeurs passées cependant à l'état de vérités historiques. M. Martainville, dans l'ordre de ses opinions, aurait assurément regardé comme un acte patriotique le fait de livrer le pont aux Prussiens; aussi, durant près de quinze ans, laissa-t-il dire sans réclamer. Mais, vers la fin de la restauration, un journal libéral ayant, à cette occasion, accusé publiquement M. Martainville de trahison, ce dernier fit un procès; on entendit des témoins; il fut prouvé que M. Martainville n'avait pas livré le pont.

miers renseignements. Des officiers, expédiés à La Villette, avertirent immédiatement Davoust; le maréchal ne tint d'abord aucun compte de ces informations. Mais pendant toute la journée du 30, les avis sur la marche audacieuse des Prussiens dans la direction de Saint-Germain se succédèrent au quartier général; de vingt côtés différents on venait signaler leur mouvement à l'ouest de Paris. Une seconde fois l'agitation la plus vive se répandit parmi les généraux de troupe campés au nord de la capitale; tous comprenaient le résultat décisif, infaillible d'une attaque faite contre les Prussiens dans la position où les plaçait l'incroyable témérité de leur général en chef. Quinze mille hommes, disaient-ils, appuyés par les volontaires et par les fédérés, suffisaient pour garder les lignes de Montmartre et de Belleville; en déployant la garde nationale sur les hauteurs on pouvait même porter la troupe de ligne au delà des retranchements, et repousser ou contenir Wellington s'il venait à se montrer. Restaient donc soixante-dix à soixante-quinze mille hommes qui, débouchant par les ponts de Neuilly et de Saint-Cloud, encore en nos mains, pouvaient tomber en masse sur les Prussiens, les culbuter et les détruire. Voilà ce que l'on entendait à la tête de tous les régiments, au milieu de tous les groupes d'officiers. Bientôt le mot trahison fut dans toutes les bouches; la rumeur s'éleva si forte autour du quartier général, que Davoust devint inquiet. La présence de M. de Vitrolles dans ses bureaux, et ses propres ouvertures royalistes, avaient obligé le prince d'Eckmühl de signer, le jour même du 30, une adresse véhémente contre le retour de ces Bourbons qu'il voulait rappeler; le mouvement de Blücher sur la rive gauche de la Seine contraignit le maréchal, quelques heures plus tard, d'ordonner une attaque contre ces mêmes troupes alliées avec lesquelles il s'efforçait de traiter. Davoust promit de culbuter les Prussiens le lendemain, et, dès le soir même, il fit passer sur la rive gauche les régiments composant les 3e et 4e corps d'infanterie. Le général Excelmans, campé depuis la veille avec son corps de dragons à Montrouge et à Gentilly, reçut en même temps du maréchal

l'ordre verbal de commencer le mouvement. Davoust lui faisait en outre annoncer que les troupes des 3e et 4e corps seraient chargées de le soutenir.

Excelmans connut, dans la matinée du 1er juillet, l'occupation de Versailles par les deux régiments de Brandebourg et de Poméranie, les plus beaux de l'armée prussienne; il résolut de les enlever. La force mise à sa disposition par le généralissime se composait d'environ quinze cents chevaux; il la divisa en deux colonnes : la première, formée par les 5e, 15e, 20e dragons et le 6e hussards, prit avec lui la route de Versailles par Velizy; la seconde, comprenant le 1er et le 6e chasseurs, ainsi qu'un bataillon du 44e de ligne, infanterie, que le général Vichery, commandant par *interim* le 4e corps, consentit à lui prêter, dut se diriger par Ville-d'Avray sur Rocquencourt, à mi-chemin entre Versailles et Saint-Germain; elle avait ordre de s'y embusquer et de recevoir l'ennemi quand il se replierait après avoir été chassé de Versailles.

Les Prussiens n'étaient point restés dans cette ville; ne voyant de troupes françaises nulle part, ils s'étaient remis en marche pour éclairer les abords de Paris. Excelmans les rencontra à une lieue et demie de ses cantonnements, au delà de Fontenay-aux-Roses, à la hauteur du bois de Verrières : les 5e et 15e dragons étaient en tête de sa colonne; ces deux régiments s'élancèrent sur l'ennemi; le 20e dragons et le 6e hussards, de leur côté, chargèrent en flanc la colonne alliée. Les Prussiens, sabrés, culbutés sur toutes les faces, tournèrent bride, rentrèrent à Versailles qu'ils traversèrent sans s'arrêter, et, prenant la route de Saint-Germain, toujours poursuivis l'épée dans les reins par Excelmans, ils vinrent donner à Rocquencourt dans le détachement qui s'y tenait embusqué. Accueillis à bout portant par le feu du bataillon du 44e, attaqués en tête par les 1er et 6e chasseurs, atteints en queue par les dragons et par les hussards, tous furent pris ou tués; la destruction de ces deux régiments fut complète[1].

1. Le général Excelmans, dans son rapport au président du gouvernement prov[illegible]ite comme s'étant particulièrement distingués : le lieutenant

Excelmans, poursuivant sa course, arriva vers neuf heures du soir à une demi-lieue de Saint-Germain, au village de Marly; il croyait y rencontrer un des deux corps d'infanterie chargés de le soutenir, et dont la marche par Sèvres lui avait été annoncée à son passage à Rocquencourt; mais au lieu de régiments français ce fut le corps entier de Thielmann qu'il trouva. Son bataillon d'infanterie était un soutien trop faible pour une lutte contre ces nouvelles troupes; il se replia et rentra dans ses cantonnements, où il ne tarda pas à apprendre que les forces dont il ne devait former, pour ainsi dire, que l'avant-garde, avaient effectivement commencé leur mouvement, mais s'étaient arrêtées après une marche d'une lieue. Cette halte était le résultat d'un contre-ordre donné dans les circonstances suivantes.

Le passage de Blücher sur la rive gauche, en complétant l'investissement de la capitale, obligeait Fouché de précipiter les événements. La situation était trop tendue pour se prolonger sans péril. La désobéissance d'un seul général, l'élan de quelques régiments, un mouvement de la population, le moindre incident militaire, pouvaient mettre aux prises les deux armées qu'aucun retranchement, aucune ligne de défense ne séparaient plus, et briser tout l'échafaudage de trahison si laborieusement construit par le duc d'Otrante. Son travail, d'ailleurs, devenait plus apparent à mesure qu'il approchait du terme, et les accusations commençaient à se produire avec une violence inquiétante. Ainsi, non-seulement Fouché avait connu, dans la journée du 30, la proposition du général Dejean pour opérer son arrestation et le faire fusiller; mais ce soir-là même, aux Tuileries, devant ses collègues, un de ces hommes au noble cœur, au sens droit, qui furent trop rares dans ces tristes jours, l'ancien ministre d'État Defermon, lui avait reproché à haute voix de trafiquer ténébreusement du sang et de l'honneur de la France. Résolu d'en

général Stroltz, les maréchaux de camp Burthe et Vincent, les colonels Bricqueville, du 20e dragons (grièvement blessé); Saint-Amand, du 5e; Chaillou, du 15e; Simonet et Faudoas, des 1er et 6e chasseurs; Schmith, du 6e hussards, et Paolini, du 44e d'infanterie.

finir, mais attentif, comme toujours, à laisser à des dupes ineptes ou à d'involontaires complices l'initiative et la responsabilité des actes qu'il entendait consommer, Fouché, le matin du 1er juillet, avait convoqué aux Tuileries un grand conseil de gouvernement. Ce conseil se composait de ses quatre collègues, de tous les ministres, du président et des quatre vice-présidents de la Chambre des représentants, du président et des secrétaires de la Chambre des pairs, des maréchaux Soult, Masséna et Lefebvre, des généraux Gazan, Évain et Mouton-Duvernet. Davoust, comme chef de nos forces militaires, devait également en faire partie. Arrivé quelques instants avant l'heure fixée pour l'ouverture de la séance, il apprit à Fouché la démonstration ordonnée contre les Prussiens. Cette nouvelle effraya le duc d'Otrante « Mais c'est une impardonnable imprudence ! s'écria-t-il. Cette faute peut tout perdre. Comment ! attaquer les alliés dans le moment même où nous nous réunissons pour aviser aux moyens de sauver la patrie sans effusion de sang ! Il faut sur-le-champ donner contre-ordre, monsieur le maréchal !—Mais il est peut-être bien tard, répondit Davoust ; Excelmans et sa cavalerie doivent déjà se trouver engagés. — Eh bien, ils se dégageront ! De la cavalerie, d'ailleurs, cela se tire toujours d'affaire. Il n'y a pas, au reste, à hésiter, » ajouta-t-il. Davoust n'hésita pas ; le contre-ordre fut immédiatement expédié.

A dix heures, le conseil se réunit. Carnot et le général Grenier, prévenus, la veille, de la réunion et de son objet, avaient parcouru, durant une partie de la nuit et le matin, toute la ligne des fortifications. Cette inspection, suggérée par Fouché, lui permit d'ouvrir la séance sans autre préparation qu'une invitation à Carnot de faire son rapport et de donner son avis. Carnot exposa :

« Que les travaux de campagne, élevés sur la rive droite de la Seine, étaient suffisants pour mettre Paris, de ce côté, à l'abri de toute insulte ; que la rive gauche, en revanche, entièrement à découvert, laissait un libre champ aux entreprises de l'ennemi ; que les Prussiens, à la suite de leurs mouvements depuis deux jours, avaient réussi à porter la masse de leurs forces sur ce

point, et paraissaient disposés à attaquer; que sans doute il serait facile de les repousser; mais qu'ils pourraient ou revenir à la charge après avoir fait leur jonction avec l'armée anglaise, ou se retrancher sur la ligne de hauteurs qui s'étend, à gauche de Sèvres, vers Meudon, à droite, vers Saint-Cloud; que, dans cette position, ils donneraient aux autres armées de la coalition le temps d'arriver, de compléter l'investissement de Paris, de le réduire par le défaut de subsistances, de couper toute retraite à nos troupes et de les forcer de se rendre à discrétion. »

Cet exposé était une amère critique de l'inertie de la commission de gouvernement et du chef de l'armée depuis l'abdication. Comment la rive gauche était-elle restée sans le moindre ouvrage de fortification? Les travaux de la rive droite, bien que comprenant une étendue trois fois plus grande, avaient été l'œuvre de six semaines. Les ponts de Saint-Germain et de Maisons, d'un autre côté, auraient-ils été franchis si on les avait gardés? Enfin, était-il donc impossible de disputer les approches de Versailles, puis celles de Meudon et de Saint-Cloud? Ces réflexions ne vinrent à la pensée d'aucun membre de la réunion; tous se taisaient. Fouché rompit le silence en disant que, d'après ce qu'il venait d'entendre, il lui semblait imprudent d'attendre pour traiter que les alliés fussent maîtres de nous dicter la loi; qu'il fallait profiter de l'absence des souverains et des forces qu'ils traînaient après eux pour obtenir du prince Blücher et du duc de Wellington des conditions acceptables.

« Mais ne négocie-t-on pas? dit enfin un des représentants présents à la séance. Que deviennent donc les plénipotentiaires envoyés aux souverains, ainsi que les commissaires nommés pour traiter d'un armistice? »

Fouché répondit que le gouvernement était sans nouvelles de M. de Lafayette et de ses collègues; quant à la commission d'armistice, elle poursuivait à la vérité ses négociations auprès de Wellington; mais il n'y avait pas probabilité qu'on parvînt à s'entendre. Le duc, dit-il, avait positivement déclaré que les souverains exigeaient le rétablissement de Louis XVIII. « Il est dès

lors inutile de traiter, s'écrièrent aussitôt M. Dupont (de l'Eure), le comte Thibaudeau et le maréchal Lefebvre. Nous ne devons songer qu'à combattre. — Vous n'y pensez pas, répliqua Fouché; une résistance prolongée n'aurait d'autre résultat que de retarder notre chute et de nous ôter le mérite d'une soumission volontaire; elle autoriserait les Bourbons à se montrer implacables; car à quoi bon se le dissimuler? l'Europe les veut; elle est d'accord; nous serons forcés de les subir. En traitant avec le prince Blücher et le duc de Wellington, d'ailleurs, nous ne nous engageons pas avec Louis XVIII; il faudra bien qu'il conserve les deux Chambres, qu'il laisse les généraux, aujourd'hui en activité, à la tête de l'armée; et je sais qu'il y est décidé, trop heureux encore de rentrer à ces conditions. » Quelque étranges que fussent ces déclarations, le plus grand nombre des ministres, des représentants et des pairs qui les entendaient, les accueillaient avec la plus confiante avidité. La réputation d'habileté du duc d'Otrante, ses liaisons avec la plupart des ministres étrangers, les égards que lui avaient témoignés, en 1814, l'empereur Alexandre et le roi de Prusse, leur semblaient une garantie suffisante. Impatients de sortir de la crise au prix d'une soumission qui semblait devoir leur laisser leurs titres, leurs honneurs, leurs positions et leurs traitements, ils s'efforçaient de convaincre ceux des membres de la réunion qui contestaient la réalité des résultats promis par Fouché; ils s'étonnaient de leur résistance. Fouché lui-même, s'adressant à ceux-ci avec l'apparence du plus vif et du plus bienveillant intérêt, leur disait : « Vous m'affligez; je ne vous comprends pas; l'opiniâtreté ne vaut rien dans les situations embarrassées; on n'en sort jamais qu'à force de sagesse et de modération. Laissez-moi faire, tout ira bien. — Il est inutile de prolonger ce débat, dit un membre que sa confiance dans les assurances de Fouché rendait l'énergique partisan d'une soumission immédiate. Nous oublions qu'il s'agit uniquement de décider s'il est ou non possible de défendre Paris. — Vous avez raison, » répliqua Fouché qui, se tournant alors vers Masséna, lui demanda son opinion.

Masséna, dont l'énergie morale et les facultés d'homme de guerre s'étaient affaissées sous le poids des fatigues et des ans, répondit que pour rien au monde il ne se chargerait de la défense de Paris. Le maréchal Soult, interrogé à son tour, renouvela la déclaration qu'il avait faite l'avant-veille à la Chambre des pairs; il répéta que si, d'une part, la rive gauche n'était pas tenable, les ouvrages de la rive droite elle-même ne présentaient pas une garantie suffisante depuis l'occupation d'Aubervilliers par les troupes prussiennes; que, dans le cas d'une attaque, la ligne du canal entre Saint-Denis et La Villette serait probablement forcée, et que l'ennemi entrerait alors pêle-mêle avec nos soldats dans Paris.

Le maréchal Lefebvre combattit cette opinion comme il l'avait fait à la Chambre des pairs; il soutint que les ouvrages de la rive droite suffisaient à une longue défense, et demanda, quant à la rive gauche, s'il était possible d'y établir quelques retranchements, et combien de temps il faudrait pour les élever.

Personne ne put répondre à ces deux questions. La majorité du conseil était fermement décidée à la soumission; toutefois la précipitation et la honte de cette décision ne lui échappaient pas; les demandes du maréchal Lefebvre devinrent pour elle un moyen d'échapper à la responsabilité que la mesure entraînait. Plusieurs membres s'empressèrent de déclarer : qu'il leur semblait effectivement impossible que le conseil pût émettre un avis sans avoir une positive réponse sur les deux questions posées par le duc de Dantzick; que ces questions étant hors de la compétence du plus grand nombre des membres de l'assemblée, il convenait d'en laisser la solution à un conseil exclusivement composé d'hommes de guerre.

La pratique des affaires, pendant vingt-cinq ans, avait appris à Fouché la valeur réelle des commissions; il savait que, ressource ordinaire des gouvernements et des chefs résolus à ne rien décider ou animés de desseins mauvais, ces réunions se consument le plus habituellement en débats sans résultat, et que le parti le plus misérable est toujours celui qu'elles adoptent quand leurs

membres parviennent à s'accorder. Il ne s'opposa donc pas à la réunion d'un conseil de guerre spécial; la convocation en fut immédiatement décidée; l'assemblée abandonna au duc d'Otrante et à ses collègues le soin de poser les demandes sur lesquelles le conseil aurait à prononcer; puis elle se sépara. Les membres de la commission de gouvernement, demeurés seuls, prirent cet arrêté :

« 1^er^ *juillet* 1815. La commission de gouvernement arrête ce qui suit :

« Art. 1^er^. — Le maréchal prince d'Eckmühl réunira, ce soir, à La Villette, un conseil de guerre auquel il appellera les officiers généraux commandant les corps d'armée sous ses ordres, qu'il croira susceptibles d'éclairer la délibération, ainsi que les officiers généraux commandant en chef l'artillerie et le génie.

« Art. 2. — Tous les maréchaux présents à Paris et le lieutenant-général Gazan, sont invités à se rendre au conseil et à concourir à la délibération.

« Art. 3. — L'objet de la délibération se composera des questions suivantes :

« 1° Quel est l'état des retranchements et leur armement, tant sur la rive droite que sur la rive gauche ?

« 2° L'armée peut-elle défendre toutes les approches de Paris, même sur la rive gauche de la Seine?

« 3° L'armée pourrait-elle recevoir le combat sur tous les points en même temps?

« 4° En cas de revers, le général en chef pourrait-il réserver ou recueillir assez de moyens pour s'opposer à l'entrée de vive force?

« 5° Existe-t-il des munitions suffisantes pour plusieurs combats?

« 6° Enfin, peut-on répondre du sort de la capitale et pour combien de temps?

« Art. 4 et 5. — Il sera dressé procès-verbal de la délibération; ce procès-verbal sera signé par MM. les maréchaux et officiers généraux présents, et expédition en sera adressée, séance tenante, à la commission de gouvernement. »

Ces questions étaient conçues en des termes tels, que, résolues dans le sens le plus favorable, elles ne décidaient rien pour la possibilité d'une longue et énergique résistance nationale à l'invasion, et que, dans le cas de réponses négatives ou même incomplètes, elles impliquaient la nécessité d'une soumission immédiate et absolue. La seule demande à faire était celle-ci : Les

Prussiens sont réunis sur la rive gauche ; les Anglais sont encore campés sur la rive droite ; plus d'une journée de marche et un double repli du fleuve séparent les deux armées ; l'armée française est-elle assez forte pour attaquer les Prussiens, les culbuter, et pour forcer ensuite les Anglais à s'éloigner de Paris? Dans ce cas, à la vérité, la réponse était forcément affirmative et la lutte se prolongeait : or, l'immense majorité des personnes officielles, qu'elles appartinssent à l'ordre civil ou à l'armée, n'aspiraient qu'à un résultat, la cessation de toute lutte.

Ce fut à dix heures du soir que le conseil de guerre s'assembla au quartier général de La Villette, sous la présidence de Davoust. La réunion était nombreuse ; tous les maréchaux présents à Paris, ceux même qui n'avaient pas assisté le matin à la réunion des Tuileries, s'y étaient rendus. Le plus grand nombre arrivaient avec le projet très-ferme de combattre toute pensée de résistance, de conseiller la capitulation. Bien que la commission de gouvernement eût circonscrit l'objet du débat dans l'examen des six questions de son arrêté, le maréchal Soult ouvrit la discussion en faisant observer que la question politique devait dominer la question militaire, et que le conseil devait se décider moins par des motifs empruntés aux règles ordinaires de la guerre que par des raisons d'intérêt public, par une saine appréciation des circonstances actuelles et des événements ultérieurs. « En supposant que Paris puisse tenir durant vingt jours, même un mois, disait-il, et que l'immense développement de son enceinte permette aux approvisionnements d'entrer encore en quantité suffisante, quel sera le résultat de la résistance? On donnera aux armées russe et autrichienne le temps d'arriver, et la France, obligée de subir la loi que les souverains voudront lui dicter, ne pourra plus espérer des Bourbons les garanties qui seraient le prix d'une soumission volontaire. Hâtons-nous de nous rallier à Louis XVIII ! » Le prince d'Eckmülh, le maréchal Grouchy, Vandamme et plusieurs autres maréchaux ou généraux chefs de corps appuyèrent vivement cette opinion. « Il n'y a de salut que dans une soumission immédiate au roi ! »

s'écriaient-ils. Tous étaient entrés au conseil avec la cocarde tricolore au chapeau; tous seraient volontiers sortis de la salle avec la cocarde blanche.

Un petit nombre de membres, la plupart simples généraux de troupe, répondaient: « Il ne s'agit pas de savoir si nous devons nous rallier ou non à Louis XVIII; ce n'est pas lui qui est devant nous, ce sont les Prussiens et les Anglais. Une fois Paris aux mains de Blücher et de Wellington, qui nous assure que les Bourbons donneront à la France les garanties que vous espérez? Si le roi campait sous les murs de Paris; s'il nous faisait connaître sa pensée, ses intentions; si, après les avoir discutées, on y trouvait des gages suffisants de sécurité privée, de liberté publique, on pourrait lui ouvrir les portes. Mais se soumettre en aveugles, sans conditions! Vous comptez sur les promesses des souverains: qui vous dit qu'ils les tiendront? N'ont-ils pas proclamé qu'ils laisseraient la France libre de choisir son gouvernement et son chef, et le duc d'Otrante n'a-t-il pas annoncé ce matin que, malgré cette assurance, ils exigeaient le rétablissement de Louis XVIII? Pourquoi, d'ailleurs, désespérer du salut de la France! D'immenses ressources nous restent; nous pouvons tenir longtemps à Paris; il sera facile, tandis que nous défendrons cette capitale, d'appeler la France aux armes, et d'organiser la levée en masse des patriotes de tous les départements. Quand les alliés nous verront déterminés à soutenir notre indépendance, ils aimeront mieux la respecter que de courir, pour des intérêts qui ne sont pas les leurs, les chances d'une guerre nationale. Il faut nous défendre, il faut résister; il n'y a de traité possible qu'à cette condition. »

Combattre! les maréchaux, les généraux déjà anciens dans la carrière ne le voulaient plus; jugeant la France d'après le monde où ils vivaient, et d'après eux-mêmes, ils répliquaient que la levée en masse serait impossible à réaliser; que la population, lasse de la guerre, épuisée, aspirait uniquement au repos, et qu'en admettant qu'on réussît à soulever quelques départements, les fusils même manqueraient pour les armer. Enfin,

opposant à cette lassitude universelle et à la pénurie d'hommes et de matériel où ils supposaient le pays, le million de soldats de l'Europe armée, ils montraient la France dévastée, démembrée; et s'obstinant à ne voir devant eux que les Bourbons, non l'ennemi, ils concluaient, comme toujours, à la soumission. « On ne connaît pas le roi, » repétait sans cesse le maréchal Soult, qui, par cela même qu'il se trouvait plus compromis vis à vis des Bourbons, ne croyait pas pouvoir déployer un zèle trop ardent pour leur cause. « Louis XVIII saura réparer ses fautes; tout sera oublié ! » ajoutait Davoust.

Un des opposants fit observer au prince d'Eckmülh que ces affirmations formaient un étrange contraste avec le langage de la protestation qu'il avait signée l'avant-veille. Le maréchal, embarrassé par la présence de quelques témoins, balbutia, puis finit par laisser entendre que sa signature *avait été surprise*. Cependant les heures s'écoulaient, la nuit s'avançait. La discussion, égarée à travers tous ces débats politiques, n'avait encore abordé qu'incidemment quelques-uns des faits spéciaux formant l'objet des six questions posées par le gouvernement provisoire. Persuadés que la délibération n'aboutirait à aucun résultat, plusieurs des généraux opposants, moitié fatigue, moitié dégoût, se retirèrent; quelques autres suivirent. Il ne resta bientôt plus autour de Davoust que les partisans les plus opiniâtres d'une capitulation. Le maréchal se hâta de leur soumettre les questions à résoudre. La plupart, bien que décidés pour la reddition, répugnaient pourtant à prendre la responsabilité d'une telle mesure; les réponses qu'ils consentirent à approuver, témoignent de leur contrainte et de leur embarras ; en voici les termes :

« *Première question.* (État des fortifications.) — *Réponse.* L'état des retranchements et de leur armement sur la rive droite de la Seine, quoique incomplet, est, en général, assez satisfaisant: Sur la rive gauche, les retranchements peuvent être considérés comme nuls.

« 2e. (Si l'armée peut couvrir et défendre Paris?) — R. Elle le pourrait, mais non pas indéfiniment. Elle ne doit pas s'exposer à manquer de vivres et de retraite.

« 3e. (Si l'armée, attaquée sur tous les points, peut empêcher l'ennemi

de pénétrer?) — R. Il est difficile que l'armée soit attaquée sur tous les points à la fois; mais si cela arrivait, il y aurait peu d'espoir de résistance.

« 4e. (Si, en cas de revers, on pouvait s'opposer à une entrée de vive force?) — R. Aucun général ne peut répondre des suites d'une bataille.

« 5e. (S'il existe des munitions pour plusieurs combats?) — R. Oui.

« 6e. (Si l'on peut répondre de Paris, et pour combien de temps?) — R. Il n'y a aucune garantie à cet égard. »

Le procès-verbal contenant ces vagues réponses, daté de La Villette, le 2 juillet, à trois heures du matin, fut immédiatement transmis, en expédition, à la commission de gouvernement[1]. Fouché, en le communiquant à ses collègues, le commenta dans le sens d'une soumission immédiate et absolue. Caulaincourt, Carnot, le général Grenier et le baron Quinette, toujours faciles à convaincre, ne firent aucune observation, et, sur la proposition du duc d'Otrante, ils autorisèrent Davoust à capituler.

Une première proposition officielle avait été faite, l'avant-veille, par le prince d'Eckmülh dans les circonstances suivantes.

Plusieurs membres de la Chambre des représentants, au nombre desquels se trouvait le colonel Bory de Saint-Vincent, étaient allés visiter, le 30 juin, les différents corps campés au nord de Paris. Le colonel rendit compte de cette inspection à l'assemblée, le lendemain, 1er juillet. Son rapport, tableau animé, curieux, fidèle surtout, de l'attitude et des sentiments de l'armée, contenait ces passages :

« Nous nous sommes transportés à La Villette, où se trouvait le quartier général du prince d'Eckmühl; un parti prussien occupe quelques villages que l'on découvre au loin. Nous nous sommes avancés près de leurs vedettes, et nous avons rencontré

1. L'expédition transmise à la commission de gouvernement était revêtue de la seule signature de Davoust; elle ne contenait la mention d'aucun nom et se trouvait uniquement accompagnée d'une lettre d'envoi datée de quatre heures du matin. Le maréchal s'était-il borné à recueillir les avis, sans demander de signatures, ou bien ces signatures avaient-elles été données? L'original, dans ce cas, serait-il resté entre les mains du maréchal? Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que cet original, s'il existe, ne fut pas communiqué à la commission et qu'il ne se trouve dans aucun dépôt public.

une foule de gardes nationaux et de fédérés qui venaient tirailler pour leur compte et se familiariser avec les périls qu'ils brûlent d'affronter. Ces intrépides Parisiens se sont plaints à nous qu'on ne leur donnât pas d'armes ni de cartouches, et qu'on enchaînât leur courage. Partout, nous avons été accueillis avec transport : les jeunes soldats comme les vieux, se groupaient autour de nous en criant ? *Vive la liberté ! Vive Napoléon II ! Point de Bourbons !* Il serait difficile, Messieurs de vous peindre ce dont nous avons été témoins à Belleville : toute la vieille garde y était ; elle nous a d'abord vus passer en silence ; l'inquiétude était dans tous les regards. Des bruits calomnieux courent sur nous depuis quelques jours dans l'armée. L'alarme et la défiance semés partout par nos ennemis intérieurs, l'incertitude apparente de nos délibérations, font craindre à l'armée que les mots de *salut national* et de *patrie* ne soient dans notre bouche des mots qui cachent un piége. Mais quand nous avons assuré aux troupes que vous étiez décidés à mourir pour la cause de nos droits, une explosion d'allégresse, gage certain des victoires, a éclaté de toutes parts ; les cris de : *Vive l'indépendance nationale ! Vive la liberté ! Vive Napoléon II !* poussés par les soldats, par les officiers, ravis de revoir dans leurs rangs l'écharpe tricolore, ont dû retentir jusque chez les ennemis. Si l'enthousiasme de l'armée a été à son comble, celui de la population entière des faubourgs n'a pas été moins bruyant ; quand on a été témoin de ce que nous avons vu hier, on peut répondre de la sûreté de Paris.

« Une main invisible, une main parricide pèse sur nous, sur les négociations. C'est à elle qu'il faut attribuer ce système de découragement, de mensonges et d'ambiguïté dont vous deviendrez infailliblement les victimes si vous n'ouvrez pas enfin les yeux..... Ne vous le dissimulez pas : si on parvenait à vous imposer la branche aînée des Bourbons, le chef de cette branche, voulût-il franchement le bien, ne pourrait le faire ; son entourage lui forcerait nécessairement la main. On nous accorderait quelques promesses, mais en y manquant aussitôt qu'on aurait

le pouvoir. Tous ceux qui ont combattu depuis vingt-cinq ans pour la liberté, ceux particulièrement qui ont combattu dans les dernières circonstances, seraient considérés comme des rebelles; leurs succès comme leur infortune seraient des titres de proscription; on leur refuserait peut-être, dans nos hôpitaux même, des places qu'on donnerait à ceux qui les auraient blessés [1], et leurs nobles blessures seraient, aux yeux du maître, des stigmates d'ignominie. Nos ennemis supposent donc que les hommes de la révolution sont bien lâches. Ils ont placé leurs espérances dans des Vendées royales, et ils ne songent pas qu'il y aurait des Vendées patriotiques. »

Efforts inutiles! Prédictions perdues! Aucune discussion ne s'engagea; la Chambre resta silencieuse; elle attendait le rapport de sa commission de constitution.

Dans ce discours, le plus patriotique, le plus vrai de tous ceux que la Chambre des représentants ait entendus, M. Bory de Saint-Vincent ne se bornait pas à signaler la *main* de Fouché aux défiances du pays et à faire justice des mensonges répandus par les membres du gouvernement, par les hauts généraux eux-mêmes, sur la nullité de nos forces et sur l'impuissance d'une résistance à l'ennemi; le colonel racontait, en outre, à la Chambre, que se trouvant chez le prince d'Eckmühl au moment où y arrivait la nouvelle d'une suspension d'armes entre le maréchal Suchet et les généraux autrichiens qui lui étaient opposés, Davoust s'était empressé d'annoncer cet armistice à Blücher et à Wellington, dans une lettre écrite sous les yeux des représentants et des généraux présents au quartier général, et où il disait aux deux généraux alliés : « Prince (*ou* Milord), je reçois de M. le duc « d'Albuféra une dépêche dont je vous transmets copie. Je ga- « rantis sur mon honneur cet armistice. Toutes les raisons que « vous aviez de continuer les hostilités sont détruites, puisque « Napoléon a abdiqué et que vous ne pouvez pas avoir de votre

1. Six jours plus tard, les blessés français étaient effectivement enlevés de plusieurs hôpitaux de Paris, de l'Hôtel-Dieu entre autres, pour faire place aux soldats anglais et prussiens.

« gouvernement d'autres instructions que celles que les géné-
« raux autrichiens tiennent du leur. Je fais donc à Votre Altesse
« (*ou* à Votre Seigneurie) la demande formelle de cesser immé-
« diatement toute hostilité, et que l'on s'occupe d'un armistice
« en attendant la décision du congrès. Je ne puis croire, Prince
« (*ou* Milord), que ma demande restera sans effet; vous pren-
« driez sur vous une trop grande responsabilité aux yeux de vos
« nobles compatriotes... Agréez, Prince (*ou* Milord), l'assurance
« de *ma très-haute considération.* »

Nous avons dit à quel moment cette lettre parvint au duc de Wellington et la réponse *verbale* de ce général aux cinq commissaires français qui se trouvaient alors près de lui; Blücher, après avoir reçu le double qui lui était destiné, transmit au prince d'Eckmühl cette réponse écrite :

« A mon quartier général, le 1er juillet 1815.

« Monsieur le maréchal, il n'est pas vrai que tous les motifs de guerre entre les puissances alliées et la France aient cessé parce que Napoléon a abdiqué; il n'a abdiqué que conditionnellement et en faveur de son fils, et les décisions des puissances réunies excluent du trône non-seulement Napoléon, mais tous les membres de sa famille.

« Si le général Frimont s'est cru autorisé à conclure un armistice avec le général *ennemi* qui lui était opposé, ce n'est point un motif pour nous d'en faire autant. Nous poursuivrons notre victoire; Dieu nous en a donné la volonté et les moyens.

Prenez garde à ce que vous faites, monsieur le maréchal, et ne plongez pas *encore* une ville dans le malheur, car vous savez ce que le soldat irrité se permettrait si votre capitale était prise d'assaut.

« Voulez-vous vous charger des malédictions de Paris comme de celles de Hambourg?

« Nous voulons entrer *dans* Paris pour protéger les honnêtes gens contre le pillage dont ils sont menacés par la canaille. Un armistice satisfaisant ne peut être conclu que *dans* Paris. Vous ne méconnaîtrez sans doute pas, monsieur le maréchal, cette situation où nous nous trouvons envers votre nation.

« J'ai l'honneur d'être, *dans les formes de la politesse convenue*, monsieur le maréchal, votre dévoué serviteur.

« Blücher. »

Chaque mot de cette lettre qui parvint à Davoust après le conseil tenu le matin du 1er juillet aux Tuileries, renfermait une insolence ou une insulte. Le souvenir des *malédictions* de Hambourg, invoqué par Blücher, était, en outre, un sanglant outrage. Blücher, dans cette grossière allusion, se faisait l'écho brutal des haines soulevées en Allemagne par l'énergique et longue défense de cette place, un des plus beaux titres militaires de Davoust. On avait accusé, à cette occasion, sa probité, son honneur. Et c'étaient ces calomnies odieuses que le général prussien jetait audacieusement à la face d'un maréchal de France, placé devant lui à la tête de 100,000 soldats! Davoust dévora l'humiliation; peut-être ne la sentait-il pas : on doit le penser; car montrant la lettre de Blücher aux généraux qui vinrent le visiter dans la journée, il y voyait uniquement un nouveau motif de soumission immédiate. Un de ses interlocuteurs pourtant s'écria, après l'avoir lue : « Comment, monsieur le maréchal! Blücher a osé vous écrire cela? Vous allez lui répondre, j'espère, par des coups de canon! » Davoust garda le silence. Cette lettre fut également sans influence, on a pu le voir, sur ses opinions dans le conseil qui se tint le soir à La Villette. Elle n'eut qu'un résultat : lorsque la commission de gouvernement, le 2 juillet au matin, eut donné à Davoust l'autorisation d'offrir aux alliés la reddition de Paris, ce maréchal, au lieu d'écrire à Blücher, lui adressa le général Revest, avec mission verbale de demander aux généraux prussiens quelques heures d'armistice pour traiter de la capitulation. Le général Revest, arrêté aux avant-postes prussiens, fut conduit devant le général Ziethen qui, après avoir entendu les propositions dont il était chargé, refusa de le laisser aller plus loin et le renvoya au prince d'Eckmühl avec la lettre suivante :

« Le 2 juillet 1815.

« Monsieur le général, le général Revest m'a communiqué verbalement que vous demandiez un armistice pour traiter de la reddition de la ville de Paris.

« En conséquence, monsieur le général, je dois vous déclarer que je

ne suis nullement autorisé à accepter un armistice; je *n'ose même* point annoncer cette demande à S. A. le prince Blücher. Mais cependant, si les députés du gouvernement déclarent à mon aide de camp, le comte Westphalen, qu'ils veulent *rendre la ville* et que L'ARMÉE VEUT SE RENDRE AUSSI, j'accorderai une suspension d'armes.

« J'en ferai part alors à S. A. le prince Blücher, pour traiter sur les autres articles.

« ZIETHEN. »

Si de tels documents manquaient à l'histoire, les générations futures ne croiraient pas que les chefs d'une armée, forte à peine de 45 à 50,000 hommes, aient jamais osé mettre à la reddition de Paris et de ses 700,000 habitants, la condition insolente que les 100,000 valeureux soldats chargés de la défense de cette capitale, consentiraient, non à se retirer, mais à mettre bas les armes.

Seize ans auparavant (mars 1800), 9 à 10,000 Français, jetés par le génie de la France révolutionnaire à dix-huit cents lieues de la mère-patrie, sur la route des Indes anglaises, au point de partage de l'Afrique et de l'Asie, quittaient le Kaire et s'apprêtaient à descendre la vallée du Nil pour gagner la côte et s'embarquer à bord des bâtiments destinés à les ramener en Europe. Une capitulation avait garanti leur retour. Leur chef, dans sa confiance, avait déjà livré au commodore anglais et au vizir turc, signataires du traité d'El-Arych, une partie des ports et des places qui faisaient auparavant sa force et sa sûreté. Au moment où ce chef, le général Kléber, se disposait à poursuivre sa marche, un lieutenant de la marine britannique parut et lui remit une dépêche où le commandant des forces navales anglaises dans la Méditerranée, l'amiral Keith, annonçait que « de nouveaux ordres de son souverain ne lui permettaient pas de consentir à aucune capitulation avec les troupes françaises d'Egypte, à moins que ces troupes ne se rendissent prisonnières de guerre. » Cette violation odieuse de la foi jurée trouva Kléber impassible. Sur son ordre, la petite armée s'arrêta. Devant cette armée étaient 80,000 Turcs qui lui barraient la route de la mer; derrière elle, une capitale d'un demi-million d'habitants qui,

enhardis par son mouvement de retraite, venaient de prendre les armes et de se mettre en pleine révolte. « Votre réponse? demanda l'envoyé de l'amiral Keith au général français. — Vous la connaîtrez demain, » répondit Kléber. Le lendemain matin, la lettre de l'amiral anglais était lue devant le front de chaque détachement de l'armée; Kléber y avait ajouté ces seuls mots : « Soldats, à de telles insolences on ne répond que par des « victoires : préparez-vous à combattre! » A quelques heures de là, la bataille d'Héliopolis était gagnée; 9,000 Français avaient battu et dispersé 80,000 Turcs. Peu de jours après, le petit nombre d'osmanlis échappés au feu et au fer de nos soldats avaient franchi le désert syrien; le Kaire rendait les armes, l'Egypte était reconquise [1].

Commandés par un autre Kléber et avertis de l'insolence prussienne, les régiments revenus de Waterloo, s'ils n'avaient pu renouveler les prodiges d'Héliopolis, auraient du moins épargné à la France une partie des douleurs et des hontes qu'on s'apprêtait à lui faire subir. A la lecture de la lettre de Ziethen, cent mille voix n'eussent poussé qu'un seul cri, et cent mille soldats, s'ébranlant du même pas, s'élançant comme un seul homme, auraient écrasé les Prussiens, chassé les Anglais, intimidé la coalition, et rendu à la France l'attitude qui convient à un grand peuple lorsqu'il veut traiter. Le duc d'Otrante et le prince d'Eckmühl ressentirent une toute autre impression; la lettre du lieutenant de Blücher les consterna. Le général Tromelin fut immédiatement envoyé au quartier général prussien, pour supplier Blücher de modérer ses exigences; un ancien aide

1. Le maréchal Davoust faisait partie, comme chef de brigade, de l'armée d'Orient et appartenait au corps d'armée qui opéra surtout dans le Saïd (haute Égypte) sous les ordres de Desaix. Il fut un des généraux qui, dans le conseil de guerre tenu au camp de Salahiéh le 1er pluviôse an VIII (20 janvier 1800), déclarèrent, à l'unanimité, la nécessité d'une convention pour le retour de l'armée en Europe. Dans son impatience, il avait déjà quitté l'Égypte lorsque Kléber livra la bataille d'Héliopolis, et s'était embarqué sur un brick ragusais qui ramenait en France Desaix, ainsi que son aide de camp Savary (depuis duc de Rovigo), et les officiers supérieurs Rapp, Colbert, Clément, etc.

de camp de Murat, le colonel Macirone, fut à son tour chargé, par Fouché, de se rendre auprès de Wellington pour le conjurer de s'entremettre.

M. Macirone était l'agent que Fouché, depuis l'approche de l'armée anglaise, employait le plus habituellement pour ses communications avec Wellington. Cet agent, chaque fois qu'il traversait l'armée prussienne, était conduit devant Blücher ou son chef d'état-major, le général Gneizenau, qui lui témoignaient leur mauvaise humeur de ces fréquents messages au duc de Wellington, et s'en plaignaient comme d'un manque de déférence et de respect envers les Prussiens [1]. La note dont il était chargé ne contenait que quelques-unes de ces phrases vagues, insignifiantes, qu'affectait le duc d'Otrante dans toutes ses communications écrites. Sa mission verbale, en revanche, était beaucoup plus explicite; il devait demander au général anglais *ce qu'il désirait ou conseillait que l'on fît* [2]. Mais arrêté, puis retenu durant un jour et deux nuits, d'abord par les grandes gardes de notre armée, ensuite par les avant-postes anglais, M. Macirone ne put parvenir à Gonesse, alors quartier général de Wellington, que le 4 juillet au matin, au moment où la négociation qu'il allait solliciter se trouvait déjà terminée.

On sait, par le duc de Wellington lui-même, que ce général refusa d'abord d'ajouter foi à la réalité de l'abdication. Jugeant la situation de la France et ses intérêts d'après les règles de la raison la plus vulgaire, il n'admettait pas que, le lendemain d'une défaite et en présence d'une invasion, les Chambres eussent sérieusement voulu, non pas précipiter Napoléon du trône, mais lui permettre même de laisser, durant quelques jours, son épée dans le fourreau. Dans les premiers moments, l'abdication ne fut à ses yeux qu'un piége tendu par l'empereur et par ses partisans à ses adversaires du dedans et du dehors.

1. M. Macirone publia, deux ans plus tard, en Angleterre, une relation détaillée de son rôle d'intermédiaire; sa brochure intitulée : *Interesting facts*, etc., *by Fr. Macirone*, a été imprimée à Londres en 1817.

2. Dépêche de Wellington au comte Bathurst, n° 979 du *recueil* déjà cité.

La chute de Napoléon, d'ailleurs, n'entraînait pas celle de la France; la nation restait avec ses immenses ressources, avec ses quatre cents bataillons de gardes nationaux mobilisés, formant un effectif de deux cent cinquante mille hommes; ses quatre corps d'observation du *Jura*, du *Var*, des *Pyrénées* et du *Midi*, et ses trois armées du *Rhin*, des *Alpes*, de la *Vendée*, formant un effectif de cent mille hommes, avec cette armée de Belgique si vaillante, qui, appuyée alors sur Paris, pouvait à chaque moment diriger contre Blücher et contre lui une attaque désespérée. Aussi n'avançait-il, pour ainsi dire, que pas à pas, et en tenant tous ses régiments constamment réunis. Les mouvements aventureux de Blücher l'inquiétaient; dans chaque dépêche il s'efforçait de le retenir. Son mécontentement devint surtout extrême, lorsque, dans la matinée du 2, Blücher lui fit connaître sa réponse à la première proposition de Davoust. Craignant que cette réponse insolente, ainsi que les exigences de son allié, n'eussent pour résultat d'éloigner le moment de la soumission et d'imprimer à la résistance une énergie inattendue, le duc adressa immédiatement au feld-maréchal prussien cette dépêche :

« Gonesse, 2 juillet 1815.

« Avec les forces que vous et moi avons sous nos ordres à présent, attaquer Paris serait risquer beaucoup. Je suis convaincu *qu'il serait impossible de le faire de ce côté* (au nord) *avec quelque espoir de succès*. Il faudrait donc que l'armée que je commande traversât la Seine *deux fois* et gagnât le bois de Boulogne avant de pouvoir faire l'attaque, et, même alors, *si* nous réussissions, nos pertes seraient très-sérieuses.

« Il faut nous exposer à des pertes sérieuses quand cela est nécessaire; mais ici ce n'est pas nécessaire. En attendant quelques jours, nous aurons l'armée du maréchal prince de Wrède, et avec elle les souverains alliés qui décideront du parti à prendre; ou, si nous le préférons, nous pouvons arranger toutes nos affaires en consentant à l'armistice proposé.

« Les conditions que je crois pouvoir être mises à cet armistice, et sous lesquelles je consentirais seulement à le conclure, sont celles-ci :

« 1° Que nous *resterons dans les positions que nous occupons maintenant.*

« 2° Que l'armée française se retirera de Paris et ira derrière la Loire.

« 3° Que la garde de Paris sera remise à la garde nationale jusqu'à ce que le roi (Louis XVIII) en ordonne autrement.

« 4° Qu'un temps sera fixé pour la rupture de cet armistice.

« Il est vrai que *nous n'aurons pas la vaine gloire d'entrer dans Paris à la tête de nos armées victorieuses ;* mais, ainsi que je l'ai déjà expliqué à Votre Altesse, *je doute que nous ayons actuellement les moyens de réussir dans une attaque contre Paris ;* et s'il nous faut attendre les troupes du maréchal prince de Wrède pour opérer cette attaque, je crois que nous trouverons les souverains disposés, comme l'année dernière, à épargner la capitale de leur allié, à ne pas entrer du tout dans la ville, ou à y entrer en vertu d'un armistice semblable à celui que nous pouvons signer dès aujourd'hui.

« Je prie instamment Votre Altesse de peser les raisons que je lui soumets et de me faire savoir sa décision.

« WELLINGTON [1]. »

Craintes vaines ! Blücher ne présumait pas trop de la pusillanimité des hommes aux mains desquels étaient alors tombées les destinées de la France; et Wellington, à quelques heures de là, devait apprendre que dans le même moment où il considérait l'occupation de Paris comme un résultat hors de son pouvoir et de celui de Blücher, les chefs de notre gouvernement et de notre armée, impatients de cesser toute lutte et de tout livrer, députaient vers son quartier général et celui de son allié, deux agents ayant précisément pour mission de leur offrir la reddition de cette capitale dont la possession lui semblait un succès impossible. Le général Tromelin, plus heureux ou plus habile que M. Macirone, avait facilement traversé les avant-postes français et prussiens; il était depuis longtemps en conférence avec Blücher lorsque ce dernier reçut la lettre de Wellington. Soit que M. de Tromelin eût fait comprendre à Blücher l'exagération de ses prétentions et les dangers de sa position ; soit qu'il eût triomphé de son opiniâtreté à l'aide d'une partie, sinon de la totalité des 2 millions dont M. de Vitrolles, trois jours auparavant, avait refusé de se charger ; ou bien encore que la lettre du duc eût fait impression sur son esprit ; —

1. Dépêche n° 970, *recueil* déjà cité.

soit un de ces motifs, ou plutôt tous ces motifs ensemble, — le feld-maréchal consentit enfin à ne pas exiger que nos 100,000 soldats lui remissent leurs armes, et daigna se contenter de leur retraite à quarante lieues de Paris ainsi que de la possession de cette capitale. C'était une fois plus que n'espérait Wellington. Le général Tromelin quitta le quartier général prussien pour rapporter ces conditions à Fouché et à Davoust; et l'officier anglais porteur de la dépêche que nous venons de reproduire, fut chargé d'annoncer à son général le résultat de cette conférence, en l'invitant à nommer un commissaire pour le représenter dans la négociation.

Wellington n'avait pas attendu ce message pour se rapprocher de Blücher. Craignant pour l'armée prussienne les périls auxquels l'exposait sa position isolée, ainsi que les emportements aveugles de son chef, il s'était décidé à lier ses communications avec elle et à porter une partie de ses forces sur la rive gauche. Toutefois, fidèle à son système de circonspection, et décidé à tenir ses corps réunis, à ne pas les exposer à une marche de huit à neuf lieues devant un ennemi qui pouvait les attaquer en plein mouvement, il avait fait chercher sur la Seine un lieu de passage moins éloigné de son quartier général que les ponts où les Prussiens avaient franchi le fleuve. De tous les villages assis sur la rive droite et placés hors de la portée du canon de Saint-Denis, Argenteuil était le plus rapproché de Gonesse; c'est là qu'il résolut de jeter un pont. La Seine en cet endroit est large et profonde; le moindre effort de nos troupes, la présence du plus faible détachement rendait l'opération impossible. Contre toute attente, les travaux commencés dans l'après-midi du 2, se trouvèrent achevés dans la nuit sans qu'un seul des 100,000 soldats chargés de défendre la capitale française, se fût présenté pour troubler les pontonniers anglais. Plusieurs régiments passèrent immédiatement sur la rive gauche; d'autres suivirent dans la matinée (3 juillet); vers midi, les troupes anglaises se trouvaient occuper Villeneuve-la-Garenne, Asnière, Courbevoie et Suresne. Wellington lui-même ne tarda pas à se rendre par cette voie au

quartier général prussien. Blücher avait reçu, à dix heures du matin, la réponse du gouvernement provisoire; Fouché, ses collègues et Davoust consentaient à tout; il ne s'agissait plus que de fixer le lieu de la conférence. Blücher et Wellington, quand ils furent réunis, désignèrent le palais de Saint-Cloud. Singulière destinée! Ce palais où allait se consommer la ruine irrévocable de l'empire et de la dynastie de Napoléon, avait été le théâtre, quinze ans auparavant, de ces journées de brumaire qui livrèrent le pouvoir suprême au général Bonaparte; et les lieux où allait se décider le rétablissement de l'ancienne race royale, devaient voir expirer, quinze ans plus tard, en juillet 1830, la puissance de la branche aînée de Bourbon. Témoin de l'avénement de deux gouvernements, de deux dynasties, le même palais, dans un laps égal de temps, devait se trouver le témoin de leur double chute.

Ce fut à quatre heures de l'après-midi, le même jour, 3 juillet, que M. Bignon, faisant fonction de ministre des affaires étrangères, M. de Bondy, préfet de la Seine, et le comte Guilleminot, chef de l'état-major général de l'armée, arrivèrent pour traiter, non pas au nom et dans l'intérêt de la France, mais au nom de l'armée et dans le seul intérêt de Paris; ils étaient munis des pleins pouvoirs de Davoust. Blücher et Wellington, bien que présents, nommèrent pour les représenter, le premier, le général-major baron de Müffling, le second, le colonel Hervey. Les conférences commencèrent immédiatement.

Les commissaires français ont gardé le silence le plus absolu sur les détails de cette transaction; on les ignorerait encore si le duc de Wellington dans deux dépêches [1], et le général Müffling, dans un écrit militaire [2], n'eussent raconté les incidents essentiels de la discussion.

Un principe convenu à l'avance devait dominer la transaction: il ne s'agissait pas de conclure un *traité*, mais une simple *sus-*

1. Dépêches 983 et 997 du *recueil* déjà cité.
2. *Campagne des armées anglo-batave et prussienne en* 1815, par le général-major baron de Müffling.

*pension d'armes*, et cet acte, convention exclusivement *militaire*, ne pouvait renfermer aucune stipulation *politique*. M. Bignon et ses deux collègues étaient arrivés avec un projet rédigé d'après cette base. Le premier article de leur projet, énonçant qu'il y aurait suspension d'hostilités entre les deux armées, fut admis sans discussion. L'article 2 fut l'objet d'un court débat. M. Bignon, à qui la rédaction de ce projet appartenait sans doute, avait stipulé l'évacuation de Paris par l'armée française, mais sans indication du lieu où elle devait se retirer. Blücher et Wellington exigèrent que nos troupes allassent se renfermer derrière la Loire. « Le but des deux maréchaux, a dit le plénipotentiaire prussien Müffling, était : 1° de placer l'armée française dans une position telle qu'elle ne pût avoir aucune influence sur le gouvernement; 2° de retenir le gouvernement au pouvoir des alliés et de ne point permettre qu'il fût déplacé de Paris; 3° d'ôter à l'armée française *tout moyen d'être militairement dangereuse aux coalisés;* 4° et d'éviter aux souverains alliés la moindre gêne dans les mesures qu'ils voudraient adopter après la capitulation.

« D'après ces principes, il était nécessaire d'insister pour que l'armée française passât la Loire. Les deux maréchaux déclarèrent donc qu'ils ne pouvaient accorder une suspension d'armes que sous cette condition; qu'il dépendait de l'armée française de prendre position où elle voudrait, mais que, dans ce cas, elle devait s'attendre à être attaquée sur-le-champ [1]. »

Cette menace eut le résultat espéré : le général Guilleminot, MM. Bignon et de Bondy consentirent sur-le-champ à la retraite derrière la Loire. Les articles suivants, jusqu'à l'article 10, réglementaient exclusivement les détails relatifs à la sortie de l'armée de Paris, à sa marche, et à la remise de la capitale et de ses ouvrages avancés aux troupes anglaises et prussiennes; ils furent admis sans observation. L'article 10 stipulait en termes généraux « que les autorités *existantes* seraient protégées par

1. *Campagne* citée, pages 56 et suivantes.

les deux armées alliées. » Cette rédaction semblait impliquer le maintien de ces pouvoirs. « Cet article est politique, dit Blücher; nous ne pouvons l'admettre. — Avez-vous donc l'intention de renverser les autorités actuelles? répondit M. Bignon. — Non, répliqua Blücher, car cela ne peut nous regarder; mais nous devons repousser toute stipulation qui n'est pas uniquement militaire. » Le duc de Wellington parla dans le même sens. Toutefois il offrit, comme transaction, de stipuler la protection des autorités actuelles *aussi longtemps qu'elles existeraient*. Loin d'assurer la conservation des pouvoirs existants, cette rédaction laissait entrevoir, au contraire, leur disparition prochaine : nos commissaires ne s'en montrèrent pas moins satisfaits ; la proposition du duc fut adoptée. M. Bignon, dans le même article, avait ajouté que Paris serait exempté, comme en 1814, de logements militaires. Le duc de Wellington ne fit aucune observation ; Blücher, en revanche, se récria. Cette stipulation, à ses yeux, était *politique;* il lui semblait d'ailleurs « indécent » que les habitants de Paris osassent réclamer une pareille exemption, quand les armées françaises, durant plusieurs années, avaient logé si commodément à Berlin. L'exemption fut effacée.

L'article 11 stipulait le respect des propriétés publiques; une mention spéciale plaçait le Musée dans cette catégorie. Blücher refusa d'accorder cette exception. « Il reprendrait dans le Musée, disait-il, tout ce qui était prussien. » Les commissaires consentirent à laisser la Prusse enlever de cet établissement tous les tableaux d'origine prussienne, ou provenant des départements français de la rive gauche du Rhin et des provinces allemandes cédés à cette monarchie par les traités de Paris et par les traités de Vienne ; mais ils demandèrent la conservation du reste. Wellington alors intervint; il dit que, si l'Angleterre se trouvait désintéressée dans la question, il en était autrement de la Hollande, de la Belgique et de plusieurs principautés de la Confédération germanique, dont les troupes étaient dans les rangs de son armée. « Les autres souverains, d'ailleurs, ont sans

doute aussi quelques répétitions à exercer, ajoutait-il, nous ne pouvons les engager. » Le mot *Musée* fut biffé. Blücher demanda aussitôt après, qu'à la suite des mots *les propriétés publiques*, commençant l'article, on ajoutât : *à l'exception de celles qui ont rapport à la guerre.* On donnait Paris aux alliés; leur abandonner l'artillerie et les munitions formant l'armement de la place, était, aux yeux des commissaires, une conséquence obligée de la capitulation; l'addition fut consentie. Mais Blücher n'en voulait pas seulement à notre matériel de guerre : « Les expressions avaient été choisies avec soin, a dit encore le plénipotentiaire Müffling, parce que l'on voulait laisser aux souverains la liberté de détruire, s'ils le jugeaient convenable, les monuments élevés en mémoire des guerres passées. » Cinq jours plus tard, Blücher devait effectivement attacher des mineurs au pont d'Iéna.

L'article 12 garantissait aux habitants de Paris la sûreté de leurs personnes et de leurs propriétés, la jouissance de leurs droits et libertés, quelles qu'eussent été leurs opinions politiques; cet article ne souleva aucune observation; on l'admit sans qu'un seul des personnages présents prît la parole. C'était le moins, assurément, qu'en devenant les maîtres d'une capitale défendue par une armée plus nombreuse que les troupes assaillantes et qu'on livrait sans lui permettre de tirer un coup de fusil, Blücher et Wellington promissent de ne pas soumettre les habitants aux lois anglaises et prussiennes, de n'arrêter aucun citoyen pour des opinions indifférentes à leurs gouvernements et à eux-mêmes, de ne piller aucune boutique, de n'incendier aucune maison, de n'égorger personne. Ce fut pourtant cette clause essentiellement *militaire*, convenue pour un fait spécial, obligeant uniquement des troupes assiégeantes vis-à-vis d'une ville assiégée, que des légistes, mêlés à ces tristes événements, devaient présenter, six mois plus tard, comme une protection suffisante contre toutes les vengeances de la restauration, comme une réserve digne de la reconnaissance publique, et dont la stipulation suffisait pour absoudre les deux Chambres, le gouver-

nement provisoire et les chefs de l'armée des hontes de cette indigne transaction.

L'article 13, relatif aux arrivages pour l'approvisionnement de Paris; l'article 14, stipulant l'observation de cette convention *jusqu'à la conclusion de la paix*, et l'article 15 réglant l'interprétation des difficultés qui pouvaient naître entre les contractants, furent également adoptés sans débat. L'article 16 du projet déclarait la convention *commune à toutes les puissances coalisées*. Wellington et Blücher repoussèrent cette rédaction; ils ne pouvaient engager qu'eux seuls, disaient-ils. Après un court débat, une concession insignifiante, consentie par eux, fut acceptée par nos plénipotentiaires; la convention fut déclarée commune à toutes les armées alliées, *pourvu qu'elle fût ratifiée* par les puissances dont ces armées pouvaient dépendre. Les deux derniers articles étaient purement réglementaires; ils furent admis sans discussion : le texte définitif de la convention se trouva ainsi conçu :

CONVENTION MILITAIRE.

« Cejourd'hui, 3 juillet 1815, les commissaires nommés par les commandants en chef des armés respectives, savoir :

« Le baron Bignon, ayant le portefeuille des affaires étrangères; le comte Guilleminot, chef de l'état-major général de l'armée française; le comte de Bondy, préfet du département de la Seine, munis des pleins pouvoirs du prince d'Eckmühl, commandant en chef de l'armée française, *d'une part;*

« Et le major-général baron de Müffling, muni des pleins pouvoirs de S. A. le feld-maréchal prince de Blücher, commandant en chef de l'armée prussienne; le colonel Hervey, muni des pleins pouvoirs de S. E. le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée anglaise, *d'autre part;*

« Sont convenus de ce qui suit :

« Art. 1er. Il y aura *suspension d'armes* entre les armées alliées commandées par S. A. le prince de Blücher et S. E. le duc de Wellington, et l'armée française sous les murs de Paris.

« Art. 2. L'armée française se mettra en marche demain pour prendre sa position *derrière la Loire*. Paris sera entièrement évacué en trois jours, et le mouvement *derrière* la Loire sera effectué sous huit jours.

« Art. 3. L'armée française emportera avec elle tout son matériel, son

artillerie de campagne, ses caisses militaires, chevaux et effets de régiments sans exception. Toutes les personnes attachées aux dépôts seront aussi emmenées, ainsi que celles qui appartiennent aux différentes branches de l'administration de l'armée.

« Art. 4. Les malades et les blessés, et les officiers de santé qu'il sera nécessaire de laisser avec eux, seront sous la protection spéciale des commandants en chef des armées anglaise et prussienne.

« Art. 5. Les militaires et employés, que l'article précédent concerne, auront la liberté, immédiatement après leur guérison, de rejoindre les corps auxquels ils appartiennent.

« Art. 6. Les femmes et enfants de tous les individus appartenant à l'armée française, auront la liberté de rester à Paris. Les femmes mariées pourront quitter Paris pour rejoindre l'armée et emporter avec elles leurs propriétés et celles de leurs maris.

« Art. 7. Les officiers de la ligne, employés avec les fédérés ou avec les tirailleurs de la garde nationale, pourront ou rejoindre l'armée ou retourner chez eux ou dans leur pays natal.

« Art. 8. Demain, 4 juillet, à midi, Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly seront rendus;

« Après demain, 5, à la même heure, Montmartre, sera rendu;

« Le troisième jour, 6, toutes les barrières seront rendues.

« Art. 9. Le service de la ville de Paris continuera d'être fait par la garde nationale et par le corps de la gendarmerie municipale.

« Art. 10. Les commandants en chef des armées anglaise et prussienne, s'engagent à respecter et à faire respecter *par leurs subordonnés* les autorités actuelles *aussi longtemps qu'elles existeront.*

« Art. 11. Les propriétés publiques, *à l'exception de celles qui ont rapport à la guerre*, soit qu'elles appartiennent au gouvernement ou qu'elles dépendent des autorités municipales, seront respectées, et les puissances alliées n'interviendront en aucune manière dans leur administration et direction.

« Art. 12. Les personnes et propriétés individuelles seront également respectées. *Les habitants* et en général *tous les individus qui seront dans la ville*, continueront de jouir de leurs droits et libertés, sans être recherchés soit en raison des emplois qu'ils occupent ou ont occupés, ou de leur conduite ou opinions politiques.

« Art. 13. Les troupes étrangères ne mettront aucun obstacle à l'approvisionnement de la capitale; elle protégeront au contraire l'arrivée et la libre circulation des articles qui seront destinés pour elle.

« Art. 14. La présente convention sera observée et prise pour règle des relations mutuelles *jusqu'à la conclusion de la paix*. En cas de rupture, elle devra être dénoncée dans les formes usitées, au moins dix jours d'avance.

« Art. 15. S'il survient des difficultés dans l'exécution d'aucun des

articles de la présente convention, l'interprétation en sera faite en faveur de l'*armée française* et de la *ville de Paris*.

« Art. 16. La présente convention est déclarée commune à toutes les armées alliées, *pourvu qu'elle soit ratifiée* par les puissances dont ces armées dépendent.

« Art. 17. Les ratifications seront échangées demain, 4 juillet, à six heures du matin, au pont de Neuilly.

« Art. 18. Il sera nommé, de part et d'autre, des commissaires pour surveiller l'exécution de la présente convention.

« Fait et signé à Saint-Cloud, en triplicata, par les commissaires susnommés, les jour et an susdits.

« Baron BIGNON, comte GUILLEMINOT, comte DE BONDY,
baron DE MUFFLING, F.-B. HERVEY.

« *Approuvé* et *ratifié* la présente *suspension d'armes*, à Paris, le 3 juillet 1815.

« BLUCHER, WELLINGTON.

« *Approuvé*, le maréchal prince D'ECKMUHL. »

Voilà la convention militaire, ou, pour parler plus exactement, voilà la *suspension d'armes* qui livra Paris et la France, non pas aux Bourbons. — ces princes n'étaient point là, on ne traitait pas avec eux, leur gouvernement n'existait pas encore, — mais aux Anglais et aux Prussiens.

Fouché n'avait eu garde de faire intervenir même son nom dans cet acte indigne. Il en avait laissé la responsabilité entière à Davoust, qui seul avait donné les pouvoirs, et qui seul ratifia. Toutefois, obligé, comme chef du gouvernement, de tromper le public sur la valeur réelle de cette capitulation, le duc d'Otrante, en dictant au chef de l'armée le choix des plénipotentiaires, avait indiqué trois hommes dont les titres officiels offraient une garantie apparente aux intérêts généraux du pays et de l'armée. Il prit un autre soin : le traité, avant la ratification, portait son titre vrai, celui de *capitulation;* Fouché biffa ce mot et le remplaça par celui de *convention*. La foule, quelle que soit la classe à laquelle elle appartienne, ne réfléchit jamais; se prenant toujours aux mots, ne regardant que la surface des choses, dupe infatigable de tous les charlatans politiques, elle accueille avec une incroyable confiance tous les mensonges,

même les plus grossiers, que les hommes en crédit jettent à son ignorance et à sa crédulité. Le public officiel, les classes riches ou influentes et les classes moyennes, ne lurent probablement de la convention de Saint-Cloud que le titre et les signatures; car pas une voix dans le gouvernement, dans les deux Chambres ni dans la presse, ne devait protester contre l'absence absolue, nous ne dirons pas de garanties, mais même de simples promesses en faveur des droits et de l'indépendance du pays. Aujourd'hui même, après trente ans, c'est à peine si un ou deux écrivains ont hasardé un blâme timide contre cet acte que les Bourbons eux-mêmes trouvèrent avilissant et dont ils essayèrent vainement d'atténuer certains résultats; encore ce blâme ne va-t-il pas au delà de quelques critiques de détail; tous, en parlant des différents articles, les qualifiaient de *conditions*. Des conditions! mais il n'en existe aucune! où donc sont-elles? Toutes les stipulations, depuis le premier article jusqu'au dernier, règlent-elles autre chose que la sortie de l'armée française de Paris, ainsi que la remise de cette capitale aux troupes alliées? Pourrait-on y trouver, nous ne dirons pas un mot, mais la trace même la plus fugitive d'une pensée ayant pour but de garantir les intérêts généraux de la patrie? où donc sont les réserves en faveur des libertés et des droits du pays, de l'honneur et de l'indépendance nationale? Le nom de la France N'EST PAS MÊME PRONONCÉ! Un des articles (15) le dit, au reste, en termes formels: *l'armée* et la *ville de Paris*, voilà les seules parties qui soient en cause. Et l'armée elle-même, principale partie contractante, cette armée qui, par la supériorité de ses forces sur les forces de ses deux adversaires, pouvait dicter la loi au lieu de la recevoir, quelle garantie obtient-elle? Non-seulement sa conservation comme force organisée n'est point stipulée; non-seulement on ne lui assure pas le maintien des grades qu'elle a gagnés sur les derniers champs de bataille, le prix du sang qu'elle y a versé; mais les hommes chargés de traiter en son nom ne songent pas même à la protéger contre les colères qui devaient la poursuivre à l'occasion même de ces

services et de ce sang versé. On y laisse dans l'oubli jusqu'aux droits sacrés acquis par les veuves et par les orphelins des officiers et des soldats tués à Ligny, aux Quatre-Bras et à Waterloo! « L'armée française se retire à quarante lieues de Paris, derrière la Loire, elle abandonne cette capitale au prince Blücher et à Wellington : » voilà la capitulation dans toute sa nudité. Si, du moins, un semblant de passion et de lutte politiques avait couvert tous ces sacrifices, toute cette honte! Mais la lutte n'existait pas; l'opinion royaliste ne se montrait nulle part; c'était volontairement, et sans intervention d'aucun parti, que le chef d'une armée de cent mille soldats ainsi que les membres du gouvernement, livraient la capitale française et l'empire, à deux généraux ennemis ayant à peine quatre-vingt mille hommes, et qui, stipulant pour eux seuls, n'engageaient pas même les autres chefs de la coalition. Et tels étaient la plénitude de l'abandon, le manque absolu de toute prévoyance, que, dès le lendemain, les souverains alliés avaient le pouvoir et le droit d'exiger la dissolution des cent mille hommes qui allaient se retirer sans combat; de courber la France sous les plus dures lois de la conquête; de l'abandonner aux longues et sanglantes vengeances du nouveau gouvernement; de l'épuiser par une occupation militaire de plusieurs années, et par des réquisitions et des contributions de guerre de près de deux milliards; de l'affaiblir enfin par des traités qui devaient l'enfermer dans des limites encore plus étroites que les limites de 1814! Quelles conditions pires auraient donc produites la résistance la plus énergique, la défense la plus désespérée? En succombant, du moins, on aurait sauvé l'honneur!

Ce fut seulement le 4 juillet que l'on put connaître, par *le Moniteur*, la convention qui livrait Paris aux alliés. La nouvelle n'était pas attendue par la masse de la population. Les citoyens comme les soldats, loin de soupçonner l'existence même des négociations entamées depuis le 30 juin, étaient tenus en éveil, depuis deux jours, par le bruit d'une bataille qui devait chasser loin de la capitale les armées anglaise et prussienne. Cette ba-

taille, annoncée par tous les hommes qui approchaient Fouché et Davoust et par tous les journaux, attirait la plupart des habitants hors de leurs demeures. Un grand nombre de rues, dans les quartiers retirés, semblaient complétement désertes; les portes des maisons et les fenêtres des premiers étages restaient fermées; de temps à autre, seulement, lorsque le pas lourd et cadencé des fortes patrouilles d'infanterie marchant sans tambours, ou le galop d'un cavalier d'ordonnance portant des ordres, venaient interrompre le silence habituel du quartier, on pouvait voir une croisée des étages supérieurs s'ouvrir, et laisser apparaître quelques femmes, interrogeant du regard l'attitude et la direction des soldats. La foule était grande, en revanche, au centre de la ville et dans tous les lieux publics. Les boulevards, entre autres, étaient couverts de curieux appartenant à la partie timide des classes moyennes, et qui se tenaient groupés, pour la plupart, autour d'un grand nombre de cabinets de lecture improvisés, où s'étalaient, aux regards des promeneurs, des journaux de toutes les opinions, des brochures de circonstance et des cartes des environs de Paris, alors théâtre de la guerre. Trente à quarante mille villageois qui s'étaient retirés devant l'ennemi, augmentaient encore la circulation sur cette ligne; répandus depuis la rue de la Paix jusqu'à la rue du Faubourg-du-Temple et dans les rues voisines, la plupart de ces pauvres gens se tenaient rarement éloignés de petites charrettes chargées de meubles et de matelas sur lesquels étaient assis des vieillards, des enfants et des femmes. Au midi et à l'ouest de Paris, sur les terrains vagues et dans les jardins qui dominaient le cours de la Seine ainsi que la plaine de Grenelle; sur les terrasses des maisons placées dans cette direction; sur les tours de quelques églises, jusque sur les plates-formes des tours de Notre-Dame; d'autres curieux, plus hardis, stationnaient en groupes pressés, attendant vainement cette bataille si positivement promise, et qui faisait accourir chaque jour aux avant-postes une foule de fédérés et de jeunes gardes nationaux impatients de combattre à côté de nos soldats. « C'est singulier, disaient les gardes natio

naux lorsqu'ils rentraient dans le sein de leurs familles; chaque matin, depuis deux ou trois jours, l'armée doit marcher contre les Prussiens, et elle ne bouge pas; il arrive constamment des contre-ordres; on nous remet toujours au lendemain. Les soldats sont furieux; tous disent que nous sommes trahis. — Nous ne savons pas s'il y a trahison, répondaient les militaires en retraite et les anciens fonctionnaires attachés aux différents services de l'armée qui pouvaient se trouver présents; mais il se passe assurément quelque chose d'étrange. Il faut que Blücher ait la certitude de ne pas être attaqué pour s'aventurer, comme il vient de le faire, en avant de Saint-Germain. Il suffirait de marcher sur lui pour le détruire, pour lui prendre jusqu'à son dernier homme et son dernier canon. » D'autres ajoutaient : « Je quitte *tel* fonctionnaire; il sortait de l'hôtel du duc d'Otrante; les salons étaient pleins; le duc d'Otrante disait à tout le monde : *recommandez le calme et la tranquillité; tout s'arrangera; nous traitons.* » D'autres, enfin, rapportaient que le mot *trahison* ne circulait pas seulement dans l'armée, qu'on l'entendait à Paris, dans toutes les bouches. Effectivement Fouché, pour jeter dans tous les esprits un désordre moral et une méfiance favorables à son travail de dissolution, donnait pour mot d'ordre à sa police, de signaler comme autant de traîtres les chefs de l'armée, les membres des deux Chambres, ses collègues de la commission de gouvernement et lui-même. A chaque heure du jour, pour ainsi dire, une foule d'agents de tous les ordres, revêtus de tous les costumes, sortaient de ses bureaux, et, se répandant au milieu de Paris, dans l'armée, semaient autour d'eux les bruits les plus odieux et les rumeurs les plus alarmantes. Des individus costumés en sapeurs-pompiers, entre autres, se mêlaient aux soldats, leur affirmaient que tous les généraux n'étaient occupés qu'à les trahir, à les vendre; et ils les engageaient à déserter [1].

1. Plusieurs généraux, et particulièrement le comte Excelmans, avertis par leurs soldats, firent arrêter plusieurs de ces prétendus sapeurs-pompiers qu'ils envoyèrent à l'état-major de la place de Paris où probablement ils recouvrèrent sur-le-champ la liberté.

Aux généraux, on disait que les Chambres et le gouvernement songeaient uniquement à obtenir, aux dépens de l'armée et de ses chefs qu'ils sacrifiaient, le pardon et les faveurs des Bourbons. Enfin, on annonçait aux fonctionnaires de toutes les classes, et aux membres des deux Chambres, que la désorganisation la plus complète régnait parmi les troupes de toutes armes, que les soldats refusaient de se battre et désertaient par compagnies entières. Toutes ces rumeurs et ces calomnies, si elles n'étaient pas acceptées, laissaient, du moins, une partie de la population en proie à une incertitude et à un découragement qui lui faisaient désirer un arrangement quel qu'il fût. La portion riche ou influente des habitants, celle où se rencontrait surtout l'opinion royaliste, soit qu'elle fût seulement avertie par les faits, soit qu'elle connût les rapports du duc d'Otrante et du prince d'Eckmühl avec M. de Vitrolles, regardait les communications du gouvernement et les discussions des deux Chambres comme une ridicule comédie politique, jouée par des niais sous l'habile direction de Fouché, et dont le dénouement ne devait pas tarder à se produire; elle l'attendait en pleine sécurité. Le 3 juillet au matin, lorsque la capitulation n'était pas même encore convenue, on lisait dans un journal, organe de la bourgeoisie, sous la date de la veille, dimanche 2 juillet : « Des armées sont en présence dans nos murs, tout autour de nos murs; on se bat en vingt endroits ; et au milieu de ce tintamarre, Paris est tranquille, d'une tranquillité parfaite, n'était le bruit qui se fait de temps en temps dans les deux Chambres. Aujourd'hui, dans les promenades publiques, non-seulement l'affluence des promeneurs était la même que de coutume, mais il n'y avait rien de changé aux toilettes d'usage le dimanche. Aux Tuileries, particulièrement, les femmes remplissaient la belle allée, et les hommes, assis par petits groupes dans le quinconce, s'entretenaient des nouvelles du jour, et se passaient l'un à l'autre les gazettes aussi tranquillement que s'il ne se fût agi que des débats du parlement d'Angleterre ou des affaires de l'Inde[1]. »

1. *Journal des Débats* du 3 juillet.

Les oisifs de Londres ou de Calcutta, nous le croyons à leur honneur, n'auraient pas affecté cette insouciance odieuse si, entourés par deux armées ennemies et protégés dans leurs loisirs par une armée nationale, ils avaient entendu le bruit de l'artillerie qui décimait les rangs de leurs généreux défenseurs ; car on se battait, non pas en vingt endroits, mais sur quelques points, dans le but de masquer le travail entamé avec Blücher et avec Wellington, et de tromper l'impatience de nos régiments irrités de demeurer l'arme au bras en face des Prussiens. Ces attaques, confiées à de faibles détachements, dirigées sur des points insignifiants, contre des forces considérables, et toujours repoussées, avaient pour unique résultat la mort de quelques braves gens, officiers et soldats, qui, croyant se faire tuer pour la plus noble, la plus sainte des causes, étaient uniquement sacrifiés en vue d'assurer le succès d'une transaction indigne.

La capitulation ne causa aucune surprise dans les classes qui fournissaient aux Tuileries les promeneurs dont nous venons de parler ; elles en reçurent pourtant la nouvelle avec un certain empressement, comme la fin d'une bouffonnerie qui commençait à durer. La classe moyenne, le petit commerce, l'accueillirent sans murmures ; l'interruption des affaires, la fermeture des boutiques dans plusieurs quartiers, celle de tous les théâtres, motivée sur l'absence des acteurs retenus par le service de la garde nationale, étaient pour les habitants de cette catégorie, des sacrifices d'intérêts ou d'habitudes qu'ils ne pouvaient longtemps supporter. Cette classe a été calomniée : elle ne sollicitait pas, comme on l'a dit, une indigne transaction ; on l'aurait vue se mêler à nos soldats dans la mesure de ses moyens et de ses forces, si une lutte sérieuse se fût engagée aux portes de Paris, même à l'entrée des faubourgs. La défense la plus énergique ne l'effrayait pas. Mais elle restait sans combattre ; on ne lui donnait de la guerre que l'incertitude et les sacrifices ; il fallait en finir : ce qu'elle voulait, c'était de l'action ou un résultat. Toutefois, on ne le croira pas ! ce fut dans la Chambre des représentants que la capitulation causa la satisfaction la plus vive. La

commission de gouvernement lui transmit cette transaction, à l'ouverture de sa séance du 4 juillet; la lecture en était à peine achevée que M. Garat parut à la tribune. Ancien sénateur et un de ceux qui, après avoir provoqué la déchéance de Napoléon le 2 avril 1814, donnaient à Alexandre les titres de *restaurateur de la liberté française* et de *héros citoyen*, M. Garat dit : « La Chambre remarquera, dans la pièce dont elle vient d'entendre la lecture, les soins extrêmes que le gouvernement a apportés à conclure une capitulation honorable... — Comment, une *capitulation ?* s'écrient aussitôt un grand nombre de membres avec un accent indigné; une capitulation! La France ne capitule pas! — L'orateur s'est mépris, sans doute, crie un député; il aura voulu dire une *convention*. » M. Garat fit un signe d'assentiment. Etrange puissance des mots! Paris capitulait; quel que fût le nom donné à l'acte consacrant la reddition, cet acte était une capitulation ; on lui donnait le titre de convention; ce changement de mots, aux yeux de cette Chambre imbécile, changeait dès lors le caractère de la mesure, et l'indignation faisait place au contentement. M. Garat poursuivit : « On ne pouvait, certes, obtenir rien de plus avantageux. Mais, mes collègues, ajouta-t-il en élevant la voix, nous ne sommes pas des individus d'une nation ; nous sommes des citoyens d'une nation libre, et, sous ce rapport, les conjonctures actuelles exigent de nous beaucoup de considérations. » Les considérations que fit valoir M. Garat avaient pour but de démontrer la nécessité de mettre la capitulation à profit pour imiter les Anglais, dont il raconta, à cette occasion, l'assez longue histoire, et pour proclamer, à leur exemple, un *bill de droits* qui fût, pour la liberté, « le phare destiné à éclaircir ses incertitudes. — J'ai la plus grande confiance dans les puissances alliées, dit-il ensuite, surtout dans la nation anglaise, à qui nous avons fait un honneur auquel elle doit être bien sensible, celui d'imiter ses institutions sociales. » Fort de cette confiance dans la sensibilité britannique, M. Garat termina son discours en proposant l'adoption d'une sorte de formulaire constitutionnel composé de treize articles.

Le projet de constitution en 104 articles, dont la Chambre avait reçu communication cinq jours auparavant, le 29, remanié plusieurs fois et incessamment renvoyé à la commission, n'attendait plus qu'un dernier travail du rapporteur, le représentant Manuel. Craignant, sans doute, que la discussion du sommaire constitutionnel de M. Garat ne fût un obstacle à la présentation et à l'adoption de l'œuvre laborieuse à laquelle il s'était dévoué, Manuel fit observer que la proposition soumise à la Chambre formait un double emploi avec la constitution en 104 articles; il ajouta que son rapport était prêt, que la discussion pouvait immédiatement s'ouvrir, et finit en demandant le renvoi du nouveau projet à la commission dont il était rapporteur. Plusieurs membres appuyèrent cette opinion; d'autres la combattirent; M. Durbach était l'un de ceux-ci; il rappela que l'adoption de la *déclaration des droits de l'homme* par la Constituante n'avait pas empêché cette assemblée de produire la *constitution de* 91. L'exemple était assez mal choisi : la Constituante avait siégé durant près de quatre ans; les représentants n'étaient pas certains d'une existence de quatre jours. L'observation de M. Durbach n'en décida pas moins l'assemblée; le projet de M. Garat fut renvoyé à une commission spéciale. Après ce vote, le général Solignac prit la parole : « Vous venez d'entendre la lecture de la convention conclue hier soir avec les généraux alliés, dit-il; cette convention doit mériter aux défenseurs de la patrie des témoignages éclatants de la reconnaissance nationale et de celle des représentants du peuple. Il faut qu'on sache que c'est à l'attitude imposante de l'armée qu'on a dû cette convention, que la veille on n'était pas certain de pouvoir conclure. Je demande donc que vous déclariez que l'armée a bien mérité de la patrie. — *Un membre :* La proposition n'est pas suffisante; au moment où l'armée se sépare de nous... — *Une foule de voix* : Non, non, elle ne se sépare pas! » La Chambre, peu d'instants auparavant, avait refusé de reconnaître dans la convention de Saint-Cloud une capitulation; elle n'admettait pas davantage que nos troupes, en se retirant à quarante lieues, se séparaient d'elle. L'orateur,

alors à la tribune, confessa que la séparation n'avait effectivement pas lieu, et termina en demandant « qu'une députation se rendît à l'armée pour lui renouveler la déclaration que les représentants demeuraient intimement liés avec elle. » [1] La proposition du général Solignac, ainsi amendée, fut renvoyée sur-le-champ à une commission qui présenta, séance tenante, un projet d'adresse que la Chambre adopta. La députation chargée de la porter aux troupes fut ensuite nommée. Cette adresse disait en substance, « que, vu la capitulation conclue avec les généraux « alliés, la Chambre votait des remerciements à l'armée. » Lorsque la Chambre, douze jours auparavant, avait obligé Napoléon de descendre du trône, elle avait chargé son bureau d'aller remercier l'empereur de ce sacrifice qui privait la France du seul bras qui pût la sauver; conséquente avec elle-même, cette assemblée envoyait complimenter nos soldats d'une capitulation qui éloignait à quarante lieues du siége de ses séances les troupes qui étaient son unique sûreté, sa seule force, et dont le départ la livrait à l'entière merci des alliés.

Toute intelligence et tout patriotisme étaient-ils donc éteints dans ces jours de démence et de honte, expiation amère de nos jours de gloire et de grandeur! Non, sans doute; la France était la victime et non la complice de ses gouvernants; elle protesta par la voix du peuple et par la voix des soldats; car, en 1815 comme en 1814, comme en 1792, le sens et le cœur de la nation se trouvaient refoulés au sein des masses et de l'armée. C'est le privilége de la jeunesse et des classes laborieuses, dans les grandes épreuves politiques, de juger mieux les intérêts de la patrie que les classes plus favorisées, et de voir plus loin que les hommes arrivés à l'âge du repos. Pures de toutes préoccupations personnelles, étrangères à tout calcul d'ambition ou de fortune, les masses, dans ces occasions, ne font pas de leur intérêt et de leur bien-être la mesure à laquelle elles soumettent la politique et ses résultats. L'ennemi, pour elles, est toujours

1. *Le Moniteur* ne nomme pas ce représentant, il dit *un membre*.

l'ennemi. Avant de songer à traiter, elles pensent à combattre; le cœur, en un mot, est alors leur seul guide. Or, les instincts du cœur, les inspirations généreuses, dans les crises suprêmes de la vie des nations comme de la vie des individus, sont la véritable intelligence; et c'est dans ces circonstances, surtout, que la voix du peuple devient la voix de Dieu. Le peuple avait repoussé l'abdication et demandé que Napoléon se replaçât à la tête de l'armée; il devait également rejeter la capitulation et s'efforcer de la mettre en lambeaux [1].

Aux termes de l'article 8, Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly, devaient être remis aux alliés le 4 au matin. Ces positions étaient déjà aux mains de l'ennemi longtemps avant que la Chambre reçût la communication officielle de la convention de Saint-Cloud. Les Parisiens ne connurent l'existence de cet acte que bien plus tard encore, par le retour des fédérés et des gardes nationaux détachés dans ces directions. L'incrédulité la plus profonde accueillit d'abord la nouvelle. Vainement les curieux descendus des hauteurs placées au nord de Paris, affirmaient que, depuis le matin, le clocher de l'abbaye de Saint-Denis était surmonté d'un immense drapeau blanc, indice positif de la remise de cette place aux alliés, on doutait encore. Des nouvelles apportées de la Chambre forcèrent enfin les plus obstinés de se rendre à l'évidence. La colère alors éclata. Vers les trois heures de l'après-midi, pendant que la Chambre applaudissait à la remise de Paris aux Anglais et aux Prussiens, une violente et rapide commotion agita tous les quartiers situés au nord et à l'est des boulevards. Bientôt de nombreuses décharges de mousqueterie se font entendre. Les cris *aux armes!* retentissent; des groupes se forment, des citoyens, de simples soldats, mêlés à la foule, proposent de méconnaître la capitulation, de

1. Lord Wellington, après un mois de séjour à Paris, au milieu des ministres, des hauts fonctionnaires et des hommes politiques de toutes les dates qui peuplaient les divers salons où il se rendait chaque soir, disait de ce monde privilégié : « Il se trouve bien peu de véritables patriotes en France, et encore moins de bonnes têtes. » (Lettre du 5 septembre 1815, au général Dumouriez.).

résister. Montmartre, les buttes Chaumont, les hauteurs de Belleville et de Romainville, encore occupés par nos troupes, ne doivent être remis que le lendemain. On projette de se porter sur ces fortes positions, de les occuper et d'y établir le siége d'une défense désespérée. Une circonstance exalte encore les esprits. Le bruit des coups de feu s'était successivement étendu; gagnant de proche en proche les rues voisines des barrières, il n'avait pas tardé à se faire entendre jusque sur les hauteurs qui dominent cette partie de Paris. Les soldats, postés sur ces collines, répondaient, par des décharges répétées, aux coups de fusil tirés par les citoyens. Ces explosions, symptômes d'une protestation commune, semblent annoncer que l'armée est prête à soutenir la résistance des habitants, dont plusieurs troupes quittent alors les faubourgs et se portent vers le Palais-Royal et les Tuileries, aux cris de: *Vive l'empereur! aux armes! à bas les traîtres!* Les boutiques se ferment à leur approche; l'alarme se répand. Le gouvernement, averti, convoque immédiatement la garde nationale. Masséna, commandant en chef de cette garde, publie un ordre où il lui rappelle « qu'instituée uniquement pour veiller à la sûreté des personnes et des propriétés, elle doit empêcher tout rassemblement tumultueux et faire taire toute espèce de cris qui pourraient exciter des dissensions. » Des gens aux gages de la police parcourent en même temps toutes les rues, annonçant que les ouvriers, les fédérés et les soldats se réunissent dans l'intention de mettre le feu aux quartiers opulents, et de profiter du désordre pour piller les boutiques et les maisons. Ces calomnies indignes, toujours renouvelées dans les instants d'émotion publique et toujours accueillies, obtiennent le résultat espéré. En un instant, 15 à 20,000 gardes nationaux sont sur pied; ils marchent contre les rassemblements, les dissipent, et, se portant vers la ligne des boulevards et vers les faubourgs, ils occupent par masses nombreuses les principaux points de communication; le mouvement se trouva soudainement arrêté.

Il était moins facile de paralyser l'irritation de l'armée. Les

détachements qui, dans la nuit du 3 au 4, avaient dû livrer les postes avancés, pris à l'improviste, n'avaient opposé aucune résistance; en revanche, les corps qui, dans la nuit du 4 au 5, reçurent l'ordre d'évacuer la ligne comprise entre Clichy et la chaussée de Vincennes, refusèrent d'obéir; l'excitation de la veille était devenue de l'exaspération. « Nous ne nous retirerons pas! s'écriaient les soldats. On nous a fait jurer de défendre Paris, nous le défendrons! on nous a vendus! nous ne voulons pas trahir, nous! » La colère, au reste, était partout, dans les rangs des soldats comme parmi les officiers de tous les grades. On raconte que plusieurs généraux de troupe se réunirent pour aviser aux moyens de déchirer la transaction impie de Saint-Cloud, et d'en effacer la honte dans le sang des Anglais et des Prussiens. La direction du mouvement fut la première question qui s'agita; tous, d'une commune voix, déclarèrent Davoust déchu du commandement. Quel chef le remplacerait? Un ancien renom de décision aventureuse et d'énergie fixa le choix de la réunion sur Vandamme. Le commandement suprême lui fut proposé. Vandamme n'était plus l'homme de son passé; signataire de la délibération qui avait décidé la convention de Saint-Cloud, ce général subissait, dès avant Waterloo, l'influence de vingt ans de guerre et de fatigues, et d'une ambition satisfaite : il refusa. D'autres ouvertures furent également repoussées. Et cependant il suffisait peut-être d'un homme, d'un nom, en ce moment, pour relever la France de la défaite, pour lui sauver du moins l'honneur! l'homme ne se trouva pas. Décidés à ne pas céder, mais n'osant assumer sur eux une désobéissance qui n'aurait pas l'excuse, soit d'un ordre émané d'une autorité supérieure même usurpée, soit d'une contrainte matérielle, les généraux firent insinuer aux troupes de réclamer leur solde arriérée. Ce prétexte fut avidement saisi. Le trésor était vide, le gouvernement sans crédit et sans ressource; cette réclamation pouvait donc arrêter le départ de l'armée et produire la rupture de la capitulation. La peur fut grande aux Tuileries. Davoust, assure un écrivain contemporain, proposa d'enlever les fonds déposés à la

Banque et de les distribuer aux troupes. Les collègues de Fouché repoussèrent cette ouverture comme un attentat. Le gouvernement aux abois invoqua le secours des principales maisons de banque. Il s'agissait de sauver Paris, disait-on aux banquiers. Placé entre l'armée ennemie décidée à une attaque de vive force, et l'armée française que la défaite exaspérait et qui cherchait l'occasion de prendre une sanglante revanche, Paris se trouvait menacé d'incalculables malheurs. Un seul homme, ému par ces considérations, osa braver les chances d'un remboursement incertain; M. Laffitte accepta le gage vainement offert à la Banque et aux autres capitalistes[1], et donna 2 millions. L'acquittement de la solde ne calma point les soldats. On tenta un dernier effort, on supplia les généraux les plus populaires d'employer leur influence pour vaincre cette résistance obstinée. Le général Drouot était un de ces chefs; nul ne jouissait d'une réputation de patriotisme et de loyauté mieux établie et plus méritée; il avait le commandement de la garde; cette garde obéit à son ascendant; elle quitta ses positions et se mit en mouvement dans la direction de la Loire; les autres régiments de l'armée s'ébranlèrent, puis suivirent, mais en frémissant d'indignation. Bon nombre de soldats, en traversant les faubourgs de Paris, déchargeaient leurs fusils en l'air, poussaient les cris de : *Vive l'empereur! à bas les traîtres!* et couvraient le nom de Davoust d'imprécations; quelques-uns brisaient leurs armes; d'autres déchiraient leur uniforme. Dans la nuit du 5 au 6, tous les corps se trouvaient en pleine marche sur la route d'Orléans.

Au milieu de ces incidents que l'immense majorité de la population parisienne ignora, et dont les habitants de quelques quartiers retirés furent seuls témoins, les Chambres continuaient de siéger. La Chambre des représentants, le 5 au matin, se trouva réunie à l'heure ordinaire de ses séances. Vingt-quatre jours auparavant, le 11 juin, Napoléon disait à une députation de cette assemblée : « N'imitons pas l'exemple du Bas-Empire qui,

1. Dépôt de 200,000 francs de rentes 5 pour 100.

« pressé de tous les côtés par les Barbares, se rendit la risée de « la postérité en s'occupant de discussions abstraites au moment « où le bélier brisait les portes de la ville. Aidez-moi à sauver « la patrie [1] ! » La Chambre au lieu d'aider l'empereur à sauver la patrie, l'avait précipité du trône; quant aux discussions abstraites, la simple analyse de sa séance du 5 dira comment elle savait les éviter.

La petite constitution proposée la veille par M. Garat était l'objet indiqué du débat; le projet se composait d'une série de définitions métaphysiques ainsi conçues : « I. Tous les droits émanent du peuple, la souveraineté du peuple se compose de la réunion des droits individuels. — II. Partout où les pouvoirs sont réunis dans une seule main ou dans un seul corps, il y a despotisme. La division des pouvoirs est donc le principe le plus nécessaire à l'établissement de la liberté et à sa conservation... — VIII. La liberté de chaque individu n'a d'autres bornes que la liberté des autres individus... — IX. La liberté des consciences et celle des cultes sont ce qu'il y a de plus sacré dans la liberté individuelle... — XI. Les éléments de toutes les sciences et ceux de tous les talents, du goût et de l'imagination, seront enseignés dans une université. Une instruction primaire, indispensable pour la connaissance des droits et des devoirs de l'homme, sera mise à la portée de toutes les classes du peuple, etc. » L'article 1[er] fut adopté après une assez courte discussion, en substituant aux mots *droits individuels* ceux de *droits de tous les citoyens*. Le 2[e] devint l'objet d'un très-long et très-vif débat. Un membre demanda que le mot *division* (des pouvoirs) fût remplacé par celui d'*équilibre;* un autre proposa *séparation;* un troisième insista pour *sage combinaison*. Chacune de ces expressions fut chaudement attaquée et chaudement défendue; on invoqua Blackstone, Rousseau, Montesquieu, la constitution anglaise; durant plus d'une heure on disputa. Les moments s'écoulaient. Mécontent sans doute de voir ses collègues perdre les heures en

1. Voy. tom. II, à la fin du chapitre VII.

arguties qui ne laisseraient pas arriver en temps utile la discussion de la constitution aux 104 articles dont il était rapporteur, Manuel se plaignit de ces débats « où l'*idéologie* dominait le *positif*. » Au mot d'idéologie, M. Garat se leva et rappela, avec un accent solennel, que Napoléon, en s'emparant de la dictature, avait déclamé, lui aussi, contre les *idéologues*. Des cris nombreux de *aux voix!* interrompirent ce débat personnel. M. Dupin paraît en ce moment à la tribune et prononce quelques mots sur l'ensemble de l'article ; les cris *aux voix!* continuent avec plus de force. « Si personne, s'écrie ce représentant, ne peut combattre le projet, ce n'est pas une déclaration de droits que fait l'assemblée, c'est une déclaration de violence !

*Une voix :* Mais les Anglais arrivent !...

« Ils seraient là, répond l'orateur de toutes les forces de sa voix, que je demanderais à émettre mon opinion et que je la prononcerais ! »

Les Anglais, effectivement, campés dans le bois de Boulogne, avaient leurs sentinelles avancées à quelques pas de la barrière de l'Étoile; les Prussiens couronnaient les hauteurs de Montmartre et de Belleville. Les hommes qui, dans un pareil moment, menaçaient de discourir à la face de l'ennemi sur la *division*, l'*équilibre*, la *séparation* ou la *sage combinaison* des pouvoirs, croyaient sans doute imiter le stoïcisme héroïque des sénateurs de l'ancienne Rome en présence des Gaulois victorieux. Ces hommes, des Romains ! ils n'étaient pas même des Grecs du Bas-Empire. Quand les moines de Constantinople, ces discuteurs et ces légistes de l'empire d'Orient à ses derniers moments de décrépitude, s'injuriaient en cherchant à décider si la lumière apparue à Jésus-Christ sur le mont Thabor était *créée* ou *incréée*, Mahomet II à la vérité brisait les portes de la ville ; mais ces bavards, du moins, ne renversaient pas le chef de l'empire, ils n'applaudissaient pas à la retraite de leurs défenseurs, ils n'ouvraient pas, en un mot, les portes de la ville à l'ennemi ; et, renfermés dans leurs disputes ridicules, ils permettaient au dernier des Constantins de se faire tuer, les armes à la main, sur les

murailles de sa capitale entr'ouverte. — Cependant tous les députés n'affectaient pas ces prétentions à l'héroïsme antique. Quelques avocats de province, par cela qu'ils s'enivraient de métaphysique politique, qu'ils parlaient liberté, droits du citoyen, salut de la patrie, et qu'ils avaient renversé un souverain, croyaient se grandir à la hauteur des conventionnels les plus fameux. Nous ne ferons pas à la Convention l'injure d'un parallèle même indirect avec la législature des Cent-Jours, nous rappellerons seulement que les premiers coalisés étaient à trente lieues de Paris lorsque la Convention proclama la république et prit la dictature, et que, grâce à ses gigantesques efforts, ces mêmes coalisés, chassés du territoire et battus, furent obligés de subir la paix imposée par une armée française campée à trente lieues de Vienne.

Chacun des treize articles de la constitution de M. Garat fut l'objet d'une discussion non moins longue et non moins confuse. Durant plusieurs heures on vit se produire toutes les théories, toutes les définitions laissées par l'antiquité ou données par les publicistes et par le dictionnaire sur la liberté publique, la liberté individuelle, la liberté religieuse, l'inviolabilité royale, etc. Enfin, à cinq heures du soir, le vote final eut lieu : l'œuvre de M. Garat fut adoptée sous le titre de *Déclaration de droits*, par 321 voix contre 42. Le président suspendit alors la séance et la renvoya à sept heures du soir.

Plusieurs représentants, jaloux sans doute de la bonne fortune obtenue par M. Garat, étaient sortis de la salle avec le projet d'attacher leur nom à une *déclaration* quelconque. La Chambre, avant son dîner, avait adopté une *déclaration de droits;* au sortir de table et à la reprise de la séance, deux membres s'empressèrent de proposer une *déclaration de principes.* L'assemblée entendit la lecture du projet présenté ; une commission, nommée sur-le-champ, fut chargée de faire son rapport séance tenante. Au bout d'une demi-heure, M. Romiguières, avocat de Toulouse, parut comme rapporteur à la tribune et lut son travail ; chaque paragraphe mis immédiatement aux voix, fut successivement

adopté. On en vint ensuite au vote sur l'ensemble ; le président en proclama le résultat. Tout à coup un indicible enthousiasme saisit l'assemblée ; tous les députés sont debout, étendent les bras, se pressent et s'embrassent ; des larmes coulent... Les spectateurs, emportés par l'émotion commune, s'étreignent à leur tour dans les tribunes et pleurent. De toutes les bouches partent ces acclamations : *Vive la nation ! vive la liberté ! vive l'indépendance ! haine au despotisme ! — Que l'ennemi vienne ! maintenant nous pouvons mourir !* Quel fait inattendu causait ces transports ? ces cris étaient-ils des cris de victoire ? l'armée, faisant un retour offensif, venait-elle de battre, d'écraser l'ennemi, et de rendre à la France sa gloire effacée, son indépendance perdue ? Non, un vote inutile, sans résultat possible, oublié dès le lendemain, voilà ce qui passionnait cette Chambre : le président venait de proclamer que la *déclaration de principes* était adoptée *à l'unanimité !*

Le lendemain, 6 juillet, la Chambre se réunit de nouveau. C'était le jour fixé par la capitulation pour la remise des barrières aux Anglais et aux Prussiens. Les Anglais, campés partie au bois de Boulogne, partie à Saint-Denis et dans les faubourgs de La Chapelle et de La Villette, prirent possession des barrières placées dans ces directions, mais sans les dépasser. Blücher devait entrer dans Paris par les barrières de la rive gauche de la Seine, au-dessous de Paris, en face de la plaine de Grenelle. De forts détachements prussiens s'étaient mis en possession, dès le matin, des grilles d'entrée ; toutefois, la masse de leurs forces restait en dehors du mur d'octroi. A chaque instant on croyait les voir s'ébranler ; durant toute cette journée elles demeurèrent immobiles. Rien ne vint donc troubler la réunion des représentants. Aucune proposition n'était à l'ordre du jour : ils avaient du loisir ; Manuel proposa d'en profiter pour faire entendre enfin le rapport, qu'il tenait prêt depuis l'avant-veille, sans avoir pu le lire, et pour discuter cette constitution en 104 articles dont l'enfantement lui avait été confié après la journée du 22 juin. La *declaration de droits* et la *déclaration de principes*, votées la

veille, étaient autant de constitutions séparées. Discuter un troisième acte constitutionnel pouvait sembler un travail au moins superflu. Dans quel intérêt d'ailleurs, et pour qui ces constitutions ainsi accumulées? Quelle autorité, quels pouvoirs devaient jamais, nous ne dirons pas les consulter, mais même les lire? La Chambre ne s'en inquiéta pas. On lui proposait des discours à prononcer ou à entendre, des principes à émettre, des votes à donner; elle accepta. Manuel lut son rapport ainsi que son projet; le débat s'ouvrit. On pourrait croire que, pressée par le temps, la Chambre précipita la discussion; il n'en fut rien: chaque mot, chaque syllabe provoquaient une lutte de définitions, de subtiles argumentations qui auraient lassé la patience de toute autre assemblée. La question de savoir si le monarque, les pairs et les députés représentaient ensemble ou séparément le peuple, ou, pour dire mieux, la nation; l'exercice du droit de grâce et ses limites; la faculté d'élever au monarque un monument durant son règne, toutes ces choses furent vivement débattues. Le droit de grâce, entre autres, fit monter à la tribune une vingtaine d'orateurs qui, tous, discoururent sur ce point avec une abondance et une vivacité singulières. Un membre, dont *le Moniteur* ne cite pas le nom, demanda, à l'occasion du serment imposé au souverain, que la Chambre jurât d'avance fidélité et obéissance à la constitution qu'elle discutait, « parce que l'on ne savait pas, disait-il, ce qui pourrait arriver dans *dix ans.* » La Chambre, dans cette journée du 6, parvint cependant à adopter 52 articles; elle s'arrêta au titre de la *Chambre des Pairs*, formant la 2me section du chapitre IV, dont elle renvoya la discussion au lendemain 7. C'était le jour choisi par Blücher pour faire son entrée solennelle dans Paris.

Le retard de vingt-quatre heures apporté à cette entrée par le général en chef prussien, tenait à un détail que l'histoire doit signaler. Nous avons évalué les forces de Blücher devant Paris à 55,000 soldats environ. Ce chiffre, emprunté aux écrivains militaires prussiens, était plutôt nominal que réel. Douze à quinze mille hommes de toutes armes, répandus sur les derrières de

l'armée, se livraient, dans les villages et sur tous les chemins, au pillage et à la dévastation. Désireux d'imposer à la population de Paris et de lui montrer les forces les plus nombreuses possibles, Blücher n'avait point voulu entrer dans la capitale française avec les 40,000 hommes qui lui restaient. Sa position, d'ailleurs, n'était pas, en ce moment, assez forte pour provoquer impunément l'insurrection des campagnes où ses soldats portaient le vol, le viol, le meurtre et l'incendie. Dans la nuit du 5 au 6, trois régiments de cavalerie furent détachés par lui à Compiégne, à Senlis et à Saint-Germain, avec ordre de ramasser et de faire rejoindre immédiatement toutes les bandes de pillards et de traîneurs. Cette battue eut un plein succès. Le matin du 7, Blücher put réunir 46 à 48,000 hommes qui, après être entrés par les barrières de Grenelle et de l'École-Militaire, traversèrent le Champ-de-Mars et passèrent sur les quais de la rive droite de la Seine par le pont d'Iéna. Ces troupes marchaient en colonne serrée; les clairons sonnaient, les cavaliers avaient le sabre à la main, les mèches des canons étaient allumées. Un ordre du jour, publié le matin, ordonnait aux soldats de toutes armes *de traiter les Français avec une gravité solennelle et un sérieux imposant.* Blücher fut obéi : toutes les figures respiraient la colère ; et aux sombres regards jetés par les Prussiens sur nos monuments, on eût dit que la splendeur de Paris s'était formée de leurs dépouilles et qu'ils prenaient possession d'une ville condamnée à périr. La colonne suivit les quais de la rive droite jusqu'à la place de Grève, où la division Steinmeitz s'arrêta pour occuper l'Hôtel de Ville et les quartiers voisins; les autres divisions, poursuivant leur marche, arrivèrent au pont d'Austerlitz. La division Jagow, chargée d'occuper à son tour les 10e, 11e et 12e arrondissements, franchit le pont ; le reste de la cavalerie, de l'infanterie et de l'artillerie, faisant un quart de conversion à gauche, longea le canal de la Bastille, traversa la place de ce nom, et parcourut toute la ligne des boulevards intérieurs jusqu'aux Champs-Élysées, où la colonne fit halte à cinq heures du soir, après avoir ainsi traversé Paris deux fois dans toute sa lon-

gueur. La division Pirch II se porta immédiatement à la mairie du 1er arrondissement, dont elle s'empara. Des cris de : *Vive le roi! vivent les alliés!* s'étaient fait entendre durant cette longue marche ; mais ils avaient été rares. Deux causes refoulaient, chez les royalistes, l'enthousiasme et la joie qu'ils auraient voulu montrer : d'abord, la contenance hostile, irritée des Prussiens, qui repoussaient impitoyablement à coups de crosse les hommes comme les femmes de ce parti que l'on voyait se précipiter vers eux pour les saluer, pour leur presser les mains ; en second lieu, l'attitude menaçante de la foule stationnée sur les principaux points du défilé, et qui assistait immobile et silencieuse à ce lamentable spectacle de l'abaissement national et du triomphe de l'étranger.

A la même heure, où environ 50,000 Prussiens promenaient ainsi triomphalement leurs canons et leurs étendards à travers les rues d'une capitale de 700,000 âmes, la Chambre des représentants continuait à discuter sa troisième constitution, et interrompait un interminable débat sur la pairie, pour entendre le rapport des commissaires chargés par elle de porter aux 100,000 soldats qui se retiraient alors derrière la Loire, l'adresse de remerciement votée l'avant-veille. Ce rapport, présenté par M. Paultre de Lavernaye (de l'Yonne), contenait les passages suivants :

« Messieurs, la commission, partie avant-hier à midi, a rencontré une partie de l'armée à Lonjumeau. Le général Dandaëls, commandant le quartier général du prince d'Eckmühl, s'est empressé de faire publier dans chaque corps vos déclarations. Vers le soir, nous nous sommes transportés au logement du prince d'Eckmühl, situé à quelque distance de Lonjumeau ; nous lui avons remis les différentes pièces dont nous étions porteurs. Le général Guilleminot nous a engagés à nous rendre dans la nuit même à Étampes, pour y voir défiler le *centre* de l'armée. Nous avons suivi ce conseil et nous sommes descendus chez le général Drouot, qui s'est porté avec nous à l'extrémité de la ville où nous avons joui d'un spectacle aussi intéressant qu'inattendu.

« Quel est, en effet, celui de vous, Messieurs, qui, d'après les rapports arrivés au gouvernement et transmis par lui à la Chambre, n'eût pensé que la garde impériale avait presque entièrement succombé? Eh bien ! Messieurs, nous vous certifions, sur notre honneur, que nous avons vu défiler *quatorze mille hommes* de cette garde intrépide, suivis de *soixante-douze pièces de canon* parfaitement attelées. Témoignant notre étonnement en même temps que notre satisfaction à M. le général Drouot, il a gémi avec nous sur l'exagération qui avait égaré l'opinion publique sur les résultats de la bataille de Mont-Saint-Jean.

« La garde était suivie de plus de *trente mille* autres braves non moins décidés à défendre au prix de leur sang les principes que vous avez consacrés. Ces 44,000 hommes composaient le *centre* de l'armée; nous n'avons pu voir ni les colonnes de *gauche*, ni les colonnes de *droite*, composées des corps des généraux d'Erlon, Reille, Lefebvre-Desnouettes, Excelmans et autres, que le général nous a dit être dans d'excellentes dispositions. »

Voilà qui confirmait tous les détails donnés par le colonel Bory de Saint-Vincent dans la séance du 1er juillet, deux jours avant les conférences de Saint-Cloud. Condamnation éclatante de tous les hommes mêlés à ces tristes événements et de la Chambre elle-même, ce rapport fut impuissant à distraire l'assemblée du débat alors engagé sur la pairie, débat qui devait occuper toute la séance, et qui fut repris immédiatement avec une ardeur nouvelle. Les pairs seraient-ils héréditaires? Telle était la question qui passionnait et divisait la Chambre. Manuel était pour l'hérédité. Il prononçait un discours à l'appui de cette opinion, lorsqu'un huissier déposa sur le bureau du président, au nom du gouvernement provisoire, un message, résultat des faits suivants.

Dès le lendemain de la capitulation, Fouché, prétextant la nécessité de s'entendre avec le duc de Wellington sur les conséquences *politiques* de la capitulation, était allé visiter ce général à Neuilly. Une négociation, dont nous dirons les détails dans le

chapitre suivant, avait fait immédiatement entrer le duc d'Otrante dans le conseil de Louis XVIII ; le roi lui-même lui avait annoncé sa nomination au ministère de la police dans une audience qu'il lui accorda le 6 au soir. Fouché, depuis la veille, cumulait donc les fonctions de ministre de la police des Bourbons et de chef du gouvernement provisoire. Une pareille position pouvait difficilement se prolonger. Il fallait, d'ailleurs, débarrasser les Tuileries de leurs hôtes transitoires et faire place nette, pour le lendemain, au nouveau maître. Fouché ne disposait d'aucune force royaliste ; les Bourbons ne comptaient pas dans Paris un seul détachement armé pour leur cause ; ce fut les Prussiens qu'il chargea de briser le triste pouvoir dont il était encore le président. Le matin de cette journée, 7, Blücher, en débouchant du pont d'Iéna, avait ordonné à la division Henkel d'occuper les Tuileries et de chasser la commission exécutive. Le gros de cette division s'établit dans le jardin ; deux bataillons d'infanterie, un escadron de cavalerie et une batterie d'artillerie vinrent se ranger dans la cour du palais. Fouché, en ce moment, était en séance avec ses quatre collègues, Carnot, Caulaincourt, Grenier et Quinette ; il leur parlait de Louis XVIII et se répandait en railleries contre ce prince, son frère, ses neveux et leurs partisans, lorsqu'un officier supérieur prussien, ouvrant brusquement les portes de la salle, s'avance, annonce qu'il a l'ordre de faire évacuer les appartements, et dépose sur le bureau de la commission un papier signé *Blücher* et contenant la demande d'une contribution de guerre de 100 millions. Les collègues de Fouché et lui-même se récrient ; ils font observer que cette démarche et la réquisition de Blücher sont contraires à la lettre et à l'esprit de la capitulation qui garantit les propriétés publiques, conséquemment les palais, et confie exclusivement à la garde nationale le service *intérieur* de Paris. L'officier répond que ces réclamations ne le regardent pas ; qu'il ne connaît que ses ordres et qu'il est décidé à les faire exécuter. « Nous nous retirerons, dit Fouché, mais après avoir consigné dans un message aux Chambres la violence qui nous est

faite. » Ce message, rédigé sur-le-champ et adressé au président de chacune des deux Chambres, était ainsi conçu :

*Message de la commission de gouvernement.*

« Monsieur le président, jusqu'ici nous avons dû croire que les souverains alliés n'étaient point unanimes sur le choix du prince qui doit régner en France. Nos plénipotentiaires nous ont donné les mêmes assurances à leur retour.

« Cependant, les ministres et les généraux des puissances alliées ont déclaré hier, dans les conférences qu'ils ont eues avec le président de la commission, que tous les souverains s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône et qu'il doit faire ce soir ou demain son entrée dans la capitale.

« Les troupes étrangères viennent d'occuper les Tuileries où siége le gouvernement.

« Dans cet état de choses, nous ne pouvons plus que faire des vœux pour la patrie, et nos délibérations n'étant plus libres, nous croyons devoir nous séparer.

« Paris, le 7 juillet 1815.

« *Signé :* le duc D'OTRANTE, GRENIER, QUINETTE, CARNOT, CAULAINCOURT. »

« Jusqu'ici nous avions dû croire que les souverains alliés n'étaient point d'accord sur le *choix du prince qui doit régner en France,* » disaient aux deux Chambres les membres du gouvernement provisoire. Eh quoi ! la France était-elle descendue à ce point qu'elle attendît un maître de la main de l'étranger? Comment les noms de Carnot, de Caulaincourt, du général Grenier, gens honnêtes, se trouvent-ils au bas de cet aveu indigne! notre infirme nature est-elle donc ainsi faite que l'homme, mêlé aux affaires publiques, perd le sens moral et le sentiment patriotique, à mesure que sa position s'élève ; et arrivé au sommet de l'échelle sociale, n'a-t-il donc plus rien des vertus qui étaient sa force avant de la monter? L'histoire de la double chute du gouvernement impérial semblerait en être une preuve : combien, parmi ses maréchaux, ses dignitaires, ses fonctionnaires et ses ministres, sont demeurés fermes et purs?

Lorsque les cinq membres du gouvernement, après avoir ap-

posé leurs noms au bas du message, se levèrent pour se retirer, l'officier prussien s'approcha d'eux, la demande de Blücher à la main ; Fouché, poursuivant son rôle, prit le papier, et, le posant au milieu de la table du conseil, il dit avec un accent de raillerie presque indignée : « Cette demande de cent millions est un legs que nous laissons au bon roi Louis XVIII. » Ses collègues regagnèrent leurs demeures ; pour lui, il alla reprendre possession du ministère de la police, et se rendit, peu d'instants après, à l'hôtel Talleyrand, où tous les membres du nouveau ministère de Louis XVIII, invités à dîner par le président du conseil, devaient terminer les arrangements relatifs à l'entrée du roi pour le jour suivant.

On sait à quel moment le message de la commission exécutive arriva à la Chambre des représentants ; Manuel parlait, il s'arrêta ; le plus profond silence s'établit ; le président lut ce document qui annonçait la rentrée de Louis XVIII pour *le soir* ou pour *le lendemain*. La Chambre écouta sans donner le moindre signe d'approbation ou d'improbation ; puis, la lecture achevée, Manuel continua son discours sur l'hérédité de la pairie. La Chambre, ont dit à cette occasion tous les écrivains, montra un dédain sublime !

Cette pairie, dont les représentants décrétaient le maintien et dont ils discutaient si opiniâtrément l'organisation, continuait, elle aussi, à siéger, mais discrètement, sans faire le moindre bruit. Ses membres, toujours en très-petit nombre, se réunirent, ce jour-là, comme ils faisaient chaque après-midi, pour s'enquérir si une proposition était à l'ordre du jour, pour donner leur vote si le gouvernement provisoire ou la Chambre des représentants le demandait, ou se retirer si ces deux pouvoirs n'avaient pas besoin de leur concours. Cambacérès présidait. « Y a-t-il quelque chose à l'ordre du jour ? demanda un membre. — Non, répondit le président. — En ce cas, reprit le pair, retirons-nous. — Je crois que nous recevrons bientôt un message, dit aussitôt le comte Boissy-d'Anglas qui arrivait des Tuileries. — Alors, attendons, » répliquèrent les douze à quinze membres composant

l'assemblée. On attendit. Bientôt le maréchal Lefebvre parut : « Il se passe quelque chose d'étrange, dit le maréchal à ses collègues ; les Prussiens sont dans le jardin ! — Dites qu'ils sont dans la cour, reprit un de ses voisins. — Comment n'a-t-on pas fermé les grilles ? s'écria le comte de Valence. — Il faut au moins fermer les portes de la salle, si on ne veut pas qu'ils entrent ici, ajouta un autre membre. — Je vais donner des ordres, » répondit Cambacérès. Les Prussiens, qui venaient d'envahir le palais avec mission de le faire évacuer, appartenaient à cette division Jagow qui, remontant les quais de la rive droite avec l'armée, avait ensuite passé le pont d'Austerlitz pour occuper les trois arrondissements de la rive gauche. Au bout de quelques instants, le message attendu arriva ; c'était l'annonce de la dissolution du gouvernement provisoire. Cambacérès en fit la lecture. Aucun pair ne demanda la parole ; le président déclara la séance levée, et chaque membre, quittant silencieusement la salle, rentra chez lui.

Cependant la Chambre des représentants discutait toujours ; le débat sur la pairie continuait avec une extrême chaleur. Enfin, après cinq heures de la lutte la plus vive, l'assemblée émit un vote ; de longs applaudissements accueillirent le résultat. Manuel l'emportait ; cette pairie impériale, que les Prussiens venaient de briser et de faire disparaître pour jamais, était déclarée *héréditaire*. Quelques membres demandèrent alors le renvoi de la séance au lendemain ; une partie de la Chambre insista avec force pour continuer la discussion des cinquante articles qui restaient à voter. « Oui, oui restons ! Nous sommes en permanence ! Achevons la constitution ! Attendons l'ennemi ! » criaient une foule de voix. Le président, malgré la violence des réclamations, leva la séance et l'ajourna au lendemain, huit heures du matin.

Quand Manuel, resté à la tribune pendant la lecture du message du gouvernement provisoire, avait continué son discours interrompu par l'arrivée de ce document, il l'avait terminé par quelques mots d'allusion à la dissolution de la commission exé-

cutive. « Deux choses arriveront, Messieurs, s'était-il écrié : ou les armées alliées laisseront à vos séances leurs tranquilles solennités, ou bien la force vous arrachera de ce sanctuaire. Auriez-vous à redouter ce malheur? Eh bien, disons comme cet orateur célèbre dont les paroles ont retenti dans toute l'Europe : « Nous « sommes ici par la volonté du peuple; nous n'en sortirons que « par la puissance des baïonnettes ! » Quatre salves d'applaudissements avaient accueilli cette déclaration qui, faite en pareille circonstance et au nom de telles gens, n'était qu'une parodie ridicule. D'abord, les représentants n'étaient point là par la volonté du peuple; au moment de l'abdication, sur le moindre signe de l'empereur, ce peuple, dont ils n'avaient ni le patriotisme, ni l'intelligence, les aurait chassés ; en second lieu, les baïonnettes furent inutiles pour mettre fin à leur existence; on ne daigna pas employer la force; on ne leur fit pas même l'honneur d'un simulacre de violence. Pendant la nuit du 7 au 8, M. Decazes qui, dès la veille au soir, avait pris possession de la préfecture de police, au nom du gouvernement royal, chargea un de ses agents de se transporter au palais, d'en faire fermer toutes les portes, de se faire remettre toutes les clefs, et de placer quelques gardes nationaux de la 10e légion aux abords de l'édifice, avec consigne de ne laisser approcher personne. Ces ordres furent promptement exécutés. Lors donc que le lendemain, 8 juillet, à huit heures du matin, les députés les plus ardents se présentèrent, croyant pouvoir entrer et discuter les cinquante derniers articles de la troisième constitution, ils trouvèrent portes closes ; quelques-uns protestèrent tout haut, dans la rue; d'autres se retirèrent en silence. Les gardes nationaux présents, quelques passants témoins de la scène, riaient ou faisaient entendre des paroles d'insultante moquerie. Un des députés victimes de cette déconvenue, debout contre une des grilles extérieures, semblait ne vouloir pas se retirer, et essayait de parlementer avec des gardes nationaux qui se promenaient dans le jardin ; ce député était M. de Lafayette : « On me dit à travers les grilles, a raconté ce général, qu'il y avait ordre de ne laisser entrer per-

sonne[1]. » M. de Lafayette était de retour depuis deux jours. Nous avons dit les étranges débuts de sa mission; nous en ferons connaître le résultat, résultat misérable, et qui eut pour dernier mot un éclatant et officiel mensonge.

Le général et ses quatre collègues, lorsqu'ils avaient quitté Laon[2], croyaient rencontrer les souverains à Heidelberg ou à Manheim; les aides de camp de Blücher, du moins, leur en avaient donné l'assurance; mais les souverains ne s'arrêtaient pas dans leur marche sur la France, marche à laquelle la nouvelle de l'abdication avait bientôt imprimé une activité inaccoutumée. Nos plénipotentiaires, arrivés à Kaysairslautern, apprirent du maréchal Barclay de Tolly, que le grand quartier général allié avait déjà franchi la frontière, et devait se trouver à Weissembourg. Ils rentrèrent immédiatement en France; mais Weissembourg était déjà dépassé; et ce fut seulement le 30 juin, à Haguenau, que M. de Lafayette et ses collègues joignirent enfin les souverains. La confiance de M. de Lafayette dans le succès de cette mission reposait principalement sur une conversation qu'il avait eue une année auparavant, dans les salons de madame de Staël, avec l'empereur Alexandre. A peine arrivé, il écrivit au tzar pour solliciter une audience; sa lettre resta sans réponse. Convaincu que la négligence de quelque subalterne avait égaré sa demande, il tenta une démarche personnelle et se présenta à la demeure impériale.

Reçu par le premier aide de camp, prince Serge Troubetskoï, qui lui dit qu'Alexandre ne pouvait l'entendre, M. de Lafayette insista. Le prince Serge, employant alors des formes peu polies, contraignit notre plénipotentiaire de se retirer. Cependant quelques rapports avaient été établis entre les autres membres de la commission et les ministres accompagnant les souverains. Soit par curiosité, soit par un reste d'égards pour la nation au nom de laquelle se présentaient les commissaires, une conférence fut convenue, conférence plutôt militaire que politique, à laquelle

1. *Mémoires* du général Lafayette, t. V, page 478.
2. Voy. le chapitre III du présent volume, page 138.

les ministres étrangers refusèrent d'assister et où les quatre cours se trouvaient représentées, savoir : l'Autriche par le général comte Walmoden, la Russie par le général comte Capo-d'Istria, la Prusse par le général Knessbeck, et l'Angleterre par le général sir Charles Stewart. Une fois les généraux étrangers et nos commissaires réunis, M. de Lafayette prit la parole ; il exposa en quelques mots que la mission dont ses collègues et lui étaient chargés, avait pour but principal la conclusion d'un armistice destiné à laisser à la France et aux alliés le temps nécessaire de s'entendre pour traiter de la paix. M. de Laforest, confirmant cette déclaration, ajouta « que le maintien de l'indépendance et de la liberté françaises était le seul vœu, le seul but des pouvoirs qui avaient contraint Napoléon d'abdiquer ; qu'aucune question de gouvernement ni de dynastie n'était préjugée par ces pouvoirs ; qu'aucun engagement n'était pris par eux, et que la France, dont les souverains alliés avaient promis de respecter le territoire et les droits, les envoyait pour connaître quels moyens s'offraient encore pour faire cesser les maux de la guerre. » Jusqu'à ce moment, les généraux étrangers et les commissaires français étaient restés assis les uns en face des autres sur deux lignes parallèles ; mais lorsque M. de Laforest eut cessé de parler, sir Charles Stewart, dont l'impatience avait éclaté à plusieurs reprises, avança son siége de quelques pas, et s'adressant à M. de Laforest, il lui dit : « Vous venez de nous dire que la Chambre des représentants a contraint Bonaparte d'abdiquer, et qu'elle s'occupe de rédiger une constitution pour le souverain qui pourra être élu ; mais quel droit une pareille assemblée peut-elle avoir de déposer et de choisir des rois ? — Je vous demanderai, mylord, répondit aussitôt M. de Laforest, quel droit avait le parlement anglais, en 1688, de déposer Jacques II et d'appeler son gendre Guillaume. » Le général Stewart ne répondit pas, et continua : « Et cette armée dont vous nous parlez, qu'est-ce autre chose qu'une bande de traîtres armés, qui tous ont trahi leurs serments envers leur légitime souverain ? — Quel nom donne donc Votre Seigneurie à

l'armée anglaise qui, à Hounslow, déserta le camp de Jacques II pour passer, jusqu'au dernier homme, dans celui du prince d'Orange?» répliqua M. de Laforest. Cette question resta encore sans réponse; le général Stewart termina en disant « qu'il ne comprenait pas comment les Chambres et l'armée, lorsque la France avait de légitimes souverains, pouvaient se permettre de manifester des sentiments de préférence ou d'aversion. — Quoi qu'il en soit, répliqua aussitôt M. Voyer-d'Argenson, l'aversion existe, et si les souverains imposent à la France le rétablissement de Louis XVIII, ils devront rester pour le maintenir sur le trône. » Les collègues du général Stewart avaient jusqu'alors gardé le plus profond silence; demeurés en arrière de lui, ils semblaient de simples témoins de la conférence. Un d'eux, pourtant, hasarda une observation; les autres, à son exemple, firent quelques questions, mais à mesure qu'ils prenaient la parole, le commissaire anglais les arrêtait court par des phrases telles que celles-ci : « Il vaudrait mieux ne pas demander cela. — Il faut remettre cette demande à un autre moment. — Je vous prie de me permettre de faire moi-même cette question. » Une dernière demande fit perdre toute patience au général Stewart; il se leva brusquement, et se tournant vers ses collègues, il s'écria: « Messieurs, si vous voulez traiter avec les Français, je dois vous avertir que ce sera sans l'Angleterre, car je n'en ai pas le pouvoir. » Ces mots mirent fin à la conférence. Le soir même, M. de Lafayette et ses collègues reçurent une *note verbale* portant en substance « que, d'après le traité d'alliance, *aucune* des puissances contractantes ne pouvant traiter de paix ou d'armistice que d'un *commun accord*, les trois cours de Russie, de Prusse et d'Autriche déclaraient ne pouvoir entrer présentement dans aucune négociation, et que les cabinets se réuniraient aussitôt qu'il serait possible. » Cette notification, datée de Haguenau, le 1er juillet, était signée par les généraux Capo-d'Istria, Knessbeck et Walmoden. Un de nos plénipotentiaires fit demander si la commission pouvait rester au quartier général et suivre les souverains. On répondit par un refus, et le lendemain, de bonne

heure, une escorte conduisit nos commissaires vers Bâle. Voilà les faits ; il n'y eut rien de plus, rien de moins. Les plénipotentiaires ne firent aucune ouverture en faveur du prince d'Orange[1], ni du roi de Saxe, ainsi qu'on l'a raconté ; le nom du jeune prince impérial ne fut pas même prononcé ; il ne fut ouvertement question que du duc d'Orléans, encore est-ce moins dans l'entrevue officielle dont nous venons de dire les détails essentiels, que dans quelques conversations privées qui la précédèrent ou la suivirent. Revenus à Paris dans la soirée du 4 juillet, les plénipotentiaires masquèrent le rôle ridicule qu'ils venaient de jouer, et abritèrent leur amour-propre derrière une note publiée dans *le Moniteur* du lendemain 5, et dont voici les principaux passages : « Les plénipotentiaires sont revenus. Les conférences *commencées* à Haguenau sont ajournées jusqu'à ce que le ministre d'Angleterre ait reçu ses pouvoirs ; *elles se reprendront* A PARIS, où les souverains alliés et leurs ministres *ne tarderont pas à arriver*. Les souverains alliés, FIDÈLES A LEURS DÉCLARATIONS, annoncent les *dispositions les plus libérales* et l'*intention la plus prononcée* de n'imposer à la France *aucune forme* de gouvernement, mais de la laisser *parfaitement libre* à cet égard. » Il était difficile de porter plus loin le mépris du bon sens public et de la vérité ; chaque assertion de cette note était une impossibilité morale ou un effronté mensonge ; quelques doutes s'élevèrent ; M. de Pontécoulant, à la Chambre des pairs, MM. de Lafayette et Sébastiani, à la Chambre des représentants, ne craignirent pas d'affirmer la sincérité de ces déclarations[2].

1. Aujourd'hui roi de Hollande.

2. Les assertions de la note du *Moniteur*, sur la mission des plénipotentiaires, se trouvent mentionnées et reproduites dans le message adressé par le gouvernement provisoire aux Chambres, pour leur annoncer sa dissolution. Voici ce qu'on lit au sujet de ce message et des assertions de la note du *Moniteur*, dans une lettre écrite de Paris, trois jours plus tard, le 8 juillet, par le duc de Wellington, au comte Bathurst :

« Quand Fouché vint me voir le 6, il m'informa du retour des commissaires envoyés aux souverains alliés ; il me lut leur rapport, qui me parut être un exposé très-faux de ce qui s'était passé, tant avec l'aide de camp du prince Blücher, à Laon, qu'avec les personnes désignées par les souverains pour conférer avec les commissaires. Je le dis au duc d'Otrante, et pendant que je m'en-

Nous avons laissé M. de Lafayette essayant de se faire ouvrir, par quelques gardes nationaux, les portes du jardin de la Chambre. Il prit enfin le parti de se retirer. Promoteur de la crise, il en voyait le résultat; il pouvait contempler son ouvrage. Paris était aux mains de l'étranger. Pour arriver au Palais-Législatif, comme pour rentrer à sa demeure, il avait dû traverser plusieurs lignes de soldats alliés; à l'angle de chaque rue était un poste prussien ou des sentinelles prussiennes; à l'entrée des ponts, sur les places, des canons prussiens braqués, mèche allumée. Il y a plus; dans l'après-midi de la même journée, l'auteur de la *déclaration de permanence* put assister, en spectateur oisif, au défilé du cortége de Louis XVIII, qui vint prendre possession, à cinq heures du soir, de ce palais des Tuileries, dont les Prussiens avaient chassé la veille les membres du déplorable gouvernement créé dans la nuit du 23 juin.

*Les générations futures scruteront sévèrement notre conduite*, avait dit Napoléon sept semaines auparavant, dans son discours du Champ-de-Mai [1]. Trente ans se sont écoulés depuis que cette parole a été prononcée, et la sévère justice est encore à venir pour les faits comme pour les hommes de 1815. Un triple voile a couvert jusqu'à ce jour les malheurs et les hontes de cette

tretenais avec lui sur ce sujet, le prince de Talleyrand, le général Pozzo di Borgo et sir Charles Stuart entrèrent et la conversation ne roula pas sur autre chose avant le dîner.

« Après le dîner survint lord Castlereagh, et la conversation reprit sur le même sujet, en présence des mêmes personnes. Je donnai au duc d'Otrante la lettre originale que j'avais reçue de lord Stewart, laquelle contenait le récit de ce qui s'était passé avec les commissaires français et la *note verbale* qu'on leur avait remise. Je lui donnai aussi les lettres originales que j'avais reçues du prince de Metternich et du comte de Nesselrode, afin qu'il pût convaincre ses collègues de la fausseté du rapport des commissaires. Votre Seigneurie jugera quelle fut ma surprise en lisant la lettre adressée par le gouvernement provisoire aux deux Chambres, le 7 courant (le message de dissolution), et du contenu de laquelle on ne peut se rendre compte qu'en se rappelant qu'à toutes les époques de la révolution française, ceux qui ont été acteurs ne se sont pas fait scrupule de recourir à la fourberie, soit pour colorer, soit pour pallier l'adoption ou l'abandon de telle ou telle ligne politique; et qu'ils pensent que pourvu que la fourberie serve à faire réussir ce qu'on a en vue dans le moment, elle est pleinement justifiée. » N° 979, *Recueil* déjà cité.

1. Voyez ce discours, t. II, fin du chapitre VI.

époque. Égarée par les passions nées de la lutte ; trompée par l'ignorance ou par les mensonges des orateurs et des écrivains contemporains, la mémoire publique n'a gardé de la double chute de l'empire et des deux avénements de la restauration, que d'incomplets ou d'inexacts souvenirs ; confondant les actes et les dates, elle a fait exclusivement porter sur un ou deux noms, le poids qui doit peser sur un très-grand nombre : elle n'a vu qu'un seul événement pour ainsi dire dans deux catastrophes dont la similitude n'est qu'apparente, catastrophes distinctes et qui eurent chacune leurs acteurs propres, leurs hommes loyaux et leurs coupables.

Paris subit deux capitulations. La première fois, en 1814, aucun ouvrage de fortification ne couvrait cette capitale ; Joseph Bonaparte, les généraux Clarke (duc de Feltre) et Hullin, chargés de sa défense depuis deux mois, avaient laissé tous les abords libres, toutes les issues ouvertes. Amené par les hasards seuls d'une retraite sur les hauteurs de Belleville au moment où 140,000 soldats alliés en faisaient l'attaque, Marmont, à la tête de 12 à 13,000 hommes, soutint désespérément la lutte durant tout un jour, et ne consentit à se retirer que lorsque Joseph et Clarke s'étaient déjà enfuis, quand les débris qu'il commandait se trouvaient rejetés à l'entrée des faubourgs intérieurs, et après avoir tué à l'ennemi plus d'hommes que lui-même ne comptait de combattants. — En 1815, Paris, sur les deux tiers de son enceinte, était couvert par des fortifications hérissées d'artillerie ; une armée de plus de 100,000 hommes défendait, en outre, ses murs. Davoust, chef de cette armée, avait seulement devant lui deux corps alliés, dont la force réunie s'élevait à peine à 80,000 hommes ; il rendit la ville sans conditions, sans combat. Et le nom de Marmont, à l'occasion de la double chute de Paris, est le seul encore qui soulève le public anathème !

Lorsque, le 2 avril 1814, le sénat proclamait la déchéance de Napoléon, l'ennemi avait franchi la frontière depuis six mois [1],

1. Wellington avait passé les Pyrénées dès le 7 octobre 1813.

l'invasion victorieuse était maîtresse d'une partie de nos provinces, et 200,000 soldats alliés occupaient depuis trois jours la capitale française. Le 22 juin 1815, au contraire, quand la Chambre des représentants forçait l'empereur de descendre du trône et livrait le gouvernement à Fouché, pas un soldat ennemi n'avait encore posé le pied sur le sol national; quatorze jours après, Blücher promenait ses canons et ses étendards à travers les rues de Paris. — Le préjugé public n'a pas fait une part égale à ces deux assemblées : si le sénat, justement conspué par les contemporains, tomba sous le mépris universel ; si sa corruption et sa servilité sont demeurées proverbiales, en revanche, la Chambre des représentants de 1815, cette assemblée qui aurait à jamais déshonoré notre nation, si les nations pouvaient se trouver déshonorées par les pouvoirs qui dans les mauvais jours pèsent sur elles, cette Chambre, un des malheurs et une des hontes de notre histoire, obtint parmi les contemporains le renom de Chambre héroïque, et aujourd'hui encore, elle reste pour beaucoup d'esprits une assemblée à qui ne manquèrent ni l'intelligence ni le patriotisme.

Les Bourbons, à ces deux époques, rentrèrent à la suite de l'ennemi : cette intronisation déplorable et ses dures conditions furent le malheur de cette famille; ce fut le signe fatal, ineffaçable, attaché au front de tous ses princes. Mais, par cela même que Louis XVIII et les siens marchaient derrière les Prussiens et les Anglais, ils n'avaient pu livrer la France à Blücher et à Wellington, ni ouvrir à ces deux généraux les chemins de la capitale française et ses portes. D'autres mains, en effet, accomplirent cette œuvre. Cependant, lorsque, quinze ans plus tard, la branche aînée de Bourbon dut, pour la seconde fois, aller expier sur la terre étrangère la faute de son origine, quels hommes politiques vit-on se produire le lendemain? à quelles influences furent livrées les destinées de notre nation si oublieuse et si crédule ?

On raconte que, quinze jours après la rentrée de Louis XVIII, le lendemain de l'ordonnance du 24 juillet, un des proscrits,

Carnot, allant demander à Fouché, aux termes de l'article 2, le lieu de surveillance où il devait se rendre, lui dit : « Où veux-tu que j'aille, *traître?* — Où tu voudras, *imbécile!* » répondit le ministre de la police de Louis XVIII. Les épithètes échangées entre ces deux membres du gouvernement provisoire, caractérisent le rôle joué par la plupart des hommes politiques mêlés aux événements compris entre le retour de Napoléon à l'Élysée, le 20 juin, et la seconde capitulation ; ceux qui ne furent pas des traîtres agirent en insensés. Disons-le, toutefois : la trahison calculée et l'improbité ne se rencontrèrent que chez un très-petit nombre ; de même que dans la plupart des événements humains, ce fut une incroyable ineptie aidée par la pusillanimité la plus déshonorante, qui domina. Malheureusement, la pusillanimité et l'ineptie, dans ces tristes jours, eurent les mêmes résultats que la trahison ; et pour l'histoire vengeresse, les imbéciles, les lâches comme les traîtres, les hommes qui exigèrent l'abdication et qui paralysèrent toute résistance, comme ceux qui sollicitèrent la capitulation ou qui y applaudirent, tous sont également coupables ou complices de la seconde invasion, et tous doivent porter, avant les Bourbons, la responsabilité politique et morale des hontes, des douleurs et des longs supplices qui suivirent.

# CHAPITRE VII.

Louis XVIII quitte Roye et vient à Arnouville ; il se rend ensuite à Saint-Denis. — Mission de M. Macirone auprès du duc de Wellington ; entrevue à Gonesse ; *memorandum* du duc pour Fouché ; note de M. de Talleyrand.—Entrevue de Wellington et de Fouché à Neuilly ; efforts du général anglais pour faire entrer le duc d'Otrante dans le ministère ; il est secondé par les royalistes. Fouché est présenté à Louis XVIII par M. de Talleyrand ; sa nomination au ministère de la police ; composition définitive du ministère ; premières ordonnances. Aspect de Paris le 8 juillet ; rentrée du roi ; discours de M. de Chabrol. Louis XVIII aux Tuileries ; danses dans le jardin.— Les Prussiens essaient de faire sauter le pont d'Iéna. Spoliation du Musée ainsi que des galeries et des bibliothèques de tous les palais impériaux. — Tableau de l'occupation de Paris par les Prussiens et par les autres troupes alliées. Tableau de l'occupation des départements ; 1,150,000 soldats étrangers couvrent le territoire ; réquisitions ; misère des habitants ; préfets enlevés et transférés en Prusse. — Résistance de la population rurale de l'Alsace, des Vosges, de la Lorraine et de la Champagne. — Les alliés exigent la dissolution de l'armée ; ordonnance pour sa réorganisation. — L'armée de la Loire ; proclamation de Davoust ; il fait présenter au roi la soumission des troupes ; abandon de la cocarde tricolore. — Ordonnance de proscription du 24 juillet ; détails. — Davoust est remplacé à l'armée de la Loire par le maréchal Macdonald ; dislocation des troupes. — Résistance des places fortes ; sièges de Longwy, du fort de Rodemack et de Huningue ; soulèvement de la garnison de Strasbourg ; licenciement définitif de l'armée. — Premières négociations diplomatiques ; note de lord Castlereagh ; exigences des alliés ; note du duc de Wellington ; carte de France dressée par les ministres coalisés ; entrevue de Louis XVIII avec Alexandre et le duc de Wellington ; mot du roi ; note de la Russie ; *ultimatum* des alliés. — Convocation de la Chambre des députés ; nomination des présidents des colléges électoraux ; Fouché ; élections. —Réorganisation de la pairie ; éliminations ; nomination de nouveaux pairs. — Arrivée du duc et de la duchesse d'Angoulême ; chute de Fouché ; il quitte la France ; chute de M. de Talleyrand.— Formation d'un nouveau cabinet sous la présidence de M. de Richelieu. Reprise des négociations. Nouvelles exigences des alliés ; M. de Richelieu veut se retirer ; nouvelles notes ; protocole secret du 2 octobre. — Ouverture des Chambres ; discours du roi. Traité et conventions du 20 novembre ; traité de la Sainte-Alliance ; lettre de M. de Richelieu.

Louis XVIII était parti de Roye immédiatement après avoir reçu la dépêche que lui avait adressée le duc de Wellington, lors de sa première conférence à Étrées avec les membres de la commission d'armistice [1]. Le roi prit la route de Gonesse, devenu le quartier général du duc ; ce dernier occupait la principale maison du bourg ; Louis XVIII alla s'installer à un quart de lieue plus loin, au château d'Arnouville, où il resta trois jours. Le 5 juillet, l'armée anglaise ayant franchi la Seine et assis son

1. V. le précédent chapitre, page 245.

camp dans le bois de Boulogne, Wellington transporta son quartier général au château de Neuilly ; le roi quitta en même temps sa nouvelle résidence et vint à Saint-Denis que nos soldats avaient remis, la veille au matin, aux mains d'un détachement de troupes britanniques. Louis XVIII, à Roye et à Arnouville, avait déjà pourvu à quelques fonctions ; M. Beugnot, entre autres, avait reçu à Roye la direction générale des postes ; mais c'était à Saint-Denis que devaient se terminer les arrangements ministériels ainsi qu'une négociation entamée par le duc de Wellington pour faire entrer Fouché dans le nouveau cabinet. Cette négociation nécessite quelques détails préliminaires.

Le quartier général du duc était encore à Gonesse, lorsque le 4 l'agent de Fouché, M. Macirone, retenu, comme nous l'avons dit, durant un jour et deux nuits, d'abord aux grand'-gardes de notre armée, puis aux avant-postes anglais, avait enfin pu continuer sa route et remettre à Wellington la note dont l'avait chargé le duc d'Otrante. Le général anglais, à ce moment, arrivait de Saint-Cloud et racontait à M. de Talleyrand, à sir Charles Stuart, au général russe Pozzo di Borgo et au comte de Goltz, ministre de Prusse, les détails de la capitulation. La note de Fouché, écrite le 2 au soir, se trouvait en retard de quarante-huit heures sur les événements ; elle disait : « L'armée résiste parce qu'elle est inquiète ; qu'on lui donne des garanties, elle se soumettra. Les Chambres sont en opposition par le même motif ; donnez des garanties à tout le monde, et chacun sera pour vous. — Tout est arrangé quant à l'armée ; voici la capitulation qu'elle vient de conclure, » dit M. de Talleyrand à M. Macirone, en lui mettant sous les yeux la convention de Saint-Cloud. Il ne s'agissait plus que de faire la part du gouvernement provisoire et des Chambres ; Wellington dicta à M. Macirone la note suivante : « Je pense que les alliés ayant déclaré le gouvernement de Napoléon une usurpation et non légitime, toute autorité qui émane de lui doit être regardée comme nulle et d'aucun pouvoir ; ainsi ce qui reste à faire aux Chambres et à la commission provisoire, c'est de donner de suite

leur démission et de déclarer qu'elles n'ont pris sur elles la responsabilité du gouvernement que pour assurer la tranquillité publique et l'intégrité du royaume de S. M. Louis XVIII. » Chacun des diplomates présents, M. de Talleyrand compris, fit une copie de cette note que tous signèrent; M. Macirone lui-même y apposa son nom.

Lord Wellington, dans ce *memorandum*, parlait en chef d'armée victorieux plutôt qu'en négociateur politique. Craignant sans doute que ces formes absolues n'eussent pour résultat de provoquer la résistance au lieu d'amener la soumission, M. de Talleyrand dicta à M. Macirone une seconde note ainsi conçue : « Le roi accordera toute l'ancienne Charte, y compris l'abolition de la confiscation; l'appel immédiat des colléges électoraux pour la formation d'une nouvelle Chambre; la liberté de la presse; l'unité du ministère; l'initiative réciproque des lois, par message du côté du roi et par proposition de la part des Chambres; l'hérédité de la pairie. » Les mêmes signatures y furent encore apposées [1]. Tous les personnages qui souscrivaient ces garanties supposaient aux pouvoirs encore debout à Paris une puissance qu'ils n'avaient plus; la reddition de cette capitale et la retraite de l'armée ôtaient toute force à ces pouvoirs; leur existence demeurait purement nominale; un souffle suffisait pour les renverser. Mais tel était le prestige laissé dans les esprits par l'immense énergie que le gouvernement impérial et les assemblées de la révolution avaient su déployer, que, par cela seul qu'il existait encore dans la capitale française deux Chambres délibérantes et une commission exécutive composée d'hommes ayant occupé de hautes positions politiques ou militaires sous l'empire, on se croyait obligé de composer avec cette commission et ces deux Chambres.

Après la conférence dont nous venons de dire les détails essentiels, le duc de Wellington renvoya M. Macirone à Fouché et le chargea de lui dire qu'il se trouverait le jour suivant,

1. *Interesting facts*, etc., *by Fr. Macirone.*

5 juillet, à Neuilly, et qu'il l'y recevrait à l'heure qui lui conviendrait; Fouché s'y rendit le 5 au soir; MM. de Talleyrand, Pozzo di Borgo, de Goltz et sir Charles Stuart avaient accompagné le général anglais et se trouvaient près de lui lorsque le duc d'Otrante arriva. Wellington lui demanda s'il avait pris en considération les mesures indiquées dans son *memorandum* de la veille. Fouché, au lieu de répondre directement, s'étendit en longues considérations sur les difficultés de la situation. La révolution, disait-il, était encore forte et puissante; les partisans de la royauté, au contraire, étaient faibles, sans influence, antipathiques à la masse de la population, et il avait eu besoin, depuis le 20 mars, de toute son expérience et de la confiance que lui accordaient tous les partis, pour soustraire les royalistes aux colères provoquées par leurs menaces et par leurs forfanteries. Il ajoutait que la capitulation donnait Paris aux alliés, non pas au roi, et que le rétablissement de Louis XVIII n'était possible qu'à la condition de se trouver aidé par un homme dont le passé offrirait de suffisantes garanties aux passions et aux intérêts révolutionnaires, et que sa position placerait au-dessus des autres partis. — Ces éloges de lui-même et ce tableau défavorable à la cause de la royauté furent tout ce que le duc de Wellington put obtenir du duc d'Otrante. Enfin, à quatre heures du matin on se sépara [1]. Cette conférence ne fut cependant pas stérile; elle confirma le général anglais dans un projet qu'il nourrissait depuis son entrée sur le territoire. Deux jours auparavant, à Arnouville, rencontrant M. de Vitrolles qui venait y saluer Louis XVIII, il lui avait dit : « Tout se résume, pour le roi, en une question de *choses*, la cocarde tricolore, et en une question de *personnes*, Fouché. — J'aurais compris le maintien de la cocarde tricolore en 1814, répondit le baron de Vitrolles; mais, depuis un an, la cocarde blanche est la couleur de la royauté; tous les royalistes la portent; c'est avec elle que combat la Vendée, c'est le drapeau blanc qu'arborent

1. Dépêche du duc de Wellington au comte Bathurst, n° 979 du *Recueil* déjà cité.

en ce moment les provinces du midi ; enverrez-vous vos *habits-rouges*, pour la leur faire quitter? Quant à M. Fouché, il n'est point l'homme que vous paraissez croire. J'ai pu le juger. Dans tous les cas, il n'a jamais prétendu s'imposer ; jamais il ne m'a témoigné d'autre désir que de rester en France et d'y vivre honorablement selon son rang. — On peut faire quelque concession sur les choses, répliqua le duc, mais non sur les personnes ; Fouché est indispensable dans le nouveau cabinet. » L'importance que le généralissime anglais attachait à l'entrée de ce personnage dans le conseil de Louis XVIII, tenait à une situation qui n'a pas encore été signalée.

Les quatre grandes puissances n'apportaient pas dans la guerre contre la France une somme égale de sacrifices. L'Autriche, la Prusse et la Russie fournissaient leurs soldats ; l'Angleterre donnait à la fois ses soldats et son or ; c'étaient ses subsides qui défrayaient en grande partie la dépense commune. La chute de Napoléon et le rétablissement de Louis XVIII étaient le but de l'alliance. Napoléon était tombé ; et du moment où Louis XVIII remontait sur le trône, l'*état de guerre* cessait et l'Angleterre voyait enfin le terme des charges écrasantes qu'elle s'imposait depuis vingt ans, et sous lesquelles sa population fléchissait. Le cabinet de Londres avait d'autant plus hâte d'arriver à ce résultat, qu'aucun dédommagement territorial ne pouvait compenser de plus longs sacrifices ; les traités de 1814 lui avaient donné toutes les positions maritimes, toutes les possessions coloniales qu'il avait pu convoiter ; il n'avait plus rien à prendre. Cette position n'était point celle des trois grandes puissances continentales : que leur importait, après la journée du 18 juin et la reddition de Paris, la fin ou la continuation de cette crise? Aussi longtemps qu'elles auraient les armes à la main, leurs troupes se trouvaient assurées de leur solde, et si les subsides anglais leur faisaient faute, la France vaincue et envahie les en indemniserait largement. Ce n'était pas l'intérêt que leur inspiraient les Bourbons qui pouvait balancer, aux yeux de ces trois cours.

les bénéfices possibles de la prolongation d'un *état de guerre* actuellement sans péril : l'Autriche était profondément indifférente; Alexandre, dont nous avons dit l'irritation à l'occasion de la conduite de M. de Talleyrand au congrès de Vienne, n'avait pas encore pardonné le traité secret du 3 janvier; quant à la Prusse, elle se montrait ouvertement hostile; le démembrement de la France, voilà ce qu'elle exigeait comme conséquence de la victoire. Blücher, on l'a vu, procédait déjà par des contributions de guerre de 100 millions. « Je savais que les alliés n'étaient nullement déterminés en faveur du roi, a dit lui-même lord Wellington; que les Prussiens surtout ne voulaient pas la restauration [1]. » Dans cette position, l'Angleterre avait donc un puissant intérêt à précipiter le retour de Louis XVIII à Paris, et à voir ce monarque assis sur le trône avant que les souverains fussent en mesure de discuter l'opportunité ou les conditions de son rétablissement; de là, les nombreuses dépêches de Wellington au roi pour l'inviter à suivre pas à pas son armée, et une préoccupation constante, chez ce général, des moyens les plus propres à ouvrir immédiatement à Louis XVIII les portes des Tuileries. « Les Chambres et l'armée ne voulaient pas du roi, a dit encore lord Wellington; plusieurs provinces de la France étaient en rébellion ouverte contre lui, et les autres, Paris compris, se montraient très-froides pour sa cause. Il était très-clair pour moi que si je n'intéressais pas Fouché à la restauration du roi, S. M. aurait été obligée de rester à Saint-Denis jusqu'à l'arrivée des souverains, ce qui aurait, en tous cas, nui à son autorité et à sa dignité, *en supposant qu'il fût jamais remonté sur le trône*. Je conseillai donc à S. M. de prendre Fouché à son service [2]. » Ce conseil où dominait la conviction de l'impuissance profonde du parti royaliste, fut donné à Louis XVIII dans la journée du 6, le lendemain de cette conférence de Neuilly dont nous avons dit les détails. Louis XVIII d'abord résista. Fouché

1. Lettre du duc de Wellington au général Dumouriez, n° 998 du *Recueil* déjà cité.
2. *Idem*.

était un de ces hommes que le chef des Bourbons, dans sa proclamation de Cambrai, présentait comme un objet de douleur pour la France, d'effroi pour l'Europe, et qu'il annonçait devoir exclure à jamais de sa présence. Mais, contre toute prévision, les royalistes, non les plus faciles aux concessions, mais les plus aveugles et les plus opiniâtres dans leur culte pour les préjugés de l'ancienne monarchie, apportèrent au général anglais un secours inattendu. Le plus grand nombre des personnages qui entouraient Louis XVIII à Saint-Denis, n'arrivaient pas de Gand; ils étaient accourus de Paris. Or, par une manœuvre de police assez habile, Fouché, depuis l'avant-veille, avait fait placer aux barrières conduisant à Saint-Denis, une foule d'agents ayant pour mission de laisser le champ libre à la colère du peuple des faubourgs contre la capitulation, contre les Bourbons et leurs partisans; d'encourager les voies de fait envers les pèlerins royalistes qui se rendaient près de Louis XVIII, de faire arracher les cocardes blanches et les rubans blancs que ceux-ci pourraient porter, de ne mettre aucun obstacle à leur passage, mais de ne point leur permettre de rentrer. Le duc d'Otrante obtint le résultat qu'il espérait. Maltraités à leur sortie de Paris, repoussés quand ils voulaient y revenir, obligés de rester à Saint-Denis alors encombré, et où personne ne pouvait trouver le moindre gîte, impatients d'ailleurs de la rentrée du roi, les courtisans invoquaient à grands cris, contre l'exaspération populaire et contre ces barrières fermées, l'influence et le secours de Fouché. Comparant la situation, telle que venaient de la faire les événements, avec l'état de choses existant au lendemain même de Waterloo, ils se répandaient en éloges sans mesure sur l'immense talent et sur l'habileté de l'homme qui, en moins de quinze jours, disaient-ils, avait opéré ce prodigieux changement. Ils ajoutaient que, sans lui, il n'y avait ni sûreté pour le roi, ni salut pour la France; que lui seul avait empêché une grande bataille et que lui seul, après avoir sauvé Paris, pouvait achever son œuvre. « Tout s'en mêla, a dit un témoin oculaire, la religion comme l'impiété, la vertu comme le vice, le royaliste comme

le révolutionnaire, l'étranger comme le Français[1]. » Le secours du duc d'Otrante était moins nécessaire que ne le pensaient ces royalistes effrayés. Fouché renouvelait auprès du duc de Wellington et des royalistes le rôle qu'il avait joué avec ses collègues de la commission de gouvernement et les membres des deux Chambres; la puissance dont il se vantait auprès des premiers était aussi peu sérieuse que ces engagements de Louis XVIII et ces promesses des souverains dont il avait leurré les seconds. Le roi pouvait entrer immédiatement et avec une simple escorte. Vainement M. de Vitrolles l'affirmait : les trembleurs qui peuplaient alors la demeure royale, tout ce peuple de courtisans qui n'apportent aux princes d'autre secours que des protestations vaines et des mains tendues pour recevoir ou demander, accusaient la présomption de l'ancien captif de Vincennes; on ne l'écoutait pas. Louis XVIII céda à toutes ces clameurs, et dans l'après-midi du 6, alors que le duc de Wellington et M. de Talleyrand se disposaient à revenir à Neuilly où le duc d'Otrante devait les retrouver, le roi leur dit : « Allez, et faites savoir à M. Fouché que j'accepte ses services. Je le recevrai si vous le jugez nécessaire; mais n'oubliez pas qu'en vous autorisant à traiter avec lui, je vous livre mon pucelage[2]. »

Le duc et M. de Talleyrand, arrivés à Neuilly, trouvèrent Fouché qui les attendait. Le soir, après le dîner[3], ils l'emmenèrent à Saint-Denis. M. de Talleyrand introduisit le duc d'Otrante auprès de Louis XVIII. Ce ne fut pas un des spectacles les moins étranges de cette époque si féconde en contrastes, que la vue de cet ancien moine, veuf d'une première femme, père de trois enfants, entrant appuyé sur le bras d'un ancien évêque, également marié, dans le cabinet du roi très-chrétien, fils aîné de l'Église, roi dont ce moine avait condamné à mort le frère.

1. M. de Châteaubriand. *De la monarchie selon la Charte*.

2. Ces cyniques paroles ont une notoriété historique telle, qu'il ne nous a pas été permis de les passer sous silence.

3. C'est de ce dîner qu'il est question dans la lettre adressée le surlendemain, 8, par lord Wellington au comte Bathurst, et dont nous avons rapporté quelques fragments dans le précédent chapitre, pages 313 et 314.

et le prédécesseur, et qui cependant allait le prendre pour son conseiller et son ministre. L'entrevue fut très-courte. Louis XVIII demanda au duc d'Otrante quelques renseignements généraux sur la situation de Paris. Fouché les donna en peu de mots, et promit pour le lendemain un mémoire détaillé sur la situation. Alors le roi lui dit : « Je connais, Monsieur, les services que vous m'avez rendus ; le duc de Wellington ne me les a pas laissé ignorer. Je vous ai désigné pour le ministère de la police ; j'espère que vous m'y rendrez de nouveaux services. » L'audience était terminée. Fouché, en se retirant, sembla débarrassé d'un grand poids ; quelle que fût son audace, il n'avait pu maîtriser une certaine agitation en paraissant devant le frère de Louis XVI : M. de Talleyrand s'en aperçut ; ce signe de vulgaire faiblesse flatta sa vanité de grand seigneur : « Duc d'Otrante, dit-il, en sortant, à son nouveau collègue, avec un accent de supériorité railleuse, vous étiez ému, je crois ! » Fouché rentra fort tard à Paris. Obligé de tromper ses collègues de gouvernement sur le but réel de ses deux voyages à Neuilly, il avait coloré cette double absence d'un semblant d'utilité politique. La convention de Saint-Cloud était un acte exclusivement militaire, disait-il, et il y avait nécessité de régler avec Wellington la question de gouvernement. La veille, 5 juillet, avant de partir pour sa première entrevue, devant tout le monde, il avait fait rédiger trois projets de convention supplémentaire, destinés à être soumis au général anglais ; tous étaient conçus en des termes différents ; ils n'avaient de commun que la stipulation de larges garanties en faveur de la liberté et de l'indépendance nationale ; l'un d'eux prononçait même l'exclusion de la branche aînée des Bourbons. Un grand nombre de personnes attendaient Fouché au retour ; chacun, quand il parut, s'inquiéta du succès de ses négociations : « J'ai obtenu tout ce que j'ai demandé, plus que je n'osais espérer, s'écria-t-il ; le duc de Wellington est un homme admirable ; toutes les garanties sont accordées. » La foule s'écoula. Le secrétaire de Fouché, quand ils se trouvèrent seuls, lui demanda quel était celui des trois projets de transac-

tion que le général anglais avait signé : « Comment ! lui dit Fouché surpris, voilà dix ans que vous travaillez avec moi, et vous me faites une pareille question? Je ne vous croyais pas aussi borné. Des garanties ! je me suis bien donné de garde d'en ouvrir la bouche à Wellington. Quand on est vainqueur, on fait tout ce que l'on veut. »

Dès que l'entrée de Fouché dans le conseil fut chose décidée, M. de Talleyrand s'occupa de compléter la réorganisation du cabinet. Pour obtenir l'unité promise par la proclamation de Cambrai, le prince de Bénévent voulut choisir des hommes mêlés, comme Fouché et comme lui-même, aux faits de la révolution et de l'empire, et ayant cependant donné des gages à la royauté. Le baron Louis fut laissé aux finances; le maréchal Gouvion Saint-Cyr eut le portefeuille de la guerre à la place du duc de Feltre, dont le court ministère, lors du retour de l'île d'Elbe, avait mis à nu la faiblesse et l'incapacité. Le comte de Jaucourt, chargé de l'*intérim* des affaires étrangères tant que M. de Talleyrand était resté à Vienne, remplaça, à la marine, M. Beugnot, qui, dans le sentiment de son insuffisance, s'était fait pourvoir à l'avance de la direction générale des postes. M. Dambray avait jusqu'alors réuni le titre de chancelier de France, président de la Chambre des pairs, avec les fonctions de ministre de la justice. Le poids était bien lourd pour cet esprit débile qui ne savait rien, d'ailleurs, ni de l'administration de ce département, ni des affaires générales. M. de Talleyrand voulut un autre titulaire à la justice. Fouché, la veille, avait proposé M. Molé qui, dans les derniers mois de l'empire, s'était trouvé revêtu de la simarre de grand juge. Mais conseiller d'État et directeur des ponts et chaussées le lendemain du 20 mars, M. Molé figurait, en outre, sur la liste des pairs des Cent-Jours. M. de Talleyrand avait hésité. Le hasard, dans la journée du 7, lui amena l'homme qu'il cherchait; c'était M. Pasquier. Dernier préfet de police sous l'empire, directeur général des ponts et chaussées sous la première restauration, et un des plus actifs collaborateurs de M. de Vitrolles durant

les quinze jours qui venaient de s'écouler, M. Pasquier, discoureur subtil, infatigable, était un de ces esprits commodes, qui, indifférents à toutes les opinions et à toutes les causes politiques, savent les épouser toutes, et peuvent se montrer d'autant plus faciles aux alliances les plus opposées, qu'ils n'ont jamais besoin de faire violence à leurs convictions. Il venait rappeler ses services récents à M. de Talleyrand, et solliciter sa réintégration dans la direction des ponts et chaussées. M. Pasquier n'avait rien demandé ou plûtôt n'avait rien obtenu après le retour de l'île d'Elbe. M. de Talleyrand, après l'avoir écouté, lui dit qu'on devait laisser M. Molé aux ponts et chaussées ; que, quant à lui, ce qu'il lui fallait, ce n'était pas une simple direction, mais le portefeuille de la justice. L'échange fut accepté avec empressement. « Mais il est indispensable que vous vous chargiez en même temps de l'*intérim* de l'intérieur, » ajouta M. de Talleyrand. M. Pasquier se récria sur la pesanteur du fardeau. « Ce ne sera que pour quelques jours, répliqua M. de Talleyrand, jusqu'à l'arrivée de l'empereur de Russie à qui je suis obligé de faire quelques concessions. »

Si la présence de M. de Talleyrand et de Fouché dans le nouveau cabinet donnait satisfaction aux intérêts et aux vues de l'Angleterre et du duc de Wellington, l'influence des autres puissances alliées n'y comptait effectivement aucun représentant. Sans doute lord Wellington et sa cour, substituant leur action à celle que la Russie avait exercée un an auparavant, pouvaient prétendre à la part la plus décisive dans le second rétablissement de la royauté : 1814 avait été l'œuvre de la Russie ; 1815 était surtout le fait du gouvernement anglais et du chef de son armée. Mais les troupes russes et autrichiennes approchaient, et le czar ainsi que François II, impatients d'arriver, devançaient leurs soldats. Un général ayant rencontré ces deux empereurs à Nancy, avait fait observer à Alexandre qu'il s'exposait en s'avançant au milieu de la France avec une simple avant-garde de cavalerie légère : « Nous avons hâte de nous trouver à Paris et de voir ce qui s'y passe, répondit l'empereur ; car le peu que nous

en connaissons nous déplaît. » M. de Talleyrand soupçonnait cette irritation, s'il ne la connaissait pas. Pour regagner les bonnes grâces du czar, il avait résolu d'ouvrir l'entrée du conseil à deux hommes qui possédaient la confiance et l'affection d'Alexandre : à M. de Richelieu, longtemps au service de la Russie, et qui, dès 1814, était rentré dans sa qualité de citoyen français, puis au comte Pozzo di Borgo, aide de camp de l'empereur, né en Corse, et qui, en renonçant au service russe, aurait également recouvré son titre et ses droits de régnicole. M. de Richelieu était absent et n'avait pas été consulté ; M. de Talleyrand ne le pourvut pas moins du titre de ministre de la maison du roi vacant depuis la démission de M. de Blacas. Le ministère de l'intérieur fut destiné au général Pozzo di Borgo en même temps qu'un siége à la Chambre des pairs. M. Pozzo se trouvait à Saint-Denis ; il ne dépendit pas de M. de Talleyrand que ce choix, où l'on retrouve toute l'irréflexion et l'inintelligence politique de ce personnage, ne fût immédiatement rendu officiel ; mais M. Pozzo, avant d'accepter, voulut attendre l'arrivée de son souverain. Ces deux nominations une fois arrêtées, il ne restait plus que deux positions à remplir pour compléter la haute administration, la préfecture de police, puis la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur vacante depuis le matin par la démission du titulaire, le comte de Bruges, qui, en apprenant la nomination de Fouché, était venu dire au roi : « Votre Majesté, dans les circonstances présentes, doit avoir besoin de places à donner ; je mets la mienne à sa disposition. » Le maréchal Macdonald remplaça M. de Bruges ; on remit à quelques heures plus tard la nomination du préfet de police.

Les membres de la nouvelle administration étaient convenus de se trouver tous à Paris dans la soirée du 7, et de se réunir à dîner chez M. de Talleyrand, afin d'arrêter en commun les détails de la rentrée du roi pour le lendemain, ainsi que les dernières mesures à prendre pour faire disparaître tout vestige du gouvernement qui venait de finir. On sait comment, le matin même du 7 et dans la journée, les troupes prussiennes, sur

l'invitation de Fouché, opérèrent la dissolution de la commission exécutive présidée par Fouché lui-même, ainsi que la dispersion de la Chambre des pairs. Le soin de fermer la Chambre des représentants, alors en travail de sa troisième constitution, fut remis au nouveau préfet de police. Cette position, offerte d'abord à MM. Anglès et Mounier qui la refusèrent, ne voulant pas, disaient-ils, se trouver sous les ordres d'un personnage tel que Fouché, fut ensuite proposée par le baron Louis à un homme alors très-avant dans l'intimité d'une dame de sa famille et qui correspondait avec lui lorsqu'il était encore à Gand; nous voulons parler de M. Decazes [1]. Jeune, ambitieux, mais sans nom, M. Decazes avait sa fortune politique à faire; les scrupules de MM. Mounier et Anglès ne l'atteignirent pas : il s'empressa d'accepter et promit que la Chambre des représentants ne siégerait plus le lendemain. Nous avons dit comment il parvint à l'en empêcher. Deux autres mesures furent arrêtées dans cette réunion du 7 au soir : on décida que tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, tous les officiers et commandants des gardes nationales qui étaient en activité de service, le 1er mars 1815, reprendraient leurs fonctions, et que le général Dessoles serait rétabli dans le commandement général de la garde nationale de Paris. Ces deux résolutions, converties en ordonnances que l'on data de Saint-Denis et qui furent insérées dans *le Moniteur* du jour suivant, remettaient pour ainsi dire toutes les choses officielles dans l'état où elles étaient la veille du 20 mars; seules, les Tuileries attendaient encore leurs hôtes; Louis XVIII y rentra le lendemain 8.

Paris, le 8 juillet, offrait un spectacle étrange : dans les jardins publics, aux Tuileries comme au Luxembourg, sur toutes les places, jusque sur le parvis de l'église Notre-Dame, des bivouacs de fantassins et de cavaliers prussiens, des fourgons, des caissons, et d'autres attirails de guerre; aux extrémités de chaque pont, des canons chargés; sur les principaux points de concen-

1. V. au chap. VII du tome II.

tration, des postes ennemis ; partout des sentinelles anglaises ou prussiennes; dans les principales rues et sur les boulevards, une foule nombreuse, inquiète, parfois agitée, marchant ou s'arrêtant sans but, et que traversaient incessamment de fortes patrouilles de garde nationale, dont tous les hommes portaient la cocarde tricolore encore fixée à leurs bonnets à poil ou à leurs shakos; aux fenêtres des édifices publics, au-dessus de tous les corps de garde, le drapeau aux trois couleurs; enfin, aux portes des mairies, au coin de tous les carrefours, le long des murs d'un grand nombre de maisons, jusque sur le tronc des arbres des boulevards, on voyait, mêlés et confondus, la proclamation royale de Cambrai, la *déclaration de droits*, la *déclaration de principes* de la Chambre des représentants, les arrêtés du gouvernement provisoire, et les ordres du jour de Masséna. L'autorité ne paraissait nulle part; on pouvait croire que tout gouvernement avait disparu. A la vérité, les habitants ignoraient encore qu'un préfet de police d'institution royale était installé depuis la veille au soir, et que, par une audace que nous croyons sans exemple, le chef des pouvoirs qui venaient de livrer Paris et la France aux Anglais et aux Prussiens, continuait de siéger à son hôtel comme ministre de la police du gouvernement qui succédait au sien.

Tel était l'aspect de Paris lorsque, vers trois heures et demie, de soudaines décharges d'artillerie vinrent réveiller l'attention de la foule. Chacun s'arrête; on se regarde, on s'interroge; bientôt des cavaliers et des officiers d'état-major de la garde nationale, parcourant au galop la ligne des boulevards, annoncent que ces salves sont le signal de l'arrivée du roi. A cette nouvelle, la foule s'ébranle; les drapeaux tricolores encore debout sont amenés et remplacés par des drapeaux blancs; chaque garde national, ôtant de son shako ou de son bonnet la cocarde aux trois couleurs, y substitue la cocarde blanche, et de nombreux détachements de cette garde ainsi que la masse des promeneurs s'acheminent vers la rue du Faubourg-Saint-Denis.

Louis XVIII entrait par la barrière de ce nom. Il y était arrivé en voiture fermée, ayant à la portière de droite le comte d'Ar-

tois à cheval et en habit de garde national ; à la portière de gauche, le duc de Berry. Derrière eux venait un groupe nombreux de notabilités militaires où l'on remarquait les maréchaux Marmont, Victor, Oudinot, Macdonald et Gouvion Saint-Cyr, les généraux Clarke (duc de Feltre), Maison, Dessoles et Villate. Le cortége se composait de gardes du corps, de plusieurs autres compagnies de la maison militaire, mousquetaires, chevau-légers et gendarmes, de quelques grenadiers à cheval de La Rochejaquelein, et d'un petit nombre de volontaires royaux. La garde nationale formait la haie. Le roi fut reçu à l'entrée de la barrière par le corps municipal ayant à sa tête le préfet, M. de Chabrol, rentré en fonctions en vertu de l'ordonnance publiée le matin. M. de Chabrol s'approcha de la portière de la voiture royale et lut un discours qui débutait ainsi : « *Cent jours* se sont écoulés depuis le moment fatal où Votre Majesté, forcée de s'arracher aux affections les plus chères, quitta sa capitale au milieu des larmes et de la consternation publiques. » Phrase mensongère comme tous les compliments adressés aux personnes royales,— car Louis XVIII avait quitté les Tuileries seul, au milieu des plus épaisses ténèbres, à l'insu de tout Paris, même de la plupart des habitants du palais,—cette phrase, nous ne l'aurions pas reproduite si les premiers mots n'avaient donné au gouvernement impérial de 1815 le nom sous lequel il est le plus communément désigné. Le roi, pour écouter le préfet, avait abaissé la glace de la portière ; il la releva avec vivacité après avoir répondu quelques vagues paroles et se rejeta au fond de sa voiture. On eût dit qu'il cherchait à se dérober au triste spectacle de cette capitale conquise et de ce peuple abaissé. Sur son passage, les acclamations étaient rares, la masse des spectateurs silencieuse, tous les visages inquiets ou mornes. La scène, toutefois, changea quand Louis XVIII se trouva installé aux Tuileries : le jardin, fermé depuis l'avant-veille et rouvert dans la journée, avait été immédiatement envahi par une multitude de femmes appartenant aux classes riches ou élevées, qui, averties de la rentrée du roi dans ses appartements, s'abandonnèrent à des transports

tenant du délire. Des rondes nombreuses formées aussitôt sous les fenêtres de Louis XVIII et du comte d'Artois, des chants de joie, des cris de triomphe, vinrent alors rappeler les honteuses manifestations du 31 mars 1814.

Ces danses et ces acclamations pouvaient difficilement tromper le chef des Bourbons sur les déplorables circonstances de son retour : la conquête étendait son impitoyable niveau jusque sur sa royale demeure ; dans le jardin et dans les cours étaient des troupes prussiennes ; sur la place du Carrousel, un camp prussien ; tout autour du château, même sous les fenêtres de l'appartement royal, des canons prussiens braqués mèche allumée. L'arc de triomphe du Carrousel, abandonné aux fournisseurs du camp, avait été converti par eux en abattoir et en boucherie. Enfin, vers le commencement de la nuit, les démonstrations qui continuaient à se produire dans le jardin, ayant amené Louis XVIII aux fenêtres de son cabinet, ses regards furent attirés dans la direction de la Seine par des feux qui brillaient au loin, sous les arches du pont d'Iéna. Il demanda quelles étaient ces lumières. Les renseignements ne tardèrent pas à venir ; ces feux éclairaient des mineurs prussiens occupés, depuis l'avant-veille, à creuser dans les piles et sous les voûtes différents conduits de mine destinés à faire sauter le pont. Blücher, ajoutait-on, avait également condamné à la destruction le pont d'Austerlitz et la colonne de la place Vendôme.

Louis XVIII fit immédiatement avertir les ministres, qui se réunirent et invoquèrent dès le soir même l'intervention du duc de Wellington. Le duc comprit le péril de cet acte sauvage. La foule ne s'émeut pas toujours devant l'abus moral ou politique de la conquête ; qui pouvait dire, en revanche, l'émotion et la colère où elle se laisserait emporter au bruit de l'explosion des mines prussiennes, au spectacle de la destruction de ces monuments, symboles d'un passé glorieux, uniques gages, restés debout, de la grandeur française? Wellington, bien que la nuit fût déjà avancée, écrivit à Blücher pour le prier de *différer la destruction* de quelques heures et pour lui annoncer qu'il le verrait

le lendemain [1]. Sa visite fut sans résultat. Blücher déclara que cette mesure était une mesure de guerre et qui intéressait exclusivement son armée et son souverain. Vers le milieu de la journée, Wellington revint à la charge dans une longue dépêche, où il disait : « Cette destruction n'est pas un acte purement militaire; elle se rattache à l'ensemble de nos opérations; elle a une importance politique; nous avons jusqu'ici marché de concert; toutes les affaires ont été menées d'un commun accord; ne pouvons-nous continuer? Je vous demande seulement de différer d'un jour ou deux; cette demande ne peut être regardée comme déraisonnable. Attendez l'arrivée des souverains; s'ils conviennent que les ponts doivent être détruits, je cesserai mes objections [2]. » Vainement le ministère, de son côté, s'était empressé de rendre le matin même (9 juillet), une ordonnance qui imposait au pont d'Iéna le nom de *Pont des Invalides*, et au pont d'Austerlitz celui de *Pont du Jardin du Roi*. Cette satisfaction n'arrêta pas les mineurs prussiens : trois piles se trouvaient taraudées; ils y placèrent des fougasses; deux prirent feu; la secousse disloqua deux piles dans leurs parties basses; une seconde tentative devait achever la destruction; les souverains, heureusement pour le gouvernement royal, arrivèrent le lendemain 10. Alexandre, sollicité par Louis XVIII, intervint auprès du roi de Prusse; les ponts et la colonne de la place Vendôme furent sauvés. Ce débat à peine terminé, le roi et son conseil eurent à lutter contre de nouvelles violences.

Le ministre des Pays-Bas, dès le lendemain de la remise de Paris aux Anglais et aux Prussiens, avait sollicité du duc de Wellington la restitution de ceux des tableaux du Musée qui appartenaient à la Hollande et à la Belgique lors de la conquête de ces deux États ou de leur réunion à la France. Sur le conseil du duc, ces réclamations devinrent l'objet d'une note officielle adressée à lord Castlereagh, qui la soumit à son tour aux ministres alliés réunis en conférence. Cette note, renvoyée par eux à M. de Tal-

1. Dépêche n° 978 du *Recueil* déjà cité.
2. Dépêche n° 980 du *Recueil* déjà cité.

leyrand avec prière d'y faire droit, resta sans réponse. Mais, pendant que le ministre néerlandais procédait par voie diplomatique, Blücher, invoquant nous ne savons quelles promesses de Louis XVIII à Gand et la positive volonté de son souverain, installait deux bataillons prussiens dans les cours et dans les galeries du Musée, et faisait militairement enlever tous les tableaux qui avaient pu appartenir à ceux des anciens départements français du Rhin ou des petits Etats allemands que les traités de Vienne avaient donnés à la Prusse. Le ministre des Pays-Bas, excité par l'exemple, sollicita de Wellington, comme commandant des troupes de son souverain, une force armée suffisante pour se faire également justice par ses mains. Wellington, méthodique et formaliste comme toujours, soumit cette demande aux ministres des cours alliées, qui l'approuvèrent. Le duc la remit à M. de Talleyrand, qui lui promit réponse pour le lendemain. La réponse ne vint pas. Wellington, se rendant une seconde fois auprès du président du conseil, fit surtout valoir ce qui s'était passé à l'occasion de cette question de restitution, lors des conférences de Saint-Cloud. M. de Talleyrand répondit que le gouvernement provisoire n'avait pu engager la royauté; que si les agents de ce gouvernement avaient jugé convenable d'abandonner des objets d'art dont la possession avait été garantie à la France par le traité de paix de 1814, le roi, plus soucieux de la dignité de sa couronne et des intérêts du royaume, ne pouvait ratifier ce sacrifice; que les souverains ayant armé non contre la France, mais contre Napoléon, la chute de ce dernier et la dispersion de ses adhérents ne pouvaient avoir d'autre résultat que de replacer toutes choses comme elles étaient avant le 20 mars, et de laisser conséquemment au Musée toutes les richesses qu'il possédait après la signature du traité de Paris.

Le duc de Wellington répliqua qu'il ne pouvait admettre que le retour du roi dût faire considérer les événements des trois derniers mois comme non avenus; il lui semblait, d'ailleurs, singulièrement injuste que les souverains consentissent à laisser la France en possession de propriétés publiques dont la violence

ou la conquête avaient dépouillé leurs propres sujets; enfin, il était nécessaire, disait-il, de profiter de cette occasion pour donner une *grande leçon de morale au peuple français* [1]. M. de Talleyrand mit fin à la discussion en annonçant que le roi ne donnerait point d'ordres, que le duc pouvait agir comme il lui conviendrait, et qu'il eût à s'entendre à ce sujet avec le directeur du Musée, M. Denon. Le jour suivant, le colonel Freemantle, aide de camp du duc, se présenta chez M. Denon, qui déclara qu'il ne livrerait aucun tableau. Wellington fit alors avertir M. de Talleyrand que, le lendemain, à midi, un détachement de troupes anglaises irait enlever les tableaux réclamés par le ministre des Pays-Bas, ajoutant qu'il rendait le ministère français responsable du trouble qui pourrait en résulter. Aucun trouble ne survint, car l'emploi de la force fut inutile : les Prussiens n'avaient point quitté le Musée; ils en tenaient toutes les portes ouvertes; les agents du ministre des Pays-Bas n'eurent qu'à se présenter pour accomplir leur mission; les soldats amenés par eux leur servirent uniquement à descendre les tableaux et à les emballer. Ce succès enhardit les agents des autres puissances; tous firent irruption dans les galeries. Vainement M. Denon essaya d'arrêter ce débordement de réclamations : il invoqua l'appui du gouvernement; M. de Talleyrand lui fit répondre que ce débat l'avait occupé trop longtemps; qu'il fallait laisser aller les choses, et que toutes ces questions de tableaux à rendre ou à garder, d'ailleurs, *n'étaient pas une affaire*. Irrité de tant d'insouciance et de légèreté, M. Denon donna sa démission; ce fut un malheur : le Musée, après son départ, se trouva littéralement au pillage; on ne se contenta pas de prendre ceux des tableaux dont la possession était la condition de traités reconnus par toute l'Europe; on en enleva plusieurs achetés à deniers comptants. D'un autre côté, les mains auxquelles l'absence de toute surveillance et de tout contrôle fit abandonner ce travail de spoliation étaient si inhabiles, qu'un grand nombre de toiles

1. Lettre du duc de Wellington à lord Castlereagh, n° 997, *Recueil* déjà cité.

ou de marbres du plus grand prix, furent lacérés ou brisés. Chose triste à dire : un des étrangers mêlés à ces actes odieux, à titre de commissaire de quelques-unes des puissances, était un artiste éminent qui devait une partie de sa fortune aux encouragements du chef du gouvernement impérial et des membres de la famille de Napoléon, le sculpteur Canova. Natures mobiles, ardentes, souvent avides, les hommes qui parcourent avec le plus d'éclat la carrière des beaux-arts, ne possèdent pas toujours à un haut degré le sentiment moral et le respect de leur dignité personnelle : Canova, du moins, était Italien, et pouvait trouver dans ce titre une excuse que n'avaient pas les écrivains royalistes qui, dans leurs journaux, répondaient, en se moquant, aux plaintes soulevées par ces vols. Ces plaintes étaient vives : dans tous les lieux publics comme dans les réunions privées, on s'indignait de cet insolent abus de la victoire qui ne s'étendait pas aux seuls objets précieux renfermés dans le Musée; les autres collections publiques, bibliothèques, collections de médailles ou de pierres gravées, étaient également fouillées et spoliées par des commissaires alliés; on visita jusqu'aux palais royaux; et, fait à peine croyable, les appartements habités aux Tuileries par Louis XVIII et par les membres de sa famille ne furent pas même exemptés de ces indignes recherches [1]. Par un contraste dont l'étude de l'histoire offre un continuel exemple, ce fut parmi les classes les plus désintéressées en apparence dans ces excès, parmi les classes moyennes et les classes ouvrières que la perte des tableaux et des statues enlevés par l'ennemi porta sur-

1. Toutes les galeries et toutes les bibliothèques des anciens palais impériaux furent spoliées non pas seulement par des commissaires alliés, mais par des généraux de toutes les nations. La bibliothèque de Trianon, que l'empereur avait demandée, et qui lui avait été accordée par la Chambre des représentants, mais trop tard (le 2 juillet) pour qu'il pût même emporter un seul volume, fut réclamée par les ministres prussiens comme étant une propriété privée de Napoléon. Le général Thielmann enleva quelques-uns des plus beaux ouvrages de la bibliothèque de Fontainebleau; le bibliothécaire sollicita une décharge; Thielmann lui remit un papier ainsi conçu : *Reçu de M.....* (suit la liste des ouvrages) *emportés comme un souvenir de la campagne de* 1815.

tout l'indignation et la colère. La spoliation du Musée est restée dans la mémoire du peuple de Paris comme un des plus amers souvenirs de la seconde invasion ; ce souvenir, chez lui, a été plus profond que la mémoire de ses souffrances matérielles. Et, pourtant, ces souffrances furent grandes !

L'armée anglaise n'occupait point l'intérieur de Paris ; elle n'y comptait qu'un petit nombre de postes ; le gros de cette armée campait dans le bois de Boulogne ; quelques détachements stationnaient, en outre, dans les deux faubourgs de La Villette et de La Chapelle-Saint-Denis. Blücher, par un soin contraire, ne s'était point borné à établir tous ses soldats chez les Parisiens ; il mettait une sorte d'orgueil à leur rendre cette charge le plus lourde et le plus coûteuse possible. On ne fournit d'ordinaire aux hommes logés militairement que le coucher tel que peuvent le donner les habitants, et le feu nécessaire à l'apprêt des vivres fournis par l'administration du corps ou de l'armée ; un ordre du jour, daté de Saint-Cloud le 5 juillet, établit pour le coucher de chaque Prussien et pour sa nourriture, des règles qui rendaient cette charge exorbitante [1]. Si Paris, du moins, n'avait dû nourrir et loger que la seule armée de Blücher ! Mais les armées conduites par Alexandre et par l'empereur d'Autriche s'étaient jointes bientôt aux 50,000 Prussiens venus de Belgique. Paris renfermait d'immenses et nombreuses casernes, toutes inoccupées ; il était facile d'y placer les nouveau-venus ; toutes restèrent vides ; chaque chef d'armée, chaque souverain voulut imiter Blücher. Le nombre des hommes imposés à chaque maison n'était jamais moindre de dix ; il s'élevait souvent au delà. Quelques habitations se trouvaient littéralement encombrées : M. de Montalivet, ancien ministre de l'intérieur, pour ne citer qu'un seul

1. Le lit de chaque soldat prussien devait se composer d'un oreiller, d'un matelas, d'une couverture de laine et de deux draps de toile ; la ration pour chaque jour et pour chaque homme était de deux livres de pain de froment, une livre de viande, une bouteille de vin ; plus, une quantité proportionnée de beurre, de riz, d'eau-de-vie et de tabac à fumer. Les chevaux n'étaient pas moins bien partagés : neuf livres d'avoine, six livres de foin et six livres de paille composaient leur ration journalière.

exemple, logeait et nourrissait à lui seul cinquante hommes et cinquante chevaux[1]. Il est vrai que, dans cette distribution, les anciens fonctionnaires de l'empire étaient l'objet d'un ruineux privilége. Quelque soin, pourtant, que l'on apportât dans ces choix, il était difficile que le fardeau n'atteignît pas un grand nombre de royalistes; les hommes de cette opinion élevaient alors les plaintes les plus bruyantes; ils s'emportaient contre une aussi criante injustice; leur amour pour le roi et pour les alliés devait les exempter, disaient-ils, des charges de l'invasion. Les Prussiens ne l'entendaient pas ainsi; ils ne faisaient nulle distinction entre leurs hôtes des différents partis; les volontaires royaux, comme les fédérés, subissaient leurs emportements. Les chefs donnaient aux soldats l'exemple des exigences les plus brutales : le général Thielmann, logé durant quelques jours à l'hôtel du maréchal Ney, s'empara des voitures de la maréchale, de ses chevaux, et enleva jusqu'aux harnais placés dans les écuries. Ces excès n'étaient pas toujours supportés patiemment; des représailles eurent lieu, représailles parfois sanglantes, et qui contraignirent les soldats logés dans la même maison d'adopter des mesures de sûreté exceptionnelles : tous se réunissaient la nuit dans une seule pièce; un factionnaire veillait à la porte. Les craintes dont ces précautions étaient l'indice, décidèrent les généraux alliés, au bout de quelque temps, à retirer leurs soldats des quartiers les plus populeux : vainement la municipalité mit à leur disposition ses casernes désertes, ils refusèrent de les occuper, ne voulant pas, disaient-ils, enfermer leurs troupes, et la ville fut obligée de leur construire, dans le jardin du Luxembourg, au milieu des principales places et sur les quais les plus larges, de vastes et solides barraques en charpente, véritables casernes, qu'entourait un cordon de sentinelles, et dont tous les abords étaient défendus par des canons chargés à mitraille.

1. Un *avis*, inséré dans tous les journaux du 16 juillet, prévenait le public que le grand chancelier de la Légion-d'Honneur (maréchal Macdonald) ne pourrait donner aucune audience jusqu'à nouvel ordre, parce que le palais de la Légion était *encombré* de soldats prussiens logés militairement.

Les autorités constituées de la capitale n'offraient aux citoyens qu'un secours souvent inefficace contre les abus de la conquête; elles-mêmes étaient sans appui et sans force. Un ordre, signé de Blücher et de Wellington, avait placé la garde nationale et la gendarmerie, les seules forces françaises organisées existantes, sous la direction supérieure du général prussien Müffling, nommé gouverneur de Paris. Ce n'était point sur ce général, l'homme de l'intime confiance de Blücher, que l'on pouvait compter pour arrêter le débordement des réquisitions que, chaque jour, à chaque heure, de nombreux officiers d'état-major venaient faire à l'Hôtel de Ville, ceux-ci pour des hôtels destinés à leurs généraux, ceux-là pour la table des officiers de leurs corps d'armée, d'autres pour des meubles, ou pour des subsides en argent. Ces demandes, formulées en cent dialectes différents, et avec des formes souvent fort brutales, avaient obligé le préfet de créer un bureau où l'on parlait toutes les langues de l'Europe; quelque soin que l'on prît de satisfaire à ces réclamations, le zèle ainsi que le pouvoir de M. de Chabrol et de ses employés, restaient toujours au-dessous de ce que l'on en exigeait. Blücher, personnellement, se montrait intraitable; on se rappelle les 100 millions de contribution de guerre qu'il avait frappés sur Paris, et dont la demande était restée déposée sur le bureau de la commission de gouvernement au moment de sa dissolution; il en exigea le paiement de l'autorité municipale. Vainement le duc de Wellington, dans deux dépêches, essaya-t-il de modérer l'impatience de son collègue, en lui faisant observer « que, si l'armée prussienne avait le droit de retirer les avantages dus à sa bravoure et à ses services, il ne croyait pas qu'une seule partie, dans une alliance générale, dût avoir tous les profits résultant d'opérations communes[1]. » Blücher menaça de s'emparer de toutes les caisses publiques, de saisir les fonds déposés au Trésor et à la Banque. L'arrivée des souverains empêcha seule ces violences. Toutefois, le principe de la contribution fut main-

1. Dépêches 977 et 980 du *Recueil* déjà cité.

tenu ; on réduisit le sacrifice ; Paris dut se racheter de la colère des Prussiens au prix de 10 millions, et, dérision amère, ce fut le général Müffling, l'un des signataires de la capitulation, qui fut chargé, comme gouverneur de la ville, d'en assurer l'acquittement. Quatre millions étaient payables dans les quarante-huit heures, le reste dans la huitaine suivante. Le général Müffling installa immédiatement, comme garnisaires, à l'Hôtel de Ville, un officier et cent soldats, qui, jusqu'au jour du paiement final, se présentaient chaque matin dans le cabinet du préfet, et, lui rappelant cette dette, le menaçaient, si elle n'était pas acquittée, de l'enlever et de le transporter en Prusse. Les cent soldats et leur officier, quand ils étaient sortis du cabinet de M. de Chabrol, envahissaient la salle des délibérations du conseil municipal, et s'emparant pour ainsi dire de chaque membre, renouvelaient leurs avis et leurs menaces, et demeuraient souvent plusieurs heures sans vouloir se retirer. Cette contribution n'empêchait pas les réquisitions en nature : une demande de 10,000 paires de souliers fut faite à la municipalité du 10e arrondissement ; on ne répondit pas ; des boutiques et quelques maisons furent immédiatement envahies et dépouillées. Un des adjoints, ayant tenté de s'opposer au pillage, se vit aussitôt arrêté et menacé, à son tour, d'être transféré dans une forteresse prussienne ; conduit, sur sa demande, auprès de M. de Chabrol, qui le renvoya à M. de Talleyrand, il fut blâmé de sa résistance par le premier ministre, qui lui conseilla de s'enfuir ou de se cacher pour gagner du temps [1]. Si les troupes anglaises, par cela

1. Le général Müffling ne gouvernait pas seulement Paris ; il y exerçait la haute police ; le fait suivant fera connaître sa manière d'opérer. Le 7 octobre (trois mois après la rentrée de Louis XVIII), une rixe eut lieu en face du pont Notre-Dame, au coin de la rue Planche-Mibray, entre quelques soldats alliés et des ouvriers français. Le lendemain 8, à midi et demi, trois bataillons prussiens, appuyés par trois bouches à feu, et commandés par le général Pfüel cernent le quartier, interdisent toute circulation, et, lorsqu'ils ont pris leurs positions, chargent leurs armes et leurs canons en présence de la foule arrêtée ; le général Pfüel fait alors comparaître devant lui les propriétaires et les principaux locataires des maisons les plus apparentes, et, après une instruction sommaire faite dans la rue, il emmène sept ou huit prisonniers. Le blocus du quartier avait duré plus d'une heure.

qu'elles campaient en grande partie dans le bois de Boulogne, pesaient moins lourdement sur la population, elles n'en étaient pas plus avares d'excès : la ville de Paris leur fournissait le bois de chauffage en quantités considérables ; l'abondance de cet approvisionnement ne put sauver le parc de la dévastation ; presque tous les arbres furent abattus; dans quelques parties il fut complétement rasé. M. de Chabrol se plaignit de cette dilapidation sauvage dans un mémoire que M. de Talleyrand remit à Wellington ; ce général ne se borna pas à nier les faits, il s'indigna de l'audace du fonctionnaire qui osait attaquer ainsi la discipline de ses troupes, et demanda sa destitution. M. de Talleyrand était prêt à céder ; M. de Chabrol en appela au conseil des ministres et au roi ; il fut maintenu.

A Paris, du moins, la présence des souverains offrait contre les excès de leurs généraux et de leurs soldats un recours parfois accueilli, et les autorités trouvaient dans la protection immédiate du gouvernement une sorte de force morale qui faisait complétement défaut, en revanche, aux fonctionnaires et aux administrations des départements. Là, nul intermédiaire entre la population et les envahisseurs ; le droit de conquête s'y exerçait dans toute sa violence. La ville de Versailles en fut la première victime : ses habitants n'avaient point résisté; mais nos troupes avaient détruit deux régiments prussiens à quelque distance de ses murs; Blücher, quand il y rentra, livra plusieurs rues au pillage ; de nombreux édifices furent dépouillés de fond en comble ; il ne resta de la manufacture d'armes, entre autres, que les quatre murailles [1]. Tous les habitants reçurent en même temps l'ordre de livrer leurs armes sous peine de mort; et 2 millions furent exigés de la ville et du département qui durent fournir, en outre, tous les objets nécessaires à l'habillement, à l'équipement et au harnachement de 1,600 hommes d'infanterie, de 600 hommes de cavalerie et de 200 artilleurs. Ces exactions et ces rigueurs s'éten-

1. Tout le matériel de fabrication et toutes les armes fabriquées de cette manufacture furent transportés en Prusse; les nombreux chariots chargés de cette dépouille traversèrent la Meuse à Liége, dans la journée du 31 juillet.

dirent avec l'invasion dont le flot incessamment grossi ne tarda pas à gagner jusqu'aux extrémités les plus reculées du royaume; car si les corps amenés par Alexandre et par l'empereur d'Autriche avaient suivi seuls d'abord les troupes de Blücher et de Wellington, des contingents nouveaux, appartenant à tous les États de l'Europe, avaient bientôt franchi à leur tour la frontière française. Une partie de ces États seraient restés neutres si la lutte commencée le 15 juin eût continué; quelques-uns même auraient probablement accueilli ou sollicité notre alliance; mais par cela même que la guerre se trouvait terminée, que la France, livrée sans combat par ses chefs militaires et par ses gouvernants, ne résistait nulle part, il n'y eut si petit prince à qui ne vînt l'envie de jouir de la défaite de cette nation si longtemps maîtresse des autres peuples, et qui ne mît une sorte d'orgueil à fouler la terre française en vainqueur, à emporter dans sa capitale ou dans son château son trophée ou son lambeau de dépouilles. Chaque jour, à dater de la reddition de Paris, on apprenait l'arrivée de troupes nouvelles; un matin c'étaient des divisions anglaises qui débarquaient à Anvers et à Ostende; le lendemain des colonnes de landwehr prussienne, bavaroise, saxonne, danoise, hanovrienne qui franchissaient le Rhin ou la Meuse. L'Europe, en un mot, débordait sur nous. On vit jusqu'aux Espagnols céder à cet entraînement universel, et se présenter pour prendre leur part de cette immense curée; Ferdinand VII, réunissant ce qui lui restait de soldats dans son royaume épuisé, en composa deux petites armées qui pénétrèrent sur notre territoire par la Navarre et par le Roussillon. Ces arrivages durèrent près de trois mois; on en signalait encore au mois d'octobre. A cette date, la France, si l'on excepte quelques départements placés derrière l'Allier et la Loire et occupés par nos troupes, présentait l'aspect d'un camp immense où stationnaient, groupés par nations, près de douze cent mille soldats fanatisés appartenant à tous les peuples de l'Europe. Les souverains et leurs généraux, pour éviter la confusion et l'encombrement, s'étaient partagé nos provinces : Wellington, avec ses Anglais, ses Hollandais, ses Belges et ses

Hanovriens, occupait le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis et la Picardie, tous les départements compris entre la frontière belge et Paris; Blücher et le chef anglais avaient maintenu leurs quartiers généraux dans cette capitale; la Seine séparait les deux armées, et les cantonnemens des Prussiens s'étendaient entre ce fleuve, le cours de la Loire et l'Océan, c'est-à-dire en Normandie, dans le Maine, en Anjou et en Bretagne; les Bavarois, les Wurtembergeois, les Hessois et les Autrichiens avaient pour partage les deux Bourgognes, le Nivernais, une portion du Bourbonnais, le Lyonnais et le Dauphiné; un corps d'armée autrichien descendu par les Alpes, s'étendait, en outre, en Provence et dans une partie du Languedoc; les Russes s'étaient réservé la Champagne et la Lorraine; enfin, on avait abandonné l'Alsace aux Badois et aux Saxons. Plusieurs de ces provinces n'avaient jamais été humiliées par la conquête : ainsi, c'était la première fois, depuis l'origine de notre histoire, que des Prussiens promenaient leurs étendards victorieux à travers nos vieilles cités normandes et bretonnes, et que des Hongrois foulaient en maîtres le sol de notre littoral méditerranéen. Les Prussiens s'avancèrent jusqu'aux extrêmes limites du Morbihan et du Finistère, labourant du pied de leurs chevaux les champs qui recouvraient la dépouille des insurgés vendéens et des chouans, comme ceux où reposaient les soldats patriotes, accablant de la même colère et du même dédain les royalistes comme leurs adversaires, fouillant avec soin les édifices publics de chaque ville, de chaque village, et ramassant comme autant de trophées tous les drapeaux tricolores, drapeaux surmontant les clochers, drapeaux flottant aux portes des mairies et des corps de garde, drapeaux destinés à figurer en faisceaux dans les cérémonies publiques; enfin ils emportèrent jusqu'aux bannières des corporations et des églises [1].

1. Ces étranges trophées, pacifiques conquêtes de l'occupation, ont été réunis dans la salle principale de l'arsenal (*zeughaus*) de Berlin; ils sont en nombre considérable; les Prussiens les présentent sérieusement aux étrangers comme autant de dépouilles conquises sur nos troupes; ils ne disent pas, il est vrai, dans quelles batailles.

Si nos populations, du moins, n'avaient dû supporter que le fardeau habituellement imposé par le passage et par le séjour des gens de guerre! Mais on eût dit qu'épuisée par les vingt-cinq dernières années de lutte, l'Europe accourait surtout pour s'enrichir et se ravitailler, et que le but principal de chaque prince, en envahissant la France, était de faire la fortune de ses généraux, et de renouveler à nos frais l'habillement, l'équipement ainsi que l'armement de ses soldats. Chaque département, chaque ville, outre les dépenses ordinaires de l'occupation, subissaient des réquisitions de coiffure, de linge, d'habits, de chaussures, de selles, de galons, même d'éperons [1]; les réquisitions de cette nature s'élevèrent, pour le département des Ardennes, à plus de sept millions. Les Prussiens, dès leur arrivée à Orléans, frappèrent sur la ville une contribution de guerre de 600,000 fr., payables avant la nuit, sous peine d'exécution militaire. Les principaux habitants, avertis par la municipalité, apportent jusqu'à leur argenterie. Ce sacrifice n'ayant produit qu'une faible partie de la somme, destinée, disait-on, à Blücher, une députation composée de MM. Pilté-Grenet, Doyen et Tassin-Baguenault, part pour Paris dans le but de réclamer une réduction; les trois Orléanais se présentent chez le général en chef prussien, qu'ils trouvent à moitié ivre et fumant, accroupi, sur le tapis de sa chambre à coucher; ils lui exposent leur demande : Blücher s'emporte, leur adresse des injures, puis finit par consentir à une diminution de 150,000 fr., mais à la condition d'un cadeau de 40,000 fr. pour son secrétaire particulier.

1. Les journaux du 3 octobre 1815 publiaient une liste des fournitures exigées par les Bavarois dans le seul département des Vosges. Cette liste comprend une multitude d'articles; nous en citerons quelques-uns : chaque officier devait recevoir 400 fr. en argent pour frais d'équipement; les objets à fournir pour celui des soldats étaient en nature; on demandait : 150,000 aunes de drap, 400 aunes de toile cirée, 200,000 aunes de toile pour chemises et 50.000 aunes de toile pour doublure, 45,000 aunes de divers galons pour hussards et pour tambours, 9,000 aunes de cordon, 500 demi-onces de galons d'or et d'argent, 115,000 douzaines de boutons, en corne, en os et en métal, 10,000 douzaines d'agrafes, des casquettes, des casques, des shakos, des bonnets à poil, des havre-sacs, des peaux de veau et de mouton, des bas, des bottes, des éperons, etc., etc.

Cette contribution de 490,000 fr., que la municipalité solda à l'aide d'un emprunt, fut le début du séjour des Prussiens; le jour de leur départ, le général Steinaecker, commandant la ville et qui avait demandé que le conseil municipal lui votât une épée d'honneur, refusa l'épée, et exigea, à la place, un rouleau de napoléons *en or* et un menu cadeau de 124 fr. *en argent*. Les Prussiens étaient entrés dans Orléans le 13 juillet, ils en partirent le 10 août, pour faire place à des Bavarois, puis à des Russes et à des Anglais: les vingt-sept jours de leur occupation avaient coûté à la ville plus de deux millions, non compris, bien entendu, les dépenses imposées à chaque habitant pour la nourriture et l'entretien des soldats, logés à raison de dix ou douze hommes par maison; la municipalité avait été obligée de solder jusqu'à des mémoires de semelles et de clous, de médicaments et de bandages [1].

Ce n'est pas tout: non-seulement les alliés enlevaient l'artillerie, les armes, les munitions et les approvisionnements des places de guerre dont on leur ouvrait les portes, mais les villes ouvertes, elles-mêmes, étaient soumises à des livraisons d'armes blanches et d'armes à feu; partout on désarmait la population; on emportait jusqu'aux fusils de chasse. A Paris, les alliés ne s'étaient pas contentés d'enlever tout le matériel formant l'ar-

1. Le commissaire prussien qui venait chercher chaque matin, à la caisse municipale, l'argent nécessaire à la solde journalière des troupes, prenait *chaque fois* pour lui un rouleau de 200 fr.; c'était pour la peine que lui donnait cette démarche, disait-il au receveur, M. Crignon de Bellevue. Ces vols n'étaient pas le privilége des officiers du commissariat prussien : un des plus fervents royalistes d'Orléans voulant faire fêter ces étrangers, invite les principaux officiers à dîner dans un château qu'il possède sur les bords de la Loire. A la fin du repas, l'officier placé à sa droite lui demande l'heure; il s'empresse, pour la donner, de tirer une magnifique montre à répétition, dont le Prussien s'empare sous prétexte de l'examiner et qu'il met ensuite dans son gousset en disant qu'il garde le *petit horloge* en souvenir de son hôte. Ce dernier faisait usage d'une très-belle tabatière en or que, par vanité sans doute, il laissait en évidence sur la table; un autre officier, son voisin de gauche, voyant disparaître la montre, s'empare de la tabatière, en déclarant qu'il veut faire cadeau du *petit coffre* à sa femme restée à Berlin. L'exemple devient contagieux, et tous les convives se lèvent, chacun emportant son couvert dans sa poche.

mement de cette capitale, ils avaient exigé la remise de 18,000 fusils en mauvais état, que le gouvernement fit réparer à ses frais, et qu'il leur livra, le 14 août, à Vincennes, avec 80 bouches à feu déposées dans cette forteresse.

Pour les alliés, le moindre incident était le prétexte d'une contribution de guerre. Dans les derniers jours de juillet, le cardinal Fesch, traversant le département de l'Ain pour se rendre en Italie, s'arrêta durant un jour à Bourg et y dit la messe ; quelques cris de *vive l'empereur!* l'accueillirent à sa sortie de l'église. Le général autrichien, comme punition de ces cris séditieux, infligea à la ville une amende de 60,000 fr. que les habitants durent payer dans les vingt-quatre heures. Le 2e régiment de la garde wurtembergeoise, cantonné depuis cinq semaines à Chéroy, gros bourg du département de l'Yonne, et dans les villages voisins, avait promptement épuisé toutes les ressources de ces communes. Vient un ordre de départ ; le colonel, logé chez le maire de Chéroy, fait aussitôt saisir ce fonctionnaire, et lui déclare qu'il restera son prisonnier tant qu'il ne lui aura pas payé une rançon de 2,400 fr. Pendant que deux membres du conseil municipal se rendent à Sens pour réunir cette rançon, le même officier convoque près de lui les maires de toutes les communes où il avait des détachements ; ceux-ci se hâtent d'obéir ; mais on les arrête à mesure qu'ils arrivent, et on les dépose dans une grange où des soldats leur lient la main droite avec le pied gauche, en leur annonçant qu'ils ne recouvreront le libre usage de leurs membres et de leur personne qu'après versement, entre les mains du colonel, de 400, 500 ou 600 fr., selon l'importance de chaque village. Quelques-uns de ces paiements se firent attendre ; plusieurs maires restèrent liés et enfermés durant trois jours et trois nuits. Enfin, toutes les rançons acquittées, le régiment put se mettre en marche ; mais, avant le départ, une dernière réquisition avait dépouillé les villageois, au profit de la troupe, de tous les chevaux, bestiaux, grains et fourrages qui pouvaient leur rester.

Devant ces exactions multiples, sans limites, bon nombre

d'habitants, dans les campagnes, abandonnaient leurs demeures; les plus pauvres, emmenant avec eux leurs bestiaux, emportant leurs meubles, se réfugiaient dans les bois; les plus riches se retiraient dans les villes. Troyes, entre autres, vit accourir dans ses murs les autorités municipales d'un grand nombre de communes du département de l'Aube. Cette désertion se faisait surtout remarquer dans les villages placés sur les routes de grand passage. La colère des soldats alliés s'en prenait alors aux maisons abandonnées; ils les dévastaient, y mettaient le feu, détruisaient les plantations et faisaient manger à leurs chevaux les récoltes encore sur pied. « Les ravages sont à leur comble, disait Fouché au roi dans un mémoire daté des premiers jours de septembre et destiné à être mis sous les yeux des souverains alliés; on ruine, on dévaste, on détruit, comme s'il n'y avait pour nous ni paix, ni composition à espérer. Les habitants prennent la fuite devant des soldats indisciplinés; les forêts se remplissent de malheureux qui vont y chercher un dernier asile. Les moissons vont périr dans les champs; bientôt le désespoir n'entendra plus la voix d'aucune autorité, et cette guerre entreprise pour le triomphe de la modération et de la justice égalera la barbarie de ces déplorables et trop célèbres invasions dont l'histoire ne rappelle le souvenir qu'avec horreur. » Pour comble d'abaissement, les fonctionnaires nommés par le gouvernement nouveau étaient obligés de rester les silencieux spectateurs de ces maux intolérables; la plainte ne leur était pas permise; on la punissait comme une insulte et un outrage envers les souverains alliés. Trois préfets que leur étroite parenté avec trois des membres du cabinet de Louis XVIII semblait devoir mettre à l'abri de toute violence, le baron de Talleyrand, préfet du Loiret et cousin germain du président du conseil, M. Pasquier, préfet de la Sarthe et frère du ministre de la justice, et M. de Gasville, préfet de l'Eure et gendre du chancelier Dambray, firent entendre quelques réclamations; leur position élevée et leurs alliances ne purent les défendre; loin de là, telle était l'insolence de la protection accordée par les alliés à la royauté restaurée, qu'on sem-

bla les choisir pour faire un exemple : tous trois, enlevés violemment de leurs demeures et emmenés sous escorte hors du royaume, furent transportés en Prusse où on les retint durant près de deux mois. En toutes choses, au reste, les généraux et les souverains alliés agissaient comme ils auraient pu le faire chez eux : le 7 juillet, le comte d'Olonne, ancien émigré, général major au service de la Russie et commandant militaire de Nancy, annonça, dans une proclamation adressée aux habitants, que tous ceux qui oseraient essayer de troubler la tranquillité publique ou qui se permettraient la moindre insulte envers un soldat allié, seraient immédiatement arrêtés et jugés militairement selon toute la rigueur des lois *russes*. Le 2 août, une salve de cent coups de canon vint éveiller tous les échos de Paris; chaque habitant dut doubler la ration des soldats logés militairement chez lui ; le soir, bon nombre d'édifices publics furent illuminés ; on fêtait l'anniversaire de la naissance de S. M. prussienne. Et ce ne fut pas un fait de quelques jours, de quelques semaines, que ces douleurs et cette honte ! Elles eurent une durée de plusieurs mois. Paris et bon nombre de départements de l'est et du centre subissaient encore la présence de l'étranger dans les premiers jours de 1816 ; l'occupation de nos départements du nord, ainsi que nous aurons à le dire, devait se prolonger jusqu'en 1818.

Tout n'était cependant pas perdu, même après la reddition de Paris ; la France avait encore une armée, armée assez nombreuse et que la jonction des différents corps disséminés au midi, à l'est et dans l'ouest du royaume avait bientôt portée à plus de 160,000 hommes, non compris les garnisons des grandes forteresses et 30,000 matelots formant vingt régiments d'infanterie. Les étrangers, quel que fût leur nombre, auraient montré moins d'insolence et se seraient vus obligés de compter avec une pareille force, si le chef qui la commandait, comprenant sa mission et intervenant entre la France et les alliés, eût opposé aux brutales exigences des souverains la menace d'une nouvelle lutte. Toutes les chances étaient pour le succès. Où donc se trouvaient les

troupes de l'Espagne, lorsque, asservie par les régiments de Napoléon, elle se leva pour conquérir son indépendance? Le drapeau de l'insurrection, au début, ne flottait que sur Carthagène et sur Cadix; la capitale et toutes les grandes villes se montraient soumises; les Espagnols ralliés au gouvernement de Joseph et mêlés dans nos rangs étaient nombreux. L'insurrection, pourtant, ne réussit-elle pas à nous repousser? L'Espagne, a-t-on dit, n'avait à combattre que les troupes impériales. Mais l'Espagne était sans soldats, tandis que la France avait, pour la lutte, une armée qu'appuyaient de formidables et nombreuses forteresses, et une population qui, trois fois plus considérable que la population espagnole, était bien plus aguerrie et tout aussi décidée. Nous ne nous livrons point à des suppositions vaines. « En 1815, a dit M. de Lafayette lui-même, ce ne furent ni la population ni l'armée qui se manquèrent à elles-mêmes; ce sont quelques chefs militaires et le gouvernement provisoire qui manquèrent à l'armée et à la population [1]. » Bien qu'abandonnés à leurs seules forces, les paysans de l'Alsace, de la Lorraine et des Vosges, entre autres, essayèrent d'arrêter l'invasion; on incendia leurs villages, et des détachements considérables de ces braves gens, pris les armes à la main, furent conduits, comme prisonniers de guerre, dans le Wurtemberg, en Bavière et en Prusse; à Châlons, le peuple et les élèves de l'École des arts et métiers défendirent seuls la ville contre les Russes; aux portes mêmes de Paris, pour ainsi dire, à Château-Thierry, les Russes ne purent franchir la Marne qu'après avoir triomphé de la résistance des habitants de toutes les communes rurales voisines. Des corps de partisans, répandus dans les départements de l'est et du centre, inquiétaient, en outre, à chaque pas la marche des alliés; quelques-uns de ces détachements, entre autres le corps formé dans les Vosges par le colonel Brice, un des officiers les plus braves et les plus intelligents de notre armée, ne consentirent à poser les armes qu'après avoir fait

1 *Mémoires*, t. V, p. 480.

éprouver à l'ennemi des pertes considérables, et lorsque voyant toute lutte inutile, ils eurent obtenu des généraux alliés les conditions qu'il leur convint d'imposer. Ce n'étaient donc ni le patriotisme ni le courage qui manquaient aux populations de nos campagnes; elles n'avaient besoin, pour engager une lutte formidable et pour la soutenir, que d'un signal et d'un point d'appui. L'armée de la Loire pouvait donner l'un et offrir l'autre; les souverains ne l'ignoraient pas; ils avaient vu le péril, et c'était surtout pour le conjurer qu'ils s'étaient hâtés de couvrir la France de leurs troupes, et que, enfermant l'ancienne armée impériale au milieu de onze cent cinquante mille soldats, ils avaient exigé son immédiate dissolution. Cette dissolution avait formé l'objet de la première note des alliés au conseil de Louis XVIII.

« Vaincue par les armées de l'Europe, a dit lord Wellington, l'armée française fut dissoute par le conseil commun des souverains[1] » Ce fut le comte Nesselrode qui signifia cette décision au gouvernement royal dans une note écrite au nom de toutes les puissances et où il disait: « Le traité d'alliance conclu à Vienne, le 25 mars, a été dirigé contre Bonaparte, ses adhérents, et surtout contre l'armée française, dont l'ambition désordonnée et la soif insatiable de conquêtes ont plusieurs fois troublé l'Europe. Déterminés par le besoin de la paix universelle, l'empereur de Russie et ses alliés font une condition *impérative* du licenciement de cette armée, autant dans l'intérêt de S. M. T. C. que pour le repos de tous les peuples. » Par un malheur de sa position, Louis XVIII, effectivement, ne se croyait pas moins intéressé que les alliés eux-mêmes au licenciement des soldats encore armés pour la cause nationale; car cette cause, telle que la faisaient les événements, n'était point la cause des Bourbons, et les soldats décidés à la soutenir devenaient pour le gouvernement royal, non des défenseurs, mais des adversaires dont il lui importait de se délivrer. Le 23 mars précédent, au moment de

1. Dépêche de Wellington à lord Castlereagh, n° 997, *Recueil* déjà cité.

quitter Lille, le roi avait rendu une ordonnance dont l'article 5 menaçait du licenciement tous les officiers et soldats qui, obéissant à l'appel militaire ou aux décrets de conscription du gouvernement *dit* impérial, prendraient part à la révolte et serviraient sous l'usurpateur. Le 16 juillet, huit jours après la rentrée de Louis XVIII aux Tuileries, une nouvelle ordonnance, motivée sur cet article 5, prononça la dissolution de l'armée et la réorganisa de la manière suivante : *Infanterie*, 86 légions départementales de trois bataillons chacune ; *cavalerie*, 1 régiment de carabiniers, 6 régiments de cuirassiers, 10 régiments de dragons, 24 régiments de chasseurs et 6 régiments de hussards ; *artillerie*, 8 régiments d'artillerie à pied et 4 régiments d'artillerie à cheval ; *génie*, 1 régiment. — Il était moins facile d'exécuter cette double mesure que de l'ordonner : l'armée de la Loire à cette date, n'avait pas encore fait sa soumission ; son drapeau était toujours le drapeau tricolore. Le gouvernement se crut donc obligé de tenir cette ordonnance secrète, jusqu'au moment où Davoust lui-même aurait préparé les voies à la dissolution.

Le prince d'Eckmühl, en quittant Paris, y avait laissé, en qualité de commissaires de l'armée et chargés à ce titre de servir d'intermédiaires entre elle et le gouvernement, les généraux Haxo, Gérard et Kellermann. Les premières communications de ces commissaires, après la rentrée de Louis XVIII, eurent pour résultat une proclamation de Davoust à l'armée, datée d'Orléans le 11 juillet, et dans laquelle le maréchal disait aux troupes :

« Les commissaires donnent l'assurance qu'*aucune réaction* ne sera à craindre ; que les passions seront neutralisées, les hommes et les principes respectés ; que les destitutions arbitraires n'auront lieu ni dans l'armée, ni dans aucun des autres états de la société et qu'enfin « l'armée sera traitée conformément à son honneur ; » ce sont les propres expressions des commissaires. Pour gage et pour preuve de ce qu'ils avancent, ils annoncent que le maréchal Saint-Cyr est nommé ministre de la

guerre; que le duc d'Otrante est ministre de la police, et qu'il n'accepte qu'avec l'assurance que le gouvernement marchera dans un esprit de modération et de sagesse dont lui-même (Fouché) a toujours donné l'exemple.

« A ces conditions, l'intérêt national doit réunir franchement l'armée au roi; cet intérêt exige des sacrifices; ils doivent être faits de bonne grâce, avec une énergie *modeste;* l'armée subsistante, l'armée unie et ensemble deviendra, si nos malheurs s'aggravent, le centre et le point de ralliement de tous les Français et des royalistes, même les plus exagérés. Unissons-nous donc, serrons-nous, ne nous séparons jamais, soyons Français. Ce fut toujours, vous le savez, ce sentiment qui domina exclusivement dans mon âme; il ne me quittera qu'au dernier soupir. A ce titre, je vous demande votre confiance; je suis sûr de la mériter et de l'obtenir. »

Cette proclamation, où se trouvaient reproduites toutes les illusions et les promesses qui avaient décidé l'abandon de Paris sans conditions et sans combat, et dans laquelle Davoust déclarait que « l'intérêt national devait réunir franchement l'armée au roi, » était la préparation à une démarche plus décisive. Quatre jours plus tard, le 15, les trois commissaires remettaient l'adresse suivante à Gouvion Saint-Cyr, pour la déposer entre les mains du roi :

« Sire, l'armée aux ordres du maréchal prince d'Eckmühl, pénétrée des maux de la patrie, et jalouse autant qu'il est en elle d'y mettre un terme et de prévenir la guerre civile, nous a députés près de Votre Majesté pour l'assurer de son désir de se rallier à elle et de ramener, par son exemple, ceux de ses sujets que des circonstances extraordinaires en ont éloignés.

« Pleine de confiance dans la générosité de Votre Majesté, elle se flatte que vous accueillerez sa soumission avec bonté et que, jetant un voile sur tout ce qui s'est passé, vous ne voudrez fermer votre cœur à aucun de vos enfants. »

Cette démarche entraînait l'abandon de la cocarde tricolore, changement de drapeau qui ne se fit pas attendre. Le surlende-

main, 17 juillet, dans une seconde proclamation, publiée à son quartier général près d'Orléans, le maréchal, après avoir annoncé aux troupes la soumission faite en leur nom et au sien par les généraux Kellermann, Gérard et Haxo, ajoutait :

« C'est à vous, soldats, à compléter cette soumission par votre obéissance ; arborez le drapeau et la cocarde blanche. Je vous demande, je le sais, un grand sacrifice ; nous tenons tous à ces couleurs depuis vingt-cinq ans ; mais ce sacrifice, l'intérêt de la patrie nous le commande.

« Je suis incapable, soldats, de vous donner un ordre qui ne serait pas basé sur ces sentiments ou qui serait étranger à l'honneur... Conservez à la patrie une nombreuse et brave armée [1]. »

L'armée murmura, mais elle obéit. Sa soumission et son changement de drapeau semblaient laisser au gouvernement la liberté de rendre publique l'ordonnance du 16. Une mesure que les ministres élaboraient dans ce moment en fit retarder encore la publication. « Les alliés se moqueront de vous ; vous verserez bientôt des larmes de sang, » avait dit Napoléon en descendant du trône. La prédiction s'accomplit plus promptement encore que l'empereur ne le pensait sans doute. Dix jours après la soumission de l'armée de la Loire au gouvernement royal, une ordonnance, résultat des faits suivants, vint jeter au milieu de ses chefs la consternation et la stupeur.

Les souverains, leurs généraux et leurs ministres, en même temps qu'ils avaient exigé la dissolution de l'armée, témoignaient leur surprise de voir le gouvernement laisser sans poursuite et

1. Davoust, dans cette proclamation du 17 juillet, comme dans celle du 11, annonçait à l'armée que les Vendéens avaient offert de faire cause commune avec elle contre l'invasion. Le maréchal, dans sa crédulité accoutumée, avait pris sans doute comme l'expression des sentiments des insurgés de l'ouest les protestations de quelques royalistes isolés. Le passé tout entier de ce parti et le récent soulèvement démentaient une telle proposition. Aussi, les protestations vinrent-elles bientôt ; plusieurs chefs vendéens s'empressèrent de protester contre toute réunion qui ne serait pas ordonnée par le roi ; et les journaux du 3 août publièrent une lettre du chef et des principaux officiers du 3e corps de l'armée vendéenne, entre autres, qui repoussaient jusqu'à la pensée de cette alliance étrange.

sans punition les faits des quatre derniers mois. Ils se plaignaient de ce que pas un seul général n'était encore mis en jugement. « Bonaparte n'est pas le seul coupable de la violation du traité de Paris, disaient-ils; il est abattu, on n'en a plus rien à craindre; mais il conserve des adhérents, il avait des complices; leur châtiment ou leur exil est nécessaire, dans l'intérêt de la royauté comme dans celui de l'Europe. — Leur nombre est-il un embarras? s'écriaient des officiers russes, nous nous chargerons de vous en débarrasser : on les transportera en Sibérie! — Si on ne frappe pas toutes les têtes de la conspiration, ajoutaient les représentants anglais, l'Europe n'en a pas pour une année. » Car, pour les étrangers comme pour les royalistes, le retour de l'île d'Elbe et la journée du 20 mars demeuraient à la fois le résultat d'une vaste conjuration militaire et le fait d'une faction révolutionnaire, antisociale, dont l'existence menaçait la civilisation ainsi que tous les trônes; faction que, par une étrange alliance d'idées, les coalisés comme les poursuivants d'ancien régime personnifiaient dans le comité de salut public et dans Napoléon. Une fois la question soulevée, on vit les députations accourues des départements pour féliciter Louis XVIII de son retour, les corps constitués, les journaux de Paris, jusqu'aux journaux anglais et allemands, s'emporter, à la suite de M. de Châteaubriand et de quelques autres écrivains, natures mobiles, imaginations exaltées, contre les dangers d'une clémence intempestive, et réclamer à grands cris des garanties et des exemples. On devait croire que l'engagement pris quinze jours auparavant par Louis XVIII, dans sa proclamation de Cambrai, aurait fait repousser ces sommations passionnées. « Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain, disait le roi, le 28 juin, de pardonner aux Français égarés. Je n'excepterai de ce pardon que les auteurs et les instigateurs de la trame; ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux Chambres. » Ces Chambres n'existaient pas encore, elles n'étaient pas même convoquées. Proscrire avant leur réunion, par simple ordonnance, était donc une double violation de cette solennelle promesse. D'ailleurs, quels noms

proscrire ; où prendre les coupables? Tous les ministres savaient que le débarquement de l'île d'Elbe n'était point le résultat d'un complot. Un d'eux surtout, conspirateur avant le 20 mars, ministre de la police durant les Cent-Jours, chef du gouvernement qui avait suivi, ignorait moins que personne que le retour de Napoléon, événement imprévu, avait dérangé des plans dont son rétablissement n'était nullement l'objet. L'embarras était donc grand; mais les représentants étrangers, au nom de leurs souverains, multipliaient les notes et devenaient chaque jour plus pressants. Le ministère chargea Fouché de calmer cette fièvre de proscription, et de démontrer les difficultés ainsi que l'inutilité des châtiments. Le 20 juillet, le duc d'Otrante transmit, dans ce but, aux ministres des quatre grandes puissances, un mémoire dont nous citerons ces remarquables passages :

« ..... On n'avait pas assez remarqué (avant le 20 mars) qu'une révolution de vingt-cinq ans ne pouvait pas se terminer sans des conciliations, des précautions et des ménagements. Une grande partie de nos malheurs est venue de ce défaut de prévoyance. Pourquoi le dissimuler maintenant? Un zèle imprudent et exagéré pour les règles et les maximes de l'*ancienne monarchie* fit bientôt commettre plusieurs fautes aux royalistes, et même à quelques-uns des ministres du roi : il en résulta des inquiétudes de plus d'un genre, un ébranlement dans l'opinion et une désaffection pour le gouvernement.

« Cette opposition morale, qui était connue de toute l'Europe, ne pouvait échapper aux calculs de Bonaparte ; *il n'eût pas besoin d'une autre incitation* pour venir se jeter au milieu de ce mécontentement et de ces éléments de discorde. Autant les chances périlleuses d'une conspiration et du secret qu'elle aurait exigé, auraient pu faire avorter ses projets, autant il put compter, avec une espèce de certitude, sur la stupeur que produit toujours une grande nouveauté et sur l'irréflexion et l'entraînement des esprits quand ils sont frappés soudainement par une entreprise audacieuse et inattendue.

« .... On aurait beau multiplier les recherches, on se convaincra que personne n'a eu connaissance d'*aucune conspiration* qui ait amené et précédé l'arrivée de Bonaparte sur les côtes de Provence ; et, avant d'attaquer qui que ce soit sur ce sujet, ne faudrait-il pas accuser d'abord les ministres du roi qui n'ont su ni deviner ni prévenir le départ de l'île d'Elbe? Après le débarquement, tout ce qui s'est effectué n'a été que le déplorable résultat de l'entraînement et de la précipitation. On sent fort bien que ce n'est pas une poignée de soldats qui protégeait Bonaparte

dans la ville de Lyon, au milieu d'une population de cent mille âmes. Quelques individus, à cette époque, ont peut-être un peu plus marqué que les autres; mais celui-ci dirait qu'il a été entraîné par ses officiers et par ses soldats; un autre, que ses troupes l'ont abandonné ou qu'elles l'ont emporté dans leur mouvement: et pour un principal coupable que l'on chercherait à convaincre, on ne découvrirait que des innocents, ou bien l'on trouverait des milliers de complices. On ne peut se dissimuler combien de pareilles poursuites paraîtraient encore *plus odieuses* au milieu des malheurs publics. On opposerait à ces *inutiles* vengeances les magnanimes déclarations des souverains; on ne croirait pas que ceux-ci *les exigent;* on les imputerait au roi seul, et l'on se rappellerait que Bonaparte lui-même, dans les derniers moments de son dangereux pouvoir, n'a pas, du moins, manqué de modération. Que répondrait-on encore à cette objection : « Le trône devait préserver la France du retour de Bonaparte, au moins autant que la France devait en préserver le trône? »

« Enfin, voulût-on écarter *huit* ou *dix* individus, car, A PEINE arriverait-on à ce nombre, on n'a qu'à attendre quelques instants, et ces individus s'éloigneront d'eux-mêmes. Dans tous les cas, la police n'aurait qu'un avis à donner, et le but serait rempli sans détruire la sécurité et sans compromettre la clémence. »

Il était impossible d'exposer mieux la question, de dire plus exactement les faits, et d'émettre des considérations empreintes de plus de justesse et de vérité. Quel homme, au reste, pouvait le faire en plus parfaite connaissance de cause et avec plus d'autorité? Eh bien, sur la réponse des ministres étrangers, que leurs maîtres ne voulaient pas attendre, et qu'ils exigeaient des exemples; par une de ces lâches condescendances qui marquent si souvent la carrière des ambitieux et des hommes politiques sans moralité, Fouché voulut faire tourner, du moins, au profit de son dévouement et de sa fidélité aux Bourbons, l'acte qu'il venait de déclarer inutile, impolitique, odieux; lui-même se chargea de désigner les proscrits, et, le lendemain, il apportait à ses collègues une liste de *cent dix noms.* On y voyait confondus, dans le plus étrange pêle-mêle, des maréchaux, d'anciens ministres, des députés, engagés dans les faits des Cent-Jours de la manière la plus opposée; des hommes qui n'avaient plus paru sur la scène politique depuis le Consulat; d'autres qui avaient cessé tout service actif depuis 1814; d'autres, enfin, dont le nom

profondément ignoré n'avait jamais figuré dans un acte ou dans un événement politique important. L'inscription de ceux-ci avait-elle été dictée par un sentiment de vengeance personnelle? Était-ce d'obscurs complices que Fouché sacrifiait? On a dit ces deux choses. Quoi qu'il en soit, frappé à la première lecture de la profonde insignifiance de ces derniers noms, M. de Talleyrand ne put s'empêcher de dire en riant à son collègue de la police : « Duc d'Otrante, votre liste me paraît contenir bien des *innocents*. » Fouché, en revanche, y avait religieusement inscrit les généraux qui conspiraient avec lui, lors du débarquement de l'île d'Elbe, en faveur du duc d'Orléans; ceux que lui-même avait jetés dans cette échauffourée militaire du 11 mars, qui lui valut le portefeuille de la police impériale [1]; la plupart des ministres et des hauts fonctionnaires qui avaient servi avec lui et sous lui, entre autres le préfet de police placé sous ses ordres directs avant comme après l'abdication, et qui, lors de sa première intrigue avec M. de Metternich, lui avait rendu un si notable service [2]; les membres les plus influents de cette Chambre des représentants qui lui avait donné le pouvoir, et parmi eux deux hommes que Fouché, un mois plus tard, devait nommer lui-même présidents de colléges électoraux, MM. Lanjuinais et Flaugergues. Enfin, ainsi que le disait encore M. de Talleyrand, le duc d'Otrante, sur cette liste de mort ou d'exil, n'avait oublié aucun de ses amis. Ce misérable y avait porté jusqu'à deux de ses collègues les plus dociles du gouvernement provisoire, Caulaincourt et Carnot. Par un contraste que peut, au reste, expliquer cette complète absence de perception morale, cette profonde indifférence du mal et du bien, beaucoup plus commune qu'on ne le pense parmi les hommes qui se font les hardis poursuivants d'une grande existence ou d'une haute position politique, Fouché, de la même main qu'il écrivait sa liste de proscription, signait des passe-ports aux proscrits, donnait à plusieurs, sur les fonds de sa police, l'argent nécessaire à leur expatriation, et,

1. V. le tome II, chap. v et vi.
2. V. le tome II, chap. vi.

vieillard usé et flétri, il préparait, dans ce moment-là même, les fêtes d'un second mariage avec une jeune et belle personne de famille aristocratique, mademoiselle de Castellane [1].

La liste de Fouché, soumise au conseil, provoqua de nombreuses réclamations. Les positions élevées, occupées la veille encore par beaucoup de proscrits, avaient établi des liens de plus d'une nature entre eux et la plupart des membres du cabinet; chacun de ceux-ci intervint pour effacer quelques noms. Ce premier travail en réduisit le nombre à quatre-vingts. Les souverains étrangers, instigateurs de la mesure, et le roi lui-même, eurent également leurs protégés : Louis XVIII, assure-t-on, raya le nom de Benjamin Constant; le tzar fit biffer celui de Caulaincourt et reporter dans la seconde catégorie le général Piré, d'abord placé dans la première. Il ne resta bientôt plus que les chefs militaires les plus compromis lors du retour de l'île d'Elbe, et les hommes qui ne purent ou ne voulurent solliciter aucune des interventions alors influentes. Enfin, dans un dernier conseil, la liste fut arrêtée à cinquante-sept noms, dix-neuf pour la première catégorie, trente-huit pour la seconde; et le 24 juillet, seize jours après la rentrée de Louis XVIII, quatre jours après l'envoi du *Mémoire* dont nous avons reproduit les principaux passages, Fouché contre-signait et envoyait au *Moniteur* l'ordonnance suivante :

« Voulant, par la punition d'un attentat sans exemple, mais en graduant la peine et en limitant le nombre des coupables, concilier l'intérêt de nos peuples, la dignité de notre couronne et la tranquillité de l'Europe, avec ce que nous devons à la justice et à l'entière sécurité de tous les autres citoyens sans distinction ;

« Avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

« *Article 1^er^.* — Les généraux et officiers qui ont trahi le roi avant le 23 mars, ou qui ont attaqué la France et le gouvernement à main armée, et ceux qui, par violence, se sont emparés du pouvoir, seront arrêtés et traduits devant les conseils de guerre compétents, dans leurs divisions respectives, savoir :

« *Ney, Labédoyère, Lallemant aîné, Lallemant jeune, Drouet-*

1. Ce mariage fut célébré six jours après la publication de l'ordonnance de proscription.

*d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes, Ameil, Brayer, Gilly, Mouton-Duvernet, Grouchy, Clausel, Laborde, Debelle, Bertrand, Drouot, Cambronne, Lavalette, Rovigo.*

« *Art* 2. — Les individus dont les noms suivent, savoir :

« *Soult, Alix, Excelmans, Bassano, Marbot, Félix Lepelletier, Boulay* (de la Meurthe), *Méhée, Freissinet, Thibaudeau, Carnot, Vandamme, Lamarque* (général), *Lobau, Harel, Piré, Barrère, Arnault, Pommereul, Regnault* (de Saint-Jean-d'Angély), *Arrighi* (de Padoue), *Dejean* fils, *Garrau, Réal, Bouvier-Dumolard, Merlin* (de Douay), *Durbach* [1], *Dirat, Defermon, Bory de Saint-Vincent* [2], *Félix*

1. L'inscription de M. Durbach tenait probablement au détail suivant. Le jour même de la capitulation, M. Durbach et le général Solignac se présentèrent de grand matin chez M. Dupont (de l'Eure) et lui dirent que, voulant avoir une explication sérieuse avec Fouché, ils le priaient, comme vice-président de la Chambre, d'assister à cette entrevue. « Je n'ai jamais mis le pied chez le duc d'Otrante, leur répondit M. Dupont (de l'Eure), je n'ai subi son contact que dans des réunions officielles; cependant, si ma présence peut vous encourager à le traiter comme il le mérite, je vous accompagnerai. » Les trois visiteurs surprirent Fouché au milieu des apprêts de sa toilette. « Duc d'Otrante, s'écria en l'abordant M. Durbach, espèce de colosse alsacien dont la voix dans les moments d'animation prenait un volume formidable, il court des bruits étranges; on assure que vous nous trahissez !—J'espère que vous ne croyez pas un mot de cela, mon cher monsieur Durbach, répondit Fouché sans tourner même la tête et avec le plus calme sourire; moi trahir! ajouta-t-il en haussant les épaules. — Je crois la chose impossible, répliqua M. Durbach; c'est ce que je dis à tous mes amis. Il suffit, au reste, de réfléchir pour se convaincre que, lors même que vous voudriez trahir, vous ne le pourriez pas; car, qu'est-ce donc que le duc d'Otrante? Est-ce que sous le duc impérial ne se cache pas Fouché de Nantes, Fouché le conventionnel, le régicide, le proconsul de Lyon, un homme que les Bourbons feraient pendre le premier s'ils venaient à rentrer? » Et puis, ajouta M. Durbach en grossissant sa voix et en fixant son regard sur Fouché, «Le duc d'Otrante n'ignore pas que s'il nous livrait à Louis XVIII, sa vie nous répondrait de sa trahison ! » Fouché, toujours souriant, continuait de s'habiller. « Monsieur Durbach, dit-il à ce dernier quand il eut achevé sa menace, je vois avec plaisir que je ne me suis pas trompé; je vous ai toujours regardé comme un homme d'intelligence et d'esprit. Oui, vous dites vrai : il faut me supposer dépourvu de tout bon sens pour croire que je puisse songer aux Bourbons. Je serais, d'ailleurs, plus coupable qu'un autre; car je sais ce dont ils sont capables; je les connais mieux que personne. » Et Fouché se mit immédiatement à raconter les plus étranges anecdotes sur tous les membres de la famille royale. « Eh bien, que pensez-vous maintenant du duc d'Otrante, dit M. Durbach à M. Dupont (de l'Eure), quand ils furent sortis. — Je pense, répondit ce dernier, qu'il continue à vous prendre pour dupe; et si vous tenez à connaître toute mon opinion, dit-il ensuite, en faisant allusion à cette extrême maigreur qui donnait à Fouché l'aspect d'un squelette, j'ajouterai que je n'ai jamais vu un plus hideux coquin. »

2. On n'a pas oublié sans doute l'accusation de trahison adressée directe-

*Desportes*, *Garnier* (de Saintes), *Hullin*, *Mellinet*, *Cluys*, *Courtin*, *Forbin-Janson* fils aîné, *Lelorgne Dideville*, sortiront dans trois jours de la ville de Paris, et se retireront dans l'intérieur de la France, dans les lieux que notre ministre de la police générale leur indiquera, et où ils resteront sous sa surveillance en attendant que les Chambres statuent sur ceux d'entre eux qui devront ou sortir du royaume, ou être livrés à la poursuite des tribunaux.

« *Art.* 3. — Les individus qui seront condamnés à sortir du royaume, auront la faculté de vendre leurs biens et propriétés, dans le délai d'un an; d'en disposer et d'en transporter le produit hors de France, et d'en recevoir pendant ce temps le revenu dans les pays étrangers, en fournissant néanmoins la preuve de leur obéissance à la présente ordonnance.

« *Art.* 4. — Les listes de tous les individus auxquels les articles 1 et 2 pourraient être applicables, sont et demeurent closes par les désignations nominales contenues dans ces articles, et ne pourront *jamais* être étendues à d'autres pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être, autrement que dans les formes et suivant les lois constitutionnelles auxquelles il n'est expressément dérogé que pour ce cas seulement.

« *Signé:* Louis

« *Par le roi*,

« Le ministre secrétaire d'État au département de la police,

« Duc d'Otrante. »

On pourrait croire, d'après la déclaration si formelle et si précise de ce dernier article, que des proscriptions nouvelles devenaient impossibles : cette déclaration devait se trouver un nouveau mensonge; loin de fermer irrévocablement la porte aux vengeances, l'ordonnance du 24 juillet fut au contraire le début de la réaction.

Tous les hommes que Fouché vouait ainsi à l'exil, à la ruine, à la mort, n'étaient pas restés également intelligents, également fermes jusqu'au dernier jour; un certain nombre, perdant tout sang-froid au lendemain de Waterloo, avaient puissamment aidé au succès de l'invasion, les uns en jetant la terreur au sein des pouvoirs publics, en conseillant ou en exigeant l'abdication,

ment à Fouché par M. Defermon, ni le discours où M. Bory de Saint-Vincent signalait la *main* du duc d'Otrante aux défiances de la Chambre et du pays; leur proscription n'avait probablement pas d'autre cause.

les autres en faisant décider la fatale convention de Saint-Cloud. On sait l'effet produit par le discours du maréchal Ney dans la séance de la Chambre des pairs du 22 juin. Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), MM. Durbach, Thibaudeau, Merlin (de Douai), Félix Desportes, le duc de Bassano lui-même, n'étaient-ils pas de ceux qui avaient le plus insisté pour que Napoléon rendît son épée aux deux Chambres et au duc d'Otrante? Qui donc avait déployé, pour le rappel de Louis XVIII et pour la remise de Paris aux Anglais et aux Prussiens, une ardeur ou une complaisance plus grande que les maréchaux Soult et Grouchy, les généraux Carnot et Vandamme? La plupart des hommes que nous venons de nommer avaient des comptes sévères à rendre, sans doute; mais si la France pouvait justement leur reprocher d'avoir facilité le triomphe des alliés et précipité la chute de son indépendance, était-ce donc aux Bourbons à les punir? La restauration, inintelligente comme toujours, alla contre son but : les rigueurs de l'ordonnance du 24 juillet, par cela qu'elles étaient dictées par les alliés à un pouvoir qui leur devait son triomphe, ces rigueurs couvrirent d'une sorte d'amnistie plusieurs des noms qui s'y trouvaient compris; la persécution fit oublier les fautes, et les coupables, aux yeux des contemporains irrités, ne devaient plus apparaître que comme des victimes ou des martyrs.

Le plus grand nombre des généraux proscrits se trouvaient à l'armée de la Loire. Tous auraient pu combattre et dicter des conditions au lieu d'en subir; et pourtant, dans leur confiance d'un entier oubli du passé, sur la foi de ces formelles promesses qu'à toute heure, en toute circonstance, leur donnaient Fouché et Davoust, avaient-ils hésité un seul instant à conseiller la capitulation, à l'accepter, et à paralyser la résistance de leurs officiers, la colère de leurs soldats? Quels faits, quels actes, d'ailleurs, pouvait leur reprocher le gouvernement royal, que Fouché, comme chef du gouvernement provisoire, et Davoust, comme ministre de la guerre ou généralissime, ne leur eussent commandés? Et, de ces deux hommes, l'un, ministre de Louis XVIII, les proscrivait, et le second, maintenu à la tête

de l'armée, échappait à la proscription! Le maréchal, dans sa proclamation du 11 juillet, leur affirmait qu'aucune réaction n'était à craindre, que pas une destitution n'aurait lieu. Complice de Fouché, n'avait-il donc fait, lui aussi, que les tromper jusqu'au dernier instant, jusqu'au dernier jour! Voilà les plaintes, les reproches, les accusations qui retentirent autour de Davoust à la lecture de la fatale ordonnance. Obligé de prouver à ses camarades et à ses subordonnés que, s'il était coupable envers eux, lui-même avait été trompé, le prince d'Eckmühl écrivit au ministre de la guerre Gouvion Saint-Cyr, une lettre dont nous citerons ces passages :

« Il vient de paraître ici une ordonnance à laquelle est jointe une liste de proscription criée et vendue publiquement dans Paris. Il est évident que l'on va ajouter à toutes les calamités qui pèsent sur notre malheureuse patrie les vengeances et les proscriptions. Il en est surtout, parmi ces dernières, contre lesquelles j'ai personnellement à réclamer. Je vois dans l'article 1er les noms des généraux Gilly, Grouchy, Clausel et Laborde. S'ils y ont été mis pour leur conduite au Pont-Saint-Esprit, à Lyon, à Bordeaux et à Toulouse, c'est la plus grave méprise, puisqu'ils n'ont fait qu'obéir aux ordres que je leur avais donnés en ma qualité de ministre de la guerre. Il faut donc substituer mon nom aux leurs. Je trouve sur cette liste le nom de Dejean fils; j'ignore si l'on a voulu parler du général Dejean, fils de l'inspecteur général du génie; si l'on voit un tel nom sur une liste de proscription, il n'y a pas de raison pour que tous n'y soient mis, puisque ce général était même sans activité de service à l'époque du 20 mars et qu'il n'a figuré dans aucun acte [1]. »

Ces réflexions venaient vingt-quatre jours trop tard. La capitulation une fois conclue, cet acte indigne devait fatalement produire tous les résultats annoncés par les généraux opposants et que le maréchal avait niés avec une si persistante énergie.

1. Les Bourbons n'avaient effectivement rien à reprocher au général Dejean; Fouché, en revanche, avait à punir dans ce général l'homme qui, le 29 juin, à La Villette, avait proposé de le faire arrêter et fusiller.

Ceux des généraux en faveur desquels il réclamait et qui conservèrent la liberté et la vie, le durent à la fuite et à l'expatriation ; les autres furent condamnés à mort; quelques-uns virent leur peine commuée en détention perpétuelle; Labédoyère, Ney, Mouton-Duvernet, ainsi que nous aurons à le dire, furent passés par les armes. Quant à Davoust, l'instrument de tous ces malheurs, il conserva ses titres, ses honneurs, ses pensions, et bientôt même la royauté restaurée récompensa par un manteau de pair ses services sous le gouvernement provisoire. Mieux aurait valu la proscription!

Le séjour du prince d'Eckmühl à l'armée pouvait difficilement se prolonger; la mesure des illusions qu'il avait entretenues dans tous les rangs de la troupe se trouvait comble; après la publication de l'ordonnance du 24 juillet, surtout, la position n'était plus tenable; il le comprit, et le même courrier chargé de remettre au ministre de la guerre la lettre dont nous venons de reproduire quelques passages, emportait l'offre de sa démission; le gouvernement l'accepta. Davoust revint à Paris dans le même moment où les maréchaux et les généraux proscrits s'enfuyaient, les uns vers les montagnes de l'Auvergne et des Cévennes, les autres vers les frontières les plus voisines. Le maréchal Macdonald, que le gouvernement lui donna pour successeur, transféra à Bourges le quartier général de l'armée. Deux ordres, en date des 1^er^ et 2 août, firent connaître ce double changement aux troupes; Macdonald, dans ces deux ordres, ne prononçait pas encore le mot de licenciement; il se bornait à annoncer que, pour soulager les habitants du fardeau des logements militaires, il allait *étendre* l'armée. Cette mesure fut le commencement de la dissolution : on disloqua les brigades et les divisions; les régiments d'un même corps ou d'une même arme se trouvèrent dispersés à de grandes distances les uns des autres; on éparpilla jusqu'aux bataillons ou aux escadrons de certains régiments. Une fois tous les rapports brisés, l'ordonnance pour la réorganisation de l'armée fut rendue publique (le 12 août), et l'on procéda au licenciement, mais par détache-

ments, par régiments, de manière à diviser les réclamations, à isoler les murmures et les résistances.

Tandis que deux anciens chefs des armées républicaines et impériales, l'un comme ministre, le second comme général, s'occupaient à faire disparaître la dernière armée de l'empire, l'artillerie des puissances coalisées s'efforçait de faire tomber les places et les forts, derniers refuges de l'indépendance française, que le courage de leurs garnisons maintenait encore debout au milieu de notre territoire envahi. Le drapeau tricolore, soutenu par les mains de quelques braves gens, continuait à flotter sur leurs murailles comme une dernière protestation contre l'abaissement de la patrie. Disons-le à l'honneur des hommes, simples gardes nationaux ou soldats de ligne, qui s'armèrent en 1815 pour la défense du sol national : il n'est pas un de ces forts, pas une de ces places qui ouvrit volontairement ses portes à l'ennemi; toutes répondirent par des coups de canon aux sommations des alliés. « Les nouvelles les plus affligeantes nous parviennent de toutes parts, s'écriait *le Journal des Débats*, le 14 juillet. Les états-majors et les commandants militaires des villes, pour peu qu'elles aient des murailles, consomment et aggravent le crime de leur rébellion par une résistance désespérée. Quelques-uns colorent leur conduite du zèle d'une fidélité hypocrite, refusant, disent-ils, de se rendre à des armées ennemies. » Les places de premier ordre, telles que Metz, Strasbourg, Lille, n'eurent pas, il est vrai, à se défendre; l'ennemi, n'osant en faire le siége, se contenta de les bloquer. En revanche, Arras, Condé, Valenciennes, Maubeuge, Avesnes, Landrecies, Le Quesnoy, Rocroi, Mézières, Givet, Marienbourg, Landau, Longwy, Thionville, Montmédy, Auxonne, Grenoble, toutes les autres places du nord et de l'est furent vigoureusement attaquées; elles se défendirent avec énergie. Quelques-unes contraignirent l'ennemi de se contenter de leur soumission à Louis XVIII et de la substitution du drapeau blanc au drapeau tricolore. Celles qui succombèrent firent payer cher leur défaite. Longwy, entre autres, sans autre garnison que ses habitants et 600 gardes nationaux mobilisés, se

défendit, durant près de trois mois, contre 24,000 Prussiens commandés par le prince de Hesse-Hombourg; la place avait subi deux siéges : une première fois, le 12 juillet, quelques centaines de militaires retraités et de volontaires, organisés en *corps francs de la Moselle*, conduits par le général Mériage, par les colonels Viriot et Yung, avaient mis en déroute les assiégeants, après leur avoir tué 8 à 900 hommes, blessé un grand nombre de soldats, et enlevé plusieurs batteries de position. Les Prussiens ne purent reprendre leurs opérations qu'après la dissolution de ces corps francs par le gouvernement de Louis XVIII[1]. Le petit fort de Rodemack, entre Luxembourg et Thionville, ne renfermait qu'un faible détachement de gardes nationaux : investi le 25 juin par les Prussiens, sa petite garnison repoussa toutes les attaques, et plus d'un mois après, le 31 juillet, elle subissait un dernier assaut. Un autre fort, près de Briançon (Hautes-Alpes), n'avait pas de garnison; il allait tomber au pouvoir de l'ennemi : les habitants de *Saint-Chaffre*, petite commune voisine, hommes et femmes, enfants et vieillards, coururent s'y renfermer avec la résolution de la défendre. L'ennemi envahit leurs maisons désertes, et menace de les incendier s'ils n'y rentrent pas; ces maisons étaient toute leur fortune : *brûlez!* répondirent les héroïques paysans. Le feu dévora effectivement le pauvre village; mais le fort fut conservé à la France. Quelques circonstances rendirent remarquable la résistance de Huningue.

Le 25 juin, à la nouvelle de la bataille de Waterloo, son commandant, le général Barbanègre, assembla la garnison et lui annonça la défaite. Tous les soldats jurèrent de conserver la place à la France ou de s'ensevelir sous ses ruines; ils étaient cent

1. Un avocat de Metz, M. Frantz, de Sarrelouis, servait comme capitaine dans l'un de ces corps (le 2e), corps armé et équipé, en grande partie, à ses frais; il y avait dépensé plus de 200,000 fr., toute sa fortune. Poursuivi à l'occasion de ce rare exemple de patriotisme, condamné à mort et exécuté en effigie en 1816, il ne put rentrer en France qu'après la révolution de 1830 à laquelle il demanda vainement, nous ne dirons pas une récompense, mais une indemnité pour ses sacrifices.

trente-cinq ainsi divisés : cent canonniers, trente soldats de ligne, cinq gendarmes. Les habitants de Bâle, apprenant à leur tour le désastre du 18 juin, se jetèrent sur les villages français de la frontière, pillant, dévastant, incendiant les bâtiments d'exploitation rurale et les maisons. De nombreux chariots, amenés par eux, emportaient les récoltes, les provisions et les meubles des malheureux campagnards. Barbanègre, pour faire cesser ce pillage, tira sur Bâle, dont les habitants s'empressèrent d'invoquer le secours de vingt-cinq mille Autrichiens qui venaient de pénétrer en Suisse sous les ordres de l'archiduc Jean. L'archiduc investit bientôt Huningue ; la tranchée fut ouverte le 14 août, et cent trente bouches à feu, divisées en vingt-huit batteries, commencèrent le bombardement. Huningue ne fut bientôt plus qu'un monceau de décombres. Une caserne que Barbanègre avait fait blinder avec soin, servait de refuge aux blessés, aux vieillards, aux enfants et aux femmes de la ville. Les habitants valides s'employaient à étouffer les incendies ou travaillaient aux réparations de la place; les enfants et les femmes, bravant la mort, portaient les munitions sur les remparts; la garnison restait sous les armes jour et nuit, et se multipliait pour présenter constamment quelques hommes sur les points les plus menacés.

Le 22, un dépôt de munitions ayant sauté dans la redoute Custine, distante d'environ trois cents mètres du corps de la place, les *trois* canonniers qui défendaient ce poste avec deux canons, se replièrent. Quatre à cinq cents Auchichiens essayèrent immédiatement de s'y établir; les trois canonniers revinrent avec quelques camarades de renfort; l'ennemi fut chassé. Le 23, le bombardement durait encore; l'archiduc fit sommer la place. Barbanègre répondit en offrant d'arborer le drapeau blanc et de reconnaître Louis XVIII; le bombardement continua. Enfin, le 26, on convint d'un armistice dont le général français profita pour passer en revue sa garnison qui, employée sans relâche et jusqu'au dernier homme au service des pièces, n'avait pu être réunie une seule fois depuis le commencement du

siége : les deux tiers étaient tués ou se trouvaient hors de combat. Prolonger la défense devenait impossible. Barbanègre consentit à traiter. La capitulation qu'il signa lui accorda le droit de sortir de la place avec tous les honneurs de la guerre et le laissait libre d'aller rejoindre l'armée de la Loire. Le 27, au matin, l'armée autrichienne, ainsi que la population entière de Bâle et des villages suisses de cette frontière, se trouvèrent rangés sur les glacis de la place, pour assister au départ de Barbanègre et de sa troupe ; les débris de la garnison qui depuis onze jours tenait tête à toute une armée ne tardèrent pas à paraître : deux tambours ouvraient la marche, puis venaient un peloton d'infanterie de ligne, le général avec quelques officiers d'état-major, deux pelotons de canonniers et les cinq gendarmes: en tout cinquante hommes. A la vue de ce faible détachement, des cris d'admiration sortirent des rangs ennemis, et l'archiduc Jean, s'approchant de Barbanègre, lui témoigna toute l'estime que lui inspirait sa résistance et l'embrassa. Que ne pouvait donc pas la France, même après Waterloo, avec une pareille population et de tels soldats!

Le licenciement de l'armée de la Loire et celui des garnisons des places fortes fut achevé dans le courant de novembre. Un seul fait de résistance marqua ce douloureux sacrifice. La garnison de Strasbourg, placée sous les ordres du général en chef, comte Rapp, était nombreuse. Depuis longtemps elle ne recevait aucune solde. L'annonce de son licenciement lui parvint dans les derniers jours d'août; les ordres du gouvernement, disait-on, enjoignaient de renvoyer chaque homme isolément, sans argent, sans armes, et de livrer dix mille fusils aux corps alliés chargés du blocus de la place. A ces nouvelles, les esprits fermentent et s'agitent. Le 2 septembre, au matin, une nombreuse députation de sous-officiers se rend auprès du général en chef, l'interroge respectueusement sur le paiement de l'arriéré dû à la troupe, et apprend qu'il n'existe pas de fonds pour l'acquitter. Les sous-officiers sortent, ils tiennent conseil sur la place d'armes, et rentrent ensuite à leurs casernes.

Peu d'instants après, tous les régiments prennent les armes et proclament pour chef le sous-officier Dalhousie, sergent-major de voltigeurs au 7e régiment d'infanterie légère. Ce sous-officier prend immédiatement le commandement suprême et remplace par des sous-officiers, par des caporaux, même par de simples soldats, les officiers généraux de la garnison, les officiers supérieurs et les simples officiers de chaque régiment. Ces soins pris, de forts piquets sont placés par ses ordres à toutes les portes de la ville, avec défense de laisser sortir aucun habitant; d'autres se portent à l'arsenal, devant les maisons du receveur général et du payeur de la division; la demeure du général en chef est en même temps cernée; six pièces d'artillerie chargées à mitraille, sont braquées, mèche allumée, devant l'entrée principale; la place d'armes se couvre de canons et d'obusiers avec leurs caissons; Strasbourg, en un mot, est étroitement bloqué par sa garnison; toutes les relations avec le dehors sont brusquement fermées. Un ordre signé *la garnison*, affiché dans toute la ville, ne tarda pas à faire connaître le but de ce mouvement : *la garnison* déclarait qu'elle entendait être payée de sa solde; qu'elle ne quitterait les armes et que les portes de la ville ne deviendraient libres pour les habitants, que lorsque ce paiement serait effectué.

Toutes les caisses publiques se trouvaient vides; la municipalité s'assembla et frappa sur les habitants un emprunt forcé d'environ 700,000 fr.; chaque cotisation devait être versée le 4 à midi. L'agitation, pendant ces deux jours, n'exista que dans l'intérieur des maisons; au dehors, l'ordre le plus parfait ne cessa de régner. De fortes patrouilles d'infanterie et de cavalerie, sillonnant toutes les rues à chaque heure du jour et de la nuit, ne toléraient aucun attroupement, interdisaient le moindre cri; tout soldat rencontré en état d'ivresse était immédiatement arrêté et puni. Le service dans toutes les armes, armes savantes ou troupe de ligne, se faisait comme à l'ordinaire; la garde des postes placés à l'extérieur, devant les postes ennemis, était même l'objet d'une surveillance et d'une sévérité inaccoutumée.

On eût dit que les sergents et les soldats, improvisés pendant ces deux jours, chefs de compagnie, de bataillon, de régiment, ou chefs de corps, remplissaient depuis plusieurs années les fonctions que l'événement venait de leur confier. La complète absence d'uniformes à épaulettes à la tête de détachements, sur les places et dans les rues, était le seul indice du changement opéré dans le commandement; tous les officiers étaient consignés dans leurs logements; le général Rapp et les principaux chefs étaient gardés à vue. Enfin, le 4, à midi, les 700,000 fr. furent versés. Dans la journée, tous les fourriers des compagnies, munis des livres de comptabilité de chaque corps, firent la distribution de ces fonds, d'abord aux officiers, puis aux sous-officiers, ensuite aux soldats; on paya les généraux eux-mêmes. Cette opération, à laquelle présidèrent le plus grand ordre et la régularité la plus parfaite, une fois terminée, une nouvelle adresse signée *la garnison*, annonça que les troupes étaient satisfaites. Chaque régiment se rendit ensuite sur la place d'armes et défila, au son de la musique militaire, devant Dalhousie et son état-major improvisé. Le défilé fini, tous les postes furent retirés, on rentra les canons dans leurs parcs, les portes de la ville et toutes les communications furent rouvertes, les officiers de tous grades reprirent leurs commandements, et le licenciement put s'opérer.

Sous l'ancienne monarchie, les maux nés de la guerre étaient souvent moins fatals aux populations que les désordres produits par le licenciement des bandes congédiées après la lutte. Composées en grande partie de mercenaires que nulle affection n'attachait au sol, nul intérêt au pays, et pour lesquels l'existence des camps était la liberté, ces bandes, devenues oisives, continuaient leur vie de pillage et devenaient le fléau des campagnes et des cités. Par un contraste qui est l'honneur du nouvel état social créé par la révolution, on put voir, en 1815, une armée de deux cent mille soldats dissoute et licenciée sans que le moindre tumulte et le moindre désordre vinssent signaler le brusque changement apporté dans la position de cette masse d'hommes

jeunes et énergiques. Enfants du sol, fils de propriétaires, de cultivateurs, d'artisans ou d'ouvriers, les soldats composant cette patriotique armée reprirent le chemin du foyer paternel, emportant avec eux le regret amer de notre gloire éteinte, de notre grandeur perdue, et un profond ressentiment du triomphe de l'étranger. Cette colère, qui grondait au fond de tous les cœurs, devait suivre la génération militaire et la jeunesse de 1815 à travers les années qui allaient venir; la seconde restauration en ressentit les secousses, et, quinze ans plus tard, les journées de juillet 1830 en étaient l'éclatante mais trop passagère explosion.

La dissolution de l'armée était, pour les souverains, le préliminaire obligé des transactions à intervenir; ils entendaient ne traiter avec le nouveau gouvernement qu'après avoir désarmé la France. Aussi, près de six semaines s'écoulèrent-elles après la rentrée de Louis XVIII, sans que le mot négociation fût prononcé. Le temps, toutefois, n'était point perdu. Chaque jour les ministres des différentes cours, réunis en conférences secrètes, discutaient les sacrifices qui nous seraient imposés. De son côté, M. de Talleyrand, qui s'était réservé la direction exclusive des relations diplomatiques avec les alliés, essayait de neutraliser ces conciliabules menaçants, en s'efforçant de diviser une seconde fois la coalition et de conjurer, par des traités particuliers, les dispositions défavorables que chaque puissance pourrait apporter dans un traité général. Six mois auparavant, à Vienne, le même travail avait eu pour résultat le traité secret du 3 janvier; mais les circonstances n'étaient plus semblables : les questions qui partageaient alors les quatre cours se trouvaient résolues; et toutes quatre n'avaient plus qu'un même intérêt, affaiblir la France; une même volonté, prendre de fortes précautions contre un nouvel effort de la révolution armée.

Seule, la Russie pouvait trouver des motifs de modération dans sa position géographique et dans le besoin de balancer l'agrandissement démesuré donné à la Prusse et à l'Autriche par les traités de 1814 et par le récent traité de Vienne; pour la

Russie, la France devenait en quelque sorte une alliée nécessaire et devait, à ce titre, rester grande et forte. De tous les cabinets coalisés, le cabinet de Saint-Pétersbourg était donc celui dont les Bourbons auraient dû surtout chercher à se rapprocher; aucun, d'ailleurs, n'avait autant de droits à la reconnaissance de ces princes; mais M. de Talleyrand, à Vienne, s'était montré un politique si peu intelligent, que nulle cour n'avait à se plaindre autant que la Russie de la diplomatie et des diplomates de la restauration. Les derniers événements aigrissaient encore le ressentiment d'Alexandre; ce n'était pas une armée russe qui venait de triompher de Napoléon, mais une armée anglaise; le nom du tzar était remplacé dans les bulletins de victoire par celui de l'Anglais Wellington; et l'influence de ce général, ainsi que l'influence de son gouvernement, rendue prépondérante par la journée du 18 juin, dominait depuis ce moment dans les conseils de Louis XVIII. Le mécontentement d'Alexandre se manifesta dès le lendemain de son arrivée. On sait que M. de Talleyrand, pour regagner ses bonnes grâces, avait réservé le portefeuille de l'intérieur à l'aide de camp Pozzo di Borgo, et donné le ministère de la maison du roi au duc de Richelieu; le comte Pozzo dut refuser le portefeuille qui lui était réservé; et M. de Richelieu, arrivé de Bruxelles peu de jours après le tzar, repoussa le titre ministériel dont le chef du cabinet l'avait investi. M. de Talleyrand crut neutraliser les effets de cette irritation en redoublant d'avances et de caresses auprès des représentants de l'Angleterre. En annonçant au gouvernement royal, le 25 juillet, la levée du blocus des ports français dans une note, communication spéciale, complétement étrangère aux négociations dont M. de Talleyrand attendait impatiemment l'ouverture, lord Castlereagh disait « que sa cour lui avait enjoint d'inviter le roi de France à porter toute son attention sur le commerce des esclaves, et qu'il se flattait que ce monarque, si noblement rétabli sur son trône, s'empresserait de maintenir l'abolition de la traite sans réserve ni restriction. » Le 30, M. de Talleyrand répondit « que le roi avait donné des

ordres pour que, de la part de la France, ce commerce cessât dès à présent, partout et toujours; que l'abolition de la traite n'était point contraire au vœu de ses sujets, et que, par conséquent, la satisfaction de S. M. s'accroissait par l'idée qu'elle pouvait faire quelque chose d'agréable au peuple anglais. »

Que pouvaient ces déclarations philantropiques et cet échange de compliments contre la passion et les colères qui emportaient alors contre nous les autres puissances coalisées? L'Angleterre n'avait que sa voix dans le conseil commun, voix équivoque, car elle laissait ses alliés discuter, sans opposition, des plans de démembrement qui n'allaient à rien moins qu'à nous enlever le cinquième de notre territoire. Les petits États placés sur nos frontières se montraient les plus avides : les Pays-Bas, ce royaume de la veille, création exclusivement anglaise, réclamaient comme annexes de la Belgique, les départements formés par l'ancien Hainaut, par la Flandre et par l'Artois; les différents États de la Confédération demandaient que tous les départements ressortissant autrefois au vieil empire d'Allemagne, ceux de l'Alsace et de la Franche-Comté, entre autres, fussent réunis au corps germanique; la Prusse ne voulait rien moins que porter ses frontières jusqu'en Champagne; la Sardaigne réclamait la Savoie, ainsi que plusieurs districts français limitrophes; l'Autriche, enfin, exigeait la Lorraine, et c'était son représentant, M. de Metternich, qui, dans les conférences, se chargeait le plus habituellement d'indiquer et de motiver les sacrifices que la coalition victorieuse devait nous imposer; il disait : « La France, depuis des siècles, a eu pour système constant d'augmenter le nombre de ses forteresses et de diminuer, par la démolition ou par la conquête, les forteresses de ses voisins; c'est à ce système qui lui donnait tous les avantages de l'offensive et de la défensive qu'elle a dû ses principaux succès. Elle a trois rangs de places fortes; on peut donc raisonnablement exiger qu'elle abandonne la première ligne de ces places; les deux rangs que lui laissera cette perte la constitueront encore la puissance la mieux arrondie et la mieux défendue de

l'Europe. La cession de cette première ligne est d'autant plus nécessaire, ajoutait-il, que la plupart des États ses voisins sont gênés, hors d'état de subvenir aux frais énormes de construction d'un certain nombre de forteresses, et qu'ils n'ont que ce moyen de posséder les places nécessaires à leur défense. » M. de Metternich, dans ces pourparlers préliminaires, résumait en ces termes les bases du nouveau traité : 1° confirmation du traité de Paris du 30 mai 1814, dans celles de ses dispositions qui ne seraient point modifiées par le nouveau traité; 2° cession au roi des Pays-Bas des districts ayant fait autrefois partie de la Belgique; au roi de Sardaigne, de la Savoie; à la Prusse, à l'Autriche, et au corps germanique, d'un certain nombre de places et de plusieurs départements de l'est; 3° démolition des fortifications de Huningue, avec l'engagement de ne jamais les rétablir; 4° indemnité de 600 millions pour frais de guerre; 5° paiement d'une autre contribution de 200 millions pour construction de nouvelles places fortes dans les pays limitrophes de la France; 6° occupation durant sept années, d'une partie des départements du nord et de l'est par 150,000 hommes entretenus aux frais de la France, et commandés par un général à la nomination des alliés.

Il y avait loin de ces exigences impitoyables aux solennelles déclarations de respect pour la France, pour son indépendance et ses droits, dont les membres du gouvernement provisoire, les meneurs des deux Chambres et les chefs de l'armée s'étaient servis pour combatre toute pensée de résistance ! L'histoire, assurément, ne saurait trop énergiquement flétrir les officiels mensonges des manifestes publiés à Vienne; mais ce serait méconnaître les choses humaines que de prétendre que, le lendemain de la conquête, le vainqueur est toujours maître de tenir les engagements de la veille. Ainsi, les souverains se laissèrent entraîner par le ressentiment de leurs peuples, que l'occupation française avait si longtemps foulés, et par les colères de leurs généraux et de leurs ministres. La morale leur commandait sans doute de repousser ces suggestions de haine et de vengeance, ils

furent déloyaux en ne résistant pas; mais étaient-ils donc moins coupables, ces gens repus ou fatigués, cohue de poltrons ineptes, qui ; sur la foi de ces vaines promesses d'un ennemi, avaient précipité Napoléon du trône, enchaîné le courage de nos soldats et livré la France sans conditions et sans combat?

Quel que fût le mystère dont les ministres de la coalition s'efforçassent d'entourer leurs délibérations, un personnage que M. de Talleyrand s'était adjoint comme négociateur avec le baron Louis, le duc Dalberg, réussit cependant à en pénétrer le secret. M. de Talleyrand invoqua la médiation du duc de Wellington : « L'Angleterre, lui disait-il, avait tout à perdre dans un démembrement; l'accroissement de puissance réclamé par la Prusse et par l'Autriche aux dépens de la France, ébranlerait l'équilibre européen. » Wellington, après avoir d'abord hésité, remit à la conférence une note où il exposait « qu'il résulterait des mesures proposées par l'Autriche, la Prusse et les Pays-Bas, un notable dérangement dans la balance de l'Europe, balance dans laquelle, de l'aveu de toutes les puissances, la France devait entrer pour un poids considérable; que la séparation de plusieurs provinces de ce royaume, favorable à ceux qui profiteraient de ces dépouilles, ne conviendrait pas à d'autres États; que détacher des portions importantes de cette monarchie dans le but de l'affaiblir, ne suffisait pas; qu'il fallait savoir à qui les donner; que les Pays-Bas, ce royaume que les alliés se proposaient surtout de garantir, n'avaient pas une armée assez nombreuse pour occuper des places d'une enceinte aussi considérable, par exemple, que Valenciennes; qu'il était donc d'avis qu'on pouvait suppléer à la cession de plusieurs places de la Flandre française, en fortifiant quelques-unes des villes frontières des Pays-Bas. »

Communication privée et dans laquelle le duc de Wellington avertissait les ministres alliés qu'il parlait non comme organe de son gouvernement, mais en son nom personnel, sur un point isolé, cette note n'était pas de nature à modifier les résolutions déjà arrêtées; la conférence n'en tint aucun compte, et bientôt il sortit de son travail une carte où figuraient comme retranchés

de la France, l'Alsace, la Lorraine, le Hainaut, la Flandre et de notables parties de la Champagne, de la Franche-Comté et du Bugey [1]. M. Dalberg parvint à s'en procurer une copie qui fut mise sous les yeux de Louis XVIII, en même temps qu'une série de journaux allemands où tous les faits relatifs à la *Lorraine* et à l'*Alsace* se trouvaient déjà placés sous le titre ALLEMAGNE. Louis XVIII avait de ses droits et de son titre un respect qui était sa dignité ; il voyait la patrie en lui ; amoindrir la France, c'était le dépouiller ; sa fierté se révolta ; il fit demander une entrevue à Alexandre et au duc de Wellington. « Mylord, dit-il à ce dernier quand ils furent réunis, je croyais, en rentrant en France, régner sur le royaume de mes pères ; il paraît que je me suis trompé ; je ne saurais cependant rester qu'à ce prix ; croyez-vous, Mylord, que votre gouvernement consente à me recevoir si je lui demande encore asile? » Il y avait de la grandeur dans cette parole du vieux roi ; Alexandre, ému, s'écria : « Non, non, Votre Majesté ne perdra point ces provinces ; je ne le souffrirai pas ! »

Le lendemain, le comte Capo d'Istria, qui avait remplacé dans la conférence le comte Nesselrode, mettait sous les yeux des autres ministres alliés, au nom de la Russie, une note contenant ces passages :

« La délivrance de la France du joug de Bonaparte et la réintégration de Louis XVIII sur son trône, premiers objets de l'alliance, ont été atteints. Les alliés ont le droit d'exiger maintenant de la France des garanties morales et réelles ; mais ils ne peuvent exiger le droit de conquête. Le motif de la guerre a été le maintien du traité de Paris comme base des stipulations du congrès de Vienne ; la fin de la guerre ne saurait donc exiger la modification du traité de Paris. Si l'on portait atteinte à l'intégrité de la France, il faudrait revenir sur toutes les stipulations de Vienne, procéder à de nouvelles distributions territoriales et combiner un nouveau système d'équilibre. Les alliés ont reconnu le roi de

1. L'ancien Bugey forme une partie du département de l'Ain.

France durant l'usurpation de Bonaparte; il vient d'être replacé sur son trône par la force de leurs armées; il est donc de leur justice autant que de leur intérêt, d'affermir l'autorité de ce monarque et de l'aider du concours de toute leur puissance à ne fonder que sur un intérêt général et national la forme de son gouvernement. » Le ministre russe concluait en proposant, comme garantie de la tranquillité de l'Europe contre toute atteinte de la France, de renouveler le traité de Vienne du 25 mars; de prendre en France une position militaire qui serait maintenue pendant le temps jugé nécessaire pour la complète stabilité du gouvernement royal; et de mettre les États limitrophes en état de lui résister, à l'aide d'une ligne de forteresses opposées aux places fortes de la Flandre, de la Lorraine et de l'Alsace.

Malgré la rigueur des mesures de sûreté indiquées pour assurer la soumission de la France, cette note était autrement ferme, autrement secourable que la note du duc de Wellington. Par cela seul que la Russie entendait maintenir le traité de Paris, la France échappait au démembrement. Ce fait, dans la position de dépendance et d'impuissance profonde où se trouvaient Louis XVIII et son cabinet, était un bénéfice considérable; M. de Talleyrand faillit encore l'annuler. Peu de jours après l'envoi de la note du duc de Wellington et pour en venger l'insuccès, M. de Talleyrand, toujours dominé par la pensée d'entamer l'union des puissances, n'avait rien trouvé de mieux pour y parvenir que de menacer les alliés d'une insurrection nationale. Recourant à la pratique de ces petits moyens, à cette guerre de petites intrigues qui étaient toute sa politique et tout son génie, il fit répandre parmi les chancelleries et au milieu des états-majors militaires des puissances, le bruit d'un général et prochain soulèvement. Les rigueurs de l'invasion et les impitoyables exigences des souverains irritaient tous les esprits, disaient les confidents du ministère; le midi et la Vendée, déjà en armes, étaient prêts à se joindre aux débris des anciennes troupes impériales; et plusieurs fois, dans le conseil, on avait déjà posé la question de la retraite du roi et de son gouvernement derrière

la Loire. Deux rapports de Fouché à Louis XVIII sur l'état de la France, sur les ravages de l'occupation et l'exaspération des départements envahis, rapports qui reçurent une publicité dont M. de Talleyrand fut complice, vinrent en aide à ces rumeurs. Les étrangers ne se faisaient pas illusion sur les forces réelles de la France; ils savaient que, bien que vaincue, il lui restait encore assez de forces, si elle se levait, pour rejeter les envahisseurs hors de son territoire; ils devinrent inquiets; mais il arriva de ces craintes et de ces menaces ce que devait en attendre la prévision la plus vulgaire : au lieu de désunir les puissances, elles les rapprochèrent. La Russie, sans abandonner le principe de sa note, consentit à laisser détacher plusieurs places de notre frontière du nord et de l'est; à leur tour, les autres États, modifiant leurs prétentions, renoncèrent à exiger le démembrement de nos provinces. En un mot, on se mit d'accord; un *ultimatum* fut arrêté. Ce fut le 16 septembre que, levant enfin le secret de leurs délibérations pour M. de Talleyrand et ses deux négociateurs adjoints, les ministres alliés signifièrent leurs prétentions; l'*ultimatum* posait les conditions suivantes : « Le canton et la place de Condé, les territoires et les places de Philippeville, de Marienbourg, le canton et la place de Givet, les places et les territoires de Sarrelouis et de Landau, seraient cédés aux Pays-Bas et aux États allemands; le fort de Joux appartiendrait à la Confédération Helvétique, celui de l'Écluse au roi de Sardaigne qui rentrerait en outre en possession de toute la Savoie; la France renoncerait à tenir garnison à Monaco; les fortifications de Huningue seraient démolies. La France paierait 600 millions de contributions de guerre, et 200 autres millions pour construction de forteresses opposées aux siennes. Enfin 150,000 soldats alliés, soldés et entretenus par la France, occuperaient, durant sept années, dix-huit forts et places fortes françaises dont on donnait la désignation. »

M. de Talleyrand et ses deux négociateurs adjoints répondirent à cet *ultimatum*, le surlendemain 18, par une note longuement élaborée, et qui était l'œuvre de M. de La Besnardière, un

des employés supérieurs du ministère des relations extérieures. Invoquant, contre les cessions de territoire exigées par les puissances, ce principe proclamé par elles dans tous leurs manifestes et dans leurs traités, *qu'elles faisaient la guerre contre Napoléon Bonaparte, non contre la France*, les négociateurs disaient : « Il n'y a pas eu de conquête, partant il n'y a point lieu à des cessions territoriales. » Pénétrés toutefois de la profonde impuissance d'une telle argumentation pour modifier les conditions dictées par l'Europe victorieuse à la France vaincue, ils s'empressaient d'ajouter : « Cependant, et malgré les inconvénients attachés à toute cession territoriale dans les circonstances actuelles, S. M. consentira au rétablissement des *anciennes limites*, sur les points où il a été ajouté à l'ancienne France par le traité du 30 mai 1814. Elle consentira également au paiement d'une indemnité; elle consentira encore à une occupation provisoire; la durée de celle-ci, le nombre des forteresses et l'étendue des pays à occuper seront l'objet d'une négociation; mais le roi n'hésite pas à déclarer qu'une occupation du royaume pour sept ans est entièrement inadmissible. S. M. se flatte que les souverains, ses alliés, consentiront à établir des *négociations* sur ces trois principes, aussi bien qu'à garder, dans le calcul des *quotités*, l'esprit de justice et de modération qui les anime. »

En acceptant le principe d'une cession territoriale, du paiement d'une indemnité de guerre, et de l'occupation de la France par une armée alliée, M. de Talleyrand admettait les principales conditions de l'*ultimatum* des coalisés; il ne s'agissait plus, ainsi qu'il le disait lui-même, que d'un calcul de *quotités;* ces *quotités*, quelles seraient-elles? Les alliés se contenteraient-ils, par exemple, pour toute cession territoriale, de l'abandon des parcelles de territoire situées en dehors de ces *anciennes limites* auxquelles nos négociateurs entendaient restreindre les sacrifices de cette nature? Le surlendemain, 20 septembre, les signataires de l'*ultimatum* répliquèrent sur cette question spéciale :

« La nécessité de garanties pour l'avenir est devenue plus sensible et plus urgente qu'elle ne l'était du temps du traité de Paris.

Ce qui a pu satisfaire les cours alliées en 1814 ne peut les contenter en 1815; la ligne de démarcation qui semblait devoir rassurer les États voisins de la France à l'époque du traité du 30 mai, ne peut répondre aux justes prétentions qu'ils forment aujourd'hui. Ce sont là les motifs puissants qui ont engagé les cours alliées à demander à la France quelques cessions territoriales. Ces cessions ne sont pas de nature à entamer l'intégrité substantielle de la France; elle n'en restera pas moins un des États les mieux arrondis, les mieux fortifiés de l'Europe et les plus riches en moyens de toute espèce pour résister aux dangers d'une invasion. Les soussignés ont quelque peine à comprendre sur quoi pourrait être fondée la distinction essentielle entre l'ancien et le nouveau territoire. Il est impossible de supposer qu'on ait voulu reproduire, dans les transactions actuelles, la doctrine de la *prétendue inviolabilité* du territoire français [1]. Ce serait détruire toutes les idées d'égalité et de réciprocité entre les puissances, que d'ériger en principe que la France jouirait seule du privilége de ne jamais rien perdre de ses anciennes possessions, ni par les malheurs de la guerre, ni par les arrangements politiques. Par ces motifs, les plénipotentiaires soussignés persistent dans l'*ultimatum* qu'ils ont présenté au roi de France. »

Les événements ne laissèrent pas à M. de Talleyrand le temps de répondre à cette note; quatre jours après l'avoir reçue, le ministère dont il était le chef tombait avec lui, sans effort et sans secousse, devant la seule approche de la nouvelle Chambre des députés.

Cette Chambre avait été convoquée le 13 juillet précédent par une ordonnance qui fixait au 14 août la réunion des colléges électoraux d'arrondissement; les colléges de département devaient s'assembler dans la huitaine suivante. Chaque collége d'arrondissement élisait un nombre de candidats égal à celui des députés que le département devait nommer; le collége de département,

1. Cette doctrine était celle que Napoléon, dans le congrès de Châtillon, opposait aux demandes de restitution de la Belgique et des départements de la rive gauche du Rhin.

choisissant parmi ces candidats, procédait à l'élection définitive. Les députés pouvaient être élus à vingt-cinq ans. Enfin, l'article 14 de cette ordonnance soumettait à la révision du pouvoir législatif, dans la prochaine session, les articles 16, 25, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46 de la Charte, c'est-à-dire toutes les dispositions de ce pacte relatives à la proposition et à la discussion des lois, à la composition des colléges électoraux et à l'élection des députés. A treize jours de là, le 26 juillet, une nouvelle ordonnance nommait les présidents de chaque collége électoral. Ces présidents, candidats indiqués par le gouvernement aux choix des électeurs, étaient choisis à l'image du ministère; ils offraient le plus étrange pêle-mêle d'anciens titrés ralliés à l'empire, de fonctionnaires de l'empire ralliés à la royauté, de magistrats et de membres du barreau mêlés aux faits des Cent-Jours. Les membres de la Chambre des représentants s'y trouvaient en assez grand nombre; on y voyait, entre autres, MM. Lanjuinais, Flaugergues, Roy, Tripier, Dupin, et jusqu'au général Foy, qui commandait une des divisions d'infanterie du 2e corps, à Waterloo. M. de Talleyrand, absorbé dans ses rapports avec les étrangers et dans ses tentatives de transactions diplomatiques, avait abandonné le soin de ces élections à Fouché; cette opération, dans sa pensée, était une sorte d'affaire de police politique à laquelle suffirait l'habileté du duc d'Otrante. Peu d'hommes, assurément, ont porté aussi loin que Fouché l'art odieux de faire servir toutes les mauvaises passions humaines à pénétrer les secrets d'autrui, à découvrir les intrigues et les trames politiques; nul ne savait aussi bien que lui tendre un piége et tromper; mais cette habileté constituait toute l'intelligence du duc d'Otrante, dont l'organisation morale, au reste, avait de nombreux rapports avec celle de M. de Talleyrand. Insouciant et irréfléchi, comme ce dernier, Fouché, dans toutes les affaires d'administration générale et de gouvernement étrangères à la police proprement dite, montrait une insuffisance qui échappait au public abusé; nul ne pouvant admettre une incapacité même relative chez un homme de ce

renom, on cherchait toujours de secrets desseins et de profonds calculs là où il n'y avait souvent qu'une imprévoyance vaniteuse et une incroyable légèreté. Bon nombre de présidents de colléges électoraux, avant de se rendre à leur poste, vinrent lui demander ses instructions. Fouché les écoutait à peine; occupé uniquement de lui-même, se posant en ardent révolutionnaire, exaltant son expérience, son pouvoir sur l'opinion et ses services, poursuivant de railleries souvent grossières les princes et le gouvernement dont il était le ministre, il congédiait les visiteurs avec ces mots : « Faites-vous nommer; voilà les seules instructions que je puisse vous donner. »

Fouché, M. de Talleyrand et leurs collègues étaient, au reste, sans inquiétude. Le corps électoral auquel ils venaient d'en appeler était encore le corps électoral de l'empire. Dans leur pensée, les mêmes éléments donneraient le même résultat, et tous attendaient avec la plus entière confiance une Chambre composée en grande majorité de propriétaires et de fonctionnaires dociles dont l'opposition, dans tous les cas, n'irait pas au delà de l'hostilité bénigne de la Chambre de la première restauration. L'événement devait les détromper.

Le 14 août, lorsque les colléges électoraux se réunirent, l'invasion couvrait nos provinces, les charges de l'occupation écrasaient les moindres villages, la désorganisation était générale; des destitutions nombreuses avaient déjà lieu dans tous les services publics; on annonçait l'épuration des tribunaux et des corps constitués de tous les ordres; la récente ordonnance du 24 juillet apparaissait comme une menace de proscription aux fonctionnaires de tous les régimes, et le bruit d'affreux massacres qui ensanglantaient les grandes villes du midi, jetait l'effroi d'une extrémité du royaume à l'autre; en un mot, chacun craignait pour sa fortune et sa position, et commençait à trembler pour sa liberté ou pour sa vie. Il était difficile que sous l'impression de ces terreurs, et appuyé, dans la plupart des villes où se faisait l'élection, par la présence de soldats alliés, le vote de chaque électeur fût autre chose qu'un acte de soumission aux passions

du parti rendu dominant par l'invasion. Peut-être, dans beaucoup de colléges, les électeurs auraient-ils résisté à ces peurs s'ils avaient pu les abriter derrière la puissance du nombre ou la protection et l'influence du gouvernement. Mais en même temps que chaque collége ne comptait qu'un très-petit nombre d'électeurs, se composant presque toujours des propriétaires les plus riches et des fonctionnaires de l'arrondissement, le gouvernement, d'un autre côté, ne se montrait nulle part; son action n'existait pas encore; l'immense majorité des préfets et des sous-préfets, au moment des élections, entrait à peine en fonctions; quelques-uns n'avaient pas huit jours de résidence. Ainsi abandonnés à eux-mêmes et isolés, obligés, pour déposer leur vote, de passer, pour ainsi dire, sous les baïonnettes d'étrangers fanatisés, les électeurs oublièrent les intérêts généraux pour s'occuper uniquement de leurs intérêts de sécurité privée et de conservation personnelle; il n'était pas un membre de ces petites réunions qui n'eût donné des témoignages de zèle ou de dévouement aux pouvoirs antérieurs; tous s'efforcèrent de faire oublier ces précédents en exagérant leur zèle pour la nouvelle religion politique; et, cédant au besoin de se montrer royalistes fervents, de se créer un titre sinon à la confiance, du moins au pardon du nouveau régime et de ses partisans les plus exaltés, ils dirigèrent leur choix sur les hommes, anciens émigrés ou adversaires récents du gouvernement impérial, qui se prononçaient avec le plus d'emportement contre la révolution et ses lois, ou qui applaudissaient avec le plus de violence au triomphe de l'invasion. Le 15 août, tous les colléges d'arrondissement avaient présenté leurs candidats; le 22, les colléges de département procédèrent à l'élection définitive; le 24, la Chambre royaliste de 1815 était nommée.

Pendant que l'ancien corps électoral impérial, dans ces jours calamiteux, infligeait à la France une Chambre dont la composition et les passions devaient rester exceptionnelles comme les circonstances qui l'avaient produite, M. de Talleyrand décimait, puis reconstituait la pairie. Une ordonnance, rendue le 24 juil-

let, avait rayé de la liste des anciens pairs tous les membres ayant accepté la pairie des Cent-Jours ; une seconde ordonnance du 17 août fit entrer dans la Chambre quatre-vingt-quatorze nouveaux membres. Aucune pensée politique exclusive, bien qu'on ait dit, n'influa sur la formation de cette liste ; les nominations n'eurent rien de systématique ; on avait besoin de pairs, on les prit partout, parmi les notabilités de l'empire comme parmi celles de l'ancien régime ; quelques-uns furent uniquement choisis parce qu'ils étaient *riches*. Le conseil avait procédé ainsi : durant plusieurs jours, à la fin de chaque séance, M. de Talleyrand dictait quelques noms ; d'autres noms étaient ajoutés par ses collègues ; les uns inscrivaient leurs parents, d'autres leurs amis, ceux-ci des personnages qui leur étaient recommandés ; le lendemain, des noms nouveaux venaient augmenter le nombre des élus ; on ne s'arrêta que lorsque la liste offrit un nombre de pairs à peu près égal à celui jugé nécessaire pour combler les vides déjà faits par la mort ou causés par l'élimination du 24 juillet. M. de Talleyrand fit alors dresser l'ordonnance de nomination et la porta au roi, qui signa sans regarder. Ces nominations étaient empreintes de la légèreté et des contradictions que l'on retrouve dans tous les actes de M. de Talleyrand ; ainsi, M. Boissy d'Anglas, un des pairs éliminés le 24 juillet pour leur acceptation de la pairie des Cent-Jours, figurait parmi les nouveaux élus ; son nom, à trois semaines de distance, se trouvait effacé, puis rétabli. M. Molé, son collègue dans la pairie impériale, et conseiller d'État, était également compris dans cette liste de nomination ; ce personnage, il est vrai, se justifiait de son titre de conseiller d'État, en disant qu'il avait protesté contre l'usurpation et l'usurpateur en refusant de signer l'adresse du 26 mars [1], et il demandait grâce pour son titre de pair en affirmant qu'au lieu de siéger, il était allé prendre les eaux. Enfin, par une autre bizarrerie, un homme dont Fouché avait inscrit le nom sur la première liste de proscription qu'il

1. V. t. II, chap. VI.

soumit au conseil, M. Lanjuinais, président de la Chambre des représentants, et qui, par cela même, n'avait pu faire partie de la pairie impériale, reprit son siége parmi les pairs de la royauté. Toutes ces questions de personnes semblaient, au reste, importer assez peu à M. de Talleyrand. Assurer à jamais la splendeur et la durée de l'institution, voilà ce qui occupait surtout son esprit, voilà où il plaçait sa gloire et son orgueil. *L'hérédité* lui sembla devoir garantir à la pairie cette double condition d'existence séculaire et d'éclat : le 19 août, une ordonnance déclara que désormais la dignité de pair demeurerait héréditaire ; M. de Talleyrand, en contre-signant cet acte, crut avoir fondé pour l'éternité.

L'introduction de près de cent nouveaux membres assurait au ministère le concours de la pairie ; mais ce concours ne suffisait pas ; le cabinet pouvait-il également compter sur l'appui des députés ? La correspondance des préfets l'affirmait. M. de Talleyrand était donc sans inquiétude sur sa position ministérielle, lorsque, quinze jours après les élections, des difficultés qui prenaient leur source dans la composition même du cabinet, vinrent lui porter les premiers coups.

On sait l'insistance des courtisans pour l'entrée de Fouché dans le ministère : mais, pour eux, les mérites du duc d'Otrante, ainsi qu'il arrive toujours, avaient disparu le jour où ce personnage avait cessé d'être utile. Le 6 juillet, lorsque la royauté se trouvait encore arrêtée aux portes de Paris, toutes les voix, autour de Louis XVIII, proclamaient Fouché le ministre nécessaire ; deux mois plus tard, l'épithète de *régicide* ne l'accueillait pas seulement à son passage à travers les appartements des Tuileries, elle le poursuivait jusque dans le cabinet du roi, dont la porte secrète venait d'être ouverte à M. Decazes par la fausse rumeur d'une tentative d'empoisonnement sur Alexandre [1]. M. Decazes convoitait le portefeuille de la police. Il

1. Cette rumeur d'empoisonnement avait été causée par la découverte, dans l'office du czar, d'une bouteille contenant une substance dont on ignorait la nature. M. Decazes se rendit immédiatement auprès de M. de Nesselrode, se

profitait de ses rapports directs avec Louis XVIII et de sa faveur naissante pour essayer de ruiner son supérieur hiérarchique dans l'esprit du maître. Rappelant, à toute occasion, le passé révolutionnaire du duc d'Otrante, son immoralité profonde et ses nombreuses trahisons, il était parvenu à inspirer à Louis XVIII de sérieuses inquiétudes pour son pouvoir, même pour sa vie. Ces terreurs toutefois ne dépassaient pas le seuil du cabinet royal, et concentrées entre le roi et le préfet de police, elles n'avaient pas encore entamé la position du ministre, lorsque les 8 et 11 septembre, le duc, puis la duchesse d'Angoulême, arrivèrent aux Tuileries à la suite d'un voyage de quatre semaines dans les provinces du midi.

Ces deux membres de la famille royale étaient demeurés durant la plus grande partie des Cent-Jours, l'un en Espagne, l'autre en Angleterre. Rentrés en France, trois semaines environ après le roi, le duc par les Pyrénées et Toulouse, la duchesse par le Havre, ils n'avaient fait qu'un très-court séjour à Paris. Le 15 août, tous deux étaient partis pour Bordeaux. Soit que le lamentable spectacle des fureurs de l'invasion, à ces premiers jours, eût imposé silence à leurs répugnances personnelles, soit qu'ils ne voulussent pas ajouter de nouveaux embarras à ceux sous lesquels fléchissaient le chef de leur race et ses conseillers officiels, la fille de Louis XVI et son mari, durant ce séjour, n'avaient point protesté contre la présence de Fouché dans le cabinet. Il n'en fut pas ainsi à leur retour : encouragée sans doute par l'exaltation royaliste des départements qu'elle venait de parcourir, la duchesse répondit à l'annonce d'une visite de tous les ministres, que ne pouvant prendre sur elle de supporter froidement la vue de l'un des hommes qui avaient envoyé son père à l'échafaud, elle ne recevrait pas le duc d'Otrante.

fit remettre la bouteille accusatrice et ordonna l'analyse du contenu. C'était un mélange destiné à nettoyer les meubles. L'inquiétude de Louis XVIII avait été vive; aussi M. Decazes reçut-il l'accueil le plus gracieux quand il apporta la nouvelle au monarque. « Je suis charmé, Monsieur, d'avoir un préfet de police aussi intelligent, lui dit le roi; vous viendrez désormais me rendre compte personnellement de tous les événements importants de ma capitale. »

Le maintien de Fouché devenait difficile après une telle déclaration ; les secrètes terreurs du roi, d'un autre côté, commençaient à n'être plus un mystère ; le cabinet, au risque de sa propre existence, soutiendrait-il le ministre de la police? M. de Talleyrand n'était point l'homme d'un pareil sacrifice. Un soir donc, dans le conseil, à la suite de nous ne savons quelle discussion, il prononce tout à coup le nom des États-Unis, qu'il avait habités pendant l'émigration, et s'étend avec complaisance sur la richesse de leur sol, sur la magnificence de leurs forêts vierges, sur la grandeur de leurs fleuves ; il vante surtout la beauté du fleuve Potomac et la fraîcheur de ses bords ; puis se tournant brusquement vers Fouché, il lui demande si la position d'ambassadeur, sur cette terre fortunée, ne lui semble pas la position la plus heureuse qu'un homme politique pût envier ; on s'y trouvait, disait-il, à l'abri des orages qui désolaient la vieille Europe, et il n'était pas jusqu'à la forme républicaine du gouvernement qui ne dût séduire un ancien ami de la république. « Duc d'Otrante, ajouta-t-il, cette position est bien belle, comme vous le voyez ; eh bien ! je peux vous la donner, si vous le désirez. « Les ministres écoutaient, surpris ; Fouché, vers qui se dirigeaient tous les regards, ne semblait pas moins étonné que ses collègues ; il ne répondit que ces mots : « Est-ce que l'on veut se débarrasser de moi? » M. de Talleyrand ne répliqua rien.

Deux jours plus tard, M. de Talleyrand se voyait obligé à une démarche décisive. M. Pasquier, pour supporter la charge de son double portefeuille, s'était adjoint, avec le titre de secrétaires généraux, M. de Barante, à l'intérieur, et M. Guizot, à la justice. Pendant que le premier, sorte d'administrateur bel esprit, écrivait des circulaires, et que le second, nature emportée que dévorait la plus âpre ambition, s'efforçait de faire oublier son titre de protestant en épurant, avec une grande rigueur de zèle, les cours de justice et les tribunaux, M. Pasquier s'absorbait dans les signatures et dans les réceptions. Les membres de la nouvelle Chambre commençaient à arriver ; un grand nombre venaient visiter le ministre intérimaire de l'intérieur. L'un de

ces nouveaux élus, président de la Chambre des députés sous la première restauration, homme considérable, à ce titre, et influent, M. Lainé, fut interrogé par le ministre sur les dispositions de la nouvelle assemblée à l'égard du cabinet. « Ce qui domine dans tous les députés que j'ai vus, répondit M. Lainé, c'est une haine profonde de la révolution et des révolutionnaires. La présence de Fouché dans le cabinet leur semble une monstruosité ; si le ministère se présente devant elle avec le duc d'Otrante, ce dernier l'entraînera inévitablement dans sa chute. » M. Pasquier, effrayé, s'empressa de redire cette menace à M. de Talleyrand ; celui-ci n'hésita plus ; une négociation fut immédiatement entamée avec Fouché qui, le 19 septembre, remit sa démission aux mains du président du conseil en échange du titre d'ambassadeur auprès de la petite cour de Dresde. Cinq jours après, le 24, troublé, non par le remords, — de pareilles gens ne le connaissent pas, — mais par la peur ; effrayé à la pensée des colères qu'avaient dû susciter ses actes des trois derniers mois, croyant voir à chaque pas le bras d'une victime ou d'un vengeur se lever sur lui, Fouché, caché sous un épais déguisement, fuyait silencieusement de Paris, et ne quittait ces mystérieuses précautions qu'après avoir franchi la frontière.

On a longtemps exalté l'habileté de Fouché. Aux yeux de la foule, toujours si honteusement indulgente pour le vice heureux, la détestable adresse du duc d'Otrante a protégé sa déloyauté. L'improbité n'est pas toujours une bonne conseillère. Fouché, après Waterloo, avait eu dans les mains les destinées de la France. Si son intelligence se fût trouvée au niveau de sa réputation, il lui était facile, sinon de rendre à la France ses splendeurs effacées, du moins de contenir l'invasion, et d'imposer aux alliés une paix qui garantît nos droits et notre indépendance. Dans tous les cas, si la patrie devait succomber, il pouvait faire qu'elle tombât avec honneur. Alors, la défaite même n'était pas sans gloire ; elle rachetait peut-être le passé du duc d'Otrante. Mais cet homme préféra livrer la France à l'ennemi, en échange d'un titre ministériel, salaire de sa trahison.

Par un juste châtiment, ce titre, il le conserva deux mois à peine; et, à quelque temps de là, le cynique proscripteur, proscrit à son tour par une loi dite d'*amnistie*, mourait abandonné sur la terre d'exil. — Singulière habileté que celle qui ne sauve ni vos derniers jours de la proscription, ni votre mort de l'indifférence des contemporains, ni votre nom du mépris de la postérité !

La démission du ministre de la police et la vacance du ministère de l'intérieur laissaient le cabinet avec cinq ministres. M. de Talleyrand n'en croyait pas moins pouvoir ouvrir la session avec ce cabinet incomplet et à demi brisé. Il pensait que la démission de Fouché désarmerait les passions de la nouvelle Chambre; mais ce sacrifice ne pouvait satisfaire les exigences des députés: anciens émigrés, pour la plupart, ou notabilités nobiliaires de province et de petite ville, ils arrivaient de leurs départements avec la conviction sincère que la révolution, cause de ruine pour leurs familles ou pour eux-mêmes, était la source de tous les malheurs de la France et qu'elle seule y avait amené deux fois les alliés; ils l'accusaient de tous les maux de l'invasion. Voyant dans le second retour de Louis XVIII le triomphe longtemps attendu du principe monarchique sur le principe révolutionnaire, ils proclamaient que ce triomphe, prix des efforts de toute l'Europe, demeurerait une seconde fois sans résultat, si la royauté ne cherchait pas sa sécurité et sa force ailleurs que dans les institutions et les hommes de la république et de l'empire. En conservant, en 1814, ces hommes et ces institutions, les Bourbons, disaient-ils, avaient rendu le 20 mars un fait inévitable. La leçon ne devait pas être perdue; et le roi, sous peine d'une nouvelle catastrophe, était enfin obligé de comprendre que des royalistes seuls pouvaient fidèlement servir la royauté. Mais exclusifs comme tous les partis extrêmes, impatients, du moins un grand nombre, d'entrer à leur tour en possession des hautes fonctions politiques du gouvernement et des emplois lucratifs de l'administration, ils ne reconnaissaient pour royalistes que leurs amis et eux-mêmes. Pas un des membres du ministère

ne trouvait grâce devant leur sévérité. Ils reprochaient à M. de Jaucourt son ancien titre de sénateur; au baron Louis son ancienne qualité d'abbé, ainsi que sa présence, comme diacre assistant l'évêque d'Autun (M. de Talleyrand), à la messe de la première fédération; à M. Pasquier, ses fonctions de préfet de la police impériale, et au comte Gouvion Saint-Cyr ses services dans les guerres révolutionnaires; le maréchal, pour eux, n'était qu'un officier de fortune. Ces quatre ministres avaient des intentions excellentes, sans doute, disaient les nouveaux députés; mais entraînés par leurs habitudes, dominés par leur passé, il n'était pas un de leurs actes qui ne portât, même à leur insu, une empreinte révolutionnaire: ainsi, la plupart des préfets nommés par M. Pasquier étaient des préfets de l'empire; l'abbé Louis, comme ministre des finances, continuait à faire ordonner la vente des bois du clergé, et, dans ses rigueurs fiscales, il ne faisait nulle différence entre les émigrés et les jacobins; enfin, le ministre de la guerre, dissolvant les compagnies de mousquetaires gris et noirs, de chevau-légers et de gendarmes composant la *maison rouge*, les remplaçait par une garde royale instituée à l'image de la garde impériale [1]. L'ancienne monarchie ne connaissait pas de garde royale, s'écriaient les députés ayant servi dans l'armée des princes et dans l'armée de Condé; nos rois, en revanche, avaient une maison rouge! et quelques-uns, à cette occasion, prédisaient une nouvelle révolution, un nouvel exil à Gand. De telles rancunes et de pareils préjugés poursuivant MM. de Jaucourt, Louis, Pasquier et le maréchal Saint-Cyr lui-même, malgré les gages malheureux qu'il donnait à la seconde restauration, indiquent la mesure de l'estime où les nouveaux élus tenaient M. de Talleyrand. Si la présence de Fouché, régicide, dans le conseil du roi, avait semblé un fait monstrueux, celle de M. de Talleyrand, ancien évêque marié, était proclamée un scandale. M. de Talleyrand eut la preuve de cette disposition hostile dès le lendemain de la démission du duc

1. Ordonnance du 1er septembre.

d'Otrante. Pendant que lui-même, cette démission à la main, visitait chaque membre de la famille royale en sollicitant des compliments qu'on lui refusait, ses familiers colportaient bruyamment la nouvelle parmi les députés réunis à la bibliothèque du Palais-Législatif. « M. de Talleyrand a obtenu la démission de Fouché, s'écriaient-ils en abordant chaque membre.—C'est bien, leur répondait-on; et lui, M. de Talleyrand, quand donnera-t-il la sienne? » Décidé à tenir tête à l'orage, le premier ministre crut pouvoir triompher des passions des nouveaux élus en leur opposant l'autorité et la volonté positive du roi.

Louis XVIII, sous la première restauration, n'intervenait que par ses signatures dans le gouvernement et dans l'administration du royaume. On sait, en outre, que chaque ministre, maître dans son département, ne rendait compte de ses actes qu'à l'inexpérimenté M. de Blacas. L'intervention du roi, au retour de Gand, ne devint ni plus active ni plus directe. Il y avait cependant cette différence, que toutes les affaires se traitaient en conseil, et que les réunions des ministres, fréquentes, presque quotidiennes, se tenaient, non plus aux Tuileries, mais chez M. de Talleyrand et sous sa présidence. Les mesures une fois convenues étaient converties en ordonnances et soumises à Louis XVIII, qui signait sans observation, le plus souvent sans regarder. Ce n'était point par système politique, ainsi qu'on l'a dit, ni par respect pour la responsabilité ministérielle, cette loi du régime établi par la Charte, que le roi délaissait ainsi à ses conseillers l'absolue direction des affaires publiques; cet abandon tenait uniquement à l'âge, à l'état physique et aux habitudes de la personne royale. Surchargé d'un extraordinaire embonpoint, croyant sa vie menacée à chaque heure par une commotion sanguine, Louis XVIII fuyait tout effort et toute émotion. Accoutumé, par les loisirs du long et paisible exil d'Hartwell, au calme le plus profond; condamné, d'ailleurs, au repos par son obésité même et par ses nombreuses infirmités, il évitait avec soin la fatigue et l'ennui des affaires; les débattre était hors de son pouvoir; arrivé à soixante ans sans les avoir

jamais pratiquées, il les ignorait. *Tâchez d'arranger cela*, était sa réponse à toutes les difficultés graves ou insignifiantes que lui soumettaient ses ministres ou les personnes de son intimité. Plus les circonstances devenaient difficiles, et plus le roi se retirait dans son rôle d'inertie; surmonter ces obstacles était la tâche de ses conseillers, non la sienne. Or, depuis son retour, jamais la situation n'avait présenté un aspect plus inquiétant : la France frémissait sous l'invasion; la désorganisation était dans tous les services; l'étranger élevait les prétentions les plus exorbitantes; enfin, le gouvernement allait se trouver en face d'une Chambre dont la partie la plus remuante annonçait l'intention de tout renverser pour tout reconstruire. M. de Talleyrand connaissait son maître. Il se persuada que, dans une telle situation, la menace d'une retraite en masse du cabinet triompherait des habitudes et de la volonté de Louis XVIII, et que, pour éviter ce nouvel embarras, ce prince s'engagerait, sans hésiter, à soutenir le ministère contre la Chambre. Dans l'après-midi du 24 septembre, M. de Talleyrand annonça son intention à ses collègues, et se faisant accompagner par MM. Dalberg et Louis, ses négociateurs adjoints auprès des alliés, il se rendit immédiatement aux Tuileries. Introduit dans le cabinet du roi, M. de Talleyrand fit le tableau des difficultés que présentaient les négociations avec les souverains alliés, et dit ensuite quelques mots sur les dispositions peu favorables de la nouvelle Chambre; puis il ajouta « que le ministère ne pourrait rester aux affaires s'il ne se présentait pas devant la Chambre avec un appui personnel, *particulier* du roi, et si S. M. ne faisait pas connaître sa volonté très-ferme de le soutenir envers et contre tous, en raison de la gravité des circonstances. »

Cette perspective d'une lutte à soutenir contre la Chambre, causa de l'humeur à Louis XVIII; son attitude devint contrainte, il semblait mécontent. Toutefois, il aurait probablement pris l'engagement sollicité par le président du conseil, si ce dernier, contre sa propre attente, n'avait pas dépassé le but en ajoutant « que dans le cas où ses collègues et lui n'obtien-

draient pas l'appui qu'ils espéraient, ils se verraient obligés de remettre leurs portefeuilles au roi. »

La mauvaise humeur de Louis XVIII, à ces derniers mots, devint de l'irritation. Voyant une menace dans cette annonce de démission collective qui venait le surprendre à l'improviste et qu'il ne demandait pas, sa personnalité se trouva profondément blessée. Ne pouvait-on interroger sa volonté et attendre? Durant quelques instants, ses regards restèrent attachés au plafond ; enfin il les abaissa et prononça lentement ces mots : « Eh bien ! si le cabinet donne sa démission, je nommerai d'autres ministres. » M. de Talleyrand, d'abord interdit, répliqua : « Ainsi, le roi accepte nos démissions? » Louis XVIII ne répondit pas. M. de Talleyrand se retira. Le ministère se trouvait renversé.

« Nous sommes joués!» s'écria, en sortant du cabinet du roi, M. de Talleyrand, qui, jugeant toutes choses d'après ses propres actes, ne voyait partout que de petites intrigues et de petits complots. M. de Talleyrand ne se trouvait la victime d'aucune machination; il n'était dupe que de lui-même; il venait de se prendre dans son propre piége. Lorsqu'il avait paru, avec MM. Dalberg et Louis, devant Louis XVIII, ce souverain était pour le premier ministre et pour ses collègues dans le même sentiment d'indifférence où il se trouvait le matin, la veille et les jours précédents. Blessé, ainsi qu'il le dit ensuite lui-même, de ce que M. de Talleyrand semblait lui *mettre le marché à la main*, il avait cédé à un mouvement d'irritation qu'il parut regretter, au reste, quand il se vit sans ministres. Ce regret, pourtant, ne fut pas de longue durée : une fois le nouveau cabinet formé, on put entendre Louis XVIII, s'attribuant une volonté et une énergie qu'il n'avait pas eues, se féliciter de ses nouveaux choix et dire avec un certain orgueil « qu'il s'était débarrassé de M. de Talleyrand. »

La plupart des écrivains, les amis de M. de Talleyrand et lui-même, ont raconté que le refus de consentir aux exigences des alliés avait seul causé sa sortie du ministère. Le public, dans

sa crédulité accoutumée, s'est empressé d'accueillir cette fable. M. de Talleyrand n'avait pas de tels scrupules; l'acte d'armistice du 23 avril 1814 et le traité de Paris du 30 mai, imposaient à la France de plus grands sacrifices : avait-il hésité à les signer? Le nouveau traité, d'ailleurs, était à peu près convenu; M. de Talleyrand, du moins, en avait accepté toutes les bases; il ne discutait que sur les *quotités;* le temps seul lui manqua pour conclure. Sa chute, au reste, ne fut pas pour lui sans une sorte de compensation; cédant à ses pressantes sollicitations et aux prières de son successeur le duc de Richelieu, Louis XVIII récompensa les services de M. de Talleyrand par le titre de grand chambellan de sa maison et par un traitement annuel de cent mille francs. Tant que dura la seconde restauration, M. de Talleyrand devait rester relégué dans cette fonction de cour; sa disgrâce politique, pendant quinze années, demeura complète, et jamais, probablement, il ne s'en fût relevé, sans une révolution dont le drapeau était le drapeau tricolore, et le mot d'ordre la rupture des traités imposés par l'invasion. Ainsi, l'homme qui, le 10 avril 1814, avait relevé le drapeau blanc; le signataire de la monstrueuse convention d'armistice, du traité de Paris et des traités de Vienne, se vit accueilli, porté aux affaires par suite d'une révolution faite en haine de ces traités et de ce drapeau! Cet homme dont le nom fatal se trouve mêlé à tous les actes honteux ou coupables de 1814 et de 1815, devint à l'étranger le représentant et l'organe du mouvement politique accompli pour venger ces crimes et cette honte! Plus heureux que Fouché, son collègue et son émule, il ne laissa pas ses os sur la terre étrangère; il fut jusqu'à la fin le conseiller ou l'ami des rois; il eut des admirateurs, des disciples, et, qui pourrait le croire?... des envieux! Il expira chargé d'ans, de richesses, d'honneurs, et absous par l'Église, dont il sollicita les prières à son heure suprême; ne pouvant plus tromper les hommes, il voulut mentir même à Dieu : il osa mourir en chrétien[1]!

1. M. de Talleyrand a laissé des *Mémoires* qu'il a confiés, par son testament, aux soins de madame de Dino, sa nièce, et de M. de Bacourt. Ils ne doi-

Ce fut M. Decazes, dont les rapports avec le roi devenaient chaque jour plus intimes, qui prononça, des premiers, le nom de M. de Richelieu pour la formation du nouveau cabinet. Fils d'un homme d'affaires de Libourne, à qui M. de Richelieu, après sa radiation de la liste des émigrés, sous le consulat, avait confié le règlement de quelques intérêts privés dans le département de la Gironde, M. Decazes, au retour de cet ancien grand seigneur, en 1814, s'était empressé de lui rappeler ces relations et de solliciter son patronage.

Le nom de M. de Richelieu fut favorablement accueilli par Louis XVIII. Homme de grande naissance, étranger à tous engagements de parti et ayant déjà reçu, dans le précédent cabinet, une position qu'il n'avait pas acceptée, M. de Richelieu avait un autre titre au choix du roi : gouverneur, durant plusieurs

vent paraître que trente ans après sa mort. Les seuls écrits de cette nature qui méritent confiance, sont ceux dont les auteurs, encore vivants, écrivent et publient leurs souvenirs au milieu des hommes mêlés aux faits qu'ils racontent. Quand ils accusent, les intéressés, du moins, peuvent se défendre ; s'ils disent faux, on peut les démentir. Le silence comme les réfutations, en ce cas, établissent la vérité. Nous n'avons fait usage que des seuls *Mémoires* publiés dans ces conditions. M. de Talleyrand n'a point voulu soumettre les siens à cette épreuve ; il a sans doute eu de bonnes raisons. C'est en 1838 qu'il est mort ; en 1868, lorsque paraîtront ses *Mémoires*, tous les hommes dont le nom pourra se rencontrer dans ses récits, auront disparu depuis longtemps : ses assertions resteront sans contradicteurs ; il aura pu mentir à l'aise sur lui-même et sur ses contemporains. A ce titre, ses *Mémoires* ne mériteront donc qu'une très-médiocre confiance. Est-ce à dire qu'ils seront sans crédit ? Non, sans doute ; ce qui attire la foule, c'est moins le mérite du livre que le nom de l'auteur ; et le nom de M. de Talleyrand, inscrit sur la couverture de sa publication posthume, suffira pour lui assurer un immense succès. Nous sommes encore à comprendre comment M. de Talleyrand, confiant comme il l'était dans la sottise publique, n'a pas songé, durant ses loisirs de la restauration, à préparer son retour aux affaires par quelque fantastique récit des événements du directoire, du consulat et de l'empire. Par cela seul que, lié de rapports avec tous les hommes dont il avait à parler ; que, les voyant à toute heure et vivant au milieu d'eux, il ne pouvait dire vrai sur aucun ; que, poursuivant encore l'espérance d'une grande position politique, il était condamné à ménager tout homme en crédit, à taire ou à dénaturer tout fait pouvant blesser la vanité ou nuire à l'intérêt ou à l'honneur des souverains étrangers, de leurs successeurs ou de leurs ministres ; par cela même, disons-nous, la foule se fût précipitée sur ses tableaux de fantaisie, et les eût accueillis sans doute comme la dernière expression de la vérité historique. Cet essai, tenté sur la crédulité du public, manque à la carrière de M. de Talleyrand.

années, d'une des provinces les plus importantes de l'empire russe, il possédait l'estime et la confiance d'Alexandre. Nul ne semblait donc en position aussi favorable pour désarmer les rigueurs et les prétentions que M. de Talleyrand n'avait pu faire fléchir. Mais ce long séjour en Russie qui, aux yeux de Louis XVIII, faisait une partie de la force de M. de Richelieu, était pour ce dernier un motif de défiance de lui-même et de résistance à l'offre de diriger la nouvelle administration; d'abord il refusa. Vaincu, pourtant, par les instances du roi et par les prières de ses amis, il se dévoua, et, réservant pour lui-même le ministère des relations extérieures avec la présidence du conseil, il choisit pour collègues, aux finances, le comte Corvetto, d'origine génoise, longtemps conseiller d'État sous l'empire, et qui jouissait, en matières de finances, d'une réputation de grande habileté; à l'intérieur, le comte de Vaublanc, ancien préfet impérial, alors préfet des Bouches-du-Rhône, et que recommandait aux royalistes sa récente émigration à Gand; à la guerre, le duc de Feltre, dernier ministre de la guerre de l'empire et de la restauration, ayant suivi le roi en Belgique et affectant pour les Bourbons le zèle le plus exagéré; à la justice, M. Barbé-Marbois, depuis longues années premier président de la cour des comptes, et dont les opinions semblaient garanties par la proscription qu'il avait subie au 18 fructidor, en compagnie de Pichegru et des autres royalistes des deux conseils; à la marine, le vicomte Dubouchage, ancien officier de cette arme, et déjà ministre de ce département sous Louis XVI. Enfin M. Decazes se trouva naturellement désigné pour le ministère de la police, depuis longtemps l'objet de toute son ambition. Ces nominations, arrêtées le soir du 25 septembre, furent publiées le lendemain 26 dans *le Moniteur*.

On a dit que le choix de M. de Richelieu avait été indiqué par Alexandre. Il n'en est rien. Alexandre, loin d'intervenir dans cette nomination, qu'il ne connut que lorsqu'elle fut décidée, plaignit, au contraire, le nouveau président du conseil : « Il prend une charge bien difficile et bien lourde, » répondit-il

quand on lui en annonça la nouvelle. La première visite de M. de Richelieu, il est vrai, fut pour le tzar, auquel il dit « qu'il ne devait pas dissimuler à S. M. I. qu'il n'avait accepté la direction des affaires que dans l'espérance d'un appui franc et direct de la Russie. » Cet appui, comme il l'espérait, lui fut promis ; il se fit immédiatement sentir.

M. de Talleyrand, dans la dernière note qu'il avait transmise à la conférence, consentait à une cession territoriale, limitée aux frontières de France de 1790; à l'occupation du territoire par une armée de 150,000 hommes, mais pour une durée moindre de sept ans; et au paiement d'une indemnité dont le chiffre, fixé par les alliés à 800 millions, serait ultérieurement débattu. On sait que quatre jours avant la chute du prince de Bénévent, les alliés, discutant uniquement la première question, avaient déclaré persister dans leur *ultimatum* du 16 septembre. M. de Richelieu, dès la reprise des négociations, obtint un premier allégement : les alliés consentirent à laisser à la France les places de Condé, de Givet et de Charlemont, les forts de Joux et de l'Écluse, et réduisirent de 100 millions le chiffre de la contribution de guerre. La note où ils annonçaient ces modifications gardait le silence sur la durée de l'occupation; contraints de s'expliquer, ils persistèrent à exiger une durée de sept ans. M. de Metternich, faisant valoir la fermentation des esprits et la nécessité de donner au roi le temps de former une armée fidèle et forte, se montrait surtout inflexible. M. de Richelieu consentait à un délai de trois ans : « Une occupation de cette durée, disait-il, serait une charge encore trop lourde pour la France, et le roi aurait bien avant ce temps une armée forte et dévouée. » La conférence, cédant à l'intervention de la Russie, transigea : on fixa le *maximum* de l'occupation à cinq ans, avec engagement d'examiner, au bout des trois premières années, s'il y aurait lieu, ou non, de libérer immédiatement le territoire.

M. de Richelieu devait penser que les sacrifices exigés par les alliés avaient enfin atteint leur limite. Il s'abusait. Les 700 millions de contribution de guerre ne représentaient, aux yeux

des puissances ameutées contre nous, que les dépenses de la dernière campagne ; toutes, moins la Russie, entendaient se faire, en outre, rembourser de tous les dommages que les invasions des armées françaises, depuis 1792, avaient pu leur causer. Il n'était si petit prince qui ne présentât son état de frais. Tel duc allemand, ayant une armée de 50 hommes, réclamait 1 million ; la ville de Brême en exigeait 3, celle de Lubeck 4, l'Autriche et la Prusse 300. Le total de ces réclamations supplémentaires s'élevait à 735 millions 500,000 francs, qui, ajoutés aux 700 millions d'indemnité de guerre, portaient à 1 *milliard et demi* le seul chiffre de nos sacrifices pécuniaires.

M. de Richelieu, accablé, perdit courage ; résistant aux supplications du roi, il voulut se retirer. Louis XVIII tenta un dernier effort auprès d'Alexandre. Le tzar intervint encore. L'Autriche, rendue plus facile par une courte absence, soit calculée, soit involontaire, de M. de Metternich, qui jusqu'alors n'avait cessé d'exciter les passions et les colères de tous les États allemands, dans le but de nous arracher l'Alsace ou tout au moins la Lorraine, premier héritage des ancêtres de son maître, l'Autriche, disons-nous, modéra ses prétentions ; la Prusse également se calma ; on décida que, sur les 700 millions d'indemnité de guerre, 100 millions seraient distribués à tous les États autres que les quatre grandes cours, dans la proportion des contingents fournis par eux à la coalition [1] ; et l'on convint de remettre à des commissaires spéciaux le soin de reconnaître et de liquider les charges et les dettes de toute nature, publiques ou privées, que la république et l'empire avaient pu contracter envers les différentes puissances ou leurs sujets, durant l'occupation de leurs États par nos troupes. Le gouvernement français devait acquitter toutes ces créances dans des délais qui seraient ultérieurement

1. Les contingents des États autres que l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, s'élevaient à 235,000 hommes. Les cent millions ainsi distribués rapportaient à chaque souverain 425 fr. 30 c. par soldat. Ainsi la Bavière, dont le contingent était le plus élevé (60,000 hommes), obtint 25,518,000 fr., et le prince de Lichtenstein, dont le contingent se trouvait le plus faible (100 hommes), reçut 42,530 fr.

fixés. A la nouvelle de cette transaction, qui n'imposait à la France, pour les réclamations antérieures à 1814, que les dettes reconnues par une commission mixte, les puissances de second ordre et tous les petits États jetèrent les hauts cris; on leur avait promis davantage, disaient leurs représentants; ils étaient indignement trompés; on les sacrifiait. Les quatre grandes cours ne tinrent compte de ces clameurs; et, le 2 octobre, un protocole secret arrêta les conditions définitives du traité, ne laissant plus à régler que les détails d'exécution relatifs : 1° à l'occupation et à l'entretien des troupes qui demeureraient en France; 2° au mode et aux termes du paiement des 700 millions de contribution de guerre; 3° et à la formation des commissions chargées d'examiner les réclamations des différentes puissances ou de leurs sujets, pour faits antérieurs au traité de Paris du 30 mai. « Aussitôt que les commissaires nommés par les quatre cours et par la France pour ces différents travaux, les auront terminés, disait l'article final, MM. les plénipotentiaires se réuniront pour en examiner les résultats, pour arrêter l'arrangement définitif et pour signer le traité principal, ainsi que les différentes conventions particulières. » Ce protocole secret était signé : pour l'Autriche, par le *baron de Weissemberg*, remplaçant M. de Metternich; pour la France, par le *duc de Richelieu;* pour l'Angleterre, par *lord Castlereagh* et le *duc de Wellington;* pour la Prusse, par le *prince de Hardenberg* et le *baron de Humboldt*, et pour la Russie, par le *prince de Razoumowski* et le *comte Capo d'Istria.*

Base du traité définitif, et dont toutes les dispositions se trouvent reproduites dans l'acte du 20 novembre que nous aurons bientôt à analyser, ce protocole secret, par cela qu'il ne laissait plus à la France rien à attendre ni à espérer, permettait à Louis XVIII de satisfaire enfin l'impatience des députés, réunis déjà depuis plusieurs semaines à Paris, et d'ouvrir la session. Cette solennité, remise trois fois par suite de l'état toujours incertain des négociations et du changement de ministère, et fixée, d'abord au 25 septembre, ensuite au 2, puis au 7 octobre, eut

lieu au dernier jour indiqué. Des trois souverains étrangers, le roi de Prusse fut le seul qui y assista ; il était en habit de ville et sans aucune décoration ; l'empereur d'Autriche et l'empereur de Russie, fatigués sans doute d'un séjour de près de trois mois, avaient quitté Paris quelques jours auparavant, immédiatement après la conclusion des bases du traité. Rien n'était changé, d'ailleurs, au cérémonial habituel. Louis XVIII, accueilli à son entrée dans la salle par de nombreux cris de *vive le roi! vivent les Bourbons!* alla se mettre à la même place où l'on avait vu Napoléon quatre mois auparavant ; il s'assit sur le même trône recouvert d'une autre étoffe, salua l'assemblée, se couvrit, et prononça un discours dont voici les passages essentiels :

« Les marques d'amour que mon peuple m'a données dans les moments même les plus critiques, m'ont soulagé de mes peines personnelles ; mais celles de mes sujets, de mes enfants, pèsent sur mon cœur.

« C'est pour mettre un terme à cet état d'incertitude, plus accablant que la guerre même, que j'ai dû conclure, avec les puissances qui, après avoir renversé l'usurpateur, occupent aujourd'hui une grande partie de notre territoire, une convention qui règle nos rapports présents et futurs avec elles.

« Elle vous sera communiquée sans restriction aussitôt qu'elle aura reçu la dernière forme.

« Vous connaîtrez, Messieurs, et la France entière connaîtra la profonde peine que j'ai dû ressentir ; mais le salut de mon royaume rendait cette grande détermination nécessaire. J'ai ordonné que cette année il fût versé du trésor de ma liste civile dans celui de l'État, une portion considérable de mon revenu. Ma famille, à peine instruite de ma résolution, m'a offert un don proportionné. J'ordonne de semblables diminutions sur les traitements et dépenses de tous mes serviteurs sans exception. Je serai toujours prêt à m'associer aux sacrifices que d'impérieuses circonstances imposent à mon peuple.

« C'est avec une douce joie et une pleine confiance que je vous vois rassemblés autour de moi, certain que vous ne perdrez jamais de vue les bases fondamentales de la félicité de l'État : union franche et loyale des Chambres avec le roi, et respect pour la Charte constitutionnelle.

« Cette Charte, que j'ai méditée avec soin avant de la donner, à laquelle la réflexion m'attache tous les jours davantage, que je jure de maintenir, et à laquelle vous tous, à commencer par ma famille, allez jurer d'obéir, est sans doute, comme toutes les institutions humaines, susceptible de perfectionnement ; mais aucun de nous ne doit oublier qu'auprès de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover. »

Après de nouveaux applaudissements et de nouveaux cris de *vive le roi!* la prestation de serment commença ; cette formalité présentait une solennité inaccoutumée. La Charte était en grande partie l'œuvre d'Alexandre : s'il n'en avait pas dicté tous les termes, il l'avait du moins imposée au roi. Soit conviction, soit amour pour son propre ouvrage, le czar, en 1815, voyait encore dans la Charte un gage de sécurité et de durée pour le gouvernement royal, et attribuait surtout aux craintes inspirées à la France sur le maintien de cet acte, le retour de l'île d'Elbe et le second exil des Bourbons. Un formel engagement de Louis XVIII en faveur de ce pacte, et un nouveau serment de fidélité de tous les membres de sa famille, avaient été la condition de son appui auprès des autres coalisés. Louis XVIII, on vient de le voir, avait tenu sa promesse dans la dernière partie de son discours; le comte d'Artois, les ducs d'Angoulême, de Berry, d'Orléans et le prince de Condé, lorsque la harangue royale fut achevée, renouvelèrent à leur tour le serment d'obéissance déjà prêté par eux dans la séance royale du 16 mars précédent [1]; ensuite vint le tour des pairs et des députés. Plusieurs incidents, témoignage des passions qui fermentaient au sein de ces pouvoirs, vinrent troubler cette partie du cérémonial : quatre pairs, MM. de la Bourdonnaie-Blossac, Jules de Polignac, de Viomesnil et l'archevêque de Talleyrand-Périgord, à qui la liberté des cultes inscrite dans l'acte constitutionnel semblait sans doute une concession sacrilége, ajoutèrent à leur serment la restriction suivante : *Sauf ce qui concerne la religion catholique.* Un député de Tarn-et-Garonne, M. Domingon, voulut les imiter : « Je demande, dit-il, à mon seigneur et roi la parole pour... » mais le duc de Richelieu ne le laissa pas achever; il l'interrompit pour annoncer que nul, devant le roi, ne pouvait parler sans la permission du monarque, et que l'appel devait continuer.

« La convention vous sera communiquée, avait dit Louis XVIII, aussitôt qu'elle aura reçu sa dernière forme. » Cette forme, re-

1. Tome II, chap. v.

tardée par les difficultés inséparables de la multiplicité des détails à régler, se fit attendre durant six semaines. Enfin, le 25 novembre, le duc de Richelieu parut à la Chambre des députés, et donna communication à cette assemblée du traité et des conventions intervenues entre la France et les quatre grandes cours alliées. Toutes ces conventions, ainsi que le traité, portaient la date du 20; en voici la rapide analyse :

Traité principal entre la France et chacune des quatre grandes cours. — Les frontières de la France seront telles qu'elles se trouvaient en 1790, sauf quelques modifications indiquées au traité, et qui placent en dehors des limites fixées par le traité du 30 mai 1814, les territoires et les places de Philippeville et de Marienbourg; le duché de Bouillon; Sarrelouis et le cours de la Sarre; Landau et tout le territoire situé sur la rive gauche de la Lauter, moins Weissembourg que partage cette rivière et qui reste à la France; plusieurs communes du pays de Gex, avec le territoire nécessaire pour établir une communication entre le canton de Genève et le reste de la Suisse; toute l'ancienne Savoie. La France renonce, en outre, à tenir garnison dans la principauté de Monaco (article 1er). La France renonce à tous ses droits de propriété sur les villes et districts ci-dessus désignés (art. 2). Les fortifications de Huningue seront rasées sans pouvoir jamais être rétablies ni remplacées par d'autres ouvrages à une distance moindre de trois lieues de la ville de Bâle (art. 3). L'indemnité pécuniaire à payer par la France est fixée à 700,000,000 fr. (art. 4). Une armée de 150,000 hommes entretenus aux frais de la France, et dont le commandant en chef sera nommé par les puissances alliées, occupera les places de Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambrai, Le Quesnoy, Maubeuge, Landrecies, Avesnes, Rocroi, Givet, Charlemont, Mézières, Sedan, Montmédy, Thionville, Longwy, Bitche et la tête de pont du fort Louis. Le *maximum* de cette occupation militaire est fixé à cinq ans; elle peut finir avant ce terme si, au bout de trois ans, les souverains alliés s'accordent à reconnaître que les motifs qui ont nécessité cette mesure ont cessé d'exister (art. 5).

Les troupes étrangères autres que celles formant l'armée d'occupation, évacueront le territoire français dans les termes de l'article 9 de la convention militaire annexée au présent traité (art. 6). Dans tous les pays qui changeront de maître, il sera accordé aux habitants un délai de six ans pour disposer de leurs propriétés et se retirer où il leur plaira (art. 7). Toutes les dispositions du traité de Paris relatives aux pays cédés, s'appliqueront aux territoires cédés par le présent traité (art. 8). Les deux conventions jointes au présent traité, et relatives aux réclamations des différentes puissances et de leurs sujets contre la France, auront la même force et valeur que si elles y étaient textuellement insérées (art. 9). Tous les prisonniers de guerre seront respectivement rendus (art. 10). Le traité de paix de Paris du 30 mai 1814 et l'acte final du congrès de Vienne du 9 juin 1815, sont confirmés et maintenus dans toutes celles de leurs dispositions qui n'ont pas été modifiées par le présent traité (art. 11). Le présent traité et toutes les conventions y jointes seront ratifiés dans le délai de deux mois (art. 12 et dernier).

*Article additionnel.* Les puissances contractantes s'engagent à réunir tous leurs efforts pour assurer l'abolition universelle et complète de la traite des noirs d'Afrique.

*Article séparé* entre la France et la Russie seulement.—Le roi de France s'engage à envoyer sans délai à Varsovie un ou plusieurs commissaires pour procéder à l'examen et à la liquidation des prétentions réciproques de la France et du ci-devant duché de Varsovie.

CONVENTIONS. — La *première convention*, en 16 articles, est relative au paiement de l'indemnité de 700 millions. L'article 1^er^ stipule que cette somme sera acquittée jour par jour, par portions égales, dans le courant de cinq années.

*Deuxième convention* dite *militaire*. Cette convention, en 9 articles, règle tous les détails de l'occupation; l'article 9 stipule l'évacuation du territoire par toutes les troupes autres que les troupes d'occupation, dans un délai de vingt jours après la signature du traité. — Un *article additionnel* à cette convention sti-

pule, entre la France et les autres États contractants, la remise réciproque des déserteurs.

La *troisième convention*, en 26 articles, est relative aux réclamations des gouvernements étrangers et de leurs sujets contre la France. Ces réclamations comprennent les livraisons ou prestations en nature fournies aux troupes françaises; les arriérés de solde ou de traitement dus aux militaires ou employés des départements devenus étrangers à la France; les indemnités dues pour restitution de fonds confiés à la poste et non acquittés, pour non jouissance de biens domaniaux cédés à bail, pour prises de terrain ou démolition de bâtiments, etc. L'examen en est confié à des commissaires liquidateurs nommés par les parties intéressées. Comme garantie du paiement, la France s'oblige d'inscrire immédiatement sur le grand-livre de sa dette publique, au nom de deux commissaires étrangers et de deux commissaires français, une rente de 3 millions 500,000 francs, au capital de 70 millions. — Un *article additionnel* fixe immédiatement à 4 millions 217,200 francs l'indemnité due aux comtes de Bentheim et Steinfurt.

Une *quatrième* et dernière *convention*, conclue avec l'Angleterre seule, stipule le remboursement de toutes les valeurs mobilières et immobilières saisies ou confisquées sur des sujets anglais depuis le 1er janvier 1793, entre autres le remboursement en capital et intérêts de toutes les rentes dont ils étaient possesseurs, et cela sans tenir compte des différents décrets de réduction qui ont pu frapper cette nature de valeurs. Une rente de 3 millions 500,000 francs, au capital de 70 millions, doit être également inscrite sur le grand-livre à titre de garantie, avant le 1er janvier 1816, au nom de deux commissaires anglais et de deux commissaires français. — Un *article additionnel* stipule, en outre, le remboursement des droits de douane payés par les navires de commerce anglais introduits à Bordeaux en vertu d'un arrêté rendu par le duc d'Angoulême, le 24 mars 1814 [1].

1. Jamais, nous le croyons, on ne porta plus loin que les alliés, aussi loin surtout que l'Angleterre, l'oubli des injures et le sens des réclamations.

M. de Richelieu termina ces communications accablantes en déclarant « qu'il n'existait aucune condition secrète accessoire. » M. de Richelieu ne trompait pas la Chambre ; le secret, d'ailleurs, était inutile. Quels ménagements les souverains avaient-ils à garder ? L'armée de la Loire, à ce moment, était licenciée ; la France n'avait plus un soldat ; douze cent mille étrangers armés couvraient son territoire ; la violence des réclamations de la coalition pouvait impunément s'exercer au grand jour. La démolition des remparts de Huningue et l'interdiction de pouvoir jamais les rétablir, condition la plus honteuse peut-être de ces transactions, se trouve inscrite tout entière dans le traité. On a prétendu que les alliés nous avaient interdit, dans la composition de notre armée, l'emploi de certaines armes ; on a cité l'arme des lanciers. Cette rumeur n'a pas le moindre fondement. Le 30 août, trois mois avant la conclusion du traité, une ordonnance du maréchal Gouvion Saint-Cyr, sur l'organisation de la cavalerie, avait précisément décidé la création de vingt-quatre escadrons de lanciers, dont la formation et l'armement eurent lieu en même temps que l'armement des autres corps de la nouvelle armée. L'erreur provient sans doute de cette formation par escadrons encadrés dans l'arme des chasseurs à cheval, au lieu d'une formation par régiments séparés ; mais cette espèce d'amalgame de deux armes jusqu'alors distinctes, tenait uniquement à une théorie particulière du maréchal Saint-Cyr sur un meilleur emploi de l'arme des lanciers [1]. Le seul fait de ces transactions auquel

Nous ne blâmerons pas la sollicitude de la cour de Londres pour les intérêts privés de ses gouvernés ; nous ferons seulement observer que, par un contraste qui est l'amère critique de nos négociateurs et de nos gouvernants, les réclamations des sujets français envers l'Angleterre et les autres puissances coalisées, n'obtiennent pas même une mention dans ces transactions. Il y a plus : voilà trente ans qu'elles nous furent imposées ; la France s'est acquittée depuis un quart de siècle, et ceux de nos compatriotes qui, durant douze années, avaient pourvu à toutes les dépenses des sujets anglais retenus prisonniers par suite de la rupture du traité d'Amiens (1802), sont encore en instance, non pas seulement pour être payés, mais pour faire reconnaître même leurs créances.

1. L'ordonnance du 16 juillet sur la dissolution et la réorganisation de l'armée, créait vingt-quatre régiments de chasseurs à cheval. L'ordonnance

le public ne se trouva pas officiellement initié, fut la remise de sommes considérables aux principaux généraux de la coalition et aux diplomates signataires des traités. En 1814, M. de Talleyrand avait fait donner 8 millions aux signataires de la convention d'armistice du 23 avril et du traité de paix du 30 mai; on en distribua environ le double en 1815; Blücher reçut à lui seul près de 3 millions. Ces fonds furent pris sur une contribution de guerre de 100 millions levés sur tout le royaume par ordonnance du 16 août.

Les charges matérielles imposées à la France par le traité et par les conventions du 20 novembre furent surtout des charges pécuniaires. Ces conventions et ce traité ne firent perdre à la France, sous le rapport du territoire, que quatre places de second ordre et quelques districts dont la population s'élevait à 534,000 habitants [1]; c'est l'acte d'armistice du 23 avril 1814 et le traité du 30 mai suivant, négociés et signés l'un et l'autre par M. de Talleyrand, qui ont enlevé à la France toutes ses conquêtes de la république et de l'empire, et qui l'ont faite ce que nous la voyons aujourd'hui.

du 30 août suivant, en réglant l'organisation de la cavalerie, décidait la création d'un escadron de lanciers dans chaque régiment de chasseurs; l'article 17 de cette dernière ordonnance explique les motifs du maréchal Saint-Cyr en faveur de cette formation des lanciers par escadrons.

1. Ce chiffre de 534,000 habitants se subdivise ainsi : département du *Nord*, 27,000; des *Ardennes*, 78,000; de la *Moselle*, 222,000; du *Bas-Rhin*, 27,000; du *Mont-Blanc* (Savoie), 180,000. Une des places cédées par ce traité, Sarrelouis, fut une véritable perte pour la France; le patriotisme de ses habitants et non le chiffre de sa population, en faisait l'importance; elle ne renfermait que 4,000 âmes. Nous ne croyons pas qu'il existe en France une seule ville, même parmi les plus populeuses, qui puisse fournir ses preuves de nationalité à l'aide *d'états de services* tels que ceux-ci : de 1792 à 1815, Sarrelouis a donné à la France 1 maréchal, Ney; 5 lieutenants généraux : Grenier (Paul), de Favart, gouverneur de Lille, lors du siége de 1792, de Chermont, Renault, Muller; 6 généraux de brigade : Toussaint, Grenier (Georges), Jeannet, Schobert, Hautz et Thiéry; 10 colonels, 12 lieutenants-colonels, 67 capitaines, 34 lieutenants, 55 sous-lieutenants, 3 commissaires des guerres, 1 contrôleur général des postes de l'armée, 12 employés dans les administrations de l'armée, et plus de 200 sous-officiers dont un grand nombre amputés et la plupart décorés. Cette ville si française, et que Louis XIV avait bâtie, est aujourd'hui prussienne.

C'est à tort, également, que dans un acte qui eut un grand retentissement à cette époque, et dont l'attention publique se trouva d'autant plus frappée que les termes en étaient plus obscurs et le sens moins saisissable, c'est à tort, disons-nous, que dans le traité de la *Sainte-Alliance* les contemporains ont vu le maintien de la coalition des quatre grands États contre la France. La qualification de *traité* ne saurait appartenir à ce document. OEuvre commune du tzar et d'une illuminée allemande, la baronne de Krüdner, dont le mysticisme avait séduit l'âme rêveuse d'Alexandre, manifeste religieux plutôt que transaction politique, ce pacte bizarre était chez l'empereur de Russie le résultat d'une situation d'esprit que doit expliquer sans doute la grandeur même du rôle de ce souverain depuis les trois dernières années. Son âme semblait fléchir sous le poids de sa fortune ; on eût dit que rassasié des biens que le sort peut départir à l'homme, n'ayant plus ni désir à former, ni espérance à poursuivre, il cherchait, dans une sphère plus élevée que la sphère politique, un aliment à l'activité qui lui restait. La guerre et ses maux, depuis un quart de siècle, désolaient l'Europe ; Alexandre fut captivé sans doute par la pensée de devenir le Messie d'une ère nouvelle de paix et de bonheur. Pontife suprême de son peuple en même temps que souverain temporel, il prit dans la religion la base de la nouvelle politique. De là cette déclaration de charité et de fraternité universelle que, par une contradiction railleuse, le roi de Prusse, les empereurs de Russie et d'Autriche signèrent le 26 septembre, à l'heure même où nos malheureuses provinces étaient en proie à toutes les fureurs de l'invasion. M. de Metternich s'était d'abord opposé à l'acceptation, par son maître, de ce manifeste mystique dont le sens échappait à son esprit ; l'obscurité des termes lui semblait cacher un piége ; après plusieurs jours de réflexion, convaincu de la profonde insignifiance du traité, il le soumit enfin à la signature de François II. Le duc de Wellington, en revanche, refusa obstinément d'y accéder ; il répondait à toutes les instances du tzar : « La pensée de Votre Majesté Impériale ne serait pas com-

prise dans notre parlement. Il serait impossible au prince-régent d'adhérer à un traité sans base et dont il est difficile de définir le but précis. » Louis XVIII signa sans faire la moindre observation; son exemple fut suivi par toutes les puissances de second ordre [1]. Ce n'est donc pas dans cette déclaration, fait personnel à quelques souverains et dépourvu des formes ordinaires de la diplomatie, ce n'est pas dans cette déclaration, disons-nous, à laquelle manque la signature de l'Angleterre et où se trouve celle du roi de France, que l'on doit chercher l'acte qui maintint

1. Ce fut trois mois et demi après sa conclusion que, dans le *Journal de Francfort*, parut pour la première fois le *Traité de Sainte-Alliance : le Moniteur* du 6 février 1816 en reproduisit le texte dont voici les passages essentiels :

« *Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.* LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, par suite des grands événements qui ont signalé en Europe le cours des trois dernières années, ayant acquis la conviction intime qu'il est nécessaire d'asseoir la marche à adopter par les puissances sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur;

« Déclarent solennellement que le présent acte n'a pour but que de manifester à la face de l'univers leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite que les préceptes de cette religion sainte ;

« En conséquence, LL. MM. sont convenues des articles suivants :

« Article 1er. Conformément aux paroles des saintes Écritures, qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois monarques demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble; et se considérant comme compatriotes, ils se prêteront en toute occasion et en tout lieu, assistance, aide et secours.

« Article 2. En conséquence, le seul principe en vigueur, soit entre lesdits gouvernements, soit entre leurs sujets, sera celui de se rendre réciproquement service; de se témoigner, par une bienveillance inaltérable, l'affection mutuelle dont ils doivent être animés; de ne se considérer tous que comme membres d'une même nation chrétienne; les trois princes alliés ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués de la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille; confessant, ainsi, que la nation chrétienne, dont eux et leurs peuples font partie, n'a réellement d'autre souverain que Celui à qui seul appartient en propriété la puissance, parce qu'en lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre divin Sauveur J.-C., le verbe du Très-Haut, la Parole de vie.

« Article 3. Toutes les puissances qui voudront solennellement avouer les principes qui ont dicté le présent acte, seront reçues avec autant d'empressement que d'affection dans cette sainte Alliance.

« Fait triple et signé à Paris, l'an de grâce 1815, le 26 septembre.

« François, Frédéric-Guillaume, Alexandre. »

contre nous la coalition des quatre grands États ; cette coalition, consacrée d'abord par le traité de Chaumont du 1er mars 1814 ; ensuite par le traité de Vienne du 25 mars 1815, reçut une nouvelle sanction et fut continuée par un troisième traité, convention spéciale, divisé en sept articles, daté également du 20 novembre 1815, et signé par les seuls représentants de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie. Ce traité reproduit toutes les stipulations des deux traités précédents ; ceux-ci, nous les avons analysés en leur lieu ; nous ne donnerons du traité confirmatif du 20 novembre 1815 que l'article 6, lequel est ainsi conçu : « Pour assurer et faciliter l'exécution du présent traité et consolider les rapports intimes qui unissent aujourd'hui les *quatre* souverains pour le bonheur du monde, les hautes parties contractantes sont convenues de renouveler à des époques déterminées, soit sous les auspices immédiats des souverains, soit par leurs ministres respectifs, des *réunions* consacrées aux grands intérêts communs et à l'examen des mesures qui, dans chacune de ces époques, seront jugées les plus salutaires pour le repos et la prospérité des peuples, et pour le maintien de la paix en Europe. » Les *réunions* annoncées dans cet article devinrent les *congrès* d'Aix-la-Chapelle, de Troppau, de Laybach et de Vérone. Ajoutons que le nouveau traité de quadruple alliance fut officieusement communiqué au cabinet des Tuileries par une note signée des ministres des quatre puissances coalisées, note qui est un remarquable témoignage des craintes qu'inspirait à ces puissances une nouvelle explosion du sentiment et des forces révolutionnaires françaises, et qui prouve de quelle importance était à leurs yeux le maintien de la Charte comme moyen de transaction entre tous les intérêts, comme gage de paix et de tranquillité intérieure. Alarmés par les passions auxquelles se laissait déjà emporter le parti royaliste dans les départements, dans le midi surtout, et jusque dans la nouvelle Chambre, leurs ministres disaient : « Loin de craindre que S. M. T. C. prête jamais l'oreille à des conseils imprudents ou passionnés tendant à nourrir les mécontentements,

à renouveler les alarmes, à ranimer les haines et les divisions, les cabinets alliés sont complétement rassurés par les dispositions aussi sages que généreuses que le roi a annoncées à toutes les époques de son règne. Ils savent que S. M. opposera à tous les ennemis du bien public et de la tranquillité de son royaume son *attachement aux lois constitutionnelles*, sa volonté bien prononcée d'être le père de tous ses sujets, *sans distinction de classe ni de religion*. Ce n'est qu'ainsi que les vœux formés par les cabinets alliés pour la conservation de l'*autorité constitutionnelle* de S. M. T. C., pour le bonheur de son pays et le maintien de la paix du monde, seront couronnés d'un succès complet, et que la France reprendra la place éminente à laquelle elle est appelée dans le système européen. »

Lorsque, dix-huit mois auparavant, sans nécessité, sans autre intérêt que des avantages personnels considérables, M. de Talleyrand, longtemps ministre de la république et de l'empire, avait d'un seul trait de plume ramené la France à ses frontières de 1792, et livré à la coalition tous nos départements de la Belgique et de la rive gauche du Rhin, 53 places fortes, 13,000 bouches à feu, 30 vaisseaux de haut bord, et un nombre proportionné de frégates et de bâtiments de guerre de toutes les grandeurs, des arsenaux, des chantiers, des magasins renfermant un milliard et demi de valeurs, sa main n'avait pas hésité, son esprit était resté calme, son visage souriant. Émigré rentré seulement en 1814, mais homme probe et loyal, M. de Richelieu, après avoir signé le traité que nous venons d'analyser, écrivit la lettre suivante : « 11 *novembre*. Tout est consommé. J'ai apposé hier, plus mort que vif, mon nom à ce traité fatal. J'avais juré de ne pas le faire et je l'avais dit au roi; ce malheureux prince m'a conjuré en fondant en larmes de ne pas l'abandonner, et de ce moment, je n'ai pas hésité. J'ai la confiance de croire que, sur ce point, personne n'aurait mieux fait que moi ; et la France expirante sous le poids qui l'accable, réclamait impérieusement une prompte délivrance; elle commencera dès demain, au moins à ce qu'on m'assure, et s'opérera successivement. »

Oui ! le poids était accablant, ainsi que le proclamait M. de Richelieu qu'emportaient, cependant, à cette époque de sa vie, les colères et les passions de son parti. 1,150,000 soldats étrangers couvraient la surface du territoire, s'abandonnant à tous les excès de la violence et de la force, épuisant le moindre village, dévorant toutes nos ressources. Cette charge, qu'on ne saurait évaluer à moins de deux millions et demi par jour, pesa sur la France durant cinq mois, et nous coûta près de 400,000,000. Ainsi, 400,000,000 pour cette occupation, 700,000,000 de contribution de guerre, des indemnités pour réclamations antérieures à 1814 et qui s'élevèrent à plus de 300,000,000, l'occupation de dix-huit de nos places fortes pendant trois ans par 150,000 hommes dont la solde et l'entretien montèrent également à près de 400,000,000 [1], en tout près de deux milliards, des sacrifices de territoire, notre gloire éteinte et notre indépendance perdue, voilà le résultat des solennelles promesses faites par les souverains alliés, voilà ce qu'a produit la pusillanimité crédule de nos classes bourgeoises et des pouvoirs qui les représentaient. Qui donc, après Waterloo, voyait le mieux les intérêts de la France ? Étaient-ce ces pouvoirs et ces classes, décidés à se soumettre et à tout livrer, ou bien le peuple et l'armée voulant se défendre et demandant à combattre !

Mais ce n'étaient pas seulement d'immenses sacrifices d'argent, de territoire et d'honneur que devaient léguer à la France les déplorables pouvoirs qui pesèrent sur elle après Waterloo ; l'invasion de 1815 eut encore ses sacrifices de sang, ainsi que nous allons le raconter, sang généreux, dont le cri s'éleva contre les Bourbons durant quinze années, et qui, même aujourd'hui, doit les troubler encore dans leur dernier exil.

1. La solde et l'entretien des 150,000 soldats alliés laissés en France, figurent au budget de *chacune* des trois années suivantes pour 130 millions.

# CHAPITRE VIII.

Réaction royaliste. — *Départements :* Massacres de Marseille. — Assassinat du maréchal Brune à Avignon; procès fait aux assassins. — Massacres de Nîmes et d'Uzès; incident à la Chambre des députés. Assassinats des généraux Lagarde et Ramel. — Procès des frères Faucher de La Réole; leur condamnation et leur exécution. — *Paris :* Procès et exécution du général Labédoyère. — Procès et évasion du comte Lavalette. — Procès du maréchal Ney devant un conseil de guerre et la Chambre des pairs; sa condamnation; vote de chaque juge; son exécution. — Mort de Murat.

Lorsque la rapide nouvelle du désastre de Waterloo parvint aux extrémités de l'empire, elle y fut accueillie par les manifestations les plus opposées. Dans les départements de l'est, parmi les patriotiques populations que le voisinage de l'étranger familiarise avec le bruit des armes et avec la lutte, à Grenoble, entre autres, ceux des habitants que le souvenir du despotisme impérial avait éloignés du gouvernement des Cent-Jours, arborèrent immédiatement la cocarde tricolore, et, se présentant devant les autorités, mirent au service de la France et de l'empereur, leur fortune et leurs personnes. Dans le midi, à Marseille, pays où l'instinct militaire et le sentiment national sont peu développés, où dominent les passions individuelles ainsi que les affections et les haines locales, on répondit à l'annonce du désastre par des cris de *vive le roi !* par le pillage et par des massacres.

Ce fut le dimanche 25 juin, que le bruit de la défaite se répandit dans le chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône. Marseille, le matin, était calme et semblait déserte. Les propriétaires, les négociants, les principaux marchands avaient quitté leurs maisons pour les nombreuses *bastides* qui enceignent la ville; le reste des habitants remplissait les églises. Vers midi, quelques cris de *vive le roi !* partirent du milieu d'un groupe de désœuvrés réunis sur une des places; bientôt les cris se mul-

tiplient et s'étendent; des gens du peuple, des petits marchands parcourent les rues, annonçant la défaite de l'empereur et le retour de Louis XVIII; des rassemblements considérables ne tardent pas à se former et à se porter devant les corps de garde occupés par la troupe de ligne, qu'ils provoquent par des injures et par des vociférations royalistes. Les soldats, immobiles derrière leurs armes rangées en faisceaux, accueillent ces cris et ces injures par le chant de la *Marseillaise*. Le général Verdier, commandant la ville et la garnison, accourt; traversant les groupes au pas de son cheval, il confirme imprudemment la défaite et invite la foule au calme et à la modération. Ce langage presque timide, l'attitude passive des soldats, au lieu de modérer les passions en effervescence, les exaltent. L'insurrection semble facile et sans danger; on s'insurge. Un jeune homme fond sur un des postes, le pistolet au poing et en criant *bas les armes!* Il tombe percé de deux balles. Au bruit de cette double explosion, des tambours se répandent dans tous les quartiers, battant la générale; le tocsin sonne dans toutes les églises; la population de Marseille se jette en masse dans les rues, et bientôt elle est grossie par quelques-unes de ces bandes de volontaires royaux, qu'avait organisées le duc d'Angoulême trois mois auparavant, et qui accourent précipitamment des campagnes voisines.

Les populations du midi sont plus bruyantes que résolues. Le général Verdier avait sous ses ordres un régiment d'infanterie, quelques escadrons du 14ᵉ de chasseurs, une batterie d'artillerie et une troupe nombreuse d'officiers à demi-solde, braves et dévoués. Ces forces étaient suffisantes pour contenir l'émeute; il n'était besoin que de lui tenir tête, de ne point paraître la redouter; mais, soit crainte de se commettre dans un changement politique, résultat probable de l'abdication de l'empereur qu'il connaissait depuis le matin et dont le retour des Bourbons pouvait être le dernier mot, soit manque de sang-froid et d'énergie, le général Verdier prit un parti malheureux : abandonnant les deux forts qui commandent Marseille, il donna aux troupes

l'ordre d'évacuer cette ville et de se retirer sur Toulon, quartier général du maréchal Brune. La retraite eut lieu le soir même, sans être autrement inquiétée que par des coups de fusil tirés à distance ; quelques cavaliers du 14e, isolés dans la ville, purent même la traverser au galop, aux cris de *vive l'empereur !* et rejoindre leurs camarades. Marseille, quand vint la nuit, n'avait plus de garnison ; l'émeute était la maîtresse. Ce facile triomphe l'enivra ; victorieuse, il lui fallait des vaincus. Plusieurs bandes faisant aussitôt irruption sur les demeures des habitants signalés comme bonapartistes, enfoncent les portes, brisent les cloisons, et jettent par les fenêtres les objets mobiliers trop lourds pour être emportés. Les maisons pillées, on tue les propriétaires. Pendant ce temps, d'autres bandes envahissaient un quartier pauvre, isolé, où se trouvaient réunis tout ce qui restait encore de cette colonie de Mameluks et d'Orientaux venue d'Égypte à la suite de Napoléon et de l'armée française. Il n'y avait rien à prendre chez ces pauvres gens, qui avaient choisi la France pour patrie ; on se mit à les égorger. Ceux qui cherchaient à s'enfuir étaient poursuivis dans les rues, sur les places, jusque dans les maisons des autres habitants. Ni l'âge, ni le sexe, ne trouvaient grâce devant la rage des bourreaux ; des femmes, des enfants furent massacrés jusque dans le port ; la mer elle-même ne pouvait les sauver ; les coups de carabine allaient les chercher au milieu des flots. Une Égyptienne, blessée à mort en essayant de s'échapper à la nage, disparut au moment où elle poussait le cri de *vive Bonaparte !* Durant quelques instants on put voir sa main s'agiter au-dessus de l'eau, comme si elle eût voulu achever par signes le cri déjà commencé. Cette fureur de meurtre s'étendit bientôt jusque sur les passants ; tout individu signalé comme bonapartiste, était immédiatement assailli et frappé. Le matin du 26, les ruisseaux des rues étaient rouges de sang. Les pillages, non les crimes, effrayèrent la bourgeoisie. Tremblants pour leurs maisons, leurs magasins et leurs boutiques, la plupart des propriétaires, des négociants et des petits marchands, prirent les armes dans les premières

heures de cette seconde journée, et marchèrent contre les pillards; il fallut lutter pour faire lâcher prise à ceux-ci; le soir, le calme était à peu près rétabli; du moins on ne pillait plus. — Marseille venait de donner le signal des massacres; les principales villes du midi allaient y répondre; et bientôt, au milieu de l'ancienne cité des papes, devait tomber le maréchal d'empire que le général Verdier et la garnison de Marseille étaient allés rejoindre à Toulon.

Quand Napoléon, après la capitulation du duc d'Angoulême au Pont-Saint-Esprit, voulut envoyer dans le midi un homme de tête et de cœur qui pût, avec un très-petit nombre de soldats, maintenir dans la soumission les ardentes populations encore agitées par la dernière tentative de guerre civile, il hésita entre les quatre ou cinq maréchaux ralliés à sa cause. « Écrivez au maréchal Brune, dit-il enfin; c'est un homme sur qui je peux compter; c'est une âme forte ! » Dédaigneux des sollicitations et indifférent aux faveurs qui en sont habituellement le prix, Brune était, de tous les maréchaux, celui que l'on voyait le plus rarement aux Tuileries. Doué de toutes les qualités qui font l'homme de guerre de premier ordre, diplomate distingué autant que bon administrateur, nul n'avait rendu de plus signalés services à la France; mais, caractère modeste et fier tout à la fois, esprit studieux et intelligence cultivée, il n'avait ni cet amour du bruit, ni ces défauts brillants qui frappent la foule et donnent la popularité. Sa nomination au poste de chef du corps d'observation du Var, lui causa une impression pénible et dont il ne pouvait se rendre compte; d'autres auraient refusé; il accepta : « Je ne sais, dit-il à un de ses amis en lui montrant la réponse qui renfermait son acceptation; mais il me semble que c'est mon arrêt de mort que je viens de signer. — Alors, pourquoi consentez-vous? — L'Europe est en armes; elle nous menace; quel que soit le poste que l'empereur m'assigne, mon devoir est de m'y rendre. » Au moment du départ, descendant l'escalier de son hôtel, il tomba et se blessa assez grièvement à l'épaule : « Voilà de sinistres augures, dit-il; un Romain remettrait son

départ. — Que ne le retardez-vous? lui répondit-on encore. — Je ne le vois pas, répliqua-t-il avec tristesse; l'intérêt du pays doit passer avant mes répugnances; mais je vais à ma perte. »

Brune ne trompa point l'espérance de Napoléon; avec moins de 7,000 hommes, il réussit à garder la frontière du Var, et à maintenir dans le calme Marseille ainsi que le reste de la Provence. Ferme autant que bienveillant, il ne permit aucune réaction; nul, dans son gouvernement, n'eut à souffrir ni à se plaindre. Sa tâche, au reste, ne devint rude qu'après l'arrivée des régiments amenés à Toulon par le général Verdier. La nouvelle des massacres de Marseille avait exaspéré les troupes. Brune, maîtrisant leur colère, empêcha toute vengeance. Il fit plus : la nouvelle de la capitulation de Paris et de la rentrée du roi lui arriva vers le milieu de juillet: méprisant les menaces des chefs de quelques bandes de volontaires royaux, ainsi que les insultes des royalistes de son gouvernement, il n'hésita pas à proclamer Louis XVIII, et, par son ascendant, décida les officiers et les soldats sous ses ordres à substituer la cocarde blanche à la cocarde tricolore. La soumission achevée, le maréchal remit son commandement au représentant du gouvernement royal dans le midi, au marquis de Rivière, et, muni d'un passe-port signé de ce dernier, il partit pour Paris dans la nuit du 31 juillet au 1er août. A Aix, sa voiture, arrêtée à la poste, fut entourée par un groupe de ces royalistes, qui, postés à l'entrée de chaque ville, sur chaque pont, à l'embranchement des principales routes, exerçaient à cette époque, sur toute la surface du royaume, une police de surveillance d'autant plus sévère qu'elle était le volontaire résultat d'un zèle politique plus ardent. On lui demanda son passe-port, et aussitôt, son nom, prononcé à haute voix par les visiteurs, fit amasser une foule considérable, qui, se répandant d'abord en injures contre lui, ne tarda pas à lancer une grêle de pierres sur sa calèche. Les chevaux, heureusement, se trouvaient attelés; ils prirent le galop; le maréchal était hors de toute atteinte. Ses aides de camp, avertis par ce premier péril, insistèrent pour quitter la route de la vallée du Rhône, et

prendre celle de Gap et de Grenoble. Brune repoussa ce conseil comme une précaution indigne d'un soldat; il poursuivit l'itinéraire qu'il s'était tracé, et le 2 août, à neuf heures du matin, sa voiture entra dans Avignon. Il descendit pour déjeuner à l'hôtel du *Palais-Royal*, en même temps hôtel de la Poste, et qui est situé à peu de distance du quai du Rhône, sur la place dite de l'Ousle, à quelques pas de la porte du même nom.

Nous avons parlé, dans le premier volume de cette histoire, des calomnies odieuses publiées par les écrivains anglais contre Napoléon. Mais les journalistes et les pamphlétaires aux gages du cabinet britannique ne se contentaient pas de présenter l'empereur comme un assassin et un empoisonneur infatigable[1], ils lui donnaient encore pour complices le plus grand nombre de ses maréchaux. L'écrivain Goldsmith, entre autres, ne sachant sans doute quels reproches adresser à Brune, l'avait accusé d'être un des assassins de la princesse de Lamballe et d'avoir promené dans les rues de Paris la tête de cette infortunée. Nous ne ferons pas à la mémoire du maréchal l'injure de discuter cette calomnie : il ne se trouvait même pas à Paris lors des journées de septembre; mais plus l'accusation était grossière et stupide, plus elle devait trouver crédit dans cette portion aveugle du parti royaliste, qui ne voyait alors que des buveurs de sang ou de malhonnêtes gens dans tous les hommes mêlés à la lutte de la révolution contre l'Europe ou contre l'ancienne monarchie. Un grand nombre de royalistes de Marseille et de la Provence, lorsque Brune, deux mois auparavant, était arrivé au milieu d'eux, avaient réveillé ce bruit; la tourbe l'avait répété; aussi la rumeur fut-elle grande parmi les nombreux oisifs, bourgeois ou portefaix, stationnés près de la porte de l'Ousle, quand un jeune homme appelé Soulié, après avoir interrogé quelques personnes de l'hôtel, jeta le nom du maréchal à la curiosité des groupes déjà réunis autour des voitures. Le sieur Soulié, à cette occasion, ne se contenta pas de rappeler les calomnies de l'Anglais

1. V. le tome Ier, au commencement du chap. III.

Cependant, sous l'empire de rumeurs qui avaient tout à la fois leur source dans les menaces subies par le maréchal à Toulon, et dans la crainte de justes représailles pour les massacres dont la Provence et le Languedoc étaient alors le théâtre, ce jeune homme ayant que Brune n'avait quitté son commandement que pour aller se mettre à la tête de l'armée de la Loire, et revenir châtier le midi. Alors des cris furieux s'élèvent contre le maréchal: on se jette sur ses chevaux, on les dételle.

Le nouveau préfet de Vaucluse, M. de Saint-Chamans, arrivé le matin même à Avignon, était également descendu à l'hôtel du *Palais-Royal*; les aides de camp du maréchal invoquent l'autorité du préfet: on attelle une seconde fois; le maréchal peut partir. Mais, en même temps que sa voiture quitte la place et gagne le quai du Rhône par la porte de l'Ousle, la foule s'élançant par des rues détournées, s'efforce de le devancer à la porte de Paris, point où la route s'éloigne des murs de la ville, et où se trouvait un poste de gardes nationaux, commandé par le jeune Verger, fils du procureur du roi. Quelque vitesse qu'eussent déployée les gens accourus de la place de l'Ousle, ils étaient encore en trop petit nombre quand le maréchal arriva devant le poste, pour opposer un obstacle sérieux à son passage. Brune allait donc leur échapper; mais les gardes nationaux l'arrêtent en lui demandant son passe-port. Le maréchal présente le permis de M. de Rivierre; le sieur Verger l'examine, invoque la lettre de nous ne savons quels règlements, et déclare qu'il ne laissera passer le maréchal qu'autant que le passe-port sera revêtu du *visa* du commandant militaire de la ville. Vainement les aides de camp font observer que la dignité de leur chef le dispense de cette formalité insignifiante, bonne tout au plus pour les officiers de troupe ou les soldats voyageant avec une feuille de route; vainement ils montrent la foule qui s'amasse, et font valoir les périls d'une halte que chaque minute de retard rendait plus dangereuse, le sieur Verger se retranche derrière la nécessité des formes, retient le permis, puis l'envoie au commandant militaire. Bientôt M. Puy, maire de la ville, le nouveau préfet

et le sous-préfet, M. de Balzac, avertis de la position du maréchal, arrivent pour faciliter une seconde fois son départ. Il n'était plus temps; l'émeute, incessamment grossie, était la plus forte, et, malgré les ordres et les prières de M. Puy, elle contraint les postillons de ramener la voiture dans la ville. Le quai, pour revenir à la place de l'Ousle, était resserré entre le Rhône et les murailles de la cité; ce trajet, parcouru au pas, au milieu d'une foule immense, délirante, et qui s'enivrait de ses propres cris, fut marqué par les scènes les plus odieuses; on accablait le maréchal d'injures et d'insultes; des pierres pleuvaient sur sa voiture : « A mort! à mort! criait-on. Il ne faut pas qu'il rentre dans Avignon! Il faut qu'il meure ici même! au Rhône! au Rhône! » Enfin le maréchal put arriver en face de l'hôtel; les voitures entrent brusquement dans la cour; on ferme subitement les portes malgré les efforts de quelques furieux, qui maintenaient leurs bras entre les battants, au risque de se faire broyer les os; ces battants, fortement barricadés à l'intérieur, défièrent les secousses de la foule; le maire, le préfet et le sous-préfet, restés sur la place, se rangèrent devant les portes.

Dans ce moment, la générale battait dans toutes les rues; mais en même temps qu'elle appelait la garde urbaine aux armes, elle faisait accourir sur la place de l'Ousle tout ce qu'Avignon renfermait de gens sans aveu ou d'hommes fanatisés. Bientôt 15 à 1800 individus, armés de haches, de sabres, de piques ou de fusils, couvrent la place et envahissent les fenêtres ainsi que les toits des maisons voisines. Des cris de mort continuent à s'élever du sein de cette foule, et un grand nombre, armés de carabines ou de fusils, et postés sur tous les points d'où l'on peut dominer l'asile du maréchal, tiennent en joue toutes les ouvertures de l'hôtel, prêts à faire feu à la moindre tentative de sortie ou d'évasion. Avignon ne renfermait pas un soldat; le marquis de Rivierre, peu de jours auparavant, en avait éloigné la garnison; sur les 30,000 âmes composant la population de la ville, une centaine de gardes nationaux fut la seule force que les appels du tambour firent arriver auprès des autorités toujours rangées

devant l'hôtel. Ce détachement était commandé par M. de Montagnat, habitant d'Avignon, qui, l'année précédente, avait protégé le passage de l'empereur se rendant à l'île d'Elbe, contre la fureur de quelques bandits amassés autour de sa voiture. Les opinions royalistes de M. de Montagnat n'avaient pu lui faire pardonner cet acte de courage; sa vue alluma la colère de la foule : « Il a sauvé Bonaparte, criait-on; il veut maintenant sauver un autre ennemi du roi! Nous l'en empêcherons bien! à bas Montagnat! » Le major Lambot, commandant militaire du département, parut en ce moment sur la place; il était à cheval. Royaliste comme M. de Montagnat et comme M. Puy, mais homme de cœur et d'honneur comme eux, il accourait pour essayer de sauver la victime. « Que voulez-vous faire? s'écriait-il en poussant son cheval au milieu des groupes les plus furieux : commettre un crime? assassiner le maréchal? Il vous faudra me passer sur le corps pour arriver jusqu'à lui! » Mettant bientôt pied à terre, il vint à son tour se ranger devant la porte. A cet instant, l'exaspération de la foule contre M. de Montagnat était à son comble; le major, craignant un crime, invita ce courageux citoyen à se retirer; il répondit par un refus; un ordre formel le contraignit enfin de s'éloigner et de céder son commandement à M. Hughes, chef de bataillon de la ligne, alors en congé à Avignon. Mais à peine ce dernier avait-il pris la place de M. de Montagnat à la tête du peloton, qu'une troupe de forcenés se jettent sur lui, le renversent et le foulent aux pieds. M. Puy se précipite à sa défense; la rage de la foule se tourne alors contre lui : « Eh quoi! s'écrient cent voix, nous souffrons ici un maire des Cent-Jours! il ose se présenter devant nous! » Des menaces de mort se font entendre. Le major et le préfet pressent M. Puy de se retirer; il s'y décide. La foule, devenue plus hardie, fond sur la porte; plusieurs individus, armés de haches, s'efforcent de la briser. Le major Lambot saisit le plus acharné et lutte avec lui. Le furieux, espèce de colosse, renverse le major qui roule par terre, et, de nouveau, il attaque la porte. M. de Saint-Chamans cherche à intervenir; la hache le blesse au doigt. Cependant

le major se relève et ordonne au commandant Hughes, replacé à la tête du détachement, de charger ces misérables à la baïonnette et d'occuper le devant de la porte avec ses hommes, rangés sur six de profondeur. L'ordre est exécuté ; les gardes nationaux refoulent les assaillants, et M. de Saint-Chamans, las et fatigué, profite de ce succès pour se retirer à son tour.

A ce moment, il était près de deux heures ; les autorités luttaient depuis dix heures du matin. D'aussi longs efforts semblaient avoir lassé la foule elle-même. Les cris, du moins, n'avaient plus la même violence. Le major Lambot et le sous-préfet, restés seuls devant l'hôtel avec les gardes nationaux et leur commandant, espèrent que cette horrible tempête commence enfin à se calmer, et que lorsque viendra la nuit le maréchal pourra poursuivre sa route. Tout à coup des acclamations, des applaudissements partent des fenêtres et de tous les lieux élevés qui dominent la place ; les regards de tous les individus qui s'y trouvent postés sont dirigés vers les combles de l'hôtel. Ces cris se font entendre : « Ils sont entrés par les toits ! » Une forte rumeur éclate en même temps à l'intérieur. Le major, pressentant une catastrophe, veut entrer ; il frappe violemment à la porte ; on la débarrasse de ses barricades ; mais au moment où il se précipite dans la cour, deux coups de feu, partis à l'étage supérieur, lui annoncent qu'il est trop tard. Une quarantaine d'individus parmi les plus acharnés, et au nombre desquels se faisaient surtout remarquer le taffetatier Fargès et le porte-faix Guindon, dit Roquefort, avaient effectivement pris le parti d'escalader les toits, et, parvenus sur les combles, ils étaient descendus dans les galeries intérieures. Deux d'entre eux entrent dans la chambre de Brune, alors debout et tenant à la main plusieurs lettres de la maréchale qu'il relisait comme un adoucissement à ces longues heures d'agonie ; ils reconnaissent la victime à sa haute stature. La mâle et belle figure du maréchal, à l'aspect des deux bandits, resta calme : « Que me voulez-vous ? leur dit-il. » L'un d'eux, pour toute réponse, s'avance un pistolet à la main et presse la détente ; le maréchal lui rabat le

bras; la balle va frapper le mur. « Je vais te montrer comment il fallait t'y prendre, » s'écrie aussitôt le second misérable en déchargeant sur le maréchal une carabine dont la balle atteint et traverse la partie inférieure de la tête. Le maréchal tombe; il était mort. Les assassins quittent aussitôt la chambre, et l'un d'eux, paraissant aux fenêtres de la place, annonce que Brune a cessé de vivre. Des cris de joie accueillent cette nouvelle; la foule bat des mains, et les autorités, averties, arrivent bientôt à l'hôtel pour dresser procès-verbal de l'attentat. Ce procès-verbal, où l'on constate que l'hôtel fut pillé et que le vol accompagna le meurtre, contenait les dépositions de deux témoins, le sieur Didier, serrurier, et le sieur Bondon, boucher, qui osaient affirmer que la mort du maréchal était le résultat d'un suicide. Après que les autorités d'Avignon, par une indigne faiblesse, eurent revêtu de leurs signatures ce mensonge coupable, le corps fut enseveli et enfermé dans une bierre grossière pour être conduit à la chapelle de la caserne de cavalerie[1]. Mais l'assassinat de Brune ne devait pas suffire à la rage de ses bourreaux. Lorsque le modeste cercueil, renfermant les restes du glorieux soldat dont l'épée avait sauvé la France à Berghem, et conquis la Hollande et la Suisse, sortit de l'hôtel et parut sur la place, la horde de sauvages, qui depuis le matin s'acharnait sur cette noble vie, se précipite sur la bierre, la met en pièces, déchire le linceul, s'empare du cadavre et le traîne sur les pavés jusque vers le pont, puis, à la suite de nouveaux outrages, le lance dans le Rhône, où elle le poursuit encore de ses insultes et de

1. Ce procès-verbal, dressé par M. Piot, juge d'instruction, en présence de M. Verger, procureur du roi, du préfet et des autres autorités, est daté du 2 août, quatre heures de l'après-midi, et contient ce passage : « Le corps était couché sur le ventre, la figure nageait dans le sang; il était encore chaud et avait deux plaies de forme orbiculaire, l'une à la partie antérieure du larynx, pénétrant le cou d'outre en outre et correspondant à une autre plaie située derrière le dos entre les deux épaules et entre la troisième et la quatrième vertèbres cervicales. Ces deux plaies ont été faites par un seul coup d'arme à feu, et la balle, dans son trajet, a fracturé non-seulement le corps des vertèbres, mais déchiré les artères jugulaires et carotides, *ce qui a dû procurer une mort prompte au sujet.* »

ses cris. Des coups de feu, par une dérision odieuse, saluèrent le moment où le corps disparut sous les flots.

Les assassins, en précipitant le corps du maréchal dans le Rhône, espéraient que le fleuve emporterait la victime jusqu'à la Méditerranée et que cette mer ensevelirait à jamais les preuves du meurtre au fond de ses abîmes. Mais, de distance en distance, le Rhône rejetait le cadavre sur ses bords... Chaque fois, soit passion politique, soit lâcheté, les riverains rendaient au fleuve le sanglant dépôt. Ce fut seulement à dix-huit lieues environ au-dessous d'Avignon, entre Tarascon et Arles, vis-à-vis du domaine le *Mas des Tours*, appartenant au baron de Chartrouse, que, repoussé de nouveau par le Rhône, le cadavre put rester sur le sable de la grève ; il y demeura plusieurs jours. Un garde champêtre, dit-on, ancien soldat sans doute, dont l'attention fut éveillée par le vol d'un grand nombre d'oiseaux de proie qu'attirait la présence de ces lamentables restes, creusa furtivement le sable, et, protégé dans son acte pieux par la solitude et par la nuit, recouvrit d'un peu de terre le général illustre dont il avait rencontré le regard, entendu la voix peut-être, dans un de ces jours de bataille où Brune ajoutait à la gloire et à la grandeur du pays. Averti par les confidences des gens de son domaine, M. de Chartrouse, dans les derniers jours de 1815, ordonna de mettre le corps à l'abri du fleuve, qui dans une crue pouvait ressaisir sa proie. On était en hiver. Le jardinier du *Mas des Tours*, nommé Berlandier, et un pauvre pêcheur dont nous regrettons d'ignorer le nom, profitant des épaisses ténèbres d'une longue nuit, enlevèrent le corps à son premier asile et vinrent le cacher, à une grande profondeur, dans un fossé servant de clôture au jardin du domaine. Il y resta deux ans. Le secret de ces soins pieux fut longtemps gardé ; ils étaient un crime à cette époque de réaction furieuse ; la persécution ou l'exil les auraient punis. De longues et persévérantes recherches firent pourtant connaître à la veuve le lieu où reposait la victime. Sur sa prière M. de Chartrouse se rendit en Provence, et, dans la nuit du 5 au 6 décembre 1817, aidé par Berlandier et par deux autres de

ses gens, qui s'étaient munis de lanternes et des instruments nécessaires, il procéda à une seconde exhumation. Le corps retiré de la terre fut placé dans une caisse que M. de Chartrouse amena lui-même à Paris, et, le 24, la maréchale put enfin posséder ces tristes et chères reliques. Elle invita M. de Chartrouse à venir recevoir ses remerciements le lendemain. Arrivé à l'hôtel, le propriétaire du *Mas des Tours* fut reçu par des domestiques revêtus de deuil ; le vestibule, les escaliers étaient tendus de noir ; introduit dans un salon décoré avec le même appareil de deuil, M. de Chartrouse y trouva la maréchale en grands habits de veuve et entourée d'un petit nombre d'amis et de parents de son mari. Elle se leva en l'apercevant, le présenta à chacune des personnes présentes, et, lui témoignant, devant tous, sa reconnaissance, elle l'invita à assister au repas des funérailles. La maréchale, dans cette réunion, annonça sa résolution de venger la mémoire de son époux. Toutefois, elle dut attendre, durant deux autres années, non des juges, il existe toujours des hommes revêtus de ce titre, mais le moment de la justice. Enfin, le 19 mars 1819, quittant la retraite où elle était restée jusqu'alors, elle vint solliciter de Louis XVIII l'autorisation de poursuivre les assassins de son mari. Elle avait espéré que les collègues de Brune, ses frères d'armes, les anciens maréchaux de l'empire, tiendraient à honneur de l'accompagner aux Tuileries. Tous, redoutant la désapprobation de la cour et du parti royaliste, lui refusèrent ce service ; un seul, le maréchal Suchet, cédant à de nouvelles sollicitations, consentit enfin à donner la main à la noble femme et à la conduire devant le roi. Sa requête, renvoyée à M. de Serres, garde des sceaux, fut accueillie par ce ministre, et, le 24 février 1821, six ans après l'assassinat, la cour d'assises de Riom procéda au jugement. Protégés par leurs nombreux complices et par quelques-unes des autorités même du midi, les accusés n'avaient pu être saisis ; toutefois l'assassinat fut prouvé ; mais l'assassin demeura impuni : Guindon, dit Roquefort, fut condamné à mort *par contumace*. Ce n'était pas le ministère public, si prodigue habituellement d'arresta-

tions, de recherches et de poursuites criminelles, qui avait pris l'initiative du procès; le condamné et la partie civile étaient solidairement obligés au paiement des frais de cette longue et coûteuse procédure; Guindon n'avait rien. Brune, chef intègre et l'une des plus pures gloires de nos armées, était mort pauvre; la maréchale se présenta pour acquitter sur sa fortune personnelle cette dernière dette de son époux; le gouvernement eut l'indignité d'en toucher le prix.

Cependant la mémoire de Brune était vengée de cette odieuse imputation de suicide que le *Moniteur* et toutes les feuilles royalistes s'étaient empressés de reproduire; la maréchale avait accompli sa tâche; elle rentra dans sa retraite. Le courage de cette femme héroïque n'avait pas faibli une seule fois; toujours calme et digne, elle avait religieusement assisté aux débats de la cour d'assises; elle fut présente à toutes les séances. On raconte qu'au moment du procès, complimentée par une personne qui s'étonnait de son énergie, elle se leva, et conduisant le visiteur près de sa chambre, dans une pièce où tout était sombre et sévère, elle écarta un voile qui recouvrait un objet soigneusement conservé: c'étaient les restes du maréchal. « Il demeurera là, dit-elle d'une voix émue mais ferme, jusqu'au jour où j'aurai vengé sa mémoire et fait punir ses assassins. Je demande uniquement à Dieu de me laisser vivre assez pour qu'il me soit permis d'enfermer l'arrêt vengeur dans sa tombe; ce devoir rempli, je pourrai m'endormir près de lui dans notre couche de terre. »

Pendant que sur la rive gauche du Rhône, au milieu d'une ville de trente mille habitants, dont l'immense majorité, enchaînée par la lâcheté la plus déshonorante, était demeurée durant quatre heures spectatrice immobile de la lutte de ses autorités contre quelques centaines de bandits, un maréchal d'empire tombait sous les balles d'assassins armés au nom de la politique; de l'autre côté du fleuve, à Nîmes, d'autres victimes, poursuivies au nom de la religion, payaient également de leur vie la chute du gouvernement impérial et le triomphe des coalisés.

En même temps que le chef des Bourbons était rentré à Paris, on avait vu accourir dans le midi un certain nombre d'individus revêtus du titre de commissaires du roi, soit par le duc d'Angoulême durant sa courte campagne du midi, soit par les ministres de Louis XVIII pendant son séjour à Gand, ou durant les haltes de son retour ; ces commissaires s'étaient empressés d'appeler une seconde fois aux armes les détachemens de volontaires royaux licenciés après la convention de La Palud. Le comte Réné de Bernis, un de ceux-là, porta son dévouement dans le département du Gard. Arles, Beaucaire et quelques autres villes de la vallée du Rhône lui fournirent en peu de jours quelques milliers d'anciens volontaires, à la tête desquels il marcha sur Nîmes, où le drapeau tricolore, soutenu par le général Gilly et par quelques compagnies du 13e de ligne, continuait à flotter. Grossies en chemin par une foule de gens étrangers à toute opinion politique et qu'attirait seul l'espoir du meurtre et du pillage, ces bandes cernèrent la ville. Malgré le petit nombre de soldats dont il pouvait disposer, le général Gilly aurait eu facilement raison de ces rassemblements, si la reddition de Paris et le rétablissement du gouvernement royal n'eussent pas rendu toute lutte inutile. Une capitulation fut convenue; le 15 juillet, la ville arbora le drapeau blanc ; le lendemain 16, tous les postes furent livrés aux volontaires, et les soldats du 13e, aux termes d'un article fort imprudent du traité, déposant les armes, sortirent des casernes pour quitter la ville. Les volontaires formaient la haie sur le passage de la petite garnison ; ils la laissent s'avancer dans les rues, puis quand elle s'est ainsi livrée sans défense, ils déchargent leurs armes sur les malheureux soldats, les poursuivent et les rejettent sur le chemin d'Uzès, où d'autres bandits embusqués les fusillent à bout portant. Les volontaires se portent ensuite sur la caserne de la gendarmerie, en chassent les gendarmes et pillent la caisse. Bientôt le tocsin sonne dans toutes les églises. A ce signal, plusieurs milliers de furieux se précipitent dans les rues, enfoncent les maisons des habitans signalés comme bonapartistes et massacrent les pro-

priétaires. Nîmes, durant deux jours, eut l'aspect d'une ville prise d'assaut. La première rage assouvie, le meurtre et le pillage reçurent une sorte d'organisation ; on procéda méthodiquement ; chaque jour eut ses vols et ses assassinats désignés à l'avance ; ensuite on élargit le cercle ; du chef-lieu les exécutions s'étendirent progressivement aux communes et aux habitations isolées situées dans un rayon de cinq lieues. Un matin on mettait un village au pillage ou à rançon ; le lendemain, on brûlait une maison de campagne ; le jour suivant on allait arracher des vignes, couper des oliviers ou bien enlever les grains dans quelques fermes ; d'autres fois, on faisait des battues dans les districts signalés comme servant de refuge à des proscrits ; on fouillait les maisons, les masures, le moindre pli de terrain ; on faisait la chasse des hommes comme on aurait pu la faire des bêtes fauves. Ces bandits, qui reconnaissaient pour chefs les nommés Servan, Truphémy ou Truphême, et Jacques Dupont, dit Troistaillons ou Trestaillons, ne se bornaient pas à dévaster, ils volaient ; impitoyables pour les gens pauvres, jamais ils ne leur faisaient grâce ; la fortune, en revanche, les rendait quelquefois indulgents ; plusieurs proscrits, parmi ceux qu'on leur désignait comme victimes, rachetèrent leur vie au prix de rançons énormes. M. François Saussine, ancien capitaine au 11e de ligne, fut moins heureux : cet officier, complétement sourd, couvert de blessures et retiré du service depuis quinze ans, possédait une maison que convoitait la sœur de Trestaillons. Truphémy tua le capitaine le 1er août, en plein jour, devant une des portes de Nîmes ; Trestaillons chassa la veuve de la maison et y installa sa sœur.

La passion politique n'était point l'unique mobile de ces vols et de ces assassinats. Les haines enfantées par la rivalité de deux communions religieuses placées en présence l'une de l'autre et longtemps en lutte, entraient pour une grande part dans ces fureurs. La population du Gard, sur 325,000 habitants, comptait 115,000 protestants. La révolution, en restituant à ceux-ci l'égalité des droits politiques et civils, ainsi que la com-

plète liberté de leur culte, avait fait disparaître les barrières qui, avant 1789, imposaient aux deux communions une position différente ; l'Empire les avait maintenues l'une et l'autre dans une obéissance commune ; les événements de 1814 ravivèrent les anciennes divisions. Dans la pensée des catholiques, le retour de Louis XVIII était le rétablissement de la vieille monarchie, et cet événement, en restituant au culte romain son ancienne suprématie, devait rejeter les protestants dans l'infériorité civile et politique d'où la Révolution les avait tirés. Les processions et toutes les cérémonies extérieures du catholicisme, interdites par les lois dans les communes habitées par des citoyens de sectes différentes, furent immédiatement rétablies avec une pompe et une affectation insultantes pour les dissidents ; des pétitions, colportées dans toutes les maisons, sollicitèrent en même temps du gouvernement et des Chambres le rappel des jésuites ; et des groupes d'artisans catholiques, réunis sur les places et dans les carrefours, faisaient entendre des chansons ayant pour refrain « qu'il fallait laver ses mains dans le sang des protestants. » Alarmés par ces menaces qu'accréditait, au reste, la marche générale du gouvernement royal, les protestants accueillirent le retour de l'île d'Elbe avec une joie qui, en mettant le comble à la colère du parti vaincu dans la personne des Bourbons, rendit plus profonde encore la ligne de séparation déjà creusée entre les deux partis. Ce n'était donc pas seulement des adversaires politiques que les royalistes, tous catholiques, poursuivaient dans les partisans de la journée du 20 mars et des institutions issues de la Révolution, mais encore des adversaires religieux. Ce double fanatisme devait imprimer à la réaction une violence et une durée exceptionnelles, et donner aux vengeances un caractère particulier. Ainsi, les assassinats étaient habituellement suspendus les dimanches et les jours de grande fête religieuse ; les assassins, toutefois, savaient se dédommager. Le 15 août, jour anniversaire de l'Assomption de la Vierge, les femmes de tous ces bandits se répandent dans les rues, saisissent les femmes calvinistes, femmes mariées ou jeunes filles qui

viennent à passer, les renversent, leur découvrent la partie postérieure du corps, aux applaudissements des hommes, spectateurs de ces scènes odieuses, et, s'armant d'un battoir garni de ferrures imitant les fleurs de lys et appelé par elles *battoir royal*, elles font publiquement subir à leurs victimes un châtiment ignominieux. Les autorités ne se bornaient pas à rester inactives en présence de ces actes abominables, elles les encourageaient en s'efforçant de les excuser. Le commandant des volontaires royaux, M. de Bernis, rendant compte au gouvernement du massacre des malheureux soldats du 13e de ligne, écrivait : « La garnison a capitulé et quelques soldats ont péri ; malheur qu'on ne pouvait ni prévenir ni prévoir. » Quand le fonctionnaire sous l'administration duquel se commirent les principaux assassinats, M. de Calvières, faisait rendre compte de ces tueries dans le journal officiel du département, il les présentait comme le résultat de désordres provoqués par les protestants, de rixes engagées entre les bonapartistes et les amis du roi, de combats dont les royalistes étaient sortis vainqueurs. Le blâme, parmi les fonctionnaires les plus indignés, n'allait pas au delà de ces mots : *Cela est bien malheureux*. Cette partialité scandaleuse se retrouvait dans toutes les mesures de l'administration. Le département du Gard, dans les 100 millions de contributions de guerre imposés par l'ordonnance du 16 août, était taxé à 940,000 fr. Les catholiques formaient les trois cinquièmes de la population, les protestants les deux cinquièmes ; Nîmes et plusieurs autres villes renfermaient en outre quelques juifs ; les juifs durent payer 200,000 fr., les protestants 600,000, et les catholiques 140,000 fr. seulement. De tous les fonctionnaires, toutefois, aucun n'eut une attitude aussi criminelle que le sous-préfet d'Uzès, Vallabrix.

A la nouvelle des premiers massacres de Nîmes, un habitant d'Uzès, nommé Graffan, réunit quelques bandits, les conduit à l'assaut des maisons appartenant aux protestants les plus riches de cette petite ville, tue les propriétaires, jette les femmes par les fenêtres, et emporte ou détruit toutes les valeurs, tous les

objets mobiliers. Les demeures des principaux religionnaires vides et leurs habitants tués ou en fuite, Graffan cherche de nouvelles victimes. Il apprend que six protestants viennent d'être incarcérés comme bonapartistes; aussitôt il se rend à la prison et commande au concierge de les lui livrer. Le gardien refuse; puis, intimidé par les menaces de Graffan et de sa bande, il consent à aller prendre les ordres du commandant militaire de la ville. Cet homme, dont nous regrettons de ne pouvoir signaler le nom, donne l'ordre de livrer les prisonniers; Graffan s'empare de deux de ces malheureux, les conduit sur la place de l'Esplanade, sous les fenêtres du sous-préfet, alors chez lui, et les égorge. Deux fois il se rend encore à la prison, et, deux fois, il ramène au même lieu deux détenus qui subissent le même sort. Deux autres protestants, arrêtés également pour cause de bonapartisme, se trouvaient encore dans la geôle. On l'annonça à Graffan, qui vint immédiatement les chercher. Le concierge résiste: l'ordre du commandant, disait-il, était pour six et non pour huit. Graffan recourt au commandant et au sous-préfet, qui lui donnent l'autorisation verbale de se faire remettre les deux détenus. Le concierge, désespéré, déclare qu'il n'obéira cette fois ni au sous-préfet ni au commandant, et qu'il est décidé à repousser la force par la force. Graffan recula devant cette menace.

Ces massacres accomplis en plein soleil, au milieu d'une ville de 6,000 habitants, avec le concours des autorités, portèrent la terreur dans les localités voisines. En ce moment-là même, des bandes armées, sorties de Nîmes, parcouraient les campagnes, pillant, rançonnant ou égorgeant les fermiers et les cultivateurs protestants. Les habitants de plusieurs villages se mirent en mesure de repousser les assassins ou les pillards. Ceux de Saint-Maurice, entre autres, obtinrent du sous-préfet d'Alais l'autorisation de se garder; ils arborèrent en même temps, pour plus de sûreté, la cocarde blanche et le drapeau blanc. Ces précautions prirent aux yeux du sous-préfet, Vallabrix, le caractère d'une rébellion. Le 25 août, il donne à Graffan l'ordre de mar-

» prétendus rebelles. Graffan, fier de cette mis-
· avec un détachement de trente hommes sur Saint-
arrive durant la nuit, répond par une décharge de
fusils de sa troupe au *qui vive!* d'un garde national
en sentinelle et qui tombe; il entre dans le village, s'em-
· de six habitants, les amène triomphalement à Uzès, et, les
onduisant sur la place de l'Esplanade, sous les fenêtres du sous-préfet, encore dans sa demeure, il les fusille malgré leurs cocardes blanches et leurs protestations de royalisme, au même lieu où s'étaient faites les précédentes exécutions. Ce meurtre, qui valut à Graffan le surnom de Quatre-Taillons, était le contre-coup de nouveaux assassinats commis à Nîmes à l'occasion de l'élection des députés.

Les électeurs protestants étaient nombreux. Si la plupart, frappés de terreur, étaient d'abord restés cachés, ou avaient pris la fuite, cependant, vers le milieu d'août, ils commençaient à reparaître. Nîmes, depuis quelques jours, semblait effectivement plus calme; les autorités publiaient des proclamations où elles engageaient les fugitifs à rentrer; et le préfet provisoire venait d'ouvrir les portes des prisons à plusieurs religionnaires que lui-même y faisait détenir. Les instigateurs secrets des massacres ne voulurent point permettre à leurs adversaires de prendre part aux opérations électorales fixées au 22 août. Les 19, 20 et 21, les pillages recommencent; seize personnes sont égorgées et portées à la voirie, et, parmi elles, quelques-uns des prisonniers récemment élargis. Ces assassinats eurent le résultat espéré par leurs auteurs; pas un protestant ne parut aux élections, et MM. de Calvières, Réné de Bernis, ainsi que l'avocat général Trinquelague, un des protecteurs les plus ardents de Trestaillons et de ses complices, furent nommés députés.

Durant deux mois, pas une voix dans la presse ou au sein des pouvoirs publics ne s'éleva contre ces attentats commis en pleine élection générale, au milieu d'une ville de 40,000 habitants. Une protestation fut cependant essayée le 23 octobre dans la Chambre des députés. On discutait un projet de loi qui donnait aux préfets

le droit de faire arrêter ou d'exiler pour *suspicion politique* tout individu signalé comme dangereux. M. Voyer-d'Argenson, invoquant l'exemple de l'Angleterre lorsque ses ministres, en 1795, avaient demandé la suspension de l'*habeas corpus*, réclame une enquête sur la situation intérieure du royaume : « Nous ne pouvons pas voter sans cet examen, dit-il; est-ce sur des faits isolés, sur des rapports partiels, que nous pouvons nous former une opinion sur la nécessité d'une telle mesure? Les uns parlent de clameurs séditieuses, les autres de provocations à la révolte; d'autres annoncent que des protestants ont été massacrés dans le midi... » A ces derniers mots la Chambre entière se lève ; des paroles de colère se font entendre dans toutes les parties de la salle; les cris : *C'est faux! A l'ordre!* partent de tous les bancs. Une foule de membres, parmi lesquels se fait remarquer l'avocat Bellart, demandent la parole. « Il se croit encore au *Champ-de-Mai!* » s'écrie un député en faisant allusion à la présence de M. d'Argenson dans la Chambre des Cent-Jours, où nul plus que lui pourtant n'avait insisté pour la chute de Napoléon. « On doit laisser l'orateur s'expliquer, » dit le président. « Non ! répliquent plusieurs voix ; de telles faussetés révoltent ! il est impossible de contenir son indignation ! » Vainement M. d'Argenson, demeuré à la tribune, fait observer « qu'il n'a rien avancé, rien affirmé; que ses paroles ne sont qu'une simple allusion à des bruits vagues que, pour sa part, il ne croit nullement fondés ; » la Chambre, furieuse, exige son rappel à l'ordre, qui est prononcé par le président.

Lorsque les pouvoirs publics imposaient avec cet emportement tout silence à la plainte ; quand les hommes les plus courageux en étaient réduits, comme M. d'Argenson, à déclarer qu'ils n'ajoutaient aucune foi à d'affreux assassinats dirigés contre toute une classe de citoyens, et ayant la population d'un département entier pour témoin, il était difficile que les assassins ne se crussent pas autorisés à commettre de nouveaux crimes. Effrayé de l'audace que Trestaillons et les siens pouvaient puiser dans l'incroyable incident parlementaire que nous venons de

rapporter, M. d'Arbaud-Jouques, qui venait de remplacer M. de Calvières dans les fonctions de préfet du Gard, appela les Autrichiens. La présence des troupes alliées dans le reste de la France était une charge intolérable, un malheur; dans le Gard, elle devint une protection; les bandits nîmois se trouvèrent momentanément contenus. Mais lorsque, dans les derniers jours d'octobre, les arrangements diplomatiques obligèrent les troupes autrichiennes à se replier vers les Alpes, leur départ fut signalé par une recrudescence de meurtres. Le préfet, aidé du nouveau commandant de la division, le général Lagarde, osa faire enfin arrêter Trestaillons et quelques-uns des siens; et, à défaut de soutien matériel contre leurs nombreux complices, il invoqua l'appui moral du duc d'Angoulême, alors en voyage dans les départements voisins des Pyrénées. Le duc fit son entrée à Nîmes le 5 novembre. Durant deux jours, ce prince, cœur honnête, s'efforça de ramener la confiance parmi les protestants; il écouta leurs plaintes, accueillit leurs pasteurs, les fit asseoir à sa table et ordonna la réouverture de leurs temples, fermés depuis plusieurs mois. Les protecteurs de Trestaillons, de leur côté, ne restèrent pas inactifs : un assez grand nombre de femmes, parmi les principales de la ville, secondées par les membres les plus élevés du clergé catholique, vinrent solliciter sa liberté. « Il faut laisser agir les lois contre les assassins et les incendiaires, » leur répondit le duc. Le 7, il quitta la ville en recommandant au général Lagarde de protéger avec énergie les protestants, ainsi que le libre exercice de leur culte. La réouverture de leurs temples, fixée à cinq jours de là, eut effectivement lieu le 12 novembre. L'office était déjà commencé, lorsqu'un lointain tumulte annonce l'approche des bandes catholiques; bientôt les fenêtres, assaillies par une grêle de pierres, volent en éclats, les portes du temple sont enfoncées, et une multitude furieuse, envahissant l'enceinte, saisit et maltraite les ministres, blesse et meurtrit les hommes, foule aux pieds les vieillards et les femmes. Le général Lagarde accourt avec quelques soldats destinés à former un des régiments de l'armée nouvelle; il pousse son cheval au milieu

des groupes et veut les calmer; aux premiers mots qu'il prononce, un homme saisit les rênes de sa monture; le nommé Boivin, sergent de la garde nationale, s'approche en même temps un pistolet à la main, ajuste le général et lui décharge son arme sur la poitrine. Bien que blessé grièvement, le général se maintient pourtant debout et parvient, à l'aide des soldats, à contenir la multitude. Le duc d'Angoulême, alors à Toulouse, s'empresse de revenir; il rentre à Nîmes le 17, et, par sa présence, il réussit à mettre enfin un terme à ces scènes abominables. Si les persécutions, après le départ du prince, condamnèrent encore à l'exil ou livrèrent aux tribunaux bon nombre de prétendus bonapartistes, dont le seul crime était leur titre de protestants, le sang, du moins, ne fut plus répandu que par la main du bourreau.

Il peut sembler étrange que tant de crimes aient pu se commettre au milieu d'une ville considérable, chef-lieu d'une division militaire et résidence d'une cour royale, surtout lorsque les bandits qui, durant cinq mois, tinrent sous cette terreur le département du Gard, étaient en réalité assez peu nombreux. Chacun, d'ailleurs, savait leurs noms, et leurs réunions, toutes publiques, se tenaient dans une maison que désignait aux regards de la foule cette inscription tracée sur la porte en lettres gigantesques : *Les Bourbons ou la mort.* A la vérité, ils suppléaient au nombre par l'audace; et ils étaient forts de la complicité de la partie riche ou élevée de la classe catholique, forts surtout de la protection des autorités administratives et judiciaires; car c'est le malheur des temps de réaction politique de voir la justice faillir trop souvent à ceux qu'elle devrait protéger. Emportés par la lâcheté commune, ses interprètes, loin de lutter contre les passions dominantes, s'en font, au contraire, les dociles instruments; leur action, au lieu de se montrer tutélaire, vient en aide à la violence et à la force; et le glaive que la loi leur a confié pour défendre le faible contre le puissant, mis par eux au service du parti victorieux et des proscripteurs, ne frappe et n'atteint presque toujours que les vaincus et les proscrits. Nul

tribunal ne suspendit ses audiences dans ces jours de deuil; loin de là, les poursuites étaient plus nombreuses que de coutume, et chaque jour on voyait paraître sur les bancs des accusés, non les catholiques pillards, mais les protestants pillés, non les bourreaux, mais les victimes. La justice demandait compte à celles-ci des injures qu'elles avaient proférées contre les voleurs et les assassins; des coups qu'elles avaient portés en défendant leurs biens ou leur vie; des regrets manifestés par elles en faveur du gouvernement et des lois sous lesquels elles avaient longtemps vécu paisibles; enfin des plaintes qui leur étaient échappées contre le régime où elles ne trouvaient que ruine et persécution. Cette résistance, ces regrets et ces plaintes, dénoncés par Trestaillons et ses complices, qui jouaient, en ces occasions, le rôle d'accusateurs et de témoins, et transformés en voies de fait, en propos séditieux et en projets de rébellion, trouvaient les juges inexorables; nos codes n'avaient pas de peines assez sévères pour ces malheureux accusés. En revanche, si Trestaillons ou quelqu'un des siens comparaissait comme prévenu de vols ou d'assassinats, il était acquitté aux applaudissements de la foule et porté ensuite en triomphe dans les principales rues de la ville. Le sergent Boivin lui-même, bien que confessant son crime, fut absous comme *ayant agi en cas de légitime défense*. Telle était la soumission honteuse de la justice et des gens de police aux passions personnifiées dans ces bandits, que longtemps après 1815, jusqu'en 1817, ces derniers pouvaient peupler encore les prisons au gré de leur haine ou de leur caprice. Nîmes n'avait pas, au reste, le privilége de ces scandales. L'impunité qui venait de protéger le sergent Boivin avait également couvert, à Toulouse, les assassins du général Ramel.

Ce général était le même commandant des grenadiers de la garde des deux conseils, qui, complice de Pichegru au 18 fructidor, avait été condamné avec ce dernier à la déportation [1]. Nommé par la seconde restauration commandant militaire de

1. V. tome Ier, chap. I.

Toulouse, ses services et sa proscription furent impuissants à conjurer les fureurs qu'il souleva contre lui en s'efforçant, à différentes reprises, de réprimer les excès des royalistes de cette ville. Le 17 août, une nouvelle scène de désordre appelle son intervention ; il accourt au milieu des groupes ; la foule aussitôt l'entoure et le sépare de son escorte. Un seul soldat, resté près de lui, est tué en le couvrant de son corps. Cent voix accusent aussitôt le général du meurtre de son défenseur ; cent bras le saisissent ; il tombe percé de coups. Ses assassins, le croyant mort, l'abandonnent. Quelques habitants le transportent dans la chambre d'un ouvrier ; bientôt le bruit se répand qu'il respire encore ; la foule revient et fait le siége de la maison. Vainement le chirurgien qui panse les blessures du général paraît à la fenêtre et annonce qu'il est frappé mortellement : on enfonce les portes, on envahit la chambre de Ramel, on achève de le tuer.

Bordeaux ne devait pas rester en arrière de Marseille, d'Avignon, de Nîmes et de Toulouse ; cette ville eut aussi son sacrifice humain ; les victimes offertes furent deux généraux, deux frères, dont la vie, durant plus d'un demi-siècle, avait été inséparable, que le même jour avait vus naître, et que le même jour vit mourir.

César et Constantin Faucher étaient fils d'un officier que ses blessures avaient forcé de quitter le service et qui devint successivement secrétaire à l'ambassade de Turin, chargé d'affaires près la république de Gênes et secrétaire général du gouvernement de Guienne ; frères jumeaux, ils étaient nés à La Réole, le 12 septembre 1760. Entrés l'un et l'autre à l'âge de quinze ans (1er janvier 1775), aux chevau-légers de la maison du roi, tous deux, au mois d'août 1780, passèrent officiers dans le même régiment de dragons. Leur ressemblance était si parfaite qu'elle trompait leurs parents eux-mêmes, et que, dans leurs garnisons ils étaient obligés, pour éviter les continuelles méprises de leurs camarades et de leurs subordonnés, de porter une fleur différente à la boutonnière. Retirés du service à l'époque de la révolution, tous deux, lors de la journée du 21 jan-

vier, se trouvaient revêtus de fonctions publiques auxquelles les avait appelés le choix de leurs concitoyens : César était président du district et commandant des gardes nationales de l'arrondissement, Constantin chef de la municipalité de La Réole ; ils se démirent de leurs fonctions. Leur inaction, toutefois, fut courte ; l'appel aux armes poussé par la Convention à la suite des revers militaires de 1793, les fit accourir dans les rangs de la nouvelle armée. Entrés à l'âge de trente-trois ans comme simples volontaires dans un des corps dirigés contre la Vendée, leur intelligence et leur bravoure en toute rencontre leur donnèrent un avancement rapide ; chaque grade fut le prix d'une action d'éclat ; chaque promotion eut lieu sur le champ de bataille ; et tous deux s'élevant chaque fois du même pas, furent nommés le même jour et pour le même fait généraux de brigade [1]. Constantin, dans cette dernière rencontre, avait été démonté et blessé ; César, atteint déjà seize fois par le fer ou par les balles des Vendéens, avait reçu douze nouvelles blessures. Ils s'étaient retirés à Saint-Maixent pour attendre leur guérison, lorsque, le 1er janvier 1794, sur une dénonciation partie de leur département, le représentant du peuple Laignelot ordonna leur comparution devant le tribunal révolutionnaire de Rochefort. Ils étaient accusés d'avoir fait l'éloge de Louis XVI, en annonçant, comme fonctionnaires de la république, la mort de ce souverain, et d'avoir publiquement porté son deuil. Ces faits, avoués par les accusés, motivèrent leur condamnation à mort. La sentence les trouva aussi calmes et aussi intrépides que sur le champ de bataille ; bien que singulièrement affaiblis par la souffrance et par la maladie, tous deux voulurent se rendre à pied sur le lieu du supplice ; ils se firent aider dans leur marche et arrivèrent ainsi soutenus jusqu'au pied de l'échafaud ; César s'apprêtait déjà à en franchir les degrés, quand le représentant du peuple Lequinio ordonna de suspendre l'exécution. Leur sentence, révisée par un autre tribunal, fut annulée, et les deux

1. Le 13 mai 1793, à l'attaque de la forêt de Vouvans.

frères, renvoyés absous, se firent transporter à La Réole. Obligés par le nombre et par la gravité de leurs blessures de renoncer au service actif, ils obtinrent leur réforme. Ce repos forcé profita à leur pays natal : la fortune des jumeaux leur permit, en 1794, d'opérer au loin des achats de céréales qui détournèrent de La Réole le fléau de la famine; et leur influence, mise au service d'un grand nombre de proscrits, fit obtenir aux uns leur liberté, à ceux-là leur radiation de la liste des émigrés, à d'autres la restitution de leurs biens. Le consulat vint : César reçut le titre de sous-préfet de La Réole, Constantin celui de membre du conseil général du département. Tous deux donnèrent leur démission lors de l'avénement du premier consul à l'empire et rentrèrent dans la vie privée. Ce fut dans cette position que les trouva l'invasion de 1814. Les royalistes de Bordeaux, voyant en eux des adversaires du gouvernement de Napoléon, leur firent quelques ouvertures; non-seulement les deux frères répondirent qu'ils resteraient étrangers à tout mouvement qui n'aurait pas pour but de combattre l'ennemi, mais ils proposèrent, en outre, aux autorités impériales, de se charger de la défense d'une partie de la rive droite de la Garonne. Cette offre, qui ne fut cependant pas accueillie, rapprochée de leur réponse aux royalistes bordelais, valut aux deux frères, durant la première restauration, le renom de révolutionnaires et de bonapartistes incorrigibles. Leur attitude, à l'époque des Cent-Jours, donna une nouvelle force à cette double accusation. Non-seulement tous deux saluèrent avec joie la journée du 20 mars, mais César, nommé membre de la Chambre des représentants, et Constantin, élu maire de La Réole, usèrent de toute leur influence pour diriger l'opinion de leurs concitoyens en faveur de l'empereur et d'une résistance à outrance à l'invasion. Leur intimité avec le comte Clausel, intimité qui devait leur être fatale, devint un nouveau crime aux yeux des royalistes bordelais.

La mise en état de siége du département de la Gironde, après la bataille de Waterloo, fit donner à Constantin le commandement des deux arrondissements de La Réole et de Bazas. Le

12 juillet, on connut à Bordeaux la rentrée de Louis XVIII aux Tuileries; mais ce fut seulement le 21 au matin que la nouvelle de la soumission de l'armée de la Loire parvint au général Clausel en même temps que les premiers ordres du ministre de la guerre Gouvion Saint-Cyr; un de ces ordres, daté du 16, enjoignait à tous les généraux nommés par suite de l'état de guerre ou de l'état de siége, de cesser immédiatement leurs fonctions; partout, en outre, le drapeau blanc devait être substitué au drapeau tricolore. Constantin Faucher reçut copie de cet ordre le soir du 21, et le 22, à l'aube du jour, en présence du lieutenant de gendarmerie, seule autorité militaire de La Réole, il fit enlever les couleurs tricolores et replacer le drapeau blanc. Il y avait déjà plusieurs heures que cette opération était terminée et que le procès-verbal qui la constatait se trouvait aux mains du sous-préfet, avec la déclaration écrite par les deux frères, qu'ils cessaient sur-le-champ toutes fonctions, lorsqu'un détachement du 41e de ligne, se rendant de Toulouse à Bordeaux, et composé de 23 hommes, vint à traverser la ville. Ces soldats avaient encore la cocarde tricolore au shako; la vue des drapeaux blancs arborés sur la sous-préfecture et la mairie, les irrita; aidés par quelques nègres appartenant à un bataillon colonial formé depuis le 20 mars, ils abattent les étendards royalistes, les déchirent, les livrent aux flammes, puis continuent leur route. Après leur départ, les drapeaux blancs furent rétablis; le soir, ce désordre était déjà oublié. Mais la nouvelle avait fait du chemin: elle était promptement arrivée à Bordeaux; il ne s'agissait plus, il est vrai, d'un acte de colère de quelques soldats en marche; l'exagération habituelle aux populations du midi, donnait à cet incident les proportions d'une révolte. La Réole, soulevée, disait-on, par les généraux Faucher, refusait de reconnaître l'autorité royale. Le surlendemain 24, une troupe nombreuse de volontaires bordelais à cheval, commandée par M. Jonhston, accourut à La Réole. Contre l'attente de ce détachement, le plus grand calme régnait dans la ville; le drapeau blanc flottait sur tous les édifices; les volontaires ne se précipitèrent pas moins dans les

rues, le sabre à la main et aux cris de : *A bas les brigands Faucher! à bas les généraux de La Réole! Il faut les tuer!* Ces courses et ces cris se prolongèrent durant six jours, et ce fut seulement le 30, que, fatigué sans doute de ce rôle ridicule, M. Jonhston repartit avec son détachement. Durant tout ce temps, les jumeaux, enfermés dans leur demeure avec leurs domestiques et quelques voisins, se tenaient prêts à repousser toute attaque de vive force. « Nous ne laisserons pas violer notre domicile, nous « nous défendrons, » avaient-ils écrit au nouveau maire, qui approuva leur résolution dans une lettre dont lecture fut donnée plus tard devant le conseil de guerre. Malheureusement, ils ne s'étaient pas bornés à écrire à ce fonctionnaire ; ils avaient également prévenu le général Clausel de leur séquestration volontaire par une lettre, confidence adressée, non pas au supérieur, mais à l'homme privé et à l'ami, lettre qui fut tout le procès, et dont voici le début : « Général, vous commandez encore, et jus- « qu'au dernier moment nous vous rendrons compte de la situa- « tion des contrées que vous *aviez* confiées à notre commande- « ment. Nos fonctions de général *cessèrent avec la journée du* « 21 *juillet*. Le 22, à l'aube, conformément à votre ordre du « jour, le drapeau blanc fut arboré par nos soins... » Suivaient le récit de l'insulte faite au drapeau royal dans la même journée; l'annonce de l'arrivée des volontaires royaux, ainsi que la relation des cris et des menaces proférés par ces volontaires, qui avaient pour complices, disait la lettre, les sieurs Durand-Laubessac et Durand-Lavison, parents du sous-préfet Pirly, l'âme de tout ce mouvement. Les jumeaux ajoutaient : « Dans cet état de choses, « notre maison est réellement en état de siége ; et au moment « même où nous vous écrivons, nos armes sont là, nos avenues « sont éclairées et le corps de la place en défense, et nous ne « craignons pas la désertion de la garnison. Cet état respec- « table est respecté par ces messieurs, qui attaquent et frappent « des enfants et des femmes. » Après avoir rapporté plusieurs exemples de cette violence, ils terminaient en ces termes : « Nous « enlèverions ces messieurs (les volontaires) et nous comprime-

« rions facilement leurs satellites; ce serait l'affaire de deux « heures en plein midi avec les seules forces que nous offre la « population bonne; mais nous craignons que cet acte de juste « défense ne puisse être le signal de la guerre civile. Nous vous « aurions une grande obligation si vous nous disiez quelle est la « marche que nous devons tenir pour venir en aide à la patrie « en souffrance. La Réole, le 27 juillet 1815. »

Le général Clausel, entré à Bordeaux trois mois auparavant, à la tête de 25 gendarmes et de 150 fantassins, avait maintenu cette ville dans la soumission la plus absolue avec moins de 1200 hommes; même après le changement de drapeau, il la commandait encore, et ce fut seulement le 30 juillet qu'il prit le parti de se retirer. La lettre des frères Faucher lui était donc parvenue; mais, soit inadvertance, soit légèreté, il l'avait officiellement transmise, le 28, au nouveau préfet de la Gironde, M. de Tournon, qui, prenant au sérieux les plaisanteries des jumeaux sur leurs préparatifs de défense, et *considérant que de cette lettre résultait l'aveu que les sieurs Faucher avaient dans leur maison un amas d'armes et qu'ils y avaient réuni des individus armés*, enjoignit, par un arrêté du 29, au commandant de la gendarmerie du département, de se transporter à La Réole, de faire dans la maison des deux frères les plus sévères perquisitions, et de remettre son procès-verbal au procureur du roi du lieu, *pour être pris telles mesures que de raison*. Dans l'après-midi du 31, César et Constantin se trouvaient seuls dans leur salon, quand 30 gendarmes, un détachement de 70 Espagnols et une centaine de gardes nationaux volontaires entourent leur demeure, dont toutes les portes, au reste, étaient ouvertes, et, envahissant les cours et les chambres, visitent les écuries et les greniers, les meubles et les placards de chaque pièce. Après avoir constaté que l'on n'avait rencontré dans la maison envahie qu'un seul domestique mâle, trois domestiques femmes, un enfant de onze ans appartenant à l'une de celles-ci, et deux adolescents neveu et nièce des deux frères, le procès-verbal de visite énumère ainsi les armes trouvées en la possession des jumeaux :

« Deux fusils doubles de chasse ; huit fusils simples de chasse, dont trois hors de service ; un fusil de munition ; une carabine de chasse ; deux paires de pistolets d'arçon ; trois sabres de cavalerie légère ; deux briquets (sabres d'infanterie), dont un sans fourreau ; sept vieilles épées, dont cinq ne peuvent sortir du fourreau ; *huit pétards* montés sur affûts, du calibre du *petit doigt* et propres seulement à *faire du bruit ;* sept piques, dont deux pour drapeaux. »

Ce procès-verbal, remis par le capitaine de gendarmerie au procureur du roi J.-J. Dumoulin, faisait tomber la double accusation d'un dépôt d'armes et d'une réunion d'hommes armés. Ce résultat trompait l'espérance de ce dernier et du sous-préfet Pirly, qui, promus l'un et l'autre à leurs fonctions sous l'empire, restés en place sous la première restauration et maintenus durant les Cent-Jours, voyaient dans l'arrestation de deux généraux signalés comme ennemis des Bourbons, un titre à l'indulgence du nouveau régime, et un moyen de conserver leur position et leurs traitements. Tous deux se consultèrent avec le nouveau commandant militaire de La Réole, le chevalier Dunoguès ; on décida de passer outre, et le procureur du roi, bien que le procès-verbal de visite fût sous ses yeux, n'hésita pas à remettre au capitaine de gendarmerie l'ordre écrit suivant : « Le *bruit public* m'informe que vous avez trouvé chez les frères Faucher plusieurs fusils, épées, sabres et *pierriers ; si ce fait est vrai,* il me paraît constituer le crime prévu par l'article 93 du Code pénal. En conséquence, j'ai l'honneur de vous requérir de faire saisir et traduire devant moi les deux frères Faucher [1]. » Cet ordre, qui eut pour résultat l'arrestation immédiate des jumeaux, décidait de leur sort ; aux époques d'orages politiques un citoyen arrêté est presque toujours un homme perdu. Le lendemain, 1er août, le juge d'instruction Richon changea l

1. Les *pierriers* sont des canons de petit calibre en usage sur les navires de guerre. Or, dans le moment même où M. J.-J. Dumoulin libellait son ordre d'arrestation, un des gendarmes présents dans son cabinet, tenait *sur sa main* les huit prétendus pierriers liés ensemble, ainsi que leurs affûts, par la même ficelle.

*mandat d'amener* de la veille en *mandat de dépôt*, et, le jour suivant, M. Rateau, procureur général près la cour royale, ordonna d'extraire les deux frères de la geôle de La Réole, et de les amener à Bordeaux où ils arrivèrent le 4. Incarcérés au fort du Hâ et placés dans la division des condamnés, au milieu de forçats attendant la *chaîne* qui devait les emmener au bagne, ils subirent deux interrogatoires devant M. Rateau, les 8 et 9 août. L'accusation, devant ce magistrat, sembla changer de caractère. Arrêtés primitivement comme détenteurs de *canons* et d'autres armes de guerre, ils n'eurent à répondre à aucune question relative à ce chef de prévention; toutes les demandes du procureur général eurent pour objet les actes des jumeaux depuis la journée du 20 mars; on jugera de la nature et de la portée des questions par celle-ci : « A votre retour de Paris à La Réole, n'avez-vous pas distribué, par petits morceaux, au peuple qui entourait votre maison, un gros pain que Bonaparte vous avait donné dans ce but? » Si le chef du parquet bordelais, en présence du procès-verbal de visite, était obligé de garder le silence sur la détention d'armes de guerre, unique motif, pourtant, de l'arrestation des deux frères, il ne pouvait davantage incriminer leur conduite depuis le retour de l'île d'Elbe; César et Constantin n'avaient fait rien de plus que tous les fonctionnaires encore en activité dans Bordeaux, rien de moins que les magistrats eux-mêmes de la cour royale; la récente ordonnance du 24 juillet, elle-même, interdisait, d'ailleurs, dans les termes les plus formels, toute espèce de poursuite pour ceux des faits antérieurs au retour du roi qui seraient étrangers aux cinquante-sept proscrits désignés dans les deux premiers articles. L'équité la plus vulgaire exigeait donc la mise en liberté des deux généraux. Mais la justice est avare; quelle que soit la proie que l'envie, la haine et même l'erreur lui aient livrée, elle la rend difficilement, une fois qu'elle l'a saisie. Quelques lignes écrites par les deux frères au général Clausel, existaient; on les soumit à l'examen de plusieurs légistes qui, torturant chaque pensée, imposant à chaque mot une signification qu'il n'avait pas, y découvrirent

trois chefs d'accusation auxquels on n'avait pas d'abord songé, et qui seuls motivèrent le renvoi des jumeaux devant une commission militaire.

La poursuite et l'instruction de cette accusation nouvelle, confiées par le comte de Vioménil, gouverneur de la division, à M. de La Porterie, son chef d'état-major, et au chevalier de Ricaumont, nommé capitaine-rapporteur, devinrent pour les accusés l'occasion de véritables tortures. Durant les quelques jours où ils étaient restés sous la juridiction ordinaire, on leur avait laissé l'usage d'un lit, d'une table, d'un banc et d'une chaise; ils pouvaient avoir, en outre, de la lumière et du feu. Devenus les justiciables de MM. de Vioménil, de La Porterie et de Ricaumont, ils furent transférés à la tour dite des Forçats, dans une pièce immense, ouverte à tous les vents, que dix-sept galériens avaient quittée la veille, et où on leur donna pour meubles une cruche, pour lit deux bottes de paille; on daigna par grâce y ajouter une mauvaise couverture et un matelas. Le feu et la lumière leur furent interdits; on ne leur laissa ni rasoirs, ni couteaux, ni fourchettes; ils ne purent obtenir ni un bois de lit, ni une chaise, ni un banc, parce qu'ils pourraient les briser, disaient MM. de La Porterie et de Ricaumont, et s'en faire des armes. Crainte étrange, si l'on songe que les guichetiers n'entraient jamais dans le cachot des jumeaux qu'armés d'une double paire de pistolets, de sabres nus, et accompagnés de quatre gardes nationaux également armés. Les prisonniers demandèrent au moins une de leurs malles pour s'asseoir; ils ne purent l'obtenir. On leur refusa jusqu'à un vase de nuit, sous prétexte qu'il existait, dans l'intérieur de leur cachot, une ouverture au niveau du sol, servant de lieux d'aisances. L'infection résultant de cette ouverture toujours béante et qui recevait, en outre, les déjections des prisonniers des étages supérieurs; l'absence de feu, dans cette vaste pièce ayant des murs épais de huit pieds, et dont les longues fenêtres n'étaient fermées que par deux rangs de barreaux de fer; les nuées d'insectes immondes qui couvraient la chambre, et dont les morsures, dès le soir du pre-

mier jour, avaient fait de leurs corps une seule plaie, tous ces maux étaient encore tolérables auprès d'une autre souffrance, l'impossibilité d'être assis. Lorsqu'ils étaient las de marcher, ils s'arc-boutaient l'un contre l'autre en se tournant le dos; mais leurs douleurs et leurs blessures les obligeaient bientôt de quitter cette position; alors ils se remettaient en marche ou se couchaient. « Nous croupissons dans la vermine, écrivaient-ils le 15 septembre, un mois et demi après leur arrestation; notre linge fait horreur. Les vents se croisent sur notre grabat, et l'autre nuit la pluie y est venue. Pour être moins tourmentés des insectes qui nous dévorent, nous nous découvrons; mais un moment après nous sommes raides de nos blessures et de nos douleurs; nous remettons alors sur nous la mauvaise couverture et nous nous pressons bien l'un contre l'autre; la chaleur, la moiteur reviennent, et de petits accès de fièvre sont les moindres résultats de cette manière d'être. Nous ne pouvons dormir que le jour. Vous savez que nous ne buvions pas de vin; il nous devient nécessaire comme remède. » A ces tortures physiques qui durèrent jusqu'au dernier jour, venaient se joindre des tortures morales qui eussent abattu des cœurs moins intrépides : un major de La Bouterie, à qui ils remettaient, tout ouvertes, les lettres écrites par eux à leurs amis ou à leurs gens d'affaires, avait l'impudence de leur dire que chacune d'elles était immédiatement envoyée à sa destination, et cependant il les gardait. Tous ceux qui les approchaient, guichetiers, gardes nationaux, officiers de ronde ou gens de police, leur montraient, en outre, la mort comme le terme de leur détention; il n'était jamais question, devant eux, d'autre chose que des massacres qui ensanglantaient alors le midi; les uns leur disaient : « On marche dans le sang dans toutes les villes voisines, ce sont de justes représailles; on achève contre les révolutionnaires les vengeances commencées en l'an III [1]. » D'autres ajoutaient : « Les représailles des *honnêtes gens* s'avancent avec rapidité de Mar-

1. Réaction thermidorienne.

seille à Avignon, à Nîmes, à Uzès; elles sont arrivées à Toulouse; on les attend à Bordeaux. »

Enfin, les 18 et 19 septembre, ils subirent deux interrogatoires devant M. de Ricaumont, capitaine-rapporteur, qui, le jour suivant 20, se présenta à leur prison et leur annonça que le surlendemain 22, ils comparaîtraient devant le conseil de guerre. On leur laissait un jour pour préparer leur défense. « Voulez-vous me donner la liste de vos témoins? dit ensuite M. de Ricaumont avec un jurement. Mon ordonnance attend depuis trois heures et je veux qu'elle arrive demain à La Réole. Quelque chose que vous disiez ou que vous fassiez, vous serez jugés vendredi. Ainsi, ajouta-t-il en jurant de nouveau, vous voilà prévenus. » Avant de les quitter, il leur annonça qu'il requerrait contre eux la peine capitale.

Le matin de cette même journée (20), un avocat, défenseur habituel des intérêts des jumeaux devant les tribunaux de la Gironde, leur avait écrit qu'il était forcé de renoncer à les défendre. Cet avocat, M. Ravez, était leur allié, leur ami; c'était à lui, comme à l'homme de leur intimité, qu'ils avaient eu recours dès le lendemain de leur arrestation; il avait formellement promis de se charger de leur cause. César et Constantin, après la visite de M. de Ricaumont, répondirent à M. Ravez : « Nous allons tomber sous la hache que l'on aiguise depuis deux mois pour nous frapper. Nous tomberons avec le sentiment de notre innocence. Si nos ennemis sont parvenus à enchaîner votre âme indépendante, quels succès n'auront-ils pas sur les autres défenseurs que nous pourrons demander? Nous n'avions qu'un patron, on nous l'arrache; c'est nous condamner à la mort. Nous saurons y marcher avec la fermeté que vous devez attendre d'hommes qui eurent votre amitié. » Ces paroles si tristes, si résignées, étaient un dernier appel au sentiment du devoir; M. Ravez garda le silence. Les deux frères se tournèrent alors vers un autre avocat : « Deux de vos amis vous appellent, écrivirent-ils à M. Gergerès; ils demandent vos conseils pendant quelques instants. On ne leur donne que peu d'heures pour

préparer leur défense. Vous lirez; vous les entendrez : si à la vue des charges et des dépositions, vous avez des doutes *sur un seul fait*, et que nous ne les levions pas à l'instant, nous ne demanderons pas à l'amitié des soins dont la conscience ou la délicatesse auraient à souffrir. — Nous vous attendons! » Instances vaines! M. Gergerès ne répondit même pas. Des efforts furent encore tentés auprès d'autres avocats. Par une lâcheté que nous croyons sans exemple, ces hommes, dont la longue vie était une carrière toute d'honneur et de loyauté; pour lesquels la fortune reçue de leurs pères n'était qu'une sorte de dépôt qu'ils restituaient en bienfaits répandus autour d'eux, ces patriotes, qui avaient mis leur influence au service des proscrits de tous les régimes, surtout des proscrits royalistes, et que, moins de deux mois auparavant, on avait encore vus protéger et sauver plusieurs partisans des Bourbons qu'on leur ordonnait d'arrêter et de punir; ces hommes ne purent trouver dans Bordeaux, ville de 100,000 habitants, peuplée de légistes, un seul avocat qui consentît à venir les défendre contre l'accusation de crimes complétement imaginaires! Le 22 septembre au matin, ils se présentèrent donc seuls devant le conseil de guerre. Accueillis par des injures et par des huées à leur sortie du fort du Hâ; obligés par les bandes de furieux rassemblés devant cette prison, de ne pas faire usage de la voiture chargée de les conduire, et de parcourir à pied le trajet qui les séparait du tribunal, ils subirent les mêmes insultes durant tout le chemin; la présence seule de leurs juges empêcha les mêmes manifestations de se renouveler à leur arrivée dans la salle du conseil. Ce conseil était ainsi composé : Le chevalier de Gombault, colonel de cavalerie, *président;* Bontemps-Dubarry, chef d'escadron; Boisson, Montureux, capitaines; Colas, lieutenant au 10e de ligne; Moulinié, sous-lieutenant d'infanterie de ligne; Fabre, sergent-major de la garde nationale de Bordeaux, *juges;* Dupuy, capitaine au 10e de ligne, *commissaire du roi;* le major de La Bouterie remplaçait comme *rapporteur* le chevalier de Ricaumont « légitimement empêché. »

Le conseil, avant l'ouverture des débats, dut statuer sur l'absence des défenseurs; il décida qu'aux termes de l'article 20 d'une loi du 11 brumaire an v, le *refus* des défenseurs et l'*impossibilité d'en trouver un*, ne pouvaient retarder le procès. Après l'interrogatoire des accusés, on entendit les témoins; tous habitaient La Réole, et, parmi eux, se trouvaient les principaux fonctionnaires de cette ville, entre autres le maire, M. Arnaud de Peyrusse, dont la femme et la belle-mère devaient aux jumeaux, la première, sa liberté, la seconde, la restitution de ses biens, et qui lui-même leur était redevable de la conservation de sa fortune et de sa radiation de la liste des émigrés. Les dépositions, dictées par les questions même que posait le président, étaient toutes dans le sens de l'accusation; toutes se ressentaient de ces haines de petite ville, sourdes, implacables, que la sottise et l'envie engendrent, qu'alimentent un mot malentendu, un sourire ou un geste mal compris; et qui, nourries souvent durant vingt années, s'attachent surtout aux hommes que distingue la supériorité du cœur ou de l'intelligence. Le réquisitoire de M. de La Bouterie, basé tout entier sur la lettre confidentielle écrite par les deux frères au général Clausel, ne fut qu'un commentaire partial et passionné de cette unique pièce du procès; l'envoi seul de cette lettre était à ses yeux la condamnation des accusés. Il conclut à la peine de mort. César et Constantin avaient fait preuve durant tout le débat du plus grand calme et d'une rare fermeté; leur défense ne fut ni moins ferme ni moins digne; ils furent éloquents, ont dit les contemporains. Ce qui étonna surtout les auditeurs, c'est la facilité avec laquelle chacun des jumeaux continuait la pensée et la discussion de celui des deux que la fatigue forçait à se reposer; ayant la même taille, les mêmes vêtements, le même visage, le même son de voix, l'un d'eux se taisait depuis longtemps que l'on croyait encore l'entendre parler. Mais que pouvaient leurs efforts contre la passion des juges! César et Constantin, avant de paraître devant le conseil, étaient déjà condamnés. Vainement la lettre écrite au général Clausel constatait en termes formels que, re-

vêtus d'un commandement purement nominal, ils avaient abdiqué leur titre et cessé toute fonction dès que l'ordre leur en avait été transmis; en vain le procès-verbal de visite établissait que trois enfants, trois femmes et un domestique mâle étaient les seules personnes que l'on eût rencontrées dans leur demeure; vainement, enfin, tous deux firent établir par les témoins eux-mêmes que, durant leur commandement, il n'y avait jamais eu de soldats à La Réole, les jumeaux n'en furent pas moins condamnés à la peine de mort, à l'unanimité des voix, comme coupables : 1° d'avoir retenu, contre la volonté du gouvernement, un commandement qui leur avait été retiré ; 2° d'avoir commis un attentat ayant pour but d'exciter à la guerre civile et d'armer les citoyens les uns contre les autres, en réunissant dans leur domicile des gens armés et qui criaient *qui vive !* aux patrouilles de garde nationale ; 3° et d'avoir comprimé par la force des armes et par la violence, l'élan de fidélité des sujets de S. M.

César et Constantin, ramenés à leur prison pendant la délibération des juges, entendirent la lecture du jugement sans que leur visage trahît la moindre émotion ; seulement on put voir leurs mains se chercher, s'unir, puis s'étreindre. On les mit sur-le-champ aux fers. Une chance leur restait, la révision : ils refusèrent, d'abord, de la tenter ; les supplications d'un membre de leur famille, pourtant, les y décidèrent. Les accusés ne comparaissent pas devant les conseils de révision ; les moyens de cassation sont présentés par un défenseur ; le commissaire du roi justifie le jugement attaqué; puis le conseil prononce. L'intervention d'un avocat était donc indispensable. On recourut d'*office* au bâtonnier de l'ordre. N'osant assumer sur lui seul le soin, disons mieux, le blâme d'une défense que tous ses collègues avaient repoussée devant le tribunal du premier degré, ce dignitaire s'adjoignit le bâtonnier de l'année précédente, celui de l'année judiciaire qui allait s'ouvrir, et le doyen du conseil de discipline. La condamnation avait été prononcée le 22 ; le conseil de révision se réunit le 26. Ce second conseil formé pour la circonstance, comme le premier, par le comte

de Vioménil, se composait du maréchal de camp comte de Puységur, *président*, du prince de Santa-Croce, colonel; de M. Lacoste, chef de bataillon d'artillerie; du chevalier de Bois-Saint-Lis et du vicomte de Fumel, capitaines-adjoints à l'état-major, *juges*. L'ordonnateur Lucot d'Hauterive faisait les fonctions de *commissaire du roi*. On pourrait croire que honteux pour leur ordre et pour eux-mêmes des refus exprimés quatre jours auparavant, les avocats donnés d'office aux généraux Faucher firent entendre quelques paroles de repentir ou d'excuse : il n'en fut rien ; loin de là, ils demandèrent, pour ainsi dire, pardon aux juges de la défense qu'ils allaient prononcer. « Nous ne pouvons croire que notre conduite (l'acceptation de la défense), que ce *pénible* dévouement soient critiqués ou blâmés par aucun de ceux dont nous sommes jaloux de conserver l'estime, dit l'avocat Emerigon. Il nous était impossible de repousser la voix suppliante de deux hommes frappés par une condamnation capitale et sur la tête desquels la mort a déjà levé sa faux menaçante ; nous ne nous occuperons ni de leur conduite, ni même des délits qui leur sont imputés. Notre ministère se borne à examiner la procédure instruite et le jugement rendu. Nous sommes les avocats de la loi plutôt que les défenseurs des accusés. » Après ces lâches paroles, M. Emerigon développa les moyens de cassation indiqués dans des notes qui lui avaient été envoyées par les jumeaux du fond de leur prison[1]. M. Emerigon termina ainsi : « Le devoir que nous venons de remplir n'a pas été *le moins pénible* de ceux que notre profession nous impose. Mais l'homme courageux, ajouta-t-il en élevant la voix, n'hésite jamais quand il s'agit de remplir un devoir. » Une pareille défense était à la fois une insulte pour les condamnés et une vé-

1. Le premier chef de condamnation ne pouvait frapper que Constantin, qui seul avait été revêtu du commandement militaire des arrondissements de Bazas et de La Réole. Cette partie du jugement offrait un moyen de cassation indiqué par les deux frères ; mais César avait ajouté de sa main : « Toutefois, « on ne perdra pas de vue, en faisant valoir ce moyen, que, s'il ne devait ame- « ner la cassation du jugement qu'en faveur de César, on doit l'abandonner, « parce qu'il veut partager le sort de son frère. »

ritable moquerie, ce qui n'empêcha pas M. Lucot d'Hauterive de commencer son réquisitoire par un pompeux éloge « du noble courage du barreau de la ville fidèle » et de poursuivre en ces termes : « Deux frères, se glorifiant d'une *horrible* solidarité, placés sous l'égide de la clémence royale, osaient lever audacieusement leur tête *hideuse d'un demi-siècle de crimes*. Après vingt-cinq ans d'absence, assise sur le trône de ses aïeux, S. M. avait défendu aux lois, avait défendu aux tombeaux d'accuser les *dévastateurs* de la France. Les tombeaux restaient silencieux ! Les parents des victimes laissaient vivre leurs bourreaux ! Les frères Faucher vivaient à La Réole ! Avides de nouveaux crimes ils accoururent à Paris quand l'ennemi du monde y apparut de nouveau (Napoléon), menaçant la France des jours de deuil de 1793. Exécuteurs de ses ordres, ministres de ses *vengeances*, les frères Faucher furent envoyés au *nommé* Clausel, bien digne de tels agents. César, élu membre du *club patriotique* connu sous le nom de Chambre des représentants, fut jugé par *la bande* propre à remplacer dans nos belles contrées les proconsuls régicides. Constantin se fit élire maire de La Réole. Dès lors la révolte, les dévastations, le pillage, les concussions et la guerre civile furent organisés dans les deux arrondissements livrés à la *fureur* des frères Faucher. » Tout le reste du réquisitoire est dans cet esprit et dans ce style ; les arguments légaux sont à la hauteur de ce pathos sans nom, où l'ignorance, la sottise et l'exagération politique à froid revêtent les formes les plus burlesques[1]. M. Lucot d'Hauterive n'en convainquit pas

1. Le fait suivant donnera la mesure de l'emportement auquel se croyaient alors obligés tous les hommes revêtus de fonctions publiques, tous les ambitieux aspirant à des positions officielles. Bordeaux comptait parmi ses nombreux avocats M. de Martignac, homme de mœurs élégantes et faciles, et dont la parole douce, polie, tolérante, devait faire la fortune sous la seconde restauration. Il eut un grand renom d'obligeance et de bonté ; ses compatriotes ont même élevé une statue à cette bienveillance qui était sa principale vertu. Or, voici en quels termes M. de Martignac, qui n'était pas seulement l'ami des deux frères, mais leur obligé, qui avait usé de leur crédit et puisé dans leur bourse, parlait de ces infortunés le 17 décembre 1815, trois mois après leur exécution. Il plaidait dans un procès fait à quelques-uns des soldats du 41e de ligne, qui, le 22 juillet, avaient abattu à La Réole les drapeaux blancs réta-

moins les juges ; ils confirmèrent la condamnation. L'exécution fut fixée au lendemain 27.

Dans tous les faits de ce déplorable procès, il n'y aurait eu que bassesse et lâcheté sans le courage de deux cœurs purs, énergiques, et dont le dévouement ne se démentit pas un seul jour. A la vérité, ces amis, âmes d'élite, étaient bien humbles, ainsi qu'il arrive presque toujours : un pauvre officier à demi-solde, marié, père de cinq enfants, le capitaine Monneins, et

blis le matin par les jumeaux. Son système de défense consistait à présenter les accusés comme les instruments et les victimes des deux frères ; il disait : « Les crimes qui vous sont dénoncés aujourd'hui sont, vous n'en doutez pas, l'ouvrage des deux frères dont La Réole conservera longtemps l'*effrayant* souvenir. Ces deux grands coupables ont payé leurs *forfaits* de leur vie. Vous ne confondrez pas l'égarement avec le crime, l'erreur d'un jour avec la *scélératesse de vingt-cinq années* ; j'oserai même dire les victimes avec leurs *bourreaux*. »

Ce langage, au reste, n'appartenait pas uniquement aux fonctionnaires ou aux ambitieux de province ; on ne s'exprimait pas autrement à Paris sur les hommes mêlés aux faits de la révolution ou aux événements de l'empire : c'était, en un mot, le langage de l'époque. Un écrivain célèbre, annonçant dans le *Journal des Débats* du 10 août le départ de Napoléon pour Sainte-Hélène et la disparition de ses principaux adhérents, disait : « Buonaparte, que tant de bras environnaient il y a peu de temps, ne saurait même se flatter de trouver aujourd'hui une main d'esclave qui lui rende le service de le tuer. Au-dessous de l'efféminé Othon, plus malheureux que Néron, il n'a pas su se donner la mort et n'est pas assuré maintenant de l'obtenir. Tous ces rois, tous ces princes de sa façon, que nous avons vus figurer avec lui dans des costumes et avec des attitudes plus ou moins dramatiques et grotesques, fuient dispersés comme une troupe de masques le lendemain du carnaval, jetant leurs couronnes, leurs sceptres et leurs manteaux. Le roi Murat, surnommé *Franconi* à cause de l'affectation de sa parure militaire, et qui n'a pu venir étaler au Champ-de-Mai ses plumets, ses broderies et tout son oripeau, erre maintenant presque seul dans les défilés les plus détournés des Alpes sous un déguisement beaucoup moins pompeux. Il paraît qu'on *nous ramènera*, et qu'on va *rendre à la justice* de nos tribunaux, Lallemand et Rovigo, qui, certes, ne croyaient guère que leur dévouement intéressé à l'ex-empereur aurait un pareil résultat. Brune, que Buonaparte n'a cessé d'abreuver des humiliations les plus amères et *qui n'avait de courage* que pour les supporter, termine le cours de ses exploits par se brûler la cervelle, et se voit réduit à se tuer, en dupe, pour la cause d'un homme dont il n'a reçu que de mauvais traitements, etc. »

La passion de l'écrivain l'emportait sans doute au delà de sa pensée, car les insultes de cet article atteignaient trois des souverains alliés ; les rois de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg, élevés à cette dignité, en 1806, par le chef de la France impériale, étaient des rois *de la façon* de Napoléon.

une frêle et timide jeune fille, petite-nièce des jumeaux, mademoiselle Anaïs Faucher, voilà tout ce qui resta aux généraux de La Réole, de ce grand nombre d'amis qui se disputaient auparavant leur bienveillance et leur affection, voilà les seuls consolateurs qui vinrent les trouver à l'heure de l'infortune. Le capitaine Monneins et la jeune Anaïs s'étaient partagé la tâche : le premier visitait les autorités et les avocats, s'occupait du procès et faisait passer chaque jour aux deux frères les aliments que ne fournissait point la prison ; la seconde, visitant le concierge et les gardiens, apportait chaque matin, pour les prisonniers, des fleurs et des fruits, et veillait à leur linge et à leurs vêtements. L'un et l'autre avaient besoin de courage pour supporter les menaces et les paroles insultantes ou grossières qui accueillaient partout leurs démarches. Les menaces, surtout, ne manquaient pas au capitaine; on s'efforçait d'effrayer jusqu'à madame Monneins, qui, complice généreuse de son mari, le secondait dans la mesure de ses forces. Ce dernier porta l'héroïsme de l'amitié jusqu'à proposer aux deux frères de se présenter avec eux devant le conseil de guerre pour les y défendre. « Je sors de chez M. Ravez et de le supplier de vouloir bien prendre votre défense, comme il vous l'avait promis, écrivait-il aux deux jumeaux; mais il m'a montré une lettre du comte de La Porterie, qui lui intimait l'ordre de M. le gouverneur Vioménil, de ne point se mêler ni directement ni indirectement de vos affaires. Lui ayant fait observer que sa réputation, son caractère et son attachement connu pour le roi, devaient le mettre au-dessus de toute crainte, il m'a répondu sèchement qu'il ne pouvait en aucune manière vous défendre, vu les circonstances présentes [1]. — J'apprends que l'un de vous est dangereusement malade. Si votre santé ne vous permet pas de vous défendre, je ne suis pas orateur, mais ma faible voix suffira, je l'espère, pour prouver votre innocence. Ainsi, je vous défendrai, si vous daignez accepter mes faibles services. » On ne permit pas au capitaine de donner

1. M. Ravez est devenu, sous la restauration, président de la Chambre des députés, comte, et premier président de la cour royale de Bordeaux.

cette nouvelle preuve de généreux dévouement : irrités d'une fidélité que la menace même d'une carrière perdue ne pouvait affaiblir, MM. de Vioménil et de La Porterie firent enfermer le noble officier au château Trompette [1]. Restée le seul appui de ses deux grands-oncles, la jeune Anaïs sentit redoubler ses forces : toutes les démarches nécessitées pour les deux jugements, lettres à porter aux juges, notes à remettre aux avocats, tous ces soins reposèrent uniquement sur elle ; toujours prête et sans cesse en chemin, la courageuse enfant ne s'arrêta que lorsqu'elle n'eut plus rien à protéger.

César et Constantin passèrent la nuit du 26 et la matinée du 27 à écrire ; pas une de leurs lettres ne se ressentait de leur position ; on y retrouve la facilité et la liberté d'esprit des temps les plus heureux de leur vie. La dernière se termine ainsi : « Dans « une heure nous ne serons plus ; nous allons marcher au-de- « vant du peloton qui doit nous fusiller. L'officier qui commande « nous fait prévenir qu'on nous attend. » Une des personnes présentes au moment où le guichetier les débarrassait de leurs fers, fit entendre quelques paroles de regret : « Le temps ordi- « naire de la vie, répondit César, est de soixante ans ; nous en « avons cinquante-six ; ce n'est donc que quatre ans que l'on « nous prend. » Au moment de quitter leur cachot, tous deux s'embrassèrent, puis, se prenant par la main, ils allèrent se placer au milieu du détachement chargé de les conduire. Le comte de Vioménil, depuis leur mise en jugement, avait déployé le plus grand appareil militaire ; des bouches à feu chargées, de forts piquets de gardes nationaux occupaient jour et nuit la place du fort de Hâ. Cette garde, infanterie et cavalerie, était tout entière sous les armes et formait la haie jusqu'à la Chartreuse, cimetière de Bordeaux, lieu désigné pour l'exécution. La distance à parcourir était de près d'une lieue. Les jumeaux firent à pied ce long trajet. Tous deux, revêtus comme toujours des mêmes vêtements, portaient une polonaise et un pantalon

1. Il ne fut mis en liberté que le lendemain de l'exécution.

en molleton blanc. Ils semblaient avoir ménagé leurs forces pour cette marche suprême; leur pas était ferme, leur visage calme et presque souriant. La vue de ces deux hommes de haute taille, si semblables, touchant l'un et l'autre à la vieillesse, et qui, victimes humaines, s'avançaient vers la mort à pas réguliers, le corps droit, la physionomie sereine et en se tenant par la main, causa une certaine impression sur la foule; elle devint silencieuse; bientôt même, et à mesure que les deux frères approchaient du lieu fatal, ce silence se changea en une sorte de stupeur. Vingt-deux ans auparavant on les avait vus marcher ainsi au supplice; arrivés au pied de l'échafaud, un représentant du grand et terrible pouvoir qui défendait alors la France contre l'Europe, avait arrêté le bras du bourreau et rendu aux deux frères la vie et la liberté. Par un hasard qui pouvait devenir providentiel, la fille de Louis XVI, de ce roi pour lequel ils avaient failli perdre la vie, se trouvait à Bordeaux peu de jours auparavant; des revues, des fêtes, des bals avaient célébré son séjour; un ordre, un seul mot d'elle pouvait les sauver: mais lorsque après avoir marché pendant une heure, ils approchèrent enfin de la Chartreuse, nul ne parut avec leur grâce au bout de ce long chemin; ils n'y trouvèrent que le peloton d'exécution. Les deux frères refusèrent de se mettre à genoux et de se laisser bander les yeux; ils se placèrent devant les soldats, debout et toujours unis par la main; César commanda le feu : tous deux tombèrent, César tué, Constantin seulement blessé au ventre; il se dressa sur les poignets et regarda son frère; un des soldats s'approcha, et, lui plaçant le canon de son fusil contre l'oreille, l'étendit raide mort [1].

Cinq semaines auparavant, le 19 août, à Paris, un peloton de vétérans avait également donné la mort à une victime non

1. Des cris de *vive le roi!* se firent entendre sur plusieurs points du trajet parcouru par les jumeaux; à mi-chemin environ, une dame, placée à une fenêtre peu élevée, accueillit le passage des condamnés en proférant des acclamations royalistes et en agitant un mouchoir blanc; le mouchoir tomba; César s'avança sous la fenêtre, ramassa le mouchoir, le rendit en souriant à la dame et reprit sa place dans le funèbre cortége.

moins noble et non moins pure, à un soldat non moins intrépide et non moins ferme, au comte de Labédoyère.

On sait que ce général faisait partie des officiers qui devaient partager l'exil de Napoléon, et qu'un des passe-ports envoyés à La Malmaison le 29 juin était à son nom. Labédoyère avait effectivement voulu rejoindre l'empereur; mais parti trop tard de Paris, il rencontra à mi-chemin de La Malmaison la reine Hortense qui revenait de cette demeure et qui lui remit son passe-port. Au lieu de poursuivre sa route, ainsi que le lui conseillait la reine, il revint auprès de sa jeune femme accouchée récemment, et ce fut seulement le 12 juillet, quatre jours après la rentrée de Louis XVIII, que, cédant aux prières de madame de Labédoyère, il consentit enfin à aller chercher dans les rangs de l'armée de la Loire un abri contre les vengeances probables du nouveau gouvernement. Deux de ses amis, le comte Excelmans, général en chef du 2e corps de cavalerie de l'ancienne armée impériale, et le comte de Flahaut, à qui Excelmans venait de donner le commandement d'une de ses divisions, lui firent obtenir le titre de chef d'état-major du 2e corps alors cantonné à Riom. Labédoyère, après s'être muni à tout hasard d'une lettre de crédit de 55,000 fr. sur Philadelphie, alla rejoindre ses deux amis dans le Puy-de-Dôme. Il était encore à Riom quand, le 29 juillet, les journaux lui firent connaître l'ordonnance de proscription du 24. Son nom figurait des premiers parmi les généraux désignés pour passer en jugement. Obligé de fuir pour se soustraire à une inévitable sentence de mort, il s'attristait à l'idée de s'expatrier sans embrasser encore une fois sa jeune femme et son enfant. Le lendemain 30, dans la soirée, Excelmans et M. de Flahaut, voyant le jeune général plus préoccupé que de coutume, le pressèrent de questions. Il leur dit qu'avant de quitter la France il voulait rentrer à Paris et revoir sa famille. M. de Flahaut se récria contre l'imprudence d'un tel projet. Excelmans ajouta que si le général ne lui donnait pas sa parole qu'il y renonçait, il ferait placer deux sentinelles à sa porte; Labédoyère promit et se retira. Mais la pensée qui le poursuivait fut la plus

forte : au moment de rentrer à sa demeure, il vit la diligence de Paris qui passait ; une place restait vacante ; il la prit et partit, sans monter même à son logement, sans avertir ses domestiques. Le 2 août, à huit heures du matin, il descendait rue du Faubourg-Poissonnière, n° 5, chez une amie de sa famille, dans l'intention d'y attendre la nuit et de pouvoir se rendre plus sûrement à son hôtel.

Labédoyère s'était mis en route sauvegardé par un passe-port que lui avaient fait obtenir, au risque de se compromettre, deux braves jeunes gens, sortant de l'armée, MM. Rouget et Montroy, employés l'un et l'autre à la sous-préfecture de Riom. Mais, par un déplorable hasard, il avait eu pour compagnon de diligence un nommé Dutaillon de Lesgallerye, attaché à la police de Paris, devenu depuis commissaire de police à Lyon, et qui, durant la route, ayant capté la confiance du général, l'avait accompagné, comme pour le protéger, jusqu'à la porte de la maison où il était descendu. Peu d'instants après, la police se trouvait avertie, et, au bout de quelques heures, un grand nombre d'agents, appuyés par un bataillon prussien, entouraient l'asile de Labédoyère ; quelques hommes se mirent en devoir d'escalader les fenêtres ; d'autres frappèrent violemment à la porte ; le général fit ouvrir, dit son nom et se livra.

Fouché était au milieu des fêtes de son nouveau mariage et donnait un grand bal, lorsque M. Decazes lui apporta la nouvelle de l'arrestation. « Ce jeune homme est bien imprudent, dit le ministre de la police ; je crois urgent de l'interroger. » M. Decazes soumit immédiatement le général à un interrogatoire, long, cauteleux, dirigé de manière à aggraver encore la position du prisonnier, et dans lequel faisant intervenir les noms des comtes Excelmans, de Flahaut, Drouet d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes et du baron Lallemand, il s'efforça d'obtenir de Labédoyère des réponses compromettantes pour ces généraux et de nature à mettre le gouvernement sur la trace des projets de révolte qu'on leur supposait, ou des lieux de retraite qu'ils comptaient ou qu'ils avaient pu choisir. La loyale et ferme parole du général déjoua

la triste habileté du préfet de police; Labédoyère ne fournit des armes que contre lui-même[1]. Renvoyé devant le conseil de guerre de la première division militaire (Paris), aux termes d'une ordonnance rendue le soir même de son arrestation (2 août), il y comparut au bout de douze jours, le 14. Dans l'intervalle, on n'avait rien épargné pour préparer l'opinion à la sentence que l'on attendait des juges : non-seulement la presse royaliste le poursuivait de ses insultes et de ses injures, et le présentait comme un criminel indigne de toute pitié; mais la police avait fait placarder dans tout Paris et publier dans tous les journaux une *adresse du 10e régiment de ligne à ses frères d'armes*, où se trouvait ce passage : «.... Labédoyère a tout fait, il a donné un exemple que d'autres ont pu suivre, mais qu'aucun autre n'eût donné... [2]. » Le conseil de guerre, formé par le ministre Gouvion Saint-Cyr, était ainsi composé : Berthier de Sauvigny, adjudant commandant, *président;* Mazenod de Mondésir, Durand de Sainte-Rose, adjudants commandants; Saint-Just, chef de bataillon; Grenier, Lantivy, capitaines adjoints à l'état-major, et Boulnois, lieutenant de gendarmerie, *juges;* Viotti, chef de bataillon, *rapporteur;* Gaudriez, capitaine de gendarmerie, *commissaire du roi.*

Ce procès politique, le premier que les tribunaux de la seconde restauration avaient à juger, emprunta aux passions du moment et à la présence de l'ennemi une physionomie exceptionnelle. Au dehors de la salle du conseil, une foule de soldats alliés stationnaient en groupes tumultueux d'où s'échappaient des paroles de colère et de menace; au dedans, on voyait assis ou debout un nombre considérable de généraux et d'officiers belges, anglais

1. L'interrogatoire que M. Decazes fit subir à Labédoyère le soir même de son arrestation, ne comprend pas moins de cent quatorze questions.

2. Le 10e de ligne est le régiment qui soutint le duc d'Angoulême dans sa courte campagne du midi. Rentré dans les rangs de l'armée impériale, ce régiment sollicita l'honneur de faire la campagne de Belgique, et se trouva effectivement à Waterloo, où il se battit bravement. L'adresse publiée en son nom était-elle supposée, ou bien l'œuvre de quelques officiers avides d'avancement? Elle n'était pas signée et ne contenait que cette mention : *Suivent les signatures.*

et allemands, qui semblaient s'y être donné rendez-vous, moins pour assister à un débat régulier que pour dicter la sentence des juges. Le prince royal de Prusse, le prince d'Orange[1], le prince royal de Wurtemberg, et les ambassadeurs ou représentants des principales puissances, entre autres, assis derrière les membres du conseil, échangeaient des paroles avec ceux-ci. La vue de ce grand nombre d'uniformes étrangers n'était peut-être pas ce qu'il y avait de plus extraordinaire dans l'aspect de la salle; une foule de femmes, jeunes, belles, parées richement, mais ardentes, fanatisées, encombraient l'enceinte. Ces femmes, titrées pour la plupart, étaient de celles que, chaque soir, dans le jardin des Tuileries, on voyait se livrer, avec des officiers, même avec de simples soldats alliés, à des danses et à des rondes qu'elles entremêlaient de chansons composées par ces fabricants de couplets de circonstance, esprits immondes, qui ont des accents de joie pour tous les triomphes et des insultes pour tous les malheurs. Si l'ennemi se montrait avide de venger ses défaites passées sur le jeune général qui, malade et blessé, était accouru le 30 mars 1814 dans les rangs des soldats de Marmont, se battant un contre douze, et que l'on avait pu voir, à Waterloo, rester des derniers sur ce glorieux champ de bataille, les femmes dont nous parlons, également impatientes de vengeance, demandaient sa mort avec un incroyable emportement. Jeune, riche, brillant, appartenant, par sa famille ou par ses alliances, à quelques-unes des principales familles de la cour, Labédoyère, à leurs yeux, était coupable de trahison envers son véritable parti et sa caste. Lorsqu'il entra dans la salle du conseil, l'ancien aide de camp de Napoléon, de quelque côté qu'il dirigeât ses regards, ne rencontra donc que des visages où respiraient la colère et la haine. Il portait une redingote verte et n'avait aucune décoration. On pouvait remarquer une certaine pâleur sur sa belle et douce figure; mais son attitude était ferme, ses traits calmes; sa parole fut digne et haute. On l'interrogea.

1. Aujourd'hui roi de Hollande.

*Le président :* Accusé, vos noms, prénoms, votre âge, votre qualité et le lieu de votre naissance? — R. Charles-Angélique-François Huchet de Labédoyère, âgé de 29 ans, officier-général, né à Paris.

D. Quel grade aviez-vous le 1er mars 1815? — R. Colonel du 7e régiment de ligne.

D. Qui vous avait nommé? — R. Le roi [1].

D. Quel drapeau avait reçu votre régiment? — R. Un drapeau blanc.

D. Où l'avait-il reçu? — R. A Chambéry, mais je n'y étais pas.

D. Un serment a dû être prêté à ce drapeau? — R. Je le crois, mais je n'y étais pas.

D. Quelles décorations aviez-vous? — R. J'étais officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer.

D. N'étiez-vous pas chevalier de Saint-Louis? — R. Je n'ai jamais eu cette croix.

D. Où avez-vous appris le débarquement de Buonaparte? — R. A Chambéry, où je reçus du général de ma brigade, le maréchal-de-camp Devilliers, l'ordre de me porter avec mon régiment sur Grenoble.

D. Où votre régiment fut-il placé à Grenoble? — R. Il bivouaqua sur le rempart.

D. Par quel ordre quitta-t-il son poste pour se porter sur la route par laquelle Buonaparte arrivait? — R. Par mon ordre.

D. Quel cri proférâtes-vous en donnant l'ordre de se porter en avant? — R. Le cri de *vive l'Empereur!*

D. Quand avez-vous donné l'aigle à votre régiment? — R. A la sortie du faubourg de Grenoble.

D. Avez-vous déchiré votre cocarde blanche et pris la cocarde tricolore? — R. Non, je n'en avais pas.

1. Il s'agit dans cette nomination, non du *grade*, mais de l'*emploi*. Labédoyère était déjà colonel, lorsqu'il tomba grièvement blessé sur le champ de bataille de Bautzen, où il commandait un régiment d'infanterie que nous croyons être le 112e.

D. Le général Devilliers n'a-t-il pas couru après vous? n'a-t-il pas employé la voix de l'autorité et de la persuasion pour vous ramener au devoir? — R. Oui, le général Devilliers me parla des suites que pouvait avoir ma démarche et des liens de famille qui devaient me retenir. Je lui répondis que les liens dont il me parlait m'étaient bien chers, que je savais que je les sacrifiais tous; mais que je croyais devoir ce sacrifice à mon pays, à la patrie, qui doit l'emporter sur tout.

D. N'avez-vous aucune révélation à faire? — R. Aucune.

Cette réponse termina l'interrogatoire; on entendit immédiatement les témoins; ils étaient peu nombreux et ne firent que confirmer les déclarations de l'accusé. Le commandant Viotti, prononçant ensuite son réquisitoire, conclut à la peine capitale. Un avocat était assis auprès du jeune général; mais sa présence était de pure forme; Labédoyère avait déclaré que lui-même parlerait à ses juges.

« Si ma vie seule était en cause, dit-il en se levant et d'une voix calme, mais ferme, je me bornerais à vous dire que celui qui a conduit quelquefois de braves gens à la mort, saura lui-même y marcher en brave homme, et je ne retarderais pas votre sentence. Mais on attaque mon honneur en même temps que l'on demande ma vie, et cet honneur n'appartient pas à moi seul; une femme, modèle de toutes les vertus, un fils au berceau, ont droit de m'en demander compte; je veux qu'ils puissent dire que malgré le coup qui va m'atteindre, *l'honneur est intact.*

« J'ai pu me tromper sur les véritables intérêts de la France; de glorieux souvenirs, un ardent amour de la patrie, des illusions ont pu m'égarer; mais la grandeur même des sacrifices que j'ai faits, en rompant les liens les plus chers, prouve qu'il n'entrait dans ma conduite aucun motif d'intérêt personnel. Je ne nierai pas des faits notoires; mais je déclare que je n'ai trempé dans aucun complot qui aurait précédé le retour de Napoléon; je dirai plus, je crois pouvoir affirmer qu'il n'a point existé de conspiration pour le ramener de l'île d'Elbe. »

Racontant alors son départ de Paris, au mois de février précédent, et son arrivée à Chambéry, il trace le tableau de l'opinion publique telle qu'elle se manifestait à cette époque, puis il ajoute :

« Si ma voix peut avoir ce caractère solennel que prennent, dit-on, les accents les plus faibles à l'instant de la mort, les réflexions que je vais vous soumettre ne seront peut-être pas sans utilité pour mon pays. En 1814, la nation et l'armée avaient abandonné l'empereur Napoléon; la famille des Bourbons fut accueillie avec enthousiasme. Comment cette disposition générale vint-elle à changer?... »

— « Accusé, dit le président en interrompant Labédoyère, restez dans les faits de la cause. Vous êtes accusé d'un crime; nous n'avons pas à nous occuper des motifs qui vous y ont porté; le conseil n'a point à prononcer sur des motifs: il ne peut y avoir pour lui de crime innocent! » Le défenseur fait observer que la défense n'est pas libre. « Que l'accusé se défende du crime qui lui est imputé, il est dans son droit, réplique le président; mais je ne souffrirai pas qu'il se livre à des discussions politiques, à des divagations inutiles.

— « Comment voulez-vous que je combatte des faits publics, des actions que j'avoue? dit le jeune général. Ma seule défense est dans l'examen des causes politiques qui m'ont porté à la démarche dont je réponds devant vous. Vous ne voulez pas l'entendre? je n'insisterai pas. Je dirai seulement que je mourrai avec l'espoir que mon souvenir n'éveillera jamais un sentiment de haine ou de honte; que mon fils, arrivé à l'âge de servir son pays, n'aura pas à rougir de son père, et que la patrie ne lui reprochera pas mon nom. »

L'audience avait ouvert à dix heures du matin; il était alors près de deux heures; le conseil se retira pour délibérer; Labédoyère fut ramené à sa prison. A quatre heures l'audience fut reprise; le conseil, prononçant à l'unanimité, déclara le général coupable de trahison et de rébellion, et le condamna à la peine de mort.

Tous les amis de Labédoyère, parmi les hommes de l'empire, étaient en fuite ou se tenaient cachés; ceux que pouvaient lui donner ses liens de famille et ses alliances, l'avaient abandonné dès le premier jour. « On ne pouvait pas se mêler de son affaire, disaient-ils, le roi se montrait trop irrité; c'était au général à ne pas se laisser prendre. » Seules, deux femmes dont il était l'unique pensée, veillaient sur lui, sa mère, puis sa jeune épouse de dix-neuf ans, épouse adorée et qui, à son tour, avait voué au jeune général une de ces affections profondes, absolues, qui remplissent la vie et que l'on emporte au tombeau [1]. Toutes les deux elles obtinrent du général qu'il se pourvoirait en révision, et profitèrent des quelques jours de délai que leur donna cet appel, pour essayer de le sauver. Une somme de 100,000 francs réunie par elles, devait acheter son évasion. Peut-être la tentative aurait-elle réussi sans une circonstance assez bizarre.

M. Decazes, ainsi que nous l'avons dit dans le précédent chapitre, convoitait le portefeuille de la police et employait toutes les ressources de son intelligence à perdre Fouché dans l'esprit du roi. Au moment de la condamnation de Labédoyère, une dame Lavalette, lectrice de la mère de l'empereur alors que M. Decazes en était le secrétaire des commandements, et qui n'avait avec le comte Lavalette, dont nous aurons bientôt à parler, d'autres rapports que la similitude du nom, vint se rappeler au souvenir du préfet de police et réclamer son intervention auprès de nous ne savons quel fonctionnaire ou quel ministre. M. Decazes promit de la servir, mais en lui demandant en retour de faciliter la délivrance de Labédoyère que le gouvernement, disait-il, désirait sauver. La proposition fut acceptée; peu d'instants après la sortie de madame Lavalette, le concierge de l'Abbaye était mandé à la préfecture, et là, il apprenait de la bouche même du préfet, que dans la journée des offres lui seraient

1. Les opinions de madame de Labédoyère étaient profondément royalistes; toutefois, dans son culte pour la mémoire de son mari, cette noble femme n'a jamais consenti à se remarier. Madame de Labédoyère, née de Chastellux, existe encore.

faites, à lui, concierge, pour la délivrance de Labédoyère, et que ces offres il devait les écouter sans s'inquiéter des suites. Cet homme, à peine rentré à sa geôle, fut appelé auprès d'une femme qui se tenait enfermée dans un fiacre stationné à l'un des angles extérieurs de la prison. Il s'y rendit; mais presque aussitôt des agents apostés entourent la voiture, arrêtent la dame, qui était madame Lavalette, et saisissent sur elle 10,000 francs ainsi que deux passe-ports signés en blanc par Fouché, et dont le préfet de police avait toujours un certain nombre à sa disposition. Une fois rentré en possession de l'argent et des passe-ports que lui-même avait fournis, M. Decazes court aux Tuileries, et dénonçant cette prétendue tentative d'évasion à Louis XVIII, il met les deux passe-ports sous les yeux du roi comme la preuve matérielle de la complicité de son ministre. Pendant ce temps, madame Lavalette était conduite en prison où M. Decazes l'oublia. A peu d'instants de là, le gardien, revenu à son poste, recevait les propositions de mesdames de Labédoyère; mais, rendu défiant et craintif par la scène où il venait de jouer un rôle, il refusa de rien écouter.

Ce fut le 19 août, cinq jours après la sentence, que le conseil de révision s'assembla pour statuer sur l'appel du condamné. Ce conseil était ainsi composé : le maréchal de camp baron Decouchy, *président;* l'adjudant-commandant Maurin, le chef d'escadron Duchambeau, les capitaines Leclerc et Piquot, *juges;* le commissaire ordonnateur Ricard, *commissaire du roi*. M. Mauguin, avocat, présenta dix moyens de cassation qui furent tous rejetés; le conseil, à l'unanimité, confirma la sentence. Moins d'une heure après, tant on avait hâte de frapper! l'ordre d'exécution pour le jour même, écrit tout entier de la main de Gouvion Saint-Cyr, partait de la salle du conseil des ministres. Le temps manquait pour un recours en grâce; le roi, d'ailleurs, n'eût point accordé d'audience; mais ce prince sortait chaque jour; à trois heures et demie, au moment où, descendant de ses appartements, il s'apprêtait à monter en voiture, une jeune femme, baignée de pleurs, s'ouvre précipitamment un passage à

travers la foule réunie autour du carrosse royal, et se jette aux genoux de Louis XVIII en criant : *Grâce! Sire, grâce!* Le roi reconnaît madame de Labédoyère ; son visage devient sévère : « Madame, lui dit-il, je connais vos sentiments pour moi ainsi que ceux de votre famille ; je regrette de vous refuser : je ne peux qu'une seule chose pour votre mari ; *je ferai dire des messes pour le repos de son âme.* » La jeune femme tomba évanouie ; on l'emporta. A cinq heures et demie, le roi rentra de sa promenade : une dame âgée, en grand deuil, et qui, debout près du vestibule du pavillon de Flore, épiait depuis longtemps la rentrée du monarque, essaya de s'approcher de lui lorsqu'il descendit de voiture. Mais elle était observée, on l'arrêta ; et après de vains efforts pour arriver jusqu'au roi, elle quitta les Tuileries. C'était la mère du condamné.

A ce moment-là même, Labédoyère quittait sa prison et se rendait à la plaine de Grenelle sous l'escorte d'un fort détachement de gendarmerie. Arrivé à six heures un quart sur le lieu fatal, il aperçoit, en descendant du fiacre qui l'avait amené, un de ses amis, le baron de Nervaux, son visiteur assidu dans la prison, et qui était accouru pour lui serrer une dernière fois la main ; il s'approche de lui, l'embrasse après avoir échangé quelques mots rapides, et vient se placer devant le peloton d'exécution. Otant alors son chapeau, et refusant de se laisser bander les yeux, il fait quelques pas au-devant des soldats, s'arrête lorsqu'il est presqu'à bout portant, et, découvrant sa poitrine, il dit d'une voix ferme : *Tirez, mes amis ; surtout ne manquez pas !* Il tomba. En ce moment, un prêtre qui avait accompagné l'infortuné général depuis la prison, sort du fiacre, en tenant un mouchoir blanc à la main ; il s'avance vers le corps, s'incline, et promène lentement le mouchoir sur la poitrine de Labédoyère. Lorsque le linge, relique pieuse sollicitée, sans doute, par la mère et par la veuve, fut suffisamment imbibé du sang qui s'échappait encore des blessures, le prêtre bénit une dernière fois la victime et se retire. Une charrette remplie de paille, reçut immédiatement les restes de l'ancien aide de camp de Napoléon ; peu d'in-

stants après toute trace matérielle de cette noble vie avait disparu [1].

Labédoyère avait été renfermé dans trois prisons différentes; d'abord, au dépôt de la préfecture de police, ensuite à la Conciergerie, puis à la prison militaire de l'Abbaye. Le jour même où il avait quitté la Conciergerie, on y avait amené du dépôt de la préfecture le comte de Lavalette, arrêté quatorze jours avant lui. Ancien aide de camp de Napoléon qui lui avait fait épouser une nièce de sa première femme l'impératrice Joséphine, puis directeur général des postes durant tout l'empire et pendant les Cent-Jours, le comte de Lavalette était resté complétement étranger aux affaires politiques proprement dites. Nul n'avait rendu plus de services privés et ne comptait dans toutes les opinions un plus grand nombre d'amis. Il était en liaison intime, entre autres, avec la princesse de Vaudemont-Lorraine, noble femme dont le salon hospitalier était ouvert aux vaincus comme aux puissants de tous les régimes, et qui mettait son influence au service de tous les proscrits. Cette dame avait fait d'actives démarches en faveur de M. de Vitrolles, lors de sa détention durant les Cent-Jours. Peu de temps après la rentrée du roi, M. de Vitrolles, demeuré un de ses visiteurs assidus, la pria de conseiller à Lavalette de veiller à sa sûreté; lui-même donna cet avis à l'ancien directeur général des postes. Mais ce dernier, opposant à ces recommandations la position de madame de Lavalette alors malade et approchant du terme d'une seconde grossesse, répondait qu'un emprisonnement de deux à cinq ans était la seule condamnation qu'il eût à craindre pour s'être installé aux Postes dans la journée du 20 mars : cette peine lui semblait préférable à une expatriation même volontaire, parce que du fond de sa prison, du moins, il pourrait veiller sur la comtesse. Rien n'avait pu ébranler sa résolution, lorsque le 18 juillet, dînant au milieu

1. Labédoyère avait été condamné aux frais du procès. L'état de ces dépenses, dressé par le fisc, contenait un article ainsi conçu : « Pour gratification aux douze soldats chargés de l'exécution, à raison de 3 fr. par homme, 36 fr. » La jeune femme fut obligée d'acquitter cette somme.

de sa famille, un inspecteur de police se présente et lui annonce que M. Decazes le fait demander. Lavalette, au temps de sa fortune, s'était montré bienveillant pour M. Decazes; convaincu que le préfet de police, conservant le souvenir de leurs anciennes relations, l'appelait pour l'engager également à s'éloigner, il se leva sans défiance et suivit l'inspecteur. Mais à peine hors de sa demeure, quatre ou cinq agents l'entourent, le contraignent de monter dans un fiacre et le conduisent non pas auprès du préfet, mais au dépôt de la préfecture où il resta quinze jours sans avoir même entrevu M. Decazes. L'ordonnance du 24 juillet avait paru dans l'intervalle et rangeait Lavalette, fonctionnaire de l'ordre civil, parmi les chefs militaires que l'article 1er renvoyait devant un conseil de guerre. Cette anomalie mit de l'incertitude dans l'instruction : Labédoyère, arrêté après l'ancien directeur général des postes, était déjà fusillé, que l'on hésitait encore sur la juridiction devant laquelle on renverrait Lavalette. Enfin, une ordonnance du 6 septembre le déclara justiciable des tribunaux criminels ordinaires. Peu de jours après, il subissait deux interrogatoires devant M. Dupuy, juge d'instruction au tribunal de 1re instance, homme honnête, dont le calme et l'indépendance présentèrent, à cette époque, un contraste honorable avec l'attitude lâche, passionnée de la plupart des autres organes de la justice [1]. L'instruction se prolongea au delà de deux mois. Détenu pendant tout ce temps à la Conciergerie, Lavalette habita cette prison en même temps que le maréchal Ney; ils ne pouvaient communiquer, bien que voisins de cachot, et c'était à des heures différentes que, chaque jour, dans le même préau, ils se livraient à de courtes promenades. Une fois, pourtant, ils réussirent à échanger quelques mots : « Labédoyère y a passé, dit le maréchal à l'ancien directeur général des postes; puis, ce sera vous, mon cher Lavalette; ensuite moi. — Peu importe qui de vous ou de moi tombera le premier, lui répondit le comte; je crois qu'il n'y a plus de res-

1. M. Dupuy est devenu, depuis 1830, président de chambre à la cour royale de Paris.

source. — Oh ! oh ! répliqua le maréchal en réfléchissant, peut-être ; nous verrons ; cependant tous ces avocats m'ennuient et ne comprennent rien à ma position ; mais je parlerai. »

Renvoyé devant la cour d'assises de la Seine pour le lundi 20 novembre, Lavalette reçut seulement le samedi soir 18, communication de la liste du jury. Le temps manquait pour prendre des renseignements sur les dispositions de chaque membre ; la journée du lendemain dimanche, d'ailleurs, était peu favorable aux informations. C'était donc à peu près au hasard que, lors du tirage au sort des douze jurés chargés de prononcer sur sa destinée, il pouvait exercer son droit de récusation[1]. Amené, avant l'ouverture de l'audience, dans la salle particulière des délibérations de la cour, Lavalette trouva les jurés debout et rangés, au nombre de trente-six, en face de lui et des membres de la cour ; vainement il interrogeait du regard chaque physionomie, s'efforçant de découvrir ceux qu'il devait craindre ou désirer pour juges ; il ne voyait que froideur ou embarras ; tous les yeux évitaient les siens. Un des jurés, pourtant, se trouvait connu de lui, c'était M. Héron de Villefosse, ingénieur des mines et maître des requêtes au conseil d'Etat alors que Lavalette y siégeait lui-même comme conseiller : l'avocat du roi récuserait-il cet ancien fonctionnaire de l'empire ? Lavalette le craignait, et sa joie fut grande lorsqu'il le vit maintenu. En revanche, il ne put réprimer un vif mouvement de déplaisir, lors-

1. A cette époque, et durant toute la restauration, le jugement par jurés, dans les causes politiques, était un véritable mensonge ; la formation de ce tribunal en faisait une *commission*. Quinze jours avant l'ouverture des assises, le préfet du département, sur la réquisition du président de la cour, transmettait à ce dernier une liste de *soixante* noms que le président réduisait ensuite à *trente-six*, et c'était sur cette liste épurée que le sort désignait les *douze* jurés de jugement. Le procureur général et l'accusé avaient, à la vérité, le droit de récuser un nombre égal de jurés, jusqu'à ce que la liste des trente-six fût réduite à douze noms (art. 387, 399 et 400 du Code d'instr. crim.). Mais ce droit, pour l'accusé, devenait un droit illusoire, lorsque dans une cause politique, ainsi qu'il arrivait presque toujours, les soixante noms choisis par le préfet, ou les trente-six jurés maintenus par le président, appartenaient, en immense majorité, à des gens qui, par intérêt ou par passion, avaient condamné à l'avance.

que après avoir épuisé son droit de récusation, il entendit sortir de l'urne le nom de M. Jurien, ancien émigré, alors conseiller d'État et directeur au ministère de la marine. L'opération terminée, le jury se trouva ainsi composé : M. Héron de Villefosse *président*, MM. Jurien, Parmentier, Guéneau de Mussy, le baron de Courville, Commard, Varmer, Nepveu, Chapellier, Bintot, Bezard et Petit. Les membres de la cour et les jurés rentrèrent dans la salle d'audience ; Lavalette ne tarda pas à y être introduit à son tour; il était vêtu de noir et décoré du grand-cordon de la Légion-d'Honneur, ainsi que des ordres de Hollande et de la Couronne de Fer.

L'accusation se divisait en deux chefs principaux : complicité dans un complot ayant pour but et pour résultat le retour de l'usurpateur, son triomphe et le renversement du gouvernement du roi ; en second lieu, usurpation de fonctions publiques. Ce deuxième chef d'accusation reposait sur les trois faits suivants : 1° le 20 mars, à sept heures du matin, l'accusé se serait présenté à l'hôtel des Postes et, pénétrant dans les appartements du directeur, il aurait frappé violemment avec sa canne sur le parquet en s'écriant d'une voix forte : *Au nom de l'empereur, je prends possession de la Poste !* 2° il avait ensuite et en qualité de directeur général, délivré un permis de poste au comte Ferrand, son prédécesseur; 3° le même jour et agissant dans la même qualité, il avait adressé à tous les directeurs de poste du royaume, la circulaire suivante : « L'empereur sera à Paris dans « deux heures et peut-être avant. La capitale est dans le plus « grand enthousiasme, et quoi qu'on puisse faire, la guerre « civile n'aura lieu nulle part. Vive l'empereur ! — Le conseiller « d'État, directeur général des postes, *comte Lavalette.* »

L'accusé reconnaissait être entré, le matin du 20 mars, à l'hôtel des Postes, mais uniquement par curiosité, sans autre intention que de connaître les nouvelles arrivées dans la nuit. Il niait, en revanche, avec la plus grande énergie, d'avoir frappé sur le parquet en annonçant qu'il prenait possession de l'administration au nom de l'empereur. Ce fait, qui reposait sur le témoi-

gnage unique de M. Macarel, secrétaire intime du comte Ferrand, fut reproduit à l'audience; Lavalette donna à M. Macarel le plus formel démenti : « Tous ceux qui connaissent mon caractère calme, posé, et mon respect pour les bienséances, prononceront facilement entre M. Macarel et moi, » s'écria-t-il; puis il ajouta en s'adressant au témoin : « Quelques jours après le 20 mars, vous m'avez écrit une lettre d'excuses; vous m'avez demandé une audience; je vous l'ai accordée, et j'ose dire que vous n'avez pas à vous en plaindre.

« *M. Macarel :* Je l'avoue, mais j'ai promis de dire la vérité.

« *L'accusé :* Et moi aussi, Monsieur...

« *Le défenseur :* Est-ce que le témoin se trouvait seul dans la pièce où le fait se serait passé?

« *M. Macarel :* Deux garçons de bureau se tenaient dans la pièce voisine, et la porte était ouverte. »

Les garçons de bureau furent appelés. Tous deux, après avoir déclaré qu'ils se trouvaient effectivement à portée de ne rien perdre de ce qui se passait dans la pièce où le comte de Lavalette était entré, déposèrent qu'ils n'avaient rien entendu [1].

Lavalette convenait également d'avoir donné un permis de poste à M. Ferrand; mais ce n'était pas à l'hôtel de l'administration, où M. Ferrand était resté jusqu'à trois heures et demie de l'après-midi, dans la plénitude de ses fonctions, et d'où lui-même était sorti dès dix heures du matin, qu'il avait délivré ce permis, disait-il; il l'avait écrit au faubourg Saint-Germain, à sa demeure particulière, en cédant aux instances de madame Ferrand, à laquelle il faisait observer qu'il était sans pouvoirs et sans droits pour l'écrire, et qui avait enfin vaincu sa résistance en invoquant la *sûreté* de son mari. Madame Ferrand, entendue au débat, nia d'abord qu'elle eût demandé le permis; puis, pressée de questions, elle en convint, mais en affirmant qu'au lieu de *sûreté* de son mari, c'était de sa *santé* qu'elle avait parlé. Malgré cette déclaration, un autre témoin, M. Devillars, employé

1. M. Macarel est devenu conseiller d'État.

supérieur à la poste, et resté dans la salle des témoins pendant la déposition de madame Ferrand, affirma que le permis avait été demandé par lui et délivré à l'hôtel même de l'administration : « Prenez garde, monsieur Devillars, s'écria l'accusé ; j'affirme sur mon honneur que vous ne m'avez pas parlé de ce permis, que je ne vous ai pas vu. Vous avez été longtemps mon secrétaire intime, mon ami, vous m'eussiez parlé du permis avec confiance, et je vous aurais fait connaître les motifs qui m'empêchaient de le délivrer. » Le témoin persista.

La circulaire adressée à tous les directeurs des départements n'était pas méconnue davantage par l'accusé. Il l'avait écrite, disait-il, à quatre heures et demie du soir, dans le but d'empêcher l'effervescence que l'incertitude pouvait causer, de calmer les esprits, et d'assurer la tranquillité publique, résultats qui avaient été obtenus. Quant aux qualifications précédant la signature, il disait que les expéditionnaires les avaient ajoutées sans son aveu, et probablement par ancienne habitude.

Restait l'accusation de complicité dans le retour de Napoléon et dans le renversement du gouvernement du roi. Cette complicité résultait, pour le ministère public, d'une active correspondance que l'accusé aurait entretenue avec l'exilé de l'île d'Elbe, à l'aide des relations qu'il aurait conservées dans l'administration de la poste. On entendit de nombreux témoins, qui tous déclarèrent que, ni directement, ni indirectement, ils ne connaissaient pas le moindre fait qui pût leur faire soupçonner l'existence d'une correspondance, ou de toute autre relation quelconque entre Napoléon et son neveu par alliance. Seul, M. Ferrand rapporta quelques vagues propos de M. Lainé sur un complot dont l'accusé aurait été un des instruments les plus actifs [1]. L'usurpation de fonctions n'était pas contestable ; Lavalette

1. Un des employés de la poste, entendus à cette occasion, ajouta le détail suivant : « Je faisais partie des volontaires royaux quelques jours avant le 20 mars ; j'avais à craindre une destitution pendant l'interrègne ; il n'en fut rien. — *Le président*. Vous êtes resté en place ? — *Le témoin :* Nous y sommes *tous* restés. — *Le président :* Et vous le devez à la modération de l'accusé ? — *Le témoin :* Oui, Monsieur. »

avouait tous les faits, il se bornait à les expliquer; mais un emprisonnement de quelques années, punition de ce délit [1], ne pouvait satisfaire l'avocat général Hua, qui voyait dans ce procès l'occasion d'une rapide fortune judiciaire. Nul fait, nul témoignage ne venait appuyer la prévention de complicité dans le complot supposé du 20 mars; ce fut pourtant sur ce complot et sur cette complicité que M. Hua insista le plus longtemps et avec le plus de force; à défaut de preuves, il invoqua l'*intention :* « Quiconque ne verrait dans cette cause que le fait de l'usurpation de fonctions, dit-il, et ne verrait pas l'*intention* de servir l'usurpateur, ne verrait qu'un côté et détournerait les yeux de l'autre. Les débats que *vous avez entendus* sont la chose la *moins importante*, je dirais presque *la plus inutile.* L'accusé n'est pas venu aux Postes dans son intérêt, ni dans l'intérêt de l'administration, mais pour servir Buonaparte, et il l'a servi. Il a préparé la marche de Fontainebleau à Paris; il a tendu la main de Paris à Fontainebleau. Quand l'usurpateur n'aurait pas eu besoin de ce secours, l'*intention* de l'accusé a été de coopérer à l'*attentat* de l'usurpation; l'*intention fait le crime.* Cette doctrine, Messieurs, n'est pas extraordinaire. La tentative du crime est assimilée au crime lui-même. Attendra-t-on que la victime soit immolée pour punir l'assassin ? »

Le succès aurait peut-être manqué aux efforts de M. Hua, si sa logique monstrueuse n'eût pas rencontré dans la passion du président et des magistrats composant la cour, le plus déplorable appui. La vulgaire équité exigeait que chaque chef d'accusation fût l'objet d'une question spéciale; mais, au lieu de diviser les demandes, d'interroger séparément le jury sur les griefs d'une nature différente, le président, par un odieux abus de son droit, comprit tous les chefs d'accusation dans une question unique, contraignant ainsi les jurés à ne faire qu'une seule et même réponse aux reproches si divers amassés contre l'accusé. En d'autres termes, obligés de ne prononcer qu'une seule fois

1. Deux à cinq ans de prison, art. 258 du Code pénal.

*oui* ou *non*, les jurés, en disant *oui* pour l'usurpation de fonctions, faisaient tomber la tête de Lavalette pour un complot qui n'existait pas et que nul témoignage n'était venu appuyer ; s'ils disaient *non* pour le complot, ils acquittaient Lavalette sur ce fait d'usurpation de fonctions qu'il ne niait pas et pour lequel il s'était résigné d'avance à une condamnation. Vainement le défenseur, M. Tripier, réclama contre ce piége indigne, et demanda que les questions fussent ainsi posées : L'accusé est-il coupable de conspiration? Est-il coupable d'usurpation de fonctions publiques? M. Hua combattit ce changement avec un emportement extrême, et la cour, après en avoir délibéré, maintint la position d'une question unique [1]. Les jurés se retirèrent dans la salle de leurs délibérations ; Lavalette fut ramené à la Conciergerie.

Il était attendu dans son cachot par un de ses jeunes parents, ancien aide de camp du prince Eugène, M. Tascher de Saintes-Rose, qui, demeuré près de lui durant tout le débat, avait quitté la salle d'audience immédiatement après le résumé du président. Malgré un asthme qui mettait à chaque instant sa vie en danger, M. de Saintes-Rose, cœur tendre, esprit orné, passait la plus grande partie de ses journées auprès de Lavalette [2]. Ils firent une partie d'échecs. L'ancien aide de camp d'Eugène ne doutait pas de l'acquittement. Cependant, à mesure que se prolongeait la délibération des jurés, sa confiance diminuait. A dix

1. M. Hua, sous la restauration, est arrivé promptement aux fonctions de conseiller à la cour de cassation. — La cour se composait de cinq conseillers ; elle était présidée par M. Chollet.

2. Lavalette, dans ses *Mémoires*, cite au nombre des personnes qui ne craignaient pas de lui donner des marques d'affection et de le visiter à la Conciergerie, le comte Alexandre de La Rochefoucault, MM. de Vandeuil, Frank O'Gaerty, de Fidières, de Fréville et le comte de Bricqueville qui, malgré deux affreuses blessures reçues à l'affaire de Versailles (1er juillet), quittait souvent son lit pour venir passer avec lui de longues heures. Nous devons ajouter à ces noms celui du comte de Carvoisin, son ancien voisin de campagne, royaliste fervent, homme pieux et bon, qui, repoussé dans ses efforts, après la condamnation, pour faire accepter au condamné les visites d'un prêtre, n'en venait pas moins le voir chaque matin, après avoir assisté à une messe qu'il faisait dire pour la délivrance du comte.

heures, lorsque, pour obéir aux règlements de la prison, on le contraignit de sortir, il fondait en larmes. Lavalette dut attendre encore longtemps le moment de reparaître devant le tribunal. Enfin, à minuit, on vint le chercher. La réponse du jury avait été lue pendant son absence; il interrogea les gendarmes; aucun ne lui répondit. La salle, lorsqu'il y entra, était dans une sorte d'obscurité; les femmes s'y trouvaient encore en assez grand nombre; le plus profond silence régnait; sur les bancs de l'auditoire comme sur les siéges des juges, l'immobilité était complète. Les premiers regards de Lavalette interrogèrent avidement la physionomie des jurés; il ne vit que des figures impassibles; un seul tenait son mouchoir sur ses yeux et cachait ses larmes : c'était M. Jurien! Contrairement aux prévisions du comte, M. Jurien avait lutté avec énergie pour le sauver, tandis que M. Héron de Villefosse avait plaidé pour la condamnation avec une violence que la passion de l'intérêt personnel doit sans doute expliquer; après six heures d'un débat dont les éclats dépassaient l'enceinte de la salle de délibération, l'ancien fonctionnaire de l'empire l'avait emporté sur l'ancien émigré; huit voix contre quatre avaient déclaré la culpabilité. Le greffier donna une seconde lecture de ce verdict, et la cour, après une délibération de quelques minutes, prononça la peine de mort. Lavalette, en entendant sa sentence, tira sa montre, regarda l'heure, et, se penchant vers M. Tripier qui semblait accablé : « Que voulez-vous, mon cher ami, lui dit-il; c'est un coup de canon. »

La princesse de Vaudemont, en allant annoncer le lendemain la triste nouvelle à madame de Lavalette, lui fit immédiatement écrire au duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre, pour obtenir une audience du roi; elle-même porta la lettre aux Tuileries; une heure après, contre toute attente, la réponse arriva : « Le roi, disait le premier gentilhomme, attendait madame de Lavalette dans son cabinet. » Conduite au palais dans la voiture de la princesse, et introduite par M. de Duras, madame de Lavalette se jeta aux genoux de Louis XVIII : « Madame, lui « dit le roi, je vous ai reçue pour vous donner une marque de

« mon intérêt. » Madame de Lavalette, toujours à genoux, attendit vainement que Louis XVIII continuât; il n'ajouta pas un seul mot. On releva la comtesse, que M. de Duras reconduisit hors des appartements.

Lavalette se pourvut en cassation. Le délai que cet appel lui donna, fut employé en nombreuses démarches auprès des ministres. Par une de ces singularités communes aux époques de commotions politiques, Lavalette comptait au nombre de ses plus intimes amis M. Pasquier, chargé des portefeuilles de l'intérieur et de la justice dans le cabinet qui avait ordonné son arrestation et son procès. Sorti du ministère en même temps que M. de Talleyrand, M. Pasquier s'était rapproché du comte; il avait même comparu, comme témoin à décharge, devant la cour d'assises, où il rapporta plusieurs faits favorables à l'accusé; souvent, en outre, il venait à sa prison, et, visitant les nouveaux ministres, il déployait le plus grand zèle pour obtenir sa grâce. « Le gouvernement n'est plus le maître, dit-il enfin à madame de Vaudemont, l'âme de toutes ces démarches; il est emporté par la cour et par la Chambre qui veulent des exemples. La duchesse d'Angoulême pourrait seule intervenir avec succès; une demande, présentée par elle, ferait taire tous les murmures; elle y trouverait, d'ailleurs, un moyen assuré de popularité. » Le temps pressait : la cour de cassation venait de rejeter le pourvoi; mais aborder la fille de Louis XVI était le point difficile; car, à mesure qu'approchait le moment fatal, les consignes, au château, devenaient plus sévères pour en interdire l'accès à madame de Lavalette; des factionnaires gardaient toutes les issues des appartements; on avait placé des sentinelles jusque sur les combles; un jour même où l'on avait annoncé que la comtesse devait attendre le roi à sa sortie du palais, Louis XVIII renonça à sa promenade accoutumée. Marmont, compagnon du condamné à l'armée d'Égypte et resté son ami, se chargea de vaincre les obstacles. Choisissant le moment où toute la famille royale était à la messe, il prit le bras de madame de Lavalette que lui avait amenée le général Foy, et la conduisit vers la salle

des gardes où le roi et la duchesse, à leur retour de la chapelle, devaient nécessairement passer. Une permission spéciale était nécessaire pour pénétrer dans cette salle; le garde du corps de faction arrêta la comtesse; Marmont, recourant à l'intervention de l'officier de service, M. de Bartillat, obtint de la faire entrer. M. de Glandevès, major des gardes, averti, vient aussitôt au maréchal et lui rappelle les ordres donnés pour la comtesse : « Mais puisqu'elle est entrée, répond ce dernier, avez-vous l'ordre de la faire sortir? — Non. — Eh bien! je reste. » La messe venait de finir; le roi parut au fond de la galerie; en apercevant madame de Lavalette, il sembla vouloir s'arrêter; continuant cependant à avancer, il ne tarda pas à arriver en face de la comtesse, qui se jeta à ses genoux. « Madame, lui dit-il sans suspendre sa marche, je ne peux faire autre chose que mon devoir. » La duchesse d'Angoulême suivait; madame de Lavalette se tourne aussitôt vers elle et veut se précipiter à ses genoux; mais M. d'Agoult, chevalier d'honneur de la fille de Louis XVI, se place entre elle et la suppliante qu'il arrête en étendant les bras; la duchesse jette un regard irrité sur le maréchal, et poursuit son chemin. Marmont, durant quelques semaines, subit une sorte de disgrâce.

Cette tentative ne laissait plus aucune espérance pour la grâce. La princesse de Vaudemont conseilla un dernier effort; elle décida la comtesse à tenter la délivrance de son mari à l'aide d'une substitution de vêtements et de personne. On était au 19 décembre; toute cette journée et la matinée du lendemain furent employées à disposer les différentes parties du plan conçu par la princesse, et auquel devaient concourir, avec madame de Lavalette, sa jeune fille Joséphine, âgée de douze ans, M. Baudus, l'un des amis de Lavalette, et le comte de Chassenon. Le 20, à cinq heures du soir, lorsque les ordres pour le supplice, fixé au lendemain matin, partaient du parquet du procureur général, madame de Lavalette, enveloppée dans une ample robe de mérinos doublée d'épaisses fourrures, arrivait à la Conciergerie, comme elle faisait chaque jour, pour partager le dîner de son

mari ; elle était accompagnée de sa fille, d'une vieille femme de charge qui resta au greffe, et d'un valet de chambre chargé de garder la chaise à porteur qui servait à ses visites quotidiennes. Le colonel Bricqueville, MM. de Saintes-Rose et de Carvoisin, venaient de faire leurs derniers adieux au condamné. Le dîner fut triste ; les deux époux échangèrent à peine une parole ; les émotions les plus opposées tenaient pour ainsi dire leurs facultés en suspens. A sept heures moins un quart, moment fixé pour la substitution de vêtements, un incident faillit tout compromettre : un des gardiens entra dans le cachot, amenant la vieille femme de charge à qui l'extrême chaleur du poêle du greffe et l'émotion causaient des défaillances ; cette pauvre femme poussait des gémissements. Madame de Lavalette s'approchant d'elle, lui dit d'une voix émue, mais ferme : « Point d'enfantillage ; le moindre cri peut coûter la vie à mon mari ; quoi que vous voyiez, pas un mot ; respirez ce flaçon d'odeurs, dans quelques instants vous serez à l'air libre. » Les deux époux passèrent immédiatement derrière un paravent placé devant un des angles de la pièce et formant une sorte de cabinet ; madame de Lavalette habilla son mari. Le déguisement était plus facile qu'on ne pourrait le penser : si Lavalette, petit de taille, semblait dans ses vêtements d'homme beaucoup moins grand que la comtesse, cette différence tenait exclusivement au costume et à l'ampleur des formes du mari ; leur taille, en réalité, était semblable. D'un autre côté, cette ampleur de formes qui contribuait pour une grande part à la dissemblance, n'existait plus ; une captivité de cinq mois, les soucis inséparables d'un procès où sa vie se trouvait engagée, cette mort par la main du bourreau qui depuis trois semaines était suspendue sur sa tête, avaient extraordinairement maigri Lavalette. La toilette achevée, les deux époux acquirent immédiatement la preuve de l'illusion que ce changement pouvait produire ; la jeune Joséphine eut de la peine à reconnaître son père. A ce moment, l'horloge du Palais fit entendre sept heures ; Lavalette agita la sonnette qui avertissait les geôliers de venir ouvrir sa porte : « Tous les soirs, après votre départ, dit Lavalette

à la comtesse, le concierge vient me voir; ayez soin de vous tenir derrière le paravent et de faire un peu de bruit en agitant quelque meuble. Il me croira derrière et sortira pendant les quelques minutes qui me sont indispensables pour m'éloigner. » La porte s'ouvrit. Lavalette avait à traverser un corridor, puis la grande salle du greffe qu'une grille intérieure séparait de la porte de sortie; un gardien, assis dans l'étroit couloir formé par cette grille, vis-à-vis de la porte de sortie, avait une main appuyée sur la clef ouvrant la porte extérieure, et l'autre main sur la clef ouvrant la grille. En dehors, se trouvait une petite cour ouverte gardée par un poste nombreux de gendarmerie. Les gardiens, dans la salle du greffe, se tenaient à gauche des portes; dans la petite cour, les gendarmes étaient habituellement groupés à droite : la leçon avait été faite à la jeune Joséphine; dans le greffe elle devait prendre le bras gauche; dans la cour, le bras droit de son père, afin de se trouver constamment entre ce dernier et les gendarmes ou les gardiens. Le corridor fut facilement franchi; cinq guichetiers étaient debout dans le greffe lorsque Lavalette y entra la tête inclinée sur la poitrine et tenant son mouchoir sur ses yeux; ils se rangèrent sur son passage. Le concierge parut en ce moment, et s'approchant du côté opposé à celui où se trouvait la jeune Joséphine, il posa la main sur le bras du condamné; Lavalette, à ce mouvement, se crut découvert; tout son sang reflua vers le cœur : « Vous vous retirez de bonne heure, madame la comtesse, » dit le concierge. On était alors devant la grille, mais le gardien qui se trouvait entre cette grille et la porte de sortie, regardait Lavalette et n'ouvrait pas; ce dernier était à bout de ses forces; enfin, réunissant toute son énergie, il passe la main à travers les barreaux et fait signe d'ouvrir; le gardien tourne ses clefs, les deux portes s'ouvrent, et Lavalette pose le pied dans la petite cour où une vingtaine de gendarmes attendaient la sortie de la comtesse. La jeune Joséphine se place entre ces redoutables curieux et son père qui entre enfin dans la grande cour du Palais. La chaise à porteurs était déposée au pied du grand escalier; le comte y prend place;

mais la chaise ne bouge pas. Lavalette regarde : point de porteurs ; le valet de chambre, chargé de la garder, avait lui-même disparu. Une sorte de vertige s'empare du condamné ; les regards fixés sur l'entrée de la Conciergerie, il croit voir à chaque seconde les gardiens paraître et se précipiter sur lui ; il prend la résolution de se défendre, de se faire tuer. Enfin, après une attente de deux minutes qui furent deux siècles, il entend la voix de son domestique qui lui dit bien bas que les porteurs s'étaient éloignés, mais qu'il en amène deux autres. Lavalette, effectivement, se sent soulever ; la chaise sort de la cour, et, tournant à droite, prend le quai des Orfévres et s'arrête en face de la petite rue de Harlay. M. Baudus paraît alors, ouvre la portière et conduit Lavalette à un cabriolet stationné à l'entrée de la rue et dans lequel se trouvait une autre personne ; aussitôt que le comte a pris place près de celle-ci, le cabriolet part au grand trot dans la direction du pont Saint-Michel, monte la rue de la Harpe et entre dans la rue Vaugirard ; là, seulement, Lavalette commence à respirer, et, pour la première fois, regarde son conducteur ; il reconnaît le comte de Chassenon : « Quoi ! c'est vous ? lui dit-il.—Oui, et vous avez derrière vous quatre pistolets doubles chargés, dont vous ferez, j'espère, bon usage en cas de besoin.—Non, en vérité, je ne veux pas vous perdre.—Eh bien ! je vous donnerai l'exemple. Malheur à qui voudra vous arrêter ! » Le cabriolet fit halte sur le Boulevard-Neuf, au coin de la rue Plumet, lieu de rendez-vous indiqué par M. Baudus, qui ne tarda effectivement pas à paraître. Lavalette, durant le chemin, s'était débarrassé de ses vêtements de femme et les avait remplacés par un carrick de jockei et un chapeau galonné. Quittant M. de Chassenon, il suit M. Baudus dans la rue du Bac ; tous deux marchaient à pied, la nuit était obscure, le quartier désert ; seuls, des gendarmes courant au galop de leurs chevaux, dans la direction des barrières, les croisèrent plusieurs fois dans la route. Arrivés devant un hôtel de grande apparence, M. Baudus dit à Lavalette : « Je vais entrer ; tandis que je parlerai au suisse, avancez dans la cour ; vous trouverez à gauche un escalier que

vous monterez ; arrivé au dernier étage, vous prendrez à droite un corridor au fond duquel est une pile de bois : tenez-vous là, et attendez. » Le comte obéit de point en point. Il était depuis quelques instants près de la pile de bois, au milieu de l'obscurité la plus profonde, lorsqu'il entendit le léger frôlement d'une robe de soie et sentit une main se poser sur son bras, puis le pousser doucement dans une chambre éclairée par un grand feu, garnie de tous les objets nécessaires pour passer la nuit, et dont on referma la porte. Il était sauvé.

Ainsi que Lavalette l'avait annoncé à la comtesse, le concierge, aussitôt après son départ, était entré dans la chambre du prisonnier. Au bruit qui se fit entendre derrière le paravent, il se retira, puis revint au bout de cinq minutes ; ne voyant encore personne, il s'approche du paravent, l'écarte et aperçoit madame de Lavalette. Il pousse un cri furieux et se précipite vers la porte, la comtesse s'attache, se cramponne à lui : « Attendez ! s'écriait-elle ; laissez aller mon mari ! — Vous me perdez, Madame ! » s'écrie cet homme en se dégageant avec tant de force qu'une partie de son habit reste aux mains de la comtesse. Ce cri : *le prisonnier est sauvé !* retentit bientôt dans toute la prison. Les geôliers, les gendarmes s'élancent dans toutes les directions ; deux gardiens aperçoivent au loin la chaise qui cheminait le long des quais ; ils y courent, se précipitent, ouvrent la portière et ne trouvent que la jeune Joséphine. M. Anglès qui, depuis deux mois, avait remplacé M. Decazes à la préfecture de police, M. Decazes lui-même et le procureur général Bellart sont successivement avertis. M. Bellart arrive le premier : il reproche à la comtesse d'avoir manqué à la justice, et violé la loi ; il l'interroge, verbalise et la fait mettre au secret. M. Decazes accourt à son tour ; son irritation est encore plus vive : redoutant une disgrâce, craignant pour son portefeuille, il veut à tout prix remettre aux mains du bourreau la victime promise pour le lendemain. Toutes les barrières de Paris sont immédiatement fermées ; des dépêches télégraphiques, des courriers portent à toutes les extrémités du royaume l'ordre de

soumettre les voyageurs à l'examen le plus sévère; des visites domiciliaires sont pratiquées la nuit comme le jour, chez tous les amis, toutes les connaissances du condamné, même chez les personnes qui n'ont jamais eu de rapport avec lui qu'à l'occasion de ses anciennes fonctions. La colère, au reste, avait gagné tous les salons royalistes; au milieu des reproches et des accusations qui y poursuivaient les geôliers et les ministres, on entendait des femmes, des jeunes filles s'écrier : « Comment a-t-on pu sauver ce Lavalette[1] ! » Cette fureur fit explosion jusque dans la Chambre des députés. Le comte Humbert de Sesmaisons demanda une enquête sur la conduite des ministres : « Puissent leurs éclaircissements, s'écria-t-il, les affranchir de l'effrayante responsabilité qui pèse sur leur tête ! — Comment le concierge est-il encore en place? ajouta M. de Bouville. A qui fera-t-on croire qu'il n'a pas vu qu'une femme grande et mince, n'avait rien de commun avec un homme petit, gros, et dont la tournure devait être aussi ridicule que grotesque sous le déguisement dont il s'est servi pour assurer le succès de cette *scène de comédie?* — Le garde des sceaux, s'il n'a point favorisé l'évasion du sieur Lavalette, *favorisait* du moins ses *espérances* pour la grâce et les *obsessions* de sa femme auprès de S. M., » dit à son tour M. de Saint-Romain. L'enquête, encore appuyée par M. de Kergorlay, fut combattue par M. Bellart, qui prouva, par les pièces, que le garde des sceaux n'avait pas perdu une heure, pas une minute, et que lui-même, à quatre heures du soir, le jour de l'évasion, avait transmis les ordres nécessaires

1. L'emportement royaliste, à ce moment de la seconde restauration, allait pour ainsi dire jusqu'à la folie. La jeune Joséphine de Lavalette faisait son éducation dans un des principaux couvents de Paris; elle ne l'avait quitté que pour venir embrasser son père. Lorsqu'elle y rentra après l'évasion et que l'on connut la part bien modeste qu'elle y avait prise, une immense clameur s'éleva contre cette enfant; les religieuses et ses compagnes la fuyaient, et bon nombre de parents déclarèrent qu'ils retireraient leurs filles si on la gardait. Ils ne voulaient pas, disaient-ils, laisser leurs enfants en contact avec une jeune personne qui avait tenu une pareille conduite et donné un tel exemple. Quand madame de Lavalette, six semaines après l'évasion de son mari, recouvra la liberté, elle fut obligée de reprendre sa fille.

pour le supplice. La Chambre n'en renvoya pas moins la proposition à l'examen de ses bureaux.

Tous les efforts de M. Decazes et de sa police devaient échouer. Il était difficile, il est vrai, de soupçonner que l'asile choisi par Lavalette, fût la demeure même du duc de Richelieu, président du conseil, l'hôtel des affaires étrangères. La chambre où il était caché dépendait de l'appartement occupé dans cet hôtel par M. Bresson, caissier central du ministère. C'était la veille même de l'évasion que M. Baudus s'était adressé à madame Bresson. « Mon mari et moi, lui répondit-elle, avons été aussi proscrits. Durant deux années, dans les montagnes des Vosges, de braves gens, malgré la mort suspendue sur leurs têtes, nous ont cachés avec une admirable fidélité. J'ai fait vœu, dans ma reconnaissance, de rendre le même service au premier condamné politique qui s'adresserait à moi ; mon mari est absent ; mais je n'ai pas besoin de le consulter pour une bonne action ; amenez-nous M. de Lavalette ; sa chambre sera prête ce soir. » Le séjour de Lavalette chez M. et madame Bresson fut de trois semaines, pendant lesquelles la police ne suspendit pas un seul instant ses perquisitions. La princesse de Vaudemont, qui avait réglé tous les détails de l'évasion et distribué tous les rôles, ne cessait, de son côté, de rechercher les moyens de compléter la délivrance, en faisant arriver le condamné sur la terre étrangère. Trois Anglais, MM. Bruce, Hutchinson, capitaine aux gardes anglaises, et le général sir Robert Wilson, s'offrirent à l'aider. Le 9 janvier 1816, au soir, M. de Chassenon vint prendre de nouveau Lavalette et le conduisit rue du Helder, chez le capitaine Hutchinson, qui, par un singulier hasard, se trouvait habiter la même maison que M. Dupuy, le juge d'instruction. Le lendemain, 10, Lavalette, revêtu du costume d'officier des gardes britanniques, traversait la barrière de La Villette, en voiture découverte et en compagnie de MM. Hutchinson et Wilson ; le jour suivant, il entrait dans Mons, d'où il gagna la Bavière [1].

1. Les *Mémoires* de Lavalette ont été publiés en 1831 ; on lit dans une des dernières pages, à l'occasion de M. et de madame Bresson : « J'écris ceci sur

Le maréchal Ney n'avait pas eu le même bonheur.

Ney était parti de Paris le 6 juillet, jour fixé par la capitulation pour l'entrée des alliés dans la capitale. Davoust lui avait délivré un congé illimité, et il avait reçu de Fouché deux passeports, dont l'un portait le nom de *Michel-Théodore Neubourg*. Le 9, le maréchal se trouvait à Lyon. Il voulait passer en Suisse. Mais, informé que tous les chemins, dans cette direction, étaient déjà gardés par les Autrichiens, il hésita à poursuivre sa route, et après avoir reçu de M. Teste, commissaire général de police à Lyon, une feuille de route, sous le nom de *Michel-Théodore Reiset*, major au 3e de hussards, il alla attendre à Saint-Alban, village de l'arrondissement de Montbrison, renommé par ses eaux minérales, une occasion favorable pour gagner la frontière. Ce fut là, le 25, qu'un homme de confiance dépêché par la maréchale, vint lui apporter la nouvelle de l'inscription de son nom sur la fatale liste signée par Louis XVIII le 24. La maréchale donnait en même temps à son mari le conseil de quitter Saint-Alban, lieu fréquenté, et de se retirer chez une de ses parentes, madame de Bessonis, qui habitait le château de ce nom dans le département du Lot, sur les limites du Cantal. Ney prit cette direction, et le 29 juillet il arriva à Bessonis sous le nom de d'Escaffre, appartenant à une ancienne famille d'Auvergne. Confiné dans une chambre haute d'où il ne descendait même pas pour prendre ses repas, il dut se croire à l'abri de toute recherche. Une inconcevable imprudence le livra. L'empereur, lors du mariage du maréchal, en juillet 1802, lui avait fait présent d'un sabre turc de la plus grande richesse. Ce sabre, curieusement examiné sans doute par ses hôtes, était resté déposé sur un des siéges du salon. Un habitant d'Aurillac, en visite au château, vit l'arme et l'admira ; de retour à sa ville, il raconta ce qu'il avait vu ; à la description de l'arme, une des personnes présentes dit : « Je crois connaître le sabre dont vous parlez ; il n'existe en

la rive droite de la Seine, à vingt minutes d'une délicieuse campagne qu'ils habitent toute l'année. Je les vois tous les jours ; je les ai retrouvés heureux et indépendants. »

Europe que deux personnes qui peuvent le posséder : le maréchal Ney ou Murat. » La conversation rapportée au préfet du département, M. Locard, excita le zèle de ce fonctionnaire. Bien que Bessonis, situé dans un autre département que le sien, ne fût pas sous sa juridiction administrative, il y dirigea immédiatement un capitaine et un lieutenant de gendarmerie avec 14 gendarmes. Le maréchal avait lu la veille, dans une feuille royaliste, qu'au moment de quitter le roi, quatre mois auparavant, pour marcher contre Napoléon, il avait sollicité et obtenu un don de 500,000 fr., largesse, ajoutait le journal, qui augmentait l'odieux de sa défection. Cette calomnie rendait le maréchal presque fou de douleur. Il était dans cette situation d'esprit lorsque, le 5 août au matin, on lui annonça la présence des gendarmes aux portes du château. Il pouvait fuir ; on le lui proposa ; il s'y refusa avec obstination. Bien plus, ouvrant la fenêtre de sa chambre et apercevant les gendarmes dans la cour, il cria à celui d'entre eux qui semblait le chef : « Que voulez-vous? — Nous cherchons le maréchal Ney, répondit le gendarme, sans même regarder qui l'interpellait. — Que lui voulez-vous? — L'arrêter. — Eh bien ! montez, je vais vous le faire voir. » Les gendarmes montèrent, le maréchal ouvrit sa porte : « Je suis Michel Ney, » leur dit-il.

La nombreuse escorte du prince de la Moskowa le conduisait à Aurillac pendant que de l'autre côté des montagnes qui séparent le Cantal du Languedoc, le Rhône roulait dans ses eaux et emportait vers la mer les restes d'un de ses frères d'armes, du maréchal Brune, assassiné trois jours auparavant à Avignon ; le corps, à ce moment, était encore le jouet du fleuve.

Ney resta cinq jours sous la garde du préfet Locard ; le 10 août, sur des ordres venus de Paris, le maréchal prit la route de la capitale, conduit par deux officiers de gendarmerie auxquels le préfet du Cantal recommanda les précautions de surveillance les plus sévères. L'un de ces officiers, qui avait servi sous le maréchal, répugnant à ces mesures de rigueur, dit à Ney qu'il aurait dans son camarade et lui, non des gardiens, mais de simples

compagnons de route, s'il promettait de ne point chercher à s'échapper. Le maréchal donna sa parole ; engagement regrettable, car une partie de l'armée de la Loire se trouvait sur son chemin, entre autres le corps de dragons d'Excelmans, cantonné à Riom, ville que Ney devait traverser. La nouvelle de son arrestation s'était promptement répandue parmi toutes ces troupes. Excelmans attendit le prisonnier au passage et lui fit proposer de l'enlever. « Non, répondit Ney, ma parole est engagée. » A quelques lieues de Paris il rencontra la maréchale qui l'attendait à une des maisons de poste de la route ; on les laissa seuls. Quand le maréchal fit ensuite appeler un des officiers de gendarmerie et lui dit qu'il était prêt, des larmes coulaient lentement de ses yeux ; l'officier ne put réprimer un mouvement de surprise. « Vous êtes étonné de me voir pleurer, lui dit le maréchal ; mais ce n'est pas sur moi que je pleure, c'est sur ma femme, sur mes quatre fils. » Si l'arrestation de Ney, dans le midi, avait eu lieu trois jours après l'assassinat de Brune, par une autre coïncidence, le maréchal entra dans Paris et fut déposé à la prison de la préfecture de police, à la même heure, au même moment où Labédoyère sortait de la prison de l'Abbaye et tombait à la plaine de Grenelle ; les journaux du lendemain, en apprenant au public l'arrivée de l'un, annonçaient l'exécution de l'autre. M. Decazes fit successivement subir trois interrogatoires au maréchal qui, d'abord, déclina la qualité de ce fonctionnaire ; toutefois, ces réserves faites, il répondit loyalement et avec détail à toutes les questions du préfet de police. Ces interrogatoires, longs, captieux, et où M. Decazes déploya sa déplorable habileté, servirent de base à toute la procédure.

L'ordonnance du 2 août, rendue le soir même de l'arrestation de Labédoyère, avait attribué exclusivement au conseil de guerre de la première division, la poursuite et le jugement de tous les chefs militaires dénommés en l'article 1^er^ de l'ordonnance du 24 juillet. La dignité dont le maréchal Ney était revêtu exigeait des juges plus élevés en grade que les membres du conseil permanent ; deux jours après son arrivée à Paris, le 21 août,

un arrêté du ministre de la guerre constitua ce conseil de guerre spécial. Le maréchal Moncey, qui en était le président, répondit par un refus écrit à la notification de sa nomination; le lendemain, un des ministres vint, *au nom du roi*, lui signifier l'ordre d'accepter; le vieux maréchal écrivit alors à Louis XVIII la lettre suivante :

« Sire, placé dans la cruelle alternative de désobéir à Votre Majesté, ou de manquer à ma conscience, je dois m'expliquer à Votre Majesté. Je n'entre pas dans la question de savoir si le maréchal Ney est innocent ou coupable; votre justice et l'équité de ses juges *en répondront à la postérité*, qui juge dans la même balance les rois et les sujets. Ah! Sire! si ceux qui dirigent vos conseils ne voulaient que le bien de Votre Majesté, ils lui diraient que l'échafaud ne fit jamais des amis. Croient-ils donc que la mort soit si redoutable pour ceux qui la bravèrent si souvent?

« Sont-ce les alliés qui exigent que la France immole ses citoyens les plus illustres? Mais, Sire, n'y a-t-il aucun danger pour votre personne et votre dynastie à leur accorder ce sacrifice? Et après avoir désarmé la France à ce point que, dans les deux tiers de votre royaume, il ne reste pas un fusil de chasse, pas un seul homme sous les drapeaux, pas un canon attelé, les alliés veulent-ils donc vous rendre odieux à vos sujets, en faisant tomber les têtes de ceux dont ils ne peuvent prononcer les noms sans rappeler leur humiliation?

« Qui, moi, j'irais prononcer sur le sort du maréchal Ney! Mais, Sire, permettez-moi de demander à Votre Majesté où étaient les accusateurs, tandis que Ney parcourait tant de champs de bataille? Ah! si la Russie et les alliés ne peuvent pardonner au prince de la Moskowa, la France peut-elle donc oublier le héros de la Bérésina?

« C'est à la Bérésina, Sire, que Ney sauva les débris de l'armée. J'y avais des parents, des amis, des soldats, enfin, qui sont les amis de leurs chefs; et j'enverrais à la mort celui à qui tant de Français doivent la vie, tant de familles leurs fils, leurs époux, leurs pères! Non, Sire; et s'il ne m'est pas permis de sauver mon pays, ni ma propre existence, je sauverai du moins l'honneur. S'il me reste un regret, c'est d'avoir trop vécu, puisque je survis à la gloire de ma patrie. Quel est, je ne dis pas le maréchal, mais l'homme d'honneur qui ne sera pas forcé de regretter de n'avoir pas trouvé la mort dans les champs de Waterloo? Ah! Sire! si le malheureux Ney eût fait là ce qu'il avait fait tant de fois ailleurs, peut-être ne serait-il pas traîné devant une commission militaire, peut-être ceux qui demandent aujourd'hui sa mort, imploreraient sa protection!

« Excusez, Sire, la franchise d'un vieux soldat qui, toujours éloigné des intrigues, n'a jamais connu que son métier et la patrie. Il a cru que la même voix qui a blâmé les guerres d'Espagne et de Russie, pouvait

aussi parler le langage de la vérité au meilleur des rois. Je ne me dissimule pas qu'auprès de tout autre monarque ma démarche serait dangereuse et qu'elle peut m'attirer la haine des courtisans ; mais si, en descendant dans la tombe, je peux m'écrier, avec un de vos illustres aïeux : *Tout est perdu, hormis l'honneur,* alors je mourrai content. »

Cette lettre, l'éternelle condamnation des juges du prince de la Moskowa, blessa profondément le ministère et la cour ; plus les souvenirs qu'elle rappelait étaient palpitants, et plus justes les considérations invoquées, plus aussi l'irritation et la colère furent vives. Les membres de la famille royale, les ministres et les courtisans exigèrent un châtiment. Gouvion Saint-Cyr se chargea de l'infliger. Le rôle politique de ce maréchal, à cette époque, n'a d'analogue que la servilité docile du maréchal Soult lors de son ministère sous la première restauration : foulant aux pieds les principes les plus élémentaires de notre droit public, oubliant le respect qu'il devait à sa propre gloire et à la dignité militaire dont lui-même était revêtu, Gouvion Saint-Cyr eut le malheur de rédiger et de contre-signer l'ordonnance qu'on va lire :

« Louis, vu nos ordonnances des 24 juillet et 2 août, en vertu desquelles le maréchal Ney est traduit devant le conseil de guerre de la première division ; vu l'arrêté du 21 août, par lequel notre ministre de la guerre a désigné les membres qui doivent composer ce conseil ; vu les lettres du maréchal Moncey, desquelles il résulte qu'il n'a point, pour se dispenser de siéger, la seule excuse qui, d'après l'article 6 de la loi du 13 brumaire an v, puisse être valable ; considérant que le refus du maréchal Moncey ne peut être attribué qu'à un esprit de résistance et d'*indiscipline*, d'autant plus coupable qu'on devait attendre un exemple tout à fait contraire du rang éminent qu'il occupe dans l'armée, et des principes de *subordination* que, dans sa longue carrière, il a dû *apprendre* à respecter, nous avons résolu de lui appliquer la peine portée par l'article 6 de la loi du 13 brumaire an v, contre *tout officier* qui, sans excuse valable, refuse de siéger dans le conseil de guerre où il est appelé. A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Le maréchal Moncey est *destitué ;* il subira une peine de *trois mois d'emprisonnement.*

« Donné à Paris, à notre château des Tuileries, le 29 août de l'an de grâce 1815, et de notre règne le vingt et unième.

« *Signé :* Louis.

« *Par le roi,* Gouvion Saint-Cyr. »

La destitution de la plus haute dignité militaire de nos armées, dignité qui ne s'éteint qu'avec la vie, et un emprisonnement de trois mois prononcé contrairement à tout droit, à toute loi, non par un tribunal quel qu'il fût, mais par ordonnance, voilà le châtiment qui punit le maréchal Moncey d'une lettre qui suffirait à elle seule pour immortaliser sa pure et noble mémoire. Cette lettre, qui ne voudrait l'avoir signée ? Et pourtant, en acceptant la présidence du conseil de guerre avec la ferme résolution de juger son frère d'armes, Moncey aurait peut-être mieux servi la cause du prince de la Moskowa; son exemple et sa conviction eussent entraîné sans doute ses collègues du conseil ; ils n'auraient pas déclaré leur incompétence, ainsi que nous aurons bientôt à le dire, et Ney, condamné par eux à une courte détention, même à l'exil, était sauvé [1].

Le maréchal, aussitôt après la formation du conseil de guerre, avait été transféré du dépôt de la préfecture de police à la Conciergerie; durant les trois premières semaines on l'y tint au secret. Son cachot, situé au fond d'un corridor obscur, était long, étroit, et se terminait par une espèce de fenêtre masquée à l'extérieur par un abat-jour dont l'ouverture, à sa partie supérieure, ne laissait pas entrer assez de lumière pour lui permettre de lire. Des noms propres et des exclamations de désespoir, charbonnés sur les murs, étaient le seul ornement de ce triste séjour; un mauvais bois de lit, une vieille table, une chaise et deux baquets infects en formaient tout l'ameublement. Il y resta un mois. Transféré ensuite au-dessus du cachot occupé par le comte de Lavalette, dans une pièce dépendant du logement du greffier de la prison et où l'on mit un poêle pour le garantir du froid, ce changement ne modifia point les façons de ses geôliers; leur despotisme inquisitorial et grossier l'y poursuivit dans ses distractions les plus innocentes : le maréchal jouait

1. Le château-fort de Ham fut la prison désignée au maréchal Moncey ; il s'y rendit ; mais, par une circonstance bizarre et qui caractérise cette étrange époque, il ne put y entrer ; le fort était occupé par des Prussiens qui, sourds à ses réclamations, lui en refusèrent obstinément les portes. Ce fut dans une auberge située en face du château que le maréchal passa une partie du temps fixé pour sa détention.

assez bien de la flûte ; durant quelques jours il essaya de tromper, à l'aide de cet instrument, les ennuis de sa position; cette ressource lui fut interdite comme contraire aux règlements de la geôle [1]. En revanche, on lui permettait chaque jour deux courtes promenades dans un étroit préau où deux factionnaires placés l'arme au bras sous une galerie couverte formant l'un des côtés de la cour, ne le perdaient pas de vue. Cette surveillance sévère ne le quittait pas un instant : jour et nuit, trois sentinelles habituellement revêtues de l'habit de gendarmes et de grenadiers à pied ou à cheval de l'ancienne garde impériale, veillaient sous ses fenêtres et à sa porte; la police, dans sa défiance des soldats ayant appartenu à l'ancienne armée, ne confiait ce triste service qu'à des dévouements éprouvés ; des volontaires royaux, des hommes ayant appartenu aux bandes de la Bretagne ou de la Vendée, et des gardes du corps, se cachaient le plus souvent sous ces uniformes [2].

Il y avait trois mois que le maréchal était arrêté, lorsque le 9 novembre, après une longue instruction dirigée par le général Grundler, rapporteur, le conseil de guerre s'assembla. On avait renoncé, pour cette cause exceptionnelle, au local où siégent ordinairement les tribunaux militaires ; l'audience se tenait dans la grande salle du Palais de Justice habituellement consacrée aux assises criminelles.

Cette salle immense était encombrée dès huit heures du matin

1. On lit dans les *Mémoires* de Lavalette : « Le maréchal aimait à répéter sur sa flûte une valse que j'ai eu longtemps en souvenir et que je me surprenais à fredonner dans mes rêveries du soir. Je ne l'avais jamais entendue ailleurs. Je l'ai retrouvée une seule fois en Bavière ; c'était quelques années plus tard, dans un bal champêtre sur les bords du lac de Starnberg : j'avais sous les yeux de jeunes paysannes foulant un gazon bien frais; l'air de cette valse était doux et mélancolique, et me rejeta violemment dans mes souvenirs de la Conciergerie ; je me sauvai en fondant en larmes et en prononçant avec amertume le nom de l'infortuné maréchal. »

2. Lavalette, dans ses *Mémoires*, dit à l'occasion de ces déguisements : « J'en acquis la preuve par une de mes parentes, mademoiselle Dubourg, qui avait obtenu la permission de me voir. Elle avait reconnu, en entrant, un garde du corps de ses cousins, qui montait la garde revêtu de l'habit d'un ancien grenadier à cheval. »

par une foule considérable où se pressaient, confondus, des officiers étrangers, des Anglaises, des femmes appartenant à la noblesse de l'ancien régime et de l'empire, et un grand nombre de personnes attirées moins par la curiosité que par l'intérêt que leur inspirait l'accusé; les amis du maréchal, dans l'auditoire, étaient en majorité. La police, dans la prévision de ce concours, avait réuni autour du Palais de Justice une force considérable, composée de détachements de garde nationale tirés des douze légions, de la presque totalité de la gendarmerie, et de sapeurs-pompiers. Le service intérieur de la salle était fait par des gardes nationaux et par des vétérans; ce service n'était pas sans embarras; les curieux avaient envahi les bancs habituellement occupés par le jury, par les témoins, et jusqu'aux bancs réservés pour les accusés. On remarquait, derrière les siéges des juges, le prince Auguste de Prusse, le prince de Metternich, lord et lady Castlereagh. Le conseil n'avait pas permis que le maréchal fût assis à la place où l'on voyait chaque jour des voleurs, des faussaires ou des assassins; un fauteuil avait été disposé pour lui dans l'enceinte demi-circulaire qui fait face à la table du tribunal. Un incident retarda l'ouverture de l'audience fixée à dix heures. Masséna, l'un des membres du conseil, ne voulait point être le juge de Ney; mais, averti par l'exemple de Moncey, il avait attendu la réunion du tribunal pour formuler son refus; il invoqua, comme motif de récusation, ses vifs démêlés avec l'accusé aux armées de Portugal et d'Espagne: ses collègues ne trouvèrent pas l'excuse suffisante, la récusation fut repoussée. A dix heures et demie, les membres du conseil firent enfin leur entrée dans l'ordre suivant: le maréchal *Jourdan*, président; les maréchaux *Masséna*, *Augereau*, *Mortier*; les lieutenants-généraux *Gazan*, *Claparède* et *Vilatte*, juges; le maréchal de camp *Grundler*, rapporteur; M. *Joinville*, ordonnateur en chef, remplissait les fonctions de commissaire du roi.

Il y avait de la solennité, presque de la grandeur, dans ce spectacle de sept hommes de guerre, dont quelques-uns avaient rempli l'Europe de leur nom et qui, assis au fond de cette longue

salle, sur une estrade élevée, dans tout l'éclat de leurs costumes, décorés de leurs grands cordons de la Légion-d'Honneur, venaient prononcer, comme juges, sur le sort d'un maréchal illustre, leur collègue, traduit devant eux sous l'accusation de haute trahison! Le maréchalat, à cette époque si voisine de l'empire, avait encore tout son prestige. Aussi, les yeux de la foule demeurèrent-ils longtemps attachés sur les membres du conseil; ensuite les regards se tournèrent vers la porte par où l'on s'attendait à chaque instant à voir arriver l'accusé. Mais l'attente fut vaine; toute l'audience se passa en lectures d'interrogatoires et d'autres pièces de la procédure. A cinq heures et demie l'audience fut renvoyée au lendemain. Le 10, la même affluence de spectateurs se faisait remarquer dans la salle. La lecture des pièces continua. Enfin, à midi, le maréchal Jourdan, président, s'adressant aux gardes, leur dit : « *Priez* le maréchal accusé de vouloir bien comparaître devant le conseil. » Une partie de l'auditoire accueillit par un léger murmure d'approbation ces dignes paroles, puis le plus profond silence s'établit. Enfin Ney parut, conduit par deux officiers de gendarmerie; les soldats de service, à son passage, lui portèrent les armes; il vint s'asseoir sur le fauteuil qui lui était destiné et près duquel se trouvaient les trois avocats chargés de sa défense, MM. Berryer père, Berryer fils et Dupin. Les officiers de gendarmerie prirent place à quelque distance en arrière. Le maréchal était vêtu d'un habit bleu d'uniforme, mais sans broderies; il avait les épaulettes de son grade et la plaque de la Légion-d'Honneur. Un crêpe, attaché à son bras gauche, rappelait la mort récente de son beau-père, M. Auguié, frappé d'apoplexie foudroyante en apprenant son arrestation[1]. Le président lui demanda ses noms, le lieu de sa naissance et ses qualités.

Le maréchal se leva; mais au lieu de répondre, il lut une protestation rédigée par ses avocats et dans laquelle il déclarait :

1. L'épouse de M. Auguié, mère de la maréchale, avait été attachée à la personne de la reine Marie-Antoinette : en apprenant la mort de cette reine, sa raison s'ébranla; elle se précipita par une fenêtre et mourut sur le coup.

que si, dans l'instruction, il avait consenti à répondre aux questions faites au nom du conseil, par le général rapporteur, c'était uniquement par déférence pour les maréchaux et les généraux composant le tribunal; que l'instruction étant terminée, et obligé dès lors de comparaître devant des juges, il déclinait la compétence du conseil, et que pair de France, il demandait, aux termes des articles 33 et 34 de la Charte, son renvoi devant la Chambre des pairs. « Étranger aux matières judiciaires, dit-il en terminant, n'ayant aucune connaissance personnelle des lois ni de la procédure, j'attends de l'indulgence de MM. les maréchaux et les lieutenants-généraux, qu'ils voudront bien m'admettre à motiver mon déclinatoire par l'organe de mon défenseur, M. Berryer.

« *Le président :* Maréchal, avant d'entendre les motifs de votre déclinatoire, le conseil doit constater votre identité ; votre réponse à la question que je vous ai faite, ne peut vous engager en rien ; votre défenseur aura ensuite la parole pour développer vos moyens d'incompétence.

« *Le maréchal :* Je me nomme Michel Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, chevalier de Saint-Louis, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, chevalier de la Couronne de Fer, grand'-croix de l'Ordre du Christ, maréchal de France, né à Sarrelouis le 10 janvier 1769. »

Après cette réponse, M. Berryer père prit la parole et développa le déclinatoire dans une longue plaidoirie, divisée en trois points, où il fit intervenir le Macédonien qui en appelait « à Philippe, mieux informé, du point controversé, » et dans laquelle il qualifia successivement la promotion du maréchal à la pairie, de promotion heureuse, de promotion fatale, et de « promotion encore utile, puisque, semblable au majestueux vaisseau que la foudre a brisé, elle offrait au navigateur perdu dans un océan de misère la planche du naufrage sans laquelle il eût peut-être péri. » Cette planche était la pairie. « Pour vous fixer sur cet important déclinatoire, dit l'avocat en terminant, vous avez, ouvert sous vos yeux, le livre saint de nos libertés, la Charte, où

sont gravés les titres du maréchal Ney. Vos valeureuses consciences sentent le prix du dépôt qui leur est confié. Prononcez. »

Ce n'était pas sans un douloureux étonnement que les spectateurs favorables au maréchal l'avaient entendu décliner la compétence du conseil. Tous comprenaient que, quelle que fût la sentence portée par Jourdan, Masséna, Augereau, Mortier, Gazan, et par les deux autres généraux, elle ne pourrait aller au delà de l'exil. Ney ne comptait pas que des compagnons parmi les juges; il y avait des amis qui, tournés également contre les Bourbons après le 20 mars, s'étaient ralliés comme lui à l'effort des Cent-Jours; on sait la violente proclamation publiée par Augereau contre le drapeau blanc, le 22 mars, à Caen[1]; Mortier avait accepté du service dans la campagne de Belgique; Masséna, Jourdan, Gazan, avaient siégé auprès du prince de la Moskowa dans la Chambre des pairs des Cent-Jours. Gazan était allé plus loin; il avait combattu contre Ney lui-même les propositions de soumission aux alliés, et on le comptait parmi le petit nombre de généraux qui avaient insisté pour la résistance et pour la lutte. La composition de la pairie *royale* dont l'accusé sollicitait la juridiction, lui offrait-elle les mêmes garanties? Il n'y comptait que des ennemis! La responsabilité encourue par un tribunal de sept juges, d'ailleurs, est différente de celle qui atteint les membres d'une assemblée nombreuse; la mémoire publique garde rarement le souvenir de deux cents noms; l'individualité de chaque juge disparaît dans la masse; on accuse l'assemblée, non les individus; tandis que la sentence prononcée par quelques hommes, s'attache pour ainsi dire à leurs personnes, et les poursuit partout, dans tous les instants et dans les moindres actes de leur vie. Ces réflexions empruntaient une nouvelle force à l'attitude bienveillante de la majorité des juges. On aurait voulu arrêter M. Berryer dans ses développements; on maudissait les conseils fatals qui entraînaient l'in-

1. V. tome II, chap. VI.

fortuné maréchal à repousser ce tribunal de frères d'armes. La confiance revint, pourtant, lorsque l'on entendit le général Grundler, rapporteur, puis le commissaire du roi, Joinville, repousser le déclinatoire et s'efforcer de retenir Ney devant le conseil ; on espéra que Jourdan et ses collègues, se laissant convaincre, déclareraient leur compétence. Malheureusement, par cela même qu'ils ne pouvaient accorder au parti royaliste et aux alliés la sentence exigée par ceux-ci, les juges devaient saisir avec empressement le moyen que leur offrait l'accusé lui-même, pour concilier leurs devoirs de conscience et de confraternité avec le désir d'éloigner d'eux les colères de la cour et des royalistes. Quand M. Joinville eut cessé de parler, le conseil se retira dans la salle de ses délibérations ; au bout d'un quart d'heure il rentra dans la salle d'audience, et Jourdan prononça le jugement suivant :

« Le conseil, après avoir délibéré sur la question de savoir « s'il est compétent pour juger le maréchal Ney, accusé de haute « trahison, se déclare incompétent à la majorité de *cinq* voix « contre *deux*. »

Ce jugement fut accueilli par les avocats du maréchal et par lui-même comme un succès ; par les amis de Ney, comme un acte de pusillanimité indigne et comme un malheur ; par le ministère et par la cour, comme un audacieux déni de justice[1]. Le lendemain, 11 novembre, le maréchal fut renvoyé devant la Chambre des pairs par une ordonnance que M. de Richelieu déposa le 12 sur le bureau de la pairie, après un discours où l'on trouve toute la passion de cette époque et qui met, en outre, à nu la positive influence des alliés sur les sanglants sacrifices de 1815.

« Le conseil extraordinaire de guerre, établi pour juger le maréchal Ney, s'est déclaré incompétent, dit le premier ministre,

1. Lorsque, six mois plus tard, Augereau mourait à son château de La Houssaye, seul, abandonné de tous les siens, et que, livré à lui-même, bourrelé de remords, il faisait un retour sur son passé, on l'entendait s'écrier, à l'occasion de ce jugement : « Ah ! nous avons été des lâches ! Nous devions nous déclarer compétents, le juger malgré ses avocats, malgré lui : il vivrait du moins ! »

nous ne vous dirons pas toutes les raisons sur lesquelles il s'est fondé ; il suffit de savoir que l'un des motifs est que le maréchal est accusé de *haute trahison*. Aux termes de la Charte, c'est à vous de juger ces sortes de crimes. Les ministres sont les organes naturels de l'accusation.

« Ce n'est pas seulement, Messieurs, au nom du roi que nous remplissons cet office, c'est au nom de la France, depuis longtemps indignée et maintenant *stupéfaite* ; c'est même AU NOM DE L'EUROPE que nous venons vous conjurer et vous réquérir à la fois de juger le maréchal Ney. Nous osons dire que la Chambre des pairs doit *au monde* une éclatante réparation : elle doit être prompte, et il importe de contenir *l'indignation* qui de toutes parts se soulève. Vous ne souffrirez pas qu'une plus longue impunité engendre de nouveaux fléaux. Les ministres du roi sont obligés de vous dire que cette décision du conseil de guerre devient un triomphe pour les factieux ; il importe que leur joie soit courte pour qu'elle ne soit pas funeste. »

Disons-le avant d'aller plus loin : cette sorte de haine furieuse qui éclate dans le langage de tous les hommes politiques de ce temps et dans leurs actes, ne tenait pas seulement à l'ineptie passionnée de certains esprits, aux lâches emportements de la peur, ou à de honteux calculs d'ambition et de fortune ; chez un très-petit nombre d'hommes, longtemps émigrés et demeurés étrangers, depuis la chute de l'ancienne monarchie, à tous les gouvernements qui avaient suivi, cette colère était surtout produite par le spectacle de l'invasion et de ses maux ; à leurs yeux, le retour de l'île d'Elbe n'était pas le résultat des fautes des Bourbons, mais le fait d'un complot, et la journée du 20 mars avait seule ramené les alliés. De là, contre les hommes mêlés aux premiers efforts des Cent-Jours, une haine d'autant plus violente que les misères de la France étaient plus accablantes. On pourrait ne pas se rendre compte, sans cette explication, de l'emportement de quelques royalistes comme M. de Richelieu, gens convaincus, que n'entraînaient ni l'infirmité de leur intelligence, ni aucune passion basse.

La Chambre des pairs, après avoir entendu le discours du premier ministre, déclara par l'organe du chancelier Dambray, son président, qu'elle était prête à remplir ses devoirs, en se conformant à l'ordonnance que M. de Richelieu venait de lui communiquer. Elle s'ajourna au lundi 18 pour prendre connaissance de la procédure déjà instruite contre le maréchal. Le 18, la Chambre se réunit, reçut communication d'une seconde ordonnance datée du 12, laquelle réglait les formes à suivre pour l'instruction et le jugement, et elle entendit, en outre, un premier réquisitoire de M. Bellart, procureur général de la cour royale de Paris, chargé de soutenir l'accusation. La Chambre ensuite décida que son président, s'il ne se chargeait pas de l'instruction, déléguerait un des pairs pour entendre les témoins et interroger l'accusé. M. Dambray désigna le baron Séguier, qui, docile aux recommandations du premier ministre, déploya un si grand zèle et une telle activité que, sur son rapport, la Chambre fixa l'ouverture des débats au 21. L'instruction devant le conseil de guerre avait duré trois mois; ce travail, pour M. Séguier, fut l'œuvre de trois jours.

Le langage violent de M. de Richelieu, la rapidité de la nouvelle procédure, les dispositions hautement exprimées par les nouveaux juges, présageaient une issue fatale. Quelques amis du maréchal lui indiquèrent un moyen de défense auquel il n'avait pas encore songé; ils lui donnèrent le conseil de se placer sous la protection de la capitulation de Paris. Une note fut immédiatement adressée par la maréchale aux ministres alliés, pour réclamer, sinon leur intervention officielle, du moins une interprétation de l'article 12, favorable à son époux. Aucune puissance n'avait ratifié la convention de Saint-Cloud; Blücher et Wellington, agissant en qualité de chefs militaires, l'avaient seuls signée; Blücher avait quitté Paris; on transmit la note de la maréchale à Wellington, qui y répondit, le 19 novembre, par un long *memorandum*, véritable consultation de légiste, dans lequel il rappelait que la convention de Saint-Cloud traitait *exclusivement* de la reddition de Paris; que tous ses articles étaient *mi-*

*litaires* et ne réglaient pas autre chose que l'évacuation de la capitale par l'armée française et son occupation par les armées anglaise et prussienne ; que si dans l'article 12 il était dit « que les habitants de Paris ne seraient inquiétés ni recherchés pour leur conduite et leurs opinions politiques, » cette garantie engageait les généraux alliés signataires et leurs troupes *pour leur compte*, envers la ville de Paris et ses habitants, mais non le gouvernement qui avait remplacé les pouvoirs alors existants, gouvernement qui n'était nullement en cause, et dont le nom n'avait pas même été prononcé. — Le duc ne se bornait pas à appuyer son opinion de celles de Fouché et de Carnot, il ajoutait : « Le jour de la remise de Paris, le 6 juillet, le maréchal Ney a quitté cette capitale sous un faux nom, avec un passe-port que lui donna le duc d'Otrante ; l'aurait-il fait, s'il avait compris que l'article 12 le protégeait contre d'autres mesures de sévérité que celles des deux généraux en chef alliés [1] ? » Le rôle du duc de Wellington, dans ce procès, fut peu digne, s'il ne fut pas odieux, ainsi que nous aurons bientôt à le dire ; malheureusement ce général était dans le vrai, quant à la capitulation ; les misérables pouvoirs qui avaient conclu ou sanctionné cet acte de honte, n'avaient rien garanti, rien réservé : droits des citoyens, libertés publiques et privées, honneur national, indépendance du pays, ils avaient tout abandonné sans conditions, tout livré à l'ennemi. *L'armée française se retirera derrière la Loire ; les Anglais et les Prussiens occuperont Paris*, voilà toute la capitulation.

Le 21 novembre, jour fixé pour l'ouverture des débats, la Chambre des pairs entra en séance à dix heures et demie du matin. Toutes les places réservées au public étaient occupées dès huit heures ; le prince royal de Wurtemberg, M. de Metternich, le comte de Goltz, plusieurs généraux russes et anglais se faisaient remarquer dans les tribunes. Un assez grand nombre de membres de la Chambre des députés se pressaient dans une tribune particulière. Le maréchal Oudinot, chargé, comme com-

1. Ce *Memorandum* porte le n° 1007 dans le *Recueil des dépêches et des ordres* de Wellington, déjà cité.

mandant en chef de la garde nationale, d'une partie de la surveillance extérieure et intérieure, se montrait dans toutes les parties de l'enceinte et donnait des ordres. En face des tribunes et des siéges des juges, au-dessus de la place habituellement occupée par le président, une inscription placée au milieu des ornements supérieurs de la salle attirait tous les regards; elle se composait de ces trois mots : *Sagesse, tolérance, modération.* Le banc des ministres était occupé par MM. de Vaublanc, Dubouchage, Barbé-Marbois et Decazes, ministres de l'intérieur, de la marine, de la justice et de la police; auprès d'eux, devant un bureau placé au-dessous et à droite du président, se tenait M. Bellart.

Quand tous les pairs eurent pris leurs places, le président ordonna d'introduire l'accusé; il entra, escorté de quatre grenadiers de la nouvelle garde royale, et vint s'asseoir sur un fauteuil placé en face de l'assemblée. Les mêmes défenseurs qui l'assistaient devant le conseil de guerre se trouvaient près de lui. L'appel des juges eut ensuite lieu, puis le secrétaire archiviste de la Chambre, faisant les fonctions de greffier, donna lecture de l'acte d'accusation, document étendu, passionné, rédigé par les ministres, dans lequel ils accusaient le maréchal de trahison envers le roi et l'État, et de complot tendant à détruire le gouvernement, à changer l'ordre de successibilité au trône. Cet acte, daté du 16 novembre, à midi, portait les signatures suivantes : *Richelieu, Barbé-Marbois,* le comte *Dubouchage,* le duc de *Feltre, Vaublanc, Corvetto, Decazes* et *Bellart.*

M. Bellart doit une triste célébrité à son rôle dans ce procès; la violence qu'il y déploya rendit son nom odieux. Sa parole ne fut cependant ni plus véhémente, ni plus haineuse que ne l'eût été celle de tout autre accusateur; son langage fut celui de la situation et de l'époque. Mais il parla *seul* contre l'accusé, et la colère publique a fait porter presque sur lui seul le poids de l'indignation soulevée par la poursuite et par la sentence. Par une circonstance singulière et qui tenait aux étranges nécessités de sa profession d'avocat, ce furieux accusateur du maréchal

Ney avait failli devenir son défenseur. On sait le rôle de M. Bellart lors de la première entrée des alliés, en 1814. Emporté par la peur, le lendemain du 20 mars, il ne se crut en sûreté qu'après avoir mis la mer entre lui et ce gouvernement des Cent-Jours si tolérant, si clément, et il n'osa rentrer que lorsque Napoléon, prisonnier de l'Angleterre, fut conduit à son dernier exil. Le maréchal était déjà arrêté quand M. Bellart revint à Paris. A son arrivée, M. Gamot, beau-frère de Ney, le visita et le pria de se charger de la défense du maréchal : « Mes convictions ne me le permettent pas, dit M. Bellart, il est trop coupable à mes yeux; je ne trouverais ni idées, ni expressions pour le justifier. » Puis il ajouta : « Je suis l'ennemi de son crime, je ne le suis pas de sa personne; je vais vous indiquer un moyen de salut : c'est le maréchal *seul* qui doit se défendre; des chicanes, des moyens ordinaires de palais ne peuvent le sauver; à sa place, je me présenterais devant le conseil de guerre; je ne dirais que quelques mots; je m'abandonnerais à mes juges. » Ce fut à un mois de là que M. Bellart devint procureur général à la cour royale de Paris.

Au lieu de parler seul devant le conseil de guerre et de s'abandonner à ses juges, ainsi que l'avait conseillé M. Bellart, le maréchal, retiré derrière ses trois avocats, avait décliné la juridiction de ce tribunal et demandé son renvoi devant la Chambre des pairs. Il était devant cette Chambre. Contre la prévision générale, M. Berryer père se leva immédiatement après la lecture de l'acte d'accusation, et, arguant de nullité toute la procédure faite depuis l'ordonnance de renvoi, il conclut à ce qu'il fût sursis au jugement de l'accusé jusqu'à ce qu'une loi eût défini et réglé les attributions de la Chambre comme cour de justice. Les conclusions de ce nouveau déclinatoire, longuement développées, furent combattues par M. Bellart dans un discours véhément où il dit : « Les défenseurs de l'accusé annoncent qu'ils sont bien loin d'avoir terminé l'exposé de leurs moyens préjudiciels; je demande qu'ils les présentent cumulativement; devant les tribunaux de dernier ressort tous les moyens doivent être produits à la fois. Il n'est plus temps de chercher la justifi-

cation du maréchal dans une sorte d'affectation à éluder tous les tribunaux et tous les juges. Plus de divagations; le péril de ce procès doit avoir des bornes. » Les défenseurs persistèrent à demander une loi qui établît d'une manière fixe et précise les formes à suivre par la Chambre des pairs comme cour de justice; ils se plaignirent, en outre, du peu de temps qu'ils avaient eu pour examiner toutes les pièces de la procédure. M. Bellart, de son côté, insista pour un débat immédiat. La Chambre, par l'organe de son président, s'ajourna au surlendemain 23, et ordonna que le maréchal présenterait alors cumulativement tous ses moyens préjudiciels.

Le 23, l'audience s'ouvrit par ces mots que le président adressa au maréchal : « On vous a accordé la faculté de présenter vos moyens préjudiciels autres que ceux produits dans la première audience; faites-les connaître. »

M. Berryer, père : « Monseigneur le chancelier et nos seigneurs les pairs, nos conclusions tendent à ce qu'il plaise à la cour déclarer la procédure tenue devant elle nulle et de nul effet; en conséquence, ordonner qu'elle sera recommencée en la forme voulue par la loi. » Cinq moyens de nullité furent successivement développés par le défenseur et combattus par M. Bellart, qui conclut en demandant, « que sans s'arrêter aux moyens préjudiciels présentés par les défenseurs, il fût passé outre, et que les débats s'ouvrissent immédiatement. » M. Dupin répliqua et sollicita un nouveau délai : « Pouvions-nous assigner nos témoins, hier, pour les faire comparaître aujourd'hui? dit-il. Il y a des difficultés physiques devant lesquelles nous avons dû être arrêtés. Nous ne voulons pas d'une justice anticipée. Vous vous appuyez sur la proclamation de Lons-le-Saulnier; nous voulons développer les circonstances qui l'expliquent. Vous voulez placer *notre* tête sous la foudre; nous, nous voulons vous expliquer comment l'orage s'est formé. » La Chambre, faisant droit à cette réclamation, accorda aux défenseurs un nouveau délai de onze jours, et s'ajourna au lundi 4 décembre pour l'ouverture définitive des débats et pour le jugement.

Le 4 décembre, la foule avait envahi les tribunes de la salle de la pairie dès l'ouverture des portes. Si les deux précédentes séances s'étaient épuisées en inutiles discussions de procédure, en argumentations légales, diffuses, obscures, fatigantes, on savait, que, dans cette troisième séance, le maréchal, resté jusqu'alors simple spectateur de ces luttes de légistes, aurait à répondre au président, à ses juges et à discuter les dépositions des témoins. On était avide de le voir entrer enfin personnellement dans le débat. Un autre sentiment que la curiosité attirait une partie du public qui se pressait alors dans les tribunes; nombre de personnes, dans les deux précédentes séances, n'avaient pu assister, sans être émues, au triste spectacle de ce chef militaire, naguère si puissant et si redouté, marchant l'égal des rois, plus illustre que ne le sont la plupart des monarques, aujourd'hui assis devant des juges passionnés, au milieu de gardes, et condamné à mettre sa fortune et sa vie sous la protection de trois hommes de loi. A mesure, d'ailleurs, qu'approchait le moment du jugement, la colère de la cour et du parti royaliste semblait augmenter; on eût dit que le salut de la nouvelle monarchie et de ses princes tenait à l'issue du procès. D'un autre côté, la cause, parmi les classes moyennes et les classes populaires, prenait les proportions d'un événement national; aux yeux des masses, c'était la France humiliée et vaincue que l'on jugeait dans le maréchal Ney, et le héros de la Bérésina devenait la victime expiatoire offerte à l'Europe victorieuse par les pouvoirs qu'elle nous avait imposés. — Le président, après avoir déclaré la séance ouverte, adressa cette demande à l'accusé :

« Monsieur le maréchal, où étiez-vous le 6 mars dernier?

« *Le maréchal:* Monseigneur et Messieurs les pairs, je déclare que je vais répondre à toutes les questions qui me seront adressées, sous la réserve, toutefois, du bénéfice qui m'est attribué par *l'article 12 de la capitulation de Paris* et par le *traité du 20 novembre dernier.* »

Ces réserves faites, le maréchal ajouta que, le 6 mars, il était

à sa terre des Coudreaux; qu'appelé à Paris par le ministre de la guerre, il vit en arrivant son notaire, M. Batardy, qui, le premier, lui annonça la nouvelle du débarquement de l'empereur; qu'il se rendit ensuite chez le duc de Berry, puis chez le ministre de la guerre, lequel lui annonça qu'il devait se rendre à Besançon où il trouverait ses instructions; qu'ayant adressé au ministre (Soult) quelques questions sur ce qu'il aurait à faire, ce dernier lui répondit assez brusquement que ses instructions le lui apprendraient, et que, lui parlant de son désir de voir le roi, le ministre lui avait répliqué sur le même ton : « N'y allez pas, S. M. est souffrante; elle ne reçoit pas. »

« *Le président :* Avez-vous vu le roi?

« *Le maréchal :* Rentré chez moi, diverses personnes de ma famille me dirent qu'il était convenable que je me présentasse devant S. M. J'insistai pour être admis, et je le fus. Le roi ne savait ou ne se rappelait pas les ordres donnés par le duc de Dalmatie et ne m'entretint d'aucunes dispositions militaires. On a dit que j'avais donné l'assurance que je ramènerais Bonaparte dans une cage de fer; ceci n'est point exact et serait une sottise. J'ai dit qu'en hasardant une entreprise aussi folle, il mériterait, s'il était pris, d'être mis dans une cage de fer; mais je ne me suis point chargé, moi, de l'exécution. Dussé-je être passé par les armes et déchiré en lambeaux, je suis prêt à confirmer cette déclaration. »

Après quelques questions sur l'arrivée et le séjour du maréchal à Besançon, le président interroge le prince de la Moskowa sur ses actes à Lons-le-Saulnier, et lui demande ce qui s'est passé après son arrivée dans cette ville le 12 mars.

« *Le maréchal :* Dans la nuit du 13 au 14, des émissaires de Bonaparte arrivèrent de toutes parts et me circonvinrent; quelques-uns étaient des officiers de la garde déguisés. Ils m'ont tous dit, tous assuré que l'Autriche et l'Angleterre étaient d'accord avec Napoléon; que je serais responsable de la guerre civile et du sang français qui pourrait être versé. Jusqu'alors j'avais été fidèle : il n'a pas fallu moins qu'une considération de cette

valeur et le nom si sacré de la patrie pour me faire oublier mes engagements [1].

« *Le président :* Pourquoi n'avez-vous point conservé la lettre qui vous fut écrite par Bonaparte ou par le général Bertrand?

« *Le maréchal:* La maréchale, dans un moment d'affliction et de terreur bien excusable, a ordonné qu'on la brûlât. Je suis arrivé à Paris le jour même où Labédoyère a été fusillé. Je n'ai pu sauver cette lettre, je le regrette; elle contenait des détails qui m'eussent été profitables. »

Le président fait représenter au maréchal un exemplaire de la proclamation publiée par lui le 14 mars à Lons-le-Saulnier, et lui demande s'il reconnaît cette pièce.

« *Le maréchal :* La signature mise au bas de cet exemplaire n'est pas la mienne, mais les termes de la proclamation sont les mêmes. »

Cette proclamation est ainsi conçue :

ORDRE DU JOUR.

*Le maréchal, prince de la Moskowa, aux troupes de son gouvernement*

« Officiers, sous-officiers et soldats!

« La cause des Bourbons est à jamais perdue! La dynastie légitime que la nation française a adoptée va remonter sur le trône. C'est à l'empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur ce beau pays! Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore, ou qu'elle consente à vivre au milieu de nous, que nous importe! La cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur influence. Ils ont voulu avilir notre gloire militaire; mais ils se sont trompés : cette gloire est le fruit de trop nobles travaux pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir.

« Soldats! les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en

1. Napoléon disait du maréchal Ney, à Sainte-Hélène : « Ney quitta Paris tout au roi; il n'a tourné qu'en voyant tout perdu. Au lieu de commander à ses troupes, il a été commandé par elles : la plus grande partie de ses régiments l'avaient abandonné; le reste allait se déclarer. Après sa proclamation (du 14), il écrivit à l'empereur que ce qu'il venait de faire était uniquement dans l'intérêt de la patrie, et que l'empereur ne devant pas le trouver agréable, il le priait de trouver bon qu'il se retirât. » (*Mémorial.*)

étouffant tous leurs droits ; la liberté triomphe enfin, et Napoléon, notre auguste empereur, va l'affermir pour jamais. Que désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français ! Que tous les braves que j'ai l'honneur de commander se pénètrent de cette grande vérité.

« Soldats ! je vous ai souvent menés à la victoire ; maintenant je veux vous conduire à cette phalange immortelle que l'empereur Napoléon conduit à Paris, et qui y sera sous peu de jours, et là, notre espérance et notre bonheur seront à jamais réalisés. *Vive l'empereur !*

« Lons-le-Saulnier, le 14 mars 1815.

« Le maréchal d'empire, PRINCE DE LA MOSKOWA. »

Dans un des interrogatoires que lui avait fait subir M. Decazes, alors qu'il était encore préfet de police, le maréchal avait dit au sujet de cette proclamation : « Elle me fut envoyée toute faite par Bonaparte et apportée par un agent secret et par un officier de la garde. C'est le 14, à midi, que je la lus sur l'esplanade de Lons-le-Saulnier ; mais elle était déjà connue. Des agents venus du quartier général de Bonaparte l'avaient répandue d'avance dans la ville ; je crois même qu'ils avaient aussi apporté des aigles. »

Devant la Chambre des pairs, le maréchal interrogé sur les mêmes faits par le président, ajouta : « J'étais chagrin ; j'avais besoin de conseils et je n'en eus point. Cela deviendra évident dans les débats. Je sommai, au nom de l'honneur, les lieutenants généraux Lecourbe et Bourmont de m'aider de leurs lumières et de me prêter leur appui : je n'en obtins rien.

« *Le président :* Quels ordres donnâtes-vous alors ?

« *Le maréchal :* Ceux qui m'étaient transmis par le général Bertrand et qui consistaient à diriger les troupes sur Auxerre. »

M. Dambray adresse encore au maréchal un assez grand nombre de questions sur les faits qui ont suivi les événements du 14, puis il donne aux huissiers l'ordre d'introduire les témoins. On entend successivement le duc de Duras, le prince de Poix, qui l'un et l'autre étaient auprès de Louis XVIII lorsque ce prince reçut le maréchal, et le comte de Scey, ancien préfet du Doubs, qui dépose des faits relatifs à l'arrivée du maréchal à Besançon.

« *Le maréchal,* au dernier témoin : Vous rappelez-vous, monsieur le préfet, que vous m'offrîtes 700,000 fr., et que je vous répondis que ni mes soldats ni moi n'avions besoin de rien, et qu'il fallait réserver ces fonds pour les urgentes nécessités qui ne pouvaient manquer de naître et pour le service du roi?

« *Le comte de Scey :* Il y avait en effet 700,000 fr. dans les caisses de Besançon, et il eût été possible de réunir une somme beaucoup plus forte si on en avait eu besoin.

« *Le maréchal:* Je crois que c'est de Besançon, monsieur le préfet, qu'est partie cette infâme calomnie qui m'accusait d'avoir reçu 500,000 fr. pour faire mon devoir. On ne la reproduit plus aujourd'hui parce qu'on a senti qu'on ne pourrait accuser en face, d'une pareille bassesse, un homme tel que moi; mais si j'eusse été assassiné dans mon transport d'Aurillac à Paris, mes enfants n'auraient pu se laver de cette tache. »

Le quatrième témoin, M. de Rochemont, rend compte d'une mission que le maréchal lui confia le 13 dans l'intérêt de la cause royale; le cinquième, le comte de Faverny, rapporte des propos tenus par le général Lecourbe après les événements du 14; l'huissier appelle enfin le comte de Bourmont.

« *Le comte de Bourmont :* Le 13, M. le baron Capelle arriva à Lons-le-Saulnier où j'avais accompagné le maréchal; il vint me voir et me dit que Bourg était insurgé. Je portai avec lui cette nouvelle au maréchal, qui en parut fâché. Le 14, au matin, arriva le 8e de chasseurs à cheval; j'allai le dire encore au maréchal qui me donna l'ordre de le faire mettre en bataille. « Eh bien! mon cher général, me dit-il ensuite, vous avez lu les proclamations de l'empereur; elles sont bien faites; ces mots *la victoire marchera au pas de charge*, feront un grand effet sur le soldat; il faut bien se garder de les laisser lire aux troupes.—Sans doute, lui dis-je.— Mais cela va mal, ajouta-t-il. N'avez-vous pas été surpris de vous voir ôter la moitié du commandement de votre division[1]? de recevoir l'ordre de faire marcher vos troupes par

1. Le général Bourmont commandait la 6e division militaire (Besançon).

deux bataillons et trois escadrons? C'est de même dans toute la France. C'est une chose finie absolument. »

« Je ne comprenais rien. Le général Lecourbe entra. Le maréchal lui dit en me montrant : « Je lui disais que tout était fini. » Lecourbe parut étonné. « Oui, reprit le maréchal, c'est une affaire arrangée. Il y a trois mois que nous sommes tous d'accord. Si vous aviez été à Paris, vous l'auriez su comme moi. Le roi doit avoir quitté Paris ou il sera enlevé; mais on ne lui fera pas de mal. Malheur à qui ferait du mal au roi ! on n'a que l'intention de le détrôner, de l'embarquer sur un vaisseau et de le faire conduire en Angleterre. Nous n'avons plus maintenant qu'à rejoindre l'empereur. » Je dis au maréchal qu'il était très-extraordinaire qu'il proposât d'aller rejoindre celui contre lequel il devait combattre. Il me dit qu'il m'engageait à le faire, mais que j'étais libre d'agir autrement. Lecourbe, de son côté, lui répondit : « Je suis ici pour servir le roi et non pour servir Buonaparte ; je servirai le roi. » Il ajouta qu'il se retirerait à la campagne. Une légère discussion s'éleva entre eux. Enfin, une demi-heure après, il prit un papier sur la table : « Voilà ce que je vais lire aux troupes, » nous dit-il, et il nous lut la proclamation. Le général Lecourbe et moi nous nous sommes opposés à ce qu'il voulait faire; mais persuadés que si tout était arrangé, il avait pris des mesures contre nous en cas de résistance; sachant que les troupes, déjà ébranlées par les émissaires de Bonaparte, avaient en lui une grande confiance, nous résolûmes d'aller sur la place pour voir l'effet que cela produirait. Nous étions tristes et abattus : en nous voyant ainsi, les officiers d'infanterie vinrent nous prendre les mains et nous dirent que s'ils avaient su ils ne seraient point venus. Après la lecture, les troupes défilèrent aux cris de *vive l'empereur !* et se répandirent en désordre dans la ville.

« Le maréchal était si bien déterminé d'avance à prendre le parti de Buonaparte, qu'une demi-heure après il portait le *grand-aigle* à l'effigie de l'usurpateur. A moins de croire qu'il l'eût apporté dans le but de servir le roi, je demande ce qu'il faut penser de la conduite du maréchal.

« *Le maréchal :* Depuis huit mois que le témoin a préparé son thème, il a eu le temps de le bien faire. Lorsqu'il préparait ses dénonciations à Lille, il imaginait probablement que je serais traité comme Labédoyère, et que nous ne nous trouverions jamais face à face. Il en est autrement. Je n'ai aucun talent oratoire; mais je vais au but. Le 14, j'ai fait demander le témoin avec le général Lecourbe. Ils sont venus ensemble. Il est fâcheux que Lecourbe ne soit plus. Mais, ajoute le maréchal en levant la main, je l'interpelle contre tout ce témoignage devant un tribunal plus élevé, devant Dieu qui nous entend, devant Dieu qui nous jugera vous et moi, monsieur de Bourmont !

« J'avais la tête baissée sur cette proclamation fatale; tous deux se tenaient adossés à la cheminée; j'étais vis-à-vis d'eux; je sommais le général Bourmont, au nom de l'honneur, de me dire ce qu'il pensait. Bourmont, sans me répondre, prend la proclamation, la lit, me dit qu'il l'approuve et ajoute : « Monsieur le maréchal, vous pouvez lire cela aux troupes. » Il la passe ensuite à Lecourbe qui la lit, ne dit rien et la rend à Bourmont. « Cela vous a été envoyé ? me dit Lecourbe après un moment de silence; il y avait, en effet, de la rumeur; il y a longtemps qu'on pouvait prévoir tout cela. » Le général Bourmont sortit pour faire rassembler les troupes. Il a eu deux heures pour réfléchir. Quant à moi, quelqu'un m'a-t-il dit : Où allez-vous? vous allez risquer votre honneur et votre réputation pour une cause funeste? Non ! je n'ai trouvé que des hommes qui m'ont poussé dans le précipice !

« J'encourais seul la responsabilité, monsieur de Bourmont ! Je me bornais à demander les lumières et les conseils d'hommes à qui je croyais une ancienne affection pour moi, et assez d'énergie pour me dire : *Vous avez tort.* Au lieu de cela, vous m'avez entraîné, jeté dans le précipice. — Quand tous deux eurent lu la proclamation, nous causâmes; je leur dis, en effet, qu'il paraissait que c'était une affaire arrangée; que les personnes envoyées par Bonaparte m'avaient raconté *telle et telle* chose; mais je ne faisais que répéter les propos de ces personnes.

« Bourmont rassembla les troupes sur une place que je ne connaissais même pas. Il était libre, s'il trouvait ma conduite coupable, de me faire arrêter. Il le pouvait; il avait un grand commandement, et j'étais seul, sans officiers, sans un seul cheval de selle pour m'échapper. Mais il a de l'esprit, et sa conduite a été fort habile. Je l'avais vivement engagé à loger chez moi; il ne voulut pas; il s'éloigna, il se réfugia chez le marquis de Vaulchier où ils formaient ensemble des *coteries* pour être en garde contre les événements et se ménager dans tous les cas une porte de derrière.

« Quand les troupes furent rassemblées, Bourmont et Lecourbe vinrent me chercher à la tête du corps d'officiers, et me conduisirent au milieu du carré où je lus la proclamation. Les officiers comme les soldats se précipitèrent sur nous; ils nous embrassaient, nous étouffaient; les troupes se sont retirées en bon ordre; les officiers supérieurs sont ensuite venus dîner chez moi; j'étais sombre, et, pourtant, si Bourmont veut dire vrai, il confessera que la table était gaie.—Voilà la vérité.

« *Le président*, au maréchal : A quelle heure M. de Bourmont est-il venu vous prendre?

« *Le maréchal :* Vers onze heures, plus d'une heure après lui avoir communiqué la proclamation dans la première visite.

« *Le président :* Qui a donné les ordres pour réunir les troupes?

« *M. de Bourmont :* C'est moi, mais sur l'ordre verbal du maréchal.

« *Le président*, à M. de Bourmont : Comment se fait-il qu'après avoir désapprouvé la conduite du maréchal, vous l'ayez ensuite accompagné sur le terrain, sachant ce qu'il allait faire?

« *M. de Bourmont :* Parce que je tenais à voir l'effet que produirait cette proclamation. La plupart des officiers m'avaient promis de me suivre; je voulais m'assurer s'il ne se manifesterait pas quelque esprit d'opposition. On a dit que je pouvais m'éloigner, venir rejoindre le roi : mais, d'abord, j'ai craint d'être arrêté; en second lieu, m'éloigner c'était manquer mon but, qui était de rendre compte de tout à S. M. C'est pour cela

que j'ai d'abord suivi la colonne du maréchal quand il a quitté Lons-le-Saulnier. Mais j'étais à Paris le 18, et, le 19, j'ai fidèlement rapporté au roi tout ce dont j'avais été témoin.

« *Le maréchal :* M. de Bourmont a dit qu'à Lons-le-Saulnier j'avais la plaque à l'effigie de Napoléon : cela est faux ; j'ai conservé celle du roi, devant Bonaparte, jusqu'à Paris où mon bijoutier m'en a fourni de nouvelles. On peut le faire entendre. » Se tournant vers le témoin : « Vous me supposez donc bien misérable ! C'est une infamie, général, de dire que j'avais d'avance l'intention de trahir !

« *M. Bellart*, au témoin : N'avez-vous jamais eu de querelle avec le maréchal ?

« *M. de Bourmont :* Jamais [1].

« *M. Berryer*, au témoin : Si c'est la curiosité qui vous a conduit sur la place de Lons-le-Saulnier, quel est le motif qui vous a porté à dîner ensuite chez le maréchal ?

« *M. de Bourmont :* La crainte d'être arrêté, le désir d'écarter les soupçons.

« *Le maréchal :* Je n'ai fait arrêter qui que ce soit ; j'ai laissé tout le monde libre. Vous ne m'avez fait aucune objection ; personne ne m'en a fait. Le colonel Dubalen vint m'offrir sa démission ; seul il se conduisit en homme d'honneur ; il est ensuite parti pour Besançon. Je n'avais aucune garde ; vous pouviez me faire arrêter, me tuer, vous m'auriez rendu un grand service ; peut-être était-ce là votre devoir !...

« *M. Berryer*, au témoin : Quelles étaient les forces présumées de Buonaparte ?

1. La question de M. Bellart témoigne de sa profonde ignorance des faits des Cent-Jours. Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler ici que ce fut plusieurs semaines après les scènes de Lons-le-Saulnier et son rapport du 19 mars à Louis XVIII, que M. de Bourmont sollicita la bienveillante intervention de Ney pour rentrer dans l'armée impériale. Ce fut, en effet, le maréchal Ney qui, répondant à l'empereur de la fidélité de M. de Bourmont, fit obtenir à celui-ci dans le 4e corps, malgré l'opposition de Davoust, la division d'infanterie dont il avait le commandement, lorsque, le 15 juin suivant, au moment où l'armée française franchissait la Sambre, il déserta et put avertir Blücher de l'irruption de nos troupes au milieu de ses lignes.

« *M. de Bourmont :* Avant d'entrer à Lyon, il pouvait avoir 3,900 hommes; il en avait 7,000 quand il en est parti.

« *Le maréchal :* Pourquoi tromper sur le nombre? Tout le monde sait qu'il était à la tête de 14,000 hommes, sans comprendre les soldats qui se rendaient de toutes parts à sa rencontre et une foule d'officiers à demi-solde. Que pouvais-je contre ce nombre avec quatre malheureux bataillons qui m'auraient pulvérisé plutôt que de me suivre?

« *Le président*, au témoin : Le maréchal aurait-il pu engager le combat?

« *M. de Bourmont :* Si le maréchal eût pris une carabine et qu'il eût chargé le premier, nul doute que son exemple n'eût été décisif, car aucun homme n'avait plus d'empire sur l'esprit de l'armée. Cependant, je n'oserais affirmer qu'il eût été vainqueur.

« *Le maréchal:* A quelle distance étions-nous de Lyon? A vingt lieues. Le 76e régiment venait de quitter Bourg pour rejoindre Bonaparte; le 15e était à Saint-Amour, prêt à s'insurger. Est-ce vous qui eussiez marché dans cette position? je ne vous crois ni assez de fermeté, ni assez de talent. »

M. Bellart fait observer que ces récriminations sortent de la discussion, et invite le maréchal à y rentrer. Pressé par les défenseurs de s'expliquer catégoriquement sur la possibilité d'une attaque contre la petite armée impériale, M. de Bourmont confesse « que le maréchal ne pouvait plus rien, après l'insurrection des troupes de Bourg et de Saint-Amour. »

Les défenseurs reviennent sur les différentes parties de ce long interrogatoire; ils renouvellent les questions et reçoivent les mêmes réponses. Enfin, M. Berryer, à l'occasion de la lecture de l'ordre du jour sur la place de Lons-le-Saulnier, demande l'impression qu'elle y a produite.

« *M. de Bourmont* : Elle a fait crier *vive l'empereur* à presque tous les soldats, surtout dans la cavalerie; les officiers étaient consternés.

« *M. Berryer :* M. de Bourmont a-t-il crié *vive le roi!* (Violents murmures.)

« *M. Molé*, pair : De pareilles questions sont tout à fait déplacées.

« *M. de Frondeville*, pair : Ce sont des personnalités auxquelles il faut mettre ordre. »

La déposition de M. de Bourmont fut la plus importante du procès. La proclamation de Lons-le-Saulnier constituait, en effet, toute l'accusation. Le marquis de Vaulchier, le baron Capelle et le comte de la Genetière, entendus après ce général, déposèrent également avec une grande violence, mais ils ne firent que reproduire des faits racontés dans les dépositions précédentes. De leur témoignage comme de celui de tous les individus qui comparurent après eux, il résulta que jusqu'au 14 au matin, le maréchal était resté fidèle aux Bourbons et qu'il prit toutes les mesures militaires que pouvait lui dicter la résolution d'arrêter la marche de l'empereur et de servir la cause de Louis XVIII. Le départ du 76e, le 13 au soir, pour aller se joindre à Napoléon ; l'arrivée, dans la nuit du 13 au 14, d'émissaires du quartier impérial ; le soulèvement du 15e de ligne, le 14 au matin, à Saint-Amour, défections qui laissaient le maréchal avec quelques soldats prêts à l'abandonner, voilà les causes assignées par tous les faits du débat, au brusque changement du prince de la Moskowa. Le dernier témoin entendu dans cette séance du 4 décembre, fut le colonel Clouet, premier aide de camp du maréchal, qui ne rejoignit son chef que lorsque les troupes étaient déjà en marche pour Auxerre, le quitta ensuite en route, et revint à Paris avec M. de Bourmont.

La séance du 5 fut encore consacrée presque en entier à l'audition des témoins qui déposèrent sur les faits déjà établis et sur les circonstances d'une inspection faite par le maréchal, après le 20 mars, dans les places fortes du nord et de l'est du royaume. Deux des témoins entendus à cette dernière occasion, étaient des officiers qui ne craignirent pas de raconter qu'à Landau, le maréchal, après avoir réuni tous les officiers du 37e de ligne dans une chambre d'auberge, s'y enferma avec eux, prit les clefs, et là « vomit mille horreurs contre les Bourbons. » Ces turpitudes furent écoutées par la Chambre ; aucune voix ne les

interrompit et n'imposa silence aux deux malheureux qui venaient jeter ces lâches insultes à la face de l'illustre accusé. L'un et l'autre avaient le grade de capitaine ; ils se nommaient Casse et Grison. Le marquis de Vaulchier et le baron Capelle avaient affirmé, comme M. de Bourmont, que le maréchal, après avoir lu sa proclamation, portait pour décoration une plaque à *l'aigle*. Plusieurs témoins démentirent formellement cette assertion, qui tendait à présenter comme préméditée la défection du prince de la Moskowa ; son joaillier, entre autres, prouva par ses livres que c'était le 25 mars seulement qu'il avait replacé l'effigie impériale dans les différentes décorations du maréchal. Ces témoins étaient assignés à la requête de l'accusé. On entendit après eux le prince d'Eckmühl, les comtes Guilleminot et de Bondy, signataires de la convention de Saint-Cloud ; M. Bignon, également assigné, ne vint pas. Toute l'importance de la déposition des trois premiers consiste dans la réponse de Davoust à cette question de M. Berryer : « Qu'auriez-vous fait si la convention proposée n'eût pas été acceptée ? — J'aurais livré la bataille, dit Davoust ; j'avais une belle armée, bien disposée ; j'avais 75,000 hommes d'infanterie, 25,000 hommes de cavalerie et 4 à 500 pièces de canon ; en un mot, toutes les chances que peut prévoir un général en chef étaient favorables. » Cette réponse, éclatante condamnation du prince d'Eckmühl et des misérables pouvoirs dont il s'était fait l'instrument, ne décidait pas la question de protection élevée par les défenseurs du maréchal. M. Berryer le comprit ; il ajouta : « Quel est le sens que M. le prince d'Eckmühl et le gouvernement provisoire donnaient à l'article 12 ? — Les commissaires du roi s'opposent à cette question indiscrète, répliqua aussitôt M. Bellart ; la capitulation existe ; on ne peut pas faire qu'elle renferme autre chose que ce qui s'y trouve écrit ; l'opinion du prince ne peut en changer les termes. » La question ne fut pas posée. « La capitulation était tellement protectrice, s'écria le maréchal Ney, que c'est sur elle que j'ai compté. Sans cela croit-on que je n'aurais pas préféré mourir le sabre à la main ? » — Ah ! pourquoi, sous les

murs de Paris, au lieu de conseiller la soumission à ces alliés qui demandaient maintenant sa mort, à ces Bourbons qui le livraient à leurs juges, n'avait-il pas tiré son épée et jeté le cri *en avant!* aux cent mille soldats qui demandaient vainement un général pour les conduire contre Blücher et Wellington? Que seraient devenus Louis XVIII et tous les siens? Cette résolution eût été une protection plus sûre que les prétendues garanties de cette capitulation indigne, qui fut impuissante même à protéger la capitale française contre la colère de l'ennemi auquel on la livrait, et où l'on chercherait vainement le nom de la France! — Le réquisitoire de M. Bellart termina cette séance. On remit les plaidoiries au lendemain.

Le procès avait occupé déjà quatre audiences : les deux premières s'étaient consumées en luttes stériles de forme et de procédure; la cinquième fut remplie par les plaidoyers des avocats. La cause du maréchal était une cause toute politique; bien que M. Bellart soutînt seul l'accusation, ce n'était point lui qui accusait, mais le ministère; il parlait au nom du cabinet, et tous ses réquisitoires comme ses conclusions, rédigés au nom des ministres, portaient les signatures de ceux-ci; aucune discussion ne pouvait faire, d'un autre côté, que, parti de Paris pour arrêter la marche de Napoléon, le maréchal n'eût pas publié sa proclamation de Lons-le-Saulnier et ne fût allé rejoindre l'empereur; enfin, l'assemblée chargée de prononcer sur son sort n'était pas un tribunal, mais une véritable *commission;* Ney ne comparaissait pas devant des juges, il était devant des adversaires, des ennemis. Cette position exceptionnelle imposait à la défense des conditions que les conseils du maréchal ne comprirent pas : raconter la vie du prince de la Moskowa; tenir aux pairs le langage de Moncey à Louis XVIII; demander si, pour une faute déjà lointaine et sur laquelle deux révolutions avaient passé, un soldat ayant rendu d'aussi longs et d'aussi glorieux services à la France, mourrait frappé par des mains françaises, c'est à quoi devait se borner leur tâche; ou mieux encore, repoussant, à l'exemple de Labédoyère, tout intermédiaire entre

lui et ses juges, Ney, pour toute défense, aurait peut-être dû prononcer quelques-uns de ces mots que l'amour de la patrie et le mépris de la mort savent inspirer toujours aux grands courages ; l'auréole de gloire qui entourait son nom, son attitude, le son de sa voix, l'espèce de communication sympathique qui s'établit entre l'homme de cœur parlant debout devant d'autres hommes dont les regards s'attachent aux siens, auraient sans doute ému la majorité de ses juges. Au lieu de cela, le maréchal s'effaça derrière ses avocats, et les pairs, fatigués par quatre audiences successives, subirent encore plusieurs heures de plaidoirie où, en argumentant sur chaque déposition, en analysant longuement des faits racontés déjà plusieurs fois, on abaissa la cause au niveau d'une cause de cour d'assises, et où l'on faillit à abaisser même l'accusé. La défense ne se borna effectivement pas à invoquer l'impuissant article 12 de la capitulation de Paris et les traités de Vienne des 13 et 25 mars, elle plaça le maréchal, pour dernier argument, sous la protection du traité du 20 novembre, traité qui, en donnant à la Prusse Sarrelouis, lieu de naissance du maréchal, enlevait au prince de la Moskowa la qualité de Français. De violents murmures interrompirent en ce moment le défenseur.

La veille, au début de l'audience, le maréchal, lisant une note écrite par ses défenseurs, avait lui-même invoqué le traité du 20 novembre, mais sans connaître probablement le parti qu'on en voulait tirer ; en entendant réclamer pour lui le bénéfice de sujet prussien, il se leva : « Non, non, s'écria-t-il avec véhémence, je suis Français, je mourrai Français ! » Puis, comprenant sans doute l'inutilité de ces impuissantes plaidoiries, il prit occasion des murmures qui venaient d'interrompre son avocat, pour ajouter : « Jusqu'ici ma défense avait paru libre ; on l'entrave, je remercie mes généreux défenseurs de ce qu'ils ont fait et de ce qu'ils sont prêts à faire ; mais je les prie de cesser ma défense plutôt que de la présenter incomplète. Je suis accusé contre la foi des traités, et on ne veut pas que je les invoque ! J'en appelle, comme Moreau, à l'Europe et à la postérité ! » —

Le maréchal lut ces derniers mots ; ses défenseurs les avaient écrits. Ce détail est sans doute nécessaire pour faire comprendre comment il est possible que, dans un pareil moment, le prince de la Moskowa ait invoqué le nom d'un général tué dans les rangs de l'armée russe.

Après quelques mots de M. Bellart sur la latitude laissée à la défense, le président invita les avocats à continuer ; le maréchal leur défendit de parler. Les débats furent clos, et M. Bellart déposa ses conclusions sur le bureau de la Chambre ; il demandait la peine de mort. A cinq heures, le public, sur l'ordre du président, évacua la salle, et les pairs, demeurés seuls, entrèrent en délibération. D'après une résolution prise dans une des séances précédentes, les cinq huitièmes des voix délibérantes étaient nécessaires pour chaque décision ; l'appel nominal avait constaté 161 membres présents ; il fallait donc 101 voix pour décider chaque question. Ces questions furent au nombre de trois ; la première était ainsi conçue :

« L'accusé est-il convaincu d'avoir, dans la nuit du 13 au 14 « mars 1815, accueilli les émissaires de l'usurpateur ? »

113 voix dirent *oui ;* 47 *non ;* 1 membre s'abstint.

*Deuxième question* : « L'accusé est-il convaincu d'avoir, ledit « jour 14 mars 1815, lu, sur la place publique de Lons-le-Saul- « nier, à la tête de son armée, une proclamation tendant à l'ex- « citer à la rébellion et à la désertion à l'ennemi ; d'avoir immé- « diatement donné l'ordre à ses troupes de se réunir à l'usurpa- « teur, et d'avoir lui-même, à leur tête, effectué cette réunion? »

*Oui*, à l'unanimité, moins un membre qui s'abstint.

*Troisième question :* « L'accusé est-il convaincu d'avoir ac- « compli un crime de haute trahison et d'attentat à la sûreté de « l'État, dont le but était de détruire ou de changer le gouver- « nement et l'ordre de successibilité au trône? »

159 voix dirent *oui ;* 1 voix *non ;* 1 membre s'abstint.

Restait à prononcer la peine ; chaque membre fut appelé à deux reprises différentes, par ordre de promotion ; le second tour de scrutin eut pour résultat les votes suivants :

Duc d'Uzès..... *la mort.*
Duc de Chevreuse..... *la mort.*
Duc de Brissac..... *la mort.*
Duc de Rohan..... *la mort.*
Duc de Luxembourg..... *la mort.*
Duc de Saint-Aignan..... *la mort.*
Duc d'Harcourt..... *la mort.*
Duc de Fitz-James..... *la mort.*
Duc de Valentinois..... *la mort.*
Duc de la Vauguyon..... *la mort.*
Duc de La Rochefoucault..... *la mort.*
Duc de Clermont-Tonnerre..... *la mort.*
Duc de Choiseul..... (*abstenu de voter.*)
Duc de Coigny..... *la mort.*
Duc de Broglie..... *la déportation.*
Duc de Laval-Montmorency..... *la mort.*
Duc de Montmorency..... *la déportation.*
Duc de Beaumont..... *la mort.*
Duc de Lorges..... *la mort.*
Duc de Croï-d'Havré..... *la mort.*
Duc de Lévis..... *la mort.*
Duc de La Force..... *la mort.*
Duc de Castries..... *la mort.*
Duc de Doudeauville..... *la mort.*
Prince de Chalais..... *la mort.*
Duc de Sérent..... *la mort.*
Le maréchal duc de Raguse..... *la mort.*
Comte Abrial..... *la mort.*
Comte Barthélemy..... *la mort.*
Comte Beauharnais..... *la mort.*
Comte de Beaumont..... *la mort.*
Comte Berthollet..... *la déportation.*
Comte Beurnonville..... *la mort.*
Comte Canclaux..... *la mort.*
Comte Chasseloup-Laubat..... *la déportation.*
Comte Chollet..... *la déportation.*
Comte Colaud..... *la déportation.*
Comte Cornet..... *la mort.*
Comte d'Aguesseau..... *la mort.*
Comte Davoust..... *la mort.*
Comte Demont..... *la mort*
Comte Depère..... *la mort.*
Comte d'Haubersaërt..... *la mort.*
Comte d'Hédouville..... *la mort.*

Comte Dupont..... *la mort.*
Comte Dupuy..... *la mort.*
Comte Emmery..... *la mort.*
Comte de Fontanes..... *la déportation.*
Comte Garnier..... *la mort.*
Comte de Gouvion..... *la déportation.*
Comte Herwyn..... *la déportation.*
Comte Klein..... *la déportation.*
Comte de Lamartillière..... *la mort.*
Comte Lanjuinais..... *la déportation.*
Comte Laplace..... *la mort.*
Comte Lecoulteux-Canteleux..... *la mort.*
Comte Lebrun de Rochemont..... *la mort.*
Comte Lemercier..... *la déportation.*
Comte Lenoir-Laroche..... *la déportation.*
Comte de Lespinasse..... *la mort.*
Comte de Malleville..... *la déportation.*
Comte de Montbadon..... *la mort.*
Comte de Pastoret..... *la mort.*
Comte Péré..... *la mort.*
Le maréchal comte Pérignon..... *la mort.*
Comte Porcher de Richebourg..... *la déportation.*
Comte de Sainte-Suzanne..... (*abstenu de voter.*)
Comte de Saint-Vallier..... *la mort.*
Comte de Sémonville..... *la mort.*
Le maréchal comte Sérurier..... *la mort.*
Comte Soulès..... *la mort.*
Comte Shée..... *la mort.*
Comte de Tascher..... *la mort.*
Le maréchal duc de Valmy..... *la mort.*
Comte de Vaubois..... *la mort.*
Comte de Villemanzy..... *la mort.*
Comte Vimard..... *la mort.*
Comte Maison..... *la mort.*
Comte Dessoles..... *la mort.*
Comte Victor de Latour-Maubourg..... *la mort.*
Comte Curial..... *la déportation.*
Comte de Vaudreuil..... *la mort.*
Bailli de Crussol..... *la mort.*
Marquis d'Harcourt..... *la mort.*
Marquis de Clermont-Gallerande..... *la mort.*
Comte Charles de Damas..... *la mort.*
Marquis d'Albertas..... *la mort.*
Marquis d'Aligre..... (*abstenu de voter.*)

Duc d'Aumont..... *la mort.*
Marquis d'Avaray..... *la mort.*
Marquis de Boisgelin..... *la mort.*
De Boissy-du-Coudray..... *la mort.*
Baron de Boissel de Monville..... *la mort.*
Marquis de Bonnay..... *la mort.*
Marquis de Brézé..... *la mort.*
Comte de Brigode..... (*abstenu de voter.*)
Prince de Beaufremont..... *la mort.*
Le maréchal duc de Bellune..... *la mort.*
Comte de Clermont-Tonnerre..... *la mort.*
Duc de Caylus..... *la mort.*
Comte du Cayla..... *la mort.*
Comte de Castellanne..... *la mort.*
Vicomte de Châteaubriand..... *la mort.*
Comte de Choiseul-Gouffier..... *la mort.*
Comte de Contades..... *la mort.*
Comte de Crillon..... *la mort.*
Comte Victor de Caraman..... *la mort.*
Marquis de Chabannes..... *la mort.*
Comte Compans..... *la mort.*
Comte de Durfort..... *la mort.*
Emmanuel Dambray ..... *la mort.*
Comte de Damas-Crux..... *la mort.*
Chevalier d'Andigné..... *la mort.*
Comte d'Ecquevilly. ..... *la mort.*
Comte François d'Escars..... *la mort.*
Comte Ferrand.. ..... *la mort.*
Marquis de Frondeville..... *la mort.*
Comte de La Ferronnays..... *la mort.*
Comte de Gand.. ..... *la mort.*
Marquis de Gontaut-Biron..... *la mort.*
Comte de la Guiche ..... *la mort.*
Amiral Gantheaume..... *la mort.*
Comte d'Haussonville..... *la mort.*
Marquis de Juigné ..... *la mort.*
Marquis d'Herbouville..... *la mort.*
Comte de Lauriston ..... *la mort.*
Comte de Lally-Tolendal..... *la déportation.*
Marquis de Louvois ..... *la mort.*
Christian de Lamoignon ..... *la mort.*
Comte de La-Tour-du-Pin-Gouvernet... *la mort.*
Comte de Machault d'Arnouville..... *la mort.*
Marquis de Mortemart..... *la mort.*

| | |
|---|---|
| Comte Molé..... | *la mort.* |
| Marquis de Mathan..... | *la mort.* |
| Vicomte Mathieu de Montmorency..... | *la mort.* |
| Comte de Mun..... | *la mort.* |
| Comte du Muy..... | *la mort.* |
| Général Monnier..... | *la mort.* |
| Comte Théodore de Nicolaï..... | (*abstenu de voter.*) |
| Comte de Noë..... | *la mort.* |
| Marquis d'Orvilliers.. ..... | *la mort.* |
| Marquis d'Osmond..... | *la mort.* |
| Marquis de Raigecourt..... | *la mort.* |
| Baron de La Rochefoucault..... | *la mort.* |
| Comte de Rougé..... | *la mort.* |
| De Saint-Roman..... | *la mort.* |
| Comte de Rully..... | *la mort.* |
| Lepelletier de Rosambo..... | *la mort.* |
| Desèze..... | *la mort.* |
| Baron Séguier..... | *la mort.* |
| Comte de Suffren-Saint-Tropez..... | *la mort.* |
| Marquis de la Suze..... | *la mort.* |
| Comte de Saint-Priest..... | *la mort.* |
| Marquis de Talaru..... | *la mort.* |
| Comte Auguste de Talleyrand..... | *la mort.* |
| Marquis de Vence..... | *la mort.* |
| De Vibraye..... | *la mort.* |
| Vicomte de Vérac..... | *la mort.* |
| Morel de Vindé..... | *la mort.* |
| Lynch..... | *la mort.* |

17 voix avaient voté pour la déportation; 139 pour la peine de mort; 5 membres s'étaient abstenus; la peine capitale était prononcée. Le chancelier rédigea immédiatement l'arrêt, et à minuit la séance fut rendue publique pour la lecture de la sentence. Les ministres occupaient leur banc; on remarquait l'absence des avocats du maréchal. L'arrêt, lu par le chancelier, portait en substance que Michel Ney, maréchal de France, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, ex-pair de France, convaincu du crime de haute trahison et d'attentat à la sûreté de l'État, était condamné à la peine de mort et aux frais de la procédure M. Bellart requit immédiatement du président la déclaration que

le condamné ne faisait plus partie de la Légion-d'Honneur. La déclaration fut prononcée.

La conscience de plusieurs pairs avait fléchi devant le désir de complaire au parti dominant; abritant leur vote pour la mort derrière la vague espérance d'une grâce, ils avaient pressé M. de Richelieu, immédiatement après la sentence, d'aller implorer la clémence du roi; la commutation de la peine de mort en un exil en Amérique, disaient-ils, serait un acte de bonne politique; elle prouverait la force du gouvernement et donnerait à la famille royale une grande popularité. M. de Richelieu se rendit aux Tuileries; admis auprès du roi, à minuit et demi, il trouva Louis XVIII inflexible. « Ma famille ne me pardonnerait point cette grâce, disait le roi, et vous-même vous seriez mis le lendemain en accusation par la Chambre des députés. » Une conférence avait effectivement eu lieu dans la soirée entre tous les membres de la famille royale; la duchesse d'Angoulême, inspirée par des sentiments de vengeance qu'elle-même et les siens devaient expier quinze ans plus tard, avait insisté avec chaleur sur la nécessité d'un grand exemple, et toutes les voix s'étaient réunies à la sienne. C'est en ce moment que le duc de Wellington aurait dû intervenir; un grand nombre de ses compatriotes, à Paris, quelques-uns de ses amis, en Angleterre, lord Holland, entre autres, l'en avaient prié. Demeuré en France quand tous les autres chefs de la coalition l'avaient quittée, le général anglais y exerçait une influence toute-puissante; il s'en servit, mais ce fut pour insister, au nom des alliés, pour le sacrifice de l'homme dans lequel les souverains et lui voyaient le principal coupable de cette journée du 20 mars qui, huit mois auparavant, était venue porter encore une fois la terreur au sein des aristocraties et des rois de la vieille Europe. Ney, pourtant, devait être sacré pour Wellington : soldats l'un et l'autre, tous deux s'étaient trouvés face à face sur le fatal plateau du Mont-Saint-Jean. Mais le général anglais résumait en lui les qualités comme les défauts de sa nation et de sa caste : intelligence nette, volonté ferme, tête froide, son esprit était sans élévation, son caractère sans

grandeur, son cœur sans générosité. Nous ne craignons pas de l'affirmer : à la place de Wellington, ce chef de l'aristocratie anglaise, Ney, ce glorieux enfant de notre démocratie, eût fait plus que d'exiger la grâce, il n'eût point permis le jugement.

A la même heure où Louis XVIII, aux Tuileries, sourd à ce cri de Moncey que l'*échafaud ne fit jamais des amis*, repoussait M. de Richelieu et son appel à la clémence, le secrétaire-archiviste de la pairie, M. Cauchy, se rendait auprès du condamné et lui notifiait la sentence. Depuis l'avant-veille, le maréchal avait échangé sa demeure de la Conciergerie contre une chambre placée sous les combles du Luxembourg, dans une partie du palais où l'on avait organisé les mesures de surveillance et de sûreté les plus sévères. Reconduit à cette nouvelle prison après la clôture des débats, il avait dîné, puis s'était jeté tout habillé sur son lit. Plongé dans le sommeil le plus profond lorsque M. Cauchy se présenta, ce fut avec assez de peine qu'on parvint à le réveiller. Il se leva. Dès ce moment on ne devait plus retrouver dans le maréchal l'homme de son procès; placé en face de la mort, il redevint l'homme du champ de bataille; le héros reparut. « Je vous remercie, Monsieur, dit-il à M. Cauchy en l'interrompant au milieu de quelques paroles de regret sur le triste ministère qu'il venait remplir; chacun doit faire son devoir; lisez. » Lorsque le secrétaire-archiviste arriva à l'énumération des titres du maréchal, ce dernier l'interrompit une seconde fois : « Passez, Monsieur, lui dit-il; dites tout simplement Michel Ney. » Puis il ajouta : « Et bientôt un peu de poussière. » M. Cauchy acheva sa lecture et dit ensuite au maréchal que, dans le cas où il croirait devoir invoquer les secours de la religion, il pouvait faire appeler le curé de Saint-Sulpice qui, de lui-même, était venu déjà offrir ses services. « Je n'ai besoin de personne pour savoir mourir, » répondit Ney qui demanda si, avant d'aller à la mort, il pourrait embrasser sa femme et ses fils. La réponse fut affirmative. « A quelle heure est-ce pour demain? demanda-t-il avec un indéfinissable sourire.—A neuf heures, monsieur le maréchal. —Bien, répliqua Ney; en ce cas, faites avertir la maréchale pour

cinq heures et demie. Mais j'espère, ajouta-t-il, que personne ne se permettra de lui annoncer ma condamnation ; je me réserve de la lui apprendre. Puis-je être seul maintenant ? » M. Cauchy s'inclina et sortit. Le maréchal se rejeta sur son lit où il se rendormit profondément.

Le lendemain, 7 décembre, à cinq heures et demie du matin, il fut éveillé par l'arrivée de la maréchale qu'accompagnaient ses quatre jeunes fils et sa sœur madame Gamot. La maréchale, en entrant dans la chambre de son mari, tomba sans connaissance ; on la releva, et à un long évanouissement succédèrent les pleurs et les sanglots Madame Gamot, à genoux devant son beau-frère, n'était pas dans un moins déplorable état. Les quatre fils du maréchal, dont l'aîné était à peine âgé de douze ans, sombres, silencieux, regardaient leur père ; il les prit sur ses genoux, leur parla longtemps à voix basse ; puis, voulant mettre un terme à cette scène déchirante, il dit à demi-voix à madame Gamot, mais de manière à être entendu de la maréchale, que celle-ci « aurait peut-être le temps d'arriver jusqu'au roi. » La maréchale saisit avidement cette ouverture qui n'avait pour but que de l'éloigner, et, se jetant dans les bras du condamné qu'elle étreignit longtemps, elle se hâta de courir aux Tuileries.

Resté seul avec ses gardes, Ney écrivit quelques dispositions. Les hommes chargés de sa surveillance, bien que couverts de l'uniforme de gendarmes et de soldats de la nouvelle garde royale, appartenaient, comme les gardes de la Conciergerie, aux anciennes bandes de l'ouest et du midi et aux différents corps de la maison du roi. Un d'eux, dont les formes et le langage contrastaient avec l'habit dont il était vêtu, s'approcha de Ney : « Monsieur le maréchal, lui dit-il, à votre place je penserais maintenant à Dieu ; j'enverrais chercher le curé de Saint-Sulpice. » Ney regarda le garde et sourit : « Eh bien ! lui répondit-il, envoyez-le chercher. »

A huit heures on vint l'avertir ; il répondit *qu'il était prêt*. Nous avons dit qu'il portait le deuil de son beau-père : il avait pour vêtements une redingote de gros drap bleu, une culotte et

des bas de soie noire, pour coiffure un chapeau rond. Il descendit entre une double haie de soldats qui se prolongeait jusqu'à l'entrée du jardin où l'attendaient le curé de Saint-Sulpice et une voiture de place. Au moment de monter, il dit au prêtre en lui cédant le pas : « Montez le premier, monsieur le curé, j'arriverai encore avant vous là haut ! » Le fiacre se mit en marche, traversa le jardin du Luxembourg, entra dans la grande avenue de l'Observatoire et s'arrêta à moitié chemin environ, entre cet édifice et la grille du jardin. Un officier de gendarmerie, ouvrant alors la portière, annonça au maréchal qu'il était près du lieu d'exécution. Ney mit pied à terre, non sans manifester quelque étonnement ; il croyait devoir être conduit à la plaine de Grenelle. Mais le gouvernement, redoutant des rassemblements trop nombreux et quelque échauffourée populaire, avait pris le parti de l'exécuter, pour ainsi dire, en fraude. Une foule considérable était effectivement réunie, depuis le matin, à la plaine de Grenelle ; l'avenue de l'Observatoire, au contraire, même à cette heure de la matinée, ne laissait voir que quelques passants. Après avoir fait ses adieux au prêtre et lui avoir remis, pour la maréchale, la boîte en or dont il faisait habituellement usage, et pour les pauvres de sa paroisse quelques pièces d'or qu'il avait sur lui, le maréchal alla se placer lui-même devant le peloton d'exécution. Ce peloton était composé de soldts vétérans ; l'officier qui le commandait fit offrir au prince de la Moskowa de lui bander les yeux. « Ignorez-vous, répondit le « maréchal, que, depuis depuis vingt-cinq ans, j'ai l'habitude « de regarder en face les boulets et les balles ? » Puis il ajouta : « Je proteste devant Dieu et la patrie contre le juge« ment qui me condamne ! J'en appelle aux hommes, à la pos« térité, à Dieu ! Vive la France ! » L'officier écoutait immobile. Le général commandant la place de Paris et qui, depuis le matin, cinq heures, se trouvait chargé de la garde du condamné et des détails de l'exécution, le comte de Rochechouart, s'adressant au chef du peloton, lui dit à haute voix : *Faites votre devoir !* Le maréchal ôta aussitôt son chapeau de la main gauche,

et, posant la main droite sur sa poitrine, il s'écria d'une voix forte : *Soldats, droit au cœur !* Mais l'officier ne bouge pas. Un des juges du maréchal, le pair de France duc de La Force, assistait à l'exécution comme chef de légion de la garde nationale ; il s'avance vivement vers le commandant du peloton et le trouve éperdu ; placé sous le regard de la grande victime que le devoir lui ordonne d'immoler, l'officier semble frappé de vertige. M. de La Force prend immédiatement sa place ; juge, il avait prononcé quelques heures auparavant la sentence ; agent de la force publique, il donne le signal ; le peloton fait feu : Ney tombe frappé de six balles à la poitrine, de trois à la tête et au cou, et d'une balle dans le bras. Conformément aux règlements militaires, le corps resta déposé durant un quart d'heure sur le lieu d'exécution. Transporté à l'hospice de la Maternité, il y demeura jusqu'au lendemain, gardé par des sœurs de la Charité que l'on relevait d'heure en heure, et qui, agenouillées près de lui, récitaient les prières des morts.

Cependant la maréchale était accourue aux Tuileries : elle s'était adressée, pour parvenir jusqu'à Louis XVIII, au duc de Duras, premier gentilhomme de service ; elle dut attendre assez longtemps ; le roi, disait M. de Duras, ne recevait encore personne ; la nouvelle de l'exécution ne tarda pas à arriver au château ; le premier gentilhomme annonça alors à la veuve « que l'audience ne pouvait lui être accordée, parce qu'elle était maintenant sans objet. »

Lorsque la révolution, attaquée par une partie de l'Europe, déchirée par l'insurrection royaliste, réduite à moins de quarante départements, créait les tribunaux qui portent son nom, elle luttait pour l'indépendance française et se trouvait en plein combat ; la révolution se défendait. Quand la restauration livrait les proscrits du 24 juillet à ses conseils de guerre et à sa cour des pairs, un million de soldats étrangers, ses alliés, couvraient notre territoire et la protégeaient ; elle n'avait aucune lutte à soutenir, aucune attaque à repousser ; la restauration se vengeait.

Deux mois avant la mort du prince de la Moskowa, un autre maréchal de l'empire qui, lui aussi, avait eu la plus grande influence sur le sort de Napoléon en 1814, Joachim Murat, était également tombé sous les balles de douze soldats. Errant, après Waterloo, sur la côte de Toulon, obligé de se cacher sous les déguisements les plus misérables et n'ayant d'autre asile qu'un trou pratiqué dans la terre et recouvert de branchages; réfugié ensuite en Corse où il conçut le rêve insensé d'un 20 mars pour sa royauté des Deux-Siciles; dépouillé, puis trahi, d'abord par trois de ses aides de camp, ensuite par les deux chefs de sa flottille de débarquement[1]; arrêté sur la côte de la Calabre par ses propres sujets; condamné à mort par une commission de sept officiers qui lui devaient leurs grades, leurs honneurs, leur fortune, et que, moins de trois mois auparavant, il voyait encore à ses genoux, Murat avait été fusillé le 13 octobre 1815, dans l'intérieur du fort Pizzo, par ordre de son successeur[2]. La similitude fut grande entre Ney et Murat. Soldats tous deux, au début, ils avaient marché du même pas dans la carrière de gloire ouverte par la révolution et qui finit avec l'empire. Arrivés aux plus hautes dignités militaires, séparés seulement à la fin de leur carrière par un vain titre, l'un et l'autre avaient parcouru avec un égal éclat tous les champs de bataille de l'Europe. C'étaient

1. Ces deux derniers étaient le baron Barbara et le chef de bataillon Courrant.

2. Ces despotes à moitié endormis, dont l'imbécillité sanguinaire est le fléau des populations du vieil Orient, peuvent seuls donner une idée du roi Ferdinand, prédécesseur et successeur tout à la fois de Murat. Ce roi, qui alliait les habitudes les plus basses à la dévotion la plus grossière, se peint tout entier dans le décret qu'il rendit pour la mise en jugement de Joachim. Voici les termes de ce document :

« FERDINAND, par la grâce de Dieu, etc., avons décrété et décrétons ce qui suit :

« ARTICLE 1er. Le général Murat sera traduit devant une commission militaire dont les membres seront nommés par notre ministre de la guerre.

« ARTICLE 2. Il ne sera accordé au *condamné* qu'une demi-heure pour recevoir les secours de la religion.

« Donné à Naples le 9 octobre 1815. *Signé :* FERDINAND. »

Murat fut effectivement fusillé moins d'une demi-heure après avoir comparu devant le conseil de guerre.

deux grands cœurs devant l'ennemi ! Jamais hommes de guerre ne furent plus braves, plus brillants. Si Ney, calme et impassible au milieu des boulets et de la mitraille décimant son infanterie, criait à ses soldats ébranlés, en se dressant sur ses étriers : « La mort ne frappe que ceux qui hésitent ! Regardez-moi ! elle ne m'atteint pas ! » d'un autre côté, là où la mêlée de la cavalerie était la plus furieuse, les rangs les plus pressés, les coups les plus rapides, la mort la plus prompte, là, flottait l'aigrette de Murat. Semblables tous deux par leurs vertus comme par leurs faiblesses, l'un et l'autre périrent à quelques jours de distance, entraînés par la même chute ; tout fut pareil en eux : ils eurent le même caractère et la même fortune, la même vie et la même mort.

FIN DU TOME TROISIÈME.

# TABLE ANALYTIQUE

DU

# TOME TROISIÈME

## CHAPITRE PREMIER.

### 1815.

Pages.

Insurrection royaliste en Vendée : M. Louis de la Rochejaquelein ; premier débarquement d'armes et de munitions anglaises ; envoi de trois pacificateurs par le gouvernement impérial. Affaire d'Aizenay. Rupture entre les chefs insurgés. Deuxième débarquement d'armes et de munitions anglaises ; affaire des Mattes ; mort de M. L. de La Rochejaquelein. Combat de La Roche-Servière. Pacification. — Les Chambres pendant la campagne de Belgique : séances de la Chambre des représentants des 13, 14 et 15 juin ; séance du 16, rapport du duc de Vicence, propositions de MM. Jay et Roy ; séance du 17, rapport de Fouché. — Premières nouvelles de l'armée ; Paris les 19 et 20 juin. — L'empereur après la bataille du 18 ; il revient à Genappe ; son passage à Charleroi, à Philippeville et à Rocroi ; ordres expédiés au maréchal Grouchy, aux généraux Rapp, Lecourbe et Lamarque. Lettre de Napoléon à son frère Joseph. Arrivée de l'empereur à Laon ; délibération avec ses généraux ; Napoléon veut rester et rallier lui-même l'armée ; on décide son départ pour Paris ; son arrivée au palais de l'Élysée, le 20, à onze heures du soir. — *Journée du 21 juin :* conseil des ministres le 21 au matin ; exposé de la situation par l'empereur ; mesures arrêtées au conseil ; Napoléon s'apprête à se rendre au sein des Chambres. — Réunion de la Chambre des représentants ; proposition de M. de Lafayette pour résister aux décrets de l'empereur et déclarer la permanence des séances ; la proposition est adoptée. — Suspension des mesures arrêtées en conseil impérial ; Fouché ; l'empereur et Lucien. — Message de Napoléon aux deux Chambres ; comité secret de la Chambre des représentants ; séance de la Chambre des pairs. — Entrevue de Napoléon et de Benjamin Constant dans le jardin de l'Élysée. La classe moyenne et les classes ouvrières ; démonstrations populaires. — Réunion aux Tuileries des ministres et des membres composant les bureaux des deux Chambres dans la nuit du 21 au 22 ; résolutions adoptées..... 1

## CHAPITRE II.

*Journée du 22 juin.* — Menées de Fouché. — Ouverture de la séance des représentants ; dispositions de cette assemblée. — Nouvelle réunion des ministres à l'Élysée ; proposition de Lucien pour dissoudre les Chambres ; opposition des ministres ; leur insistance pour une nouvelle abdication ; résistance passive de Napoléon. — Menaces de la Chambre des représentants ; elle exige l'abdication immédiate, et consent, sur la proposition du général Solignac, à donner à l'empereur un délai d'une heure pour signer cet acte. — Napoléon, ses frères et ses ministres à l'Élysée ; l'empereur signe sa *troisième abdication ;* lecture de cet acte à la Chambre des représentants ; applaudissements ; discours de Fouché ; propositions de MM. Dupin, Mourgues et Regnault (de Saint-Jean-d'Angély). La Chambre décide la formation d'une commission de gouvernement com-

Pages.

posée de cinq membres et nomme Fouché, Carnot et le général Grenier. — Chambre des pairs, séance de jour : alarme jetée dans la Chambre par le maréchal Ney ; adoption des résolutions votées par les représentants. Séance de nuit ; Lucien demande la proclamation de Napoléon II ; débats ; discours de Labédoyère, tumulte ; les pairs passent à l'ordre du jour sur la proposition de Lucien et complètent la commission de gouvernement par la nomination du duc de Vicence et du baron Quinette. — Abandon et solitude de Napoléon à l'Élysée ; il y reçoit les députations des deux Chambres ; ses réponses à MM. Lanjuinais et de Lacépède..... ..... 60

## CHAPITRE III.

Installation de la commission de gouvernement aux Tuileries, le 23 juin ; Fouché président. — Nouvelles de l'armée : arrivée du maréchal Grouchy et ralliement de toutes les troupes sous les murs de Laon. — Instances auprès de l'empereur pour le retrait de l'abdication ; craintes de Fouché ; proposition de MM. Defermon et Boulay (de la Meurthe) à la Chambre des représentants pour la proclamation de Napoléon II ; débats ; la Chambre, sur la motion de Manuel, adopte l'ordre du jour motivé. — Position et vues de Fouché. M. de Vitrolles sort de la prison de l'Abbaye ; son entrevue avec le duc d'Otrante. Installation d'un centre royaliste, rue Saint-Florentin. — Envoi de M. de Lafayette et de quatre autres plénipotentiaires aux souverains alliés pour demander *la paix*. Position de M. de Lafayette ; son entrevue avec Fouché ; Benjamin Constant à l'Élysée. L'empereur quitte ce palais et se rend à La Malmaison. — Les Prussiens et les Anglais franchissent la frontière et s'avancent à marches forcées sur Paris. Marche parallèle de l'armée française. Nos troupes arrivent les premières sous Saint-Denis. — Efforts royalistes de M. de Vitrolles : les maréchaux Gouvion-Saint-Cyr et Oudinot. MM. Royer-Collard, Pasquier et Molé, le maréchal Grouchy et le général Tromelin. — Les maréchaux de l'empire ; Davoust ; entrevue entre ce maréchal et M. de Vitrolles. — Conseil de gouvernement aux Tuileries, le 27 ; proposition de Davoust pour le rappel des Bourbons ; débats ; incidents. Arrivée d'une dépêche de M. de Lafayette et des autres plénipotentiaires au gouvernement provisoire ; suspension des mesures ordonnées par Fouché pour le rappel de Louis XVIII ; nomination de cinq commissaires chargés de traiter d'un armistice avec Blücher et Wellington..... 96

## CHAPITRE IV.

L'empereur à La Malmaison ; sa proclamation à l'armée. Ses hésitations sur le choix d'un exil. Conseil de Caulaincourt. Napoléon veut se rendre aux États-Unis ; il est mis sous la garde du général Becker.—La commission de gouvernement refuse de laisser embarquer immédiatement Napoléon ; incidents ; passe-port délivré pour l'empereur ; il refuse de partir ; la commission de gouvernement lève les obstacles mis à son embarquement immédiat. — La Malmaison depuis le 25 juin jusqu'au 29. — L'empereur s'apprête à quitter cette résidence. Les Prussiens attaquent Aubervilliers ; une de leurs colonnes cherche à tourner La Malmaison. Position critique des deux armées alliées. L'empereur envoie demander, par le général Becker, le commandement de l'armée ; entrevue de ce général avec les cinq membres de la commission de gouvernement ; la demande est refusée. — Le général Flahaut et le maréchal Davoust. — Danger de la position de l'empereur ; il se décide à partir ; ses adieux. Départ pour Rochefort..... . 141

## CHAPITRE V.

Voyage de l'empereur ; il s'arrête à Rambouillet ; ses espérances ; projet du général Excelmans pour replacer Napoléon à la tête de l'armée. — L'empereur continue sa

Pages.

route par Chartres, Châteaudun, Tours et Poitiers; incident à Saint-Maixent; arrivée à Niort; séjour dans cette ville; instances pour retenir Napoléon; son arrivée à Rochefort, le 3 juillet. — Conseils d'officiers généraux de marine; propositions; incertitudes de l'empereur. — Dépêches du gouvernement provisoire; Napoléon s'embarque le 8 juillet sur la Charente et s'installe sur la frégate *la Saale*. — Visite à l'île d'Aix. — La croisière anglaise; le duc de Rovigo et M. de Las-Cases se rendent à bord du *Bellérophon;* leur entrevue avec le capitaine Maitland. Proposition du capitaine Poné pour franchir la croisière anglaise. Nouvelles de Paris; Napoléon débarque et s'installe à l'île d'Aix; envoi du général Lallemand dans la rivière de Bordeaux; proposition du capitaine Baudin. — Les officiers du 14e régiment de marine offrent à l'empereur les moyens de passer en Amérique; il accepte; préparatifs; Napoléon va s'embarquer; plaintes et opposition de son entourage; l'empereur renonce à se rendre aux États-Unis; nouvelle entrevue du général Lallemand et de M. Las-Cases avec le capitaine Maitland; leur retour; l'empereur tient conseil; son embarquement à bord du *Bellérophon* est décidé; lettre au prince-régent; le général Gourgaud s'embarque pour la remettre; ses instructions. — Napoléon à bord de *l'Épervier;* ses adieux au général Becker; il se rend sur *le Bellérophon;* arrivée de ce vaisseau en rade de Torbay, ensuite à Plymouth; incidents. Napoléon revient à Torbay; il est déclaré prisonnier de guerre; on veut lui ôter son épée; il passe sur *le Northumberland*. Protestation de l'empereur; son départ pour Sainte-Hélène..... 178

## CHAPITRE VI.

Louis XVIII après la bataille de Waterloo. Efforts de la cour et des ministres pour le renvoi de M. de Blacas. — M. de Talleyrand. — Le roi quitte Gand et se rend à Mons; nouvelles attaques contre M. de Blacas; il se retire. — Dépêches du duc de Wellington au roi; ce dernier rentre en France par Bavay; son arrivée au Cateau; première déclaration aux Français. Louis XVIII se rend à Cambrai; seconde déclaration aux Français. Le roi vient à Roye. — Nouveaux efforts royalistes de M. de Vitrolles; M. Ouvrard; mission donnée par Fouché à M. de Vitrolles et au maréchal Grouchy. M. de Vitrolles au quartier général de Davoust, à La Villette; arrivée de deux députations des Chambres; M. de Vitrolles, M. de Laguette Mornay, les généraux Freissinet et Dejean; tumulte au quartier général. — Trois membres de la commission de gouvernement ordonnent l'arrestation de M. de Vitrolles; adresse de dix-sept généraux à la Chambre des représentants; conférence à la Chambre des pairs. — Conférences à Étrées et à Louvres entre les membres de la commission d'armistice et le duc de Wellington; les commissaires offrent de livrer Napoléon; l'armistice est refusé. — Blücher renonce à attaquer au nord de Paris; il passe sur la rive gauche de la Seine par les ponts de Saint-Germain et de Maisons; position critique de l'armée prussienne; forces de l'armée française; Davoust retient nos troupes derrière leurs retranchements. Attaque du général Excelmans contre les Prussiens; il détruit deux de leurs régiments. — Conseil de gouvernement aux Tuileries; conseil de guerre à La Villette; Davoust reçoit l'autorisation de rendre Paris; première démarche de Davoust; réponse insolente de Blücher; deuxième démarche de Davoust; réponse du général Ziethen; il exige que l'armée française se rende prisonnière de guerre. — Envoi du général Tromelin à Blücher et du colonel Macirone à Wellington. Conférences à Saint-Cloud pour la reddition de Paris. — Seconde capitulation de cette capitale. La Chambre des représentants et la capitulation; le peuple veut se défendre; résistance de l'armée; embarras de la commission de gouvernement; l'armée prend la route d'Orléans; exaspération des soldats. — Attitude misérable de la Chambre des représentants; ses trois constitutions. — Entrée triomphale des Prussiens dans Paris; ils chassent des Tuileries la commission de gouvernement; ils ferment la Chambre des pairs; M. Decazes fait fermer la Chambre des représentants; M. de Lafayette; sa mission auprès des souverains alliés, son retour; occupation de Paris par les Anglais et par les Prussiens..... 218

## CHAPITRE VII.

Pages

Louis XVIII quitte Roye et vient à Arnouville; il se rend ensuite à Saint-Denis. — Mission de M. Macirone auprès du duc de Wellington; entrevue à Gonesse; *memorandum* du duc pour Fouché; note de M. de Talleyrand. — Entrevue de Wellington et de Fouché à Neuilly; efforts du général anglais pour faire entrer le duc d'Otrante dans le ministère; il est secondé par les royalistes. Fouché est présenté à Louis XVIII par M. de Talleyrand; sa nomination au ministère de la police; composition définitive du ministère; premières ordonnances. Aspect de Paris le 8 juillet; rentrée du roi; discours de M. de Chabrol. Louis XVIII aux Tuileries; danses dans le jardin. — Les Prussiens essaient de faire sauter le pont d'Iéna. Spoliation du Musée ainsi que des galeries et des bibliothèques de tous les palais impériaux. — Tableau de l'occupation de Paris par les Prussiens et par les autres troupes alliées. Tableau de l'occupation des départements; 1,150,000 soldats étrangers couvrent le territoire; réquisitions; misère des habitants; préfets enlevés et transférés en Prusse. — Résistance de la population rurale de l'Alsace, des Vosges, de la Lorraine et de la Champagne. — Les alliés exigent la dissolution de l'armée; ordonnance pour sa réorganisation. — L'armée de la Loire; proclamation de Davoust; il fait présenter au roi la soumission des troupes; abandon de la cocarde tricolore. — Ordonnance de proscription du 24 juillet; détails. — Davoust est remplacé à l'armée de la Loire par le maréchal Macdonald; dislocation des troupes. — Résistance des places fortes; siéges de Longwy, du fort de Rodemack et de Huningue; soulèvement de la garnison de Strasbourg; licenciement définitif de l'armée. — Premières négociations diplomatiques; note de lord Castlereagh; exigences des alliés; note du duc de Wellington; carte de France dressée par les ministres coalisés; entrevue de Louis XVIII avec Alexandre et le duc de Wellington; mot du roi; note de la Russie; *ultimatum* des alliés. — Convocation de la Chambre des députés; nomination des présidents des colléges électoraux; Fouché; élections. — Réorganisation de la pairie; éliminations; nomination de nouveaux pairs. — Arrivée du duc et de la duchesse d'Angoulême; chute de Fouché; il quitte la France; chute de M. de Talleyrand. — Formation d'un nouveau cabinet sous la présidence de M. de Richelieu. Reprise des négociations. Nouvelles exigences des alliés; M. de Richelieu veut se retirer; nouvelles notes; protocole secret du 2 octobre. — Ouverture des Chambres; discours du roi. Traité et conventions du 20 novembre; traité de la Sainte-Alliance; lettre de M. de Richelieu..... 318

## CHAPITRE VIII.

Réaction royaliste. — *Départements :* Massacres de Marseille. — Assassinat du maréchal Brune à Avignon; procès fait aux assassins. — Massacres de Nîmes et d'Uzès; incident à la Chambre des députés. Assassinats des généraux Lagarde et Ramel. — Procès des frères Faucher de La Réole; leur condamnation et leur exécution. — *Paris :* Procès et exécution du général Labédoyère. — Procès et évasion du comte Lavalette. — Procès du maréchal Ney devant un conseil de guerre et la Chambre des pairs; sa condamnation; vote de chaque juge; son exécution. — Mort de Murat..... 412

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

**PERROTIN, ÉDITEUR DE L'HISTOIRE DES GAULES**
Place du Doyenné, 3, vis-à-vis le guichet du Carrousel.
HACHETTE, RUE PIERRE-SARRAZIN, 12

## MÉTHODE B. WILHEM

# MANUEL MUSICAL

A L'USAGE

**DES COLLÉGES, INSTITUTIONS, ÉCOLES ET COURS DE CHANT**

Compreuant pour tous les modes d'enseignement

LE TEXTE ET LA MUSIQUE EN PARTITION

DES TABLEAUX DE LA MÉTHODE DE LECTURE MUSICALE ET DE CHANT ÉLÉMENTAIRE

**PAR B. WILHEM**

Ouvrage adopté par l'Institut de France.(1)

**Approuvé et recommandé par le Conseil de l'Université**

*Adopté par le Comité central d'instruction primaire de la ville de Paris*

ET PAR LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE

Mon vieil ami, ta gloire est grande!

disait le poëte national, Béranger, à son ami Wilhem, le maître des orphéonistes naissants; jamais louange ne fut plus naïve et mieux méritée. C'est en effet une de nos gloires, la gloire de Wilhem, ce savant musicien, qui osait, il y a vingt-cinq ans, entreprendre cette tâche presque impossible : rendre la musique populaire, dans cette France regardée, depuis des siècles, comme un pays si peu musical, et faire si bien que désormais, cette inspiration féconde des plus saintes passions de la vie, se répandît à flots inspirés, non plus seulement sur les riches d'en haut, mais sur les pauvres d'en bas: artisans, soldats, laboureurs, enfants du peuple. A cette heure, grâce à l'habile artiste qui n'a pas désespéré du génie de la foule, ce concert immense dont Wilhem est le créateur, cet orchestre des voix disciplinées dont il est resté le chef même dans sa tombe, ils remplissent nos églises, nos temples, nos rues, nos carrefours! Eh! quel don plus précieux se pouvait faire au peuple de France? La musique, c'est la grande consolation des jours de deuil; c'est l'évocation ardente de l'avenir, c'est la glorification du présent, c'est la gloire du passé; elle calme les âmes, et elle les élève; elle discipline les esprits, et elle les remplit d'un feu sacré; elle est la voix des nations enthousiastes, elle est tour à tour la chanson et le chant national; elle est le charme touchant de l'homme isolé qui s'en va à son travail de chaque jour!

C'est à Wilhem que la France est redevable de cette fête éternelle. Que de zèle, que d'efforts, quelle persévérance il a fallu au patient et laborieux professeur, pour toucher enfin à ce but populaire que son enseignement s'était donné! Mais au moins, s'il est mort à la peine, il

(1) *Une décision ministérielle* de M. de Saint-Yon vient de rendre obligatoire *la méthode Wilhem dans tous les* corps d'infanterie et du génie.

pu, avant de mourir, assister au triomphe définitif de sa méthode ; désormais le triomphe qu'il a préparé est incontestable ; à qui voudrait nier l'*Orphéon*, soudain des milliers de voix s'élèveraient, dans un chœur solennel, pour protester au nom du maître qui n'est plus.

Plus était difficile l'établissement de cette œuvre isolée, et plus devait être rapide le progrès de la méthode, une fois qu'elle serait adoptée par quelques-uns de ces bons esprits, de ces esprits pratiques qui mènent le monde. Après avoir pénétré, peu à peu, dans les habitudes, nous dirons presque dans les besoins de la génération nouvelle, la *méthode Wilhem* fut enfin reconnue par une ordonnance salutaire, partie de l'Hôtel de Ville de Paris, ce noble foyer de tant de réformes utiles ; cette ordonnance ouvrit les portes du chant à toutes nos écoles, et soudain les orphéonistes marchèrent à leur conquête pacifique ; de toutes parts, dans les jours solennels et dans les lieux les plus respectés, à l'Hôtel de Ville, à la Sorbonne, sous les voûtes sonores de la Halle aux draps, les enfants et les hommes faits, les jeunes gens des deux sexes firent entendre des harmonies inconnues, inespérées, et parmi cet auditoire attentif, qui accourait, empressé, à ces fêtes poétiques, on distinguait les maîtres de ce grand art, jaloux d'applaudir à des efforts si nouveaux : Reicha, Cherubini, Auber, Berton, Halevy, Carafa, Zimmermann.

Après la mort de ce maître vénéré, et à jamais regrettable, le conseil municipal de la ville de Paris, adoptant cette institution si remplie d'avenir, légua l'œuvre du maître à son premier élève, à son digne continuateur, M. Hubert, et maintenant, plus que jamais, sous tant d'heureux et favorables auspices, la *Méthode* est devenue universelle. Déjà 40,000 exemplaires du *Manuel musical* et de *l'Orphéon*, répandus sur toute la surface de la France musicale, ont porté leurs nobles fruits de poésie, de bonheur, de devoir, d'intelligence, d'ordre, de vertu ; à Paris le chant est partout, dans nos écoles, dans nos ateliers, dans nos églises, et même, par nos belles soirées d'été, soudain le chant éclate dans nos rues, dans nos campagnes étonnées de ces mélodies errantes, de ces fêtes sans rixes et sans débauches. A la fin donc, cet admirable *Manuel musical*, soutenu de l'*Orphéon*, après vingt ans de luttes et de résistances incroyables, est devenu un livre populaire : le livre des maîtres, le livre des disciples, le livre du salon, le livre de l'atelier, le livre du peuple, des armées, des sœurs et des frères de la doctrine chrétienne ; le livre des hommes et des enfants, le livre du présent et surtout de l'avenir.

Les deux Cours de la Méthode B. WILHEM sont publiés, le premier en 8 livraisons, et le second en 7 (total 15), de 32 à 40 pages, au prix de 65 cent. chacune. Ces 15 livraisons peuvent *se retirer à volonté*.

| | |
|---|---|
| Prix du premier Cours broché, 1 vol. in-8°..... | 5 fr |
| — deuxième — — ..... | 4 fr. 50 |
| Méthode complète..... | 9 fr. 50 |

---

## LA MÊME MÉTHODE, Édition in-folio.

GRANDS TABLEAUX DE LECTURE MUSICALE

**PAR B. WILHEM.**

| | |
|---|---|
| PREMIER COURS. 50 feuilles in-folio, avec le Guide de la Méthode.... | 8 fr. |
| DEUXIÈME COURS. 45 feuilles in-folio..... | 6 fr. |

*AVIS DE L'ÉDITEUR.* Le MANUEL MUSICAL in-8° est précédé d'une INSTRUCTION SPÉCIALE et très-étendue *sur l'emploi* de la Méthode Wilhem, pour l'enseignement collectif et simultané du chant.

Imprimerie CLAYE, TAILLEFER et Ce, rue Saint-Benoît, 7.